

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Documents bio-bibliographiques

VOLUME II
LES ANNÉES D'IMPRÉGNATION
(1661-1683)

41

255 7800
C 132 c
T. 41
V. 2
Ej.

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE
Documents bio-bibliographiques

VOLUME II
LES ANNÉES D'IMPRÉGNATION
(1661-1683)

41



Jean-Baptiste de La Salle, jeune chanoine.

Copie. Original autrefois conservé à la Maison des Frères des Ecoles chrétiennes de Bettange-sur-Mess (G.-D. de Luxembourg) et détruit à l'incendie du 9 février 1953.

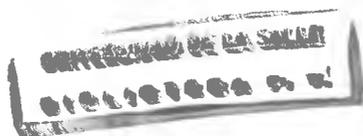
Reims. Hôtel de La Salle, Bibliothèque.

Photo E. ROUSSET.

F. LÉON-DE-MARIE AROZ

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE

Documents bio-bibliographiques



VOLUME II

LES ANNÉES D'IMPRÉGNATION
(1661-1683)

ROME 1979

BIBLIOTECA
UNIVERSIDAD DE LA SALLE

INGRESO 11 Mayo 195

IMPRESO A

MANEJO POR CILA

MANEJO CON

MANEJO CILA

NUMERO 52871

PROLOGUE

1661-1683. Vingt années décisives et combien remplies ! de la vie de Jean-Baptiste de La Salle. Chanoine, étudiant, philosophe et maître ès-arts (1669), tour à tour bachelier (1675), licencié (1678) et docteur en théologie (1680); tuteur pendant quatre ans (1672-1676) de ses frères et sœurs et administrateur de leurs biens; ministre de l'Église ayant gravi successivement — première tonsure (1662), ordres mineurs (1668), sous-diaconat (1672), diaconat (1676) — toutes les étapes conduisant à la prêtrise (1678), il est resté fidèle à lui-même progressant avec l'âge en science et en vertu. Mûri par la prière, la réflexion, l'étude, les responsabilités précoces, les deuils cruels, les contacts humains, les heurts profonds et superficiels, les aspérités et les blessures inhérentes à une vie communautaire; armé de la souplesse qu'exige l'accomplissement d'un idéal voulu et toujours attentif au devoir actuel, Jean-Baptiste affrontait la vie avec un sens du réel au-dessus de son âge et un esprit de suite qui est la première de toutes les qualités pour les personnes appelées aux grandes places. Homme à la puissance de création insoupçonnée, et, plus encore, prêtre de Dieu dont la grâce inspirait l'action, il mit ses talents au service des hommes et surtout des enfants. Sacrifiant la psalmodie rythmée à la cacophonie bruyante, parfois railleuse, de la gent écolière de Reims, il sut s'élever en s'abaissant au niveau des plus déshérités. Folie aux yeux des grands, grandeur à ceux de Dieu ! Vingt années d'études, une brillante fin de carrière, drapé de diplômes, entouré de l'estime de ses pairs, le triomphe apparemment certain..., autant d'atouts pour séduire un esprit superficiel ! Pour Jean-Baptiste tout était à recommencer. Il devait s'implanter dans la cité, faire sa percée, rompart avec le passé, construire sa vie, y croire. Quatre lustres d'apprentissage n'étaient pas de trop pour y réussir. Il traça jusqu'au bout de son existence le sillon du pionnier par un effort volontaire et réfléchi, donnant à Dieu et léguant aux hommes la moisson de ses sueurs, quelle densité humaine !

C'est cette attitude courageuse, cette vocation d'amour et de rassembler que nous avons voulu faire ressortir par la publication des documents se rapportant à la jeunesse de l'abbé de La Salle. La vie ne s'improvise pas, elle se prépare et se construit avec le matériau humain hérité et acquis dès l'enfance. L'effort est un postulat obligatoire que l'*a priori* facile de la naissance, du milieu social et des conjonctures favorables ne sauraient supplanter. Il lui fallut du cran et une persévérance tenace pour faire sa percée et mener à la fois une double carrière universitaire et ecclésiastique, pour devenir un homme et être prêtre, sans que le prêtre efface l'homme : deux facettes révélatrices d'une personnalité multiforme dans l'action mais unitaire dans son être.

La mort de ses parents (1671, 1672) faillit compromettre l'avenir universitaire du chanoine de La Salle. Mais ayant commencé, il finit, même s'il y eut un petit décalage par rapport aux étudiants de son âge. Les attestations d'assistance aux cours de philosophie et de théologie à Reims et à Paris, Sorbonne, dont on lira les témoignages originaux; les diplômes couronnant ses années de scolarité prouvent l'application du jeune ecclésiastique à l'étude des matières spéculatives ardues où la logique, la dialectique, la réflexion profonde bien plus que le mécanisme mémoristique exigeaient la concentration de l'esprit, la précision de l'expression et le jeu des facultés rationnelles aux dépens des fantaisies de l'imagination inventive.

Poussé dès sa plus tendre enfance vers les choses d'Eglise, Jean-Baptiste connut des périodes exaltantes, vécues dans l'intimité de son cœur, et aussi de terribles nuits de l'âme. Cheminer dans le brouillard eût été compromettre l'appel de Dieu. Des hommes — savoir choisir ses hommes, ses conseillers et dialoguer avec eux, c'est encore une leçon de vie de M. de La Salle — dissipèrent les brumes de l'horizon livrant passage au rayonnement de la lumière d'en-haut. Encouragé par leurs directives, Jean-Baptiste se présenta à intervalles réguliers à la collation des ordres sacrés. Clerc mineur en 1668, il ne deviendra prêtre qu'en 1678 : un trop long intervalle, peut-être, que les difficultés rencontrées sur sa route — une certaine réticence personnelle, d'ailleurs, non exclue — pourraient expliquer.

Là encore, nous avons tenu à produire les documents faisant preuve, soit dans leur texte original, soit par les copies authentiques que les procès ordinaire et apostolique de béatification de Reims et Paris nous ont transmises.

Les uns et les autres rappellent les étapes successives d'une vie en apparence anodine, en tout semblable à celle d'un étudiant de son âge ou d'un séminariste engagé dans l'Eglise. Il y a plus pour Jean-Baptiste : en son intérieur le feu brûle, le zèle bouillonne. 1661-1683, c'est la période des grandes options. A chaque fois que la page tourne, de nouveaux horizons s'illuminent : un aller en avant interdisant tout retour nostalgique. Ce faisant de La Salle triomphe sur lui-même, sur sa timidité native, sur ses craintes, sur les frayeurs de la nature que la grâce aiguillonne, sur sa condition d'homme appliqué à une œuvre divine. Fils de magistrat, Jean-Baptiste opte pour le service de l'Eglise devenant clerc (1662), puis chanoine (1667). Resté orphelin (1672), il a à choisir entre ses devoirs de famille et ceux que son entrée dans la cléricature exige. Il reste fidèle à son engagement ecclésial, reçoit le sous-diaconat (1672) et le diaconat (1676) abandonnant la tutelle de ses frères. Il devient prêtre (1678), se rendant docile à Dieu et disponible aux hommes. Nicolas Roland le conseille et le presse d'agir,

mais c'est Jean-Baptiste qui décide. Il sera curé de Saint-Pierre-le-Vieil (1676), s'il le faut, pour développer ses virtualités sacerdotales, puis se ravise; par contre, il s'occupera de quelques maîtres d'école qui ont déposé en lui leur confiance (1679). Dans les moments les plus ardues de la tension intérieure que l'imprévu provoque, de La Salle réfléchit, prie, consulte. Sa décision arrêtée, il se montre inébranlable quelles que soient les pressions extérieures — ses parents, l'archevêque, ses collègues du Chapitre — qui la contredisent. Face à l'opposition il reste calme et serein devant la médisance ou la critique. Les tempêtes de l'âme c'est à genoux qu'il les apaise. A mesure que l'humain en lui se vide, le divin prend la place. Ce que la raison trouve étrange, la grâce l'explique : riche, il se fait pauvre; chanoine, il descend de son rang pour s'occuper de l'enfance populaire. Des commodités de la vie, il n'en a cure; les ayant goûtées, il les rejette préférant la gêne, le travail ingrat et obscur, la compagnie des gens modestes. Il laisse dire et s'accroche à Dieu qui l'attire.

Son option ecclésiastique le conduit au canonicat, à la prêtrise, à l'exercice de ses fonctions sacerdotales. Sa spécialisation ministérielle en fera un pédagogue émérite l'amenant à la fondation d'une société de religieux enseignants. Conséquent avec lui-même il change sa façon de vivre : prêtre séculier, il se soumet à une règle et à la vie communautaire. Il adapte son comportement aux événements qu'il interprète comme des signes du ciel. Quand il s'engage, il accepte tous les risques de son choix, les joies comme les croix et le calvaire. Son secret ? N'avoir jamais lâché la main de l'amitié divine. Merveilleuse fidélité à Dieu, exemplaire fidélité à lui-même dont la foi fut le soutien ! Elle le fit triompher des impasses de la vie.

Vingt années d'imprégnation, c'est trop dira-t-on. Il n'en faut pas moins, croyons-nous, pour assurer la pérennité des œuvres qui dépassent les hommes et le temps.

Venons-en au contenu de l'ouvrage. Trois chapitres d'introduction permettent de connaître l'organisation des études dans les Facultés ecclésiastiques au XVII^e siècle et les épreuves subies par les candidats aspirant aux grades académiques. Nous pouvons, grâce à eux, évoquer la mémoire des professeurs et de certains condisciples avec lesquels Jean-Baptiste de La Salle fut en contact plus direct. Suivent trente-deux documents dont quatre concernant les pouvoirs ministériels exercés par M. de La Salle dans les diocèses de Reims (1678, 1680), de Paris (1696) et Marseille (1712). Les uns et les autres sont présentés sous la forme traditionnelle, le fac-similé accompagnant ordinairement la transcription de l'original. Les commentaires replacent le document dans son contexte historique, analysent quelquefois sa forme diplomatique, précisent le plus souvent

l'identité des personnes et expliquent, le cas intervenant, les rites inhérents à la réception des dignités collatives. Bien des détails curieux et quelques anecdotes, des notes explicatives dont on ne saurait se passer, complètent l'information rendant sa lecture moins discussive.

Travaillant en solitaire, ayant multiplié avec démesure les heures de présence aux Archives départementales de la Marne et de la Seine-Maritime, aux Archives nationales, aux Archives et Bibliothèque municipale de Reims, aux Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, à Rome, et aux Archives de Saint-Sulpice, à Paris, c'est aux encouragements répétés de M. Gandilhon, inspecteur général des Archives de France, et à la haute bienveillance de M. Dupront, président de Sorbonne, délégué du C. N. R. S., que nous devons d'avoir pu terminer ce travail que la maladie nous avait rendu extrêmement pénible. Nous tenons à leur renouveler, à l'un et à l'autre, notre très vive gratitude.

CHAPITRE I

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ÉTUDIANT EN PHILOSOPHIE REIMS : COLLÈGE DES BONS-ENFANTS

Les origines du Collège des Bons-Enfants remontent au IX^e siècle. A cette époque existait déjà, près de la porte Bazée, à proximité de la rue Contrai, la chapelle Saint-Patrice qui remplaçait celle de Saint-Michel ayant fait partie de l'abbaye de Saint-Pierre. L'existence de celle-ci est connue depuis le VII^e siècle; elle disparut plus tard. Un hôpital la remplaça et les revenus de l'ancien monastère furent employés à la nourriture d'un certain nombre de pauvres écoliers appelés les *Bons-Enfants de la Miséricorde*. Ils y prenaient logement tout en suivant les leçons rue de la Fourberie ou des Tapissiers.

Avec Hincmar († 882)¹, « patron de vertu », la perle de son temps², et surtout la création de l'office d'écolâtre qui lui revient, les études reçoivent un nouvel élan. Sigloard³, le premier en titre, enseigne les sept arts libéraux groupés en *trivium* et en *quadrivium*. Les écoles sont de deux sortes : écoles internes, établies dans le Préau du Chapitre pour les chanoines suivant les cours de théologie, et les écoles externes ouvertes aux séculiers, rue des Tapissiers, et, sous l'archevêque Foulques (840-900)⁴, aux « clercs de la campagne »⁵.

¹ Mort à Epernay le 10 des calendes de janvier (21 décembre) l'an 882, le 37^e de son pontificat. Son corps, ramené à Reims fut inhumé en l'église Saint-Remy. G. MARLOT, *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims...*, t. II, Reims, L. Jacquet, 1845, p. 485. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 152, fol. 448 v^o. — *Ibid.*, ms 1651, fol. 161. — *Histoire de l'Eglise de Reims*, édit. Lcjeune, t. II, p. 408. — Sur sa bibliothèque, cf. *Bibl. mun. Reims*, mss 1-2, 3, 46, 83, 99-102, 118, 376-377, 384-385, 390, 392-393, 425, 434, 1991. — Jean DEVISSÉ, *Hincmar, Archevêque de Reims, 845-882*, Genève, 1975-1976, 3 vol. in-8, 1586 pp., 18 cartes, 1 carte h.-t.

² CAULY, *op. cit.*, p. 35. — Les pages que nous avons consacrées à l'histoire du Collège des Bons-Enfants sont redevables à E. Cauly du fil conducteur qui les a guidées, Marlot et les documents d'Archives restant cependant notre principale source d'information.

³ Sigloard, « *caput Scholae Sanctae Remensis ecclesiae* » (850). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 680. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 161.

⁴ Assassiné le 17 janvier 900 par le duc Winemar à son retour de Compiègne. « Sage et vertueux prélat, la gloire de notre Belgique, l'œil veillant du royaume et la plus forte colonne de l'Eglise et de l'estat. » Il fut évêque de 882 à 900. G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 684. — *Crudeliter occisus*, an. 900. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 153, fol. 448 v^o.

⁵ FLODOARD, *Histoire de l'Eglise de Reims*, t. II, Reims, P. Régnier, 1854 [Traduction Lejeune, p. 497]. — FRODOARDI, presbyteri, *Ecclesiae Remensis Canonici Historiarum ejusdem Ecclesiae libri IV*, Parisiis, Sebastianus Cramoisy, 1611, p. 347.

Les progrès des études restent en partie liés à l'impulsion qu'ils reçoivent des archevêques rémois et des écolâtres. Citons parmi les plus célèbres : Remy d'Auxerre (v. 893), maître en rhétorique, qui associe à son enseignement Hucbault ou Hucbalde de Saint-Armand, tellement doué « qu'on l'égalait aux plus illustres philosophes »¹. Ils furent tous deux fondateurs, par la suite, de la *Schola Parisiensis* qui serait à l'origine de l'Université de Paris.

Suit un siècle de relâchement et presque d'ignorance d'où n'émerge que le nom de Flodoard (894-966), sparnacien d'origine, dont les savantes recherches nous ont valu l'*Histoire de l'Église de Reims*. Sous le pontificat du « très digne »² Adalbéron († 988)³ nous trouvons à la tête des écoles de Reims, « le plus grand savant de son siècle »⁴, Gerbert. Né à Aurillac, il fréquente l'école de Géraud, celle d'Halton de Vich, en Espagne, passe à Rome, reste attaché à la cour d'Othon II, empereur d'Allemagne, puis se fixe à Reims. Savant génial et professeur illustre, il vit accourir à ses leçons des « légions de disciples » de tous pays et conditions, les initiant à la rhétorique et à la philosophie, les mettant en contact avec Aristote, Porphyre et avec les auteurs latins Cicéron, Virgile, Térence, Juvénal, Horace, Lucain. « Ce fut le point de départ d'une révolution philosophique, littéraire, scientifique dans l'Europe du Moyen Âge »⁵. Mathématicien prodigieux et astronome émérite, il publie des livres de mathématiques et invente des instruments scientifiques. Archevêque de Reims, par la suite, puis de Ravenne, il devient pape sous le nom de Sylvestre II (1098-1109)⁶.

Son héritage est recueilli par Bruno (1035-1101), poète, philosophe, théologien, professeur d'Écriture sainte. « A son école on devenait grand dans la

¹ G. MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 22. — Remy, moine de Saint-Germain d'Auxerre, eut la conduite de l'école des chanoines, Hucbalde, celle des curés. L'un et l'autre « rendirent ces écoles fameuses par leur érudition ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1652, fol. 175. — « *Expositio Remigii [d'Auxerre] super Psalterium juxta explanationem Cassiodori.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 132.

² G. MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 22.

³ Son premier soin « après estre consacré fut de restablir la piété et les lettres [...] presque éteintes en son diocèse ». G. MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 21. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 155, 449.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 175.

⁵ CAULY, *op. cit.*, p. 48.

⁶ Sur Gerbert le scolastique, cf. MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 121; secrétaire d'Adalbéron, *ibid.*, t. III, p. 21; désigné son successeur, *ibid.*, t. III, p. 66; élu archevêque de Reims, *ibid.*, t. III, p. 81; élection déférée au concile de Mouzon et annulée au concile de Reims, *ibid.*, t. III, p. 88. Nommé archevêque de Ravenne, *ibid.*, t. III, p. 88; élu pape, *ibid.*, t. III, p. 89. — Gerbert est compté parmi les hommes célèbres qui ont professé dans les écoles de Reims avant l'érection de l'Université. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 326. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 102, 136, fol. 449.

science; il était vraiment le docteur des docteurs »¹. Au plus haut sommet de la gloire humaine, il s'ensevelit dans la retraite, se vouant au silence perpétuel à la Grande-Chartreuse².

Le progrès ne ralentit pas sous Albéric de Reims (1120-1136)³ et la direction de l'écolâtre Garnier⁴ venu de Paris, qui introduit la méthode scolastique et fait de l'Université rémoise, pour ainsi dire, une filiale de celle de Paris, tant les usages étaient communs. Au XII^e-XIII^e siècle, l'époque de Bonaventure, de Thomas d'Aquin, des cathédrales gothiques, des Dominique et François d'Assise, de saint Louis (1215-1270) et d'Innocent III (1198-1216), pape à 35 ans, brille le prestige d'Albéron Humbert († 1218), archevêque de Reims — *verbi divini praeco insignis*⁵ — « célèbre en doctrine et aimant la justice ». Avec Juhel, *alias* Ivelle de Saint-Martin († v. 1250)⁶, le Collège des Bons-Enfants reçoit ses premiers statuts, sorte de règlement encadrant toute la journée de l'écolier : charte en vérité quasi monacale prescrivant aux étudiants la mendicité, alors à la mode, en cas de nécessité (art. 10), l'accusation des fautes (art. 23) et l'usage de la discipline tous les soirs (art. 24). Si les statuts ne mentionnent pas l'enseignement — *omnes diligenter student, et lectiones corde tenus reddant* (art. 20) — c'est que les leçons se donnent dans les écoles publiques du Cha-

¹ *Patrologie latine*, t. CLII, col. 46. *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 161.

² « *Beneficia reliquit anno 1084. In vastam et horridam solitudinem Gratianopolensis dioec(esis) secendens Carthusianorum ordinem instituit cujus familiam per sex annos rexit donec cogente Urbano II Summo Pontifice cujus praeceptor aut magister Remis fuerat eumdem Papam solatio et consilio iuvaturus ad Romanam curiam perrexit. Sed tumultus ac dictae mores aegre ferens ei valet dixit (1090) et in Calabria solitudine se recepit ubi plenus meritis inter novos fratres carthusianos moritur in D(omi)no pridie nonas octobris 1101.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 103.

³ *Magister scholarum*, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims et grand-archidiacre (1132-1133). Nommé archevêque de Besançon, en 1135, il mourut trois années après, en 1139. « *Scientia et prudentia clarissimus.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 104.

⁴ Ce nom cité par Cauly [*op. cit.*, p. 84] ne se trouve pas dans Marlot qui cite par contre « Anselme, doyen de Laon et disciple de saint Bruno, estoit en une si haute estime au commencement du XII^e siècle que les curieux des hautes sciences quittèrent les escholes de Reims pour apprendre sous luy, entre lesquels est marqué Albéric, grand personnage et qui fit refleurrir les lettres de nostre ville, en l'an 1130 ». Il faudrait y ajouter : Godefroid et Ataulf (1140) et Pierre de Riga : *lucerna totius Galliae*. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 326. — Cité par ms Weyen [*Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 105].

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 160. — Lettre d'Albéric Humbert, *de immunitatibus francorum servientium Capituli* (1212). *Bibl. mun. Reims*, ms 1780, p. 14.

⁶ Archevêque de Tours pendant quelques années avant de devenir archevêque de Reims. Il participa au concile général de Lyon (1245) et à la septième croisade (1248-1282). *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 160 v^o; *ibid.*, ms 1651, fol. 161. — G. MARLOT, *op. cit.*, pp. 598-604.

pitre ¹. Ce n'est qu'au XVI^e siècle, comme écrit Varin, « que les Ecoles de la Cour Notre-Dame étant détruites, le Chapitre permit (8 août 1544) de rebâtir et amplifier le Collège des Bons-Enfants où il établit ensuite les Ecoles publiques » ².

Avant de parler de l'étape successive, signalons la création à Reims des écoles monastiques de Saint-Remy et de Saint-Denis, du collège des Ecrevés et de l'école du Temple au XIV^e siècle. Si, en ce temps, le silence se fait autour des centres d'enseignement, c'est que la vie intellectuelle se concentre à Paris où affluent les étudiants champenois groupés dans le collège de Rethel et le collège de Reims dont l'illustre Jean Gerson est proviseur ³. La science rémoise ne continue pas moins d'être représentée par des hommes de talent, tel Guillaume Fillastre (1344-1428) ⁴, doyen de Saint-Symphorien (1387-1391), puis de Notre-Dame (1392), un vrai savant aux connaissances immenses, expert en droit, en langue grecque, à la vie exemplaire, qui fit « rebastir les écoles de théologie de Reims », légua ses ouvrages à la bibliothèque de la ville et « gratifia les étudiants d'une infinité de livres rares » avant de devenir archevêque d'Arles et cardinal.

Nous arrivons à Guillaume Briçonnet, archevêque († 1514) qui rebâtit le palais archiépiscopal et fit construire la salle du Tau. Il proposa aux habitants de Reims le choix entre une Université ou une manufacture. Mais, écrit Pierre Cocquault :

« Nos citiens de ce temps-là plus porté à la rudesse qu'à la politesse des esprits choisirent une draperie plutôt qu'une Université » ⁵.

Avec le XVI^e siècle, avec la Renaissance, commence une nouvelle époque. Reims se modèle sur Paris : ses règlements, ses réformes copient ceux de l'Uni-

¹ Constitutions distinguées en vingt-six articles. Cf. « Statuts d'Yvelle pour le Collège des Bons-Enfants », dans G. MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 801, CLIX.

² VARIN, *Archives administratives*, t. I, 1^{re} Partie, Paris, 1839, p. 663. — Cité par E. CAULY, *op. cit.*, p. 100.

³ Jean Carlier dit Gerson du village où il naquit près de Rethel dans les Ardennes. Elève de Pierre d'Ailly à Paris, chancelier de l'Université, il succéda à son maître dans cette charge. Bel esprit, ses livres témoignent de la profondeur de sa doctrine et de sa grande piété. Il assista aux conciles de Pise et de Constance. Il mourut à Lyon en réputation de sainteté, en 1429. Voulant honorer le lieu de ses premières études et de sa promotion aux ordres, il s'intitulait ordinairement *presbyter ecclesiae remensis*. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, pp. 151-152.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1652, fol. 178. — Par la suite, cardinal (2 janvier 1414) et doyen du Sacré-Collège, il mourut à Rome le 6 novembre 1428 et fut enterré en l'église Saint-Chrysogone. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 53-54, 291.

⁵ MARLOT, *op. cit.*, t. III, p. 149.

versité parisienne. La Faculté des arts, base de l'édifice universitaire, devint l'objet d'une sollicitude particulière : la sélection des maîtres fut réglementée, les pensions ramenées à de taux justes, et, pour assurer l'exécution des statuts, on créa des censeurs. On compta jusqu'à vingt-cinq mille étudiants à l'Université de Paris; l'élite intellectuelle de la province y affluait tant le désir d'apprendre était généralisé. Pour le satisfaire, l'écolâtre rémois Gilles Grand-Raoul *alias* Grand-Roux ¹, âme noble et grande, comme celle de Robert de Lenoncourt († 1532), son archevêque, légua des sommes considérables pour la reconstruction du Collège des Bons-Enfants de Reims, et chargea son neveu et grand-vicaire, Paul Grand-Raoul ², de réaliser son projet. La procédure administrative retarda l'exécution du plan où il est parlé de « grandes salles pour les classes, de chapelle, d'un corps de bâtiment et de plusieurs chambres » ³ pour servir de logement au principal, aux régents et aux boursiers. Achevée en 1546, la bâtisse avait la forme d'un U renversé. C'est là que furent transférées les anciennes écoles de la rue des Tapissiers ⁴ (1546). On nomma comme principal, Barthélemy Alexandre ⁵, maître ès-arts de la Faculté de Paris qui fit des Bons-Enfants une réplique fidèle de celui de la capitale. On y apprenait la rhéto-

¹ Chanoine de Reims, le 21 octobre 1499. Nommé écolâtre le 30 avril 1501 et chanoine de Sainte-Nourice la même année. Il mourut au mois de mars 1522, après avoir fondé une messe chantée tous les vendredis et légué 400 livres pour le maître des chants et les chanteurs. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 111, fol. 289 v^o (prébende 43).

² Ecolâtre (8 mai 1523). Chanoine (prébende 73, 1502; prébende 29, 1516), chanoine de Sainte-Nourice, chapelain de Saint-Jean-Baptiste de l'hôpital de Jonchéry-sur-Vesle (1528), de Sainte-Marguerite de Froullicourt (1549), chanoine de Saint-Symphorien de Reims. Mort à Reims, le 10 juin 1558. Il fit des dons somptueux à l'église Notre-Dame de Reims. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 122, 364.

Voici l'épithaphe de Paul Grand-Raoul : « Cy gisent vénérables personnes, M^e Oudard Grand-Raoul, prévost et chanoine de céans, official de Reims qui trépassa le 9 may 1541 et Paul Grand-Raoul, écolâtre et chanoine de céans, frères, fondateurs de la messe de la Croix avec leur oncle [Gilles] à cet autel et qui ont fait d'autres biens céans. Principaux fondateurs aussy et constructeurs du Collège des Bons-Enfants, qui trépassa le 10^e jour de juin l'an mil cinq cent cinquante-huit. Priez Dieu pour eux. *Pater noster. Ave Maria. Requiescant in pace.* [Enterrés] Au-devant l'autel S(ain)t-Paul, en la nef ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 489.

³ Permission donnée à Paul Grand-Raoul, écolâtre, de rebâtir et amplifier le Collège des Bons-Enfants (8 août 1544). *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 42. — Documents se rapportant à la construction du Collège des Bons-Enfants : requêtes de Charles de Lorraine (6 et 18 septembre 1543). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 56, liasses nn. 3 et 4; requête au Lieutenant, procureur et habitants de Reims (28 octobre 1543). *Ibid.*, D 56, liasse n^o 5.

⁴ VARIN, *Archives administratives*, t. I, Seconde Partie, p. 667, col. 2. — Ces écoles se tenaient, rue des Tapissiers, vis-à-vis la maison de la *Rose rouge*.

⁵ Proviseur, en 1575. Cf. « Compte de M^e Barthélemy Alexandre, provis(eu)r du Collège pour l'année finissant le dernier juing ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G. 180 n^o 3. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 320.

rique en première, les humanités en seconde, troisième et quatrième et les notions les plus élémentaires dans les classes préparatoires de cinquième et de sixième. La discipline, l'application et le travail portèrent leurs fruits.

Rien ne subsiste aujourd'hui de l'ancien collège aux toits aigus, aux murs épais et sombres, aux ouvertures étroites, aux tourelles élégantes, au grand portail avec, à son fronton, l'inscription :

*COLLEGIUM
BONORUM PUERORUM
UNIVERSITATIS REMENSIS.*

Les seuls vestiges : cette inscription déplacée vers 1802 au-dessus d'une porte secondaire du lycée, et le portique monumental, style Renaissance, à trois niches vides, à deux têtes d'angelots — Jean-qui-pleure et Jean-qui-rit — et le cartouche portant ces mots : ENTRÉE DES EXTERNES. Elle se trouve aujourd'hui à un angle de la rue Vauthier-le-Noir.

L'édifice actuel, datant de 1878, n'a de commun avec celui de Paul Grand-Raoul que l'emplacement qu'il occupe. Charles de Lorraine l'avait fait agrandir de son vivant et l'entoura d'une clôture allant jusqu'à la chapelle Saint-Patrice. Il allongea la façade sur la rue de l'Université lui ajoutant « un bâtiment comode pour un grand-maître et six boursiers »¹ complété plus tard par des logements pour les professeurs, régents et boursiers. La chapelle primitive fut, elle aussi, prolongée jusqu'au tracé de la rue.

Non content d'avoir aménagé ce nouvel édifice et promulgué la « Charte de fondation et de dotation du Collège de Reims » (1^{er} avril 1555)², le cardinal pourvoit à l'existence des professeurs, au recrutement des écoliers. Il renonce pour cela à treize patronages aux revenus divers montant à cinq cents livres tournois et assigne une rente annuelle de mille livres tournois pour la pension et traitement du personnel, chacun recevant son prorata, le restant servant à l'entretien des bâtiments. Il fonde quatre boursiers séculiers, deux clercs et quatre petits boursiers pris parmi les enfants de la maîtrise, achète les maisons et terrains contigus pour étendre le domaine du collège³. Par contrat de permu-

¹ Pouvoir donné par les échevins « d'enfermer deux rues ou ruelles avec deux maisons dans l'enclos du Collège de l'Université pour son agrandissement » (1565). *Bibl. mun. Reims*, ms 1652, ff. 229, 230 v^o, 232.

² *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13 n^o 1 et copie compulsée. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 56 liasses, 1, nn. 7, 8, 9, 12. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 686, LXXII.

³ Patronages unis au Collège des Bons-Enfants : Saint-Hilaire [*Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 60]; Muizon [*Ibid.*, D 83]; Rethel [*Ibid.*, D 86].

Cf. en particulier : Donation par Nicolas Frémin, chanoine, au Collège des Bons-

tation avec Nicolas Wyart (16 novembre 1561)¹, l'administration et la direction des Bons-Enfants reste de la compétence, non plus de l'écolâtre, mais des archevêques de Reims ; transaction qu'approuve le pape Pie IV, le 2 janvier 1562².

Le Collège disposait désormais d'un cadre adéquat à l'accomplissement de sa mission universitaire. Charles de Lorraine lui avait tout donné : « la demeure qui devait l'abriter, les maîtres qui lui transmettraient le savoir et l'exemple, les revenus qui le feraient vivre »³ et ses armoiries. Paul III, par bulle du 5 janvier 1545⁴, érigeait l'Université de Reims. Jusqu'en 1562, celle-ci

Enfants de la somme de 40 000 livres » à la condition que ledit collège sera tenu de fournir à perpétuité aux écoliers des six classes d'humanités des prix tous les deux ans (3 janvier 1737). — Donation de la ferme de Rethel au lieu et place des 40 000 livres sous condition que la distribution des prix se fera de trois en trois ans (26 novembre 1737). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 85. — *Arch. mun. Reims*, Carton 690. Diverses matières, liasse 13, suppl. II. — Fondations et legs. *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 2. — Extrait du testament olographe de Nicolas Frémin, pénitencier de Notre-Dame et recteur de l'Université, qui légua la maison, rue du Terra, au Collège des Bons-Enfants (20 novembre 1745). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 62, D 142, liasse 1 n° 6. — Fondation ou dotation des Grand-Maître, boursiers, Principal et régens du Collège des Bons-Enfants en l'Université de Reims ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 1.

¹ Neveu de Paul Grand-Raoul, chanoine de Notre-Dame de Reims (prébende 58, 24 décembre 1546), par permutation avec la cure de Remilly. Fut curé de Vendresse et de Chépy. Il succéda à son oncle Paul Grand-Raoul comme écolâtre, le premier mars 1554. Il mourut en 1614. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 113, 325 v°. — Transaction et échange des droits de l'écolâtre sur le Collège des Bons-Enfants contre le moulin à la Porte-de-Vesle (16 novembre 1561; collationné, 27 avril 1679, Hourlier et Lespicié, notaires). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 180 [Ancienne cote : Layette 44, liasse 160, n° 1 bis]. *Ibid.*, G 306, p. 53. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 42 [Écoles de l'église de Reims, fol. 262 v°].

² Pour CAULY [*op. cit.*, p. 232] ce fut le pape Paul IV.

³ CAULY, *op. cit.*, p. 235.

⁴ MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 679, LXX. — Remarquons dans le prologue ces considérants topographiques et autres : « Reims [...] estoit situé en une campagne saine et agréable, remplie de spacieux édifices, très noble en son antiquité et recommandable par la bonté de l'air, la fertilité du terroir et la multitude du clergé et du peuple; estant d'ailleurs assortie de toutes les choses nécessaires à la vie politique, d'un grand nombre de célèbres églises et de monastères riches et magnifiques pour des personnes de l'un et de l'autre sexe, mais surtout d'un très ample et célèbre collège ». MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 314. — L'érection de la fameuse Université n'a d'autre but que de voir « l'Église militante [remplie] d'hommes sçavants, dont le travail puisse servir à discerner l'équitable d'avec le faux, et répandre partout la lumière de la vérité par la dissipation de ceux qui taschent de l'obscurcir; désireux d'accroître la gloire de Dieu et pourvoir à l'utilité des peuples »... *Ibid.*, t. IV, pp. 314-315. — Bulle du pape Paul III accordée au roi Henri II et au cardinal de Lorraine pour ériger et établir en la ville de Reims une Université composée des Facultés des Arts, de Théologie, de Droit canonique et civil et de Médecine et autres arts libéraux à l'instar de celle de Paris et union de deux canonicats de l'église de Reims à laditte Université ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 10. — Confirmation d'icelle en mars 1547. *Bibl. mun. Reims*, ms 1652, ff. 224, 461, 462. — *Bulle d'érection de l'Université de Reims avec les Lettres patentes*

vivait des usages de l'Université de Paris. L'enseignement était généralement gratuit; il n'existait qu'une rétribution scolaire minimale : deux sols par mois payés au portier (art. 66). Les élèves internes, en petit nombre, boursiers ou payants, portaient longue soutane noire, ceinture et bonnet rond alors que celui des docteurs était carré; les externes, les plus nombreux, n'avaient pas de costume particulier excepté les ecclésiastiques, dont les séminaristes et, à partir de 1563, les étudiants dominicains, franciscains ou cordeliers.

Sous les auspices du cardinal de Lorraine, Reims « devint une ville scientifique et littéraire »¹. Une grande part de ce mérite revient à Nicolas Boucher, « grand talent, grand cœur, haute vertu », chanoine de l'église métropolitaine (1555), principal du collège (1548), organisateur de celui-ci et plus tard du séminaire (1571) dont il fut le premier supérieur avant de devenir évêque de Verdun². Mais c'est Charles de Lorraine qui incarne le mouvement culturel. Il est « l'appuy des lettres et le Mécènes des hommes sçavants »³. Il encourage les sciences, les lettres, les arts et « sa bienveillance [est] acquise à tout chercheur de vérité ». Aucune époque n'a été pour la ville de Reims, « plus féconde en littérateurs habiles et en savants distingués que l'illustre cardinal savait, pour ainsi dire, multiplier autour de lui »⁴.

Jamais jusqu'alors les études aux Bons-Enfants n'avaient connu pareil succès. Les auteurs latins étaient à l'honneur et l'étude de la langue grecque suscitait de l'engouement. C'est à cette époque glorieuse que se rattachent deux illustres Rémois : Henri de Monamtheuil (1536-1606), esprit fécond et universel, philosophe, médecin, mathématicien, professeur au Collège de France, et Antoine Fournier (1532-1620), génie précoce et heureux, plus connu pour ses largesses au Collège des Bons-Enfants et à l'Université dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la fondation furnérienne⁵.

de Sa Majesté et les Arrêts d'enregistrement et quelques autres Arrêts, Actes et Pièces concernant ladite Université et le Collège. A Reims, B. Multeau, 1718, in-4, 28 pp. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 180 [Ancienne cote : Layette 44, liasse 160 v^o 1]. *Ibid.*, D 57, liasse 2, n^o 1. — Maurice POINSIGNON, *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, Châlons-sur-Marne, 2^e édit., t. II, 1897, pp. 482-483.

¹ CAULY, *op. cit.*, p. 251.

² Il mourut le 19 avril 1593 et fut enterré en l'église cathédrale de Verdun. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 305. — Biographie et Epitaphe. *Bibl. mun. Reims*, ms 1648, pièces 15, 16. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, pp. 322, 440.

³ Nicolas Boucher. Cité par G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 441.

⁴ Sur Charles de Lorraine, sa personnalité prestigieuse et sa féconde carrière, cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 167 v^o-168 v^o. — CAULY, *op. cit.*, p. 259, 262.

⁵ Titres concernant la fondation furnérienne aux revenus et comptes de laquelle fondation MM. du Conseil ont droit d'assister. *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13,

Sous Louis de Lorraine (1556-1588), successeur de son oncle, le cardinal Henri († 25 décembre 1574), la France se trouve divisée par les luttes religieuses; les catholiques d'un côté, les protestants de l'autre, s'affrontent sans merci. « Les hérétiques se liguent, liguez-vous contre eux; ils se soutiennent, soutenez-vous; ils s'assemblent, assemblez-vous », répétait Louis d'Orléans aux catholiques¹. Ainsi naquit la Ligue dont Hubert Meurier († 1602)² fut à Reims, un fougueux animateur. Le Collège des Bons-Enfants resta en dehors de la mêlée jusqu'au jour où l'assassinat de Louis de Lorraine (23 décembre 1588) donna le signal de la révolte. Les étudiants prirent alors les armes mais se battirent rarement autrement que par des propos belliqueux. La discipline scolaire en souffrit, les études furent même suspendues (1593) et l'établissement transformé en caserne.

La paix rétablie (15 octobre 1594), patiemment on se remit au travail. Henri IV vint à Reims, autorisa l'érection du collège des jésuites, rival bientôt, et pour un siècle et demi, de celui des Bons-Enfants. La vie universitaire en pâtit. Richelieu meurt en 1642 : l'élévation de Mazarin amène la Fronde; la région de Reims souffrit particulièrement³.

La guerre couve en permanence autour de la ville. Malgré le traité de Westphalie (1648), la Champagne est ravagée par les troupes françaises et étrangères. La déroute aux Blancs-Champs (1650)⁴ met en fuite les Espagnols. Rethel est libéré, mais la famine de 1652 ajoute son horreur aux calamités de la guerre civile rallumée par Condé. Le succès des armes, les victoires de Turenne, rentré sous l'obéissance du roi, la paix des Pyrénées (1659), viennent mettre fin aux hostilités. Reims fête la victoire par des *Te Deum*, des arcs de triomphe, des feux de joie.

nn. 7, 8. — *Titres consécutifs et primordiaux de la Fondation faite par Monsieur Fournier en faveur des Etudes de l'Université de Reims*. Imprimé, in-4, 15 pp. [Page 1 : Premier titre, 22 novembre 1604. — Page 7 : Second titre, 31 janvier 1613.] *Arch. mun. Reims*, Carton 822, liasse 255, pièce 6. [Papiers Dessaint]. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièces 11 et 12. — Voir plus bas, p. 373 n. 1.

¹ Cité par CAULY, *op. cit.*, p. 279.

² « L'une des principales trompettes de la Ligue. » Ne se trouvant pas en sûreté après la reddition de la ville, il se retira à Saint-Dié (Vosges), au mois de juin 1596, abandonnant sa prébende de théologal de Reims à un de ses amis, Jean Gauthier. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 498. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 259 : chanoine (prébende 29, 9 octobre 1570), par deux fois (1574, 1596) doyen du chapitre métropolitain; chanoine et doyen de la collégiale de Saint-Dié. *Ibid.*, ms 1648, pièce 12. — G. BOUSSINESQ-G. LAURENT, *Histoire de Reims depuis les Origines jusqu'à nos jours*. T. I, *Reims ancien*, Reims, Matot-Braine, 1933, p. 599.

³ Sur la Fronde à Reims et en Champagne, cf. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, pp. 573-608.

⁴ Situé entre Saint-Etienne-à-Arnes et Sommepey (Marne).

Malgré les circonstances adverses, le Collège des Bons-Enfants a produit nombre d'excellents hommes qui enseignent avec applaudissement. C'est l'époque de Pierre Lallemand († 1673), brillant théologien ¹; de Jean Gerbais ², de Maucroix ³, de Marlot ⁴, des Cocquault ⁵, auteurs des Mémoires pour la

¹ Chanoine régulier de Sainte-Geneviève et chancelier de l'Université.

² Jean Gerbais, docteur de Sorbonne et professeur royal, natif d'Époye (Marne), décédé le 11 avril 1679. Voici son épitaphe qui est son éloge :

*Gallia Gervasium Sorbona que luget alumnum
Clerus ait vindex orbi noster obit
Augustinus erat, calamo et Gersonis alter
Tullius ore, Cato moribus, arte Thomas.*

Bibl. mun. Reims, ms 1652, fol. 180.

³ « *Franciscus Maucroix clericus Noviodun(ensis) dioec(esis) auth(oritate) ordin(aria) in p(ro)pria 8 aprilis 1647 per dimis(sionem) seu resign(ationem) ca(us)a permut(atiomis) cum Andrea Buridan ad patronatum de Stona lez Armoises et Belieuvre, dioec(esis) Remens(is). Obtinuit Prioratum S(anctae) Margaritae de Crécy unitum Seminario Remensi post illius obitum pretibus locis in dicto seminario unitus autem fuit ordina(ti)o(ne) archiep(iscopis) Rem(ensis) 20 Mart(ii) 1684, fructib(us) reservatis dicto Maucroix usque post illius obitum.*

» *Obiit Remis can(onicus) Ren(us) p(res)b(yte)r vir scientificus, 9 april(is) 1708 plus quam nonagenarius. Sepultus in sacello Apostolorum ejusdem Eccle(esi)ae Rem(ensis). Capitulum constituit haeredem universorum bonorum suorum et ideo inter benefactores reponendus.*

» *Author est plurium Epigrammatum Elegiarum tam latinarum quam gallicarum, linguam grec(am) et latin(am) callebat. Traduxit Philippica Demosthenis, Platonis Dialogos, S(an)cti Io(ann)is Christostomi Homelias, etc.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 355.

Né à Noyon (Oise) le 7 janvier 1619. « M. Maucroix ravit soit qu'il parle ou qu'il écrive et l'on ne peut se défendre de l'aimer quand on lit ses ouvrages ou quand on l'entend parler. » Ami d'Ablancourt, Courat, des Réaux, Tallement, Patru, La Fontaine. « Avec celui-ci il a vécu en frère » [...]. « Toujours sincère, toujours généreux, toujours obligeant [...] aimé et respecté de toutes les personnes qui chérissent la vertu et le mérite. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 86.

⁴ Fils de Nicaise († v. 1596-1601), doyen de la Faculté de médecine de Reims, et de Perrette Bignicourt. Né à Reims et baptisé en l'église Saint-Jacques, en juillet 1596, grand-prieur de Saint-Nicolas de Reims, et auteur de l'*Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, édité par l'Académie de Reims, 1843-1846, 4 vol. in-4.

Voici son épitaphe :

Reims m'a vu naissant au berceau
Un couvent m'a servi d'étude
Lille a été ma solitude
Et Fives me tient au tombeau.
Je fus Français de nation
Je fus docteur pour la science
Religieux d'obéissance
Et grand-prieur de maison.
A Dieu j'ai remis mon esprit
Ma vie est à mon monastère.
Que mon corps possède la terre
Que Reims hérite mes écrits.

Cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 1959, 26. *Ibid.*, ms 1648, pièces 9-11 [Biographie]. — Ch. GIVELET, *L'Eglise et l'Abbaye de Saint-Nicaise de Reims...*, 1897, p. 311.

période 1649-1668¹; de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683), le « grand Colbert »; de Colin et Robert de Nantheuil, maîtres graveurs; de Pierre Rainsant, médecin²; de Jean Mabillon (1636-1707), « modeste et pieux autant que savant »³.

Ces gloires ne doivent pas nous cacher l'indiscipline que le tumulte des guerres, les querelles stériles avec les jésuites et les misères de l'occupation militaire avaient introduite au Collège des Bons-Enfants. Il ne bat depuis « plus de trente ans que d'une aïse, mal soutenu, mal conduit par les Principaux, supposts »⁴. Les philosophes ne parlent pas latin, les élèves courent les cabarets; au collège le vin se vend quatre sols le pot; la cuisine retentit de jurement, le Principal n'a pas mis les pieds dans les classes depuis dix ans... La « discipline totalement oubliée », les « anciens usages méprisés », les « principes effacés et détruits » appelaient une réforme⁵. Promu recteur en 1659, Thomas Mercier l'entreprit avec ténacité, secondé par le Conseil de Ville. On lit à ce sujet :

1660, 17 octobre. — Sur représentation de M. Mercier, recteur de

Cf. aussi : Lettres de prêtrise données par Guillaume Marlot, prieur de Saint-Nicaise (17 septembre 1631). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 55 H 33, pièce 33. — Ratification par les définiteurs du chapitre général de la Congrégation de Saint-Maur, de l'union de l'abbaye de Saint-Nicaise à la Congrégation de Saint-Maur, entre Guillaume Marlot, grand-prieur; Colombain Renier, prieur de Saint-Remy, visiteur de la Congrégation de Saint-Maur, et le P. Bétalaud, prieur du monastère des Blancs-Manteaux à Paris (15 septembre 1636). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 55 H 39, pièce 1.

¹ Pierre († 11 janvier 1645), chanoine de Notre-Dame de Reims (prébende 65, 1603-1649). Auteur de *Tabulae chronologicae Ecclesiae Remensis*. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 344.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1645, ff. 121-159.

³ Médecin du roi, garde des médailles sous Louis XIV. *Bibl. mun. Reims*, ms 1652, fol. 180. — Docteur en médecine et professeur de la Faculté de Reims, médecin de Louvois, il assista Louis de La Salle dans sa dernière maladie. Il est l'auteur de nombreuses thèses (*Bibl. mun. Reims*, ms 1087).

Fils de Nicolas († 1647) et de Jacqueline Richart, il épousa Perrette Homo qui lui donna sept enfants : Elisabeth (° 1654), épouse de Nicolas Regnault (mariage, 2 décembre 1681); Jacqueline (1653-1688), femme de Claude Regnault (mariage, 16 décembre 1680); Charlotte (° 1652), Magdeleine (° 1656), Pierre (° 1658), Marie (° 1660), Robert (1661-1671). *Cahiers lasalliens*, 29, p. 103 v°, n. 1. — Son portrait peint par Hubert Chappe (1640-v. 1688) se trouve au Musée Saint-Denis de Reims. Toile de 0,96 × 0,68 m [Inv. 827.1]. « Buste tourné à droite, regardant de face, en robe rouge doublée de noir, à pèlerine d'hermine, rabat uni, manchettes de dentelle, perruque, les deux mains appuyées sur un volume in-folio au dos duquel on lit : *Hippocrates*. Ch. LORIQUEUET, *op. cit.*, p. 112, 65.

⁴ CAULY, *op. cit.*, p. 368.

⁵ Mémoires de Cocquault, t. II, p. 418 [1666]. Cité d'après Ch. GIVELET, *Mémoires de Oudard Coquault bourgeois de Reims (1649-1668)*, Reims, Imp. de l'Académie, 1875, 2 vol. in-8.

⁶ Ms Bidet, fol. 87. *Bibl. mun. Reims*, ms 1660. Cité par E. CAULY, *op. cit.*, p. 375.

l'Université qui poursuit en Parlement « le rétablissement du désordre de l'Université » :

« Conclud a esté que la ville secondera les bonnes intentions dud(it) s(ieu)r recteur pour le rétablissem(en)t des désordres qui se comettent à présent dans le collège et dans lad(ite) Université, et, pour y parvenir, que quatre personnes seront nommez avec led(it) s(ieu)r Lieut(enant) pour examiner les articles et voir ce qui pourra concerner la ville laquelle interviendra avec luy pour en poursuivre le rétablissem(en)t sur les chefs des articles quy se trouveront regarder le publiq; et à ceste fin ont esté nommez Mess(ieu)rs Amé, Coquebert, présid(en)t, Josseteau et Noblet, et luy sera fourny dès à présent la som(me) de trois cens livres pour lui bailler moyen de poursuivre l'exécution de ses intentions » ¹.

Un mois plus tard le Conseil de Ville renouvelait son soutien au recteur Mercier :

1660, 26 novembre. — « Qu'il sera pareillem(ent) envoyé et traité de la conclusion du XVII octobre der(ni)er touchant le restablissem(ent) des désordres du Collège de l'Université suivant l'intention et poursuite de Mons(ieur) le recteur, et à ceste fin, que led(it) s(ieu)r Lieuten(ant) examinera avec les messieurs qui l'accompagnent les mémoires qui peuvent intéresser la vi(e) publique » ².

Dès le 4 septembre 1660, le Parlement de Paris intervenait appuyant le recteur. Le 14 décembre 1660 ³, il ordonnait la révision des statuts et par un édit du 8 février 1661 ⁴ il prescrivait de transmettre les statuts de la Faculté des arts à l'un des commissaires pour examen, demandant en même temps aux recteur, doyen, docteurs et régents des quatre Facultés, receveur et proviseur de l'Université, de remettre les titres de fondation dans les huit jours de la signification de l'arrêt. La ville, de son côté, considérant

« qu'il était convenable à la gloire de Dieu dans l'instruction des jeunes gens à la piété et utile au public dans leur élévation aux sciences et à la vertu » décidait d'accorder au Collège de « par chacun an, des deniers communs de la ville, la somme de 1500 livres pour être employée aux ou

¹ Délibération du 17 octobre 1660. *Arch. mun. Reims*, Registre 77, ff. 247, 250.

² Délibération du vendredi, 26 novembre 1660. *Arch. mun. Reims*, Registre 77, p. 279. — Voir également Registre 78, fol. 149 [Délibération du 6 février 1662]; fol. 215 [Délibération du 15 juin 1662]; ff. 269, 217 [Délibération du 14 décembre 1662].

³ *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés., fol. 157.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés., fol. 161.

suppléments de gages du Principal et des Régents, tant et si longtemps qu'il plaise à MM. du Conseil et qu'ils jugeront en être besoin »¹.

Le 16 mai 1662, l'arrêt du Parlement portait homologation et enregistrement des statuts pour la réformation. L'Université de Reims avait sa loi².

Voici sept mois — c'était le 10 octobre 1661 — que Jean-Baptiste de La Salle était entré au Collège des Bons-Enfants. Nous allons, grâce aux nouveaux statuts, pouvoir le suivre pendant toute la durée de ses études, connaître l'organisation interne de cette institution, les cours qui s'y donnaient, les horaires de classe et le déroulement d'une journée d'étudiant.

Le Collège des Bons-Enfants et son organisation.

Le Collège des Bons-Enfants est à la base de l'édifice universitaire. Assurer son bon fonctionnement c'est préparer la bonne marche des différentes Facultés.

Le chef de l'Université reste l'archevêque de Reims : il est, lui, et non le bailli de l'archevêché, le conservateur de ses privilèges, peut promulguer des règlements, et même changer les statuts avec l'agrément du Parlement et de l'Université de Paris. Il nomme le recteur et les autres dignitaires : grand-maître, principal, proviseur, les sept grands boursiers théologiens, les cinq petits boursiers et les chapelains.

Le Recteur est une autorité. Censeur de la doctrine et des mœurs, il vient aussitôt après l'archevêque (art. 1). Il a le premier rang parmi les corps constitués de la cité. Son élection a lieu tous les ans, le lendemain de la Saint-Charles (28 janvier) à 8 heures du matin, par les quatre Facultés réunies en assemblée plénière à Saint-Patrice. Des trois noms sortis du scrutin, l'archevêque ou le vicaire général, *sede vacante*, en choisit un (art. 5) remplissant les conditions requises pour cette importante fonction. L'élu prête serment de fidélité à l'archevêque en son palais et au recteur sortant, à Saint-Patrice (art. 6) : si le premier

¹ Délibération du 4 septembre 1661. *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13, n° 4. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 161 v°; *ibid.*, ms 1652, fol. 254. — *Ibid.*, ms 1703, fol. 43 [pp. 85-86]. Bidet constate avec satisfaction qu'en cette année 1661, « le Collège de l'Université de Reims avait repris son ancien état, que les classes étoient fréquentées et l'exercice continué avec application et étude ». *Ibid.*, fol. 44 [p. 87].

² *Arrêt de la Cour de Parlement du 16. May 1662. Portant Homologation et Enregistrement des Statuts pour la Réformation générale de l'Université de Reims* et Main-levée accordée de l'interdiction et défenses de conférer aucun degré dans pas une Faculté, Paris, chez Claude Josse, M.DC.LXII, in-4, 6 pp. *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés., fol. 165. — *Ibid.*, ms 1652, fol. 254 v°. — *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13, n° 7. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 57, liasse 2, n° 4.

refuse — ce fut le cas pour Jean-François Maillefer en 1718-1720 — le second suffit pour la validité du mandat. Assumant ses fonctions, le nouveau recteur ordonne deux fois l'an, en hiver et en été, *publicas supplicationes* pour la religion chrétienne, pour le salut et la prospérité du roi et du royaume de France et de l'Université de Reims. Il en fixe la date et l'église après avoir pris avis du conseil académique (art. 8). Le lendemain, accompagné des Procureurs de France et de Lorraine et des deux censeurs nommés par lui, le recteur fait la visite des salles et des classes du Collège. Il est reçu par le Principal à la tête d'une délégation de représentants (art. 12). Il s'informe *de vita, moribus et doctrina* du grand-maître, des boursiers, des étudiants et du soin et diligence — *industria et diligentia* — du Principal et des professeurs chargés de l'éducation de la jeunesse. Il n'omet de visiter la cuisine, de s'intéresser à la nourriture et à la ration alimentaire servie au personnel, soulignant ce qu'il faut corriger ou améliorer (art. 10).

En vertu de son autorité, le recteur préside les assemblées universitaires qu'il convoque par les bedeaux (art. 15), recueille les suffrages des quatre Facultés et conclut à la pluralité des voix, la sienne faisant le départage en cas d'égalité (art. 14). Tous les ans, le 14 janvier et le 14 juillet, il préside l'office solennel pour le roi, l'archevêque, les bienfaiteurs de l'Université et ses sup-pôts. Les doyens et docteurs des Facultés y assistent ainsi que les procureurs des deux nations, les bacheliers, licenciés, maîtres ès-arts et les professeurs (art. 16). Il en est de même dans toutes les prières publiques ordinaires et extraordinaires qu'il prescrit (art. 55). Les étudiants eux-mêmes, à quelque ordre qu'ils appartiennent, fussent-ils chanoines de Notre-Dame — c'est le cas de Jean-Baptiste de La Salle — doivent y être présents. Après Dieu, c'est au roi très chrétien et aux magistrats que la jeunesse doit payer son tribut de piété et d'obéissance (art. 56).

Dans les huit jours consécutifs à sa nomination, en présence du recteur sortant, il examine la situation générale de l'Université, les affaires en cours et le contentieux (art. 21), s'informe des questions litigieuses (art. 22), se gardant de trancher sans consultation préalable des doyens des Facultés et des Procureurs des nations (art. 23). Il veille particulièrement à ce que ces dignités ne soient accordées qu'à des candidats capables, idoines, sans ambition et jugés utiles à l'Université (art. 24).

Le recteur ne délivre les lettres de nomination qu'à ceux qui fréquentent les Facultés de Reims ou de Paris et n'admet aux examens et à la prestation du serment pour la collation des grades que les élèves résidant ou étudiant dans l'une ou l'autre de ces Facultés pendant au moins six mois entiers. Il exige aux

maîtres ès-arts d'avoir parfait toutes les études de philosophie (art. 25). Il n'autorise, enfin, l'accès aux Facultés supérieures de théologie, de droit ou de médecine qu'aux aspirants pourvus de la maîtrise ès-arts (art. 26).

Le poste était-il convoité ? Sans doute et pas simplement pour l'honneur qui en rejaillissait. On n'avait pas le temps de s'y attacher puisque renouvelé tous les ans. De 1661 à 1680, début et fin des études universitaires de Jean-Baptiste de La Salle, seuls Thomas Mercier (1659-1662), réformateur des statuts, et Thomas Cloquet (1667-1669) se maintinrent deux années consécutives au poste de recteur. Voici par ailleurs, cités d'après Marlot complété par Raussin¹, le nom de ceux que J.-B. de La Salle connut pendant son séjour à l'Université :

Année	Titulaire	Titre académique
1660-61	Thomas Mercier	Docteur en théologie ²
1663	François Josseteau	Licencié en théologie ³
1664	Nicolas Rogier	Docteur en théologie
1665	Simon l'Hermite	<i>Ibid.</i> Curé de Saint-Etienne ⁴
1669	Henri Esnart	Docteur ès-arts ⁵
1670	Pierre Roussel	Docteur en théologie
1671	Henri Gonel	Licencié en théologie ⁶
1672	André Cloquet	Docteur en théologie ⁷
1673	Guillaume Rogier	Bachelier en théologie puis docteur
1674	François Picot	Docteur ès-arts, licencié en théologie

¹ Marlot, complété par Raussin. *Metropolis Remensis Historiae sive Supplementum Frodoardi, ab anno CMLXX ad nostram aetatem feliciter et accurate productum. Tomus II [...]* studio et labore Dom. Guillelmi Marlot..., Reims, 1679, p. 803.

² « *Doctor theologus Jurium Universitatis propugnator acerrimus et libertatis ejusdem invincibilis, 1660, 1661, 1662.* » G. MARLOT, *Metropolis Remensis...*, p. 803.

³ « *Artium Doctor, 1662, et postea Theologiae doctor, jurium q(uo)que Doctor professor, et s(anc)ti Michaelis pastor ac etiam Eccl(esi)ae Remen(sis) canonicus.* » G. MARLOT, *op. cit.*, p. 803. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 337.

⁴ Par la suite chanoine de l'église Saint-Germain de Montfaucon. G. MARLOT, *op. cit.*, fol. 143 [p. 802 *ter*]. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 194, pièce 52.

⁵ « *Henricus Hennart, licentiatius theologus.* » G. MARLOT, *op. cit.*, fol. 143 [p. 802 *ter*].

⁶ Par la suite docteur en théologie et curé de Saint-Symphorien de Reims.

⁷ « *S(anc)ti Petri Veteris Pastor. Obiit decanus Facultatis Theologiae, die 14 augusti 1711.* » G. MARLOT, *op. cit.*, fol. 143 [p. 802 *ter*].

1675	Nicolas Gonel	Docteur en théologie
1676	Jacques Quillart	<i>Ibid.</i>
1677	Antoine Bernard	Docteur ès-arts
1678	Nicolas Bernard	Licencié en théologie, puis docteur
1679	Antoine Lempereur	Bachelier en théologie
1680	Nicolas Rogier	Licencié en théologie ¹

Tableau I : Recteurs de l'Université de Reims (1660-1680).

Retenons plus particulièrement les apparentés à de La Salle : Nicolas Rogier (1664) et ses deux neveux, Guillaume (1673) et Nicolas Rogier (1680), fils de Guillaume (1615-1678), notaire royal, et de Claude Marlot (1620-1681).

Ajoutons à ceux-ci les proches parents de La Salle qui pendant le XVII^e-XVIII^e siècle exercèrent la fonction de recteur de l'Université de Reims ²:

Année	Titulaire	Titre académique
1681	Remi Favart	Docteur en théologie
1682	Philippe Maillefer	Licencié en théologie
1690-91	Nicolas Frémyn de Monchéry	Docteur en théologie
1692	Pierre Lévêque	<i>Ibid.</i>
1693	Pierre Godinot	<i>Ibid.</i>
1707	Guillaume de La Salle	<i>Ibid.</i>
1718-20	Jean-François Maillefer	<i>Ibid.</i>
		Chanoine de Saint-Symphorien
1724-25	Nicolas Parchappe de Vinay	Docteur de Sorbonne
		Prévôt et chanoine de Notre-Dame de Reims

¹ Exécuteur testamentaire de Nicolas Roland (1643-1678. Frère de Guillaume Rogier (recteur, 1673).

² Parmi les chanceliers de l'Université *quorum officium perpetuum cum sit*, citons, avec leur date de nomination :

Jean Le Besgue, docteur en théologie, 6 novembre 1570;

Pierre Dozet, docteur en théologie, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, archidiacre de Champagne, 1^{er} juillet 1619;

Louis-Eléonor de Tristan de Muizon, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, et archidiacre de Champagne, 1668. Il mourut le 14 août 1727. G. MARLOT, *Metropolis Remensis...*, p. 803.

1735-45	Nicolas Frémyn de Montchéry	Pour la seconde fois Fondateur des Prix du Collège des Bons-Enfants
1753-55	Jean-François de La Salle	Docteur en théologie Doyen de la Faculté Chanoine de N.-D. de Reims

Tableau II : Recteurs de l'Université de Reims
parents de Jean-Baptiste de La Salle (1681-1755).

Le Grand-Maître.

Quoique subordonné au recteur, le grand-maître n'est pas moins un rouage important de l'Université. Docteur en théologie et instruit dans les arts libéraux, il est préposé particulièrement aux boursiers de Saint-Patrice et maintient le Principal, les professeurs, les chapelains, les boursiers, les étudiants dans la fidélité au devoir leur servant de modèle (art. 28). Il préside en particulier aux disputes *sabbatines*, aux *vespéries* et aux thèses du doctorat (art. 28). Il occupe la première place à la chapelle et veille à ce que les offices s'y déroulent *devote et reverenter*, s'enquiert des absents et les corrige lui-même ou les fait corriger par le Principal (art. 29). En dehors des vacances d'automne, il a soin que l'instruction religieuse soit faite alternativement par les professeurs de théologie, à une heure de l'après-midi, l'assistance des boursiers, des maîtres et des étudiants étant obligatoire. D'après les lettres de fondation du collège, le grand-maître veille également à ce que tout le personnel — professeurs, boursiers, étudiants, y compris les employés — reçoivent le sacrement de pénitence au moins huit fois par an : le jour de la rentrée scolaire (10 octobre) — ce jour on dit la messe du Saint-Esprit — à la Toussaint (1^{er} novembre), Noël (25 décembre), premier dimanche du Carême, Pâques, Pentecôte, Nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), Assomption de Notre-Dame (15 août) (art. 30). On n'imagine pas de La Salle se soustraire à ces points du règlement. Il aimait trop les choses d'Eglise pour se priver de la grâce divine dont le sacrement est porteur et fermer ses oreilles à la communication de la parole de Dieu.

En dehors de ces préoccupations proprement scolaires, le grand-maître s'occupe de l'administration, de la location des chambres (art. 32), de la discipline de l'internat et des boursiers (art. 28), du mobilier, de la bonne tenue des étudiants (art. 48), de la propreté des classes (art. 46) et de la conservation des chartes de fondations (art. 48).



Le Principal : préfet des études.

Ce que le grand-maître est à Saint-Patrice, le Principal l'est au Collège des Bons-Enfants. Il n'est point docteur mais doit être de la Faculté des arts. Il a soin que la jeunesse *bene recteque vivat* et s'applique à l'étude des lettres (art. 50) et il doit veiller particulièrement à recruter des maîtres compétents par leur savoir et pouvant servir de modèle par leur vie exemplaire (art. 51). Nulle considération intéressée ne doit guider son choix (art. 52). Il n'admet comme étudiant, *a fortiori* comme interne, aucun écolier professant la religion protestante et les externes devront s'abstenir de la nouvelle religion sous peine de renvoi. Pour maintenir les uns et les autres dans la piété et les exciter à l'accomplissement de leur devoir, tous les samedis, avant la sortie du soir, les professeurs leur font une instruction catéchétique (art. 54).

C'est le Principal qui, après avoir consulté le grand-maître, nomme les professeurs de philosophie et de grammaire et, avec le consentement de l'archevêque ou de son vicaire général (art. 58), les destitue pour de justes causes. Il peut aussi proroger leur mandat. A cet effet, dès la fin du mois de juin il soumet à leur agrément leur maintien à la même classe ou leur promotion à un cours supérieur. Vers le même temps, et avant de la rendre publique, il propose à l'archevêque ou à son vicaire général et, en cas de vacance du siège, au recteur, la liste des professeurs chargés des cours l'année suivante (art. 60). Il leur demande de n'expliquer que des auteurs *castos et probatos*, chastes et approuvés. Les contrevenants, après un premier avis, et s'il y a récurrence, d'un second avertissement, sont privés de leur emploi (art. 62).

Les élèves de rhétorique et de poésie seront entraînés à des séances de déclamation en présence du recteur et des professeurs; rien ne sera récité en public sans l'approbation du Principal (art. 61). Le dimanche après Pâques ou avant les vacances d'automne, celui-ci fera jouer une tragédie pour la distribution solennelle des prix. Le public rémois sera invité à venir applaudir et féliciter les lauréats (art. 63). C'est donc le Principal, ou à son défaut le premier des professeurs ou le semainier, qui assure la bonne marche de l'établissement, s'occupe des études, fait exécuter le règlement général et l'horaire particulier de la journée. On se levait et on se couchait tôt aux Bons-Enfants. La matinée débutait à 5 heures et durait jusqu'à midi; l'activité scolaire reprenait à 14 heures, se poursuivant jusqu'à 19 heures. Outre cette attention constante à l'application intelligente du règlement, le Principal veille à ce que les écoliers fréquentent assidûment les classes. Il inspecte les élèves, leurs livres, s'informe des absents et des délits (art. 71) et n'accorde des congés qu'avec parcimonie : le jeudi tout entier, en été, et seulement l'après-midi en hiver à moins qu'il ne tombe un

jour de fête (art. 72). Fin août ou avant si besoin est, il annonce les exercices publics de philosophie. En septembre — au plus tard après la Saint-Remy — assisté des deux procureurs des nations ou de deux professeurs, il examine les élèves pour les distribuer dans les cours correspondants. Il arrête la date des vacances les étalant comme suit : fin août, les philosophes; début septembre, les rhétoriciens; vers le 8 septembre, les élèves de seconde, et le 15 de ce mois tous les autres. La rentrée scolaire est obligatoirement fixée au lendemain de la Saint-Denis, le 10 octobre (art. 73). Administrateur du collège et tout à la fois économe, le Principal est surtout préfet des études. Il est très attentif à ce que les élèves ne montent en classe de philosophie sans une parfaite connaissance des langues latine et grecque, des principes de la grammaire et de la rhétorique : c'est la base de l'enseignement et du savoir. Responsable avec le grand-maître de la discipline interne du Collège, le Principal est aidé dans ses tâches par le proviseur, les professeurs, les régents, les maîtres ès-arts (art. 81).

Ce cadre extérieur, en apparence rigide, favorise l'étude et l'application des étudiants. Là où il y a de l'ordre il y a du travail sérieux surtout si l'autorité des professeurs est respectée et la bonne entente règne entre enseignants et enseignés. C'était le cas aux Bons-Enfants.

Cours et horaire du Collège des Bons-Enfants.

Entrant en sixième, le nouvel élève s'applique à comprendre et à démontrer le mécanisme de la langue latine. Ce sera le rôle des régents de l'aider dans cet apprentissage difficile. Par une initiation progressive, le débutant se met en contact avec les auteurs latins. Voici schématisé le long trajet qu'il devra parcourir à travers un paysage souvent monotone et fréquemment aride :

Classes	Programme d'études, Auteurs	Statuts
6 ^e , 5 ^e : <i>Pueri</i>	Règles de la grammaire latine Fables de Térence Epîtres familières de Cicéron Virgile : <i>Bucoliques</i> Autres auteurs du même genre	LXXXVII

4 ^e , 3 ^e : <i>Provecti</i>	Salluste César : Commentaires Cicéron : <i>De Officiis</i> et quelques discours des plus faciles Virgile, Ovide Répétition des règles de la grammaire latine et grecque pour en avoir une parfaite connaissance.	LXXXVII
2 ^e , 1 ^{re} : <i>Majores</i>	Cicéron : Discours, <i>Tusculanes</i> , <i>Oratore</i> , <i>Brutus</i> Poètes : Virgile, Horace, Properce, Perse, Juvénal et parfois Plaute Règles de la grammaire grecque Extraits de : Homère : <i>Iliade</i> , <i>Odyssée</i> Hésiode : <i>Les Travaux et les Jours</i> Théocrite : <i>Les Pastorales</i> Echantillonnage de : Platon : <i>Dialogues</i> Discours de Démosthènes et d'Isocrate Hymnes de Pyndare D'autres ouvrages de ce genre au choix du Principal et des lecteurs et à la portée des élèves.	LXXXVII
Philosophes	Première Année : Logique Morale ou Ethique à Nicomaque Deuxième Année : Physique Métaphysique d'Aristote	

Tableau III : *Collège des Bons-Enfants. Programme d'études.*

Le choix était vaste, les difficultés progressives. Tout ouvrage nouveau ou suspect était écarté, l'élève ne devant s'abreuver qu'aux sources les plus pures

dans les livres les meilleurs. Pour ce faire on joignait la pratique à la théorie. Chaque jour six heures étaient consacrées au travail pratique dont une à mémoriser les règles de la grammaire et les autres à l'audition, à l'interprétation des textes et à l'imitation des poètes, des orateurs, des historiens, des prosateurs (art. 89). Tous les jours aussi, de 10 à 11 h et de 17 à 18 h, on s'appliquait à la composition et à l'art de discuter. Ces exercices étaient obligatoires. Les élèves internes rendaient compte à leurs maîtres les samedis après le repas de midi (art. 91). En Philosophie, ces actes avaient pour objectif de préparer à la soutenance privée ou publique des thèses, des sabbatines, des déterminations, des figures et des énigmes (art. 105). Une part importante était réservée à la mémoire, *scientiae thesaurus*. Les écoliers la cultivaient en récitant et en déclamant fréquemment (art. 92). Certaines heures du samedi étaient employées à la répétition de ce qu'ils avaient appris pendant la semaine. Ils étaient aussi fréquemment interrogés sur les choses les plus difficiles et les moins communes pour se les rendre plus familières (art. 94).

A part la grammaire latine du P. Pajot et la grammaire grecque de Moquetus alors très en vogue que Jean-Baptiste a très probablement utilisées, on n'est pas fixé sur les auteurs qu'il étudia au Collège et l'absence de citations ne permet pas de déceler ses préférences. L'histoire, la géographie, la littérature française n'étaient pas au programme ne constituant pas des matières d'enseignement indépendantes. Mais les commentaires des professeurs donnaient occasion de placer les auteurs et leurs œuvres dans leur milieu d'époque. On y faisait revivre l'histoire ancienne, Athènes, Jérusalem, Rome, et les figures historiques et légendaires de la Grèce et de l'Empire romain. *De Bello Gallico*, pour ne citer qu'un exemple, fournissait matière explicite pour une étude progressive de la géographie et de l'histoire de France. Il s'agissait moins d'un enseignement systématique qu'épisodique pour satisfaire la curiosité scientifique du moment et l'esprit critique de toujours. Et la Bible, outre l'histoire de la parole et du peuple de Dieu n'est-elle pas aussi un manuel d'histoire et de géographie religieuses ? Qui peut nier, par exemple, le contenu historique du Nouveau Testament, et les *Actes des Apôtres* ne sont-ils pas un des premiers livres de géographie que l'on connaisse ? Comment, de surplus, les étudiants pouvaient-ils être tenus dans l'ignorance du règne de Louis XIV, du mouvement des idées politiques et doctrinales, des progrès des sciences, des arts et des lettres et des guerres qui en furent les compagnes inséparables ?

Quant aux chefs-d'œuvre de la littérature française, ils ne figuraient pas non plus au programme. Le monde moderne échappait à l'analyse littéraire. Ni les auteurs de la Pléiade, ni Rabelais, ni Montaigne, ni Malherbe, ni Corneille,

ni Racine, ni La Fontaine, ni Molière n'avaient encore franchi la grille des Bons-Enfants. Si Jean-Baptiste en eut connaissance, ce fut en dehors du Collège. Son père, Louis de La Salle, humaniste accompli, Jean Maillefer, son beau-père, voyageur infatigable¹, en parlaient dans leurs conversations courantes. Les entendre nommer et commenter à haute voix le succès des représentations théâtrales, quoi de plus naturel pour éveiller l'intérêt du jeune de La Salle ? Le foyer n'était-il pas le complément du Collège dans les familles bourgeoises ?

Les statuts n'indiquent pas — sauf les jeudis — les moments de détente et le mot récréation ne figure pas dans le règlement. Ils marquent, par contre, l'horaire scolaire. Le voici, tel que nous avons pu le reconstituer :

Heures	Horaire d'été	Variations
5	Lever des internes (art. 68).	
5.30	Réunion à la salle commune. Prière du matin. Etude.	
7	Entrée en classe. Appel des élèves. Cours (art. 100).	8.30 Hiver, Quatre-Temps et jours de jeûne.
10	Composition. Expression orale : déclamation, éloquence, disputes.	
11	Chapelle Saint-Patrice : messe pour les élèves internes et externes (art. 69). Repas.	
v. 13	Après le repas et l'action de grâces : réunion à la salle des professeurs. Révision du travail du matin.	
13	Dimanches et fêtes hors le temps des vacances : instruction religieuse (art. 30).	
14.30	Cours.	13.30 Hiver.

¹ « Villes que j'ay veus et où j'ay entré, passé et séjourné pendant le cours de ma vie »... Au total, cent trente-huit réparties par ordre alphabétique de pays : Allemagne, 1; Belgique (Flandre, Liège), 15; France, 66; Hollande, 18; Italie, 33; Savoie, 5. *Mémoires de Jean Maillefer*, édit. H. JADART, 1890, pp. 71-73.

- | | |
|----|---|
| 17 | Composition. Déclamation. Art de disputer. |
| 18 | Réunion à la chapelle Saint-Patrice. Prières pour le roi, l'archevêque et les bienfaiteurs du collège. Les écoliers s'y rendent par rangs de deux accompagnés de leurs professeurs (art. 69). |
| 19 | A Saint-Patrice : prière du soir, examen de conscience.
Retraite : grand silence. |

Tableau IV : *Collège des Bons-Enfants. Règlement scolaire.*

Aucun costume particulier n'est imposé aux élèves externes. Ils doivent, par contre, garder en toutes choses les règles de la pudeur, de la modération et de la simplicité (art. 113), aimer leurs professeurs comme des pères et se prêter entre eux amitié et service mutuel (art. 114). Ils assistent tous les jours au saint sacrifice, prient et vénèrent Dieu, sa très sainte Mère et les saints à la manière de nos pères (art. 115).

Au signal de la cloche, tous les élèves se rendent à la messe, aux classes, aux répétitions, au déjeuner, au dîner, à la prière du matin et du soir marchant devant les professeurs en entrant à la chapelle, en classe ou à la salle, et n'en sortant jamais sans permission avant le signal du départ (art. 116). Les paroles obscènes, les injures doivent être bannies de leur bouche. Celui qui essaierait de corrompre ses camarades serait puni de peines très graves (art. 117) de même que ceux qui jurent, crient, en appellent au diable, se battent ou blessent autrui (art. 118). Puni ou repris de ses fautes, l'élève ne doit pas murmurer contre son maître, le menacer ou lui parler avec arrogance (art. 122). En tous temps les écoliers montrent de la déférence — *debitum honorem* — à leurs professeurs à l'intérieur de l'établissement ou en ville, même à ceux des classes inférieures, ainsi qu'à toute personne entrant ou sortant du collège (art. 123). Le jeu est interdit avant et après les repas, sauf concession expresse (art. 120). Dans la conversation ordinaire, que le professeur soit présent ou absent, le latin ou le grec est de rigueur et l'emploi conscient des barbarismes ou de solécismes mérite punition (art. 118).

Pour être complets il nous faudrait parler du proviseur, des chapelains, des sept grands boursiers de Saint-Patrice et des cinq petits boursiers dont la création remonte à Charles de Lorraine et auxquels les statuts de 1662 consacrent

quelques articles. Le premier a une fonction proprement administrative; les attributions des autres ont peu de rapport avec l'activité scolaire du centre, celles des chapelains exceptées.

Il n'en est pas de même des procureurs des nations, des questeurs et des examinateurs de la Faculté des arts avec lesquels de La Salle eut des rapports obligés. Les étudiants sont partagés en deux nations selon leur lieu d'origine : nation de France et nation de Lorraine. A leur tête se trouve le Procureur. Elu parmi les gradués des Facultés supérieures, ordinairement, il prête serment au recteur et assiste en habit à tous les actes publics de la Faculté (art. 150). Il tient un registre contenant les noms de ceux de sa nation qui pendant son mandat ont obtenu le grade de maître ès-arts et le transmet au recteur (art. 151). Il inscrit les candidats promus ailleurs qu'à Paris ou à Reims, leur faisant payer douze livres pour leur admission et une bourse dont le montant est laissé à son estimation. Le questeur reçoit cette somme, et la remet tous les trois mois, le cas échéant, au questeur général (art. 153).

Les examinateurs sont au nombre de deux, choisis parmi les bacheliers formés ou les licenciés des Facultés de théologie, de droit et de médecine, ou les professeurs et maîtres ès-arts ayant au moins deux ans d'exercice. Les premiers interrogent sur la logique et la morale seulement; les seconds sur l'ensemble de la philosophie. Ils n'admettent au baccalauréat ou à la licence que les candidats capables, reléguant à un autre temps ou écartant définitivement les inaptes. Ils signent avec le recteur les lettres des sujets ayant réussi (art. 154). Les statuts énumèrent ensuite les dernières formalités précédant l'octroi du diplôme : droits à percevoir par le procureur des nations, attestations des examinateurs du petit et du grand examen auxquels se joint le chancelier. Celles-ci sont visées par le recteur avant de les transmettre au secrétaire pour l'expédition en forme légitime des lettres de maîtrise (art. 156) et l'apposition du sceau (art. 157).

D'autres articles se rapportent aux censeurs (art. 158), au secrétaire de l'Université qui assiste le recteur dans ses fonctions administratives (art. 159, 160), au procureur fiscal (art. 161), au questeur général (art. 163) et aux bedeaux (art. 164) aux ordres du recteur et intermédiaires entre celui-ci et les dignitaires de l'Université. Un dernier article (art. 172) fixe les droits à percevoir par les magistrats, les officiers et les bedeaux.

Sous le rectorat de Thomas Mercier et sa vigoureuse impulsion, le Collège des Bons-Enfants reprit un nouvel essor. Il fallut vaincre les résistances du Chapitre qui voyait ses privilèges réduits surtout pendant le temps de la vacance du siège, l'opposition du Conseil de ville exigeant la présence de deux échevins

à la reddition des comptes du collège et celles des jésuites réclamant l'érection d'une seconde maison. Les difficultés s'aplanirent, les études prospérèrent. Maîtres et étudiants rivalisaient d'ardeur encouragés, les uns et les autres, par les subventions de la ville et les succès aux examens. Dans l'euphorie de son enthousiasme, Oudart Cocquault écrit :

« Et à présent [1666], du temps de l'établissement de l'Université par la force et crédit du cardinal de Lorraine, tout puissant en France, il [le Collège] n'a été en la splendeur qu'il est, pour la Faculté des Arts spécialement qui est la principal(e), la dernière en degré, la première en fondement po(ur) une Université ou Colège »¹.

Et deux années plus tard :

« Ce ne sont en nos Colèges que disputes, paranymphes, passes de docteurs »².

Résultats que voulurent encourager par leurs visites le cardinal Barberini, en 1667, et son coadjuteur, Charles-Maurice Le Tellier, le 15 avril 1669.

Accédant au trône de saint Remy, Le Tellier « comprit vite que le zèle pour les fortes études était l'un de ses premiers devoirs et une source d'honneur pour son administration »³. De loin comme de près il suivait par le détail les affaires de l'Université. Le Collège des Bons-Enfants vivait et florissait. Le Conseil de ville y contribuait de son mieux, allouant les subventions nécessaires et les justifiant parce que « l'Université est la pépinière d'où l'on tire les grands hommes pour tous les états »⁴. Philippe Frémyn (1592-1662) l'enrichit d'une rente de cinq mille livres⁵ et Antoine Lévesque de Croyères (1617-1673), en

¹ Mémoires d'Oudart Cocquault. *Bibl. mun. Reims*, ms 1706, fol. 205.

² *Ibid.*, ms 1706, fol. 221. — « L'Université était encore dans sa fleur; il y avait bon nombre d'excellents hommes en toutes sortes de sciences qui enseignaient avec applaudissement. » MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 513.

³ J. GILLET, *Charles-Maurice Le Tellier Archevêque — Duc de Reims. Etude sur son administration et son influence*, Paris, 1881, p. 131. — Le 15 juillet 1669, il visitait les classes du Collège des Bons-Enfants. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 180, liasse 160, pièce 8.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 690.

⁵ « Sur le fond quy est entre les mains de M^r Frizon, cy dev(ant) r(ecev)eur, montant à [quatre cent soixante-trois livres] 11 s(ols), provenant du reliquum du compte rendu de l'administra(ti)on des biens délaissés par feu mons(ieu)r l'assesseur Frémin appa(rtenant) à la Faculté des Arts, sera employé au remboursement de q(ue)lques rentes en cedant les droits à lad(ite) Faculté. » Délibération du lundi 18 janvier 1672. *Arch. mun. Reims*, Registre 81, p. 81. — « Conclud a pareillement esté que Messieurs qui ont la direction des biens délaissés par mons(ieu)r Frémin, assesseur, pour la Faculté des Arts de l'Université contribueront au rapport que doit f(ai)re led(it) s(ieu)r Frémin des deniers q(u'i)l avoit

1673¹, d'un capital de 1225 livres, tandis que le collège pour sa part, acquérait des maisons rue Neuve et au Marché-aux-Draps. Cette prospérité matérielle s'accompagne, malheureusement, d'un certain relâchement moral et disciplinaire à la fin du siècle. Le mal n'était que superficiel et il suffit de quelques correctifs introduits par Charles Le Tellier dans son Règlement de 1692² pour ramener la discipline et la régularité de la pratique religieuse.

Jean-Baptiste de La Salle étudiant en philosophie.

Nous avons prolongé l'histoire des Bons-Enfants au-delà des limites de la scolarité de Jean-Baptiste de La Salle. Entré au Collège de la Faculté des arts en 1661, maître ès-arts en 1669, bachelier en théologie, après dix-huit mois de séjour à Saint-Sulpice à Paris, il continue ses études à Reims, passe son paranymphe en 1678 et coiffe le bonnet carré de docteur en 1680. C'est, en raccourci, la chronologie universitaire de La Salle. Pour le moment, seul nous intéresse son séjour au Collège des Bons-Enfants. Arrêtons-nous quelques instants.

Il y entre en 1661, à 10 ans accomplis, et non à 8 ou à 9 comme indique Bernard³. Accueilli par Louis Bonvent, principal⁴, en présence peut-être de

touché [du] s(ieu)r Loys d'Arziliè(res) et à cette fin tireront des [...] pour les effetz. » Délibération du 13 décembre 1667. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 123; *ibid.*, Registre 118 (13 décembre 1667).

¹ « Conclud a esté que l'offre faicte par mad(ame) la v(euv)e de feu Mons(ieu)r Lévesque de Croyères sera accepté ainsy q(u'elle offre de passer transport au p(ro)ffict de l'Université desd(ites) rentes que la ville luy doibt dont l'emploi des deniers sera [faite] par Mess(ieur)s de la ville qui sont nom(més). » Délibération du mardi, 11 juillet 1673. *Arch. mun. Reims*, Registre 81, p. 307. — *Ibid.*, Carton 820, liasse 8, n° 10 (12 juin 1673). *Ibid.*, Carton 690, liasse 13, n° 10.

² *Règlement de Monseigneur l'Archevesque pour le Collège des Bons Enfants de l'Université de Reims*, Reims, chez Nicolas Pottier, M.DC.XCII, pt in-8, 16 pp. *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M. Rés., pp. 413-428. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 56, liasse 1, n° 18; *ibid.*, G 180, liasse 16, n° 7. — *Arch. mun. Reims*, Carton 820, liasse 8, n° 11 (28 juillet 1692). *Ibid.*, Carton 690, liasse 13, n° 11. — *Bibl. nationale*, ms fr. 20732, fol. 140.

³ Ms BERNARD, p. 12. — Voir plus bas, document 42, p. 146.

⁴ Prêtre, docteur en théologie, chanoine de Saint-Symphorien et Principal du Collège de l'Université de Reims. Voici un extrait de ses lettres de nomination : « Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et Navarre, au bailly de [en blanc] ou son Lieutenant cons(eill)er du Siège, magistrat royal, nottaire royal ou apostolique, docteur ou gradué premier sur ce requis. Salut. Scavoir faisons que par les tesmoignages que nous avons receus des gens, suffisance, intégrité de vie, bonnes mœurs et capacité de M^e Louis Bonvent, prestre, docteur en théologie, à icelluy pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné et conféré, donnons et conférons par ces présentes signées de n(ot)re main, la principalité du Collège des Bons-Enfants de n(ot)re ville de Rheims, vacante par la résignation qu'en

Pierre Dozet, chancelier, son parent, il a rejoint ses camarades de sixième et a commencé l'étude du latin, maniant le *Despautère nouveau* du P. Pajot avec plus ou moins d'envie, rabâchant les déclinaisons, les conjugaisons, et se mettant en mesure de comprendre les premiers textes que les professeurs décorquent dans les moindres détails pour les mettre à sa portée. C'est à ces premières années de collège que se réfèrent sans doute les biographes en le comblant d'éloges :

« Il n'eut pas plutôt paru dans le Collège de l'Université de Reims [...] qu'il devint l'exemple des Ecoliers et l'objet de la complaisance de ses Maîtres »¹.

« Il fit en peu de tems de merveilleux progres »².

« La sagesse et la douceur qu'il fit paroître pendant ce tems le rendirent aimable à ses maîtres et respectable à ses compagnons »³.

« Dieu et ses Maîtres étant contens de lui »⁴.

Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire à la lecture de Blain il ne fut pas enfant de chœur. Cette fonction était réservée aux cinq petits bourgeois du collège qui, tous les jours, servaient la messe au chapelain de service à Saint-Patrice (art. 141)⁵.

Octobre 1662, de La Salle montait en cinquième. Cette même année il reçut la tonsure cléricale sans que l'application aux lettres changeât ses senti-

a faite en sa faveur et proffict M^e Henry Melot, dernier titulaire »... Fontainebleau, 17 novembre 1661. *Arch. Dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 180, n^o 4. — Fondation d'une bourse au Collège des Bons-Enfants « pour être tenue par un étudiant depuis qu'il commencera à aller en classe jusqu'à ce qu'il soit docteur en théologie sans l'obliger néanmoins à prendre des degrés mais seulement à quitter ladite bourse après qu'il aura étudié trois ans en théologie, ledit étudiant étant pris « de la parenté dudit sieur testateur le plus proche » ou à son défaut de la ville de Crespy-en-Valois ou autres lieux circonvoisins le plus proche ». Extrait du testament de M^e Louis Bonvent, vendredi, 19 août 1678 (Tauxier et Rogier, notaires royaux à Reims). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 59, liasse 4, n^o 2. — *Ibid.*, G 218. — Le 12 juillet 1685, Louis Bonvent fonde un obit à célébrer au 2 janvier de chaque année moyennant 1200 livres en principal. *Ibid.*, D 60.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 120.

² Ms BERNARD, p. 12.

³ *Ibid.*, p. 12.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 120.

⁵ « Ses délices — écrit Blain — étoient donc de servir la sainte Messe et ç'eût été pour lui une mortification sensible d'y manquer un seul jour. Pour se contenter sur ce point, il alla jusqu'à briguer les fonction d'enfant de chœur [les remplissant] avec une grâce et une ferveur singulière. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 119.

Cette anecdote biographique ne peut se rapporter qu'à la période précédant son entrée au Collège ou au temps des vacances.

ments de dévotion¹. Il joua du théâtre en 1663², soit parce qu'il était doué pour cet art, soit parce que, fils d'un conseiller au Présidial, on eût voulu honorer le père en distinguant son fils. Il assista régulièrement aux cours, côtoyant les petits séminaristes pour la première fois, et sans doute que son nom figura peu ou pas du tout sur la liste des absents que les professeurs et le principal remettaient au recteur deux fois par an (art. 99), le second dimanche après Pâques et le lundi venant après la fête de saint Luc (18 octobre).

Il s'essaye à la conversation en latin, se présente en classe en habit de clerc et ne parle à ses maîtres qu'avec respect empreint de cordialité (art. 114). Ses cheveux lui posèrent plus d'un problème : châtons, ils étaient de surplus frisés ce que les règlements interdisaient (art. 47). Comment se coiffer ? Suivit-il en quatrième les cours d'André Clocquet, régent qui, le 21 avril 1665, dédia une de ses thèses aux évêques réunis pour l'assemblée provinciale du clergé, et qui est à l'origine de la querelle de préséances entre les évêques de Soissons et de Beauvais ?

En classe de troisième, de La Salle obtint une double distinction : un second prix en éloquence et un accessit en déclamation³. Lorsqu'en 1665 il commence ses humanités, N. Oudinet allait être nommé recteur. Aux textes latins s'ajoutent maintenant les auteurs grecs. De La Salle prit-il part à un concours académique en 1666 ? Reçut-il un prix à la distribution solennelle du dimanche clos⁴ ? Guibert⁵ et Lucard, moins explicitement⁶, l'affirment.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 120 : « L'esprit de Dévotion [...] ne ralentit jamais son application à l'Etude ».

² Voir plus bas, document 42, p. 151.

³ Voir plus bas.

⁴ Le concours eut effectivement lieu et la distribution des prix se fit comme d'habitude fin de la tragédie qui fut jouée. Les textes sont à cet égard explicites :

1666, 29 mars, lundi. — « Sur ce que Mons(ieu)r le Lieu(tenant) a représenté que le s(ieu)r Principal du collège de l'Université luy a fait instante prière de proposer à la Compagnie pour augmenter les bienfaictz de vouloir gratifier le bien au Collège d'accorder de donner les prix qui se distribuent après la tragédie qui se fait par chacun an aud(it) Collège, le dimanche de quasimodo, pourquoi il vient aviser si l'on consentira à lad(i)te req(ues)te et prière dud(it) s(ieu)r Bonvent, l'affaire mise en délibération,

» Conclud a esté que les prix seront donnez de la part de la ville pour estre distribuez fin de la tragédie de la présente année ainsi et de la manière accoustum(ée) et ce pour ceste fois seulement et sans tirer à conséquence. Et pour f(air)e achapt de livres sont nommez [Louis] Roland, prieur de Saint-Denis, Coquebert, lieut(enant) particulier; Bourgeois et Blanchebarbe. » *Arch. mun. Reims*, Registre 78, p. 313. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, fol. 90 [p. 177]. — *Ibid.*, ms 1705, fol. 23 v^o : « Distribution des prix au Collège ».

Un mois plus tard, M. Henri Esnard, régent de philosophie, venait en remercier le Conseil :

« Mons(ieu)r Esnard, régent de la rhétorique, est comparu en la Chambre du Conseil

Ce succès aurait-il quelque rapport avec la démission en sa faveur du canonat de Pierre Dozet ? Aucun document n'en fait foi.

Entrant en rhétorique, le 10 octobre 1666, Jean-Baptiste a pris les cours d'Esnart et de Favereau, professeurs attitrés. Mais le grand événement de cette année scolaire fut sa nomination comme chanoine de l'église métropolitaine de Reims. La prise de possession eut lieu le 7 janvier 1667. Ses parents, le chanoine démissionnaire, Pierre Dozet, étaient là. Membre du Chapitre, il « poursuit ses études avec une nouvelle ardeur » comme s'il eût pressenti, écrit Blain, « qu'il avoit besoin de science plus qu'un autre »¹. Du point de vue académique cette promotion avait son importance. Il dut en faire la déclaration formelle, son nom fut inscrit sur les registres du régent et communiqué au recteur; dans les actes publics il portait l'habit de chanoine et toutes les attestations des professeurs et des dignitaires mentionnaient cette dignité sous peine d'invalidité.

A l'école de Virgile, de Cicéron, d'Homère, son esprit s'est affiné, son vocabulaire enrichi. Il a assimilé les préceptes de l'oratoire et de l'éloquence, a pris contact avec l'art poétique, avec la réalité des choses et les sublinités de l'esprit. La culture grecque a pénétré son intelligence mais n'a pas laissé de traces dans ses écrits. Lorsque le 10 octobre 1667, il entre en classe de philosophie, de La Salle connaît à fond les langues latine et grecque². Tous les jours, toutes les semaines, pendant six ans (1661-1667) il a répété les règles de la grammaire, s'est exercé à l'élocution, à la composition, à l'imitation des anciens, aux disputes, ressassant une et cent fois les principes du bien dire et du savoir. Soumis à cette gymnastique intellectuelle, son style en a subi les effets : peu de lyrisme, mais la phrase correcte, bien charpentée, logique, précise, même si de temps en temps on remarque quelque lourdeur.

assisté de quatre escoliers et a fait compliment à la Compagnie et rendu des tesmoignages de remerciemens de la grâce que la ville faict d'avoir accordé les prix pour la tragédie dont il a esté remercié et ordonné que les livres seront présentez et portez au Collège pour estre distribuez ainsy q(u'i)l est accoustu(mé). » Délibération du mercredi, 28 avril 1666. *Arch. mun. Reims*, Registre 78, p. 321. Avaient pris part à la délibération : MM. le Lieutenant; Thuret, sénéchal; Roland, prieur de Saint-Denis; Coquebert, lieutenant particulier; Josseteau, Bourgeois, Coquebert, Callou, [Louis] de La Salle, de La Motte, Marlot, Blanchebarbe, Roland, Bachelier, Rogier et Favart.

⁵ GUIBERT, *op. cit.*, p. 19. Il fait erreur en plaçant la distribution des prix le jour de Pâques.

⁶ [LUCARD], *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle...*, Rouen, Fleury, libr., 1874, p. 7.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 123.

² Avant d'aborder les études de philosophie, les professeurs et le principal témoignaient que le candidat était *peritus* dans les langues latine et grecque et avait une parfaite connaissance des préceptes de la grammaire et de la rhétorique (statuts, LXXVIII).

Très sommairement, les statuts de 1662 (art. 103) énumèrent le programme d'études philosophiques réparti en deux années : la logique et la morale d'Aristote en première année, la physique et la métaphysique en seconde. Mais sous ces noms génériques c'est tout un ensemble de connaissances logiques qui se trouvent concernées. Elles ont toutes trait à la science du raisonnement, à l'art de découvrir la vérité. La logique d'Aristote dont il est parlé ne comprend pas moins de six traités dont l'ensemble forme l'*Organon*. Ainsi donc, du 10 octobre 1667 au dernier jour d'août 1668, de La Salle étudia, sous la conduite d'André Clocquet, régent de logique¹ : 1) *Les Catégories* ou grandes divisions du réel qui définissent l'être individuel, le concret avec tous les prédicats qu'on lui attribue : la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, l'avoir, l'agir ou le pâtir; les homonymes, les synonymes, les paronymes; les termes positifs et les négatifs, les singuliers, les généraux, les universels, leur extension et leur compréhension; 2) *L'Hermeneia* ou *Interprétations* traitant des propositions, de leur distinction : propositions simples ou composées, complexes ou incomplexes, absolues ou conditionnées, convertibles ou non les

¹ Le 24 juillet 1666, André Clocquet dédia au Conseil de Ville des thèses qui résumaient son cours de théologie. Voici ce qu'on en lit dans le Registre correspondant :

« Sur ce que Mons(ieu)r le Lieutenant a représenté que le professeur de la philosophie de l'Université de cette ville ont (*sic*) desseïn de présenter les têtes de la philosophie à la Compagnie, estans à cest effect disposez, pourq(uoy) il vient à aviser sy on recevra cet honneur,

» Conclud a esté que lesd(ites) têtes seront receues et ensuite soustenues et à ceste fin [...] le s(ieu)r Cloquet, professeur, assisté de douze escoliers lesq(uel)z ont présenté la tête de latin et ensuite en a esté [...] nombre sur le bureau quy ont esté distribuez à chacun des Messieu(rs) de la Compagnie et ordonné au greffier d'en porter aux antiens lieutenans et officers de ville ausq(uels) en sera pareil(ement) envoyé ». Délibération du samedi, 28 juillet 1666. *Arch. mun. Reims*, Registre 79, p. 355. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, ff. 63, 123. — Consulter aussi :

1670, 4 juillet. — Thèse dédîée à la Compagnie par Philippe Favart, fils de Jean Favart [Louis de La Salle, père de Jean-Baptiste y assistait]. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 567.

1672, 17 décembre. — Thèse de M. Lepoivre non agréée. Il est « remercié de la bonne volonté ». *Ibid.*, Registre 81, p. 203; Reg. 118 [à la date].

1673, 16 mai. — Présentation de la « thesse générale de la philosophie du Collège de l'Université ». *Ibid.*, Registre 81, p. 275; Reg. 118 [à la date]; Reg. 81, p. 323 [délibération du 30 juillet 1673]; Reg. 118 [à la date].

1676, 29 mai. — Thèse de droit présentée à la Compagnie par Nicolas Graillet. *Ibid.*, Registre 118 [à la date].

1680, 5 mai. — Présentation de la « thèse générale de la philosophie du Collège de l'Université ». *Ibid.*, Registre 118 [à la date].

1684, 21 janvier. — Thèse générale des Cordeliers. Permission de la présenter au Conseil de ville « et qu'on les reconoitra par une gratification en la manière accoustumée ». *Ibid.*, Registre 118 [à la date].

unes dans les autres; 3) *Les Premiers Analytiques* qui ont pour objet les lois du raisonnement, les structures du raisonnement déductif ou syllogismes, de ses figures et modes et des moyens mnémotechniques pour apprendre les deux cent cinquante-six propositions possibles et les ramener à une vingtaine valables; 4) *Les Seconds Analytiques* qui s'occupent de la science; 5) les huit livres des *Topiques* ou *Traité de la dialectique* fort utile pour la gymnastique de l'esprit, pour les rencontres avec le premier venu et pour les sciences de caractère philosophique. « De par sa nature investigatrice, la dialectique tient le passage qui mène aux principes de toutes les recherches »¹; 6) *Réfutation des sophismes* pour découvrir la cause des faux raisonnements. Les questions inutiles ou sans importance — *quaestionculae* — étaient laissées de côté pour ne s'attarder qu'aux thèmes fondamentaux les plus utiles (art. 103). Toutefois, Aristote venait confronté à la critique moderne et probablement que la *Logique de Port-Royal*, publiée en 1662, avait entrée dans les cours de philosophie.

Objet particulier d'étude pour les philosophes de première année est aussi la morale d'Aristote plus communément nommée *Ethique à Nicomaque*, véritable phénoménologie de la vie morale. Elle comprend dix livres où Aristote envisage la vie humaine en tant qu'humain ce qui le conduit à une morale des vertus (chap. 1-10) et la vie humaine comme participation au divin d'où dérive la morale de contemplation. Il traite aussi du bonheur, conséquence de l'activité normale et suprême de l'homme, de la vie contemplative et de la vie pratique, du rôle de la volonté libre. Une étude minutieuse des principales vertus — libéralité, magnanimité, juste désir des honneurs, douceur, amabilité, le naturel dans la manière de parler, l'enjouement — amène le Stagyrite à une distinction fondamentale entre les vertus intellectuelles (livre V) et les vertus morales : force, justice, tempérance. L'amitié : sa nature, ses divisions, ses rapports et effets est longuement étudiée, avec une finesse remarquable, dans les livres VIII et IX. Revenant au problème initial, Aristote démontre dans le livre X que le bonheur — à ne pas confondre avec le plaisir — activité conforme à l'intelligence, participe en quelque manière au divin. La vie de l'esprit est donc la plus heureuse et la contemplation, le propre de l'esprit intelligent. Le contemplatif est le plus aimé des dieux; le sage, le plus heureux².

Le 10 octobre 1668, de La Salle entrait en seconde année de Philosophie. Une semaine auparavant, le 3 octobre, il avait assisté au convoi funèbre de son cousin, Pierre Dozet, chancelier de l'Université. Remis de son émotion, il reprit

¹ Paul-Bernard GRENET, *Histoire de la Philosophie ancienne*, Paris, Beauchesne et fils, 1960, pp. 154-155.

² *Ibid.*, pp. 270-273.

ses études. Un programme particulièrement chargé mais passionnant l'attendait : la physique d'Aristote, le matin, transcendant l'après-midi à la métaphysique du même auteur.

Il étudia pour commencer le *Traité du Mouvement* défini en lui-même (*Physique*, III, 1-3) puis dans les réalités et les notions qui s'y rattachent : l'infini, le lieu, le vide. Pour finir il s'attaqua au mouvement en ses diverses espèces (*Physique*, V) et en ses parties (*ibid.*, VI). Dans le livre VIII, il aborda le thème du premier moteur « source et condition du mouvement universel ». Partant du principe de causalité efficiente et quel que soit le nombre de moteurs intermédiaires, du mouvement local qu'ils originent et de la translation circulaire qui en dérive, il reste toujours un Premier : éternel, unique, indivisible, sans partie, sans aucune grandeur ¹.

Peu à peu, par une enquête progressive, Aristote se hisse jusqu'à la science de l'universel suprême qui constitue l'objet de la science que nous cherchons. La métaphysique ou « philosophie première » rentre dans la catégorie des écrits acroamatiques appelés plus tard ésotériques. Ils étaient à l'usage des étudiants et circulaient à l'intérieur du Lycée. La métaphysique comporte quatorze livres désignés par les premières lettres de l'alphabet grec ou par les chiffres romains de I à XIV qui, loin d'être un assemblage artificiel gardent entre eux une étroite unité. Après avoir rappelé les opinions de ses devanciers en vue de la constitution d'une science des premiers principes, Aristote pose la question de l'Être en tant qu'Être, détermine l'objet de la métaphysique (livre II, 1-3), explique la cause matérielle, la cause efficiente, la cause formelle et le principe de contradiction. Il fixe dans le livre III le sens d'une trentaine de termes dont il entend se servir, termes désignant la cause, l'objet de la philosophie première, les déterminations de l'Être. Ayant soigneusement distingué cette science supérieure des autres sciences théorétiques, il délimite les sens de l'Être considérant respectivement : l'Être distribué dans ses différentes catégories, l'Être en puissance et l'Être en acte. C'est l'objet des livres V-VII. Intéressant, en particulier, le livre VI, par la lumière qu'il projette sur le rapport entre matière et forme, l'âme étant la forme du corps. Le livre VIII traite de l'Un et du Multiple auquel se rattachent l'Autre, le Dissemblable, l'Inégal, la contrariété étant la différence maxima. Les doutes créés sur l'authenticité du livre IX sont aujourd'hui dépassés; ils ne l'étaient pas au temps où de La Salle étudiait. Ce livre est fondamental. Sous une forme en apparence désordonnée, du moins dans sa première partie, Aristote reprend l'acquis du traité de la substance dans le *Traité de la*

¹ *Ibid.*, pp. 198, 200.

Puissance et de l'Acte et établit dogmatiquement « l'existence et la nature spirituelle d'un moteur éternel et immobile de l'Univers ». Il se différencie nettement de la physique dont il est en quelque sorte l'aboutissement puisqu'il a pour objet propre l'Être en tant qu'Être, c'est-à-dire Dieu même. La métaphysique devient ainsi théodicée ¹.

Nihil sine magno vita labore dedit mortalibus. Jour après jour, soit en écrivant, soit en écoutant — *tum scribendo, tum audiendo* (art. 156) — Jean-Baptiste a assimilé le programme de philosophie. Nous aurions aimé retrouver ses « cahiers », ceux où il a pris ses notes contenant les leçons dictées, les questions traitées, les exposés plus particulièrement détaillés, les interrogations subies, les disputes concertées, les exercices d'attaque et de défense — *tum impugnando, tum propugnando* (art. 104) — les questions débattues dans les « déterminations, figures et propositions » et dans les petites thèses hebdomadaires du samedi, appelées pour cette raison sabbatines — *sabbatinae* — celles qu'il dut personnellement soutenir en privé ou en public, la deuxième année (art. 105), en présence de nombreux public, de sa famille, et de sa parenté; celles qu'il dut combattre « en répondant ». Connaître aussi les livres qu'il consulta, la fréquence de ses entrées à la bibliothèque du collège dont l'inventaire a été dressé par Pierre Dozet ², les idées maîtresses qu'il en tira, ses directions de recherche préférées. Montra-t-il du génie, se contenta-t-il de l'argumentation classique, transposait-il en « style chrétien » l'analyse rationnel de sa réflexion philosophique ? Autant

¹ *Ibid.*, pp. 248-263.

² « Inventaire des livres de la bibliothèque du Collège de Reims fait par nous, Grands-Vicaires de l'Eglise de Reims, le Siège archiépiscopal vacant, le vingtiesme mars 1660. » [Signé] Dozet, R. Lelarge. *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13, n° 3. — Copie collationnée à l'original par Roland et Rogier, le 23 août 1661.

Outre les livres de Patristique, de Théologie, de Sainte-Ecriture, d'Histoire ecclésiastique, de Droit, de commentaire de la langue grecque, des *Tabulae geographicae*, voici les livres de philosophie qui sont signalés :

Les *Etiques* d'Aristote, en français;

Epitheta textoris;

Capreolus, In Libros sententiarum;

Rodolphus Agricola, De Inventionibus Dialecticis;

Aristotelis Logica. — Eiusdem ad Nicomachum. De moribus. — Item. Politica et De Principiis Rerum naturalium. — Libri 8 Topicorum. — Eiusdem Ethica, Metaphysica et De Republica;

Joannis Carpentarii Animadversiones in 3. Libros Inventionum Dialecticarum Petri Ramii;

Averrois Philosophi Collectaneorum libri 3.

Voir aussi : *Arch. mun. Reims*, Carton 820, liasse 8. Diverses matières, n° 3 (20 mars 1660).

de questions demandant une réponse qui nous permettrait de saisir sur le vif la personnalité d'un jeune homme de 18 ans que la vie va mûrir et dont on dira quelques heures après son décès : « C'est un saint »¹, c'est-à-dire un homme comme nous, en avant-plan d'un mystère inaccessible à nos vues : Dieu agissant en lui. Comment ? Pourquoi ?

Quel témoignage ses professeurs rendaient-ils de lui lorsque, en fin de carrière, à la veille de ses examens de maîtrise, de La Salle demandait le *testimonium* que devaient souscrire le Principal et le Recteur après avoir reçu son serment d'écolier juré (art. 156) ? Connaître aussi l'attestation des examinateurs qui donnèrent par écrit leur appréciation sur le candidat. Sans doute fut-elle des plus élogieuses puisqu'il était reçu avec la mention *summa cum laude*. Quant aux modalités de son examen nous aurons l'occasion d'y revenir². Penser également à la collation de son grade, à la solennité dont elle fut entourée, au banquet qui la suivit, à la légitime fierté de sa famille, à sa satisfaction personnelle aussi. C'était une fin de carrière, une première étape de vie franchie. Il fallait entamer une seconde. Où, quand ? Si dilemme il y eut, il fut vite résolu. A Reims, dès le 10 octobre 1669, sur les mêmes lieux, en face du Collège des Bons-Enfants, Jean-Baptiste de La Salle entra à la Faculté de théologie. Il avait 18 ans et 5 mois, et était, depuis le 17 mars 1668, engagé définitivement dans la cléricature ayant reçu les ordres mineurs.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 169.

² Voir plus bas, document 46, p. 211.

CHAPITRE II

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE ÉTUDIANT EN THÉOLOGIE : REIMS, PARIS

La Faculté de théologie où M. de La Salle s'inscrit en 1669 doit son origine au cardinal Charles de Lorraine ¹. Un bâtiment lui était réservé face au Collège des Bons-Enfants ayant pour centre la chapelle Saint-Patrice et comprenant différentes dépendances pour le logement du grand-maître, des professeurs de la Faculté et des boursiers. Les étudiants se recrutaient parmi les séminaristes, les moines de Saint-Denis et les Ordres religieux.

Plus qu'une Faculté, c'est une école dont le règlement copie en tous points celui de la Faculté de théologie de Paris. Avec Antoine Fournier dont nous avons déjà parlé ², s'amorce une certaine organisation. Outre les six bacheliers fondés — trois réguliers et trois séculiers — l'acte du 22 novembre 1604 prévoit la nomination d'un lecteur qui donnerait tous les jours, dimanches et fêtes excepté, de une heure à deux heures, une leçon de théologie à l'abbaye de Saint-Denis; un receveur administrerait le temporel de ladite fondation et un comité constitué par le doyen du Chapitre métropolitain, le doyen de la Faculté de théologie et le prieur de Saint-Denis, assurerait l'exécution des clauses. Un acte postérieur à la mort de Fournier (25 novembre 1610), en accomplissement de ses dernières volontés, ajoutait de nouvelles libéralités à la Faculté de théologie et dotait généreusement les Facultés de médecine et de Droit. L'acte signé des exécuteurs testamentaires, Antoine Beauchène et Jean Bossumet, neveu et petit-neveu du défunt, est daté du 31 janvier 1613 ³.

Il faudra cependant attendre cinquante ans pour que la Faculté de théologie ait ses règlements propres. Ce sera l'œuvre de Thomas Mercier, recteur de l'Université. Tenace et ardent, entreprenant et batailleur, il dressa les statuts des quatre Facultés et les soumit au Parlement. Trois années plus tard, le 16 mai 1662, il obtenait l'arrêté portant homologation et enregistrement des statuts pour la réformation de l'Université de Reims ⁴.

¹ Voir plus haut, p. 15.

² Voir plus haut, p. 16.

³ Voir plus bas, p. 372.

⁴ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 205. [*Statuta Remensis*]. Reims, N. Pottier. Imprimé, in-4, 102 pp. *Ibid.*, D 57, liasse 2, n° 4. — *Arch. mun. Reims*, Carton

Nous avons parlé dans le chapitre précédent, de ceux de la Faculté des arts. Arrêtons-nous à ceux de la Faculté de théologie, dite aussi Faculté patriecienne en raison de la chapelle de ce nom.

C'est tout un monde nouveau qui s'ouvre à Jean-Baptiste de La Salle, étudiant en théologie. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'il dût prêter un nouveau serment. Le voici :

Ego [Ioannes Baptista de La Salle] I. Juro me servaturum Jura, Libertates, Privilegia et Statuta facta et facienda Universitatis Remensis.

II. Juro me exhibiturum honorem et reverentiam Domino Archiepiscopo Duci Remensi, dictorum Privilegiorum Conservatori, D. Rectori dictae Universitatis et Decano meae Facultatis; et ad quemcumque statum pervenero, iisdem obediturum in omnibus mandatis licitis et honestis; servaturumque pacem et concordiam inter supposita Universitatis.

III. Juro nullibi me revelaturum secreta hujus Universitatis in praejudicium ejusdem.

IV. Juro me fideliter dicturum nomen et cognomen meum, et si quod beneficium habuerim aut ex nobili genere natus fuerim, et cujus Dioecesis sim.

Ita Juras? — Ita Juro — In signum tuae sinceritatis, hanc piam Christi in cruce pendentis osculare imaginem¹.

Ce geste accompli, les statuts signalent les dispositions d'âme et d'esprit à apporter à l'étude de la théologie. Les candidats, *pura mente et ab omni vano affectu vacua* doivent s'efforcer d'être les meilleurs parmi les autres étudiants à qui ils doivent servir de modèle aussi bien à l'église qu'aux écoles (Statuts, art. I).

Sans d'autre préambule, on annonce l'horaire et les cours de la Faculté. Les voici :

8 — 9.30	Saint-Patrice. Premier théologien : Livre des Sentences.
13 — 14	Saint-Denis. Cours de théologie.

690, liasse 13, n° 7. — *Statuta Universitatis Remensis*, dans *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1953. M.Rés. — *Ibid.*, CR.V.1977.M.Rés. [« *Leges et Statuta* »]. — E. DURABLE, *Histoire de l'Université depuis son Origine jusqu'à nos Jours*, Paris, Brière, 1829, 2 vol. in-8 [*Bibl. mun. Reims*, CR.V.1957.M.Rés.].

¹ *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés.

14.30 — 16

Saint-Patrice. Second théologien :
Ancien et Nouveau Testament
d'après l'esprit des Pères de l'Eglise (art. II).

Tableau V : *Faculté de théologie de Reims. Horaire et cours.*

L'enseignement dispensé à la Faculté de théologie préparait directement au baccalauréat auquel on n'accédait qu'après cinq années d'études, à savoir : un biennium de philosophie supérieure et un triennium de théologie sous la conduite d'au moins deux professeurs (art. III).

Inscrit en première année, Jean-Baptiste de La Salle fréquenta assidûment, en 1669-1670, les cours de Blanzay et d'Egan à Saint-Patrice et à Saint-Denis. Les lettres d'attestation qu'il reçut et que nous commentons plus avant en font foi. Le premier, Michel de Blanzay, confirme que *tot hoc tempore*, de La Salle, chanoine de Reims, suivit et écrivit ses *lectiones theologicas* donnant des signes *tum diligentiae, tum eruditionis*¹. Outre donc la *disputatio* habituelle avec les étudiants, Michel de Blanzay dictait aussi ses cours que les auditeurs transcrivaient de leur mieux. Prendre le cours c'était tout un art. Faut-il croire que de La Salle montrait des aptitudes particulières pour ce genre de travail ? C'est ce que semblerait confirmer aussi Daniel Egan qui parle de *singularis eruditionis* avec laquelle le jeune chanoine suivit ses *lectiones theologicas* à Saint-Denis, du 1^{er} octobre — *Remigialia*, fête de saint Remy — au 15 juillet 1670².

Ayant commencé sa théologie à Reims, on aurait pu croire que J.-B. de La Salle continuerait sa carrière là où il l'avait commencée. Il préféra ou on préféra pour lui aller poursuivre ses études à Paris prenant pour cela pension au séminaire Saint-Sulpice. Comme c'était l'habitude, il dut solliciter son admission dans le célèbre séminaire, soit en si rendant personnellement, soit par écrit³, exposer les raisons de son choix et attendre la décision du premier

¹ Voir plus bas, document 47, p. 218.

² Voir plus bas, document 48, p. 232.

³ Voici, par exemple, la lettre adressée par M. Leschassier à « Monsieur de La Salle », le « 8^{me} octob(re) 1702 ». S'agit-il d'une lettre adressée à Jean-Louis de La Salle ? Ce n'est pas à exclure :

« Je reçois avec bien de la joye les marques que vous me donnez de vostre bon cœur et de l'affection que vous conservez pour le Sémin(aire) de S(ain)t-Sulpice. Les personnes qui ont eu le bonheur de vous y voir n'oublient pas aussi les exemples de vertu que vous y avez donné et continuent à vous honorer. C'est de quoi je puis vous assurer.

» Pour M^r vostre neveu je ne veux point d'autre juge que vous de ses dispositions. Sondez-les s'il vous plaît et examinez s'il a tout ce qu'il faut pour réussir dans cette maison. Vous scavez qu'on y demande de l'exactitude et encore plus de la bonne volonté et que ceux

directeur, M. Tronson. Elle lui parvint avec les conditions de séjour. Le 18 octobre 1670 — c'était le jour de la rentrée en Sorbonne — Jean-Baptiste accompagné peut-être de ses père et mère ou de l'un d'eux, après avoir rempli le « Livre des entrées »¹, prenait logement à Saint-Sulpice en sa double qualité de séminariste et d'étudiant de Sorbonne. Laissons de côté pour l'instant le séminariste et occupons-nous de l'étudiant.

La Sorbonne était la première et la plus illustre des Universités de France. Au XVII^e siècle ce nom désigne quatre institutions différentes : le Collège fondé en 1253 par Robert de Sorbon pour enseigner la théologie; la Faculté de théologie, très tôt installée dans le collège précédent; la Maison et Société de Sorbonne, association fondée par Robert de Sorbon et groupant les bacheliers, licenciés et docteurs de Sorbonne et ayant à sa tête un prieur; la Compagnie formée par les docteurs de Sorbonne, chanoines et bénéficiers, non moines, habitant Paris. On en comptait sept cent cinquante-trois en 1682. Un tiers

qui n'y viennent pas dans le désir d'y faire leur salut et de (ny, *correx.* y) y avancer dans la vertu n'y profitent guères et y souffrent beaucoup. Si vous le jugez propre pour ce sémi(nai)re, vous pouvez, Monsieur, nous l'envoyer et lui donner bonne espérance et quand nous l'aurons vu nous concluerons la chose avec lui car nous n'avons pas coutume de donner de parole positive avant cette entrevue. Nous embrasserons avec joye l'occasion de vous marquer par les services que nous rendrons à ce cher neveu, combien nous vous honorons et, moi en particulier, avec quel zèle et quel respect je suis, Monsieur, vostre très humble et très ob(éissant) serv(iteur). [*Signé*] Leschassier. [*En marge* :]. Il le remercie de l'affection qu'il a pour le Séminaire. On recevra M. son neveu après qu'on l'aura vu.» *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34, p. 309 n° 805.

Le neveu en question est, sans doute, Jean-François Maillefer, né le 4 juin 1632, fils de Jean (1651-1718) et de Marie de La Salle (1654-1711), sœur de Jean-Baptiste.

L'entrevue eut sans doute lieu. Voici les impressions que M. Leschassier exprimait à M. Maillefer au sujet de son fils :

« On ne peut estre plus édifié que je l'ay (*post corr.*) esté de la lettre que vous avez priz la peine de m'écrire touchant les desseins que vous avez sur Mons(ieur) vostre fils. Ils me paroissent si chrestiens et si conformes à ceux de l'Eglise lorsqu'elle reçoit dans le clergé ceux qui se consacrent à son service qu'il seroit à souhaiter que tous les pères qui offrent à Dieu leurs enfans fussent dans de pareilles dispositions. Mons(ieu)r vostre fils me paroit entrer dans vos veues et vouloir répondre à vos pieuses intentions. De ma part, j'apporteray tous mes soins pour lui rendre autant qu'il me sera possible le séjour au séminaire utile et agréable. Je suis... ». [*En marge* :] Sur l'entrée de son fils au séminaire et ses vues sur lui » [*paraphe*]. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34, p. 320 n° 841.

J.-F. Maillefer fut admis au séminaire de Saint-Sulpice. Voici ce qu'on lit au Registre des Entrées : « Jean-François Maillefer, clerc du dioc(èse) de Reims. Entré, 19 oct(obre) 1702; sorti, 17 septembre 1703. Etait neveu de saint Jean-Baptiste de La Salle ». E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 142 n° 2184. Et en note 1 : Dom François-Elie Maillefer acheva, en 1723, une biographie du saint, dont une copie manuscrite est conservée à la Bibliothèque de Reims [*Bibl. mun. Reims*, ms 1426]. Publiée dans *Cahiers lasalliens*, 6.

¹ Original perdu. Les archives de Saint-Sulpice conservent deux copies dont l'une peut être attribuée à Monin (Registre des Entrées, page de garde).

d'entre eux devait habiter la capitale. L'ensemble de la Compagnie et de la Faculté constitue les « Messieurs de Sorbonne », corporation extrêmement importante, « terrible autorité qui tranche sur toutes les idées nouvelles, juge et condamne, chef de l'Université de Paris et oracle de toute la France »¹, « oracle permanent des Gaules »².

Jean-Baptiste ne reconnaîtrait plus de nos jours les bâtiments qu'il fréquenta de 1670 à 1672, excepté une partie de la cour intérieure, l'emplacement des salles d'enseignement — aile en équerre, du côté de la Seine — dites aussi écoles intérieures; la bibliothèque, au 1^{er} étage, du côté de la rue Saint-Jacques, l'Aula major ou salle des Disputes où avaient lieu les soutenances de l'Aula minor pour les réunions intérieures. Plus rien n'existe du côté sud de la chapelle, du jardin et du collège de Calvi où logeaient les *hospites* et les *socii* déjà bacheliers ou docteurs de la Maison et Société de Sorbonne, riches locataires ayant chambre, mobilier et deux domestiques; les boursiers qu'entretenait la Maison de Sorbonne et les étudiants, environ trois cents, qui préparaient leurs examens.

La Sorbonne se régissait par les statuts promulgués en assemblée de l'Université à l'église des Mathurins, le 18 septembre 1600. Longtemps sous la dépendance des papes représentés à Paris par le chancelier de Notre-Dame et le chancelier de Sainte-Geneviève, elle se plaça avec le temps sous l'autorité des rois de France dont elle devint la fille aînée. Henri IV s'érigea en chef souverain. Quoique essentiellement ecclésiastique dans ses structures et son enseignement, les statuts de 1598 et plus encore ceux de 1600 fixent des orientations nouvelles à l'Université :

« Le bonheur de tous les royaumes, lit-on dans l'exposé des motifs, et de tous les peuples dépend de la bonne éducation de la jeunesse laquelle polit et éclaire les esprits encore neufs et de stériles qu'ils étaient les rend propres aux emplois publics et capables de les bien remplir, augmente la piété envers les parents et notre patrie, le respect et l'obéissance à l'égard des magistrats »³.

Des tâches plus laïques sont donc assignées à l'Université et la puissance séculière, le roi et le Parlement exercent progressivement un contrôle plus ou moins direct sur ses activités, sur l'élection des recteurs, la nomination des professeurs et les matières d'enseignement politico-doctrinales soumises à dis-

¹ Roland MOUSNIER, *Paris au XVII^e Siècle*. Fasc. III. *La fonction intellectuelle. L'Université*.

² GÉRIN, *op. cit.*, p. 337.

³ R. MOUSNIER, *fasc. cit.*, p. 295.

cussion. La Sorbonne donne le ton que répercutent les dix-sept Universités de province. Son Université est constituée par quatre Facultés : la *Sacra Theologia Facultas*, la première et la principale; la *Consultissima Juris Canonici Facultas* ou Faculté de décret, plus tard Faculté de droit; la *Saluberrima Medicinae Facultas*, la *Praeclara Artium Facultas*, la moins appréciée et cependant la plus importante puisque le diplôme de maître ès-arts qu'elle délivre est obligatoire pour accéder aux autres Facultés. Chacune garde son autonomie ne tolérant aucune ingérence extérieure.

Le Recteur porte le titre de Monseigneur. Il a la préséance sur les évêques et d'autres personnes de haut rang, dont les pairs de France, et présente ses requêtes directement au roi. Il est assisté par le procureur général ou syndic, par le greffier ou scribe, le questeur ou receveur et le conservateur des privilèges. A la tête de chaque Faculté, le *decanus sapientissimus*. De la dignité et privilèges du recteur tous reçoivent, selon leur rang, une certaine part. Les étudiants, par exemple, ne sont pas admis à la justice ordinaire, ni au service militaire, ni aux impôts directs, ni aux droits sur le vin et toutes les provisions de bouche. On ne peut saisir leurs terres; ils ont droit aux bénéfices ecclésiastiques réservés aux gradués nommés et aux gradués simples¹.

Les *scholarii*, ceux assistant aux écoles, sont groupés en quatre nations : la nation de France et celles de Picardie, de Normandie et d'Allemagne. Chaque nation est divisée en tribus ou provinces, chaque province regroupant un ou plusieurs diocèses. Ainsi, la nation de France comprenait cinq provinces et soixante diocèses; celle de Picardie, deux provinces et cinq diocèses, celle de Normandie, une province (Rouen) et sept diocèses. Jean-Baptiste de La Salle s'inscrivit à la nation de France, province de Champagne.

Au XVII^e siècle, l'Université est en crise. Ce n'est plus la « mer très grande et sans fond dans laquelle les poissons de toutes sortes de sciences, de vertus et de vérités peuvent se pescher avec les filets de l'étude »². Plusieurs causes semblent à l'origine de cette décadence : sa trop grande prospérité, la vie facile des professeurs en désaccord avec la morale qu'ils enseignent et nullement soucieux de la promotion scientifique, transmetteurs bien plus que chercheurs, le cumul des bénéfices, la concurrence des Ordres religieux, la lutte entre l'Eglise et le pouvoir royal qui étend son emprise sur toutes les institutions, les guerres de religion et les désordres qu'elles introduisent, l'inadaptation à l'esprit

¹ Gradués nommés ayant droit aux deux tiers des bénéfices. Gradués non nommés possédant un titre universitaire sans être professeurs; ils concouraient pour un tiers.

² FERTÉ, *Rollin. Sa Vie, ses Œuvres et l'Université de son Temps*, Paris, 1902, p. 159.

nouveau du XVII^e siècle face au cartésianisme montant et d'autre part l'insubordination des étudiants et l'indiscipline des collèges. Dans quelle mesure cet état d'esprit influa-t-il sur le mode de vie de Jean-Baptiste de La Salle ? Il n'en fut point marqué. Saint-Sulpice était un rempart contre la nouveauté destructive d'où qu'elle vint et un garant de la bonne vie, doctrine et mœurs ecclésiastiques de ses étudiants.

Mis en face de ses responsabilités de La Salle commença par se pénétrer de cette vérité énoncée dans l'article premier des statuts de la Faculté :

Vera homini felicitas in Dei Optimi Maximi cognitione consistit (art. 1).

Le seul bonheur de l'homme c'est la connaissance de Dieu, connaissance qu'on ne peut acquérir que par l'inspiration divine ou la pénétration de la parole de Dieu, de Dieu qui se rend présent à l'âme par la prière. C'est à cette disposition fondamentale que fait référence l'article 2 des statuts qui marque de plus les autres conditions intérieures pour accéder à la science de Dieu : *puram et innocentem mentem*, éloignement des souillures du monde, soumission d'esprit, refus de tout faste et renoncement à toute ambition pour n'avoir que Dieu en vue.

Venant de la Faculté de Reims, de La Salle dut faire valider ses études de première année ainsi que les statuts le prescrivaient (art. 4). Et puisqu'il aspirait aux grades académiques, il s'inscrivit aux *scholis theologicis* s'engageant à suivre chaque année, trois années durant, les cours de deux professeurs de théologie, à assister régulièrement tout ce temps aux disputes fréquentes qui avaient lieu et à argumenter lui-même contre les candidats. Il présenta son dossier universitaire : attestation de ses études, certificat de bonne conduite et de baptême, les lettres de tonsure (art. 5) et, sans doute, l'autorisation du Chapitre métropolitain. Régulièrement admis, de La Salle suivit les cours que voici pendant les dix-huit mois de séjour à Paris.

Chronologie	Professeurs et Cours	Témoins signataires
18 octobre 1670 — 2 juillet 1671	DESPÉRIERS, Jacques : <i>De Incarnationis Mysterio</i>	Azégat, Honoré Clément, Pierre Maguelonne, Barthélemy Menc, François
—	LESTOCQ, Guillaume de : <i>De Sanctissimae Trinitatis Mysterio.</i>	Demachy, D. Duhamel, L.-Hg. Maguelonne, Barthélemy Menc, François

18 octobre 1671 — 12 avril 1672	DESPÉRIERS, Jacques : <i>De Gratia</i>	Brenier, Antoine Du Chailloux, Etienne Menc, François Nouy, Pierre
—	LESTOCQ, Guillaume de : <i>De Sacramentis in genere</i>	Brenier, Antoine Du Chailloux, Etienne Menc, François Nouy, Pierre

Tableau VI : *Jean-Baptiste de La Salle*
étudiant à la Sorbonne : professeurs, cours, compagnons d'études (1670-1672).

Le ms 720 de la bibliothèque de la Sorbonne nous a conservé le cours *De Incarnationis mysterio* de J. Despériers¹. Il est suivi du traité *De Ecclesia* d'Edme Piro, syndic de la Faculté de Paris, et grand-vicaire du cardinal de Noailles dont les Frères n'apprécièrent guère la conduite déloyale à l'égard de leur Fondateur, en 1703. Quant aux signataires qui témoignent de l'assiduité de Jean-Baptiste aux cours des professeurs, ils sont tous, à deux exceptions près — D. Demachy, L.-Hg. Duhamel — ses condisciples à Saint-Sulpice. La bibliothèque municipale de Marseille possède par ailleurs le *Tractatus de Gratia Christi Salvatoris* dicté par J. Despériers, transcrit par un camarade de J.-B. de La Salle, François Menc².

Remarquons que les classes se donnaient tous les jours ouvrables, du 18 octobre à fin juillet, le matin, pendant deux heures, excepté les jours de fêtes et les jours de disputes particulières des tentatives sorboniques où les professeurs y assistant les écoles vquaient. S'agissant d'études supérieures on comprend que les heures de cours soient peu nombreuses pour laisser une large part à la recherche personnelle, éviter le mémorisme et ne pas diminuer le temps réservé aux répétitions. Les cours étaient tout à la fois une exposition systématique de la théologie et une direction collective de travail. Les élèves prenaient des notes et devaient présenter aux examens les cahiers ainsi remplis. Aucun de ceux écrits par de La Salle ne nous est parvenu. On aurait pu apprécier son degré d'application, l'attention portée aux exposés magistraux, les traités l'ayant particulièrement intéressé, son esprit critique, sa capacité dialectique, son refus ou son adhésion aux opinions ayant cours.

¹ Voir plus bas, p. 547. — *Bibl. Sorbonne*, ms 720, in-4, 483 pp. [Cote ancienne M. S. t. III, 23].

² *Bibl. mun. Marseille*, mss 295, 296. « Ex libris Seminari Aquencis dono Domini Menc. » Cité par Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 300.



Il est vrai que celles-ci ne pouvaient s'exprimer dans les cahiers de cours. La Sorbonne exerçait une vigilance permanente sur l'enseignement de l'Université la maintenant dans une stricte orthodoxie. Ce n'est, *per casum*, que dans les questions orales que les professeurs pouvaient exposer leurs opinions personnelles sur un sujet déterminé. A cette époque la polémique est vive autour de trois thèmes de particulière importance : le jansénisme, le gallicanisme, le cartésianisme.

a) *Le jansénisme*. Hérésie subtile contre laquelle se dressa la Faculté de théologie; elle compta cependant parmi ses membres de très ardents défenseurs. Publié en 1643, l'*Augustinus* contenait, au dire de son auteur, Corneille Jansen *alias* Jansénius, la doctrine de saint Augustin sur la grâce et la prédestination. Condamnées par Urbain VIII, le 6 mars 1641, les thèses de l'évêque d'Ypres trouvent dans Antoine Arnauld et dans quelques fidèles adeptes des partisans intrépides. Il fallait trancher. Le 1^{er} juillet 1649, le syndic de la Faculté de théologie, Nicolas Cornet, soumettait à la docte assemblée sept propositions à débattre. Il n'en fallut pas davantage pour dresser de façon irréparable adversaires et défenseurs de la doctrine janséniste. Ces derniers firent appel comme d'abus au Parlement; les premiers à l'Assemblée du clergé qui s'en remit à la décision du Saint-Siège. Celui-ci instruisit l'affaire en présence des docteurs députés par les deux parties. Après trente-six séances — les dix dernières présidées par le Pape — la bulle *Cum occasione* du 31 mai 1653 condamnait les cinq propositions quintessence de l'*Augustinus* faisant défense « à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe de penser, enseigner, prêcher » autrement qu'il n'était établi dans la déclaration pontificale. Des Brefs accompagnant la bulle furent adressés au roi de France enjoignant aux évêques du royaume de la publier et aux officiers civils d'en assurer l'exécution. Sur invitation de La Mothe-Houdancourt, évêque de Rennes, la Faculté de théologie décida le 1^{er} août et 1^{er} septembre 1653, à l'unanimité des voix, d'enregistrer la bulle, menaçant d'exclusion toute insoumission. Les opposants ne désarmèrent pas recourant à de subtiles manœuvres. Arnauld répliqua par une première puis par une *Seconde lettre*¹. L'ensemble de la Faculté condamna l'une et l'autre. Dans la liste des docteurs qui jugèrent « téméraire, injurieuse, scandaleuse » la proposition de la dernière lettre

¹ Seconde lettre de M. Arnauld, docteur de Sorbonne, à un duc et pair de France pour servir de réponse à plusieurs écrits qui ont été publiés contre sa première lettre sur ce qui est arrivé à un seigneur de la Cour dans une paroisse de Paris, 1655, in-4. [Il s'agit du duc de Liancourt qui s'était vu refuser les sacrements dans la paroisse de Saint-Sulpice à cause de ses rapports avec les jansénistes].

figurent Bourdon, sulpicien, et Guillaume de Lestocq, du collège de Sorbonne ¹.

Méprisant « les conseils et les exhortations d'une mère toute d'amour pour lui », Arnauld s'obstina dans ce que la Faculté appelait la « pestilentielle et pernicieuse doctrine » condamnée unanimement par les participants à l'assemblée du 24 mars 1656 ². Tout Sorboniste devrait désormais souscrire cette sentence sous peine d'exclusion du Corps. Dans le même temps, la Faculté recevait avec respect et approuvait la nouvelle constitution d'Alexandre VII, du 16 octobre, contre les « perturbateurs du repos public ». Arnauld se rebiffa étalant publiquement le « cas de conscience » ³, faisant consister le devoir de sa soumission au Pape non dans l'adhésion « par une créance intérieure » mais dans un « silence respectueux ». En vain Port-Royal venait à la rescousse d'Ar-

¹ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, fol. 4 : « *Nomina Magistrorum Sacrae Facultatis theologiae Parisiensis qui non subscripserunt censurae latae sententiae adversus Mag(ist)rum Antonium Arnauld doctorem theologum socium sorbonicum, die 31^a januarii 1656 et confirmatae die 1. februarii 1656.* »

Parmi les signataires :

« Guillaume Lestocq, professeur en théologie au collège Sorbonne, chanoine de l'église d'Amiens.

» Antoine Faure, prévost et chanoine de l'église de Rheims, grand vicaire de l'archevêque de Rheims.

» Claude Le Bottu de la Barmondière, curé de Saint-Sulpice, à Paris.

» Edme Pirot, abbé [*en blanc*], syndic de la Faculté de théologie, professeur royal au Collège de Sorbonne.

» Francois Leschassier.

» F. Charles de la Grange, chanoine régulier de Saint-Victor ». JOURDAIN, *op. cit.*, p. 115. Pièces justificatives, CXLI, col. 2, 1.

² S'étant abstenu une première fois, Sainte-Beuve fut sommé par le syndic de la Faculté de théologie, M. Le Blond, curé de Saint-Leu-Saint-Gilles à Paris, de se prononcer sur la seconde lettre d'Arnauld. Il finit par la censurer. La sommation est du 26 avril 1663.

³ La fondation de la chaire du cas de conscience du collège de la Sorbonne remonte à 1612. Le premier titulaire fut Jean de Rouen, « conseiller aumônier du roy, docteur ès arts, doyen, paranymphe de quarante bacheliers de théologie, en cinq diverses sales, l'un des quatre censeurs de l'Université de Paris établis par la Cour de Parlement, cy devant recteur de ladite Université et aujourd'huy proviseur du collège théologal du Trésorier de Notre-Dame de Rouen fondé en ladite Université y demeurant ». Acte du 20 octobre 1612 par-devant Jacques Fardeau et Jacques de Saint-Vaast, notaires royaux au Châtelet de Paris. Cf. C. JOURDAIN, *op. cit.*, p. 39. (Pièces justificatives, XXXVII, col. 1.) — Les cas de conscience étaient multiples, par exemple cas politiques : problèmes des alliances avec les protestants, des relations de l'Église avec l'Etat, du roi et du Pape, du gallicanisme.

Pour cette chaire, comme pour celles fondées par Richelieu — chaire de controverse pour la conversion des hérétiques au Collège de Navarre, 1638 — et Louis XIV — chaire de morale et de cas de conscience, audit collège, 1659 — l'enseignement était donné du 15 octobre au 15 août tous les jours ouvrables. Le professeur exposait son cours pendant une heure suivi d'une demi-heure de conférence avec ses auditeurs.

nauld et de ses partenaires discréditant les tenants de l'orthodoxie. Le monarque eut recours à sa prérogative royale pour en venir à bout. Le 13 décembre 1660 il mandait au Louvre les trois évêques élus présidents de l'assemblée du clergé. Le 10 janvier leur rapport était clos; le 1^{er} février, la décision votée à l'unanimité; le 2 mai, la Faculté la ratifiait. Tout ecclésiastique de France devait souscrire le formulaire conforme aux constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII; pour les opposants, pas d'autre voie que la rétractation. Mais quelle foi ajouter aux décisions pontificales? Sont-elles infaillibles? Oui quand elles ont pour objet la doctrine et les faits qui relèvent de la révélation. Dans les faits dogmatiques, faits purement humains se rapportant aux dogmes, quelle position adopter? Ce problème resta en suspens.

b) *Le gallicanisme*. Cette question se débattait avec passion en Sorbonne au temps de Jean-Baptiste de La Salle. La Déclaration de 1682 remonte dans ses origines historiques au XV^e siècle et la doctrine gallicane, doctrinale et politique, perdure sans discontinuer jusqu'à sa condamnation en 1691. Les ultramontains soutiennent ouvertement la doctrine du magistère infaillible du Pape, chef visible de l'Eglise. La Faculté de théologie la conteste; le Parlement appuie sa résistance décidé, s'il le fallait, à lui imposer sa loi. La Faculté résista dans un premier temps au parlementarisme janséniste, puis finit par adopter les propositions de l'Eglise gallicane. Elle approuva, le 2 mai 1663¹, les six articles que reprit l'assemblée de 1682, les réduisant à quatre, et condamna le 3 février 1665, les deux propositions de Matthieu de Moya relatives à l'infaillibilité pontificale. Le pape Alexandre VII censura la Faculté de théologie; le Parlement, le Pape. Le conflit depuis longtemps latent éclata à propos de la régale². Pour en finir, Louis XIV convoqua, le 16 juin 1681, l'assemblée extraordinaire du clergé. Bossuet rédigea la déclaration doctrinale en quatre articles que trente-quatre évêques et trente-sept prêtres signèrent le 19 mars 1682. C'était le triomphe de la volonté absolue du monarque, l'abdication forcée du clergé de France. Par un édit royal « perpétuel et irrévocable » du 22 mars,

¹ Parmi les opposants à l'enregistrement à l'arrêt du Parlement (31 janvier 1663) : tous les docteurs de Saint-Sulpice et du Chardonnet ». Sont nommément cités :

« M. de Lestocq, professeur de Sorbonne. [Il] voulut prouver que l'arrêt était nul *tam ex parte materiae quam ex parte formae*. »

« Les PP. de la Barmondière et Leblanc, de Saint-Sulpice, accusèrent la Faculté de péché mortel et le dernier dit que c'était par lâcheté et par crainte des puissances temporelles qu'onregistrait cet arrêt. » Cf. Charles GÉRIN, *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*, Paris, Lecoffre, 1869, pp. 26, 27.

² Droit des rois de France à percevoir les revenus des évêchés et archevêchés sans titulaire et de nommer aux bénéfices qui en relevaient.

défense formelle était faite « d'enseigner dans le royaume une doctrine contraire »; tout professeur devait « souscrire l'acte de l'assemblée du clergé » et ne pouvait admettre à la licence en théologie ou en droit canonique que le candidat ayant soutenu cette doctrine dans une de ses thèses¹. La liberté d'enseignement se trouvant gravement mise en cause, la Faculté refusa d'y souscrire et d'enregistrer l'édit du roi²; mais sous l'effet de la contrainte elle apposa sa signature³.

Dépasant le point de vue doctrinal, la Déclaration de 1682 devint une affaire diplomatique. Innocent XI enleva les franchises diplomatiques à l'ambassadeur de France. La tension s'atténua sous Alexandre VIII, mais dès 1690 celui-ci prépara une constitution⁴ annulant ce qui avait été formulé par les assemblées de 1681 et 1682. « Réprouvée par Rome, rejetée par les évêques qui ne pouvaient obtenir leurs bulles », la Déclaration de 1682 fut abandonnée par Louis XIV. « J'ay donné les ordres nécessaires, écrivit-il à Innocent XII, pour que les choses contenues dans mon édit du 22 mars 1682 touchant la Déclaration faite par le clergé de France [...] ne soient pas observées. » C'était le 14 septembre 1693⁵.

c) *Le cartésianisme*. Parmi ses plus âpres adversaires en Sorbonne il faut compter Guillaume de Lestocq et Jacques Despériers. C'est ce que révèle une lettre du physicien Rohault au syndic de Sorbonne, le 10 juin 1671⁶. Dans ses *Essays de Philosophie ou Discours de la Méthode* (1637), ses *Méditations* (1641), ses *Principia* (1644), Descartes posait en principe de n'admettre comme vrai que ce dont on avait une idée claire⁷. On en convient aujourd'hui; c'était une révolution en son temps. Bien des philosophes saluèrent avec enthousiasme cette nouvelle route de la philosophie; les théologiens, par contre, s'en émurent.

¹ P. FÉRET, *La Faculté de Théologie de Paris et ses Docteurs les plus célèbres*, t. III, Paris, 1904, p. 300.

² « Relation de ce qui s'est passé en Sorbonne au sujet de l'enregistrement de l'édit du Roi sur la Déclaration de MM. du clergé de France concernant la puissance ecclésiastique (1^{er} mai 1682). Cf. GÉRIN, *op. cit.*, Appendice B. — Sur 178 professeurs nommés : 89 étaient décidément Romains; 55, anti-Romains; 34, douteux.

³ Parmi ceux qui s'opposèrent au procès-verbal : Despériers qui appuya fortement M. Blanger. Leurs commissaires furent désignés pour dresser un nouveau procès-verbal. A l'assemblée de la Faculté le 14 juin 1682, « on remarqua qu'il n'y avait personne de Saint-Sulpice ». Cf. GÉRIN, *op. cit.*, p. 540.

⁴ Constitution *Inter multiplices* du 30 janvier 1691. Elle fut publiée le 20 juin 1691 par son successeur, Innocent XII.

⁵ P. FÉRET, *op. cit.*, t. III, p. 317.

⁶ Publiée par Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 297.

⁷ P. FÉRET, *op. cit.*, t. III, p. 327 et sv.

Pour eux, le doute méthodique conduisait en droite ligne au scepticisme absolu et la théorie de l'étendue essentielle à la matière allait à l'encontre des mystères chrétiens et de l'Eucharistie. Mal accueillie à Rome, la théorie cartésienne fut combattue sans merci par la Sorbonne. L'Université s'en tenait à la doctrine péripatéticienne et demanda au Parlement de condamner cette nouveauté philosophique. L'arrêt qui ensuivit ordonnait que ledit Aristote serait toujours suivi et enseigné par les professeurs et régents de ladite Université. Défense était faite « à tous libraires et colporteurs de vendre et débiter à l'avenir le *Journal des Sçavans* et autres libelles concernant les nouvelles découvertes ». Quoique l'affichage fut explicitement imposé par la sentence, ledit arrêté ne vit jamais le jour¹. Vivement critiqué, le cartésianisme fit son chemin dans l'ombre. Le temps n'était plus éloigné où Descartes prendrait sa revanche détrônant Aristote de son piédestal à l'Université.

Aux questions que nous avons évoquées, il faudrait ajouter celles relatives au laxisme, au quiétisme, pour n'en citer que les plus universellement connues, et à la fameuse querelle de Bossuet et Fénelon. Jean-Baptiste étudiant fut étranger à la controverse. Ce n'est que plus tard, en 1712-1713, que sans s'engager à fond dans la polémique, il fut amené à prendre parti publiquement contre le jansénisme à Marseille et à Grenoble. De ses écrits retenons ces quelques prises de position non équivoques :

« Laissons aux savants les disputes savants, dit-il aux Frères de son Institut [...]. Pour nous, ne parlons que de la doctrine commune de Jésus-Christ et prenons pour pratique de suivre en tout ce que l'Eglise enseigne aux fidèles dans les catéchismes approuvés »².

Et d'une façon plus explicite :

« Attachez-vous universellement à ce qui est de la Foy, fuyez la nouveauté, suivez la Tradition de l'Eglise, ne recevez que ce qu'elle reçoit, condamnez ce qu'elle condamne, approuvez ce qu'elle approuve, soit par les Conciles, soit par les souverains Pontifes, rendez-lui en tout une prompte et parfaite obéissance »³.

¹ P. FÉRET, *op. cit.*, t. III, p. 333.

² « Méditations pour tous les Dimanches de l'année par... », p. 17 [ms de 1731. Arch. Maison généralice, BR 851, dos. 5]. — *Méditations de S. Jean-Baptiste de La Salle à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes*, 5^e édit., Paris, Procure générale, p. 22 [Cinquième Méditation, 2^e P.].

³ *Recueil de Différents Petits Traités à l'usage des Frères des Ecoles chrétiennes*, Avignon, Joseph-Charles Chassanier, 1711, p. 154. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 226.

Dans sa remarquable méditation pour la fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome (22 février), voici en quels termes absolus il s'exprime :

« L'Eglise est notre mère à qui nous devons être unis en toute manière [...]. Nous devons être soumis à toutes ses décisions et les écouter comme des oracles. C'est en effet à elle à nous faire connoître la vérité et nous devons la recevoir de sa bouche sans aucun doute et sans examen... »¹.

« Le Pape étant le vicaire de J(ésus-)C(hrist), le chef visible de l'Eglise et le successeur de S. Pierre [...], c'est lui qui a le pouvoir universel que Jésus-Christ donna à S(ain)t-Pierre de lier et de délier [...]. Vous devez honorer notre S(ain)t-Père le Pape comme le s(ain)t pasteur de ce troupeau [...] et en respecter toutes les paroles; et il vous doit suffire que quelque chose vienne de lui pour y être infiniment attentifs »².

Non moins précis et précieux ce conseil de dernière heure de son testament spirituel :

« Je recommande premièrement mon âme à Dieu et ensuite tous les Frères de la Société des Ecoles chrétiennes, auxquels il m'a uni, et leur recommande sur toutes choses d'avoir toujours une entière soumission à l'Eglise, et surtout dans ces tems fâcheux, et pour en donner des marques de ne se désunir en rien de Notre Saint-Père le Pape et de l'Eglise de Rome »³.

C'était, à la veille de sa mort, une réaffirmation solennelle des options doctrinales qui avaient orienté sa vie. Les positions de ses professeurs, de Lestocq et Despériers, se retrouvaient dans le disciple et Saint-Sulpice pouvait saluer dans son ancien séminariste un champion de l'orthodoxie.

¹ *Méditations...*, p. 22 [Fête de la Chaire de s(ain)t Pierre à Antioche]... *Ibid.*, p. 367 [Méditation 106, 1^{er} Point].

² *Ibid.*, p. 23. — *Ibid.*, p. 368. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 225. — « Il me suffit que celui qui est assis aujourd'hui sur la Chaire de Saint-Pierre se soit déclaré par une Bulle acceptée par presque tous les évêques du monde et ait condamné les cent et une propositions extraites du livre du Père Quesnel, et si après une décision si authentique de l'Eglise, je dis avec saint Augustin que la cause est finie. » Lettre de J.-B. de La Salle au Frère Directeur de Calais. Rouen, 28 janvier 1719. *Arch. Maison généralice*, BP 801-8, dos. 6; *ibid.*, BP 800-3, dos. 6. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 210, 326. — F. FÉLIX-PAUL, *Les Lettres de Saint J.-B. de La Salle*, [Paris], Proc. générale, 1954, p. 300.

³ Testament de J.-B. de La Salle, Rouen, 3 avril 1719. *Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 15. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 173. — *Cahiers lasalliens*, 26, pp. 286-298; *ibid.*, 40¹, pp. 218, 389. F. FÉLIX-PAUL, *op. cit.*, p. 177, 32(6). [Lettre du Frère Barthélemy au Frère Gabriel Drolin. Rouen, 13^e avril 1719. Post scriptum.] — *Arch. Maison généralice*, CD 251, dos. 4.

Le petit aperçu historique qu'on vient de lire devance d'une décennie les événements personnels de La Salle. Totalemment étranger aux querelles doctrinales qui s'étaient en plein jour Jean-Baptiste s'applique uniquement à ses études. Il suit les cours assidûment, s'imprègne de la saine doctrine, se rend tous les jours au collège de la Sorbonne où Guillaume de Lestocq et Jacques Despériers, professeurs royaux, expliquent avec autorité la théologie traditionnelle sur l'Incarnation et la Trinité en première année ¹, sur la grâce et les sacrements en général en deuxième année ². A moins d'imprévu, de La Salle aurait conquis ses grades académiques à La Sorbonne. C'était logique et normal. La mort de sa mère, survenue en fin d'année scolaire, le 19 juillet 1671, n'arrêta pas le cours de ses études ³. Début octobre 1671 il se rendit à Saint-Sulpice et commença sa seconde année universitaire. Rien ne laissait prévoir qu'il ne la finirait pas à Paris. Fut-il alerté, début avril 1672, de la grave maladie de son père ? On peut en douter car il n'aurait pas manqué de se rendre à son chevet interrompant la retraite pascale qui allait se tenir à Saint-Sulpice à l'accoutumée. Quelle terrible surprise lorsque quelques jours plus tard il apprit la foudroyante nouvelle : son père était mort le 9 avril ⁴ ! Tout seul pour le pleurer, il ressentit d'autant plus douloureusement la cruelle séparation. Se résigner à 21 ans n'est pas facile même si les larmes du séminariste se changent en suppliantes prières. L'homme est ainsi fait : la douleur le brise, les aléas de la vie l'irritent, leur incertitude le cabre ou le décourage ; rarement s'y montre-t-on indifférent. Avant de penser à son problème personnel, Jean-Baptiste dut se préoccuper de ses sœurs et frères. Pour être auprès d'eux il quitta Paris et Saint-Sulpice. Son cours en Sorbonne commencé le 10 octobre 1671 finit le 12 avril 1672 ⁵.

Les affaires domestiques, les devoirs inhérents à sa qualité de fils aîné, le règlement de la succession de feu son père, la tutelle dative dans laquelle il fut confirmé par sentence du baillage ducal pour absorbantes qu'elles fussent pendant ce mois d'avril tragique dérèglèrent sans doute le rythme de vie de Jean-Baptiste mais n'affaiblirent pas sa volonté tenace de poursuivre ses études. L'attestation de Daniel Egan est formelle : de Pâques 1672 à la Saint-Laurent

¹ Voir plus bas, documents 40 et 41, pp. 139, 141.

² Voir plus bas, documents 53 et 54, pp. 286, 302.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 126. — Ms Ca, 5; ms Re, p. 4.

⁴ F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et sépulture de Louis de La Salle », dans *Cahiers lasalliens*, 27, pp. 205-214; *ibid.*, 40¹, p. 60, 43.

⁵ Voir plus bas, document 51, p. 266.

1672, de La Salle suivit ses leçons de théologie à Saint-Denis¹. Il n'y eut point d'interruption. Aurait-il terminé le cours commencé en Sorbonne si des doutes sur sa vocation avaient surgi en ce moment même? Saluons cette affirmation de maîtrise personnelle. Fuyant la défaite psychologique, plutôt que de céder aux cris angoissés de sa sensibilité meurtrie, il se plongea dans l'étude avec une nouvelle énergie. Si hésitation sur la voie à suivre il y eut — les biographes en parlent — s'il fallut l'appui moral de ses confidents, de Nicolas Roland, pour voir clair, elle fut postérieure à l'événement qui la provoqua.

La Sorbonne ne verra plus jamais sur ses bancs Jean-Baptiste de La Salle. Désormais c'est Reims, la Faculté de Saint-Patrice et le Collège Saint-Denis qu'il fréquente. Des six attestations de ses professeurs de théologie correspondant aux trois années d'étude réglementaires, cinq nous sont parvenues. Il ne manque que celle de Michel de Blanzy, professeur à Saint-Patrice, pour l'année 1672-1673. Font également défaut l'énoncé des derniers cours théologiques suivis à Reims, le nom des professeurs du biennium philosophique et des traités qu'ils expliquaient. Nous connaissons par contre les soutenances que de La Salle dut présenter et les titres académiques couronnant ses succès. Voici, dans une vision d'ensemble, cette période studieuse de sa vie :

Chronologie	Lieux. Cours	Attestations. Thèses
1669, 10 octobre — 15-7-1670	Reims : Saint-Patrice, Saint-Denis Cours de théologie	De Blanzy (15-7-1670) D. Egan (15-7-1670)
1670, 10 octobre — 27-7-1671	Paris : Sorbonne <i>De Incarnatione Mysterio</i> <i>De Sanctissimae Trinitatis</i> <i>Mysterio</i>	Despériers (27-7-1671) G. de Lestocq (27-7-1671)
1671, 10 octobre — 12-4-1672	Paris : Sorbonne <i>De Gratia</i> <i>De Sacramentis in genere</i>	Despériers (12-4-1672) G. de Lestocq (12-4-1672)
1672, Pâques — 10-8-1672	Reims : Saint-Denis Cours de théologie	D. Egan (3-7-1673)

¹ Voir plus bas, document 57, p. 367. — Remarquons également l'attestation donnée par J. Despériers, le 6 décembre 1672. Voir plus bas, document 55, p. 307.

1673, 10 octobre — 7-(?)-1674	Reims : Saint-Patrice (?) 1 ^{re} année : philosophie supérieure	—
1674, 10 octobre — août 1675	Reims : Saint-Patrice (?) 2 ^e année : philosophie supérieure examen soutenance diplôme	— Principium Tentative Baccalauréat en théologie
1676, 1 ^{er} janvier — 31 décembre	Reims : Saint-Patrice 1 ^{re} année de licence Soutenance	— Patricienne ou Majeure ordinaire (p. 29 juin-v. 15 juillet)
1677, 1 ^{er} janvier — 31 décembre	Reims : Saint-Patrice 2 ^e année de licence Soutenances	— Ordinaire majeure ou patricienne. Mineure ordinaire ou Aulique
1678, 26 janvier	Acte solennel Diplôme	Paranymphie Licence en théologie
1680 (?)	Soutenances Diplôme	Expectative Vespéries Docteur en théologie

Tableau VII : *Jean-Baptiste de La Salle.*

Etudes de théologie : chronologie, cours, attestations, soutenances, diplômes (1669-1680).

Et venons-en aux titres académiques que de La Salle conquiert :

a) *Baccalauréat en théologie.* Pour y accéder il fallait trois années de théologie et deux de philosophie (Statuts, art. 3). Août 1675 de La Salle était prêt à affronter l'examen. Avant que d'y être admis, il présenta ses lettres de cléricature (art. 4) accompagnées des attestations des professeurs et de la supplique à la Faculté. Trois examinateurs nommés par le syndic sondèrent *ejus vires accurate* en philosophie et en théologie (art. 6). Les épreuves étaient orales. Leur durée, indéterminée dans les statuts rémois, duraient quatre heures à la

Sorbonne. Ayant reçu les suffrages favorables d'au moins deux membres du jury (art. 6), de La Salle aborda le *principium* ou première leçon. Il avait son importance puisqu'il déterminait l'ordre d'ancienneté de son titre et de présentation à l'examen. Lorsque son tour fut arrivé, il soutint sa *tentative*, thèse publique portant sur un sujet dogmatique et les sentences de Pierre Lombard. Elle était présidée par un docteur, modérateur de la discussion. Le candidat devait répondre aux *disputantes* de première année de licence et même aux docteurs, le cas échéant, entrés tous en lice contre lui. Les uns et les autres donnèrent leurs votes par écrit. Déposés dans une urne ils furent rendus publics à la première réunion du corps académique (art. 8). Sorti vainqueur, Jean-Baptiste de La Salle prêta devant la Faculté assemblée, le serment requis en la circonstance ¹.

C'était l'engagement solennel de garder les lois de la Faculté, de rendre honneur, respect et obéissance aux doyens et aux docteurs et de donner un témoignage vrai sur la capacité des candidats contre lesquels il aurait à disputer (art. 9). Implicitement c'était aussi la promesse d'assister aux leçons de la Faculté et de participer aux disputes. Ayant baisé le crucifix, de La Salle reçut le titre et plus tard le diplôme de bachelier en théologie. Tout ceci se passait vraisemblablement au mois d'août 1675.

Jean-Baptiste aurait pu en rester là. N'en fut-il pas tenté? Y eut-il inter-

¹ Les statuts de la Faculté de théologie de Reims n'en font pas mention. Voici, par contre, le serment qu'on prêtait à la Faculté de théologie de l'Université de Paris. S'adressant aux nouveaux bacheliers le Président leur demandait :

1. *Jurabitis quod jura, libertates, privilegia, consuetudines et statuta Facultatis Theologiae, ac honorem singulorum Magistrorum ejusdem Facultatis servabitis, ad quemcumque statum deveneritis : et eisdem obedietis in licitis et honestis.*

2. *Item, jurabitis, quod attingetis vigesimum secundum annum.*

3. *Item, quod creditis vos esse de legitimo Matrimonio procreatus.*

4. *Item, quod tenebitis determinationem Facultatis de Conceptione immacolatae Virginis Mariae, videlicet, quod in sua Conceptione praeservata fuit ab originali labe.*

5. *Item, quod corde et ore damnatis, et execramini omnia Lutheri, Calvini, eorumque discipulorum et sequacium scripta, per Facultatem damnata et damnanda.*

6. *Item, quod decreta tenebitis facta, et quae per eandem Facultatem fient, pro errorum extirpatione et correctione errantium.*

7. *Item, quod fidele testimonium perhibebitis de scientia, vita et moribus scholarium et baccalaureorum ejusdem Facultatis, quotiescumque per Facultatem, Decanum, Magistros, seu Magistrum ejusdem Facultatis fueritis requisiti : et praecipue cum in actu Tentativae eorundem Baccalaureorum disputaveritis.*

8. *Item, quod conferetis honeste cum sociis vestris et sine quibuscumque verbis offensivis aut elatis et sine quocumque scandalo.*

Haec juratis?

Juramus. — Statuta Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis, p. 59, dans Bibl. mun. Reims, CR.V.1977.M.Rés. [n. p.].

ruption de ses études avant ou après son baccalauréat ? D'après ses biographes Blain¹ et Maillefer², il avait conservé le dessein de retourner à Saint-Sulpice après la mort de son père peut-être pour subir l'examen du baccalauréat en théologie. Mais « les affaires domestiques qui l'avaient rappelé à Reims lui en firent perdre l'idée »³. Il sacrifia Paris, mais non ses études. « Il y finit sa théologie, continue Maillefer, et se mit sur les bancs, passa par tous les degrés du baccalauréat et poursuivit sa licence sans interruption »⁴. L'attestation de Daniel Egan, déjà citée, affirme, rappelons-le, que de La Salle suivit ses leçons de théologie *cum solitis pietatis, eruditionis et assiduitatis* de Pâques 1672 à la Saint-Laurent (10 août) 1672 sans discontinuer. Août 1672 jusqu'à fin septembre 1673, « de La Salle se tint à l'écart de l'Université »⁵. La remarque est pertinente. Cela ne l'empêcha pas, une fois terminé le biennium philosophique exigé par les statuts de la Faculté (art. 3) d'être en mesure d'affronter le baccalauréat de théologie au mois d'août 1675 comme nous l'avons écrit.

b) *Licence en théologie*. S'il y eut quelque interruption des études avant le baccalauréat, il n'y en eut pas après. « Il poursuivit, dit Maillefer, la licence sans interruption »⁶. Ici encore le biographe est en parfait accord avec les prescriptions académiques qui demandaient deux années de préparation. L'année de la licence courait du 1^{er} janvier au 31 décembre. « Courue » dès janvier 1676, le temps de la licence de J.-B. de La Salle se termina le 31 décembre 1677. Le paranymphe du 26 janvier 1678 en marqua solennellement la fin⁷.

Comment procéda-t-il ? Devenu bachelier, de La Salle s'inscrit à la première année de licence et se soumit à l'examen d'admission présidé par trois docteurs désignés par la Faculté. L'interrogation versa sur la théologie positive, la théologie scolastique, l'Histoire de l'Eglise et l'Ecriture sainte (art. 10). Victorieux, de La Salle poursuivit sa préparation immédiate. Nous ne connaissons le programme de ses études que par les matières qu'il dut assimiler. Outre l'approfondissement de la théologie et de la philosophie, obligatoires pour la *tentative*, il prépara une thèse de théologie spéculative, une thèse pratique sur la loi divine et positive et une autre de controverse. C'était du travail personnel, sous le contrôle des professeurs, avec assistance obligatoire et participation aux

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

² Ms Ca, p. 6; ms Re, p. 7.

³ Ms Re, p. 7.

⁴ Ms Ca, p. 6; ms Re, p. 7.

⁵ Y. POUTER, *op. cit.*, t. I, p. 357. — Voir plus bas, document 57, p. 367.

⁶ Ms Ca, p. 6.

⁷ Voir plus bas, document 62, p. 407.

disputes académiques. Tout cela en vue des trois thèses publiques et solennelles — deux grandes et une petite — qu'il devait affronter : la *Patricienne*, la *Grande ordinaire*, la *Mineure ordinaire* qu'on pouvait remplacer par l'*Aulique* sous certaines conditions et avec l'avis favorable de la Faculté (art. 12).

La première année de licence, de La Salle aborda donc l'un des deux grands actes : soit la *Patricienne*, soit la *Grande ordinaire* à son choix. La *Patricienne*, ainsi appelée parce qu'elle se tenait devant le prieur de Saint-Patrice, versait sur une thèse de théologie spéculative. L'acte se déroulait pendant quinze jours consécutifs à partir du jeudi après la fête de saint Pierre et saint Paul (29 juin). Dans la *Grande ordinaire* le candidat soutenait une thèse pratique sur la loi divine et la loi positive.

En seconde année, le bachelier répondait du grand acte qu'il avait omis l'année précédente (art. 13) et de la *Mineure ordinaire* ou l'*Aulique*. La première comportait une thèse de controverse. Cette dernière prenait ce nom de l'*Aula*, grande salle de l'archevêché où elle se tenait.

Quelle thèse J.-B. de La Salle présenta-t-il en 1676 ? Nous l'ignorons. En 1677, il lui restait le choix entre une thèse de première année et la *Mineure ordinaire* ou l'*Aulique*. Ici encore la documentation fait défaut. Ce qui est certain, c'est qu'il en sortit victorieux : le paranymphe du 26 janvier 1678 le confirme. Nous ne nous attardons pas à ce dernier acte de la licence particulièrement solennel que nous présentons plus avant. Un placard original nous a transmis l'invitation adressée au public rémois, les noms des candidats, la date précise et le lieu où la cérémonie se déroula. Nous prions le lecteur de bien vouloir se reporter au commentaire du document 66¹.

Pour la collation de la licence en théologie, de La Salle dut fournir son extrait de naissance, sa *ratio studiorum*, le cours de ses études et les lettres testimoniales de la collation du diaconat (art. 23). Après la proclamation des suffrages des docteurs qui avaient été présents au moins à deux actes de sa licence (art. 29), Jean-Baptiste fut déclaré *licentiatus*, licencié. Dès cet instant il avait le droit d'enseigner. Au jour fixé par Eléonor Tristan de Muizon², chancelier, Jean-Baptiste de La Salle et ses compagnons André Picotté, Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, Nicolas Bernard et Simon Amé se réunirent pour recevoir la bénédiction apostolique et le degré de licence que le premier appariteur de la Faculté lut à haute voix (art. 31).

¹ Voir plus bas, document 66, p. 447.

² Voir plus bas, pp. 221 et 221 n. 2.

c) *Doctorat en théologie*. Avant de parvenir à ce dernier grade de ses études universitaires, de La Salle dut subir deux nouvelles épreuves, *l'Expectative* et *les Vespéries*. La première durait deux heures. Le candidat était dans l'expectative — d'où le nom — des attaques de deux bacheliers de seconde année de licence. Les *Actus vesperiarum* ou Vespéries, ainsi appelés parce que soutenus le soir, comportaient une liste de six thèses disposées en colonne — *six tantum columnis* — se rapportant à l'Écriture sainte, à l'Histoire de l'Église et à la théologie morale (art. 32). Ici encore la documentation fait défaut quant aux thèmes et à la date de soutenance. Eût-il occupé le premier rang de la licence, de La Salle aurait pu être docteur dès avril-mai 1678. Les séances y conduisant se tenaient, en effet, de quinze en quinze jours à partir de la sixième semaine après la licence. Eût-il été le dernier des licenciés, il aurait présenté ses *Vespéries* en juillet-août 1678. Il dut donc demander dispense pour ne pas laisser passer son droit comme il était d'usage en Sorbonne. Quoique les causes du retard nous échappent, nous pensons, avec Maillefer, que Jean-Baptiste de La Salle fut promu docteur en théologie en 1680. Nous examinerons en son lieu les raisons qui nous poussent à retenir cette date et parlerons à cette occasion du faste qui accompagnait cet acte particulièrement solennel ¹.

Docteur en science, encore fallait-il exceller en vertu et servir d'exemple aux autres par l'intégrité des mœurs et la probité de vie (art. 35), la gravité et l'honnêteté de sa conduite et l'équité de ses jugements (art. 38).

Après avoir exposé le programme d'études théologiques de Jean-Baptiste de La Salle en Sorbonne et à Reims, parlé de ses soutenance à Saint-Patrice et des diplômes qu'il reçut, nous devons évoquer la mémoire de ses professeurs, de Paris et de Reims, et de ses camarades de cours. Nous ne traiterons pour l'heure que de ses maîtres parisiens nous réservant de retracer *le curriculum vitae* des restants dans les commentaires des documents qu'ils ont souscrits en qualité de professeurs ou de simples témoins.

Les professeurs de Sorbonne : Guillaume de Lestocq, Jacques Despériers.

Leurs noms ont été évoqués à plusieurs reprises dans les pages précédentes. Essayons de cerner leur existence de plus près dans celles qui suivent.

Guillaume de Lestocq. Né à Amiens (Somme), le 26 janvier 1627, il était fils de Guillaume de Lestocq, sieur de Beaufort, conseiller du roi, grènetier au gre-

¹ Voir plus bas, document 68, p. 468.

nier à sel, et de Marie Liépat. Orphelin de père à l'âge de 10 ans, il étudia au collège des jésuites de sa ville natale et alla les continuer et finir en Sorbonne. A l'âge de 27 ans il coiffa le bonnet de docteur en théologie : c'était le 10 janvier 1654, deux années après Jacques-Bénigne Bossuet. Il n'était pas encore ordonné *in sacris*. S'il n'eut pas la réputation de « l'aigle de Meaux », de Lestocq n'en fut pas moins un homme de talent, théologien remarquable qu'on écoutait avec respect; il faisait autorité. Par une lettre de M. Leschassier nous savons qu'il était « grand et gras »¹. Prêtre, « docteur et senior de la maison et Société de Sorbonne, professeur royal en théologie de l'Université », il avait cumulé plusieurs bénéfices. « Prieur commendat(ai)re des prieurez simples et en commande de S(ain)t-Denis de Couptrain de l'Ordre de S(ain)t-Benoist au diocèse de Mans et de la Madeleine de Donnast de l'Ordre de Saint-Augustin du diocèse d'Amiens »², il était en même temps « chanoine de l'église cathédrale d'Amiens et chapelain de la chapelle S(ain)t-Michel en Vancé, diocèse de Tours »³. On aurait droit de s'étonner de tant de richesses en opposition à l'esprit évangélique et aux recommandations de l'Eglise. Elles ne l'empêchèrent pas de remplir son magistère avec exactitude. Ses positions radicalement antijansénistes et antigallicanes, quoique plus nuancées, lui ont donné une certaine notoriété et l'ont fait échapper à l'oubli du temps. Dès 1696 son nom apparaît dans les actes de la Faculté. Innocent X venait de condamner par la bulle *Cum occasione* du 31 mai 1653, les cinq propositions jansénistes extraites de l'*Augustinus*. Antoine Arnauld l'attaqua, la Faculté se prononça contre lui et proposa la censure de sa seconde lettre. Parmi les docteurs qui dès le mois de décembre 1655 devaient être entendus à ce sujet, nous comptons Guillaume de Lestocq⁴ :

D. de Lestoc fidem adhibuit S. Pontificii et D. Episcopis. Itaque iudicabit cum D. Deputatis et coeteris qui locuti sunt (17 décembre 1655)⁵.

On relève encore son nom dans la *Nomina doctorum qui censuerunt quaestionis de juris haereticam et ut talem proscripam ab Innocentio X*. On lit à la date

¹ Lettre de M. Leschassier à M. Planque, 2 août 1704. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40, p. 142.

² Procuration du 14 juillet 1704. *Arch. nationales, Minutier central*, II-534.

³ Procuration du 14 juillet 1704 (Caron et Pelot, notaires au Châtelet). *Arch. nationales, Minutier central*, II-534.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 28, p. 213. — Est nommé également D. de Bourlon, futur évêque de Soissons, celui qui, le 17 mars 1668, administra à J.-B. de La Salle les ordres mineurs : « *D. de Bourlon idem censuit tem(erariam) scanda(losam), inju(riosam) Constitutionib(us) S. Pontif(icis) iudicio e(pisco)porum et Facultatis qua recepit* ». *Ibid.*, p. 218.

⁵ *Ibid.*, ms 28, fol. 220. — *Ibid.*, fol. 284.

du 19 janvier 1656 : « 6. *D(ominus) de Lestocq* » et le 29 : « 122. Lestocq »¹. Sur les cent trente docteurs qui avaient à se prononcer, neuf seulement soutenaient que la proposition d'Arnauld *esse eximendum a censura*². Les interventions de Lestocq avaient été remarquées ainsi que son érudition³. Jacques de Sainte-Beuve, docteur et socius de Sorbonne, ayant montré de la sympathie pour Arnauld fut exclus de sa chaire de théologie. Après la messe du Saint-Esprit (7 mars 1656) célébrée sur convocation de Louis Meunier, syndic de la Faculté, *nullisque fuit a toto coetu qui alium a praefato Magistro Guillelmo de Lestocq Regium S. Theologiae professorem nominaret*⁴. C'est ainsi qu'à l'unanimité des présents de Lestocq fut nommé professeur royal de la Faculté de théologie : il s'était montré zélé dans la controverse contre les hérétiques. Le 2 mai 1661, il renouvelait son adhésion aux constitutions d'Innocent X (31 mai 1653) et d'Alexandre VII (16 octobre 1657), condamnant « de bouche et de cœur » la doctrine des cinq propositions de Cornelius Jansenius⁵. Nouveau témoignage d'estime : le 1^{er} octobre 1661, il devenait *conscriptor* de la Faculté⁶.

Irréductible sur la question janséniste, de Lestocq se montra plus souple mais finalement aussi orthodoxe à propos des maximes gallicanes tendant à limiter l'autorité du Pape. Penser autrement c'était, au dire de Bignon, « porter atteinte à l'autorité royale, aux droits de la couronne et aux libertés de l'Église gallicane »⁷. La Faculté semblait réagir mollement à cette assertion. Saint-Sulpice, par contre, s'élevait en défense de l'infailibilité pontificale : MM. de

¹ *Ibid.*, ms 28, fol. 208.

² *Ibid.*, ms 28, fol. 208.

³ « *D. de L'Estocq supposuit qua jam allata sunt, dixit animo haeretico egisse Arnul dum et ejus epistolam, dolis repletam esse, quo probabiles sententias pro certis fidei veritatibus proponit et oppositas Patribus sententias pro Petrum sententiis et opinionibus, saepe statum quaestionis mutat a gratia sufficienti ad efficacem et conclusit cum D. D. E(pisco)pis* » (29 janvier 1656). *Arch. Saint-Sulpice*, ms 28, fol. 334 v^o.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 28, ff. 350 v^o, 351 v^o.

⁵ *Ibid.*, ms 28, fol. 409 v^o.

⁶ *Ibid.*, ms 28, fol. 409 v^o.

⁷ *Ibid.*, ms 28, fol. 433 v^o. — La Cour se montrait opposée à toutes les oppositions. Elle condamna les thèses de MM. Villeneuve (22 janvier 1663), de Frère Laurent des Plantis, au Collège des Bernardins (4 avril 1663) et prononça un arrêt contre une thèse des jésuites soutenue à Poitiers — *Caput universale unicum Ecclesiae est summus Pontifex* — le 26 juillet 1663. *Ibid.*, ms 28, 480. — Cf. « Lettre d'un docteur de Sorbonne à un de ses amis sur ce qui s'est passé entre le Parlement et la Faculté touchant la thèse de M^e Gabriel Drouet de Villeneuve, supprimée par arrêt du 22 janvier 1663 ». *Ibid.*, ms 28, fol. 466. — « Récit de ce qui s'est passé contre la thèse d'un Bernardin et M. Grandin pour lors syndic de la Faculté. Récit de M. Grandin. » *Ibid.*, ms 28, fol. 474.

Poussé, Leblanc, Leblond, de La Barmondière, docteurs de Sorbonne, ce dernier surtout, se montraient très romains ¹.

Ami des jésuites, « ayant ses liaisons avec eux », de Lestocq s'était « déclaré pour la cause romaine dans le cours de ses leçons étant professeur à la place de M. de Sainte-Beuve ». Sa posture cependant paraît avoir été quelque peu hésitante en 1663. Rendant compte de ce qui s'était passé à propos de l'enregistrement par la Faculté de théologie de l'arrêt du Parlement du 31 janvier 1663, voici ce qu'écrivait à Colbert un de ses hommes de confiance, à propos de Guillaume de Lestocq :

« Lestocq, professeur. — L'esprit beau, extraordinairement facile, se piquant d'être agréable dans les conversations, sait les belles lettres, aime qu'on fasse cas de lui et qu'on l'estime, voulant assez dominer; fort agissant et courant volontiers les maisons pour faire réussir ce qu'il veut; sait les affaires, parle latin très facilement; tournant assez bien les affaires; très propre à être syndic; déclaré contre les jansénistes, bien qu'ils crussent en être assurés [...]; dans le fond de l'âme ne croyant point et n'étant point attaché aux opinions de Rome, il s'est fort expliqué à moi là-dessus, mais pourtant il garderait beaucoup de mesures honnêtes pour Rome [...]. S'il y avait à se ménager entre Rome et les jansénistes, prenant des mesures avec lui, il serait très propre pour le syndicat, car il sait, parle facilement, entend les affaires » ².

Était-ce l'homme du compromis ? Il n'en fut rien. La posture cependant est loin d'être aussi tranchée que celle adoptée contre le jansénisme. Son nom ne se lit pas parmi les ecclésiastiques de rang inférieur ayant débattu la Déclaration de 1682 ni dans la *Relation de ce qui s'est passé en Sorbonne au sujet de l'enregistrement de l'édit du Roi* (1^{er} mai 1682) ³, qui « (paraissait) blesser les

¹ Cf. « Mémoire de Monsieur de Marca, archevêque de Thoulouze et depuis archevêque de Paris, contenant l'examen d'une thèse soutenue au Collège de Clermont touchant l'infailibilité du Pape » (1661). *Arch. Saint-Sulpice*, ms 28, ff. 554 v^o et sv. — Ce Mémoire fut dressé à l'occasion de la thèse du collège de Clermont touchant l'infailibilité du Pape, et d'une thèse de M. de La Barmondière, du séminaire de Saint-Sulpice, sur le même sujet à laquelle M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice présidait. Et enfin d'une autre thèse soutenue au Collège de Navarre où présidait M. l'abbé de Chamillard. Ce Mémoire est digne de l'érudition de son auteur. Il éclaircit en passant quelques faits qui regardent la condamnation du jansénisme tant dans les assemblées du clergé que dans les déclarations (Note).

² GÉRIN, *op. cit.*, pp. 496-497.

³ « Relation de ce qui s'est passé en Sorbonne au sujet de l'enregistrement de l'édit du Roi sur la Déclaration de MM. du clergé de France concernant la puissance ecclésiastique (1^{er} mai 1682) », dans GÉRIN, *op. cit.* Appendice B.

immunités »¹ de la Faculté de théologie. Par contre on le retrouve dans la Supplique au roi (30 juillet 1682) pour que la Faculté « continue ses assemblées ordinaires les premiers jours de chaque mois et autres jours qu'elle jugera nécessaires pour donner son avis doctrinal »². Nous ne doutons pas, pour notre part, de ses sentiments profondément antigallicans et de son attachement indéfectible à l'infaillibilité papale.

Nonobstant l'âpreté de la controverse doctrinale et l'irritation des esprits, de Lestocq continuait avec régularité ses leçons théologiques. Le *Journal des actions de M. Tronson* nous en fournit la preuve³. Défenseur de l'orthodoxie catholique et romaine, il exerça une influence positive sur Jean-Baptiste de La Salle, étudiant universitaire en voie de formation. Les orientations du professeur, la réflexion du disciple exprimée publiquement plus tard, ses prises de position précises à l'encontre des « nouveautés du temps » convergent en tous points.

Sur la fin de sa vie, le docte professeur revint à une pratique de vie plus évangélique. Le 14 juillet 1704, il passait procuration « pour résigner ses deux prieurez entre les mains de nostre S. Père le Pape »⁴ et « son canonicat de la cathédrale d'Amiens et de la chapelle de Saint-Michel en Vancé »⁵. D'après le *Journal des actions de M. Tronson* cité, il serait mort « quelques semaines » avant le 2 août 1704⁶. D'autres le font vivre jusqu'à l'été de 1711. Son testa-

¹ *Arch. nationales*, M 71, n° 183.

² *Ibid.*, M 71, n° 183. — Parmi les signatures accompagnant celle de Guillaume de Lestocq, mentionnons celles de C. de La Barmondière, sulpicien; de Charles de La Grange, Paul Godet des Marais, futur évêque de Chartres, et François Leschassier.

³ « M^r de l'Estoch n'entra cette année [1679] que le lundy après la Toussaint à 7 h et demye environ. » — « Après la feste de S(ain)t-Martin, M^r de l'Estoc n'entrant que vers les 8 h... » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96, nn. 718, 720 (22 novembre 1679).

⁴ *Arch. nationales, Minutier central*, II-352 [Procuration, 14 juillet 1704].

⁵ *Ibid.*, II-352 [14 juillet 1704].

⁶ Lettre de M. Leschassier à M. Planque : « M. de Lestocq, professeur, mourut il y a quelques semaines. Jeudy dernier on élut M. Daucte pour son successeur. Il est aussi petit et aussi maigre que M. de Lestoc estoit grand et gras. On nous assure qu'il est habile et de bonne doctrine » (2 août 1704). — *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40, p. 142. — Ce que confirme le P. Léonard de Sainte-Catherine : « M. Petitpiéd, professeur de Sorbonne, ayant signé le cas de conscience avait été exclus de la Faculté et biffé du Registre des docteurs, à l'assemblée du début novembre 1704, S. M. voulut que MM. de la Maison de Sorbonne élussent un autre à sa place. Ce qui fut fait samedi, 22 nov(embre). Les voix furent partagées nonobstant la recommandation du cardinal archevêque.

» Au 2nd [scrutin] led(it) sr. Pastel eut 39 voix et M^r l'abbé de Lestocq, neveu du vieux professeur de ce nom qui mourut l'esté dernier, tout jeune docteur opposé à la doctrine jansénienne en eut 27 » (Paris, 24 novembre 1704). *Bibl. nationale*, ms fr. 19212, fol. 111 v^o.

ment olographe dicté à Pierre Boucher et Antoine Pelot, notaires au Châtelet de Paris, porte la date du 15 juillet 1704¹. Il était malade « en son appartement en lad(ite) maison de Sorbonne, paroisse Saint-Benoist, au second étage ayant veue sur la cour en lad(ite) maison et sur la rue de la Sorbonne ». Renonçant à tout faste extérieur, il souhaitait « que son convoy, service et enterrement [fût] fait avec toute la modestie possible et qu'il n'y [eût] rien qui [tînt] de la vanité humaine ». En cet homme nanti par la nature et la vie, l'esprit de pauvreté reprenait le dessus à l'heure dernière. Ayant vécu dans la richesse, il voulut mourir dépourvu de tout. Ses libéralités allèrent à « Messieurs les docteurs de la Faculté et bacheliers de la maison de Sorbonne », au grand hôpital et à l'Hôtel-Dieu de la ville d'Amiens, à ses nièces religieuses Marie-Geneviève et Marie de Lestocq, à Claire-Catherine, sa filleule; aux pauvres et au curé de la paroisse de Donnaste, aux pauvres et au vicaire de Saint-Michel de Vancey et à son domestique. A son neveu Nicolas de Lestocq, « prestre, licentié en théologie de la maison et société de Sorbonne » il donnait et léguait « tous les livres de la bibliothèque dudit s(ieu)r testateur, tant imprimez que manuscrits et tout ce qui dépend de sa bibliothèque sans en réserver aucune chose »². Le surplus de ses meubles et immeubles naissant de propre paternel et maternel devait revenir à Antoine et Guillaume de Lestocq, ses neveux; ceux provenant d'acquêt seraient alloués pour un tiers à Nicolas de Lestocq³ choisi pour exécuteur testa-

¹ *Arch. nationales, Minutier central*, II-532 (15 juillet 1704).

² Sans exclure les deux études consacrées à saint Firmin, troisième évêque d'Amiens : *Justification de la translation de S. Firmin le confesseur, troisième évêque d'Amiens*, par... Amiens, C. Caron-Hubault, 1714. In-12, 243 pp., pièces limin.

Dissertation sur la translation du corps de S. Firmin le confesseur, troisième évêque d'Amiens, où l'on fait voir qu'il est dans l'église cathédrale d'Amiens, contre ce qu'ont écrit l'auteur de la « Lettre à un curieux » et feu M. Thiers. On y prouve aussi que le corps de S. Firmin le martyr, 1^{er} évêque d'Amiens, est dans la même église..., par... Amiens, C. Caron-Hubault, 1711. In-12, 264 pp., pièces limin.

³ A propos d'une controverse entre les docteurs de Sorbonne les uns partisans du molinisme et les autres du jansénisme, on lit :

« M. l'abbé de Lestocq, neveu de l'ancien profess(eu)r de Sorbonne qui est du party du premier [molinisme] soustint dans la maison de Sorbonne dont il est, le 27, de ce mois la Sorbonique. Dans cet acte qui dure depuis six heures du matin jusqu'à six du soir, il a combatu la doctrine jansénienne en soustenant que les 5 propositions sont dans le livre de Jansénius intitulé *Augustinus* [...]. Il avoit mis dans sa thèze les 5 propositions tout au long et citoit les endroits du livre de Jansénius où elles se trouvent. Mais M^r Lefebvre, syndic, le pria de changer cette colonne vu que cela feroit du bruit. Ce que l'abbé a fait et s'est contenté de rapporter la première proposition. Au prier de Sorbonne qui affirmait le contraire, l'abbé répondit « faisant voir les endroits d'où elles sont tirées. Jugez si cela a » mortifié les jansénistes »... J'oubliais de vous dire que dans cette sorbonique qui est une réfutation de tout le jansénisme il y a dans la 3^e colonne une position en faveur de l'ancien usage de la discipline volontaire contre l'histoire des Flagellans de M^r Boisseau, docteur de Sorbonne, qui n'est pas seulement jésuite. » *Bibl. nationale*, ms fr. 19211, fol. 39.

mentaire. Si quelqu'un était avantagé c'était bien ce dernier, héritier de la très belle bibliothèque de Guillaume de Lestocq.

Jacques Despériers. Normand d'origine, possédant des richesses en abondance, il jouissait « d'une chefferie dans l'église cathédrale de Lisieux » en plus de la principalité du collège de même nom ¹. Il était à la tête de ce collège lorsque, en 1647, la Faculté des arts refusa de faire prononcer l'oraison funèbre du maréchal de Garrion, vaillant capitaine — Richelieu l'appelait la *Guerre* — parce qu'il faisait profession du culte réformé ². Pendant vingt ans environ Despériers enseigna la philosophie au Collège de Lisieux. Il y réussissait avec « beaucoup d'approbation et de profit » ³, s'étant acquis « la réputation du plus habile dans cette science » ⁴. Licencié de la maison de Sorbonne, en 1659 ⁵, il coiffa le bonnet de docteur en théologie le 9 mai 1662 ⁶. Est-ce après sa *Sorbonnique* qu'il fut nommé professeur de théologie? « On ne sait, dit l'auteur anonyme déjà cité, s'il réussira tout à fait si bien [dans] la théologie où il enseigne le traité de la Trinité » ⁷. Homme savant et vertueux en vérité, il passe pour « peu ami de la puissance souveraine des conciles ».

Ami, par contre, de Saint-Sulpice, il visite volontiers M. Tronson ⁸, qu'il rencontre à l'archevêché ⁹ et accepte son invitation à Issy à l'occasion du doctorat de Pierre Clément ¹⁰. Comme Guillaume de Lestocq il est au centre de la controverse doctrinale qui agite l'Université de Paris. Antijanséniste non dissimulé, « ayant beaucoup de respect et d'attachement avec les jésuites » ce qui veut

¹ C. JOURDAIN, *op. cit.*, Pièces justificatives, CXI, p. 86, col. 1.

² C. JOURDAIN, *op. cit.*, p. 163.

³ GÉRIN, *op. cit.*, p. 501.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 484.

⁵ *Arch. nationales. Minutier central*, XXIX-195 (8 février 1659) : « Vénérable personne M^r Jacques Despériers, prebtre, licentié de la Maison de Sorbonne, principal du Collège de Lisieux fondé en l'Université de Paris ». (Chapelle du Collège, samedi, 8 février 1659; Ricordeau et Corrozet, notaires au Châtelet du Paris.) — Collège de Lisieux dit aussi de Thorcy [rue Saint-Jean de Beauvais] fondé en 1336 par Gui de Narcourt, évêque de Lisieux.

⁶ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573 : *Nomina et ordo Magistrorum sacrae Facultatis theologiae Parisiensis*, Parisiis, S. Mabré-Cramoisy, 1683, p. 9 : « 1662, 9 maii, M. Jacobus Despériers, Socius Sorbonicus. [Addit.]. Obiit 27. Dec(emb)ris 168. »

⁷ GÉRIN, *op. cit.*, p. 484.

⁸ « Le dimanche, 16^e, Mgr de Coutances est venu voir M. Tronson sur les neuf heures et il l'a confessé. M. Despériers l'est venu voir sur les 4 heures et M. Grandin ensuite, et après eux M. le théologal de Reims [Nicolas Roland]. » *Journal des actions de M. Tronson*, n^o 162. [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 96].

⁹ *Ibid.*, ms 96, 14 juillet 1677, n^o 230.

¹⁰ *Ibid.*, ms 96, 11 juin 1678, n^o 576.

dire pour leurs sentiments, il est comme eux antigallican dans l'âme. « Parlant facilement latin, le sens commun bon, adroit », il ne s'était pas encore — nous sommes en 1663 — « trop déclaré dans ses leçons pour Rome quoique ce soit son inclination; mais il tournera de ce côté »¹. Ce n'était point par intérêt, ni par l'espoir d'un avantage assuré, mais par position doctrinale. Lorsqu'en 1682, la Faculté refusa d'enregistrer l'arrêt royal relatif à la Déclaration de MM. du clergé de France (1^{er} mai 1682), Despériers ne signa pas le procès-verbal qu'on lui présenta; bien au contraire, appuyant l'intervention de M. Blanger, opposant, il exigea sa modification. Ses commissaires furent désignés à la majorité pour en dresser un nouveau. Ils n'osèrent tenir tête au pouvoir royal. Le 15 juin 1682, l'Assemblée de la Faculté capitula ordonnant l'enregistrement de l'arrêt².

Hostile au cartésianisme, partisan résolu de l'infailibilité du Pape, J. Despériers exposa la doctrine traditionnelle de l'Eglise dans son enseignement théologique. Les cours qu'il professait étaient fondamentaux. Le traité sur le mystère de l'Incarnation, comme celui des sacrements en général figuraient au nombre des thèses à soutenir dans la *Sorbonique*. Pendant deux années consécutives — 1670-1672 — de La Salle fut en contact avec ce maître éminent. Le cours des sacrements s'arrêta, par la circonstance que l'on sait³, au sacrement de baptême et c'est à Reims, à l'école de Daniel Egan, qu'il dut étudier les traités concernant les six restants : confirmation, eucharistie, pénitence, ordre, mariage, extrême-onction.

Comme G. de Lestocq, J. Despériers exerça une bienfaisante influence sur Jean-Baptiste de La Salle. Réceptif, intelligent, en rapport constant avec ses professeurs, celui-ci nourrit son esprit de leur doctrine, qui passera dans sa vie. Elle sera théocentrique, christologique. Ses écrits en porteront la trace, ses Méditations, en particulier, manifesteront la profondeur de son savoir théologique et la tendresse de son amour envers le Christ incarné et rédempteur.

¹ GÉRIN, *op. cit.*, p. 501.

² *Ibid.*, p. 540 : « On remarqua qu'il n'y avait personne de Saint-Sulpice ».

³ La mort de son père, le 9 avril 1672. Voir plus haut, p. 57.

CHAPITRE III

JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE SÉMINARISTE A SAINT-SULPICE (1670-1672)

Saint-Sulpice, un des hauts-lieux lasalliens ! A la gloire des Olier, des Bretonvilliers, des Poussé, des Tronson, des Leschassier, des Baudrand, des La Barmondière et autres insignes sulpiciens de la seconde moitié du XVII^e siècle, le jeune abbé de La Salle allait ajouter la sienne, auréolée de sainteté. C'est en ce lieu qu'il posa le fondement de sa science et de sa vertu, se remplit de l'esprit ecclésiastique dont Saint-Sulpice était comme le symbole et surtout l'académie, s'adonna à l'étude et à l'apostolat, à la réflexion et à la prière, faisant de sa foi une lumière et de son espérance un amour à dimension infinie. Il vécut à l'opposé du monde : humble, petit. C'est pour cela qu'il a triomphé de l'oubli. Parmi les témoignages éloquents rendus à sa mémoire, celui de M. Leschassier qui le connut et l'admira. De La Salle, modeste, silencieux, toujours gai, ne se doutait pas que ses compagnons de séminaire, que ses supérieurs feraient revivre cinquante ans après son séjour (1670-1721) le souvenir de son passage exemplaire parmi eux ¹.

Le voyageur qui par la rue du Vieux-Colombier débouche dans la place Saint-Sulpice ne reconnaît plus le Saint-Sulpice du XVII^e siècle. Le grand séminaire recouvrait l'emplacement de l'esplanade de l'église. Il fut démoli en 1803 pour agrandir la place rectangulaire dont le plan initial de Servandoni (1757) ne fut pas exécuté. La place actuelle recouvre en partie l'ancien cimetière des sulpiciens. Sur le côté sud de celle-ci fut construit, en 1820, le séminaire, œuvre de Godde. Posant la première pierre, le 21 novembre de cette année, le ministre de l'Intérieur souhaitait que « l'Eglise gallicane [trouvât] dans cet établissement des défenseurs de ses libertés soumis au Saint-Siège mais attachés à l'indépendance de la Couronne » ². Il connaissait mal Saint-Sulpice. Son histoire était tout autre : respectueux de la Couronne, sans doute, mais surtout « très romain ».

¹ Voir plus bas, document 51, p. 266.

² Jacques HILLAIRET, *Dictionnaire historique des Rues de Paris*, 5^e édit., t. II, p. 485.

Jean-Baptiste de La Salle ne connut qu'une partie de l'église Saint-Sulpice que le touriste visite de nos jours. La reine Anne d'Autriche en avait posé la première pierre le 20 février 1646. Le Vau dressa de nouveaux plans en 1655. Lorsqu'il mourut en 1670, Gittard en assura leur exécution utilisant les substructures existantes. Le chœur, les bas-côtés étaient achevés en 1678. Les travaux se tassèrent faute d'argent. Repris par Oppernod en 1718 — la façade fut dessinée par Servandoni, en 1733 — la nef fut terminée en 1736. Les tours doivent à Chalgrin leur existence. Elles sont de 1788 ayant remplacé celles construites par Maclaurin en 1749. Seule la tour nord (73 m) est achevée, la tour sud attend toujours sa finition. Sous la Révolution, l'église devint Temple de la Raison, Temple de la Victoire, magasin de fourrage sous le Directoire, salle à banquets avant d'être rendue au culte sous le Consulat. En élevant une statue à Jean-Baptiste de La Salle dans une chapelle latérale du bas-côté droit de la nef, Saint-Sulpice a voulu honorer un de ses plus illustres paroissiens. Le chef-d'œuvre de Falguière ne démerite pas de ceux de Pigalle, Delacroix, Le Moyon, Cavaillé-Coll. C'est dans ce cadre historique s'étendant jusqu'à la rue Princesse, la rue Guisarde, la rue de la Garancière, la rue des Canettes, la rue Férou, la rue de la Harpe, non loin du petit Luxembourg habité par la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, et du grand-palais de Luxembourg où vécut jusqu'à sa mort (1672) la veuve de Gaston d'Orléans que vont se dérouler les dix-huit premiers mois (1670-1672) du séjour de J.-B. de La Salle à Paris. Quand il reviendra, en 1688, pour s'y fixer, rue Princesse, le paysage n'aura guère changé, mais c'est avec d'autres yeux, ceux d'un architecte de Dieu, qu'il le contempera.

C'est le 18 octobre 1670 que de La Salle franchit les portes de Saint-Sulpice. Il s'inscrivit sur le Registre des entrées¹ et se vit attribuer une chambre. Elle constituera son univers intime et personnel : lieu d'étude, de méditation et de solitude que personne, sans permission, ne pourra violer. Fut-il soumis à l'épreuve traditionnelle et laquelle ? Il conféra avec le supérieur, M. de Bretonvilliers, lui découvrant la pureté de ses intentions. Un premier coup d'œil sur le règlement² — il n'a rien d'extraordinaire excepté l'exactitude à y apporter

¹ Voir plus bas, document 51, p. 266.

² A distinguer du Règlement particulier que chacun devait avoir relativement à ses emplois et occupations et « qu'il doit se faire prescrire par son directeur avant la fin de la retraite qu'on fait en entrant dans la maison ». *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 104 [R 1, prologue]. — « On doit donner un règlement particulier avant la fin de la retraite à chacun de ceux que l'on conduit et qui doivent demeurer au séminaire.

» Ce règlement doit marquer les tems d'étude, de repos, de lecture spirituelle, du chapelet, etc. Il est nécessaire d'y prescrire aussi pour les jours de feste et de congé ce qu'il y aura de différent des autres jours. » Leschassier, « Mémoire pour Messieurs les Direc-

— et puis les « exercices d'une retraite spirituelle »¹ : petit bain de ferveur avant de se plonger dans le quotidien de la vie : assistance aux cours à la Sorbonne et aux exercices propres au grand séminaire. Un mot résume tous ses devoirs : la régularité. Elle se concrétise dans la fidélité au règlement journalier², dans une vigilance continuelle pour maintenir dans la maison « ordre, silence, exactitude, recueillement »; vigilance qui n'empêche pas « une fort grande liberté ». On y écarte « l'esprit enfantin » et c'est plus « le désir de leur propre perfection » que l'empressement extérieur aux ordres qui anime les membres de cette fervente communauté. N'est-elle pas composée « de bacheliers, de licenciés et de docteurs qui sont des esprits bien faits » ? N'est-ce pas une « assemblée de personnes d'élite, raisonnables, ferventes qui ont moins besoin d'éperon pour avancer que de frein pour se modérer »³ ? Il est loin d'être un carcan ce règlement auquel Jean-Baptiste de plein gré et volontairement se soumet pour modeler sa vie. Voici son déroulement avec les heures qui en marquent les étapes :

Heures	Exercices	Recommandations
5	Lever	« Se lever sur le champ; s'habiller modestement repassant le sujet d'oraison » « Se rendre à la salle des exercices avant 5 h 1/2 » (art. 1)

teurs », dans *Papiers Leschassier*, dossier n° 56 : *Ecrits de M. Leschassier concernant le séminaire. Arch. Saint-Sulpice*, n. 1. — Le séminariste vit en solitude. « Son règlement lui marque un tems considérable pour être seul, retiré dans sa chambre pour s'y entretenir avec ses livres et avec Dieu » [...]. « Voyez un bon séminariste dans sa chambre et un chartroux dans sa cellule et vous n'y trouverez pas grande différence. » *Œuvres complètes de M. Tronson*, édit. Migne, t. I, 1857, col. 282 [Entretien XXIII. Dangers des visites]. — « Réglez vos actions pour faire avec fidélité, exactitude et ferveur ce qui vous sera marqué dans les règlements et les avis qui vous seront donnés : car c'est la marque la plus assurée que vous puissiez avoir de la volonté de Dieu sur ce point. » Méditations pour le commencement des Exercices, 3^e Point, dans *Œuvres complètes de M. Tronson*, édit. Migne, t. I, 1857, col. 301.

¹ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 129 § 41; fol. 145 [R 2, fol. 27]. A quelle date de La Salle suivit-il cette retraite ? Les cours ayant commencé le 18 octobre il est difficile de la situer d'autant plus que les attestations de ses professeurs, de Lestocq et Despériers le terme *a quo* est le 18 octobre. La remarque de Y. POUTET [*op. cit.*, t. I, p. 237] est pertinente. R 2 précise qu'on fait les exercices d'une retraite spirituelle en entrant dans la maison et on les réitère tous les ans ordinairement » (R 2, fol. 32 v°). — *Ibid.*, fol. 129 [R 1, art. 41].

² « Marque certaine de la volonté de Dieu » et « moyen très efficace de sanctification ». Chacun se porte à l'observer « fidèlement, ponctuellement, entièrement », ayant « Dieu pour témoin » et chrétiennement « dans la vue de plaire à Dieu ». *Ibid.*, fol. 104 [R. 1, prologue].

³ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 148 [R 2, fol. 33].

5.30	Prière et oraison mentale en commun	Partie à genoux, partie debout (art. 2) ¹
6	Messe de communauté	En surplis ou au moins en manteau long pour les non-prêtres (art. 3)
6.30	Petites heures	Au temps marqué par les supérieurs, au temps le plus commode (art. 5)
7	Déjeuner	
8 — 9	Sorbonne : 1 ^{er} cours	Après la messe ceux qui vont en Sorbonne s'y rendront pour prendre les deux premiers cours ²
9 — 10	Sorbonne : 2 ^e cours	
10 — 11	Chant	On y va par bandes selon l'ordre qui en est donné par le maître de chant (fol. 30 v ^o)
11 — 11.15	Premier coup du dîner Lecture du Nouveau Testament Examen particulier	Chacun doit se rendre en diligence au lieu destiné pour y lire à genoux et tête nue un chapitre du Nouveau Testament (art. 7) ³
11.15 — 13	Dernier coup du dîner Dîner au réfectoire à la place marquée et en grand silence Lecture du martyrologe Grâces, tournés vers le Crucifix	Écoutant la lecture, observant une grande modestie pour la posture du corps, veillant sur sa vue, évitant toute faute contraire à la mortification et à la politesse (art. 8)

¹ Articles cités d'après R 1. *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 106 v^o. — « Suivant la méthode ordinaire qu'on applique dans la maison », *ibid.*, fol. 106 v^o, art. 2 § 1.

² Dès l'origine il y avait deux enseignements pour les élèves du séminaire : l'un en Sorbonne pour ceux qui aspiraient aux grades académiques et l'autre qui se donnait à la maison. L. BERTRAND, *op. cit.*, t. III, p. 437 n. 2.

³ « Chacun doit avoir un Nouveau Testament et il est bon de le porter toujours. » *Ibid.*, fol. 109 [R 1, art. 7 § 1]. — « On lit le Nouveau Testament tout bas, à genoux et tête nue par respect pour la parole de J.-C. qu'il renferme. » *Ibid.*, fol. 109 v^o [*ibid.*, § 3]. — Pour ce qui regarde l'examen particulier « on change de sujet de deux en deux jours. Outre cela s'attacher pendant un temps considérable — un mois ou deux — à s'examiner sur un défaut ou une pratique de vertu particulière ». *Ibid.*, fol. 110 [R 1, art. 7 § 5].

... 13	Récréation en commun, sans monter à sa chambre sans permission	Sortant du réfectoire, deux par deux, modestement et en silence Adoration du saint sacrement et Angelus
--------	--	--

Tableau VIII : *Saint-Sulpice. Règlement journalier : Matin.*

On lisait pendant les repas. Chaque séminariste passait à son tour et servait trois jours consécutifs à la première ou à la seconde table; le service fini, il aidait « à la cuisine pour nettoyer la vaisselle le matin et le soir »¹.

Le dîner, la récréation sont les deux seuls moments de détente de la matinée. Mais bien plus qu'un délasserment la récréation est un exercice ascétique. Tout nouveau ayant moins d'un an de séjour à Saint-Sulpice, lit-on dans le règlement, doit « toujours se joindre à quelques anciens et surtout avec ceux que l'on remarquera être plus fervens, plus unis à Dieu et plus exacts à observer la règle », évitant cependant les amitiés particulières, les *inimicissimas amicitias*².

Le recours à Dieu qui marque le début de sa journée, de La Salle le renouvelle aussi en commençant l'après-midi. D'autres pratiques suivront avec une alternance intelligemment dosée de la prière, de l'étude et des exercices propres à la formation des élèves.³

Dès 13 h ou 14 h, de La Salle se recueille à la salle des exercices pour la récitation en commun des vêpres et des complies⁴. Suit la leçon de chant pendant une demi-heure avant la reprise de l'activité universitaire à la Sorbonne pour « ceux qui n'ont pas fait leurs trois ans »⁵ ou l'assistance aux conférences

¹ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 143 v^o [R 2, fol. 24].

² *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 112 v^o [R 1, art. 9 § 4]. « Et on retranche les caballes. » *Ibid.*, fol. 143 v^o [R 2, fol. 24]. — *Méditations sur les récréations chrétiennes*, dans *Œuvres complètes de M. Tronson*, édit. Migne, t. I, 1857, col. 311-326.

³ « Chacun s'appliquera aux choses où l'obéissance l'appellera, comme sont d'exercer les fonctions des saints ordres à l'église, servir à donner la sainte communion, faire les catéchismes. » *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 122 [R 1, art. 25]. — « Tous assisteront aux conférences qui se feront ordinairement tous les samedis et veilles des fêtes... » *Ibid.*, fol. 116 [R 1, art. 19].

⁴ D'après R 1, à 13 h ceux qui sont obligés au Bréviaire « se rendront aussitôt au lieu destiné pour y réciter en commun Vêpres et Complies ». Ceux qui n'y sont pas tenus vont « à la chapelle pour y dire devant le saint Sacrement le chapelet ou oraison de la S(ain)te Vierge ». *Ibid.*, fol. 113 [R 1, art. 10]. — Pour R 2 (fol. 24), « on continue le chant jusqu'à deux »; suit la récitation de l'office. Ceux qui ne sont pas obligés ni à l'office ni au chant « se retirent dans leurs chambres ». *Ibid.*, fol. 143 v^o.

⁵ « A une heure trois quarts, ordinairement et à deux heures un quart en Carême, on sonnera pour aller en Sorbonne. Ceux qui n'ont pas encore fini leurs trois ans de Sor-

« d'un licencié ou un docteur qui leur fait leurs répétitions » ou à une thèse « que soutiennent alternativement [les élèves] de Sorbonne ou ceux qui prennent leurs leçons à la maison »¹. Deux fois la semaine c'est l'Écriture sainte, science « absolument nécessaire et entièrement indispensable »² aux ecclésiastiques, qui est proposée à la réflexion des séminaristes.

Nourri de la parole de Dieu, de la prière de l'Église et des mélodies qui l'expriment, des sacrements de pénitence et d'eucharistie³ qu'il reçoit aux jours recommandés par le règlement et les conseils du directeur de conscience, de La Salle tend vers la perfection ecclésiastique à laquelle il aspire. En dehors des récréations il pratique un silence « très exact et universel à l'église, à la sacristie, au réfectoire, dans les corridors, sur les degrés et partout où il se fait un exercice en commun »⁴ ne parlant jamais sans nécessité, ou le faisant « tout bas et en peu de mots » dans le cas contraire.

L'oraison est un exercice qu'on pratique avec assiduité à Saint-Sulpice et qu'on prépare avec le plus grand soin. On « fait répétition de l'oraison le mardi et le samedi » de chaque semaine et le sujet est donné de vive voix « les lundi et le mercredi » après la prière du soir aux environs de 20 h 1/4⁵. Jean-Baptiste de La Salle s'endort avec la pensée en Dieu; il se réveillera au son de la cloche, voix de Dieu, vers qui montera l'offrande de sa journée.

A quelles pénitences se livra-t-il? Le règlement ne les spécifie pas se contentant d'insinuer « qu'avec la permission de leurs supérieurs » plusieurs séminaristes « font d'autres pénitences » en plus du jeûne d'Église qui seul est obli-

bonne doivent tous descendre sur le champ de leur chambre en manteau long et après avoir salué le s(ain)t Sacrement se rendre en silence au lieu destiné afin d'y recevoir de M. le Supérieur ou de celui qui tient sa place un compagnon pour aller en Sorbonne. » *Ibid.*, fol. 121 [R 1, art. 24 § 9].

¹ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 144 [R 2, fol. 25]. — Dans les disputes et les conférences « on répond, on dispute, on écoute ». *Œuvres complètes de M. Tronson*, édit. Migne, t. I, col. 154.

² *Ibid.*, fol. 116 v^o [R 1, art. 20 § 1].

³ La confession était hebdomadaire, la veille des grandes fêtes et pendant l'oraison, tous les dimanches et jeudis. La communion « tous les dimanches, fêtes et jeudis de l'année pour ceux à qui leur confesseur le permettra ». Les séminaristes devaient vivre « d'une manière si sainte et si conforme à l'état ecclésiastique » pour que leur directeur « puisse leur permettre de communier souvent ». *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, ff. 115 v^o, 116 [R 1, art. 17 et 18]. — Cf. « Entretien XX. De la Confession », *Œuvres complètes de M. Tronson*, édit. Migne, t. I, 1857, col. 215-227.

⁴ *Ibid.*, fol. 125 [R 1, art. 32].

⁵ *Ibid.*, fol. 114 v^o [R 1, art. 14]; fol. 144 v^o [R 2, fol. 26]. — Le sujet d'oraison était donné de vive voix « le lundi et le mercredi ».

gatoire¹. Par contre l'invitation à l'exercice continu des vertus est caractéristique. Sont particulièrement recommandées : l'humilité, l'obéissance « prompte, exacte et aveugle », l'esprit d'abandon, le culte de la très sainte Trinité, l'amour de Jésus-Christ, souverain prêtre, le recours à la mère de Jésus. « Honorer Dieu, aimer Jésus et sa mère », vivre dans le monde séparé du monde « sans prétendre ni chercher des bénéfices d'établissements et d'emplois », « n'attendre rien des créatures [...] mais tout attendre de Dieu seul », voilà des vertus du vrai sulpicien², celles dont les formateurs étaient le modèle, celles-là mêmes que Jean-Baptiste de La Salle, fondateur, proposera à ses religieux dans ses exhortations et dans ses Méditations. Serait-il téméraire d'affirmer qu'il demandait aux autres ce qu'il pratiquait lui-même ?

Nul danger cependant de mysticisme vapoureux qui les repliant sur eux-mêmes éloignerait les séminaristes du réel de la vie. A tour de rôle ils prenaient en charge les menus détails du bon fonctionnement de la maison, devant « reveille[r] le matin et porte[r] en hiver de la lumière dans les chambres » et s'assurer le soir que « les lumières sont éteintes et le feu couvert »³, « sonner la cloche du règlement », veiller sur le réfectoire, « marquer ceux qui doivent servir, lire et le ton qu'ils doivent prendre », « allumer les lampes ou les chandelles dans les couloirs et dans les salles », balayer l'église, garder la porte, donner le pain aux pauvres⁴. Serait-il illusoire de voir de La Salle remplissant à intervalles réguliers ces devoirs inhérents à la vie en commun ? Ils élèvent l'homme bien loin de l'avenir. C'est sans difficulté qu'il « fait son lit tous les jours », tient sa chambre propre la balayant fréquemment. Il porte toujours la soutane et la ceinture, ses cheveux sont courts, la tonsure « bien marquée » la renouvelant au moins une fois la semaine. Il s'habille modestement évitant ce qui sent « la vanité, la mondanité, l'esprit séculier », préférant la couleur noire « même pour les habits de dessous » à toutes les étoffes précieuses ou trop fines⁵.

Cet air extérieur s'accompagne de la gravité et de la modestie qui sied à l'ecclésiastique. Point de badinerie ni de familiarité. Tout au plus pourra-t-il « embrasser en signe de charité ceux qui s'en vont de la maison ou qui viennent de loin »⁶. Tout son comportement social et personnel est conditionné par cette

¹ *Ibid.*, fol. 145 [R 2, fol. 27].

² *Ibid.*, fol. 149 v^o [R 2, ff. 35, 36].

³ *Ibid.*, fol. 144 v^o [R 2, fol. 26].

⁴ *Ibid.*, fol. 126 v^o [R 1, art. 39].

⁵ *Ibid.*, fol. 123 v^o [R 1, art. 27 et 28].

⁶ *Ibid.*, fol. 125 [R 1, art. 31].

règle d'or : la permission. Avec elle tout est permis; sans elle on échapperait difficilement à la censure ou à la malédification. Sans permission, dit le règlement : « 1) On n'entre point dans la chambre les uns des autres; 2) On ne s'absente point des exercices ni de la récréation; 3) On n'écrit et on ne reçoit point de lettres qu'on ne les présente; 4) On ne sort point en ville et on n'y mange point; 5) On ne va pas même à la paroisse de S. Sulpice qu'avec la communauté; 6) On ne sort point du chœur à moins qu'on ne soit officier; 7) On ne va point à l'infirmerie ny à la cuisine; 8) On ne fait point venir de médecin et on ne prend point de remède à moins d'une maladie habituelle; 8) On ne reçoit de dehors ni papiers, ni argent, ni hardes en dépôt »¹.

L'apparente monotonie d'un règlement auquel on fait constamment référence n'engendre ni tristesse ni morosité. La joie du cœur illumine la vie. C'est chaque jour que de La Salle naît au service de Dieu et jamais la nuit ne se couche sur une impression d'échec. Dieu, vie de l'âme pour l'âme qui vit de Dieu ! A intervalles réguliers, la liturgie l'invite à ce rapprochement divin. Tous les dimanches on va à la paroisse « à la grande messe et à vêpres ». On s'assemble dans la salle des exercices dès que le son de la cloche en avertit et on part deux à deux, « en disant le *Miserere* ». On arrive devant le chœur, on fait la génuflexion ensemble, on se salue, on se rend à sa place, on assiste à la fonction liturgique « avec grande religion ». On revient à la maison en récitant le *Te Deum*². Les jours de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, des morts, de Noël et du saint sacrement on assiste aussi aux matines. Les premiers jeudis et premiers dimanches des mois il y a en plus salut du Saint-Sacrement. A l'aller comme au retour les séminaristes défilent par rangs de deux, modestes et recueillis. Ils gardent ainsi contact avec l'assemblée chrétienne communiant à sa prière, partageant avec elle la louange rendue à Dieu.

Plus personnel et direct était le contact avec l'enfance populaire par les catéchismes paroissiaux des dimanches et fêtes. Ces jours-là « vingt-cinq ou trente séminaristes sont occupés au catéchisme dans l'église, dans les charniers et dans différens quartiers de la paroisse, rue de Grenelle et rue de Varenne, quartier de la Grenouillère, chapelle de Notre-Dame de Bonsecours. Les uns font le catéchisme, les autres y assistent pour tenir les enfans dans le silence et dans la modestie requise »³. Comment procédait-on ? Les séminaristes étaient soigneusement préparés à cette tâche essentielle sous la surveillance du « direc-

¹ *Ibid.*, fol. 144 v^o [R 2, fol. 26].

² *Ibid.*, fol. 118 v^o [R 1, art. 22 § 3^o]; fol. 145 [R 2, 27].

³ *Ibid.*, fol. 145 [R 2, fol. 27].

teur des catéchismes » et leur doctrine contrôlée dans le détail. Ils se servaient du *Catéchisme des enfans de la paroisse Saint-Sulpice*¹, sans exclure le *Petit Catéchisme en faveur des plus jeunes enfans par commandement de Mgr Hardoin de Péréfixe*². C'est ce dernier, sans doute, que les écoliers apprenaient et récitèrent³. Les enfants étaient rassemblés au son de la cloche, dans les bas-côtés de l'église, et dans la chapelle des Allemands, dans les quartiers du faubourg, dans les classes des écoles⁴, si besoin, et divisés par groupes ou sections suivant leur âge ou leur degré d'initiation à la vie chrétienne : première communion, confirmation, pratique des sacrements. Catéchèse somme toute adaptée qui, quoique non obligatoire, atteignait une grande partie des paroissiens. Le « catéchiste chef » expliquait la leçon, son compagnon veillant à maintenir le silence et l'ordre tout le temps de l'exposition. C'est ce qui se pratiquait au temps de Jean-Baptiste de La Salle sous la haute direction d'Antoine Dargnies. Avec de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice (1678-1689) et plus tard avec Jacques Bäüyn (dès 1672)⁵, l'organisation se perfectionne. Les responsabilités se répartissent et sont mieux assumées, le contrôle, plus efficace. Il y aura des prix pour les enseignés, — chapelets, gravures simples ou encadrées, livres — des mises en commun d'expérience pour les enseignants, réconfort et stimulant tout à la fois, cette tâche étant « une des fonctions du s(ain)t ministère les plus utiles au salut des âmes ».

¹ *Archives nationales*, L 1226, fol. 138. Cité par FAILLON, *op. cit.*, t. III, p. 118.

² Paris, 1665; in-16 [*Bibl. nationale*, D 47575].

³ Mandement d'Hardoin de Péréfixe « touchant les catéchismes qui doivent seuls être enseignés dans son diocèse » (1665). Pour en faciliter les moyens « et enseigner avec une méthode plus convenable et proportionnée à la capacité de ceux que vous devez instruire, nous avons dressé ce catéchisme en trois manières, l'une pour les plus jeunes et les moins avancés, l'autre pour ceux que l'on prépare à la communion et la troisième pour ceux qui sont plus instruits et qui ont déjà communiqué ». Cité par DHOIZEL, *op. cit.*, p. 270. — Ces trois catéchismes avaient déjà été publiés par les vicaires généraux du cardinal de Retz, en 1659, mais H. de Péréfixe n'en fait pas mention.

⁴ En 1690, on comptait 14 catéchismes occupant 35 catéchistes, sans compter les catéchismes extraordinaires employant 18 à 20 catéchistes. Les uns se tenaient à Saint-Sulpice (4 : 2 à la chapelle basse, 2 dans les chapelles hautes), les autres dans les écoles de la paroisse : rue Princesse (2), rue du Bac (1), rue Verneuil (3), rue Saint-Dominique (1), rue Saint-Placide (3). Il y avait de plus les catéchismes extraordinaires : 4 préparant à la confirmation (2 avant janvier, 2 après Pâques), 2 pour la première communion, 1 pour les domestiques, 1 pour les servantes et les filles fait par les prêtres de la communauté de M. le curé. *Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice*, p. 56.

⁵ « Le prédicateur de son temps le plus capable d'allumer dans les cœurs le beau feu de l'amour divin. » *Histoire des Catéchismes de Saint-Sulpice*, p. 40. — Chaque dimanche un ou plusieurs catéchismes. Tous les mois il faisait une conférence pratique : un des catéchistes les plus habiles devait faire le catéchisme en présence de tous les assistants. — Voir plus bas, p. 362.

Pour l'instant, cette expérience catéchétique de La Salle n'eut pas de transcendance dans sa vie. L'heure n'était point encore venue où à la tête d'une équipe de laïcs consacrés il prendrait en charge la promotion chrétienne et sociale de l'enfance délaissée. Ce souci n'est pour lors que passager et limité aux dix-huit mois de son séjour à Saint-Sulpice. Il deviendra définitif à Reims à partir de 1680. L'expérience sulpicienne, celle de Saint-Nicolas du Chardonnet, lieu qu'il a aussi aimé, ne semblent pas étrangères à son projet apostolique. Le Rémois Nicolas Roland, de 1672 à 1679, paraît finalement avoir été l'instrument voulu de Dieu pour orienter irrévocablement de La Salle vers l'éducation intégrale des enfants les plus nécessités. Les Frères des Ecoles chrétiennes qu'il a fondés seront d'abord d'excellents catéchistes et puis des maîtres spécialisés.

Les formateurs de Saint-Sulpice : supérieurs et directeurs.

« Le gouvernement du séminaire de S. Sulpice roule sur M. le Supérieur et M(essieu)rs les Directeurs »¹. C'est ainsi que s'exprime le règlement général. Quels sont ceux à qui Jean-Baptiste eut affaire pendant son séminaire et qui exercèrent, sans doute, une orientation décisive dans sa vie spirituelle ?

Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers (1621-1676). Second fils de M. de Bretonvilliers, conseiller d'Etat et secrétaire du roi, Alexandre, né en 1621, fréquenta les collèges de Navarre et de Clermont. Après ses études de Droit il entra à Saint-Sulpice, le 19 juin 1643. Quinze jours plus tard il recevait les ordres mineurs de Félix de Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne². En 1650 il prend possession de la cure de Saint-Sulpice succédant à Raguier du Poussé. Près de mourir (1657) Jean-Jacques Olier le désigna pour son successeur. Il préféra se soumettre à une élection. Le 13 avril 1657, l'assemblée à laquelle assistait Vincent de Paul comme délégué de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés entérinait le choix du supérieur défunt.

Homme d'une fortune immense — n'était-il pas l'ecclésiastique le plus riche de France ? — c'est au service de l'Eglise et de son idéal sacerdotal qu'il l'utilisa³. Il construisit Avron où il fit transférer la *Solitude* de Vaugirard, édifia le séminaire de Paris, acheta l'île de Montréal, au Canada, y faisant bâtir église, séminaire, école, presbytère et Ville-Marie. Il obtint les lettres patentes confirmant l'établissement du séminaire de Paris, unit définitivement à Saint-Sulpice

¹ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 148 v° [R 2, fol. 33].

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 26, fol. 65 (4 juillet 1643).

³ Il donna 90 000 livres au séminaire (1663). *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 22.

les séminaires du Puy et de Clermont-Ferrand et accepta la conduite de ceux de Limoges et de Lyon.

Habile administrateur, de Bretonvilliers est en même temps un grand spirituel. Ses instructions sont centrées sur le Christ afin de le traduire dans la vie et porter son signe sur le front, sur le cœur, sur les bras pour ne penser, n'aimer que lui et ne travailler qu'à son service. Il professa un amour ardent à Jésus vivant en Marie, dévotion des âmes intérieures si chère à M. Olier et exprimée dans une prière fort répandue au XVII^e siècle. Cet enseignement inspirera des textes lasalliens préconisant la piété mariale et certaines pratiques en l'honneur de Notre-Dame : chapelet ¹, pèlerinages ² et la particulière dévotion que tout Frère des Ecoles chrétiennes doit professer à la très sainte Vierge ³ sous la protection de laquelle son Institut est fondé ⁴. Idée-force de M. de Bretonvilliers est aussi la direction spirituelle. Elle est dans la tradition ecclésiastique et plonge ses racines théologiques dans la doctrine de l'Incarnation et de l'inhabitation de l'Esprit-Saint dans l'âme du chrétien. Son action tout intérieure doit être soumise au contrôle du supérieur ou du directeur de conscience : « pratique très utile et indispensable » pour « ceux qui commencent à servir Dieu » ou qui « désirent arriver à une haute perfection » ⁵. L'ouverture de conscience restera une règle de vie à laquelle de La Salle sera constamment fidèle. Tronson, Baüyn, à Paris; Jacques Callou, Nicolas Roland, Nicolas Philbert, à Reims; Jean-Baptiste Blain, à Rouen, pour ne citer que quelques noms, recevront habituellement ses confidences. Dans les circonstances difficiles, outre le recours à la prière, de La Salle cherchera parmi les hommes de Dieu — Claude Bretagne, Nicolas Barré, par exemple, — le réconfort et la lumière dont on a toujours besoin dans les heures de crise. « Je ne change point, dit-il lui-même, dans les choses que j'entreprends par leurs conseils, parce que je regarde l'ordre de Dieu dans ce qu'ils m'ont conseillé » ⁶.

C'est M. de Bretonvilliers qui admit Jean-Baptiste de La Salle à Saint-Sulpice, s'enquit de ses intentions, lui fit ses premières recommandations et lui

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 490.

² *Ibid.*, t. II, p. 489.

³ J.-B. de La Salle reprenait souvent « ceux qui sans y prendre garde la nommoient simplement la Vierge ou sainte Vierge; dites-donc très Sainte, leur disoit-il avec un peu de chaleur, elle le mérite bien ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 490.

⁴ De La Salle, en 1684, mena les premiers Frères de la Société en pèlerinage à Notre-Dame de Liesse pour « implorer sur eux et sur lui le crédit de la Reine des Anges et la choisir pour Supérieure de l'Institut ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 489.

⁵ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 123 [R 1, art. 26 § 1].

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 448.

assigna son directeur ¹. Qui était-il? Les règlements en prévoient quatre qui « avec M^r le Supérieur conduisent les Séminaristes et ont soin tant du spirituel [que] du temporel de la maison ». L'un d'entre eux « est préposé à tous les exercices du règlement général comme l'oraison, l'examen, le chapelet, les conférences spirituelles, etc... Il y préside et donne toutes les permissions en l'absence de M. le Supérieur ». Les trois autres sont « chargés de la direction des ecclésiastiques du séminaire et de ceux d'une petite communauté qui en dépend quoique M. le Supérieur partage quelquefois avec eux cette direction. C'est lui qui assigne à chacun son directeur » ². Quels étaient les quatre directeurs en 1670-1672? Deux d'entre eux nous sont connus : Louis Tronson et de La Barmondrière. On est réduit à des suppositions pour les deux autres. S'agit-il de Picoté, Baudrand, Hudon, voire Leschassier?

Louis Tronson : premier directeur et supérieur.

Guibert, s'appuyant sur Blain, le cite expressément. Son témoignage n'est pas à écarter *a priori*. M. Baudrand, curé de la paroisse, ayant désapprouvé formellement le *Mémoire sur l'Habit* présenté par M. de La Salle — c'était début 1690 — celui-ci sollicita l'avis d'un tiers. Blain écrit :

« Il est vrai que M. De La Salle n'a point nommé la personne qu'il consulta et qu'il s'est contenté de dire que c'étoit une personne très sage. Mais par ce glorieux titre il a assez désigné le célèbre Supérieur des Séminaires de S. Sulpice, M. Tronson, dont la sagesse étoit si connue en France [...]. D'ailleurs de La Salle ayant été un de ses élèves et ayant eu le bonheur dans le tems qu'il avoit demeuré au Séminaire de S. Sulpice d'être sous la conduite de ce saint supérieur [...] il étoit naturel qu'il prît ses conseils » ³.

¹ Le Ragois de Bretonvilliers mourut à Paris le 13 juin 1676. « Le 14^e juin 1676 a esté fait le convoy de M(essi)re Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, prestre natif de Paris, second supérieur général de cette maison et cy-devant curé de S(ain)t-Sulpice, décédé en cette maison le 13. de ce mois âgé de 56 ans.

» Le 13 novembre 1684 on a mis son corps au milieu de la chapelle haute à costé du corps de M^r Ollier sous une tombe de marbre où est son épitaphe. » *Arch. Saint-Sulpice, Registre des Entrées* [copie Monin], p. 4. — Son portrait, peint par Mongagne, fut gravé par L. Barbery. — Cf. : L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, Paris, Alph. Picard et fils, 1900, p. 50. — BOURBON, « Mémoires sur la vie de M. de Bretonvilliers », dans Simon de DONCOURT, *Remarques historiques sur l'Eglise et la Paroisse de S(ain)t-Sulpice*, t. III. [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 521, pp. 146-150.]

² *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 147 v^o [R 2, fol. 33].

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 300.



Louis TRONSON, troisième supérieur général de Saint-Sulpice (1676-1700).
N. Guerry *ad vivum pinxit*. Cl. Duflos *sculp.*
Estampes. Rome. Arch. Maison généralice, Dépôt.
Photo E. ROUSSET.

Deux mots prêtent à équivoque : supérieur et conduite. Supérieur équivalait aussi à directeur et tout récemment encore on appelait de ce nom les sulpiciens professeurs des grands séminaires. Louis Tronson était directeur à Saint-Sulpice en 1670; il ne deviendra supérieur général de la Société de Saint-Sulpice qu'en 1676 à la mort de M. de Bretonvilliers. Fût-il « préposé à tous les exercices du règlement général », fût-il « chargé de la direction des ecclésiastiques et du séminaire », Jean-Baptiste de La Salle restait toujours sous la conduite de M. Tronson, ce mot s'appliquant aussi bien au for externe qu'au for interne. Rien ne semble donc empêcher Louis Tronson d'avoir été directeur, voire directeur spirituel de M. de La Salle au temps où il fut élève à Saint-Sulpice, 1670-1672.

Grande figure que celle de cet illustre sulpicien, « homme admirable en tout genre, regardé comme un des oracles du clergé de son tems », homme « que toute la France a consulté, que les prêtres et la société de Saint-Sulpice n'ont cessé de vénérer »¹. Né à Paris, le 17 janvier 1622, il était fils de Louis Tronson, conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du roi, et de Marie de Sève², et filleul de Louis XIII qui lui donna son nom. A l'âge de 10 ans, le 5 mars 1632, il est confirmé et tonsuré à l'archevêché de Paris. Licencié en droit canonique, prêtre en 1647, il exerce son ministère à la paroisse Saint-Sulpice. Le roi en fait son aumônier ordinaire et Tronson lui prête serment de fidélité le 23 décembre 1654. Deux années plus tard, le 1^{er} mars 1656, il entre au séminaire, à l'âge de 34 ans. On remercia « Dieu de la grâce qu'il avoit fait ce jour-là à la maison » en chantant un *Te Deum* solennel. Dès l'année suivante il est premier directeur du séminaire, chargé du « soin du règlement ». Son souci principal sera de « former des directeurs et d'en faire des hommes spirituels et intérieurs, de leur inspirer l'esprit d'oraison, de recueillement, de silence »³. En juillet 1676, il est élu supérieur général de Saint-Sulpice.

Docte en toutes les sciences même s'il ne fut pas docteur, plein de douceur, agréable, ouvert, exact dans ses paroles et ses écrits, il ne supporte pas les fautes

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 124. — L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 123.

² « Je prie mon Dieu luy donner un esprit reconnaissant, un cœur pur en toutes ses actions, une âme toujours illuminée de la vérité et une vie remplie de bonne odeur et d'un bon exemple.

» Qu'il aime la vertu, soit aymé des vertueux et se souvienne toujours de ce verset : *Quam bonus Israel iis qui recto sunt corde.* » — « Extrait du livre où M^r Tronson, conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet a laissé par écrit les jours et circonstances de la naissance de ses enfans », dans GRANDET, « Les Vies abrégées de plusieurs prestres et autres ecclésiastiques... », fol. 620-621 [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 521].

³ *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 91.

en lisant ou en écrivant et se montre inexorable sur l'observance du règlement. Il parle poliment, a la répartie « facile, charitable et prudente », corrige sans briser le cœur ¹. Parlant aux séminaristes de la dignité et des obligations de leur état il faisait « dans les esprits et dans le cœur de ceux qui l'écoutaient une impression de grâce qui ne s'effaçait que très difficilement » ². Il les voulait au-dessus de tout soupçon les exhortant à vivre dans le monde « sans en contracter la corruption comme ces fontaines d'eau douce au milieu de la mer qui n'en participent point à la salure ni à l'amertume ». « Servez Dieu, leur disait-il encore, comme s'il n'y avait que Dieu et vous au monde » ³.

Il maniait la parole avec aisance et la plume avec non moindre succès. Une brève excursion à travers ses écrits nous fera mieux connaître sa pensée et son enseignement. Arrivant à Saint-Sulpice, le nouveau venu se voyait rappeler le but de son entrée en ce lieu. Ce n'était pas « pour les fins du monde, pour satisfaire sa vanité ou son avarice », non « pour être plus savant », mais pour « se mettre à l'école de Jésus-Christ, le reconnaître pour son unique maître et tâcher de [se] rendre savant dans ses maximes » ⁴. Sans cette vue « il vaudrait mieux n'entrer jamais au séminaire » puisqu'on n'y demeure que pour faire des « progrès dans la vertu » ⁵. Y être présent n'est point suffisant, car « il est impossible d'y bien vivre si l'on ne s'assujettit à l'ordre et aux règlements que l'on y prescrit » ⁶, accomplissant l'un et l'autre, le général et le particulier, « universellement, ponctuellement, volontairement et amoureuxment » ⁷, tout entier et au temps marqué. « A chaque jour son emploi, écrit Tronson, à chaque heure de douces et saintes occupations; à chaque moment l'accomplissement de la volonté de Dieu d'une manière douce et suave » ⁸. Olier, de Bretonvilliers ne parlaient pas autrement. Tronson y insistera. Dans le *Traité de l'Obéissance* il consacrera la troisième partie à la « soumission au règlement » et développera en dix-sept chapitres consécutifs son importance, ses avantages, sa pratique, la

¹ « Un si aymable Père dont les conseils estoient si sages, dont la conduite estoit si douce, dont la conversation estoit charmante. » Lettre de M. Leschassier à M. Dufour, 8 mars 1700. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 43, p. 359 n° 252.

² *Bibl. nationale*, ms fr. 11760, fol. 96.

³ *Ibid.*, ms fr. 11760, fol. 96.

⁴ MIGNE, *Œuvres complètes de M. Tronson, Supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice*, t. I, Paris, 1857, col. 9.

⁵ MIGNE, *op. cit.*, t. I, col. 6.

⁶ MIGNE, *op. cit.*, t. I, col. 14.

⁷ *Ibid.*, t. I, col. 19.

⁸ *Ibid.*, t. I, col. 3.

nécessité de l'obéissance, l'estime pour les petites choses, refutant les prétextes allégués pour s'en dispenser, recourant à la doctrine de saint François de Sales, à celle de saint Dorothée et aux *Chroniques de Saint François* pour confirmer que « la perfection d'une âme dans une communauté est attachée à l'observance de ses règles »¹.

Dans le *Manuel du Séminariste*, Tronson passe en revue « les actions extrêmement saintes et celles qui sont extrêmement basses et grossières »² et dissipantes montrant qu'en toute chose il faut agir pour Dieu, en présence de Dieu pour forger à chaque instant du jour une « heureuse chaîne de sainteté et de vertu »³. Les vingt-trois entretiens adressés aux séminaristes sont rédigés dans ce sens. Chacun d'eux est divisé ordinairement en deux parties traitant de l'excellence de l'exercice à faire et la manière pratique de bien s'en acquitter; il développe sa doctrine en trois points appuyant son raisonnement sur la sainte Ecriture et les Pères de l'Eglise. Du lever au coucher, il examine en détail tous les points du règlement. C'est ainsi qu'il parle de :

— *l'oraison*, « soleil de notre âme, l'aliment qui la nourrit, une médecine qui la nettoie de ses impuretés, les nerfs qui lui donnent sa force »⁴, élément de l'âme hors lequel elle ne peut vivre. Un prêtre sans oraison, « c'est un ciel sans son premier mobile, c'est un navire sans aviron, c'est un soldat sans armes »⁵. Elle est de tous points nécessaire à son état et à ses fonctions;

— *la sainte messe*, action « la plus auguste et la plus noble de la religion »⁶, sainte et admirable, excellente et divine;

— *la communion*, « la plus sainte, la plus sublime, la plus relevée, la plus divine »⁷ des actions;

— *l'office divin* auquel l'ecclésiastique est particulièrement consacré⁸. C'est le « sommaire, le précis des paroles les plus saintes et des discours de Dieu les plus relevés que l'on puisse tenir en cette vie »⁹;

¹ *Ibid.*, t. I, col. 488.

² *Ibid.*, t. I, col. 166.

³ *Ibid.*, t. I, col. 35.

⁴ *Ibid.*, t. I, col. 46.

⁵ *Ibid.*, t. I, col. 51.

⁶ *Ibid.*, t. I, col. 78.

⁷ *Ibid.*, t. I, col. 92.

⁸ *Ibid.*, t. I, col. 114.

⁹ *Ibid.*, t. I, col. 113.

— *l'examen particulier*. Notre négligence est tellement « prodigieuse » qu'il nous faut faire réflexion sur notre vie. L'examen particulier est « un des principaux instruments de perfection [...], une divine semence qui étant petite en apparence ne laisse pas de porter néanmoins de très grands fruits »¹, « un combat » général et particulier où l'on attaque à fond l'un après l'autre les ennemis de l'âme pour les défaire plus aisément;

— *repas*, « action tellement basse, terrestre et animale qu'elle ne met aucune différence entre l'homme et la bête »². L'auteur attire l'attention sur les péchés à éviter dont l'intempérance et l'immodestie et exhorte ses auditeurs à les prendre chrétiennement en y apportant, avant, pendant et après, les grandes dispositions de Jésus-Christ : obéissance, frugalité, pénitence, modestie, sacrifice³;

— *conversation et récréation*. Celle-ci doit être « douce et prudente », évitant la « précipitation et chaleur » dans la contestation et toujours « la contention et la raillerie »⁴. Une attention particulière est portée à la

— *lecture spirituelle*. Elle constitue un « des principaux chefs du règlement »⁵. D'où l'importance et la nécessité de bien s'en acquitter pour en tirer le suc qu'elle renferme, fortifier les cœurs et corriger les mœurs. Résumant son entretien, Tronson demandera à son auditeur *quid, ad quid, quando, quomodo legis?*⁶;

— *coucher*. C'est, pour Tronson, une action « des plus terrestres, des plus grossières et des plus animales »⁷. Dernière action de la journée et souvent de la vie, il faut pour la bien faire des « dispositions de religion », et en se couchant considérer « notre lit comme une bière, nos draps comme notre linceul, notre corps étendu comme un cadavre puant, sans beauté, sans vie, sans mouvement »⁸.

Après avoir ainsi parlé aux séminaristes de l'excellence des actions à accomplir et la façon pratique de les sanctifier, le « premier directeur » revient sur quelques pratiques particulières ne rentrant pas dans le cadre de l'horaire quotidien. Ce sont :

¹ *Ibid.*, t. I, col. 156.

² *Ibid.*, t. I, col. 166.

³ *Ibid.*, t. I, col. 173.

⁴ *Ibid.*, t. I, col. 182.

⁵ *Ibid.*, t. I, col. 186.

⁶ *Ibid.*, t. I, col. 196.

⁷ *Ibid.*, t. I, col. 206.

⁸ *Ibid.*, t. I, col. 213.

— *la confession*, « le sceau de notre rédemption dans le secret duquel est renfermé le salut de tous les hommes »¹. C'est la seule médecine que Dieu a laissée aux pécheurs après le baptême et « ce n'est pas un jeu d'enfant »²;

— *l'examen de conscience*. Il doit être profond, exact, sévère. Les âmes désireuses de perfection soit dans la religion, soit dans le monde l'ont religieusement pratiqué³. On ne saurait y être indifférent. De l'importance que Tronson y attache font foi les deux cent six examens particuliers sur divers sujets qu'il composa, compte non tenu des quarante-trois autres dont l'attribution est douteuse⁴;

— *la direction spirituelle*. Voilà une matière « que la chair et le sang ne peuvent digérer » et cependant elle est aussi nécessaire que l'alphabet pour apprendre à lire⁵. « Il faut, écrit Tronson, un maître qui nous instruisse, il faut un pilote qui nous dirige, il faut un guide qui nous conduise »⁶. Elle est donc indispensable à toute sorte de personnes : aux débutants, aux avancés et aux parfaits; elle est nécessaire en tous temps et dans toutes les situations. Elle était de règle à Saint-Sulpice, mais le choix du directeur était personnel. On se contentait simplement d'orienter le demandeur vers un directeur de son goût, « savant, prudent, charitable ».

C'est sur cet enseignement de base que Tronson bâtit la perfection du séminariste et de l'ecclésiastique. Au *Manuel du Séminaire*, il ajoute : les *Méditations pour le Commencement des Exercices* invitant les retraitants à « faire avec fidélité, exactitude et ferveur ce qui leur serait marqué par le règlement »⁷, les *Méditations sur les Récréations chrétiennes* et le *Traité sur l'Obéissance* divisé en trois parties : 1) De l'obéissance en général; 2) De l'obéissance envers le Supérieur; 3) De la soumission au règlement. C'est un exposé magistral sur cette vertu essentielle à la vie religieuse et indispensable à l'état ecclésiastique. Les *Entretiens ecclésiastiques* destinés aux « personnes qui sont engagées ou qui ont dessein de s'engager dans cette profession » font voir l'excellence et les obligations de ce divin état⁸ qui demande « une présence d'esprit et une préparation

¹ *Ibid.*, t. I, col. 215.

² *Ibid.*, t. I, col. 218.

³ *Ibid.*, t. I, col. 228.

⁴ *Ibid.*, t. II, col. 581-872 : « Examens particuliers sur divers sujets propres aux ecclésiastiques et à toutes les personnes qui veulent s'avancer dans la perfection ».

⁵ MIGNE, *op. cit.*, t. I, col. 238.

⁶ *Ibid.*, t. I, col. 239.

⁷ *Ibid.*, t. I, col. 305.

⁸ *Ibid.*, t. I, col. 562-710.

de cœur tout extraordinaire »¹ puisqu'il s'agit d'une institution sainte et adorable, la plus relevée dans ses emplois. Le candidat au sacerdoce doit participer en tout temps, à tout propos, « à l'esprit de Notre-Seigneur considéré comme souverain Prêtre de l'Eglise »², et acquérir le *genium sacerdotale*, caractéristique de son ministère. Le thème sera repris avec vigueur dans les *Méditations ecclésiastiques* comprenant une introduction sur la vocation ecclésiastique, les moyens pour la discerner, ses marques distinctives et des considérations particulières sur « la science des prêtres et l'obligation d'être savants »³, les vertus qui doivent les distinguer dont la charité et la chasteté « la plus riche fleur de la couronne sacerdotale »⁴ et les vices à éviter. Suivent les quinze *Méditations sur l'Humilité*.

C'est encore au perfectionnement intérieur des prêtres que s'adressent : la *Retraite ecclésiastique* en dix jours à raison de quatre méditations par jour, et la *Forma cleri secundum exemplar quod Ecclesiae sanctisque Patribus a Christo Domini summo sacerdote monstratum est*, véritable traité sur l'état sacerdotal, une exposition systématique de la doctrine de la sainte Ecriture, des conciles et des Saints-Pères relative à ce sujet. C'est un manuel de haute perfection qui place le prêtre en regard du modèle exemplaire, le Christ-Jésus, pour l'exprimer dans sa vie. Ces idées fondamentales sont reprises dans les *Examens particuliers sur divers sujets*, dans les *Regulae communes ac praecipuae ordinis ecclesiastici seu sacrosanctae religionis cleri a Christo Domino instituae*⁵ et plus encore dans les *Regulae clericorum fusius tractatae seu Commentaria in supradictam clericorum regulam*, qui complètent les *Sacrosancta Christi mysteria* et *Diverses Méditations* propres aux ecclésiastiques. Cet enseignement Tronson le résume dans cette phrase laconique : « L'esprit ecclésiastique est une participation abondante de l'esprit de Notre-Seigneur, souverain prêtre »⁶. Plus que le simple chrétien, le prêtre est un *alter Christus*.

Mais homme, vivant parmi les hommes, plus élevé dans ses vues que la foi inspire, plus vertueux dans ses mœurs, plus saint dans ses relations humaines, l'ecclésiastique doit être aussi un homme d'étude et de science. Voilà encore

¹ *Ibid.*, t. I, col. 572.

² *Ibid.*, t. I, col. 583.

³ *Ibid.*, t. I, col. 740.

⁴ *Ibid.*, t. I, col. 754 : X^e Méditation.

⁵ *Œuvres inédites de M. Tronson, supérieur général de Saint-Sulpice reproduites d'après les manuscrits conservés dans les archives de l'honorable Société*, Paris, J.-P. Migne, 1857, pt in-fol., 592 col., dans MIGNE, *Œuvres complètes de M. Tronson, Supérieur général de Saint-Sulpice*, t. II, in fine.

⁶ MIGNE, *op. cit.*, t. II, col. 588 : IV^e Examen.

une idée chère à M. Tronson. « La science sans piété, écrit-il, fait un ecclésiastique superbe; la piété sans science le rend tout à fait inutile »¹. Flambeaux qui deviennent lumière, les prêtres doivent être doctes en doctrine et en vérité. « Conducteur des peuples, médecins des âmes, juges des consciences, sentinelles de la cité et de la maison de Dieu, hérauts et ambassadeurs de la majesté divine, maîtres et docteurs des peuples »², tout cela demande de la science. Mais avant que d'être maître il faut devenir disciple et se rendre assidu à l'étude, s'instruire de l'Écriture sainte, des mystères et des articles de foi, de la doctrine des sacrements, de la théologie morale. A cet effet, Tronson multipliera les avis, les exhortations, « les thèses, les conférences, les examens avant les soutenances », maintiendra un commerce de science et de piété avec les professeurs de Sorbonne qu'il invitera au séminaire et à Issy. Il fera toutefois remarquer que « l'obligation d'étudier » ne dispense pas de la prière et qu'on a « plus besoin de méditer et de goûter les vérités chrétiennes pour les pratiquer que de les apprendre et de nous en bien instruire pour les enseigner »³. Dans l'échelle des valeurs, la science divine est au premier plan, la culture humaine, quoique indispensable, ne vient qu'au second rang.

Tel est l'homme qui dans l'anonymat de sa vie cachée fut considéré comme *dux et lux cleri*. Il sut allier admirablement la science la plus sublime à la simplicité franciscaine aimant à se distraire avec des figurines et à s'amuser avec les oiseaux, les mouches, les petits lézards se dorant au soleil : rien n'est rien à l'âme que la foi illumine et la nature est l'écran splendide de la grandeur divine. Grand pour les autres, modeste pour soi, Tronson refusa l'évêché de Grenoble

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, col. 741. — « N'oubliez pas d'y marquer l'étude comme une des principales obligations et d'y vaquer pendant un temps considérable. » *Ibid.*, col. 749.

² *Ibid.*, t. II, col. 742. — « Prêtres que Dieu a voulu faire les dépositaires de ses vérités [...] étudiez, instruisez-vous, rendez-vous savants [...]. Prêtres et ecclésiastiques que Dieu a destinés pour être les ministres de son Epouse et ceux auxquels elle a confié ses saints canons, ses sacrements et ses enfants [...], étudiez.

» Prêtres que Dieu attire à soi pour vous donner une place éminente dans son Eglise et dans le ciel [...], étudiez.

» Etudiez donc pour rendre honneur à Dieu, rendez-vous savants pour servir l'Eglise son Epouse et pour travailler avec assurance à votre salut. » *Ibid.*, t. I, col. 139-140.

Et encore : « Vous êtes obligés d'étudier, mais que ce ne soit [...] vanité, superbe, avarice, curiosité, ambition, tout cela est indigne d'un prêtre [...], mais seulement pour votre salut, pour l'édification du prochain, et enfin pour la pure, pour l'unique, pour la plus grande gloire de Dieu ». Entretien XIII. *Ibid.*, t. I, col. 155.

On étudie dans trois lieux différents : la chambre, la classe, la salle des conférences et des disputes. « Dans sa chambre on étudie ses cahiers, son auteur, saint Thomas, les Pères, les conciles, les casuistes, la sainte Écriture. » *Ibid.*, t. I, col. 148.

³ *Ibid.*, t. II, col. 628 : XXXII^e Examen.

que Colbert lui proposa en 1677. Il tomba malade en 1687 : Helvétius¹ le soigna et le guérit promptement. En 1697, âgé de 75 ans, il se retire à Issy, laissant à M. Leschassier le supérieurat de Saint-Sulpice. Ce fut une retraite particulièrement active. Le *Journal des actions de M. Tronson*² tenu au jour le jour par M. Bourbon, son fidèle secrétaire, place Tronson au centre des controverses doctrinales de l'époque. Les « Conférences d'Issy » se dérouleront en sa présence. Fénelon, Godet des Marais, le cardinal de Noailles, Bossuet, Mme Guyon, la duchesse de Charost, le duc de Chevreuse, le duc de Beauvillers trouveront en lui un interlocuteur éclairé. Grâce à Tronson les tenants du quietisme réparèrent par une soumission exemplaire les erreurs de leur illuminisme.

L'homme qui avait tenu en admiration la France entière mourut le 6 février 1700. Evoquant sa mémoire à l'ouverture de l'assemblée générale qui l'élut pour son successeur, François Leschassier déclarait :

« Il a eu une science fort étendue et il n'a rien ignoré de ce qu'on doit apprendre aux eccl(ésiast)iques dans un sém(inai)re et a possédé en maître toutes ces connoissances. Sa vertu a été solide, éprouvée, constante et, ce qui est rare, pendant plus de 40 ans nous n'avons point vu de différence entre ses actions et ses paroles en sorte que nous pouvons dire qu'il a pratiqué ce qu'il a enseigné »³.

Tel fut le maître spirituel de Jean-Baptiste de La Salle. Quelle influence réelle le formateur exerça-t-il sur le disciple ? Elle est certaine dans le « mode tout ecclésiastique » de leur vie. Tous deux réalisèrent, dans un milieu très divers, l'idéal exposé dans *Forma cleri* dont l'édition de 1669 était courante au séminaire. Le problème est tout autre quand il faut démêler la part revenant à l'un et à l'autre dans la doctrine spirituelle du second. On y trouve sans doute des points communs traduits en termes lasalliens : dignité de la vocation reli-

¹ Adrien Helvétius, médecin hollandais qui par deux fois soigna gratuitement Jean-Baptiste de La Salle. Cf. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 306; t. II, p. 62. — Ms Ca, pp. 58, 123; ms Re, pp. 86, 201.

² *Arch. Saint-Sulpice*, ms 90 : [G. BOURBON], « Journal des actions de M. Tronson » : dimanche, 24 janvier 1677-lundy, 5 août 1697.

³ Autographe de M. Leschassier. *Arch. Saint-Sulpice*, n. inv. Papiers Leschassier. — « Le 27. février 1700, a esté fait le convoy et enterrement de M(essire) Louis Tronson, prestre du d(iocèse) de Paris, Supérieur du séminaire, âgé de 79 ans. Il est mort le 26. du mesme mois, sur le midy. » *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées (Copie Monin), Décès, p. 8.

gieuse¹ et ses marques distinctives, fidélité aux règles² et aux pratiques de communauté, réception des sacrements³, direction spirituelle — reddition — avec l'adaptation qu'elle suppose à une société non cléricale⁴, conférences hebdomadaires, excellence de la mission catéchétique⁵, importance capitale de la formation chrétienne de l'enfance⁶, vertus à faire pratiquer par les élèves, éloignement du monde, aversion aux visites, etc... Mais s'il y a concordance sur certains points de détail, les divergences sont trop manifestes pour faire de La Salle un simple adaptateur de la doctrine sulpicienne. Le Frère marqué par sa mission et non par le caractère sacramental aura une spiritualité propre. Plus près du simple laïque par son statut canonique, mais séparé de lui par sa consécration votale voulue par le Fondateur, il approche par son ministère⁷

¹ Son but et ses avantages : cf. *Méditations de S. Jean-Baptiste de La Salle*, Procure générale, 1922, Méditation 40, 1^{er} point (cité : Médit. 40 I), Médit. 58 III, 67 I, 77 I, 113 I, 143 III; Médit. 89 I, 98 I, 109 I, 174 I, 186 I.

² Elle est « le principal moyen que Dieu nous donne pour nous sauver ». *Médit.* 72 I. Plus on se sent régulier, plus on acquiert la perfection de son état. *Médit.* 111 I. Plus on s'attache ce qui paraît le moins considérable dans la Règle, aux yeux des hommes, plus on a de consolation dans son état et d'amour pour tout ce qui est prescrit. *Médit.* 143 III.

En conséquence : il faut se rendre fidèle « à l'observance de vos Règles ». *Médit.* 58 II : être régulier dans la maison, hors la maison, dans l'école. *Médit.* 92 I II III pour avoir l'esprit de sa vocation. *Médit.* 128 III : pour être « en état d'attirer les enfants à Dieu, et de leur procurer une véritable et solide piété ». *Médit.* 131 II. Cf. aussi : *Règles communes*, 1718, chapitre 16^e. — *Recueil des Différents Petits Traités à l'Usage des Ecoles chrétiennes*, Avignon, 1711, p. 159 : « La Régularité consiste à observer les Règles et les Pratiques de Communauté de la manière, selon l'ordre et dans le tems qui est prescrit ».

³ *Méditations de S. Jean-Baptiste de La Salle*, Table analytique, art. Communion, Eucharistie. — *Règles communes*, 1718, chap. 4^e. — *Recueil...*, p. 224 : Considérations... touchant la sainte Communion; *ibid.* Touchant l'Examen de conscience et la Confession (p. 213).

⁴ *Directoire selon lequel chaque Frère doit rendre compte de sa conduite au Frère Supérieur de l'Institut au commencement des mois de Février, Avril, Juin, Août, Octobre et Décembre*, dans *Recueil...*, Avignon, 1711, p. 236. — « Directoire pour la reddition des inférieurs », dans [Frère FÉLIX-PAUL], *Les Lettres de Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Procure générale, 1952, p. 174. — *Règles communes*, 1718, chapitre XII. Il s'agit, en fait, d'un « compte de conscience et de conduite », et donc de direction spirituelle.

⁵ Médit. 79 III, 150 III.

⁶ Médit. 61 III, 111 III, 194 II III, 197 II III, 198 II III, 200 I II III, 202 I II. Le maître chargé de ce ministère rendra compte de la manière dont il a rempli sa mission : Médit. 205 I II III. Il rendra compte pareillement de son enseignement (Médit. 206 I), de sa vigilance (*ibid.*, 206 II), de ses intentions et de ses procédés (*ibid.*, 206 III). — Michel SAUVAGE, « Signification apostolique du Frère enseignant », dans *Catéchèse et Laïcat*, Paris, Ligé, 1962, p. 896.

⁷ « Vous êtes dans un emploi qui approche plus qu'aucun autre de celui des Prêtres par son ministère. » *Méditations...*, édit. 1922, Médit. 186, 2^e P.

— l'expression est de J.-B. de La Salle — de la condition du prêtre, et, par délégation de l'Eglise, participe avec lui au ministère de la parole. Dans la hiérarchie ecclésiastique le Frère occupe une position intermédiaire. Attentif aux hommes par sa profession, voué à Dieu par sa consécration, il est soumis à une double tension vocationnelle mais réalise son unité spirituelle par l'imitation constante du Christ, prêtre et enseignant.

N'oublions pas cependant que Jean-Baptiste de La Salle ne fut à l'école de M. Tronson que pendant dix-huit mois et tout au début de sa carrière ecclésiastique. A ce fonds initial qu'on retrouve en écho affaibli mais fidèle dans ses écrits de la cinquantaine, viendront s'ajouter l'apport personnel de science humaine et de vertu divine, les fruits de la réflexion et des méditations prolongées de La Salle. C'est par son effort créateur, soutenu par la grâce du ciel, qu'il a donné naissance à une institution d'Eglise originale. Le Fondateur n'oubliera cependant pas Saint-Sulpice qu'il « aime sincèrement »¹. De 1688 à 1705, il maintint de fréquents rapports avec le séminaire et plus encore avec la paroisse. Consulta-t-il M. Tronson ainsi que Blain l'affirme²? Profita-t-il du séjour de celui-ci à Issy pour avoir recours à ses conseils³? Le *Journal* tenu par M. Bourbon n'en fait point mention et sauf l'insinuation du biographe aucun document ne le confirme. On serait même tenté de dire que Saint-Sulpice a ignoré totalement la Société des Frères des Ecoles chrétiennes. Les seuls rapports que l'on connaisse s'établissent avec de La Barmondière, curé de la paroisse. C'est lui qui eut l'idée d'inviter M. de La Salle à prendre en charge les écoles charitables de la rue Princesse : c'était en 1688, seize ans après son départ du séminaire.

M. de La Barmondière. La part prépondérante faite au Supérieur de Saint-Sulpice ne doit pas nous faire oublier les autres directeurs sous la conduite desquels Jean-Baptiste de La Salle vécut ses dix-huit mois de séminaire.

Celui que Bossuet, dans son *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague, princesse palatine*, appela le « saint pasteur »⁴, Claude Bottu de La Barmondière était né à Villefranche-sur-Saône (Rhône) le 30 octobre 1635. A l'âge de 20 ans, le 7 avril 1655, il entre au séminaire de Saint-Sulpice⁵. Deux années plus tard il

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 127.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, pp. 127, 300.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 300; t. II, pp. 263, 448.

⁴ M. de La Barmondière avait assisté cette princesse dans sa dernière maladie et parlé d'elle en chaire. Note du P. Noye, dans BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, p. 104.

⁵ « *Claudius Bottu dictus de La Barmondière laicus diœcesis Lugdunensis admissus est die 7 aprilis 1655.* » *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées [Copie Monin, p. 25]. —

soutient sa « Tentative » (28 novembre 1657); aborde la « Mineure ordinaire » le 11 mai 1660, et affronte la « Majeure ordinaire » le 12 décembre 1661. Elle eut un retentissement énorme. Licencié en théologie dès 1662, classé 40^e sur 63, il coiffa le bonnet de docteur le 19 décembre de cette même année ¹. Associé à Saint-Sulpice le 7 avril 1664 ², il est chargé aussitôt après d'enseigner la théologie au séminaire à la place de M. Leblanc appelé à d'autres fonctions au Puy.

« Sur ce que M^r de Bretonvilliers proposa que Mons(ieu)r la Barmondière, docteur de Sorbonne, pouvoit enseigner l'année prochaine la théologie dans la maison à la place de M^r Le Blanc, après qu'il en eust demandé les avis, tous crurent qu'il s'acquitteroit fort bien de cet employ » ³.

Esprit solide, pénétrant, n'ayant jamais étudié superficiellement, il « devint en quelques années très savant dans la théologie scolastique, positive et morale » ⁴. Homme de grands talents, il se vit confier des emplois importants au séminaire et dans la Compagnie. L'assemblée de 1665 le nomme assistant; il devient supérieur de la communauté de la paroisse en 1676. Son succès est tel que deux ans après il remplace M. de Poussé comme curé de Saint-Sulpice ⁵. Lorsqu'il démissionne pour cause de maladie (7 janvier 1689) il est nommé consultant, puis, en 1691, visiteur des séminaires. Hors de ce ministère il réside à la paroisse. C'est là qu'il meurt, en réputation de sainteté, le 18 septembre 1694, âgé de 63 ans ⁶.

Claude Bottu de La Barmondière, laïc du diocèse de Lyon, ent(ré) 7 avril 1655. Licencié en 1662, docteur 19 déc(embre) de la même année. P(rê)tre S(ain)t-S(ulpice). Curé de Saint-Sulpice, le 4 nov(embre) 1678. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 25 n^o 339.

¹ « (1662), 19, Decemb(er). M. Claudius Le Bottu de La Barmondière, Sorbonicus... » *Nomina et Ordo Magistrorum...* dans *Statuta sacra Facultatis Theologiae Parisiensis...* [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 36 col. 1]. — (1683), p. 10; (1689), p. 7; (1694), p. 5.

² « M^r de Bretonvilliers proposa ensuite de recevoir pour associé M^r Botru (*sic*) de la Barmondière, dont tous furent d'avis. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 45 (Assemblée du 7 avril 1664).

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 46 (Assemblée du 30 mai 1664).

⁴ GOSSELIN, « Mémoires pour servir à l'Histoire de la Compagnie », t. I, fol. 20 v^o.

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 119 (Assemblée du 29 novembre 1678). — De 1673 à 1676 il a résidé à Limoges. Il fut destiné à Autun comme supérieur du séminaire, en 1690. Mais « l'affaire n'eut pas lieu ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 36, nn. 527 et 528 (19 et 25 novembre 1690).

⁶ « Le 19 septembre 1694 a esté fait le convoy et enterrement de Claude Bottu de La Barmondière, docteur de Sorbonne, ancien curé de S(ain)t-Sulpice. Il est mort le 18 du mesme mois. » *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées (Copie Monin). Décès, p. 8. — « Ce zélé Pasteur qui est mort en odeur de sainteté en l'année 1694. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 361.

Doux pour les autres, prévenant même, il étoit très dur pour lui-même, « couchoit sur la dure » une pierre lui servant de chevet, « jeusnoit très souvent et faisoit de grandes austéritez en sorte que son visage ressembloit plus tôt à celui d'un mort qu'à celui d'un homme vivant »¹. Il étoit si avare de son temps « qu'au milieu de ses conférences il faisoit toujours quelques ouvrages de ses mains comme de raccommoder des montres, faire des ceintures d'aubes »². Sa prudence, la maturité de son jugement le rendaient recommandable. Savant et accompli, il étoit regardé de tout le monde comme « l'un des plus fervents et des plus parfaits » directeurs du séminaire.

Sa thèse, nous l'avons dit, eut un retentissement considérable. On étoit en pleine controverse gallicane et le temps n'étoit pas éloigné où l'Eglise de France conditionnerait sa soumission à l'autorité du pontife romain. La Barmondière, par contre, soutenait ouvertement l'infailibilité pontificale. Dans sa thèse que présida M. de Poussé, curé de Saint-Sulpice³, il affirmait catégoriquement :

*Romanus Pontifex controversiarum Ecclesiasticorum est constitutus Judex a Christo qui ejus definitionibus indeficientem fidem promisit (Lucae XII). Caveant proinde catholici e fermento recentium haereticorum qui ea quae Apostolicis constitutionibus Innocentis X. et Alexandri VII. abunde fuerunt definita contra Janseniu(m) ejusque sectatores, in dubium revocare vel subdolis interpretationibus labefactare non verentur*⁴.

Le même jour et dans le même sens s'étoit prononcé un étudiant du collège de Clermont. Quatre jours auparavant, le 8 décembre 1661, une thèse semblable avait été soutenue au collège de Navarre sous la présidence de Chamillart, professeur royal.

*Inter episcopos primas tenet Episcopus romanus, universalis Ecclesiae Pastor, ac Rector a Deo constitutus. Ejus est condere leges; et in iis quae spectant ad fidem vel mores totius Ecclesiae ex cathedra pronuntiare. Ejus decretis qualia sunt ea quae nostris emersere temporibus, reluctari, summae insolentiae est, ac vanitatis*⁵.

¹ GRANDET, « Vies abrégées des prêtres et ecclésiastiques illustres », t. II, p. 260. (Arch. Saint-Sulpice, ms 522).

² Bibl. nationale, ms fr. 11760, fol. 91.

³ Arch. Saint-Sulpice, ms 28, fol. 574 v^o, note marginale.

⁴ Arch. Saint-Sulpice, ms 28, fol. 574 v^o. — Cité de façon incomplète par Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 342.

⁵ Arch. Saint-Sulpice, ms 28, fol. 574 v^o-575.

De ce qui précède il se dégage ces quelques vérités fondamentales : « l'Eglise est infaillible », ce qu'il faut entendre de l'Eglise fondée sur Pierre; « l'Eglise n'a qu'une seule chaire » qui est celle de Pierre; et « cette chaire comprend le Siège et la personne du Pape »; Jésus-Christ « a communiqué à Saint-Pierre et à ses successeurs lorsqu'ils parlent *ex cathedra* la mesme infaillibilité qu'il avoit »¹.

Parlant en termes hardis, de La Barmondière avait soulevé une vive polémique à l'occasion de la thèse de Drouet de Villeneuve, navarrais. A l'opposé, Marca justifiait son désaccord dans un Mémoire exposant la doctrine particulière appelée « des Parisiens ». A l'encontre de l'infailibilité *ex cathedra* il proposait l'infailibilité *ex unitate cathedrae* soutenant l'infailibilité des papes dans le concile général ou avec l'acceptation postérieure de l'Eglise. Sans cette circonstance, disait-il, « les décrets des Papes n'obligent point en conscience mais seulement au respect et au silence jusqu'à ce qu'ils soient acceptez par l'Eglise »². Tel n'était point le sentiment de La Barmondière; dût-il faire un esclandre, il le proclamerait publiquement. Il le fit bien voir en votant contre l'enregistrement de l'arrêt du Parlement du 12 janvier 1663 qui enjoignait de soutenir et d'enseigner les privilèges et les libertés de l'Eglise gallicane. L'observateur secret de Colbert écrit à ce sujet :

« M. de la Barmondière, jeune homme d'environ trente ans, demeure à Saint-Sulpice et fait profession de ce zèle ardent qui anime cette vertueuse communauté [Saint-Sulpice]; mais ce zèle, un peu mal réglé, lui fit avancer en pleine Sorbonne cette parole surprenante qu'il ne pensait pas qu'on pût consentir l'enregistrement de l'arrêt sans un véritable péché mortel, et, comme M. le curé de Saint-André voulut lui faire comprendre la témérité de son jugement, il ne put souffrir l'avis charitable de ce vieux docteur, et lui répondit avec colère qu'il avait tort de l'interrompre »³.

Avec moins de fougue, mais autant de fermeté, Saint-Sulpice partageait la même doctrine. Il faisait partie des communautés ou compagnies dont il fallait, au dire de l'émissaire de Colbert, se méfier :

[Communauté de] « Saint-Sulpice, où l'on élève à la vérité des ecclésiastiques dans l'esprit d'une parfaite régularité; mais on assure que tout y

¹ *Ibid.*, ms 28, ff. 550 (III v^o), 553 v^o (XXXI), 575 v^o (XXXII).

² *Ibid.*, ms 28, fol. 552 v^o. Sentiment de l'Eglise gallicane que l'on retrouvera dans les quatre articles de 1682. *Arch. nationales*, M 74.

³ GÉRIN, *op. cit.*, p. 486, d'après *Bibl. nationale, Collection des Cinq-Cents de Colbert*, vol. 155. Cité par GÉRIN, *op. cit.*, 2^e édit., Paris, 1870, p. 522.

est extrême pour l'autorité du Pape. Elle est d'autant plus considérable que l'on y nourrit plusieurs personnes de qualité et qu'elle s'intitule le séminaire de tout le clergé du royaume où elle a déjà bien des maisons qui la reconnaissent pour leur mère et leur maîtresse »¹.

Parmi les docteurs *ubiquistes*, le confident anonyme du grand ministre comptait Poussé, curé de Saint-Sulpice, « enclin à Rome par le principe de dévotion plus que par étude ni cabale »² et Leblanc, ancien huguenot, devenu sulpicien, « porté pour Rome avec emportement », tout rempli de zèle, ne manquant point « de hardiesse, ni de feu, ni de capacité » et « propre à proposer et à appuyer ce que les dévots voudraient pour Rome »³.

Le « très romain » de La Barmondière ne bornait pas à cela son devoir professionnel. Polémiste remarquable, il était en même temps un professeur excellent, savant et méthodique fort goûté de son auditoire. Il avait assez de prestige pour exposer ou dicter son cours de morale sans besoin de « s'assujettir à suivre Abely comme on avoit accoutumé »⁴. C'est ce qu'avait décidé l'assemblée du 30 mai 1664 qui, sur proposition de M. de Bretonvilliers, eut à se prononcer sur la durée des études du séminaire. On conclut encore :

« 1) Que ce tems de deux ans qu'on avoit accoutumé de prendre dans le séminaire de S(ain)t-Sulpice pour y enseigner le cours de théologie estant fort court pour le pouvoir donner à fonds, on pouroit prendre trois années : la 1^{re} pour les prolégomènes, les attributs, la Trinité et les Anges. La 2^{de} pour la Foy, l'Espérance, la Charité, la Grâce et l'Incarnation. La 3^e pour les sacrements en général et en particulier »⁵.

Il s'agit, sans doute, du programme de théologie proposé aux séminaristes qui ne suivant pas les cours de Sorbonne et n'aspirant pas aux grades, prenaient « leurs cahiers à la maison »⁶. Pour ceux « [n'ayant] pas encore fini leurs trois ans de Sorbonne » — de La Salle était de ce nombre — on sonnait la cloche à une

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 488.

² « Poussé, curé de Saint-Sulpice. Gentilhomme d'une ancienne maison de Champagne; froid et de sens; extraordinairement dévot et véritablement. Sans ambition, allant toujours naïvement au bien qu'il voit. » GÉRIN, *op. cit.*, p. 507.

³ « Leblanc. Demeure à Saint-Sulpice; a été huguenot et hait tout ce qu'ils aiment et, par ce principe et celui de la dévotion, tout à fait porté pour Rome avec emportement. » GÉRIN, *op. cit.*, p. 510.

⁴ Enseignée au séminaire du Puy, vu que plusieurs « étoient fort ignorants et qui n'avoient aucune ouverture pour les sciences ayant peine à profiter des escrits qu'on y donnoit ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 61 (Assemblée du 19 octobre 1665).

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 46 (Assemblée du 30 mai 1664).

⁶ *Bibl. nationale*, ms 11760, fol. 143 [R 2, fol. 23].

heure trois quarts ordinairement et à deux heures un quart en Carême. « Ils descendaient sur le champ de leur chambre en manteau long » et ayant salué le saint sacrement ils se rendaient au lieu de rendez-vous « pour recevoir de M. le supérieur ou de celui qui tient sa place » un compagnon pour se rendre en Sorbonne¹. Matin et après-midi, l'enseignement officiel était suivi en ce lieu. Toutefois Saint-Sulpice donnait à ces étudiants un cours systématique de théologie trois fois la semaine. Il était fait « par un licencié ou un docteur ». C'est là qu'intervenait M. de La Barmondière, professeur titulaire de 1665 à 1673. Pour la période 1670-1672 il compta parmi ses auditeurs Jean-Baptiste de La Salle. Le professeur expliquait; on ne souffrait aucune objection préférant les renvoyer toutes à la répétition « afin que l'on avance davantage les traittez et qu'on les puisse donner dans l'espace de temps que l'on s'est prescrit »². De La Barmondière complétait de la sorte ce qui en Sorbonne serait resté incomplet ou incompris. C'est dans les « répétitions » qu'il affirmait sa personnalité et même son intransigeance sur certains points doctrinaux. C'est là que le contact avec les élèves se faisait plus direct et incisif. Son emprise sur eux ne cessait de grandir. C'était un homme sûr, « fervent et parfait », un guide averti dont la jeunesse d'élite qui le fréquentait goûtait la sainteté de vie et l'ouverture d'esprit.

Lorsqu'à partir de 1683 de La Salle aura affaire à de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, une confiance réciproque naîtra spontanément entre l'ancien professeur et son disciple. Celui-ci lui dévoilera les secrets de son âme³, celui-là lui confiera ses ambitions apostoliques. C'est ainsi que de La Salle fut amené à promettre à M. de La Barmondière de prendre en charge l'école paroissiale située rue Princesse⁴. Ayant admiré le brillant professeur, il aima le pasteur des âmes : son zèle pour la « communauté des pauvres écoliers », établissement « tout de charité et d'une si grande utilité pour la paroisse, l'Église et même le séminaire »⁵; son amour pour les pauvres ecclésiastiques à qui il laissa une fon-

¹ *Ibid.*, fol. 121 [R 1, art. 24 § 9].

² Lettre de M. Leschassier à M. Rogier, supérieur du séminaire de Reims : 25 octobre 1689. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, p. 251 n° 473.

³ « Il regardoit M. de la Barmondière et le P. Barré, comme des hommes saints et deux des plus grands serviteurs de Dieu que pût posséder Paris. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 211.

⁴ J.-B. de La Salle y arriva avec deux Frères la veille de la Saint-Mathias 1688. « Ils furent fort bien reçus du saint curé de Saint-Sulpice et ensuite logez dans la maison des Ecoles. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 287.

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 260 v° (Assemblée du 31 avril 1689). — « Règlement général des pauvres ecclésiastiques estudiant en commun. » Ms in-f°, 6 ff., avec la signature autographe de M. de La Barmondière qui avait établi cette communauté.

dation en mourant ¹; son soin et vigilance pour les enfants à qui il procure des confesseurs choisis ², des catéchistes admirables, des maîtres réputés.

De La Barmondière? Un homme de science, un homme de vertu : belle synthèse de vie. Celle qu'à l'instar de son maître et plus tard son pasteur, Jean-Baptiste de La Salle réalisera pour son compte personnel ³ dans les différents lieux et milieux où l'existence le plaça.

Des quatre directeurs prévus par le règlement de Saint-Sulpice, trois seulement étaient en fonction en 1670-1672; le quatrième ne fut adjoint qu'en 1686 pour soulager les trois autres « surchargez » ⁴. Nous connaissons les deux premiers, MM. Tronson et de La Barmondière. Quel serait le troisième? Guibert cite expressément Baudrand et Leschassier ⁵, qualifiant Jacques Bäüyn de « confrère » auquel Jean-Baptiste de La Salle « se lia le plus étroitement » ⁶. Le choix reste limité à Baudrand et Leschassier; mais faute de preuves il n'est pas possible de donner la préférence à l'un plutôt qu'à l'autre ⁷.

Henry Baudrand. Né à Paris le 3 janvier 1637, fils de Baudrand de La

¹ Malgré qu'elle était chargée de dettes et d'un procès fâcheux, la Compagnie se chargea de la fondation. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 338 (Assemblée du 23 décembre 1694).

² *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96, n° 94 (Vendredy, 19 mars 1677).

³ Sur Claude Bottu de La Barmondière, cf. : L. BERTRAND, *op. cit.*, t. III, p. 103. — GOSSELIN, « Mémoires pour servir à l'Histoire de la Compagnie de S. Sulpice. T. III : Curés de S. Sulpice et supérieurs de la Communauté des prêtres de la paroisse » (*Arch. Saint-Sulpice*, ms 475, 19 : Mémoire sur M. de La Barmondière). — *Notes historiques sur le Séminaire de Saint-Irénée, Lyon*, 1882, pp. 78-81. — *L'Ami de la Religion*, 8 janvier 1823, t. XXXIV, pp. 241, 242. — GRANDET, *Les Saints Prêtres français du XVII^e Siècle*. Deuxième série, pp. 377-382. — [FAILLON], « Notice sur M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice ». Ms XVIII^e siècle, in-fol., 27 ff. [*Arch. Saint-Sulpice*].

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 229 (Assemblée du 16 février 1686).

⁵ Jean GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, 1901, p. 27.

⁶ *Ibid.*, p. 27.

⁷ *Ibid.*, p. 27, n. 1. M. Guibert cite d'autres directeurs de Saint-Sulpice en cette période : MM. Picoté, de Baluze, Baudeau, Heudon et Bourdon. L'histoire lasallienne n'a retenu aucun de ces noms. S'il fallait faire un choix, la préférence irait à M. Heudon, ancien chanoine et « officiel de Rodez ». Prêtre en 1646, admis au séminaire en 1648, il fut incorporé à Saint-Sulpice le 11 janvier 1664 [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 33]. « Très bon sujet », « religieux observateur de sa parole », fort compétent dans les affaires et propre à « servir très utilement la Compagnie » [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 33], il mérita la singulière estime de MM. Olier, de Bretonvilliers et Tronson. Les « services rendus à la maison furent considérables ». Ne pouvant jamais « avoir trop de reconnaissance pour ceux qui lui font du bien », elle jugea opportun, « de faire dire encore des messes outre les trente déjà dites » pour le repos de son âme. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 197 (Assemblée du 5 juillet 1683). Jean Heudon ou Houdon, né à Paris, le 2 février 1607, y mourut le 2 mars 1683 : Mort « mardi matin dans sa 77^e année ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 43, n° 56.

Combe, sieur de Montréal, il entre au séminaire de Saint-Sulpice le 26 janvier 1659 et dans la Compagnie en 1663¹. Il suit les exercices de la licence et prend le bonnet de docteur le 12 août 1666². Il est directeur à Saint-Sulpice, « très goûté dans cet emploi » avant 1675, année où il devient supérieur du séminaire de Clermont³. Rappelé à Paris, neuf années plus tard, il est nommé directeur du séminaire Saint-Sulpice : c'était en 1684. Peu après, en janvier 1689, Baudrand succède à M. de La Barmondrière comme curé de la paroisse Saint-Sulpice, la gouvernant très sagement. Il dressa de très utiles règlements pour l'administration des sacrements, le soulagement des pauvres et des misères spirituelles de ses paroissiens et le bon fonctionnement des catéchismes ordinaires et extraordinaires du quartier.

Atteint de paralysie en 1696, il résigne sa cure à M. de La Chétardye qui lui cède en retour son prieuré de Saint-Cosme-les-Tours. Paralytique et rhumatisant, Baudrand gravit lucidement son pénible calvaire. Etant allé se reposer dans sa maison de campagne aux environs de Beaune (Côte-d'Or), il y mourut dans des curieuses circonstances, le 19 octobre 1699⁴. Quelle fut son influence sur de La Salle étudiant ? Aucun document ne nous renseigne à ce sujet. Ce n'est que plus tard, déjà curé, qu'il fut son directeur⁵. Avait-il déjà exercé cette importante fonction auparavant ? On ne sait.

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 32 (Assemblée du 13 décembre 1663). — Il avait été auparavant chanoine de l'église Notre-Dame de Reims (1651-1660). On lit dans le ms Weyen : « *Henricus Baudrand clericus parisiens(is) dioces(is) in propria authori(tate) regia iure regaliae, 25 sept(embris) 1651, et in vim decreti supremæ curiæ Parisiensis quo Hubertus Pichelin fuit evictus per obit(um) Ant(onii) Bourgeois [20 julii 1650]. Resignavit Hugoni Sicard propter adeptionem curiæ S(anc)ti Sulpitii Parisiensis* ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 237. — C'est le 9 décembre 1660 « *per resig(nationem) Henrici Baudrand* » que Hugues Sicard prit possession de la prébende 19 au Chapitre métropolitain de Reims. *Ibid.*, fol. 237. — Henri Baudrand ne prit possession de la cure de Saint-Sulpice que le 7 janvier 1689. Il succédait à Claude Bottu de La Barmondrière.

² « (1666). *M. Henricus Baudrand, 12. Augusti* », obtenant le 16^e rang sur 32. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 37, col. 2 [*Addit. postérieure : Pastor S(anc)ti Sulpitii*].

³ Il eut beaucoup à souffrir des lésineries d'un économe. « Il faut, lui écrivit M. Tronson, supporter votre économe; la parcimonie est une grâce de vocation : c'est la grâce d'économe de crier toujours misère; pourvu qu'avec cela il pourvoie aux besoins, on peut facilement s'en consoler. »

⁴ D'après C. BELMON [*Séminaire de Clermont. Trois Siècles d'Histoire*, Clermont, 1956, p. 47 n. 2], « s'étant fait mettre dans le marc de raisin en fermentation pour guérir ses rhumatismes, il y fut asphyxié et mourut au sortir de la cuve ».

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 293; t. II, p. 365. — Ms Ca, p. 52 : M. Baudrand « connaissait la vertu de M. de La Salle et l'honorait beaucoup », — « Il le connaissait mieux que tout autre puisqu'il était son confesseur » (Ms Re, p. 77). — Sur Baudrand et ses œuvres, cf. GOSSELIN, *op. cit.*, t. III, pp. 65-88 [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 475].

François Leschassier. Ne voulant pas anticiper sur l'article que nous lui consacrons dans le commentaire au document 51¹ nous nous contentons de signaler quelques jalons biographiques.

Parisien d'origine, né en 1641, il entre au séminaire Saint-Sulpice à 19 ans et fait ses études théologiques. Rentrant de la *Solitude* d'Avron, il prépare sa licence et est reçu docteur le 29 mai 1668. Il est pendant quelque temps appliqué à différents emplois non spécifiés jusqu'en 1681 où il est nommé supérieur de la communauté des prêtres de la paroisse. Il en est rappelé deux années après et devient directeur de la maison du séminaire en 1689.

A l'époque où Jean-Baptiste prenait pension à Saint-Sulpice — 1670-1672 — François Leschassier comptait 29 ans. Était-il trop jeune pour assurer la direction spirituelle de celui-ci ou, au contraire, très versé dans la vertu pour guider vers les cimes de la sainteté cette âme d'élite ?

Saint-Sulpice, ses directeurs, ont marqué l'enfance ecclésiastique de Jean-Baptiste de La Salle même si le séjour dans cette maison fut de courte durée. C'est là qu'il a jeté le fondement de sa vie sacerdotale, méditant longuement ce qui constitue son essence, imprégnant son esprit de ce qui en fait l'excellence, s'exerçant à la pratique intense des vertus. Attentif à la voix de ses formateurs, à l'exemple de ses condisciples, à l'appel de Dieu, il a progressé en science et en sainteté par un processus de maturation intellectuelle et spirituelle ininterrompu, par un approfondissement personnel de la doctrine reçue, par une fidélité continue à la conduite de l'obéissance, par une réponse réfléchie au mouvement de l'Esprit. Etudiant appliqué, séminariste loyal envers l'institution qui l'accueillit, il vécut ce qu'il avait cru comme il l'avait cru : en lui point de hiatus, la théologie se faisant vie.

Pilier de base, Saint-Sulpice restera toujours pour Jean-Baptiste de La Salle un lieu de référence, voire de recours². Est-ce un hasard si, devenu fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, il plante sur la paroisse Saint-Sulpice ses premières créations scolaires à Paris ? Simple intuition au-delà de la raison ou exigence de la mémoire du cœur ?

¹ Voir plus bas, document 51, p. 266.

² Bernard écrira plus tard : « Toutes les fois que notre serviteur de Dieu venoit à Paris il logeoit au séminaire de Saint-Sulpice où il étoit reçu avec de grands témoignages d'affection ». Ms BERNARD, fol. 51.

RÉPERTOIRE CHRONOLOGIQUE DÉTAILLÉ

des événements personnels, familiaux et locaux se rapportant
à la vie de Jean-Baptiste de La Salle

En caractères gras : événements personnels.

- 1661, [29] janvier Thomas Mercier maintenu recteur de l'Université de Reims.
CAU 683; CL 41^{II}, 21 n. 58.
- 1661, 2 mai Guillaume de Lestocq renouvelle son adhésion aux Constitutions d'Innocent X (31 mai 1653) et d'Alexandre X (16 octobre 1657).
CL 41^{II}, 65.
- 1661, 2 mai Mme Georges Varlet ouvre à Reims un hôpital pour les petits garçons pauvres.
CL 38, 65.
- 1661, 10 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Marie-Anne Moët, fille de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousine germaine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire, DuP 222.
- 1661, 12 juillet Michel de Blanzzy présente la thèse dédiée au Conseil de ville de Reims.
CL 41^{II}, 223.
- 1661, 4 septembre Nomination de M. Frizon pour assister à la police générale en remplacement de M. de La Salle.
CL 41^I, 170.
- 1661, 9 septembre Le Conseil de ville de Reims ordonne la fermeture de l'hôpital de Mme Varlet.
CL 38, 65.
- 1661, 10 octobre Début des études secondaires de J.-B. de La Salle au Collège des Bons-Enfants de Reims.
CL 41^{II}, 21, 34, 146.
• Il fit ses études au Collège de l'Université de Reims. »
Bd 12; BL 1, 120; Ca 3; Re 3.
- 1661, 17 novembre Louis Bonvent nommé principal du Collège des Bons-Enfants.
CL 41^{II}, 150.
- 1661, 12 décembre Claude Bottu de La Barmondière soutient sa *Majeure ordinaire*.
CL 41^{II}, 95.

- 1662, 5 janvier Arrêt du Parlement déclarant la charge de Grand-Maitre du Collège des Bons-Enfants incompatible avec celle de la grande Pénitencerie.
CL 41^{II}, 223 n. 3.
- 1662, 27 janvier Michel de Blanzay est nommé professeur de théologie en la Faculté de l'Université de Reims.
CL 41^{II}, 223.
- 1662, av. 11 mars Jean-Baptiste de La Salle reçoit le sacrement de confirmation.
CL 40^I, 50; CL 41^{II}, 40, 139.
- 1662, 11 mars Jean-Baptiste de La Salle reçoit la tonsure cléricale dans la chapelle de l'archevêché de Reims de Jean Malevaud, évêque *in partibus* d'Aulonne, auxiliaire et vicaire général de Clermont.
CL 40^I, 53; CL 41^{II}, 41, 141.
« Ses parents consentirent à la résolution où il était de recevoir la tonsure. » Ca 3; Re 3. — « La Tonsure ne fut pas pour lui une cérémonie vaine. » BL 1, 121. — « Ce nouvel engagement lui parut un puissant motif d'aimer l'Eglise. » Ca 4; Re 2. — « La tonsure l'augmenta [l'esprit ecclésiastique] en lui et quoique toujours pieux, sage et réglé, il parut cependant avec le surplis différent de lui-même et revêtu du nouvel homme quand il fut revêtu de l'habit ecclésiastique. » BL 11, 237.
- 1662, 17 avril Le Conseil de ville en corps assiste à la tragédie du Collège des Bons-Enfants.
CL 41^{II}, 157.
- 1662, 17 avril Fermeture de la maison de Notre-Dame de Pureté pour les pauvres orphelins dirigée par Mme Varlet.
CL 38, 65 n. 4.
- 1662, 24 avril Les statuts du Collège des Bons-Enfants de Reims préparés par Thomas Mercier sont refusés par la Faculté des arts.
AdM, D 56.
- 1662, 9 mai Jacques Despériers, futur professeur de théologie de J.-B. de La Salle, prend le bonnet de docteur en Sorbonne.
CL 41^{II}, 69, 337.
- 1662, 16 mai Homologation par le Parlement de Paris des statuts de l'Université de Reims.
CL 41^{II}, 21 n. 2, 43.
- 1662, 7 juin Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre de Madeleine Moët, fille de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1741-1731), cousine germaine de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Pierre; DuP 222.

- 1662, 7 septembre Contrat de mariage entre Jacques Moët (1635-1716), fils de Jean (1599-1670) et de Perrette Lespagnol (1615-1691), oncle maternel de J.-B. de La Salle, et Anne Moët (1630-1695).
CL 26, 48; DuP 220.
- 1662, 15 septembre** Vacances scolaires.
- 1662, 10 octobre** Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en cinquième.
CL 41^{II}, 35, 147.
- 1662, 4 décembre Le Parlement donne raison au Chapitre métropolitain qui s'oppose à l'application des statuts du Collège des Bons-Enfants.
AdM, D 141.
- 1663, 12 janvier Claude Bottu de La Barmondière refuse l'enregistrement de l'arrêt du Parlement favorable aux libertés de l'Eglise gallicane.
CL 41^{II}, 97.
- 1663, 22 janvier La Cour condamne la thèse de Gabriel Drouet de Ville-neuve défendant l'infaillibilité du Pape.
CL 41^{II}, 65 n. 7.
- 1663, [29] janvier François Josseteau élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 683; CL 41^{II}, 21 n. 59, 147.
- 1663, 31 janvier Claude Bottu de La Barmondière et Guillaume de Les-tocq s'opposent à l'enregistrement de l'arrêt du Parlement par la Faculté de théologie.
CL 41^{II}, 54 n. 1.
- 1663, 5 février Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Symphorien de Clère Frémyn, fille d'Antoine (1614-1701) et de Marie de La Salle (1620-1674), cousine germaine de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Symphorien.
- 1663, 15 février Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Jean-Louis de La Salle, fils de Louis (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671).
AmR Saint-Pierre; CL 26, 39, 62; CL 40^I, 53.
- 1663, 23 février Mme Varlet ouvre, rue du Bourg-Saint-Denis, une maison pour les pauvres petits orphelins.
CL 38, 66.
- 1663, 1^{er} avril** Représentation de la tragédie *Le Martyre de S. Timothée* au Collège des Bons-Enfants. J.-B. de La Salle, acteur.
CL 41^{II}, 42, 151-159.

- 1663, 5 avril Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Thomas Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; CL 26, 223; DuP 223.
- 1663, 11 avril Vente par Louis de La Salle (1625-1672), au sieur Philipponat, prévôt d'Épernay, des vignes situées à Ay et Mareuil-sur-Ay (Marne).
CL 26, 14, 209; CL 32, 67.
- 1663, 2 mai La Faculté de théologie de l'Université de Paris approuve les six propositions relatives aux libertés de l'Église gallicane.
CL 41¹¹, 53.
- 1663, 14 mai Charles Démià est ordonné prêtre.
- 1663, 28 mai Ladislas Jonnart prend possession de l'évêché de Saint-Omer.
CL 41¹¹, 305.
- 1663, 2 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques de Marguerite Moët de Dugny, fille de Jacques (1635-1716) et de Marie-Anne Moët († 1695), cousine germaine de Jean-Baptiste de La Salle.
AmR Saint-Jacques; CL 27, 49; DuP 226.
- 1663, 8 août Voyage de Louis de La Salle à Paris.
CL 41¹¹, 170.
- 1663, septembre Arrivée à Reims du comte de Soissons, gouverneur de Champagne.
BmR, ms 1706, II, 439 ¹.
- 1663, 15 septembre** Vacances scolaires.
CL 41¹¹, 147.
- 1663, 10 octobre** Rentrée scolaire au collège des Bons-Enfants. Entrée en quatrième.
CL 41¹¹, 147.
- 1663, 22 octobre Robert Dey de Séraucourt nommé grand-archidiacre de l'église de Reims.
BmR, ms 1773, 90.
- 1663, 13 décembre Henry Baudrand associé à la Compagnie de Saint-Sulpice.
ASS, ms 21, 32; CL 41¹¹, 101 n. 1.
- 1664, 17 janvier Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Jean-Baptiste Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
CL 27, 17, 223; DuP 222.

¹ Cité d'après l'édition de Charles GIVELET, *Mémoires de Oudard Cocquault bourgeois de Reims (1649-1668)*..., Reims, impr. de l'Académie, 1895, 2 vol. in-8.

- 1664, [29] janvier Nicolas Rogier élu recteur de l'Université de Reims ¹,
CAU 683; CL 41^{II}, 147.
- 1664, 7 avril Claude Bottu de La Barmondière associé à Saint-Sulpice.
ASS, ms 45; CL 41^{II}, 95, 95 n. 2.
- 1664, mai Mort de M. de Guise, ancien archevêque de Reims. On lui
fait des obsèques à Notre-Dame et au Collège des Bons-
Enfants.
BmR, ms 1706, II, 444.
- 1664, 23 mai** Acquisition par M^e Louis de La Salle, conseiller au Prési-
dial de Reims, père de J.-B. de La Salle, de l'hôtel rue
Sainte-Marguerite.
CL 26, II, 170; CL 40^I, 53; CL 41^I, 129.
- 1664, 30 mai Claude Bottu de La Barmondière est nommé professeur
de théologie à Saint-Sulpice.
ASS, ms 21, 46; CL 41^{II}, 95.
- 1664, 25 juin François Batailler est sacré évêque de Bethléhem en
France.
CL 41^{II}, 403.
- 1664, septembre Visite *incognito* du cardinal Antoine Barberini à Reims.
BmR, ms 1706, II, 457.
- 1664, 15 septembre** Vacances scolaires.
CL 41^{II}, 148.
- 1664, 10 octobre** Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en
classe de troisième.
CL 41^{II}, 148.
- 1664, 15 novembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Etienne de
François-Joseph Maillefer, fils de Jean (1611-1684) et de
Marie Lefèvre († 1665), futur beau-frère de J.-B. de La
Salle.
AmR Saint-Etienne; CL 27, 30, 27.
- 1664, décembre Procès entre la ville et le clergé de Reims.
BmR, ms 1706, II, 466.
- 1664, 25 décembre** Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de
Jean-Louis de La Salle, fils de Louis (1625-1672) et de
Nicolle Moët (1633-1671). J.-B. de La Salle, son frère,
parrain.
AmR Saint-Hilaire; CL 26, 40, 65; CL 40^I, 40; CL 41^I,
140.
- 1665, [29] janvier Simon L'Hermite élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 683; CL 41^{II}, 23 n. 4, 148.

¹ Fils de Jacques, notaire royal à Reims, et d'Elisabeth Colbert (contrat de mariage du 8 septembre 1605). Né et baptisé à Reims, église Saint-Hilaire, le 29 juillet 1628 et décédé sur cette paroisse, le 9 mars 1691.

- 1665, 3 février La Faculté de théologie de Paris condamne les deux propositions de Mathieu de Moya relatives à l'infaillibilité pontificale.
CL 41^{II}, 53.
- 1665, 6 avril Le Conseil de ville invité à la tragédie mise en scène au Collège des Bons-Enfants.
CL 41^{II}, 157.
- 1665, 10 avril Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques de Françoise-Henriette Bachelier (1665-1728), future belle-sœur de J.-B. de La Salle.
CL 27, 45, 125; CL 40^I, 54; CL 41^I, 213.
- 1665, 11 avril Le Conseil de ville assiste à la tragédie jouée au Collège des Bons-Enfants.
CL 41^{II}, 157 n. 3.
- 1665, 12 avril** Palmarès au Collège des Bons-Enfants. J.-B. de La Salle lauréat.
CL 41^I, 54; CL 41^{II}, 148, 160.
- 1665, 13 avril François Leschassier associé à Saint-Sulpice.
CL 41^{II}, 274.
- 1665, 20 mai Députation de Louis de La Salle à Paris pour les affaires de la ville de Reims.
CL 41^I, 170.
- 1665, 24 mai** Louis de La Salle (1625-1672) et Nicolle Moët (1633-1671) quittent l'hôtel de la Cloche, rue de la Chanvrerie, et s'installent rue Sainte-Marguerite. J.-B. de La Salle va habiter avec eux.
CL 26, 11, 56; CL 40^I, 21; CL 41^I, 135.
- 1665, 31 mai * Louis de La Salle vend à son frère Simon (1618-1680) la partie de l'hôtel de la Cloche qu'il occupait.
CL 26, 88.
- 1665, 8 juin François de Batailler prend possession de son évêché.
CL 41^{II}, 403.
- 1665, 25 juin Naissance de Louis Moët à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Louis Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire; CL 26, 17, 223; DuP 222.
- 1665, 12 août Nicolas Roland est pourvu d'un canonicat au Chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims.
BmR, ms 1773, 259 v^o; CL 38, 59.
- 1665, 15 septembre** Vacances scolaires.
CL 41^{II}, 148.
- 1665, 22 septembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Marie-Anne, fille de Jacques (1635-1716) et de Marie-Anne Moët († 1695), cousine germaine de J.-B. de La Salle.

- AmR Saint-Hilaire; CL 27, 36, 49; DuP 226.
- 1665, 7 octobre Remy Favreau est nommé chapelain de la chapelle Saint-Remy de l'église métropolitaine.
CL 26, 253.
- 1665, 10 octobre** Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en classe d'Humanités.
CL 41¹¹, 148.
- 1665, 26 décembre Louis de La Salle (1625-1672) est nommé auditeur des comptes de la fabrique de l'église Saint-Symphorien.
CL 26, 180.
- 1665, 28 décembre Décès de Marie Lefèvre, épouse de Jean Maillefer (1611-1684), tante par alliance de J.-B. de La Salle.
CL 27, 30, 31; CL 41¹, 345.
- 1666, janvier Guerre contre les Anglais.
BmR, ms 1706, II, 483.
- 1666, 19 janvier Mort d'Anne d'Autriche, reine de France.
BmR, ms 1706, II, 484.
- 1666, [29] janvier Nicolas Oudinet élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 683; CL 41¹¹, 148.
- 1666, 7 février Funérailles solennelles d'Anne d'Autriche à l'église Notre-Dame de Reims.
BmR, ms 1706, II, 485.
- 1666, 27 février Charles-Maurice Le Tellier, futur archevêque de Reims, reçoit le bonnet de docteur en Sorbonne.
CL 41¹¹, 338.
- 1666, 29 mars Le Conseil de ville invité à la tragédie jouée au Collège des Bons-Enfants.
CL 41¹¹, 158.
- 1666, 28 avril Le Conseil de ville est remercié d'avoir accordé les prix au Collège des Bons-Enfants.
CL 41¹¹, 158.
- 1666, dimanche de Quasimodo Jeu au collège et distribution des prix aux écoliers.
BmR, ms 1706, II, 490.
- 1666, 2 mai** Séance académique au Collège des Bons-Enfants. D'après la tradition, J.-B. de La Salle se serait fait remarquer par son cousin, Pierre Dozet, chanoine, chancelier de l'Université.
CL 41¹¹, 166.
- 1666, 19 mai François-Joseph de Martin de Martigny est nommé chanoine de Notre-Dame de Reims.
CL 27, 115; CL 41¹, 216.
- 1666, 6 juillet Testament de Pierre Dozet. Il nomme Louis de La Salle (1625-1672) et Robert Dey de Séraucourt († 1682) comme exécuteurs testamentaires. Modifié le 4 novembre 1669.
CL 26, 210; CL 41¹¹, 171 n. 3.

- 1666, 9 juillet Jean-Baptiste de La Salle est pourvu d'un canonicat en l'église métropolitaine de Reims.
BL, I, 122; Ca 4; CL 41^{II}, 148, 173; Re 2.
« Ce qui augmenta beaucoup sa ferveur et sa piété. » Bd 12.
- 1666, 24 juillet André Clocquet dédie ses thèses au Conseil de ville.
CL 41^{II}, 38 n. 1.
- 1666, 12 août Henry Baudrand est reçu docteur de Sorbonne.
ASS, ms 25, 37; CL 41^{II}, 101, 336.
- 1666, 3 septembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Symphorien de Pierre de La Salle, fils de Louis (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671). J.-B. de La Salle, son frère, parrain.
AmR Saint-Symphorien; CL 26, 43, 110; CL 40^I, 25; CL 41^I, 144, 382.
- 1666, 8 septembre** Vacances scolaires.
CL 41^{II}, 148.
- 1666, 10 octobre** Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en classe de Rhétorique.
CL 41^{II}, 34, 148.
- 1666, décembre Louis de La Salle (1625-1672) est nommé auditeur des comptes de la paroisse Saint-Symphorien.
AmR, carton 316; CL 26, 14, 209.
- 1667, 7 janvier** Jean-Baptiste de La Salle prend possession de son canonicat, prébende 21, côté droit du chœur, à l'église métropolitaine Notre-Dame de Reims.
Bd 12; BL I, 122; BmR, ms 1773, 241; Ca 4; CL 40^I, 27; CL 41^I, 34, 55; CL 41^{II}, 168, 216; Re 2.
« Il en goûtait les obligations et s'attachait à les remplir autant que son âge et le cours de ses études le lui permettaient. » Ca 4.
- 1667, [29] janvier Thomas Clocquet élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 683; CL 41^{II}, 148.
- 1667, 12 février Quartier d'hiver à Reims pour cinq cents soldats des troupes royales.
BmR, ms 1706, II, 506.
- 1667, 14 mars Louis-Eléonor Tristan de Muizon est nommé grand-archidiacre de Champagne en remplacement de Pierre Dozet.
BmR, ms 1773, 6.
- 1667, 27 mars Remy Favreau obtient la chapellenie de Saint-Pierre et Saint-Paul à l'église métropolitaine de Reims.
CL 26, 253.
- 1667, 17 juillet Le cardinal Antoine Barberini reçoit ses bulles d'institution pour l'archevêché de Reims et le pallium.
CL 41^{II}, 201.

- 1667, début septembre Début des vacances.
CL 41^{II}, 148.
- 1667, 10 septembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Michel de Simon de La Salle, fils de Louis (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671).
CL 27, 48, 142; CL 41^I, 146.
- 1667, 4 octobre Le cardinal Antoine Barberini prend possession de l'archevêché de Reims par procureur.
CL 41^{II}, 201.
- 1667, 10 octobre Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en classe de Philosophie. Cours : Logique et Morale.
CL 41^{II}, 148.
- 1667, 13 décembre Jacques Thuret, écolâtre et grand-vicaire, est nommé vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier.
BmR, ms 1773, 117.
- 1667, 21 décembre Le cardinal Antoine Barberini prend possession du siège archiepiscopal de Reims.
BmR, ms 1706, II, 527; CL 41^{II}, 185.
- 1667, 28 décembre Le cardinal Antoine Barberini visite le collège des Bons-Enfants.
CAU 429; CL 41^{II}, 33.
- 1668, [29] janvier Thomas Clocquet maintenu recteur de l'Université.
CAU 683; CL 41^I, 148.
- 1668, février Conquête de la Bourgogne.
BmR, ms 1706, II, 537.
- 1668, 19 février Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques de Jacques Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Jacques; CL 26, 223; DuP 223.
- 1668, mars Pierre Dozet, chancelier de l'Université de Reims donne sa démission.
BmR, ms 1854, dos. 30; CL 41^{II}, 171 n. 3.
- 1668, 17 mars Jean-Baptiste de La Salle reçoit les ordres mineurs de Charles de Bourlon, évêque de Soissons, en la chapelle du palais archiepiscopal de Reims.
Bd 13; BL I, 129; Ca 6; CL 40^I, 56; CL 41^{II}, 44, 195; Re 6.
- 1668, dimanche de Quasimodo *Te Deum* en l'église Notre-Dame pour le succès des armes en Franche-Comté.
BmR, ms 1706, II, 537; CL 41^{II}, 185.
- 1668, mai Charles-Maurice Le Tellier est nommé évêque coadjuteur de l'évêque de Langres.
CL 41^{II}, 388, 466.

- 1668, mai
Nomination d'Eléonor Tristan de Muizon comme chancelier de l'Université de Reims en remplacement de Pierre Dozet.
CL 41^{II}, 24 n. 2.
- 1668, 7 mai
Excuses du Chapitre métropolitain au cardinal Antoine Barberini pour le *Te Deum* du dimanche de Quasimodo commencé avant son arrivée.
CL 41^{II}, 186.
- 1668, 10 mai
Le Chapitre en corps et processionnellement va quérir le cardinal Antoine Barberini.
CL 41^{II}, 186.
Te Deum recommencé, le cardinal Barberini ayant désapprouvé la procédure du Chapitre.
BmR, ms 1706, II, 538.
- 1668, 29 mai
François Leschassier est reçu docteur en Sorbonne.
ASS, ms 21, 41; CL 41^{II}, 102, 338.
- 1668, 3 juin
Te Deum pour la paix d'Aix-la-Chapelle à la cathédrale de Reims.
CL 41^{II}, 186.
- 1668, 8 juillet
Charles-Maurice Le Tellier est nommé coadjuteur du cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims.
CL 41^{II}, 388, 466.
- 1668, 9 août
Maintenue de noblesse accordée à Jean Moët de Brouillet et aux branches cadettes de sa famille.
DuP 177.
- 1668, fin août
Vacances scolaires.
CL 41^{II}, 148.
- 1668, 20 septembre
Mandement d'Antoine Barberini ordonnant une procession générale pour la cessation de la peste à Reims.
CL 41^{II}, 202.
- 1668, 3 octobre
Décès à Reims de Pierre Dozet, chanoine et grand-archidiacre de Champagne.
CL 41^{II}, 148, 171 n. 3.
- 1668, 10 octobre
Rentrée scolaire au Collège des Bons-Enfants. Entrée en classe de Philosophie. Cours : Physique et Métaphysique.
CL 41^{II}, 148.
- 1668, 10 octobre *
Jacques-Joseph de La Salle commence ses études au Collège des Bons-Enfants.
- 1668, 16 octobre
Mandement du cardinal Barberini pour la solennité de l'Immaculée Conception.
CL 41^{II}, 202.
- 1668, 11 novembre
Charles-Maurice Le Tellier, coadjuteur de l'archevêque de Reims, reçoit la consécration épiscopale en la chapelle de la Sorbonne.
CL 41^{II}, 388.

- 1668, 21 décembre
Erection à la cathédrale de Reims d'une chapelle dédiée à saint Jean en exécution du testament de Pierre Dozet.
CL 26, 210.
- 1669, 20 janvier
Te Deum à Notre-Dame pour la naissance du duc d'Anjou.
MAIL 134.
Procession à Saint-Remy pour remercier Dieu de la délivrance de la peste.
MAIL 134.
- 1669, [29] janvier
Henri Esnart élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 23, 148.
- 1669, 20 février
Ordonnance du cardinal Antoine Barberini pour l'ouverture à Reims du jubilé de Clément IX.
CL 41^{II}, 203.
- 1669, 25 février
Mariage en l'église Saint-Pierre de Reims de Jean Moët de Louvergny, fils de Jean (1599-1670) et de Perrette Lespagnol (1615-1691), oncle maternel de J.-B. de La Salle, et de Marie-Madeleine Cocquebert (1646-1691).
AmR Saint-Pierre; CL 27, 62.
- 1669, 18 mars
Louis de La Salle réélu conseiller échevin de la ville de Reims.
BmR, reg. 80, 348 v^o; CL 26, 209.
- 1669, 27 mars
Remy Favreau nommé chapelain de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul de l'église Notre-Dame de Reims en remplacement de George Frizon.
CL 26, 253.
- 1669, 12 avril
Charles-Maurice Le Tellier, sacré évêque de Nazianze et coadjuteur du cardinal Antoine Barberini, fait son entrée à Reims.
CL 41^{II}, 388.
- 1669, 12 avril
Le Chapitre métropolitain salue Charles-Maurice Le Tellier, archevêque coadjuteur de Reims.
CL 41^{II}, 186.
- 1669, 13 avril
Charles-Maurice Le Tellier prend possession de sa coadjutorie.
CL 41^{II}, 186, 388.
- 1669, 15 avril
Charles-Maurice Le Tellier visite le Collège des Bons-Enfants.
CL 41^{II}, 33.
- 1669, 18 avril
Confirmation à Notre-Dame.
CL 41^{II}, 186.
- 1669, 22 avril
Sépulture de Simon de La Salle (1667-1669), fils de Louis (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671). J.-B. de La Salle, son frère, témoin.
CL 27, 49, 145; CL 40^I, 56; CL 41^I, 149, 382.

- 1669, 22 avril
Départ de Charles-Maurice Le Tellier pour Paris. Le Chapitre métropolitain lui rend ses hommages.
CL 41^{II}, 186.
- 1669, 9 juin
Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques de Jacques Moët de Dugny, fils de Jacques (1635-1716) et de Marie-Anne Moët († 1695), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Jacques; CL 27, 49; DuP 226.
- 1669, 13 juin
Décès et inhumation en l'église Saint-Pierre de Louis Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre.
- 1669, 8 juillet
Lettres testimoniales d'écolier juré de la Faculté des arts de l'Université de Reims.
CL 40^I, 56; CL 40^{II}, 68; CL 41^{II}, 45, 204.
- 1669, 10 juillet
Jean-Baptiste de La Salle est reçu maître ès-arts de l'Université de Reims avec la mention *summa cum laude*.
CL 40^I, 57; CL 40^{II}, 68; CL 41^{II}, 46, 211.
« Son cours de Philosophie fini, il prit selon la coutume le degré de Maître ès-Arts. » BL I, 123; Ca 4; Re 3.
- 1669, 12 juillet
Béatification de Rose de Sainte-Marie aux jacobins. Le Chapitre y assiste avec le Corps de ville.
CL 41^{II}, 186.
- 1669, fin août
Vacances scolaires.
CL 41^{II}, 148.
- 1669, 1^{er} octobre
Jean-Baptiste de La Salle commence ses études à la Faculté de théologie de l'Université de Reims. Il assiste aux cours de Michel Blanzay et de Daniel Egan.
CL 41^{II}, 43, 44, 218.
- 1670
Robert Le Large maintenu vicaire général du cardinal Barberini.
CL 41^{II}, 292.
- 1670, 19 février
Décès d'Elisabeth (1604-1670), fille de François (1562-v. 1629) et de Jeanne Lespagnol († p. 1640), épouse de Jean Cocquebert (1596-1650), grand'tante de J.-B. de La Salle.
CL 26, 49.
- 1670, 22 janvier
Jacques Thuret, grand vicaire, chanoine écolâtre dénonce la nomination de Louis-Eléonor Tristan de Muizon comme chancelier de l'Université de Reims.
CL 41^{II}, 221.
- 1670, [29] janvier
Pierre Roussel élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 23.

- 1670, 5 avril François-Joseph de Martin de Martigny est nommé chanoine écolâtre.
CL 27, 115; CL 41^I, 216.
- 1670, 20 avril Messieurs du Chapitre se rendent processionnellement aux Carmes pour la solennité de la bienheureuse Madeleine de Pazy.
CL 41^{II}, 186.
- 1670, 4 juillet Philippe Favart dédie sa thèse au Conseil de ville. Louis de La Salle, père de Jean-Baptiste, y assiste.
CL 41^{II}, 38 n. 1.
- 1670, 9 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre de Marie Moët de Dugny, fille de Jacques (1635-1716) et de Marie-Anne Moët († 1695), cousine germaine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre.
- 1670, 12 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Jean-Remy de La Salle, onzième et dernier enfant de Louis (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671).
AmR Saint-Pierre; CL 26, 50, 147; CL 40^I, 58; CL 41^I, 151.
- 1670, 15 juillet Attestation d'assiduité au cours de Michel de Blanzly à la Faculté de théologie de Reims.
CL 40^I, 58; CL 40^{II}, 68; CL 41^{II}, 47, 217-231.
- 1670, 15 juillet Attestation d'assiduité au cours de Daniel Egan à la Faculté de théologie de Reims.
CL 40^I, 58; CL 40^{II}, 68; CL 41^{II}, 48, 232.
- 1670, 28 juillet Décès à Brouillet (Marne) et inhumation en l'église de Saint-Hilaire de Reims (31 juillet) de Jean Moët de Brouillet (1599-1670), grand-père maternel de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire; CL 26, 4, 130.
- 1670, septembre Au camp de Vesle à Reims, présence de 4500 chevaux et 7500 soldats d'infanterie sous des tentes.
MAIL 140.
- 1670 Vacances scolaires.
- 1670, av. 18 octobre Avec la permission du Chapitre métropolitain, Jean-Baptiste de La Salle se rend à Paris pour continuer ses études en théologie. « Il fut ensuite envoyé à Paris pour faire son séminaire à Saint-Sulpice, maison qu'on peut appeler fort justement l'arsenal des bons ecclésiastiques. » Bd 14. — « Il partit ensuite pour Paris où il alla étudier en Sorbonne pour se former dans les sciences qui conviennent à un ecclésiastique, y faire sa licence et dans le dessein d'y recevoir le bonnet de docteur. »
Ca 4; Re 3.

- 1670, 18 octobre Jean-Baptiste de La Salle entre au séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Il suit en Sorbonne les cours *De Sanctissimae Trinitatis* de Guillaume de Lestocq, et *De Incarnationis Mysterio* de Jacques Despériers.
ASS 70; CL 40¹, 58; CL 41¹¹, 51, 266.
- « Jamais Maison ne fut plus de son goût. Là, à la source de l'esprit Ecclésiastique, dans l'Ecole de la plus pure vertu, où des Directeurs d'un mérite distingué enseignent à courir sur leurs traces dans les sentiers de la perfection, encore plus par leurs exemples que par leurs discours, il se vit où il désiroit être. » BL I, 124.
- 1670, 9 décembre Naissance au château de la Force, en Périgord, d'Henri-François-Xavier de Belsunce, futur évêque de Marseille.
CL 41¹¹, 521.
- 1670, 16 décembre Louis-Eléonor Tristan de Muizon confirmé comme chancelier de l'Université de Reims par le Parlement de Paris.
CL 41¹¹, 221 n. 2.
- 1670, 27 décembre Nicolas Roland, chanoine théologal, reçoit à Reims, rue du Barbâtre, Françoise Duval et Anne Le Cœur venant de Rouen. De ce jour date la fondation des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 71.
- 1671, 11 juin Première messe à la maison de Lendèves [Sœurs de l'Enfant-Jésus].
CL 38, 73.
- 1671, [29] janvier Henri Gonel élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41¹¹, 23, 23 n. 6.
- 1671, 19 janvier François de Harlay élu proviseur de Sorbonne.
CL 41¹¹, 400 n. 1.
- 1671, 13 mars Louis de La Salle (1625-1672) « sort de charge » de conseiller échevin.
AmR, reg. 81; CL 29, 65 n. 1.
- 1671, 7 avril Le Conseil de ville promet son assistance à la tragédie au Collège des Bons-Enfants.
CL 41¹¹, 158.
- 1671, 10 juin Mort de M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice.
CL 38, 61 n. 2.
- 1671, 19 juillet Décès à Reims et enterrement au cimetière de Saint-Symphorien de Mme Nicolle Moët, épouse de Louis de La Salle, mère de J.-B. de La Salle.
CL 26, 17, 222-225; CL 41¹, 154; CL 41¹¹, 57; MAIL 152.
- 1671, 20 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre de Claude Moët de Louvergny (1671-1748), fils de Jean (1642-v. 1700) et de Marie-Madeleine Cocquebert (1646-1691), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; DuP 229.

- 1671, 27 juillet Attestation d'assiduité au cours *De Sanctissimae Trinitatis mysterio* à la Sorbonne.
CL 40^I, 59; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 50, 262.
- 1671, 27 juillet Attestation d'assiduité au cours *De Incarnationis mysterio* à la Sorbonne.
CL 40^I, 59 CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 49, 242.
- 1671, p. 28 juillet Départ de Jean-Baptiste de La Salle pour Reims. Vacances.
- 1671, 3 août Mort à Némi (Italie) du cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims.
CL 41^{II}, 201, 267.
- 1671, 3 août Charles-Maurice Le Tellier succède au cardinal Antoine Barberini sur le siège archiépiscopal de Reims.
CL 38, 79.
- 1679, 29 août Nomination de Robert Dey de Séraucourt comme vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier.
CL 38, 81 n. 3; CL 41^{II}, 284 n. 1.
- 1671, 14 septembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Symphorien de Magdelaine-Françoise Moët, fille de Jacques (1635-1716) et d'Anne Moët († 1695), cousine germaine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Symphorien.
- 1671, 11 octobre Entrée de Charles-Maurice Le Tellier à Reims en qualité d'archevêque.
CL 41^{II}, 388.
- 1671, a. 18 octobre Retour de Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Il commence à la Sorbonne les cours de Guillaume de Lestocq [*De gratia*] et de Jacques Despériers [*De Sacramentis in genere et De Baptismo*].
- 1671, 22 novembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre-le-Vieil de Nicolas Moët de Brouillet, fils de Nicolas (1631-1706) et de Marie Cocquebert (1641-1731), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; DuP 224.
- 1671, 4 novembre Charles-Maurice Le Tellier préside à la cathédrale Notre-Dame de Reims les vigiles pour le repos de l'âme du cardinal Antoine Barberini.
CL 41^{II}, 388.
- 1672 Publication de Claude JOLY, *Statuts et Règlements des petites écoles*.
- 1672 M. Tronson édite les lettres spirituelles de M. Olier.
- 1672, 5 janvier Philippe Maillefer soutient sa thèse au Collège des Bons-Enfants.
MAIL 155 : « A fort bien fait et m'a contenté ».

- 1672, [29] janvier André Clocquet élu recteur de l'Université.
CAU 684; CL 41^{II}, 23, 23 n. 7.
- 1672, 6 avril Déclaration de guerre à la Hollande.
MAIL 157.
- 1672, 7 avril Louis de La Salle, père de J.-B. de La Salle, tombe malade.
CL 26, 211.
- 1672, 8 avril Second testament de Louis de La Salle.
CL 26, 13, 195; CL 40^I, 59; CL 41^I, 158.
- 1672, 8 avril Jean-Baptiste de La Salle est nommé tuteur de ses frères
et sœurs dans le testament de son père.
CL 26, 196; CL 28, 3.
- 1672, 9-10 avril Décès à Reims et enterrement au cimetière de la paroisse
Saint-Symphorien de Louis de La Salle, père de J.-B. de
La Salle.
CL 26, 14, 205-214; CL 29, 106 v^o; CL 32, 2; CL 40^I, 60;
CL 41^I, 165; CL 41^{II}, 52; MAIL 156.
- 1672, 12 avril Fin de cours à la Sorbonne à cause de la mort de son père.
CL 41^{II}, 52.
- 1672, 13-19 avril Semaine sainte. Semaine de recueillement à Saint-Sulpice.
- 1672, 19 avril Jean-Baptiste de La Salle quitte Paris pour Reims après la
mort de son père. Fin de son séjour à Saint-Sulpice.
CL 40^I, 60; CL 40^{II}, 68; CL 41^{II}, 51.
« Il demeura près de deux ans dans cet [incomparable
séminaire]. » Bd 15.
- 1672, 23 avril Jean-Baptiste de La Salle arrive à Reims rue Sainte-Mar-
guerite. Il prend soin de ses frères et sœurs.
CL 28, XLVII; CL 29, 60; CL 41^{II}, 187.
- 1672, 27 avril Jean-Baptiste de La Salle nommé légalement tuteur de ses
frères et sœurs.
CL 28, 3; CL 41^I, 181.
- 1672, 28 et sv. Jean-Baptiste de La Salle fait procéder à l'inventaire des
meubles, titres et papiers de la succession de feu Louis de
La Salle, son père.
CL 28, 3 v^o; CL 33, 5.
- 1672, p. Pâques Jean-Baptiste de La Salle suit à la Faculté de l'Université
de Reims les cours de théologie de Daniel Egan et de
Michel de Blanzy.
CL 41^{II}, 57, 367.
- 1672, 11-12 mai * Rose-Marie de La Salle, sœur de J.-B. de La Salle, est
admise comme postulante à l'abbaye royale de Saint-
Etienne-les-Dames à Reims.
CL 28, XLV.
- 1672, 24 mai Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres postula-
toires de Robert Dey de Séraucourt, vicaire général.
CL 40^I, 62; CL 41^{II}, 52, 279.

- 1672, 27 mai Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres dimissoires du Chapitre métropolitain.
CL 40^l, 62; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 53, 286.
- 1672, 30 mai et sv. Vente des meubles appartenant à la succession de feu Louis de La Salle.
CL 28, 3 v^o.
- 1672, 11 juin Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres d'ordination de Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai.
CL 40^l, 63; CL 41^{II}, 54, 302.
- 1672, 24 juin Marie de La Salle et Jean-Remy, son frère, vont habiter avec leur grand-mère, rue du Marc.
CL 30, 128 n. 1.
- 1672, 10 juillet Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Hilaire de Jean-Baptiste Moët (1672-1724), fils de Jean (1642-v. 1700) et de Marie-Madeleine Cocquebert (1646-1691), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire; CL 26, 63; DuP 229.
- 1674, 22 septembre Décès de Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai. Il avait ordonné J.-B. de La Salle diacre.
CL 41^{II}, 305.
- 1672, octobre Solennité de la canonisation de François de Borgia chez les jésuites. Le Chapitre métropolitain y assiste.
CL 41^{II}, 187.
- 1672, 10 octobre Rentrée universitaire à la Faculté de théologie.
- 1672, 15 octobre Exhibition à Notre-Dame des enseignes d'infanterie prises sur les Hollandais.
CL 41^{II}, 187.
- 1672, 16 octobre Messe canoniale en présence de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque.
CL 41^{II}, 187.
- 1672, 6 décembre Attestation d'assiduité aux cours *De Sacramentis in genere* et *De Baptismo* à la Sorbonne.
CL 40^l, 64; CL 41^{II}, 55, 307.
- 1672, 6 décembre Attestation d'assiduité au cours *De gratia* à la Sorbonne.
CL 40^l, 64; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 56, 323.
- 1673, [29] janvier Guillaume Rogier élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 23.
- 1673, 29 mai Mariage de Simon Callou (1648-1708) et d'Anne Maillefer (1656-1741), fille de Jean (1611-1684) et de Marie Lefèvre († 1665), future belle-sœur de J.-B. de La Salle.
CL 41^{II}, 156.
- 1673, juillet Charles de Bourlon, évêque de Soissons, fait démolir cinq temples protestants dans la région de Château-Thierry.
CL 41^{II}, 200.

- 1673, 3 juillet Attestation d'assiduité au cours de théologie de Daniel Egan à Saint-Denis de Reims.
CL 40^I, 67; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 57, 367.
- 1673, p. 10 août Vacances scolaires.
- 1673, 10 octobre Rentrée scolaire. Jean-Baptiste de La Salle suit le premier cours de philosophie supérieure.
CL 41^{II}, 59.
- 1673, 16 octobre Mariage de Barbe de La Salle (1652-1705), fille de Simon de La Salle (1618-1680) et de Rose Maillefer († 1683), cousine germaine de J.-B. de La Salle, et de Philbert-Antoine Bellotte de Précy (1646-1721).
CL 27, 142.
- 1673, 12 novembre Cérémonie de la béatification de Pie V aux dominicains. Messieurs du Chapitre métropolitain y assistent.
MAIL 174.
- 1673, 24 novembre Délibération du Chapitre concernant les études des chanoines mineurs.
CL 41^{II}, 187.
- 1674, [29] janvier François Picot élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 23.
- 1674, 16 mars *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Grey en Franche-Comté.
MAIL 184.
- 1674, 19 juin Décès de Marie de La Salle (1620-1674), épouse d'Antoine Frémyn (1614-1701), tante paternelle de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Symphorien; CL 26, 44, 158.
- 1674 Vacances scolaires.
- 1674, 4 août Pose de la première pierre de la chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 80.
- 1674, 10 octobre Rentrée universitaire. Jean-Baptiste de La Salle suit le second cours de philosophie supérieure.
CL 41^I, 53.
- 1674, 19 octobre Enterrement de Louis-Lambert Mimin, chanoine.
MAIL 188.
- 1674, 26 octobre François Josseteau prend possession de la prébende 63 au Chapitre métropolitain de Reims.
BmR, ms 1773, 337.
- 1674, 1^{er} novembre Nicolas Dorigny est nommé curé de Saint-Maurice de Reims.
BnP, ms fr 6031, 27.

- 1675, 2 janvier Nominacion de Louis Frémyn comme conseiller au Présidial de Reims à la place de feu Louis de La Salle (1625-1672).
CL 41¹, 176.
- 1675, 20 janvier *Te Deum* à Notre-Dame pour les victoires de Turenne en Allemagne.
MAIL 194.
- 1675, [29] janvier Nicolas Gonel élu recteur de l'Université.
CAU 684; CL 41¹¹, 24.
- 1675, 28 février Remy Favart nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, prébende 15.
CL 26, 273; BmR, ms 1773, 231.
- 1675, 1^{er} février Entrée de Jeanne-Marie Bachelier (1664-1735), future parente de J.-B. de La Salle, dans la Congrégation Notre-Dame.
CL 27, 128.
- 1675, 13 mars Jean-Baptiste de La Salle condamné aux dépens envers les abbé et religieux de Chartreuve (Chéry-Chartreuve, Aisne) dans le procès les y opposant au sujet de la propriété du moulin Rouland et cours de rivière en dépendant.
CL 40¹, 67; CL 34, 547.
- 1675, 2 juin Vente par Jean-Baptiste de La Salle de l'office de conseiller au Présidial de Reims de feu Louis de La Salle, son père. Le bénéficiaire est Louis Frémyn, cousin germain de J.-B. de La Salle.
CL 26, 215; CL 29, 86 n. 1; CL 41¹, 20, 173-176.
- 1675, 13 juin Ouverture des écoles établies à Reims par Nicolas Roland.
CL 38, 79.
- 1675, 16 juillet Bénédiction par Robert Dey de Séraucourt, vicaire général, de la chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 81; MAIL 203.
- 1675, 26 juillet Philippe Favart prend possession de la prébende 5 au Chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims.
CL 41¹¹, 165 n. 2; BmR, ms 1773, 210.
- 1675, août * Jean-Baptiste de La Salle soutient sa thèse *pro Tentativa*.
CL 41¹¹, 59, 60.
- 1675, 18 novembre Mort de Nicolas Boucher, prévôt du Chapitre métropolitain de Reims.
CL 41¹¹, 291.
- 1675, 15 décembre Nominacion de Michel Cassagnet de Tillardet comme prévôt du Chapitre métropolitain de Reims.
CL 41¹¹, 291.
- 1676 Charles-Maurice Le Tellier publie le *Rituel de la Province de Reims*.
CL 41¹¹, 389.

- 1676, 1^{er} janvier Début de la première année de licence de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 41^{II}, 59.
- 1676, 20 janvier A Châlons-sur-Marne (Marne), Jean-Baptiste de La Salle, Remy Favreau et André Clocquet, passent contrat, par-devant Rogier, notaire royal à Reims, pour la permutation de la prébende canoniale du premier pour la cure de Saint-Pierre-le-Vieil.
BL I, 135; Ca 6; Re 7; CL 26, 245; CL 40^I, 67; CL 41^{II}, 374-382.
- 1676, [29] janvier Jacques Quillart élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 24.
- 1676, 3 février Enterrement de Jean Du Bois, chanoine.
BmR, ms 1773, 314; MAIL 211.
- 1676, 11 février Paul Godet des Marais, futur évêque de Chartres, prend la licence en Sorbonne.
CL 41^{II}, 337.
- 1676, 3 mars André Clocquet révoque l'acte du 20 janvier et le signifie à J.-B. de La Salle en parlant à son frère, Jacques-Joseph.
CL 26, 247; CL 40^I, 67; CL 41^{II}, 58, 374.
- 1676, 4 mars Jean Maillefer (1651-1718), futur beau-frère de J.-B. de La Salle, est nommé capitaine de ville.
CL 27, 39.
- 1676, 6 mars Jean Maillefer prête serment pour sa charge de capitaine de ville.
MAIL 212.
- 1676, 9 mars Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres dimissoires de Charles-Maurice Le Tellier.
CL 40^I, 68; CL 41^{II}, 59, 383.
- 1676, 13 mars Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres dimissoires du Chapitre métropolitain.
CL 40^I, 68; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 60, 393.
- 1676, p. 13 mars * Jean-Baptiste de La Salle part pour Paris avec les lettres dimissoires de l'archevêque (9 mars) et du Chapitre métropolitain (13 mars).
CL 26, 255.
- 1676, 14 mars Louis-Antoine de Noailles, futur évêque de Châlons-sur-Marne, puis archevêque de Paris, prend le bonnet de docteur de Sorbonne.
CL 41^{II}, 338.
- 1676, 21 mars Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres d'ordination de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.
CL 26, 255; CL 40^I, 69; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 61, 399.
« Après avoir reçu cet ordre sacré [diaconat] il retourna à Reims où il s'appliqua à l'étude de la sainte théologie [dans

- laquelle il fit un très grand progrès, *barré*]. »
Bd 16.
- 1676, 14 avril
Te Deum à Notre-Dame pour la prise de Condé et de Bouchain, en Flandre.
MAIL 214.
- 1676, 20 avril
Louis Frémyn, cousin germain de J.-B. de La Salle, prend possession de sa charge de conseiller au Présidial de Reims.
CL 26, 215.
- 1676, 31 mai
Entrée de Marie-Remiette Bachelier (1662-1717), future parente de J.-B. de La Salle, dans la Congrégation Notre-Dame.
CL 27, 128.
- 1676, 2 juin
Nicolas Lespagnol est nommé tuteur légal des frères mineurs de J.-B. de La Salle.
CL 28, XLVIII.
- 1676, 13 juin
Mort à Paris d'Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, supérieur général de Saint-Sulpice.
CL 41¹¹, 85.
- 1676, juillet
Louis Tronson est nommé supérieur général de Saint-Sulpice.
CL 41¹¹, 85.
- 1676, 14 juillet *
Jacques-Joseph de La Salle, frère de Jean-Baptiste, reçu maître ès-arts.
CL 27, 52; CL 30, 157 v^o.
- 1676, v. 15 juillet *
Jean-Baptiste de La Salle soutient la *Patricienne* (théologie positive) ou la *Majeure ordinaire* (thèse de théologie morale) à Saint-Patrice de Reims.
CL 41¹¹, 59.
- 1676, 30 juillet
Sentence du bailli de l'archevêché de Reims ordonnant à J.-B. de La Salle de rendre compte de sa tutelle.
CL 28, 5; CL 41¹, 182.
- 1676, 2 octobre
Jean-Baptiste de La Salle rend compte de sa tutelle.
CL 26, 291; CL 31, 229; CL 32, 5; CL 40¹, 69; CL 41¹, 177, 388.
- 1676, 4 octobre
Service à Sainte-Claire pour Nicolas Colbert († 5 septembre 1676), évêque d'Auxerre et frère de Jean-Baptiste Colbert, le *grand Colbert*.
MAIL 222.
- 1676, 9 octobre
Jean-Baptiste de La Salle électeur pour l'élection du Procureur des nations de France et de Lorraine de l'Université de Reims.
- 1676, 20 décembre
Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre de Jean-Joseph Bellotte de Précy, fils de Philbert-Antoine († 1721) et de Barbe de La Salle (1652-1705), cousin de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; CL 27, 144.

- 1676, 31 décembre Fin de la première année de licence de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 41^{II}, 59.
- 1677, 1^{er} janvier Début de la seconde année de licence de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 41^{II}, 59.
- 1677, 24 janvier Procession de M. le Recteur.
MAIL 226.
- 1677, [29] janvier Antoine Bernard élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 24.
- 1677, 13 février Enquête judiciaire à la requête et diligence de Jean-Baptiste de La Salle contre André Malot, maître tonnelier.
CL 32, 143; CL 40^I, 70.
- 1677, 29 mars Simon Cocquault pourvu d'un canonicat au Chapitre Notre-Dame de Reims.
CL 32, 35 n. 3; BmR, ms 1773, 344 v^o.
- 1677, 10 avril *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de Valenciennes.
CL 41^{II}, 187; MAIL [22 mars].
- 1677, 19 avril *Te Deum* à Notre-Dame pour la bataille de Cassel en Flandre.
MAIL 230.
- 1677, 30 mai *Te Deum* à Notre-Dame pour la prise de la citadelle de Cambrai.
CL 41^{II}, 188.
- 1677, 19 août Philippe Maillefer soutient sa thèse *pro Tentativa* « avec grand applaudissement » à Saint-Patrice.
MAIL 235.
- 1677, 31 août Paul Godet des Marais, futur évêque de Chartres, reçoit le bonnet de docteur en Sorbonne.
ASS, ms 25, 42, col. 1; CL 41^{II}, 337.
- 1677, 9 septembre Décès de Claude Bernard, chantre du Chapitre métropolitain de Reims.
CL 41^{II}, 294.
- 1677, 17 septembre Jean Roland prend possession de la chantrerie du Chapitre métropolitain de Reims.
CL 41^{II}, 224 n. 5.
- 1677, octobre * Entrée de Jacques-Joseph de La Salle, frère de Jean-Baptiste, au noviciat des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève à Paris.
CL 41^I, 323.
- 1677, 9 octobre Jean-Baptiste de La Salle électeur pour l'élection du Procureur des nations de France et de Lorraine de l'Université de Reims.

- 1677, 18 octobre Nicolas Philbert, docteur de Sorbonne.
CL 41^{II}, 338.
- 1677, fin décembre Jean-Baptiste de La Salle soutient la *Majeure ordinaire* ou la *Patricienne* et la *Mineure ordinaire* ou l'*Aulique* à Saint-Patrice à Reims.
CL 41^{II}, 59.
- 1677, 31 décembre Fin de la seconde année de licence de Jean-Baptiste de La Salle.
CL 41^{II}, 59.
- 1678 Publication du *Processional du Diocèse de Reims*.
- 1678, 26 janvier Paranymphe de la licence en théologie de Jean-Baptiste de La Salle à l'Université de Reims.
CL 40^I, 70; CL 40^{II}, 69; CL 41^{II}, 62, 407.
- 1678, [29] janvier Nicolas Bernard élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 24.
- 1678, janvier Retraite spirituelle de dix à douze jours au séminaire de Reims sous la direction de Jacques Callou pour se préparer à son ordination sacerdotale.
Bd 16.
- 1678, 5 février Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Jacques de Barbe Bellotte de Précý, fille de Philbert-Antoine († 1721) et de Barbe de La Salle (1652-1705), cousine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Jacques; CL 27, 144.
- 1678, 3 mars Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Pierre de Nicolas Moët de Louvergny, fils de Jean (1642-v. 1700) et de Marie-Madeleine Cocquebert (1646-1691), cousin germain de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; CL 26, 230; DuP 230.
- 1678, 3 mars Nicolas Roland se pourvoit vers le roi des lettres patentes pour les Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 88 n. 5.
- 1678, 3 mars Philbert-Antoine Bellotte de Précý (1646-1721), cousin germain par alliance de J.-B. de La Salle est pourvu de l'office de trésorier de France en la Généralité de Soissons.
CL 27, 142.
- 1678, 7 mars Claude Cocquebert d'Agny, lieutenant des habitants de Reims depuis le 2 mars, met en délibération la question de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 88 n. 5.
- 1678, 15 mars Rigobert Marlot entre au Séminaire de Saint-Sulpice à Paris.
CL 41^{II}, 164 n. 5.

- 1678, 17 mars Décès et inhumation à la cathédrale de Louis de Vienne, prévôt du Chapitre métropolitain.
CL 41^{II}, 173 n. 6; BmR, ms 1773, 340 v^o.
- 1678, 9 avril Jean-Baptiste de La Salle est ordonné prêtre par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.
Bd 16; BL I, 130; Ca 7; CL 40^I, 73; CL 41^{II}, 63, 419; Re 7.
- 1678, 10 avril Jean-Baptiste de La Salle célèbre sa première messe à l'autel Notre-Dame de la cathédrale.
Bd 16; BL I, 131; CL 26, 153.
- 1678, 19 avril Nicolas Roland tombe malade.
CL 38, 91.
- 1678, 23 mai Rigobert Marlot associé à Saint-Sulpice.
CL 41^{II}, 164 n. 5.
- 1678, 23 avril Nicolas Roland dicte son testament. J.-B. de La Salle et Nicolas Rogier sont nommés exécuteurs testamentaires.
CL 38, 91.
- 1678, 27 avril Décès de Nicolas Roland.
Bd 13; BL I, 138; Ca 8; CL 38, 92; Re 10-11.
- 1678, 29 avril Inhumation de Nicolas Roland en la crypte de la chapelle des Sœurs de l'Enfant-Jésus ¹.
CL 38, 92.
- 1678, 9 mai Sur requête de Jean-Baptiste de La Salle et Nicolas Rogier, lettres de cachet autorisant le Lieutenant de police de Reims à réunir le Conseil de ville pour discuter sur l'opportunité de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 91.
- 1678, 29 juin Jean-Baptiste de La Salle reçoit les pouvoirs de confesser et de prêcher dans le diocèse de Reims.
CL 41^{II}, 67, 461.
- 1678, 1^{er} août Propositions présentées à MM. les Lieutenant, gens du Conseil et échevins de la ville de Reims par Jean-Baptiste de La Salle et Nicolas Rogier pour parvenir à l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 2, 165-180; CL 40^I, 73; CL 40^{II}, 69; CL 41^I, 388.
- 1678, 5 août Jean-Baptiste de La Salle nommé chanoine semainier.
CL 41^{II}, 430.
- 1678, 7 août Entrée en fonctions. Il dit la messe en la chapelle du vidame et assiste aux matines pour avoir le pain du vidame.
CL 41^{II}, 430.

¹ « Je suis prié à l'enterment de Monsieur le théologal Roland, mon cousin, quy est mort il y a trois jours, aagé de 34 ans. On l'avoit embaumé et mis sur un lit de parade. Il y aloit du monde hier le voir come en une procession générale. » J. MAILLEFER, *Mémoires...*, édit. H. JADART, p. 242.

- 1678, 7 août Il fait sa couronne [tonsure] et son poil [barbe].
CL 41^{II}, 435.
- 1678, 8 août Nomination de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-Champagne (Ardennes) sur proposition de J.-B. de La Salle.
CL 41^{II}, 64, 428.
- 1678, 9 août Jean-Baptiste de La Salle préside la procession autour du cloître.
CL 41^{II}, 436.
- 1678, 11 août Jean-Baptiste de La Salle officie à la messe du saint sacrement.
CL 41^{II}, 437.
- 1678, 11 août Réunion du Conseil de ville. J.-B. de La Salle lit le testament de Nicolas Roland et expose les propositions pour l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 181; CL 41.
- 1678, 12 août Sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle et de Nicolas Rogier, les principaux curés de la ville, les abbés de plusieurs abbayes et les supérieurs religieux des couvents, le Lieutenant et échevins de la ville de Reims approuvent l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus.
CL 38, 97.
- 1678, 13 août Jean-Baptiste de La Salle chante la messe à l'autel Notre-Dame.
CL 41^{II}, 437.
- 1678, 14 août Jean-Baptiste de La Salle procède à l'aspersion de l'eau bénite. Cessation comme chanoine semainier.
CL 41^{II}, 437.
- 1678, 9 octobre Jean-Baptiste de La Salle électeur pour l'élection du Procureur des nations de France et de Lorraine de l'Université de Reims.
- 1678, 12 octobre Enterrement de Louis Bonvent, principal du Collège des Bons-Enfants.
MAIL 251.
- 1678, 13 octobre Marie de La Salle requiert Nicolas Lespagnol de fournir 1500 livres à la maison de Sainte-Geneviève à Paris pour frais de profession de Jacques-Joseph de La Salle.
CL 32, 135; CL 41^I, 324.
- 1678, 29 novembre Claude Bottu de La Barmondière nommé curé de Saint-Sulpice à Paris.
ASS, ms 21, 119; CL 41^{II}, 95.
- 1678, 13 décembre Barthélemy Maguelonne prend le bonnet de docteur de Sorbonne.
CL 41^{II}, 338.

- 1678, 22 décembre Jean-Baptiste de La Salle reçoit l'abjuration d'hérésie de Suzanne Périeux, originaire d'Elmoru [Heiltz-le-Maurupt, Marne].
CL 40^I, 76; CL 40^{II}, 69; CL 41^I, 217; CL 41^{II}, 65, 439.
- 1679, [29] janvier Antoine Lempereur élu recteur de l'Université de Reims.
CAU 684; CL 41^{II}, 24.
- 1679, février Lettres patentes aux Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 4, 201; CL 40^I, 76; CL 40^{II}, 69.
- 1679, 17 février Arrêt d'enregistrement des lettres patentes de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 213.
- 1679, 3 mars Louis-Antoine de Noailles désigné évêque de Cahors.
CL 41^{II}, 498.
- 1679, a. 15 mars * Rencontre entre Jean-Baptiste de La Salle et Adrien Nyel, venant de Rouen, chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus, rue du Barbâtre [aujourd'hui n° 48].
Bd 24; BL I, 160; Ca 12; Re 18.
- 1679, v. 15 mars * Jean-Baptiste de La Salle héberge dans sa maison, rue Sainte-Marguerite, Adrien Nyel et le jeune garçon de 14 ans qui l'accompagne.
Bd 24, 26; BL I, 163; Ca 12; Re 19.
- 1679, 20 mars Mariage en l'église Saint-Hilaire de Marie de La Salle (1654-1711), sœur de J.-B. de La Salle, et Jean Maillefer (1651-1718).
AmR Saint-Hilaire; CL 27, 29, 10; CL 40, 76; CL 41^I, 143, 196, 390; MAIL 253, 297; DuP 237; MAIL 297.
- 1679, 2 avril et sv. Jean-Baptiste de La Salle consulte Claude Bretagne et M. Callou. Il réunit les principaux ecclésiastiques de Reims leur proposant l'ouverture d'une école chrétienne.
CL 37, 21.
- 1679, 14 avril Jacques-Nicolas Colbert, futur archevêque de Rouen, prend le bonnet de docteur de Sorbonne.
CL 41^{II}, 337.
- 1679, 15 avril * Adrien Nyel et son jeune compagnon de 14 ans ouvrent à Reims, rue Saint-Maurice, aujourd'hui n° 12-14, paroisse de même nom, la première école chrétienne de Reims.
Bd 28; BL I, 165; CL 26, 183.
- 1679, juillet Entrevue entre Jean-Baptiste de La Salle et Mme Lévesque de Croyères [Catherine Leleu] pour l'ouverture d'une école chrétienne sur la paroisse Saint-Jacques.
Bd 28, 29; BL I, 166; CA 14; CL 36, 48, 323-326; CL 37, 22.
- 1679, août Jean-Baptiste de La Salle transcrit l'« Etat des biens appartenant aux Filles de la Communauté du Saint-Enfant

- Jésus et de leur revenu ».
CL 38, 106, 228, 272; CL 40¹, 78.
- 1679, 16 août** Dénonciation par J.-B. de La Salle de l'inconduite d'un de ses collègues.
Bd 17; BL I, 133; Ca 8; Re 10; CL 41^{II}, 66, 447.
- 1679, septembre Ouverture de deux classes à l'école chrétienne de la paroisse Saint-Jacques.
CL 37, 22.
- 1679, 9 octobre** Jean-Baptiste de La Salle électeur pour l'élection du Procureur des nations de France et de Lorraine de l'Université de Reims.
- 1679, 31 octobre** Jean-Baptiste de La Salle transcrit l'« Etat de tous les biens, maisons, censés et rentes constituées et de leurs revenus appartenant à la communauté du Saint-Enfant Jésus ».
CL 38, 102, 228, 281; CL 40¹, 78; CL 41¹, 393.
- 1679, 6 décembre Naissance à Reims et baptême en l'église Saint-Etienne de Jean-Baptiste-Nicolas Maillefer, fils de Jean (1651-1718) et de Marie de La Salle (1654-1711), neveu de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Etienne; CL 27, 13; CL 28, XLIX n. 1; CL 41¹, 198; MAIL 272, 297.
- 1679, 10 décembre Décès de Jean-Baptiste-Nicolas Maillefer.
AmR Saint-Etienne; MAIL 272.
- 1679, Noël Les maîtres d'école sont installés par M. de La Salle dans une maison louée pour dix-huit mois.
Bd 35; BL I, 170; Ca 15; CL 37, 23; Re 24.
- 1680, 5 février Décès de Marie Moët de Brouillet, tante maternelle de J.-B. de La Salle.
DuP 219; MAIL 274.
- 1680, 9 avril Jean d'Estrées, futur évêque de Laon, prend le bonnet de docteur en Sorbonne.
CL 41^{II}, 337.
- 1680, 14-20 avril** Jean-Baptiste de La Salle retient les maîtres d'école chez lui depuis la prière du matin jusqu'à la prière du soir.
- 1680, 26 avril Requête de César Thuret, chanoine, au Chapitre contre l'accusation contre lui portée par J.-B. de La Salle.
CL 40¹, 78, 85; CL 41^{II}, 66¹, 449.
- 1680, p. Pâques** Jean-Baptiste de La Salle soutient l'*Expectative* et les *Vespérales*. Il reçoit le bonnet de docteur et préside l'*Aulique*.
CL 41^{II}, 59.
- 1680, 3 juin Sentence de l'official de Reims contre César Thuret pour cause d'inconduite.
CL 41^{II}, 66³, 457.

- 1680, 24 juin Jean-Baptiste de La Salle admet les maîtres d'Adrien Nyel à la même table que ses frères rue Sainte-Marguerite. BL I, 174; Ca 16; Re 26.
- 1680, 24 août Bail par J.-B. de La Salle à Jean Pariset, laboureur et maréchal à Beine (Marne). CL 38, 15, 307.
- 1680, 2 septembre Philippe Maillefer soutient une thèse à Saint-Patrice. MAIL : « Cela contente un père quant ses filz se portent bien ».
- 1680, 6 octobre Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, prend possession de l'abbaye de Saint-Remy. BmR, ms 1708, 75.
- 1680, 19 novembre Honoré Azégat prend le bonnet de docteur en Sorbonne. CL 41^{II}, 336.
- 1680, 6 décembre Décès de Simon de La Salle (1618-1680), oncle de J.-B. de La Salle. AmR Saint-Pierre; MAIL 288.
- 1680, v. Noël Voyage de J.-B. de La Salle à Paris pour consulter le P. Barré, son ami et conseiller.
- 1680-1681 Jean-Baptiste de La Salle docteur en théologie de la Faculté de Reims. Bd 17; CL 41^{II}, 68, 468.
« N. m. 1680. M. de La Salle prend le bonnet de docteur. » Re 24.
« M. de La Salle prend le Bonnet de docteur en 1681. » BL I, 167.
- 1680, hiver [1681] * A son retour d'un voyage à la campagne enneigée Jean-Baptiste de La Salle s'égaré et tombe dans un fossé. Bd 14; BL I, 167; Ca 16; Re 24-25.
- 1681, 21 mars Décès à Reims, au monastère de Saint-Etienne-les-Dames, de Sœur Marie de La Salle, sœur de J.-B. de La Salle. CL 27, 34, 43; CL 40^I, 80, 89.
« C'estoit une fille d'une grande douceur qui nous aimoit beaucoup. » MAIL 290.
- 1681, 2-9 avril Retraite spirituelle des maîtres d'école rue Sainte-Marguerite. BL I, 175; Ca 18-19; Re 28.
- 1681, 12 mai Sentence en appel contre C. Thuret condamnant son in conduite. CL 41^{II}, 460.
- 1681, 24 juin Jean-Baptiste de La Salle loge les maîtres d'école dans sa maison, rue Sainte-Marguerite. BL I, 175; Ca 18-19; Re 28.
- 1681, 6 novembre Passage de Louis XIV à Reims. AdM 62, H 1, 6.

- 1682, 17 février Promesse d'indemnisation de J.-B. de La Salle aux Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 16, 311.
- 1682, 18 février M. de La Salle offre à la ville de Rethel les fonds nécessaires pour loger les maîtres d'école.
BL I, 180; LUC I, 15.
- 1682, v. 1^{er} mars Ouverture de l'école chrétienne de Rethel.
BL I, 180; Ca 21; Re 32; LUC I, 16.
- 1682, p. 28 mars Voyage de J.-B. de La Salle à Rethel pour y rencontrer le duc de Mazarin.
BL I, 181; Ca 22; Re 33.
- 1682, 4 juin Baptême de Jean-François Maillefer, fils de Jean (1651-1718) et de Marie de La Salle (1654-1711), neveu de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Etienne; MAIL 298.
- 1682, 20 juin Lettre de M. de La Salle aux Maire et échevins de Château-Porcien (Ardennes).
CIA 335, 111, 143; CL 40^l, 80, 91.
- 1682, 24 juin Jean-Baptiste de La Salle et les maîtres d'école s'installent rue Neuve, face au couvent de Sainte-Claire.
Bd 46-47; BL I, 177, 224; Ca 20; Re 30, EH 12; LUC I, 20.
- 1682, 30 juin Ouverture de l'école chrétienne de Château-Porcien (Ardennes).
BL I, 183; LUC 17.
- 1682, 30 juillet Vente par J.-B. de La Salle à François Favart, le jeune, de la maison rue Sainte-Marguerite.
CL 26, 189.
- 1682, juillet Ouverture de l'école chrétienne de Guise (Aisne).
BL I, 183; Ca 23; Re 35.
- 1682, octobre Ouverture de l'école chrétienne de Laon (Aisne).
BL I, 183; Ca 24; Re 36.
- 1682, 16 octobre Jean-Baptiste de La Salle reçoit les pouvoirs d'absoudre des cas réservés dans le diocèse de Reims.
CL 40^l, 85, 93; CL 41^{ll}, 69, 474.
- 1682, 21 octobre Baptême de Marie-Anne Moët, fille de Jean, seigneur de Louvergny (1642-1700), et de Marie-Madeleine Cocquebert (1646-1691), cousin de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire.
- 1682, fin Jean-Baptiste de La Salle voit clairement qu'il se doit aux écoles.
Bd 48. — « Après bien des prières, après bien des consultations, il lui parut visiblement sur la fin de l'année 1682 (dit-il lui-même) que Dieu l'appelloit à prendre soin des Ecoles. » BL I, 193.

- 1683, 23 mars
Sentence d'adjudication à M^e Remy Favart, prêtre, de la maison Queutelot à Rethel-Mazarin (Ardennes).
CL 40^I, 85, 94.
- 1683, 2 avril
Déclaration de Remy Favart touchant l'acquisition de la maison Queutelot, faite au nom de M. de La Salle.
CL 40^I, 85, 95; LUC I, 21.
- 1683, 27 avril
Baptême de Simon-Louis Maillefer, fils de Jean (1651-1718) et de Marie de La Salle (1654-1711), neveu de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Pierre; MAIL 298.
- 1683, juillet
Jean-Baptiste de La Salle se détermine résolument à quitter son canonicat.
Bd 51; BL I, 200.
- 1683, juillet
Voyage de Jean-Baptiste de La Salle à Paris. Il loge à Saint-Sulpice, rencontre Jean-Louis de La Salle, son frère, et M. de La Barmondière, curé de Saint-Sulpice, à qui il promet d'ouvrir une école chrétienne sur sa paroisse.
Bd 50-51; BL I, 195, 200; Ca 30; Re 46.
- 1683, juillet
Jacques Callou, supérieur du séminaire, autorise J.-B. de La Salle à se démettre de son canonicat.
Bd 56; BL I, 196, 209; Ca 33; Re 49.
- 1683, juillet-août
Jean-Baptiste de La Salle renonce à son canonicat. Approbation de l'archevêque. M. de La Salle dresse l'acte.
Bd 53; BL I, 203.
- 1683, av. 16 août
Jean-Baptiste de La Salle se démet de son canonicat.
Bd 53, 56; BL I, 203; CL 40^I, 86, 96; CL 41^{II}, 479.
« Sa joie fut si grande qu'en action de grâce de la faveur que le Ciel lui accorderoit il chanta le *Te Deum* et le fit chanter à sa petite Compagnie. » BL I, 206.
- 1683, 16 août
Jean-Baptiste de La Salle se démet de son canonicat.
drale de Reims.
CL 40^I, 86, 96; EH 13.
- 1683, 14 octobre
Baptême de Marie-Anne de La Salle, fille de Jean-Baptiste (1649-1729) et de Louis-Elisabeth de Proisy d'Aumale († 1740), cousine de J.-B. de La Salle.
AmR Saint-Hilaire.
- 1683, 12 novembre
Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, approuve les Constitutions des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
CL 38, 121.
- 1683-1684
Jean-Baptiste de La Salle distribue sa fortune aux pauvres.
Bd 59-61; BL I, 218-220.

ABRÉVIATIONS

LES PLUS COMMUNÉMENT EMPLOYÉES

- a. : *ante*, avant, précédant la date.
- Arch. dép. : Archives départementales.
- AdM : Archives départementales de la Marne, Dépôt annexe de Reims.
- AmR : Archives municipales de Reims, suivi de la paroisse.
- art. : article.
- ASS : Archives de Saint-Sulpice [Paris, 6, rue du Regard].
- Bd : Manuscrit Bernard, « Conduite | admirable de la divine Providence | en la personne du vénérable serviteur de | Dieu, Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, | docteur en Théologie, ancien chanoine de | l'église cathédrale de Reims | et Instituteur des Frères des Ecoles | chrétiennes... » [1721]. — Edit. *Cahiers lasalliens*, 4 [Rome], 1965, in-8, XXV-105 pp.
- Bibl. mun., nat. : Bibliothèque(s) municipale, nationale.
- BL : Jean-Baptiste BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, Rouen, Jean-Baptiste Machuel, M.DCC.XXXIII, 2 vol., in-4.
- BmR : Bibliothèque municipale de Reims.
- BnP : Bibliothèque nationale à Paris.
- Ca : Manuscrit MAILLEFER, « La Vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, | prêtre, docteur en théologie, | ancien chanoine de l'église cathédrale de Reims, | et instituteur | des Frères des Ecoles chrétiennes ». Ms. XVIII^e siècle. Papier, in-8, 189 pp. — Edit. *Cahiers lasalliens*, 6, [Rome], 1966, in-8, 313 pp.
- CAU : Eugène-Ernest CAULY, *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims depuis son origine jusqu'à ses récentes transformations...*, Reims, F. Michaud, 1885, in-8, XIII-776 pp.
- CL : *Cahiers lasalliens*, avec en exposant, le numéro de la série.
- Doc. phot. : Documents photographiques.

- DuP : DU PIN DE LA GUÉRIVIÈRE, *Les Ascendants maternels de Saint Jean-Baptiste de La Salle. Famille Moët*, Arcis-sur-Aube, 1903, imp. Léon Frémont, in-8, 335 pp.
- EH : *Eloge historique de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes décédé à Rouen le septième d'avril mil sept cent dix-neuf*, édit. Procure générale, 1934, in-12, 179 pp.
- fol., ff. : folio, folios.
- lin. : *linea*, ligne.
- loc. cit. : *locus citatus*.
- LUC : Frère LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, Procure générale — Paris, Poussielgue — Tours, A. Mame et fils, 1883, 2 vol. in-8.
- MAIL : Jean MAILLEFER, *Mémoires de Jean Maillefer, marchand bourgeois de Reims (1611-1684) continués par son fils jusqu'en 1716...*, édit. Henri JADART, Paris, Alph. Picard — Reims, F. Michaud, 1890, XXXI-375 pp.
- ms, mss : manuscrit, manuscrits.
- ms fr. : manuscrit français (*Bibl. nationale, Paris*).
- ms lat. : manuscrit latin (*Bibl. nationale, Paris*).
- n., nn. : note, notes.
- n. f. : non folié.
- n. n. : non noté.
- n. p. : non paginé.
- op. cit. : *opus citatus*.
- p. : *post*, suivi de la date.
- ph. : photogramme.
- Reg. : Registre.
- Re : Manuscrit de Reims [Ms Ca, 1740. *Bibl. mun. Reims*, ms 1426].
- v : vers, précédant la date.
- o : naissance, suivi de la date et quelquefois du lieu.

TRANSCRIPTION DES ACTES

Elle ne représente pas de difficultés particulières. La lecture y est facile nonobstant les quelques archaïsmes — qui ne l'étaient pas à l'époque — qu'on peut y rencontrer.

Respectant les normes modernes de l'édition critique, nous avons séparé par un trait vertical les lignes de l'original, uniformisé l'emploi des majuscules et des minuscules, remplacé les consonnes *u* et *j* par *v* et *i*, rétabli l'article élidé, introduit l'accentuation moderne et la ponctuation qui très fréquemment fait défaut.

Le numéro de la série du document est suivi de l'analyse sommaire de l'acte, de ses sources et de son degré d'authenticité représenté par les lettres conventionnelles suivantes :

- A.* Original.
- B.* Grosse ou copie qui, à défaut de *A*, nous a permis d'établir le texte.
- C.* Copies surmontées d'un exposant quand il y en a plusieurs.
- E.* Editions imprimées.
- e.* Editions photographiques ou fac-similés.
- e*¹. Microfilms.

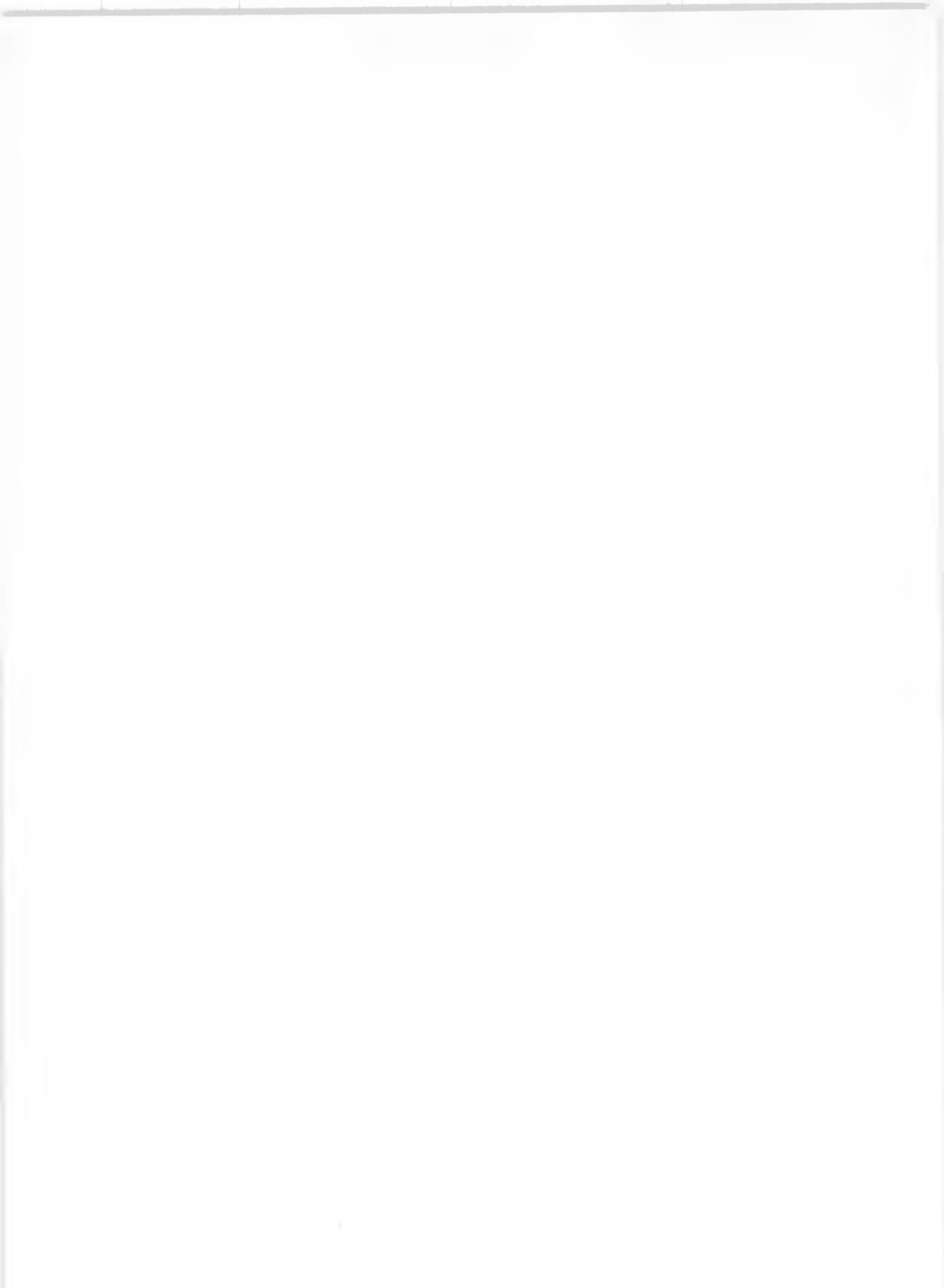
L'usage des parenthèses obéit aux critères suivants :

(...) Abréviation développée.

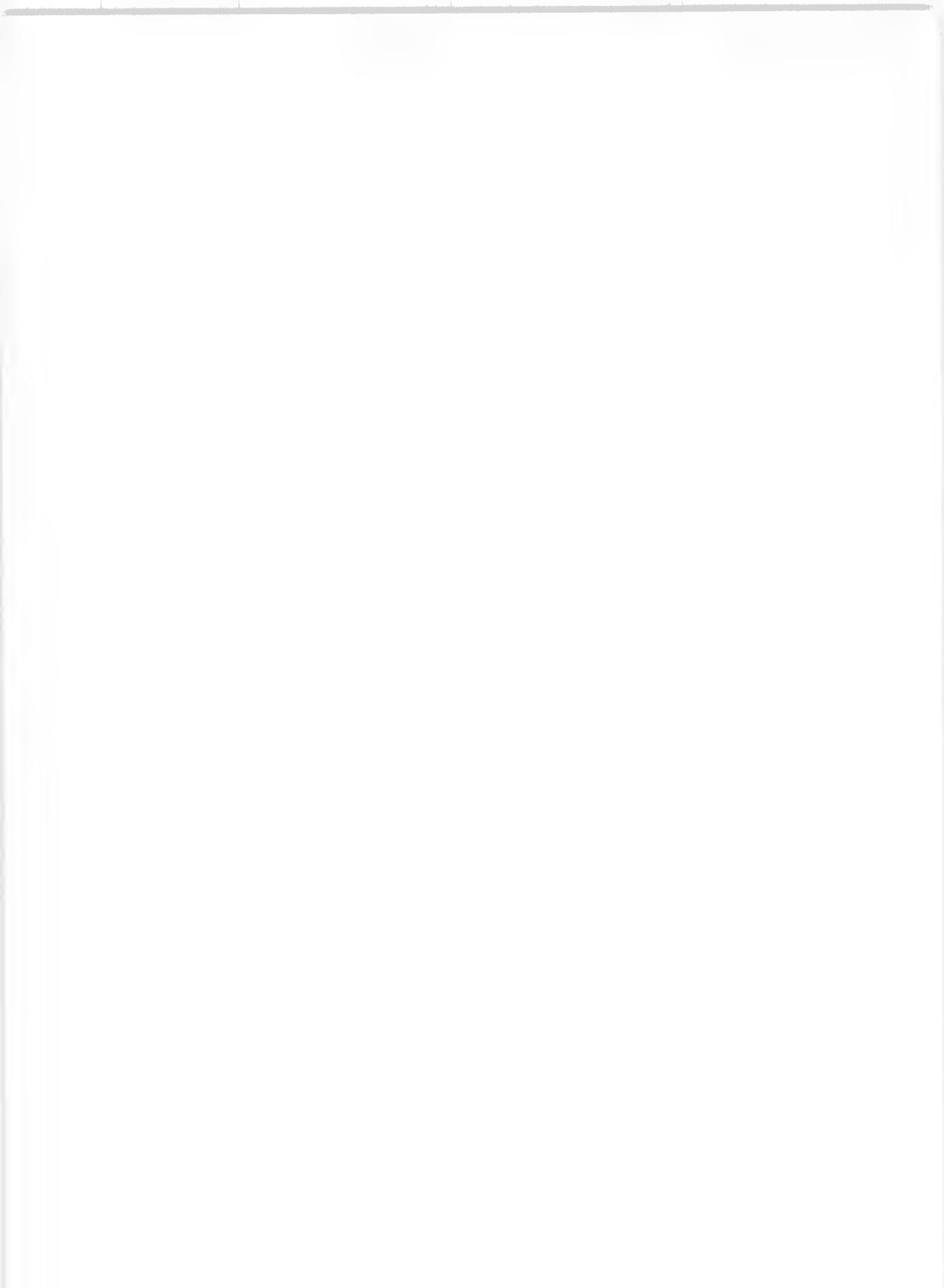
[...] Mot, phrase ne figurant pas dans l'original.

< ... > pagination non indiquée dans l'original; correction d'une erreur; interprétation personnelle ou explication pour l'intelligence du texte.

L'appareil critique, en petite romane, signale les variantes morphologiques, ratures et corrections figurant dans l'original.



Documents



40

Aucun document d'époque ne nous renseigne sur la réception par Jean-Baptiste de La Salle, du sacrement de la confirmation.

Ce fut l'une des premières *Animadversiones* présentées par le Promoteur de la Foi aux Procès ordinaires de Reims et de Paris, dans la cause de béatification du serviteur de Dieu. La difficulté était-elle insurmontable? Il suffit à M. Nicolas Lambert, postulateur rémois, de se référer à la coutume locale pour être dispensé d'en fournir la preuve. C'est ce que nous lisons dans le compte rendu d'une des séances du procès.

« Quant à la réception du sacrement de confirmation par le Serviteur de Dieu, M. le Postulateur [Nicolas Lambert] a fait observer et MM. les Juges et sous-promoteurs de la foi l'ont aussi reconnu, qu'en France l'usage n'était point de tenir registre de l'administration de ce sacrement et que les Ordonnances épiscopales et synodales qui souvent l'ont recommandé n'ont jusqu'ici reçu d'exécution que dans un très petit nombre de paroisses. Par suite de cette observation, M. le Postulateur a été dispensé d'en produire la preuve authentique. »¹

De son côté, M. Prosper Malleville, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Rouen, postulateur rouennais de la cause de

¹ *Rhemensi Processus*, vol. 2525, fol. 18 v. C'est en des termes identiques que s'exprime le Procès ordinaire de Paris : « ... in Francia non vi era l'uso di tenere il registro della amministrazione di questo Sacramento e che i decreti vescobili e sinodali che spesse volte lo hanno inculcato, non sono stati finora eseguiti che in pochissime parrocchie ». Trad. Orioli, 20 septembre 1838. *Copia publica Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi...*, Romae, 1838, fol. 31.

Les premières listes de confirmands de la ville de Reims se rencontrent dans les registres paroissiaux de Saint-Michel et de Saint-André, cf. : *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux de Saint-Michel*, années 1683, 1686, 1688, 1690, 1692. — *Ibid.*, *Registres paroissiaux de Saint-André*, années 1690 [fol. 5 v°], 1692 [fol. 7 v°], 1694 [fol. 10 v°], 1696 [fol. 7], 1698 [fol. 7 v°], 1699 [fol. 1 v°], 1700 [fol. 7 : 15, 16 et 17 avril 1700], dans la chapelle des Orphelins (Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims).

Pour Saint-Symphorien, il faut attendre l'année 1703 pour trouver les premiers noms des confirmés de cette paroisse. Cf. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux de Saint-Symphorien*, Reg. 1703-1704, pp. 145-146.

Les listes des premiers communiantes n'apparaissent que beaucoup plus tard : 1740, pour la paroisse Saint-André [*Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux Saint-André*, Reg. 1735-1740 (an. 1740), ff. 19-21]; 1712, le jour de Pâques, dans la paroisse Saint-Symphorien [*Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux Saint-Symphorien*, Reg. 1701-1715, p. 717 [an. 1712, fol. 38].

béatification de J.-B. de La Salle, siégeant en cette ville, déclarait à son tour :

« Quanto al Certificato della Cresima non ve ne può essere pel nostro servo di Dio atteso che non hanno l'uso i Monsignori Vescovi in Francia di rilasciare simili certificati e che non se ne tiene registro. Altronde la dimissoria di tonsura presentata nel Processo istruito a Parigi, è un indizio sicuro ch'egli è stato cresimato mentre non si conferisce che a quelli che hanno ricevuto questo Sacramento, il che serve di motivo alla non esibizione di quest' atto »¹.

Comme on verra par la suite², Jean-Baptiste de La Salle reçut la première tonsure à Reims, le 11 mars 1662, ce qui suppose qu'il s'était précédemment présenté au sacrement de la confirmation.

¹ « Quanto al certificato della cresima non è possibile avere quello del nostro servo di Dio perchè i Monsignori vescovi di Francia non usano di rilasciare tali certificati e non ne tengono il registro; d'altronde le dimissorie della Tonsura sono un sicuro indizio che Egli sia stato cresimato, perchè la Tonsura non si dà se non a quelli che hanno ricevuto questo Sacramento. Questo è il motivo per cui non ci esibisce quest' atto. » Trad. Donati, 11 février 1837. *Copia publica Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi...*, Romae, 1837, fol. 60.

² Voir plus bas, document 41, p. 142 et n. 3.

41

Jean-Baptiste de La Salle. Imposition de la tonsure cléricale.

Reims, 11 mars 1662.

- C. Copie Frères Décorose et Désiré, 3 décembre 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, pp. 54-55.
- C¹. Copie Donati, 11 février 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic. Romae, 1837, f^o 33 v^o [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolicae, 1840, p. 16 § 59.
- e. *Documents biographiques* (1651-1681), Reims, Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. Album n^o 1, 2. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.
- C¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 2-2. *Rome. Maison généralice F. S. C.*
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^I, p. 53, 19.

Joannes de Malevaud, Dei et Sanct(ae) Sedis Aposto | lic(ae) gratia Episcopus Aulonensis ^{a)} suffraganeus | Claramontensis notum facimus quod Anno Domi | ni Millesimo sexcentesimo sexagesimo secundo, Die | vero undecima Mensis Martii, in Capella | Palatii Archiepiscopalis Remensis Dilecto No | bis in Christo Joanni Baptis(tae) De La Salle | 5 filio Domini Ludovici De la Salle in Sede | Praesidiali Remensi Consiliarii Regis, et Do | micell(ae) Nicol(ae) Moer ^{b)} de Remis, aetatis un | decim Annorum ^{c)}, in et de legitimo Matrimeo | nio procreato, sufficientis aetatis litteraturae | ac alias idoneo reperto de licentia et 10 permissio | ne Venerabilium Dominorum Praepositi, Deca | ni, Cantoris Canonice ^{d)} et de Capituli Remensis | Ecclesi(ae) Sede Archiepiscopali Vacante ^{e)}, | Tonsuram in Domino contulimus Clericalem. Datum Remis | sub sigillo dict(ae) Ecclesi(ae) Remensis et Secretarii | Archiepiscopatus Remensis Chyrographo Anno, Men | se, die et loco praedictis.

De Mandato Illustrissimi ac Reverendissimi | Domini Episcopi 15 supranominati. F. Picard.

a) *Aulonensis pro Mulonensis*. b) Moer *pro* Moët. c) En réalité : dix ans, onze mois et dix jours. d) Les lettres dimissoires du Chapitre manquent. Elles ne figurent ni au Procès ordinaire ni au Procès apostolique des diocèses de Reims et de Paris. e) Siègne vacant par la démission d'Henri de Savoye (1651-1659) qui n'avait pas pris possession. Proposé pour archevêque de Reims, par Louis XIV, en 1657, Antoine Barberini ne prit possession réelle que le 22 décembre 1667. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 172.

La vocation ecclésiastique de Jean-Baptiste de La Salle ne tarda pas à se manifester. « Ses inclinations, ses plaisirs, ses attraits, tout en lui disoit qu'il étoit destiné au service des Autels. »¹ Malgré son âge précoce, 11 ans non encore révolus², le jeune Jean-Baptiste n'hésita pas à déclarer sa volonté à ses parents qui « consentirent à la résolution où il étoit de recevoir la tonsure »³ quoiqu'il fût l'aîné de ses frères.

Le samedi, 11 mars 1662, veille du troisième dimanche du Carême, il se rendait en personne en la chapelle du palais archiépiscopal de Reims. Habillé en séculier, portant un cierge allumé à la main droite et le surplis sur l'avant-bras gauche, le récipiendaire prenait part active au rite de la cérémonie. Après le chant du *Kyrie* et l'invitation à la prière adressée à l'assemblée — *Oremus fratres carissimi*, — et tandis que la *Schola cantorum* chante les quatre premiers versets du psaume XV, le prélat officiant coupe une touffe de cheveux aux quatre extrémités de la tête — sur le front, l'occipital et de chaque côté des oreilles — en forme de croix et puis au milieu, répétant à chaque fois avec le tonsuré : *Domini pars*. C'est le symbolisme de l'ancienne *rasio capitis* signifiant le renoncement au monde pour se consacrer au Seigneur.

Après une prière demandant la persévérance dans cette disposition, les chanteurs entonnent le psaume XXIII énonçant les qualités de ceux qui demeurent dans la maison de Dieu. Suit une seconde prière après laquelle on revêt le tonsuré du surplis en redisant les paroles de saint Paul aux Ephésiens : *Induat te Dominus* (Eph. 4, 24). Le prélat intervient à nouveau invitant à la prière et s'adressant au récipiendaire lui rappelle les privilèges auxquels son incorporation à la cléricature lui donne droit. Il termine par une exhortation à se rendre digne par sa bonne conduite de l'état ecclésiastique qu'il vient d'embrasser.

N'étant pas un ordre et n'impliquant aucun caractère, quelles conditions fallait-il remplir pour accéder à la première tonsure ? D'après le concile de

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 121.

² Blain parle de 14 ans [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 237]. C'est une erreur.

³ Ms Re, p. 2; Ms Ca, p. 4. *Eloge historique*, p. 2.

Copia delle Fedi di Ordinazione = Tondura
Joannes de Malward Dei, et Sancte Sedis Apost
lice gratiae Episcopus Malomenfis Suffraganeus
Claramontensis notum facimus quod Anno Domini
Millesimo sexcentesimo sexagesimo secundo, die
vero undecima Mensis Martii, in Capella
Palatii Archiepiscopalis Romenfis Dilecto No
bis in Christo Joanni Baptista De la Salle
filio Domini Ludovici De la Salle in Sede
Praesidiali Romenfis Confiliarii Regis, et Do
micelli Nicolae Moer de Romenfis aetatis un
decim Annorum In et de legitimo Matris
no procreato sufficientis aetatis, litteraturae,
ac aliarum donis reposito de licentia, et permis
sione Venerabilium Dominorum Praepositi, Deca
ni, Cantoris Canonicozum, et Capituli Romenfis
Eclesiae Sedis Archiepiscopali Vacante, Injuran
in Domino certalimus Clavisalem. Datum Romen
sub sigillo dictae Eclesiae Romenfis, et Secretarii
Archiepiscopatus Romenfis Chyrographe Anno, men
sis, die, et loco praedictis —

De Mandato Illusterrimi, ac Reverendissimi
Domini Episcopi supranominati —
J. Picard.

Jean-Baptiste de La Salle. Imposition de la tonsure cléricale. Reims, 11 mars 1662.
Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congregationis SS. Rituum,*
Processus, vol. 2527, pp. 54-55.

Photo G. LEY.

Trente ¹ : être né de légitime mariage, avoir reçu le sacrement de la confirmation, être instruit des premiers principes de la foi, savoir lire et écrire ou comme dit le document, *litteraturae ac alias idoneo*. De la part de celui qui l'impose, avoir la conjecture fondée que le récipiendaire veut rendre à Dieu un service fidèle et non se soustraire à la juridiction séculière. L'âge n'étant point requis — simplement *sufficientis aetatis* — on pouvait tonsurer les enfants à partir de 7 ans.

Réduite à la couronne, la tonsure ecclésiastique variera de dimension suivant les ordres reçus. D'après l'usage romain, en 1740, elle était de 2,50 cm de diamètre pour les clercs; de 3,50 cm pour ceux ayant accédé aux ordres mineurs; de 4,5 cm pour les sous-diacres; de 5,50 cm pour les diacres, pouvant atteindre 7,50 cm de diamètre pour les prêtres.

La tonsure ne fut pas pour Jean-Baptiste de La Salle un rite purement externe ². Quelle joie pour lui d'embrasser un état qui « par profession l'alloit dévouer au service de l'Église et le constituer l'homme de Dieu » ³. Les fonctions ecclésiastiques feront sa joie : il y participera avec assiduité. Suite à ces rencontres intimes avec Dieu la vie de Jean-Baptiste sera transformée et définitivement orientée au service des autels.

L'évêque officiant, Jean de Malevaud, O. Min. Recoll., né à Belley (Ain) était entré dans l'Ordre des récollets de saint François, adoptant pour nom religieux celui de Père Chérubin. Le 7 juillet 1648, il fut nommé évêque *in partibus* d'Aulon ou Aulone (Albanie) et suffragant de Louis d'Estaing († mars 1664), évêque de Clermont ⁴.

¹ *De Reformatione*, c. IV : *Prima tonsura non initientur qui sacramentum confirmationis non susceperint, et fidei rudimenta edocti non fuerint, quique legere et scribere nesciant et de quibus probabilis conjectura non sit eos non saecularis iudicii fugiendi fraude, sed ut Deo fidelem cultum praestent, hoc vitae genus elegerint.*

² Jean-Baptiste voulait la tonsure apparente. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 245. — Par ailleurs, « la négligence à porter la Tonsure de l'étendue convenable ou à la rafraîchir exactement l'indisposoit et le faisoit entrer en soupçon contre la régularité de celui qui paraissoit avoir honte de représenter sur sa tête la couronne d'épines de Jésus-Christ ou qui ne s'étudioit pas à se procurer cette marque de ressemblance avec ce divin Sauveur ». *Ibid.*, t. II, p. 245.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 121. — « La tonsure l'augmenta [l'esprit ecclésiastique] en lui et quoique toujours pieux, sage et réglé, il parut cependant avec le surplus différent de lui-même et revêtu du nouvel homme, quand il fut revêtu de l'habit ecclésiastique. » *Ibid.*, t. II, p. 237.

⁴ *Hierarchia catholica...*, vol. IV, p. 154. — Pour F. Lucard [*Vie du Vénérable J.-B. de La Salle*, Rouen, Fleury, 1874, p. 7] il s'agit de Jean de Maltreau. C'est une mauvaise lecture. — Y. POUTER [*Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes*, t. I, p. 180 et n. 3] en fait l'auxiliaire de l'évêque de Châlons-sur-Marne. Suffragant de l'évêque de Clermont on conçoit mal qu'il fut en même temps, en cette année 1662, auxiliaire de celui de Châlons-sur-Marne.

D'autre part, Félix de Vialart de Herse, « le gallican entêté », « le janséniste perfide » (A. JEAN, *op. cit.*, p. 319) étant évêque de Châlons-sur-Marne, n'avait aucune juridiction, ni territoriale, ni spirituelle, sur l'archidiocèse de Reims. On ne sache pas, par ailleurs, qu'il ait été nommé administrateur apostolique. Comment pouvait-il, dès lors, charger Jean de Malevaud « de pouvoir aux besoins sacramentaux de la région rémoise » pendant que lui-même « visitait la totalité de son diocèse » ? (Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 180 n. 3). — « *Ad designationem Regis christianissimi, die 7 decembris 1648 electus est Episcopus Aulonensis (Aulon, Valona), in Novo Epiro, P. Joannes alias Cherubinus a Mallevaud, O. M. Recollectorum, deputatus suffraganeus Episcopi Claramontensis, cum assignatione 1600 librarum turonensium pro congrua eius sustentationis.* » *Annales Minorum seu Trium Ordinum a S. Francisco Institutorum, Florentiae, ad Claras Aquas, 1948, p. 464.* — Patricius GAUCHAT, O. M. Conv., *Hierarchia Catholica Medii Aevi*, vol. IV, Monasterii, 1935, p. 102.

42

Nous connaissons bien peu de choses des premières études de Jean-Baptiste de La Salle. Un précepteur, sans doute, lui apprit à lire et à écrire et les premiers rudiments du savoir : sa première école fut sa propre maison. Sur ce point, les historiens sont d'accord :

Ms Re

« Son père, conseiller au Siègé présidial de cette ville, lui donna une éducation conforme à sa naissance. »¹
 « Il forma cet enfant sous ses yeux jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de commencer ses études. Il les fit au collège de l'Université de Reims. »²

BLAIN

« Des mains de ses parents ayant passé sous celles des Maîtres propres à le former aux lettres humaines [...] dans le Collège de l'Université de Reims où il fit ses premières Etudes », alliant « son progrès dans la science et dans la vertu », ne séparant jamais « les Exercices de piété de ceux de l'Etude »³.

A quel âge de La Salle passa-t-il « des mains de ses parents » dans « celles de ses maîtres » au Collège des Bons-Enfants ? Ms Bernard écrit :

« On l'envoia aux études à l'âge de 8 à 9 ans dans lesquels il fit en peu de tems un merveilleux progrez »⁴.

¹ Ms Re, p. 1.

² Ms Re, p. 2. — « Il forma cette jeune plante sous ses yeux et ne perdit point cet enfant de vue jusqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de commencer ses études. Il les fit au Collège de l'Université de la même ville. » Ms Ca, p. 3.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 120.

⁴ Ms BERNARD, p. 12.

L'information ne paraît pas exacte. Né en 1651, entré au Collège en 1659 ou 1660, il lui aurait fallu neuf ou dix ans pour obtenir la maîtrise ès-arts alors que normalement huit années suffisaient. Ainsi, loin de faire « de merveilleux progrès », il aurait été, au contraire, un élève retardataire.

En supposant que de La Salle suivit régulièrement le cours de ses études — aucune interruption n'est signalée — il finit le cycle secondaire, d'après la terminologie moderne, le 10 juillet 1669. Il l'avait commencé au lendemain de la fête de Saint-Denis (9 octobre), c'est-à-dire le 10 octobre 1661, ainsi que les statuts le prescrivaient¹. Pour preuve, voici en un tableau d'ensemble, disposé par ordre chronologique, les années de scolarité de J.-B. de La Salle, les classes fréquentées au Collège des Bons-Enfants et quelques éphémérides personnelles scolaires et ecclésiastiques concernant cette période de sa vie.

Chronologie	Année scolaire	Centre scolaire	Études	Ephémérides personnelles
1651	—	—	—	—
1657	1657-1658	Maison	Classe de Dixième	
1658	1658-1659	<i>Ibid.</i>	Neuvième	
1659	1659-1660	<i>Ibid.</i>	Huitième	
1660	1660-1661	<i>Ibid.</i>	Septième	
1661	10 octobre 1661-1662	Coll. Bons-Enfants	Entrée en Sixième	Réception de la tonsure (11 mars 1662) Vacances (15 septembre 1662)
1662	10 octobre 1662-1663	<i>Ibid.</i>	Entrée en Cinquième	F. Josseteau, recteur (janvier 1663) Acteur dans <i>Martyre de S. Timothée</i> (avril 1663) Vacances : 15 sept. 1663
1663	10 octobre 1663-1664	<i>Ibid.</i>	Quatrième	N. Rogier, recteur (janv. 1664) Vacances : 15 sept. 1664

¹ Statuts, art. LXXIII.

1664	10 octobre 1664-1665	<i>Ibid.</i>	Troisième	S. L'Hermite, recteur (janvier 1665) Second prix <i>stricte orationis</i> (12 avril 1665) Accessit <i>solutae orationis</i> (12 avril 1665) Vacances : 15 sept. 1665
1665	10 octobre 1665-1666	<i>Ibid.</i>	Humanités	N. Oudinet, recteur (janvier 1666) Pourvu d'un canonicat (9 juillet 1666) Vacances : 8 sept. 1666
1666	10 octobre 1666-1667	<i>Ibid.</i>	Rhétorique	Th. Cloquet, recteur (janvier 1667) Prise de possession du canonicat (7 janv. 1667) Vacances : début septembre 1667
1667	10 octobre 1667-1668	<i>Ibid.</i>	Philosophie I	Th. Clocquet, maintenu recteur (janvier 1668) Ordres mineurs (17 mars 1668) Vacances : fin août Décès de Pierre Dozet (3 octobre 1668) L.-E. Tristan, chancelier
1668	10 octobre 1668-1669	<i>Ibid.</i>	Philosophie II	H. Esnard, recteur (janvier 1669) Ecolier juré (8 juillet 1669) Maître ès-arts (10 juillet 1669) Fin de scolarité

Tableau IX : J.-B. de La Salle au Collège des Bons-Enfants. Années de scolarité.

C'est donc le lendemain de la Saint-Denis, c'est-à-dire le 10 octobre 1661, comme on vient de le lire, qu'accompagné de ses parents, Jean-Baptiste de La Salle franchit le seuil de la porte des Bons-Enfants. Pour Louis de La Salle c'était, sans doute, un retour à l'alma mater; pour Nicolle Moët, une occasion de

recommander son fils à la bienveillance du Principal, Louis Bonvent, et de faire connaissance avec le ou les régents. Pierre Dozet, chancelier de l'Université était-il là pour les saluer et accueillir son petit-cousin ¹ ? Il est permis de le supposer.

Reconnaître les lieux, ce fut la première curiosité du nouveau venu ; à 10 heures, le tintement de la cloche invitant à la messe du Saint-Esprit réunissait à la chapelle Saint-Patrice tous les étudiants, anciens et nouveaux, et tout le corps professoral. Puis le Principal rappelait aux uns et aux autres les statuts de la Faculté des arts les exhortant à les suivre fidèlement ². La mise en route de l'année académique et les mille détails qu'elle comporte occupèrent apparemment les heures disponibles de l'après-midi. Le lendemain, dès 7 heures ³, les cours commencèrent coupés à intervalles réguliers par les appels de la cloche, les moments de détente, la messe de 10 heures, le repas de midi en famille. La reprise des classes à 14 heures, la prière publique pour « le roi très chrétien, le très illustre archevêque de Reims et tous les bienfaiteurs du collège » ⁴ ; en fin d'après-midi, le retour à la maison. Émerveillement ? Déception ? Ce serait si normal pour un jeune collégien se trouvant pour la première fois en compagnie de plusieurs centaines de camarades de son âge et les voir s'ébattre, folâtrer puis se ranger au son de la cloche, se déplacer en ordre et en silence, se réunir pour prier, pour écouter et étudier sans sentir la contrainte de la discipline. Age merveilleux où l'on fait confiance, où le regard et le sourire du professeur servent de loi, où l'on croit ce qu'on entend, où l'on imite ce qu'on voit, où l'on aime qui vous aime. On voudrait connaître les premières impressions du jeune Jean-Baptiste après cette implantation en société éducative, ses premières tensions émotives, ses premiers rapports d'amitié en dehors de ses parents : les Coquebert, les Roland, les Lespagnol, les Marlot, les Favart, les Frizon, les Mimin qui, en cette année 1661, étaient inscrits au Collège des Bons-Enfants. On aimerait également mentionner les régents qui dirigeaient les classes et l'initiaient aux règles du savoir, démontant et reconstituant le mécanisme de la connaissance, cultivant les facultés de l'intelligence et celles du cœur. « Grand talent, grand cœur, haute vertu » : noble objectif de l'éducateur, ambition suprême de l'écolier épris d'idéal. Tout dans les statuts des Bons-Enfants tendait à faciliter son accomplissement : le règlement, l'enseignement profane et religieux, les célébrations académiques et liturgiques sous la direction du gymnasiarque ou Prin-

¹ Voir plus bas, document 43, p. 173.

² *Statuts*, art. XCV.

³ *Statuts*, art. C.

⁴ *Statuts*, art. LXIX.

cipal, préfet des études, si l'on préfère, organisateur et directeur omniprésent. Louis Bonvent, successeur d'Henry Melot¹, exerçait cette fonction.

Dans quelle mesure de La Salle répondit-il à sa sollicitude? En quelques lignes où l'on ne décèle, hélas! la plus petite imperfection, Blain a fixé le portrait du jeune adolescent. Son « air doux et gracieux »², un « mélange de beauté naturelle et de piété »³, lui méritèrent « une grande estime de la part de ses maîtres »⁴ qui étaient « contens de lui »⁵. Ses camarades l'appréciaient, le regardant comme « l'exemple des écoliers »⁶. Quoique gai — « mais sans légèreté »⁷ — il ne se sentait pas « porté vers les divertissements de son âge »⁸ mais plutôt vers l'église. « La sagesse, la docilité, la piété » furent comme « les trois caractères de sa jeunesse »⁹: elles lui gagnèrent « le cœur de ses maîtres », et lui attirèrent « l'estime et la vénération »¹⁰ de ses condisciples.

Entré dans la cléricature, en 1662, « il est un grand exemple »¹¹ au milieu des clercs. Devenu chanoine, en 1667, « il poursuit ses études avec une nouvelle ardeur »¹² sans que « l'application aux lettres » altère ses « sentiments de dévotion », sans que ceux-ci ralentissent « son application à l'étude »¹³. Ainsi, « son progrès dans la science et dans la vertu alla toujours d'un pas égal », ne séparant jamais « les exercices de piété de ceux de l'étude »¹⁴. Plutôt que de l'histoire

¹ Henry Melot, curé de la paroisse de Sainte-Marie-Madeleine (12 ans) et de Saint-Hilaire (34 ans : 1646-1680) démissionna le 6 avril 1661. Louis Bonvent, son successeur, docteur en théologie et docteur ès-arts, préconisé par l'archevêque n'obtint les lettres de nomination du roi que le 17 novembre 1661. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 180, liasse 160, n° 7. — Voir plus haut, p. 34 n. 3. — Henry Melot mourut le 10 avril 1680 [*Arch. mun. Reims, Saint-Hilaire, Registre 1675-1683* (an. 1680), fol. 11]. La cure vacante fut attribuée à Antoine Lempereur, « presbiterum, doctorem theologum, in dicta Ecclesia nostra Remensi cappellanum graduatum nominatum insinuatum et debite qualificatum [...] sufficienti, capaci et idoneo ac benemerito ». Lettres de provision du 11 avril 1680. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 1 G 219, pièce 24.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 120.

³ *Ibid.*, p. 118.

⁴ *Ibid.*, p. 120.

⁵ *Ibid.*, p. 120.

⁶ *Ibid.*, p. 120. — Ms BERNARD, p. 12.

⁷ *Ibid.*, p. 120.

⁸ *Ibid.*, p. 118.

⁹ *Ibid.*, p. 120.

¹⁰ *Ibid.*, p. 120.

¹¹ *Ibid.*, p. 121.

¹² *Ibid.*, p. 123. — Ms Ca, p. 4; ms Re, p. 3.

¹³ *Ibid.*, p. 120.

¹⁴ *Ibid.*, p. 120.

c'est de l'hagiographie avec une part de vérité enfouie sous un amas de compliments. Comme tous les écoliers, Jean-Baptiste a dû connaître les bons et les mauvais jours, les hauts et les bas de l'effort, les moments d'exaltation et de lassitude, la déception de l'échec, l'enthousiasme de la réussite, la petite vanité que déclenche un succès ou la mise en vedette par le professeur, peut-être aussi le petit accès d'irritabilité devant l'injustice manifeste, le coup de pied intentionné au jeu, les bousculades des rangs serrés, les niches malicieuses et toutes les diableries des mutins : il y en avait certainement dans un milieu si divers et on a vite fait de répliquer du tac au tac en un instant d'emportement; on l'aura vu courir, se trémousser, rire aux éclats devant les drôleries, les impromptus, les à-propos plaisants. Parce qu'il fut enfant, puis homme, Jean-Baptiste devint saint : c'est la loi de la grâce qui bâtit sur la nature l'architecture de la sainteté.

Dans le chapitre I d'introduction nous avons essayé de donner une idée précise de l'organisation et du fonctionnement du collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims¹. Nous n'y reviendrons pas, notre propos, ici, n'étant que de mettre en valeur les deux documents qui témoignent des mérites personnels de La Salle, écolier, et ses qualités d'acteur et d'orateur.

42

Le « Martyre de Saint Timothée ». Tragédie représentée au Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims. Jean-Baptiste de La Salle acteur².

Reims, [1^{er}] avril 1663.

E. Le Martyre de S. Timothée. Tragédie qui se représentera au Collège de l'Université de Reims, le [1^{er}] avril 1663. Pour la distribution des Prix donnez par Messieurs les officiers du Siège Présidial de Reims. Reims, Vve Jean Bernard, 1663, pt in-8, 16 pp. — Bibl. mun. Reims, CR.V.1971⁴.MM [1663].

c¹. F. Léon-de-Marie Aroz, *Arch. personnelles*.

¹ Voir plus haut, p. 21.

² Peut-il s'agir d'un autre Jean-Baptiste? On pourrait penser à Jean-Baptiste de La Salle (1649-1729), fils de Jean de La Salle (1624-1659) et de Nicolle Marlot (1629-1697), né le 7 novembre 1649, qui, devenu avocat au Parlement et mousquetaire du roi,

LE MARTYRE
DE
S. TIMOTHEE.
TRAGEDIE.

Qui se representera au College de l'Uni-
uersité de Reims, le Auril 1663.

*POVR LA DISTRIBUTION DES
Prix donnez par Messieurs les Officiers
du Siez Presidial de Reims.*



A REIMS,
Chez la Vefue IEAN BERNARD, rue S. Estienne,
prés le College des bons Enfants.

M. DC. LXIII.



NOMS DES ACTEURS.

ACTEURS CHREISTIENS.

S. TIMOTHEE.

Mr. ESNARD, de Stenay.

S. APOLLINAIRE.

GEDEON AGVET, de Laon.

PHOCAS.

JEAN THOMAS, de Rethel.

TREBACE.

FRANCOIS BERNARD, de Reims.

IOCVNDVS.

JEAN ESTIENNE D'ANGEVORT, de Sedan.

EUGENE.

CLAUDE PINCHART, de Reims.

EVSEBE.

GERARD CALLOV, de Reims.

MARCELLE.

SIMON CALLOV, de Reims.

PAMPHILE.

JEAN BAPTISTE DE LA SALLE, de Reims.

FLORENTIVS.

HENRY HVILLOT, de Reims.

CLEMENT.

GERARD TOVRMANT, de Reims.

THEODORE.

ANDRE' SERVAL, de Reims.

OLIMPIE, Dame Remoise.

FRANCOIS LAVRENT MARTEAV, de Laon.

Martyre de saint Timothée. Tragédie présentée au Collège des Bons-Enfants, avril 1663. Jean-Baptiste de La Salle, acteur.

Original. *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1971⁴.MM (1663).

Photo L.-de-M. AROZ.

Les exercices scolaires étaient en honneur au Collège des Bons-Enfants. Depuis la fin du XVI^e siècle une tradition théâtrale s'était créée. Au XVII^e, Donat, Duchemin, Bergier, de La Salle, Gillet, Bausonnet entretenaient la muse dramatique et préparaient le renouveau de la tragédie classique sans, pourtant, négliger les pièces de circonstance, élégies, pastorales en prose ou en vers. Les collégiens eux-mêmes prenaient goût à l'exercice, simples exécuteurs d'abord avant de devenir les maîtres de l'œuvre. C'est à une de ces tragédies scolaires que nous avons affaire vraisemblablement. Composée pour la circonstance, elle fut jouée, comme c'était l'habitude, le « dimanche de Pâques clos » autrement de Quasimodo, pour la distribution des prix, « en livres », aux écoliers ayant composé « ès classes depuis la sixiesme jusques à la première, tant en grec que latin, prose et poésie ». Le Conseil de ville et le Présidial en faisaient les frais. Le Collège, à sa façon, leur exprimait sa gratitude :

« Pour tesmoigner tousjours davantage la reconnaissance que l'on a de l'honneur que Messieurs du Présidial de Reims font au Collège de l'Université, auparavant la distribution des riches Prix qu'ils donnent aux Escoliers de ce Collège, deux des principaux Acteurs luy feront compliment, et les remerciant de leur libéralité, les prieront de conserver toujours leur affection pour l'Université de Reims. Ce compliment sera suivy d'une Harangue latine en leur honneur, et la distribution estant faite, une autre Harangue pareillement latine réitérant les assurances de nostre gratitude et de nos respects servira de conclusion générale à toute la Pièce »¹.

On est étonné de voir figurer parmi les acteurs le jeune Jean-Baptiste de La Salle alors âgé de 12 ans. Montrait-il déjà des dispositions précoces pour le théâtre ou est-ce parce que les prix étant donnés par Messieurs du Présidial on jugea opportun de faire travailler le fils du conseiller Louis de La Salle ? C'est possible. Son rôle ne fut que de second rang mais significatif.

épousa, v. 1682-1683, Elisabeth de Proisy d'Aumale († 30 janvier 1740; 85 ans). Agé de 14 ans, il aurait pu tenir le rôle joué par le fils de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët (1633-1671).

Mais, parmi les acteurs chrétiens du *Martyre de S. Timothée*, on aura remarqué, dans le rôle d'*Olympie*, « François-Laurent Marteau, de Laon ». Or, ce F.-L. Marteau était *Laudaneus Convictor*, élève en classe d'Humanités au Collège des Bons-Enfants et figure au palmarès de 1665 avec un accessit de religion, ce même palmarès où Jean-Baptiste a obtenu un second prix et un accessit.

Il s'agit bien de Jean-Baptiste de La Salle-Moët et non du fils de son oncle Jean et de Nicolle Marlot. C'est une nouvelle trouvaille qu'il faut ajouter à l'actif de nos recherches.

¹ Ch. GIVELET, *op. cit.*, p. 491.

Fort de sa foi, il aide courageusement ses compagnons à libérer Timothée. Sur le point de réussir, surpris en pleine action, ils essayent de gagner à leur cause le geôlier. Intervient le capitaine de la garde qui déjoue le complot. Timothée, Apollinaire, Maure et Olimpie succombent sous les coups des païens ¹.

Parmi les acteurs chrétiens qui participèrent au complot avorté figurent Eusèbe et Marcelle, incarnés par les frères Gérard et Simon Callou, fils de Jacques Callou (1621-1670), marchand bourgeois, et de Barbe Cocquebert (1626-1704).

Simon Callou, plus tard écuyer et marchand bourgeois, était né à Reims le 2 avril 1648. Ce même jour il avait reçu les ablutions du baptême à l'église Saint-Hilaire. A l'âge de 25 ans, le 29 mai 1673, à Saint-Etienne, il épousa Anne Maillefer (1656-1741) qui en comptait 18 seulement. Elle deviendra, le 20 mars 1679 ², la parente de Jean-Baptiste de La Salle. Elle habitait sur la paroisse Saint-Etienne et comptait 85 ans au jour de son décès, le 2 avril 1741 ³. Le préau de l'église de ce nom reçut ses restes mortels comme il avait accueilli ceux de son mari décédé trente-quatre ans auparavant.

De leur heureuse union étaient nés douze enfants : Barbe (1675-1679), Françoise-Angélique (1677); Jacques (1678-1733), époux de sa parente Elisabeth Favart (1680-1736) ⁴; Jean-Baptiste qui ne vécut que vingt mois (1679-1680); Thomas (1680-1748), conseiller et procureur du roi; Jeanne (° 1674),

¹ L'ordre du placard marquait trois choses principales dans l'exposé de l'argument :

1. Timothée, « grand astre venu de l'Orient » éclaire la province rémoise et prêche publiquement à Reims les vérités chrétiennes.

2. Lampadius, gouverneur de la ville, irrité de la liberté que le saint prenait de publier l'Evangile, le fait emprisonner et mourir.

3. Apollinaire, un des persécuteurs se convertit et souffre le martyre avec Timothée. Pendant l'exécution, Lampadius frappé d'un feu visiblement descendu du ciel, meurt enragé aux yeux de plusieurs personnes.

Les ballets de l'entr'acte, auxquels Jean-Baptiste ne participe pas, font voir un portrait tout contraire à celui que la pièce représente en la personne de Lampadius, opposant la Prudence à la Fureur, la Force à la Corruption, l'Equité à la Tyrannie, la Piété au Paganisme et montrant en MM. du Présidial de Reims l'idée de la Justice véritable et chrétienne. *Placard*, p. 7.

² Par suite du mariage de Jean Maillefer (1651-1718), son frère, avec Marie de La Salle (1654-1711), sœur de Jean-Baptiste de La Salle.

³ *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Pierre*, Reg. 1741-1745, fol. 14.

⁴ Mariés à Saint-Symphorien, le 31 mai 1707, avec dispense du 3^e de consanguinité, ils eurent cinq enfants : Claude-Marie-Madelaine (1708-1729); Simon-Henry (1709-1756), futur secrétaire d'ambassade; Nicolas (° 1711), Thomas (° 1712); Jacques (v. 1717-1791), trésorier de la ville de Reims et procureur du roi en La Monnaie, qui, le 15 juin 1761, en l'église Saint-Hilaire, s'unit en mariage à Jeanne-Charlotte-Julie Bergeat, fille de Claude-François Bergeat, lieutenant général de police de Reims et faubourgs.

Gérard (1683-1685); Marie-Anne, décédée le 13 mai 1725 à l'âge de 40 ans; un fils non nommé (° 27 février 1685), Marie-Jeanne (° 1690), Elisabeth (1687-1720) et Remy qui ne jouit que deux jours de la vie (9-10 septembre 1688).

Gérard Callou, né le 10 janvier 1652, quatre années après Simon, épousa Apolline Varlet (° 9 décembre 1665), fille de Pierre Varlet et de Suzanne Colbert; c'était le 16 novembre 1682, en l'église Saint-Hilaire de Reims. Elle comptait 17 ans et son fiancé 30. De leurs enfants, Anne, seulement, née et baptisée à Saint-Pierre-le-Vieil, le 6 novembre 1694, et restée célibataire, atteignit un âge respectable puisqu'elle comptait 76 ans le jour de son décès, le 10 avril 1770. Ses frères et sœurs, par contre, moururent prématurément : Jean-Baptiste (1683-1684) ne comptait qu'un an, et Barbe (1685-1694), sept; les autres : Jean-Baptiste (° 2 mai 1687) et Simon (° 15 juillet 1688), étaient en bas âge à leur mort.

L'acte académique auquel a donné lieu le *Martyre de Saint Timothée* n'est pas un fait isolé, on s'en doute, dans les annales des Bons-Enfants. Le dimanche après Pâques ainsi qu'on l'a vu ou avant les vacances d'automne, fin juillet ou fin août, communément, le Collège avait coutume de mettre sur scène une tragédie, et de convier les Rémois « à encourager et à récompenser l'ardeur des jeunes étudiants par une distribution des Prix »¹. Invitation spéciale était adressée au Conseil de ville. Nous connaissons celle de 1663; en voici d'autres dont les *Registres des Délibérations* dudit Conseil nous ont conservé la date et la teneur.

1662, 17 avril. — « Conclud a esté que la Compagnie s'assemblera en l'hostel de ville pour marcher en corps et aller en la tragédie que se doit jouer en l'Université quoy qu'elle ne soit desdié à Messieu(rs) de la Ville. »²

1665, 6 avril. — « Sur ce que Mons(ieu)r le Lieutenant a représenté que les MM. et Principal et régent du Collège de l'Université ont estez chez luy pour le prier et toutte la Compagnie de vouloir assister à la tragédie quy se représente(ra) demain à l'heure accoustu(mée).

» Délibération prise, conclud a esté que la Compagnie se trouvera en corps à ladite tragédie ainsy qu'il est accoustum(ée), et à cet effect se rendra en l'hostel de ville à unze heures précises. »³

¹ Voir plus bas, p. 160 : PLAUDE LAUREANDA PUBES...

² Délibération du lundi 17 avril 1662. *Arch. mun. Reims*, Registre 78, p. 179. — Affiche imprimée invitant les notables de Reims à un exercice littéraire qui doit avoir lieu en l'Université de cette ville le 20 février 1662, sur la question : « Plusne vos debateu litteris, an litterae vobis ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 327, pièce 78.

³ Délibération du samedi, [11] avril 1665, du matin. *Arch. mun. Reims*, Registre 79, p. 155. — En fait, le 6 avril de cette année-là était le lundi de Pâques. — Pour René Bour-

1666, 29 mars. — « Sur ce que Mons(ieu)r le Lieu(tenant) a représenté que le s(ieu)r Principal du collège de l'Université luy a fait instante prière de proposer à la Compagnie pour augmenter les bienfaictz de vouloir gratifier le bien au collège d'accorder de donner les prix quy se distribueront après la tragédie quy se fait par chacun an aud(it) collège le dimanche de Quasimodo. Pourquoi il vient à aviser sy l'on consentira à lad(i)te req(ues)te et prière dud(it) s(ieu)r Bonvent.

» L'aff(ai)re mise en délibération conclud a esté que les prix seront donné de la part de la ville pour estre distribuez fin de la tragédie de la présente année ainsy et de la manière accoustu(mée) et pour cette fois seulement et sans tirer à conséquence. Et pour f(air)e achapt de livres sont nommés messie(ur)s Roland, prieur de S(ain)t-Denis, Coquebert, lieu(tenant) particulier, Bourgeois et Blanchebarbe. » ¹

1666, 28 avril. — « Monsieur Esnart, régent de la rhétorique, est comparu en la Chambre du Conseil assisté de quatre escoliers et a fait compliment à la Compagnie et rendu des tesmoignages de remerciemens de la grâce que la ville fait d'avoir accordé les prix pour la tragédie dont il a esté remercié et ordonne que les livres seront présentez et portez au collège pour estre distribuez ainsy qu'il est accoustu(mé). » ²

1671, 7 avril. — [Conclud a esté] que Mess(ieur)s se trouveront [...] à la tragédie du collège ainsy q(u'i)l est accoustu(mé) ³.

La tradition se poursuit pendant le XVIII^e siècle. Voici, en 1707 :

« *Brutus, Tragédie qui sera représentée dans la grand'cour du Collège de l'Université de Reims les 25 et 26 du mois de juillet 1707* », Reims, N. Pottiez, rue S.-Estienne à l'enseigne du Lion ⁴. Parmi les acteurs, Pierre-Henry Bachelier, Jean Lévesque de Burigny, Pierre-François Maillefer, Guillaume Clicquot et Jean-

geois, ce fut le 11 avril. *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, p. 121. Nous pensons, avec ms Bourgeois, que la délibération est du 11 avril. *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, fol. 62. — Le lendemain, dimanche de Quasimodo, selon la coutume, eut lieu la représentation de la tragédie suivie de la distribution des prix. — « Invitation de toute la Compagnie à une représentation au Collège » (11 avril 1665). *Bibl. mun. Reims*, ms 1705, fol. 20 v^o; *ibid.*, ms 1703, fol. 62 [p. 121].

¹ Délibération du lundi, 29 mars 1666. *Arch. mun. Reims*, Registre 79, p. 313. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, fol. 89 v^o [p. 176].

² Délibération du mercredi, 28 avril 1666. *Arch. mun. Reims*, Registre 79, p. 321. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, fol. 91 v^o [p. 180].

³ Délibération du mercredi, 7 avril 1671. *Arch. mun. Reims*, Registre 81, p. 25; reg. 118 (à la date).

⁴ *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13. Suppl. I : Diverses matières.

Baptiste Maillefer. Le prologue fut dit par Gérard-Félix Lespagnol de Villette. Ensuite fut joué *Le Bourgeois gentilhomme*. Comédie de Molière ¹.

L'immortel ouvrage du Tasse, plein de riches images et de conceptions grandioses, fournit le thème à :

« *Jaddon ou Jérusalem délivrée. Tragédie qui sera représentée dans la grand' cour de l'Université de Reims, les 19 et 20 du mois d'août 1711 pour la distribution des prix* » ².

Le prologue fut récité par un cousin de Jean-Baptiste, Simon-Philbert de La Salle, figurant dans le chœur des lévites et représentant la Piété. Gérard-Félix Lespagnol de Villette, Simon-Christophe-Remy de Bignicourt de Chambly, Jean-Baptiste-François Maillefer et Jean-François Roland s'étaient réparti les principaux rôles et firent la distribution des prix. Le tout-Reims des grands jours applaudit la représentation et la virtuosité des acteurs.

Nous pourrions multiplier les exemples ³. Revenons, plutôt, quelques années en arrière et arrêtons-nous à la séance du 12 avril 1665 où, après la mise en scène de la tragédie traditionnelle, eut lieu la proclamation solennelle des prix. Un placard original, 522 × 426 mm, conservé à la Bibliothèque nationale à Paris, nous donne les noms des heureux lauréats. Parmi eux, et par deux fois, Jean-Baptiste de La Salle.

¹ Parmi les acteurs : Pierre-Henri Bachelier (beau-père de M. Jourdain), Pierre-Jean Lallemand (M. Jourdain, bourgeois); Jean-Baptiste Maillefer, maître de musique; Guillaume Clicquot, maître à danser; Pierre-François Maillefer, maître d'armes; Jean Lèvesque de Burigny, maître de philosophie. — Comme dit le placard, « il y eut symphonie entre les actes ».

² *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 13. Suppl. I : Diverses matières.

³ Par ex. : *Artaban ou le Cruel ambitieux. Tragédie représentée au Collège de l'Université de Reims, le (...) may 1660, à onze heures*, Reims, Vve François Bernard, 1660. *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1971³.MM.

Agathe, vierge et martyre. Tragédie qui sera représentée dans la salle des Arts, par les Ecoliers du Collège de l'Université de Reims, le 27 et 28 avril 1688, à une heure après midy, Reims, J. Multeau, 1688.

Etna incorporé au Parnasse. Poème dramatique qui sera représenté dans la Grand'Cour du Collège de l'Université de Reims les mercredi et jeudi 2 et 3 juillet 1698, Reims, Nicolas Pottier, in-4, 12 pp.

42¹

Palmarès du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims. Classe de Troisième. Jean-Baptiste de La Salle : second prix en « strictae Orationis », accessit en « solutae Orationis ».

Reims, 12 avril 1665.

E. Placard, une feuille, 522 × 426 mm. Paris. *Bibl. nationale, Collection de Champagne, 37. Topographie. Reims XI. Histoire civile*, p. 112. — *Rev. Champagne et de Paris*, 13^e an., t. XXV, premier semestre (1888), p. 227.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, 24.

PLAUDE | LAUREANDA PUBES | ET GRATIARE | ECCE LABORES ET STUDIA | MANUS AMICA CORONABIT | Anno Domini M.DC. LXV, die Aprilis XII | QUOD FAUSTE, FOELICITER, ET FORTUNATE CEDAT IN DECUS ET BONUM | EXERCITATIONIS LITTERARIAE COLLEGII UNIVERSITATIS REMENSIS. | Cui Collegium Iesuitarum non est incorporatum.

[*Suit la liste des élèves primés en Rhétorique et en classe d'Humanités*].

IN TERTIA CLASSE

Doctrinae Christianae proemium meritis et consequutus est : Theodoricus Bazin, Remus.

Accesserunt : Carolus Du Mesnil, Parisinus, convictor; Nicolaus Mimin, Remus; Franciscus Caillambault, Remus.

IN EADEM

Primum solutae Orationis proemium meritis et consequutus est : Gerardus Blanchebarbe, Remus.

Secundum : Iohannes Lambert, Remensis.

Accesserunt : Ludovicus Blanchebarbe, Remus; Nicolaus Mimin, Remus, **Ioannes Bapt(ista) Delasalle**, Remus.

IN EADEM

Primum strictae Orationis proemium meritis et consequutus est : Ludovicus Blanchebarbe, Remus.

Secundum : **Ioannes Bapt(ista) Delasalle**, Remus.

Accesserunt : Ioannes Lambert, Remensis; Philibertus Dubus, Mazari-naeus; Nicolaus Arnoult, Aveniicus.

IN TERTIA CLASSE.

Doctrina Christiana primum meritis & consequutus est.
THEODORICVS BAZIN Remus.

ACCESSERVNT.

CAROLVS DV MESGNIL Parisinus, *Conuictor.*
NICOLAVS MIMIN Remus.
FRANCISCVS CAILLAMBAULT Remus.

IN EADEM

*Primum soluta Orationis primum meritis
& consequutus est.*

GERARDVS BLANCHEBARBE Remus.
Secundum. IOANNES LAMBERT Remensis.

ACCESSERVNT.

LVDOVICVS BLANCHEBARBE Remus.
NICOLAVS MIMIN Remus.
IOANNES BAPT. DELASALLE Remus.

IN EADEM.

*Primum stricta Orationis primum meritis
& consequutus est.*

LVDOVICVS BLANCHEBARBE Remus.
Secundum. IOANNES BAPT. DELASALLE Remus.

ACCESSERVNT.

IOANNES LAMBERT Remensis.
PHILIBERTVS DVVVS Mazarinaus.
NICOLAVS ARNOVLT Aueniacus.

Palmarès du Collège des Bons-Enfants de Reims. Reims, 12 avril 1665.

Original. *Bibl. nationale, Collection de Champagne*, 37. — Copie. Rome, Arch. Maison générale, TA 100.

[*Suivent les prix décernés en classe de Quatrième, de Cinquième et de Sixième*].

Huc affer Lauros, huc inclyta gloria Palmas
Huc oculos, linguas garrula fama tuas.

Les travaux pratiques de composition, version et traduction libre et littéraire de textes anciens, d'élocution en grec et en latin étaient courants au Collège des Bons-Enfants. Ils excitaient le travail et l'émulation et contribuaient à la mise en valeur de la personnalité de l'écolier. En classe de rhétorique et de poésie, en particulier, les séances de déclamation se répétaient fréquemment. On y invitait le Recteur et quelques professeurs : rien ne pouvait être dit, récité ou publié, même par les Philosophes, sans l'approbation du Principal (statuts, LXI). Les meilleurs élèves étaient récompensés. Outre le prix et trois accessits en religion, communs à toutes les classes, de la Première à la Sixième, en Rhétorique et en Humanités, il existait deux prix et trois accessits de *solutae orationis, strictae orationis et strictae orationis graece*. En classe de Troisième il n'y avait point de prix de grec, et dans les classes inférieures, de la Quatrième à la Sixième, on n'attribuait que deux prix et trois accessits de *solutae orationis*. Composition et déclamation se faisaient en latin et en grec dans les classes supérieures; à partir de la Troisième, seul le latin était de rigueur. Nous ne conservons malheureusement que quelques authentiques contenant les noms des lauréats. Le palmarès de 1665 porte par deux fois le nom de *Ioannes Bapt(ista) Delasalle, Remus* : un second prix en *strictae orationis* et un accessit en *solutae orationis*. Sans doute était-il plus fort en version qu'en élocution directe ou improvisation. A part Louis Blanchebarbe récompensé par un prix et un second accessit, le meilleur résultat est pour Jean-Baptiste de La Salle : un prix et un troisième accessit¹. Nicolas Mimin qui le suit n'obtient que deux accessits. En présence de sa famille et de sa proche parenté, *fauste, foeliciter, fortunate*, Jean-Baptiste était couronné. Non seulement « il ne se distingua pas particulièrement »² mais, au contraire, il fut brillant, y étant classé second — à égalité de prix avec L. Blanchebarbe — parmi les quarante ou cinquante élèves que sa classe comptait.

Parmi les lauréats apparentés à de La Salle, mentionnons, avec la classe qu'ils fréquentaient et les prix correspondants :

Rhétorique : prix *solutae orationis*;
premier prix : Hubert Cocquebert d'Adon;

¹ Contrairement à Y. POUTET : « Il n'eut droit qu'à un accessit d'art oratoire ou d'élocution ». [*Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes...*, t. I, Rennes, 1970, pp. 148-149]. Et de nouveau : « Un accessit de déclamation — souligné par l'auteur — récompensa le jeune homme » (*ibid.*, p. 159).

² Y. POUTET, *op. cit.*, p. 146.

second prix : Mathieu Roland ¹.

Humanités : prix de religion : Adrien Frizon ²;
premier accessit : Jean-Baptiste Lespagnol ³;
3^e accessit : Philippe Frizon ⁴.

Prix *solutae orationis* :
premier prix : Rigobert Marlot ⁵;
1^{er} accessit : Gérard Roland ⁶;
2^e accessit : Jean-Baptiste Lespagnol.

Prix *strictae orationis* :

¹ Fils de noble homme Gérard Roland (1625-1662) et de Françoise Beuvelet, Mathieu naquit à Reims et fut baptisé à Saint-Symphorien, le 21 avril 1650. Plus tard, grènetier au grenier à sel de Marle (Aisne) et gendarme de la garde du roi, il mourut à Reims, paroisse Saint-Hilaire, le 24 novembre 1677. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Symphorien*, Reg. 1640-1669 [an. 1648-1665, fol. 15 v^o]. — *Ibid.*, *Saint-Hilaire*, Reg. 1675-1682 [an. 1677, fol. 26 v^o].

² Fils de Jean (1621- Hautvillers, 1669), avocat au Parlement, et de Suzanne Chrestien.

³ Fils de Louis (1618-1700) et de Jeanne de Monbeton, dame d'Époye et d'Hoÿrie († 13 mai 1692). Conseiller au Présidial de Reims, seigneur de Bouilly et d'Époye, Jean-Baptiste Lespagnol décéda sans alliance en 1700.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1645, ff. 121-159.

⁵ Fils de Jean Marlot (1616-1685), marchand, et de Marie Oudinet (1633-1682), Rigobert naquit à Reims, le 9 mars 1652, et fut baptisé ce même jour en l'église Saint-Hilaire. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Hilaire*, Reg. 1622-1656, fol. 111. — Entré au séminaire de Saint-Sulpice, le 15 mars 1673, il fait sa licence et son doctorat en Sorbonne et est agrégé à Saint-Sulpice, le 23 avril 1678. Il est envoyé à Limoges et devient directeur du séminaire en 1682. En 1686, il perd son père [Condoléances de M. Tronson dans *Correspondance de M. Tronson*, t. IV, pp. 328, 537]. Fénelon le demanda pour le séminaire de Cambrai [*Journal des actions de M. Tronson*, n^o 1148]. Nommé grand-vicaire de Limoges, il est huit années plus tard envoyé à Angers et devient supérieur du séminaire en 1708. Il en est déchargé en 1712, mais reste dans la maison jusqu'au 28 avril 1720. Cf. LETOURNEAU, *Histoire du Séminaire d'Angers*, t. III, Table.

⁶ Ecuyer, trésorier de France à Châlons-sur-Marne, vicomte d'Arcy-le-Ponsart (Marne) et lieutenant des habitants (1720-1721), Gérard Roland (1651-1734), fils de Louis Roland (v. 1619-1712), conseiller secrétaire du roi, et de Jeanne Josseteau (1626-1693), fut baptisé en l'église Saint-Michel de Reims, le 13 juillet 1651. Le 4 août 1681, en l'église de Saint-Pierre-le-Vieil, il épousait Marguerite Béguin (v. 1659-1690) qui lui laissa cinq enfants : Jeanne-Catherine (1682-1696), Louis (1683-1684), Marie-Catherine (1684-1691), Louis-Simon (1688-1690) et un enfant non nommé, né et mort le 13 mai 1689. Resté veuf, le 22 mai 1690, Gérard Roland convola en secondes noces, à Laon, église Saint-Jean-aux-Bourgs, avec Antoinette Branche († 20 mars 1739; 78 ans), fille de Nicolas Branche, président en l'Élection, et Marie Bugniate; c'était le 7 octobre 1695. De cette seconde union sont nés : Louis-Gérard (1696-1756), seigneur de Challerange et de Sorbon; Marie-Charlotte (° 1697), épouse — Reims, Saint-Hilaire, 27 février 1726 — de Jean-Baptiste de Réciourt; Jacques-Nicolas (1698-1706), Charles-Antoine (12 janvier-2 mars 1700), Barbe-Louis (1700-1733); Jean-François (1707-v. 1756), avocat; Louis-Remy (1702-1745), écuyer, seigneur de Chezot, et Jean-Antoine (1703-1719).

3^e accessit : Rigobert Marlot.

Prix *solutae orationis graece* :
premier prix : Rigobert Marlot;
2^e accessit : Gérard Roland ¹.

Troisième : prix *solutae orationis* :
1^{er} accessit : Louis Blanchebarbe;
3^e accessit : **Jean-Baptiste de La Salle**

Prix *strictae orationis* :
premier prix : Louis Blanchebarbe;
second prix : **Jean-Baptiste de La Salle**

Quatrième : prix de religion : Philippe Favart ²;
1^{er} accessit : Antoine Lespagnol ³;
3^e accessit : Jean-Baptiste Cocquebert ⁴ de Crouy.

¹ Voir plus haut, p. 164 n. 6.

² Né le 25 octobre 1654, Philippe était le neuvième enfant de Jean Favart (1619-1680) et d'Anne Roland (1624-1678). A 11 ans, Philippe était en classe de quatrième : il comptait donc 9 ans à son entrée au Collège des Bons-Enfants. Chanoine de l'église métropolitaine de Reims, prébende 5, en 1675, il mourut l'année suivante, le 25 décembre 1676, sous-diacre, âgé de 22 ans. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 210.

Voir plus bas, document 60 p. 394 n. 2. — *Cahiers lasalliens*, 41^{III}. Tableau 7, IV.

³ Fils de Nicolas Lespagnol (1617-1701) et d'Elisabeth Cocquebert (1631-1707), capitaine au régiment d'Imécourt cavalerie, mort sans alliance à Reims, en 1700.

⁴ Devenu par la suite, écuyer, seigneur de Montbret et de Crouy, conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Paris (lettres de provision, 25 août 1681; reçu le 15 septembre 1681), Jean-Baptiste Cocquebert de Crouy (Reims, 1653-Paris, 1711) était fils de Nicolas Cocquebert (1624-1687), conseiller du roi au Parlement de Metz (1668-1687), et de Jacqueline de La Salle (1631-1696), cousine germaine de Louis de La Salle (1625-1672), père de Jean-Baptiste (1651-1719). Jean-Baptiste Cocquebert épousa à Reims, le 1^{er} décembre 1678, en l'église Saint-Hilaire, Marie Roland (Reims, 1658-Paris, 1715), fille de François Roland († 1707; 76 ans), seigneur de Romain, et de Perrette Barré († 1696; 64 ans). Ils eurent cinq enfants : Marie-Thérèse (° 1681); Jean-François (1683-Soisy-sous-Etiolles, près Corbeil, 1737) qui épousa à Paris, le 13 mars 1709, Charlotte Herbinot (° 1713); Nicolas-Jacques (° 1684); Nicolas (Paris, 1694-Reims, 1748), mari, en 1718, d'Anne-Gérardine de Bignicourt (1699-1771) et Marie-Magdelaine (Paris, 1697-Reims, 1721).

Né à Reims, Jean-Baptiste Cocquebert habita dès 1662 le somptueux Hôtel Le Vergeur, acquis par son père, de Guillaume Le Vergeur, le 12 octobre 1662. A partir de 1681, c'est à Paris, où son office de Maître de Comptes le retenait, qu'il s'installa, paroisse Saint-Sulpice, et y mourut le 17 février 1711. Marie Roland le rejoignit dans son tombeau en 1715.

C'est Jean-Baptiste, qui fit l'inventaire des meubles et des effets trouvés après la mort de Jacqueline de La Salle († 26 avril 1696), en présence d'André Cocquebert († 1709), chanoine de Saint-Timothée. C'est encore lui qui, au mois d'avril 1698, deux ans après la mort de sa mère, vendit à Remy-François Béguin de Sausseuil († 1708), conseiller du roi en la Cour des Monnaies de Paris, la « grande maison sise à Reims que [son] père avoit achepté de Mr Le Vergeur, compte de S(ain)t-Souplet, sise rue du Mar ».

Prix *solutae orationis* :

3^e accessit : Philippe Favart.

Cinquième : prix de religion :

2^e accessit : Jean Callou ¹.

Sixième : prix *solutae orationis* :

1^{er} accessit : Jean Cocquebert.

Des quatre-vingt-un prix qui furent décernés — vingt-sept prix et cinquante-quatre accessits — dix-neuf, soit 23 %, revinrent à des condisciples et parents de Jean-Baptiste de La Salle.

Le succès de 1665 se répéta-t-il, l'année suivante le dimanche de Quasimodo, 2 mai 1666 ? Que la distribution des prix ait eu lieu on ne peut en douter même si le Chapitre métropolitain et le Présidial refusèrent leurs dons ². Bourgeois ³, Cocquault ⁴ et le Registre des Délibérations ⁵ en font mention. Le régent de rhétorique, M. Esnart, comparut dans la Chambre du Conseil de ville et « (fit) compliment à la Compagnie (...) d'avoir accordé les prix pour la tragédie... » ⁶.

Annobli par sa charge de Maître des Comptes à Paris, Jean-Baptiste Cocquebert de Crouy blasonnait de *gueules à trois coqs d'or posés 2 et 1*. Cf. : *Arch. nationales*, P 2635, fol. 102; *ibid.*, P 2638, fol. 156. — *Bibl. nationale*, ms fr. 16790, fol. 208; *ibid.*, ms fr. 32594, fol. 647; *ibid.* Chérin, 59, dos. 1258, fol. 3. — Ms BAZIN, p. 72, 8. — H. CONSTANT D'YANVILLE, *Chambre des Comptes de Paris...*, Paris, 1875, p. 560. — DOÉ DE MAINDREVILLE, *Généalogie de la Maison Coquebert*, Paris, 1953, fol. 38, 35-4. — E. MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz...*, p. 105.

¹ Il était fils de Gérard Callou (1619-1674) et d'Elisabeth Marlot (1627-1657). Né à Reims et baptisé à Saint-Michel, le 16 novembre 1651, il épousa à Saint-Hilaire, le 6 août 1674, Nicole Roland (1654-1718), fille de feu noble homme Gérard Roland (° 1625), conseiller du roi, et de Françoise Beuvelet. Décédé à Reims, le 17 avril 1736, il fut inhumé le lendemain en l'église Saint-Hilaire.

De Nicole Roland, son épouse, il avait eu neuf enfants : Françoise (° 1675), religieuse carmélite; Simon (° 1676), capucin; un enfant non nommé (né et décédé le 18 novembre 1678), Barbe (1680-1684); Jeanne-Angélique (1681-1744), épouse d'Antoine de Foy de Warlouis; Jean-Baptiste-Nicolas (° 1683), avocat, conseiller-échevin de la ville de Reims; Jean, avocat; Nicole († 3 août 1744; 50 ans) et Angélique-Marie (° 22 décembre 1693).

² Cette année, 1666, le Chapitre de la cathédrale et le Présidial refusèrent de faire la dépense. « Il ne s'est présenté personne à cest effect; nostre corps de ville l'a fait. » Ms Cocquault, t. II, fol. 229 v^o. Cité d'après édit. Ch. GIVÉLET, *op. cit.*, p. 491.

³ Ms Bourgeois, p. 176 [29 mars 1666]; *ibid.*, p. 180 [29 avril 1666 : comédie à jouer le dimanche de Quasimodo]. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, pp. 89 v^o, 91 v^o.

⁴ Ms Cocquault, t. II, fol. 229 v^o. Cité d'après édit. Ch. GIVÉLET, Reims, 1875, p. 491.

⁵ Registre des Délibérations du Conseil, 28 avril 1666. *Arch. mun. Reims*, Reg. 79, p. 313.

⁶ *Ibid.*, Reg. 79, fol. 321.

Faudrait-il lier, comme l'effet à sa cause, la promotion de J.-B. de La Salle au canonat avec un succès oratoire obtenu en 1666 ? Maillefer dans sa double version — ms Ca, 1723 ¹; ms Re, 1740 ² — Blain ³, Lucard ⁴, le justifient simplement par la résignation, en sa faveur, de Pierre Dozet. J. Guibert, par contre, après avoir fait remarquer qu'en « sa qualité de chancelier de l'Université », Pierre Dozet « avait suivi de près les examens » et « assistait à la séance solennelle », note que Jean-Baptiste, étant élève de poésie, « lut une de ses compositions et fut l'un des lauréats couronnés » ⁵. Il semble donc au chanoine Dozet « que la Providence destinait un élève si méritant à un si grand avenir et qu'il ne pouvait se choisir un plus digne successeur ». La séance, par ailleurs, aurait eu lieu le « dimanche de Pâques 1666 » ⁶. La date ne paraît pas exacte, ces cérémonies ayant lieu le dimanche de Quasimodo ainsi que les statuts de l'Université le prescrivaient ⁷. A l'appui de son affirmation, J. Guibert cite l'article de H. Jadart : *La Famille de La Salle à Reims au XVII^e siècle. Documents pour servir à la Généalogie et à l'Histoire des ascendants et des frères et sœurs du Bienheureux Jean-Baptiste de La Salle* ⁸... L'auteur, malheureusement, ne dit rien à ce sujet : ce témoignage ne fait pas preuve. D'autre part, ainsi que l'affirme Loriguet, éditeur de Cocquault, le palmarès de 1666 avait disparu en 1875 ⁹. On ne voit pas d'où Guibert, écrivant en 1900 et en 1901 ¹⁰, a pu tirer ce renseignement. Nous ne pouvons pour l'instant, faute de preuve historique, ajouter foi à son affirmation.

¹ Ms Ca, p. 4.

² Ms Re, p. 2.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 122.

⁴ L'abbé Dozet, chancelier de l'Université de Reims, désirait, avant de mourir, se démettre de son canonat en faveur de quelque élève réunissant sur son front la double auréole de la science et de la vertu. Frappé des nombreux éloges qu'on lui fit du jeune Jean-Baptiste de la Salle, il voulut le voir et l'examiner lui-même [...]. Ce fut donc sur le fils du conseiller du roi au présidial que s'arrêta son choix. » F. LUCARD, *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle*..., Rouen, Fleury libr., 1874, p. 7. — Point de mention de la « composition » lue par Jean-Baptiste ni du prix qui l'aurait couronné. — Même silence dans *Annales des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, Poussielgue, 1883, p. 3.

⁵ J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle*..., Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1901², p. 19.

⁶ *Ibid.*, pp. 19-20.

⁷ *Statuts*, art. LXIII : « *Curet ut die octava Paschalis...* ».

⁸ Extr. *Revue de Champagne et de Brie*, t. XXV, 13^e an. (premier semestre 1888), pp. 241-255, 417-420.

⁹ Charles LORIGUET, *Mémoires d'Oudart Coquault Bourgeois de Reims (1649-1668)*, Reims, 1875, p. 491 n. 1.

¹⁰ J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle*..., Paris, Poussielgue, 1901, in-8, XLVII-725 pp.

43

Jean-Baptiste de La Salle chanoine de l'église métropolitaine de Reims. Nomination (1666) et prise de possession de sa prébende.

Reims, 7 janvier 1667.

B. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 241 v^o.

C. Copie Lambert, 1836. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2525, f^o 23 v.
e. *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n^o 1, 4. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101. — *Ibid.*, AB 160-2, dos. 9, ph. 21.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 80 Mi 121, 3.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 55, 27.

*Joannes Baptiste De La Salle clericus Remus, | in propria aut(ho-
ritate) Regia iure | Regaliae per resig(nationem) Petri Dozet, 7 jan(ua-
rii) 1667, p(res)b(yte)r ac Doctor theol(ogiae). | Fuit institutor et
primus moderator Scholarum christianarum. | Obiit Rothomagi plenus
5 meritis ac bonis operibus quondam | can(nonicus) Rem(ensis), 7 apri-
l(is) die veneris sancta 1719.*

*Frater erat Joan(nem) Bap(tistae) Ludovici a) De La Salle
can(nonicus) Rem(ensis) in praebenda | n^o 14, 1694.*

a) C'est par erreur que Weyen le prénomme Jean-Baptiste-Louis, son vrai nom de baptême est Jean-Louis.

Cassé par l'âge, les tâches pastorales et universitaires et cinquante-deux ans (1614-1666) ¹ de canonicat, voici six mois que « vénérable et scientifique personne » ², l'excellent M^e Pierre Dozet ³, l'un des hommes les « plus spirituels et

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 241. Il fut reçu chanoine le 18 juin 1614, n'étant que diacre et bachelier en théologie.

² Contrat de constitution de rente (5 août 1670). *Arch. dép. Marne*, 4E 16871.

³ Fils de Benoît Dozet, élu en l'Élection de Reims [Lettres de provision du 5 février 1596. *Arch. nationales*, Z^{1A} 533], bourgeois et argentier de Mme de Saint-Pierre, et d'Isabeau de La Salle, fille de Lancelot († 1593) et de Jeanne Josseteau.

Joanna Fuldor
veröffentl. in: *Zeitschr. f. d. Gesch. d. Naturwiss.* 18 Aug. 1885
Oft. - Komms von Rom. 12 Aug. 1795

Joanna Fuldor
veröffentl. in: *Zeitschr. f. d. Gesch. d. Naturwiss.* 18 Aug. 1885
Oft. - Komms von Rom. 12 Aug. 1795
veröffentl. in: *Zeitschr. f. d. Gesch. d. Naturwiss.* 18 Aug. 1885
Oft. - Komms von Rom. 12 Aug. 1795

Joanna Fuldor
veröffentl. in: *Zeitschr. f. d. Gesch. d. Naturwiss.* 18 Aug. 1885
Oft. - Komms von Rom. 12 Aug. 1795

Jean-Baptiste de La Salle, chanoine. Prise de possession de son canonicat. Reims, 7 janvier 1667. — Détail biographique.

Original. Ms Weyen, fol. 241 v^o. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773.

Photo L.-de-M. AROZ.

savants de son siècle »¹, ex-chancelier de l'Université de Reims (1619-1668)², ex-archidiacre de Champagne (1643)³, ex-vicaire général et official d'Henri de

Les frère et sœur de Pierre Dozet se prénomment : Jean-François et Marie.

Jean-François, capucin (1615), en religion Jean-François de Reims, fut successivement gardien des couvents de Reims (1643-1649, 1658), de Rethel (1644-1646) et de Saint-Honoré à Paris (1654), plusieurs fois définitiveur de son Ordre (1651-1659) et vicaire provincial (1651-1659). Il est l'auteur de *La Vraye Perfection de cette Vie dans l'Exercice de la Présence de Dieu*, 2 vol. (1637), dont Pierre Dozet dira dans la 4^e édition de 1655 qu'il « est rempli des vérités affectives et infaillibles de la Doctrine Chrestienne et Catholique, et des avis très-efficaces pour élever les âmes dévotes jusques à l'intime et parfaite union qu'elles peuvent avoir avec Dieu en cette vie ». — « Scavant Religieux, Père de tous les Frères, aymable, doux, compassif, aimant ses sujets sans partialité, n'ayant jamais dit rien qui put déplaire à personne, toujours humble, mortifié. » Cf. Ubald d'ALENÇON, *Les Frères Capucins de Reims (1593-1903). Leurs Annales. Histoire littéraire. Liste des gardiens ou supérieurs syndics. Nécrologie*, dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. 137 (1922-1923), p. 101 sv. — *Arch. O. F. M. Cap.*, ms 96, pp. 388-390; ms 97, pp. 563, 593, 595, 609.

Marie, unie en mariage en l'église Saint-Pierre de Reims, le 23 septembre 1613, à Nicolas Dorigny (1588-v. 1641. Testament du 7 mai 1640 et codicille du 5 novembre 1641; Poncelet Angier, notaire à Reims), fils de Nicolas l'aîné et d'Adrienne Cocquebert (Contrat de mariage du 16 décembre 1581). V. *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹. Tableau 6, VII.

¹ Ubald d'ALENÇON, *Les Frères Capucins de Reims (1593-1903)...*, dans *Trav. de l'Académie de Reims*, vol. 137 (1922-1923), p. 102. — « Livre des Archives [O. F. Min. Cap.] », ms inédit. fol. (4 v^o), dans *Arch. mun. Reims*, Mélanges, 599. Capucins. — *Arch. O. F. M. Cap.*, ms 80, fol. (10). — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, H (suite) 599. Capucins. [Livre des Archives, fol. (5 v^o)].

² Vice-chancelier et bachelier formé en théologie en 1616. *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, dossiers 26-27, ff. 90 v^o, 92. — Nommé Chancelier le 1^{er} juillet 1619, par le cardinal de Guise. Il s'en démit en 1668. Louis-Eléonor Tristan, archidiacre de Champagne, bachelier en théologie de la Faculté de Paris, le remplaça ce qui souleva bien des difficultés. *Ibid.*, ms 1854, dos. 30, fol. 95.

La signature : *Dozet, cancellarius* se lit sur le 1^{er} du 2^e feuillet de l'incunable I 1672 de la Bibl. municipale de Reims [J. HÉROLD, *Sermons et quadragesimale*, Paris, 1500, in-4]. Il avait appartenu à Michel de Blanzay qui en fit donation à la Bibl. du Chapitre de Reims. Il en est de même de l'incunable I 1669 [Thomas Illyricus de AUXIMO, *Sermones*, s. l. n. d., petit in-4]. Le nom de *Dozet cancellarius* se lit au sommet du titre. L'abbaye de Saint-Nicaise de Reims possédait l'incunable Q 800 (Barthélemy De CLAINVILLE, *De Proprietatibus rerum...*, s. l., 1480, in-f^o) ayant appartenu à Pierre Dozet et portant la date 1669.

Il fut par ailleurs professeur de philosophie et recteur de l'Université, en 1643. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1626, fol. 202 v^o.

³ « *Venerabilis et scientificus vir, Magister Petrus Dozet, doctor theologus et decanus nec non Universitatis nostrae Remensis Cancellarius* », présentait sa démission en mars 1668 *qui ob varia sinii urgentis incommoda non poterat amplius cancellariae onera et officia exsequi priant l'archevêque virum idoneum et capacem a nobis dictae nostrae Universitati nominari*. Sa démission étant acceptée (mars 1668), Louis-Eléonor de Tristan fut appelé à le remplacer. *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 30, p. 102. — « Mémoire sur l'office de chancelier de l'Université de Reims » [Copic Jean-Louis de La Salle], dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 26.

Lorraine (1614-1641)¹, vicaire général *sede vacante* par deux fois (1641, 1651-

Comme on sait, Pierre Dozet mourut le 3 octobre 1668. Ci-après l'épithaphe placée au lieu de sa sépulture : HIC JACET VENERABILIS | DOMINUS PETRUS DOZET | PRESBITER THEOLOGIAE DOC(TEU)R | ET DECANUS, UNIVERSITATIS REMENSIS CANCELLARIUS, H(U)JUS | ECCLESIAE METROPOLITANAE CANONICUS ET ARCHIDIACONUS | CAMPANIAE, SERENISSIMI | PRINCIPIS HENRICI DUCIS A | GUISIA ARCHIEPISCOPI ET | CAPITULI SEDE VACANTE | VICARIUS GENERALIS AC | SPIRITALIS CURIAE OFFICIALIS. HOC ALTARE IN DEI OPTIMI | MAX(IM)I GLORIAM, ET SANCTORUM IOANNIS BAPT(IST)AE ET APOST(OLO)RUM | PETRI ET PAULI HONOREM TESTAMENTO SUO ERIGENDUM | CURAVIT. OBIT DIE TERTIA | OCTOBRIS ANNO DOMINI | 1668. Copie dans *Rome, Arch. Maison générale*, BK 556-1, dossier 8. — Cl. CERF, *op. cit.*, t. I, p. 135; t. II, p. 383 et traduction. *Ibid.*, p. 373, n. 1. — H. JADART, *Les Inscriptions de Notre-Dame de Reims. Textes relevés sur les monuments originaux suivis des Extraits de Jean-Hermann Weyen*, Reims, 1907, pp. 122-124. — *Ibid.*, dans *Trav. Académie nationale de Reims*, vol. 118, t. II (1904-1905), pp. 122-124.

Épithaphe sur place rectangulaire de marbre noir : h. : 0,65 m; l. : 0,40 m; épaisseur : 0,05 m. Elle se trouvait dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, dite aussi du Rosaire, et aujourd'hui de La Résurrection, s'ouvrait sur le croisillon sud de la cathédrale, côté droit de l'autel. Déplacée par suite du nouveau dallage de la chapelle, vers 1875, elle fut déposée dans la crypte de l'archevêché puis, en 1896, au Musée lapidaire du cloître de l'Hôtel-Dieu, transféré au Musée lapidaire rémois. *Bibl. mun. Reims*, ms 1879, fol. 95 v^o. — H. WEYEN, *Dignitatis Ecclesiae metropolitanae Remensis*, p. 27.

Concernant le testament de Pierre Dozet, cf. : « Testament de vénérable et scientifique personne, M^e Pierre Dozet, prestre, docteur et doyen de théologie, archidiacre de Champagne et chanoine de l'église Nostre-Dame de Reims » (6 juillet 1666; Leleu et Rogier, notaires). *Arch. mun. Reims*, Carton 811, liasse 215. Autographes P. Dozet. — Exécution du dit testament par Robert Dey de Séraucourt et Louis de La Salle. *Arch. dép. Marne*, 4E 16871 (an. 1670). — Modification dudit testament (4 novembre 1669. Signée Dey, De La Salle, Dozet; Angier et Leleu, notaires). *Arch. dép. Marne*, 4E 16870. Sur-séance due par les religieuses de Saint-Pierre-les-Dames (20 novembre 1669). *Ibid.*, 4E 16870. — Déclaration des sieurs Dey de Séraucourt et Louis de La Salle au sujet d'une clause du testament de Pierre Dozet contestée par ses héritiers (16 juin 1670). *Arch. dép. Marne*, 4E 16871.

Marché pour la construction de l'autel de la chapelle Saint-Jean à l'église Notre-Dame et du rétable « conformément au dessin suivant l'ordre de Corinthe avec colonne de jaspes les plus belles qui pourront se trouver au dire des gens à ce cognoissans », passé par Robert Dey, grand-archidiacre, et « noble homme M(essi)re Loys de La Salle, conseiller du roy au Siège royal et présidial dudit Reims, exécuteurs testamentaires de dernière volonté de feu vénérable et discrète personne M^e Pierre Dozet, vivant prestre, docteur en théologie, chancelier de l'Université dud(it) Reims et naguère chanoine et archidiacre de Champagne » (21 décembre 1668). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 286, liasse 18 : Fabrique. Réparations. Reçu le 6 mars 1643, par droit de régale par démission de Claude Vialart. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 619, art. 6 : Procuracion donnée par M^e Pierre Dozet, archidiacre de Champagne, à Honoré Sicard, chanoine, pour consentir à la commutation du vin de Pampelune en une redevance annuelle de 75 livres au Chapitre (26 novembre 1654).

¹ Neveu de Louis de Lorraine, cardinal de Guise († Saintes, 21 juin 1621 à l'âge de 36 ans, n'étant que sous-diacre), Henri de Lorraine fut nommé et préconisé archevêque de Reims à la mort de Guillaume Gifford († 11 avril 1629) n'ayant que 14 ans et prit possession le 17 septembre 1629. Pierre Dozet fut son précepteur de 1621 à 1632.

1662), supérieur ecclésiastique de la Congrégation Notre-Dame ¹, voici donc six mois qu'il a résigné — c'était le 9 juillet 1666 — sa prébende canoniale en faveur de son petit cousin, Jean-Baptiste de La Salle.

Grand honneur pour ce jeune clerc de 15 ans et 3 mois ² que de prendre rang dans cette compagnie, l'une des plus illustres de France ³. Trois papes, vingt et un archevêques, vingt-trois cardinaux et une dizaine d'évêques, sans compter saint Bruno et le bienheureux Urbain II y avaient appartenu ⁴. Au moment où Jean-Baptiste s'apprête à y entrer, le Chapitre comptait : soixante-quatre chanoines, treize vicaires, quatre chapelains vicariaux, trente-huit autres chapelains, huit gardiens et huit appariteurs ou bedeaux.

C'est parmi ces « vénérables et discrètes personnes » que Jean-Baptiste fut admis à siéger, le jeudi, 7 janvier 1667 ⁵. Quelques démarches protocolaires précédèrent son installation. Selon les règlements il avait prévenu de son intention Louis de Vienne ⁶, prévôt; Robert Le Large ⁷, doyen; Claude Bernard ⁸, chantre.

S'étant démi, en 1641, Henri de Lorraine, simple clerc, se sécularisa sous le nom de duc de Guise. A. JEAN, *op. cit.*, p. 305, 88.

Pendant son pontificat, en 1631, eut lieu la fondation de l'Hôpital général par Claude et Charles Dorigny, chanoines de Reims.

¹ Par deux fois, 1637-1646 et de 1660-1663 après le décès d'André Clocquet. P.-L. PÉCHENARD, *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Reims...*, t. I, p. 154.

² A l'âge de 15 ans, Ms BERNARD, p. 12. — A l'âge de 16 ans, ms Ca, p. 4. — Pourvu vers l'âge de 17 ans, BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 122. [En marge : « Il est fait chantre de Reims à l'âge de 17 ans »], il faut lire : chanoine.

³ Certains usages particuliers à Reims, *en dehors* du droit, s'expliquent facilement lorsque l'on considère que les chanoines de Reims étaient considérés comme prélats. Ainsi, par exemple : le costume, le droit de porter la soutane violette à certaines fêtes, la queue de la chappe portée par les séminaristes, en sont la preuve. Ch. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame*, t. I, Reims, 1861, p. 373.

⁴ Voir plus bas, document 53, p. 295.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 122. Ms Re, p. 2; ms Ca, p. 6, place l'événement au 7 juillet 1667 : c'est une erreur. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1774, fol. 37; ms 1776, fol. 42 [p. 81]; ms 1777, dos. 32-35 [fol. 29 v^o].

⁶ Successeur de Jean Soulain à la prébende 63, le 19 novembre 1627. Conseiller du roi et son aumônier, il décéda à Reims le 17 mars 1678 et fut enterré près de la chapelle du Saint-Lait. Une épitaphe sur plaque de cuivre fixée au mur rappelait le lieu de sa sépulture. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 340-340 v^o.

⁷ Voir plus bas, document 53, p. 291.

⁸ *Claudius Bernard, p(res)b(yte)r, in juribus licenti(atu)s, can(onicu)s Rem(ensis). Recipitur auth(oritate) ordin(aria) ad Cantoriam in p(ro)priâ, 19 april(is) 1640 per resign(ationem) Nicolai Bernard, nunc archidiaconi majoris. Obtinebat praeb(endam) n^o 72 ab anno 1636. Obiit Remis can(onicu)s et cantor Eccle(siae) Rem(ensis), 9 septemb(ris) 1677. Sepultus in ambitu processionis juxta portam Ecclesiae. Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 71.

C'est Jean Roland, prêtre, docteur de Sorbonne qui, le 17 septembre 1677, prit possession de la chantrerie.

Il dut aussi avertir le bedeau de préparer le livre des évangiles, le pain du Chapitre et le siège dans la sacristie appelée *Pretiosa*.

Au jour fixé, le jeune de La Salle, en simple soutane, se présente à la porte *Pretiosa*¹. Un huissier l'y reçoit et va solliciter de M. Le Large la permission d'entrer. Le postulant chanoine y pénètre tenant en ses mains la barrette, ses lettres de tonsure et de provision, vingt écus d'or et vingt livres en monnaie pour la bibliothèque. Après les révérences d'usage devant lui, *ad sinistram et dextram*, il sollicite d'être mis en possession de son bénéfice :

*Illustrissimi Domini, placuit Illustrissimo Domino Archiepiscopo conferre mihi canonicatum et praebendam Ecclesiae vestrae quos possidebat Dominum Petrum Dozet, eorumden ultimum possessorem pacificum, rogo vos et humiliter deprecor ut virtute litteralium provisionis mihi ab eodem Illustrissimo D(omi)no Archiepiscopo concessarum me in possessionem corporalem realem et actualem dictorum Canonicatus et Praebendae recipere velitis et dignemini*².

Jean-Baptiste dépose ses lettres de tonsure et de provision, les vingt écus d'or et les vingt livres. Après une profonde inclination, il se retire quelques instants pendant lesquels Messieurs du Chapitre délibèrent sur l'authenticité des lettres testimoniales avant de décider l'admission du candidat.

Averti par le bedeau, Jean-Baptiste fait son entrée. Il porte sur le bras gauche tous ses habits de chœur, fait ses révérences et s'agenouille à la droite de

¹ Le portail roman — à droite du grand portail du transept nord — ouvrait dans la *Pretiosa* ou anti-chapitre. De cette place on arrivait à la salle capitulaire.

A l'office de Reims, le Chapitre se rendait en cette Salle. On y lisait le *martyrologe*, suivi des oraisons et versets commençant par ces mots : *Pretiosa in conspectu Domini...* C'est de là que lui venait son nom de Salle *pretiosa*. C'est là que les chanoines conféraient des affaires de la communauté et tenaient chapitre pour maintenir dans leur vigueur les règlements anciens de discipline. Là encore que tous les vendredis, le dortoir — chanoine autrefois chargé de la surveillance du dortoir — proclamait le nom du chanoine semainier (voir plus bas, document 64, p. 428). Ch. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, Reims, 1861, p. 194.

En face de la *Porta Pretiosa* et s'adossant contre la porte d'Enfer étaient le revestiaire, les écoles de théologie et de droit canon; au-dessus, l'ancien dortoir plus tard transformé en bibliothèque. Parallèlement à la cathédrale, à la hauteur de la statue du *Beau-Dieu*, se trouvaient : le pressoir, le cellier du Chapitre, l'ancien réfectoire devenu l'église Saint-Michel, aujourd'hui parking pour les voitures.

² « *Receptio canonici Ecclesiae Remensis* », dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 32, p. 31. — Copie (1909) Frère A.-ABEL, dans *Arch. Maison généralice*, AB 160-2, dossier 5 [Chapitre de Reims]. La traduction française faite par L.-M. CARREZ (Châlons-sur-Marne, 14 juin 1909) a été utilisée par Frère PAUL-JOSEPH, dans *Installation de S. Jean-Baptiste de La Salle au Chapitre de Reims (7 janvier 1667)*. Cf. *Bull. Ecoles chrétiennes*, 4^e an. (janvier-décembre 1910), pp. 159-166.

M. de Vienne, prévôt, qui le revêt du manteau violet fourré d'hermine, à longue traîne, et de la croix canoniale.

*Ad possessionem Canonatus et Praebendae hujus Sanctae Remensis Ecclesiae quos possidebat Dominus Petrus Dozet, voce admittimus, alieno iure salvo per habitus eiusdem traditionem*¹.

Ceci dit, Jean-Baptiste se lève et va de nouveau s'agenouiller à l'extrémité du banc sur lequel se trouve le *Liber receptionum*, pour prêter le serment d'usage d'après le formulaire datant de 1299.

*Ego, Iohannis Baptista de La Salle, canonicus hujus Remensis Ecclesiae, juro ad santa Dei Evangelia quod ego fidele consilium praestabo Ecclesiae meae Remensi contra omnes secundum conscientiam meam proposse meo requisitus. Item juro quod ego secreta Capituli non revelabo ubi sciam, credam seu sperem quod possit esse in damnum, periculum seu praejudicium Ecclesiae vel singularum personarum ipsius Ecclesiae*².

Rendu au lieu dit *Pretiosa*, M. Le Large, doyen, assis et la tête découverte, s'adresse à Jean-Baptiste, agenouillé devant lui et tête nue :

— *Vos juratis quod estis de legitimo matrimonio procuratus pro iustae nuptiae demonstra?*

— *Ita juro*³.

Deux chanoines, choisis comme témoins, se portent garants et répètent le serment.

Le Doyen, tenant le livre des évangiles, dit alors :

*Ad possessionem Canonatus hujus Ecclesiae vos admittimus per traditionem hujus libri*⁴.

Jean-Baptiste touche le livre puis le baise.

Présentant le pain, le Doyen ajoute :

*Ad possessionem Praebendae eiusdem Ecclesiae vos admittimus traditione hujus panis*⁵.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 32, p. 31 v^o.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, Livre rouge, fol. 337 v^o. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 33, p. 93 (Copie de la main de Jean-Louis de La Salle). — Traduction de L.-M. Carrez, dans *Arch. Maison généralice*, AB 160-1, dossier 5 (Du serment des chanoines et des chargés d'offices).

³ *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 31 v^o.

⁴ *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 31 v^o.

⁵ *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 31 v^o.

Jean-Baptiste reçoit ce pain et le baise.

Messire Le Large se rend au pupitre où l'on dit *Pretiosa*, en gravit la première marche et se tournant vers Jean-Baptiste l'invite à prêter le serment qui suit :

— *Vos juratis quod de emendis taxatis per Capitulum non permittetis remitti ultra viginti solidos nisi ad mandatum regis vel praeceps Domini Archiepiscopi?*

— *Ita juro* ¹.

Claude Bernard, chantre, conduit alors Jean-Baptiste au chœur et lui assignant la stalle correspondante à la prébende 21, partie inférieure, lui dit :

Accipe stallum in choro ad vere psallendum Deo mente et voce et dic genibus flexis Pater noster et Ave Maria ².

Le même dignitaire lui fait également prendre au Chapitre la place qui lui correspond selon son ordre — clerc mineur — et, dans cet ordre, la dernière :

Accipe, lui dit-il, *locum in Capitulo ad vere et integre deliberandum de rebus quae in eo proponuntur* ³.

Ainsi prend fin la cérémonie de prise de possession ⁴. Y ont participé : le récipiendaire, quelques membres du Chapitre, dont les dignitaires, ses parents, frères et sœurs, ses grands-parents et parrains, Jean Moët de Brouillet et Perrette Lespagnol, les invités et, sans doute, Pierre Dozet, le chanoine démissionnaire.

Jean-Baptiste de La Salle, chanoine : *Honor et onus*.

Devenu chanoine matriculaire ⁵, cette nouvelle dignité impose à Jean-Baptiste de La Salle des devoirs assujettissants. Et d'abord celui de la prière.

Consacré par état à la « prière publique » ⁶, la piété le distingua parmi ses autres confrères ⁷. La récitation chorale du bréviaire, l'assistance assidue au

¹ *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 39.

² *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 39.

³ *Ibid.*, ms 1777, pièce 32, p. 39.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1774, fol. 37; ms 1776, fol. 42 [p. 81]; ms 1777, dossier 32-35 [p. 29 v^o].

⁵ C'est-à-dire porté sur les matricules ou roles.

⁶ Ms Ca, p. 4; ms Re, p. 3. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 123.

⁷ « L'aumusse ne fit aucun tort à cet esprit [ecclésiastique]; et sans altérer ses saintes dispositions, elle ne l'éleva pas tant au-dessus des autres jeunes clercs que sa piété le distingua entre tous ses confrères. L'étude, la prière, la modestie au chœur en firent en même

chœur et aux écoles devinrent des obligations primordiales auxquelles le jeune chanoine n'eut garde de se soustraire. Après être passé au revestiaire ¹, et endossé le manteau d'hermine à longue traîne en hiver ou le surplis à longues manches portant le *jugum* à défaut de chape, en été ², Jean-Baptiste pénétrait dans la cathédrale. *Prime* sonnait à huit heures. Le martyrologe était lu dans l'anti-chambre du Chapitre avec le verset *Pretiosa* et les prières qui suivaient. Arrivant au milieu du chœur, le chanoine inclinait respectueusement la tête vers l'orient, vers son Créateur ³. La messe capitulaire se chantait à neuf heures, en été; à neuf heures trente, en hiver; elle était précédée de *Tierce* et suivie de *Sexte*.

Dans l'après-midi, la cloche appelait les chanoines à treize heures trente ou à quatorze heures pour le chant de *None*, *Vêpres* et *Complies*, les *Vigiles* venant souvent terminer une journée déjà bien remplie.

tems dans l'Université le modèle des Ecoliers et dans l'Eglise métropolitaine l'édification des chanoines. » BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 237. — De même il s'appliqua à la retraite, au recueillement, à l'esprit intérieur. « Mon petit cousin, lui disait souvent Pierre Dozet, un chanoine doit vivre comme un chartreux et aussi retiré qu'un chartreux, passant la vie dans la retraite et la solitude. » Ms BERNARD, p. 12, annotation en marge latérale. — De son côté, Hermann Weyer a écrit :

Obiit Rhotomagi plenus meritis ac bonis operibus quondam can(onicus) Remen(sis), 7 april(is) die Veneris sancta 1719. Bibl. mun. Reims, ms 1773, p. 241 v^o [prébende 21].

Cet éloge, *plenus meritis ac operibus*, est court; mais combien il renferme de choses ! Un témoin au Procès de béatification à Paris fera remarquer qu'il y a là une exception unique en faveur de M. de La Salle, « le seul des chanoines de son temps que l'auteur est ainsi loué »; or, ajoute le témoin, « combien de chanoines à cette époque, comme dans les temps antérieurs, se distinguaient par de rares, d'éminentes vertus ! ». *Processus*, vol. 2535, fol. 23 v^o. *Rome, Arch. Congr. SS. Rituum. — Copia publica Processus Auctoritati Ordinaria in civitate Rhemensi constructi...*, Romae, 1933, fol. 39 v^o.

¹ Endroit où se déposaient les ornements dont se revêtaient les prêtres et les clercs. Il était adossé à la cathédrale en face de la porte du *Beau-Dieu*. Chaque jour pendant les vêpres, le couteur clerc de service devait préparer sur la table du revestiaire les ornements destinés aux messes du lendemain. La salle du revestiaire devait être fort grande. L'inventaire de 1790 mentionne sept à huit cents ornements qui y étaient conservés. Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, pp. 201-202.

² En hiver : une chape (cape ou manteau) à queue traînante, ornée d'un chaperon. En été : rochet, camail avec l'aumusse au bras.

L'aumusse se mettait autrefois autour du cou. C'était un chaperon en fourrure. Le 25 octobre 1407, le Chapitre décida de porter le camail suivant l'ordre ancien, c'est-à-dire sur l'aumusse. Par la suite on ne le porta que sur le bras, en été. Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, p. 334. — Cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 350, pp. 95-97. — C'est en tenue d'été qu'est représenté l'abbé de La Salle, âgé d'environ 18 ans, dans la toile dénommée : « portrait de Jean-Baptiste de La Salle, chanoine ». Anonyme. L'original ayant brûlé à Bettange-sur-Mess (1948), il reste trois copies non signées, déposées à Athis-Mons, Maison de retraite; Reims, Hôtel de La Salle; Rome, Salon des reliques.

³ VARIN, *Archives législatives*, Statuts, Livre I, p. 40.

La messe était le point central de la liturgie canoniale; elle était particulièrement imposante au jour des fêtes dont l'importance se reconnaissait au nombre des cierges allumés. Il y avait les fêtes à trois cierges — les jours de férie et de jeûne — celles à cinq cierges et les fêtes de degré supérieur, avec sept cierges, la messe en musique, le *Magnificat*, le *Benedictus* et l'*In manus tuas* en faux-bourbons. Les dimanches ordinaires étant de rite solennel, le cérémonial était particulièrement soigné.

L'assistance au chœur était également obligatoire à certains jours de l'année liturgique : mercredi des cendres, dimanche des Rameaux avec la procession à Saint-Pierre-les-Dames, Saint-Maurice et Saint-Denis pour rappeler la marche triomphale de Jésus à travers les rues de Jérusalem. Renouvelant les gestes rédempteurs de la Semaine sainte, les chanoines assistaient les jeudi, vendredi et samedi saints, à la Cène et au *Mandatum* que le peuple appelait le *Pied-lève* ou *Pied-lave*, à la messe des Présanctifiés et à la bénédiction des fonts baptismaux. Le jour de Pâques, ils participaient à la procession qui débutait à quatre heures du matin, et au déjeuner pascal ¹. Le jour suivant, ils allaient à Saint-Remy et à Saint-Nicaise, ne manquant pas, par ailleurs, d'assister aux processions générales du dimanche *in albis*, de la Pompelle, le mardi de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et de l'Assomption pour l'accomplissement du vœu de Louis XIII. Le Chapitre s'y rendait en corporation, chaque chanoine gardant son rang de préséance, déterminé, non par la prébende, mais par la date de prise de possession. La dédicace de l'église cathédrale était aussi solennisée. C'étaient les fêtes traditionnelles revenant régulièrement chaque année. Il en existait d'autres, exceptionnelles, commandées par des circonstances locales ou des événements nationaux : processions extraordinaires, *Te Deum* pour les victoires des armes, accueil d'hôtes illustres, naissances princières ², etc. Reims était au chœur de la France et sa cathédrale le lieu d'expression de la prière et de la reconnaissance nationales.

Ces réjouissances populaires et liturgiques s'échelonnaient tout au long de l'année canoniale qui, suivant l'usage de l'église métropolitaine, commençait le jour de la Sainte-Madeleine (22 juillet) quand elle tombait un dimanche ou le dimanche le plus proche si elle arrivait un autre jour. Les huit jours précédant

¹ Le Chapitre conserva l'usage de se réunir à certains jours de fête pour rappeler l'antique discipline des agapes fraternelles. Ces repas se prenaient dans la salle capitulaire.

Le jour de Pâques, après la messe, on servait un agneau rôti. Le semainier le bénissait, puis, à l'exemple des anciens Hébreux, chacun s'empressait de saisir une part. Les chœurs entonnaient le répons : *Haec dies*. De là, le nom de *Haec dies* donné au déjeuner pascal. Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, pp. 199-200.

² Voir plus bas, pp. 185-188.

cette date portaient le nom de *Semaine des Points* parce qu'on y examinait les différents rôles des assistances de l'année précédente. A cet effet, les chanoines astreints au chœur, au nombre de cinquante-quatre — une dizaine en étaient exemptés par leurs fonctions — étaient divisés en trois listes de dix-huit chanoines chacune, par ordre d'ancienneté. Le punctuateur, un vicaire de la cathédrale, proclamait les noms de ceux ayant droit au billet-plain et de ceux pouvant suppléer trois mois d'absence par trois mois de grâces, s'ils étaient constitués dans les ordres sacrés.

Comment établir le billet-plain ? Par l'assistance à toutes les heures de l'office divin et l'attribution des honoraires correspondants répartis comme suit :

a) Grandes Heures.

Assistance à Matines et Laudes	10 d.
Messe canoniale	10 d.
Vêpres	10 d.
Soit : 21 grandes heures, par semaine	17 s. 6 d.
1092 grandes heures par an	45 l. 45 s.

b) Petites Heures.

Assistance à Prime, Tierce, Sexte et Complies :	
2 deniers chacune	8 d.
(excepté les lundi, mercredi et vendredi où au lieu de Prime et Tierce se tenait le Chapitre).	
Soit : 29 petites heures, par semaine	4 s.
1508 petites heures, par an	12 l. 11 s.
Pour l'ensemble de l'année : 52 semaines, valant	58 l. 1 s. 4 d. ¹

La non-assistance pour cause valable dont le Chapitre était juge ², pouvait être compensée par l'obtention des grâces ordinaires fixées à quinze livres à condition d'avoir assisté au chœur *per majorem partem anni*, soit 183 jours.

Si la présence aux heures canoniales était rétribuée — celui qui sert à l'autel doit vivre de l'autel — les manquements étaient sanctionnés par la suppression des appointements : dix deniers pour chacune des grandes heures; deux deniers pour les petites.

¹ D'après « Recueil des usages du Chapitre de l'église métropolitaine de Reims touchant la manière de gagner et de distribuer les fruits et revenus des prébendes de cette église » (Copie A.-ABEL), dans *Arch. Maison générale*, AB 160-2, dossier 6.

² Le Chapitre n'admettait d'excuse que pour les cas de maladie, saisons d'eaux à Paris ou ailleurs, pèlerinage à Rome (absence valable une année entière); les absences motivées par les affaires de famille n'étaient point recevables.

D'autres avantages pécuniaires venaient s'ajouter à ces rétributions régulières. Assistant à l'office pendant les sept premiers mois de l'année canoniale, le chanoine gagnait dix-huit livres pour les grandes heures et quinze pour les petites s'il avait été présent les cinq derniers mois. Il suffisait, par contre, de participer à l'une des grandes heures, le premier avril ou pendant la plus grande partie du temps, outre ce jour et le premier novembre — soit cent trois jours — pour toucher vingt livres. La fondation du cardinal de Lorraine rapportait soixante-quatre livres par an en assistant tous les jours à l'une ou l'autre des grandes heures et aux stations qui se faisaient tous les dimanches de l'Avent, le jour de la Circoncision et de l'Épiphanie, les dimanches depuis Noël à la Purification, les jours de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix. L'absence injustifiée était pénalisée par une amende de trois sols six deniers.

Plus difficile à fixer était la part revenant à chaque prébendier pour le billet des grains, l'attribution des maireaux, la répartition des bois et des vins de Saint-Pierre.

Pour faire les billets des grains, il fallait auparavant examiner l'état dressé par le receveur; il contenait les différentes espèces de grains, leur qualité, leur provenance : dixmes, préciputs ou cens. On commençait par prélever deux cent quarante à deux cent cinquante setiers de froment qu'on donnait au boulanger du Chapitre pour la fabrication des pains destinés aux vicaires, aux enfants de chœur et autres. Avec le froment restant plus le seigle et l'avoine blanche ou noire, on confectionnait les billets-plains en distribuant à chacun des chanoines, de chaque espèce de grain, ce qui lui appartenait à raison du nombre de jours d'assistance au chœur¹. Le vendredi de la « semaine des points », le dormentier tirait au sort ces billets après les avoir mêlés et remués dans un bonnet.

Pour avoir droit aux maireaux (jetons de présence) valant douze deniers chacun, il fallait assister, le dimanche, à la procession et à l'aspersion de l'eau bénite; à la messe de *Beata*, le samedi, à celle du Saint-Sacrement, un jeudi de chaque mois; à l'antienne *Responsum accepit Simeon* des complies de la Purification; à l'antienne *Christus resurgens* des vêpres du lundi de Pâques; à celle du *Benedictus*, le 24 juin; à celle du *Magnificat* le jour de la Dédicace de l'église cathédrale, et à l'antienne *O Oriens* aux vêpres du 20 décembre.

¹ Le calcul était plus difficile, en réalité. Après avoir distrait les deux cent quarante ou deux cent cinquante setiers, il fallait mesurer le restant de froment, à quelle quantité montait le seigle et l'avoine, compter le nombre de billets-plains et partager les grains en autant de portions. On distribuait ensuite le froment, puis le seigle, et enfin l'avoine, veillant à ce que les billets, égaux en quantité le fussent aussi en qualité des grains, donnant, par exemple, du meilleur seigle avec du moindre froment et partie d'avoine noire et blanche. Savant dosage qui n'échappait pas toujours aux réclamations des prébendiers exigeants.

La participation aux revenus des forêts considérables dont le Chapitre était propriétaire avant la Révolution exigeait d'être au moins sous-diacre et avoir assisté personnellement, étant majeur, aux vigiles ou à la messe de trente-deux obits et à une des trois grandes heures pendant vingt-huit semaines.

Il fallait de même être constitué dans les ordres sacrés et assister à l'office le 29 juin, jour de la fête du prince des apôtres, pour gagner la somme de sept livres dix sols connus sous le nom de *vins de Saint-Pierre* ¹.

Voici, par ailleurs, d'après un Mémoire du temps, le catalogue des « distributions qui se faisaient pendant l'année aux chanoines de l'église de Reims » ².

<i>Janvier</i>	L. s. d.	18. Messe de M. de Vienne	15
Obit pendant l'octave des Rois	10	Service au Temple	10
12. Vêpres à Saint-Remy	5	24. Salut. Veille de l'Annoncia- tion	10
13. Messe à Saint-Remy	5	Obit de J. Leroy et Pastoureau	25
Obit des bienfaiteurs	10	25. Salut. Fête de l'Annoncia- tion	10
18. Sainte-Agnès. Demi-pain	—	Ce jour, un pain	—
	1 10		5 0 5
<i>Février</i>	L. s. d.	<i>Avril</i>	L. s. d.
Obit des bienfaiteurs	10	1. Assistance à une des quatre grandes heures	20
12. Obit de M. Parent	10	Vendredi de Carême : <i>Stabat.</i> Pour tous	35
	20	Dimanche des Rameaux. Proces- sion	5
<i>Mars</i>	L. s. d.	Jeu <i>di</i> saint : cène	1 3
Jeu <i>di</i> des Quatre-Temps. Obit de M. Pineau	10 5	Jour de Pâques : fonts	6 3
Obit des bienfaiteurs	10	salut	10
19. Saint-Joseph. Pour les qua- tre grandes heures à 2 s. 6 d.	10		

¹ Face au portail nord de la cathédrale se trouvaient les pressoirs et les celliers du Chapitre. C'est là que se faisaient les distributions aux chanoines matriculaires. Chaque jour ils recevaient un pain marqué aux armes du Chapitre qui, au XVI^e siècle, furent remplacées par celles de l'archevêque, cardinal de Lorraine. C'est là aussi qu'avait lieu la distribution du vin de *Pampelune*, vin que devaient fournir l'archevêque et les dignitaires du Chapitre aux autres chanoines qui en recevaient deux poinçons par an. Ces distributions étaient faites par le pannetier et le vinotier du Chapitre. Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, pp. 198-199. — Le vin était administré le 17 décembre, lendemain de l'antienne *O Sapientia*; c'était du meilleur vin vulgairement appelé *la Pampelune*. « Les vins de Mailly et de Ludes, furent refusés par exemple, en 1600, car il y avait du meilleur vin à Reims, notamment chez Philippe Moët, procureur du roi, et deux autres personnes. » *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 407, pièce 9.

² *Arch. Maison générale*, AB 160-2, dos. 6 (Copie A.-ABEL).

Lundi de Pâques. Assistance à Saint-Remy	5 5
Procession à St-Nicaise	5
Vêpres	1
Mercredi de Pâques :	
Assistance à St-Jacques	5
Vêpres	2 6
Jeudi de Pâques :	
Assistance au Temple	5
Fonts	2 6
Vendredi de Pâques :	
Assistance à St-Pierre	5
Vêpres	2 6
Samedi de Pâques :	
Assistance à St-Michel	5
Obit de J. Donin	10
Saint-Marc : procession	25 5
Obit des bienfaiteurs	10
	<u>26 21 10</u>
<i>Mai</i>	L. s. d.
St-Nicolas : chacune des grandes heures, à 2 s. 6 d.	10
Procession des rogations	45
Ascension : procession	15
salut	5
Obit des bienfaiteurs	10
	<u>4 5 5</u>
<i>Juin</i>	L. s. d.
Obit des bienfaiteurs	10
Saint-Claude : demi-pain	—
après prime	6
Pentecôte : salut	10
Mardi de Pentecôte : procession à Saint-Maurice	5
Jeudi des Quatre-Temps : obit de M. Pineau	10 5
Sainte-Trinité : après prime ...	20
salut, fin vêpres	5
Saint-Sacrement : procession ...	36 5
salut	5

Vendredi dans l'octave : salut ...	10
Samedi dans l'octave : salut ...	10
Dimanche dans l'octave	5
Lundi, mardi, mercredi, à 10 s.	30
Jeudi dans l'octave : salut	8
Saint-Rigobert : un pain	—
24. A chacune des 4 grandes heures	16
29. Saint-Pierre : pour 4 grandes heures	1 10
Obit de M. Gilbaut	10
Obit de G. Cauchon	10
	<u>11 16 10</u>

Juillet

L. s. d.

Messe de saint Thomas à Saint- Hilaire	10
Premières vêpres et messe de saint Martin	10
2. Visitation : salut, fin vêpres ...	5 5
17. Saint Alexis : un pain de Ju- vénal des Ursins	—
Un obit	10
Dimanche après la fête de Ste- Marie-Madeleine, en son église	20
Lendemain : messe pour M. Follet	10
Jour de la translation de saint Nicaise	1 4
29. Chapitre général des officiers	20
Obit général	35
Obit des bienfaiteurs	10
Obit de Remy, archidiacre	10
	<u>7 1 9</u>

Août

L. s. d.

1. Premières vêpres et messe à Saint-Pierre	5 5
Obit de M. Josseteau	10
Obit de M.	10
15. Assomption : salut	10
16. Saint-Roch : messe, fin des matines	30

Assistance à chacun des chapitres généraux, 20 s. par jour	5	Premières vêpres et messe à St-Denis	10
Premières vêpres et messe à St-Symphorien	5	Dédicace de la cathédrale : salut	10
22. Premières vêpres et messe à Saint-Timothée	20	3. Messe pour M. le chancelier	3
28. Saint-Augustin : messe après prime	10	Obit des bienfaiteurs	10
Obit des bienfaiteurs	10	Obit de M. Mortis	10
	10 10 5	Obit de Chalmeau, boucher	10
			6 5 0
<i>Septembre</i>	L. s. d.	<i>Novembre</i>	L. s. d.
Maternité de la Sainte Vierge : salut	10	1. La Toussaint : 4 grandes h. ...	12
Obit	10	2. Jour des morts : procession messe	2 6
Obit	10	4. Saint-Charles : messe après prime	3
24. Exaltation de la Ste-Croix : vêpres	10	Obit	10
Mercredi des Quatre-Temps : procession à St-Symphorien	2 6	21. Présentation : 4 grandes h. ...	10
Obit de M. Pineau	10	Obit d'un bienfaiteur	10
Vendredi des Quatre-Temps : procession à Saint-Pierre	2 6		5 7 0
Dimanche : procession fondée par M. Parent, messe, salut ... pour ceux qui prient en ce jour devant le saint-sacrement	30	<i>Décembre</i>	L. s. d.
Obit de M. de Lenoncourt	10	2. Saint-Francois-Xavier : 4 gr. heures à 6 sols	24
Obit des bienfaiteurs	10	3. Messe pour M. Ravineau ...	10
28. Saint-Michel : messe de M. Bardillot	5	6. Saint-Nicolas : 4 grandes h. ...	10
	6 10 0	Un pain	—
		Jeu des Quatre-Temps : obit de M. Pineau	10
<i>Octobre</i>	L. s. d.	Obit des bienfaiteurs	10
1. Premières vêpres de Saint-Remy	5	Dimanche après les Quatre-Temps : fondation de M. Parent : messe et salut	30
Messe	5	25. Noël : matines, messe de minuit	3
2. Messe de Saint-Remy	5	prime	20
		Surveillance de Noël : antienne et vêpres	1 5
			8 15 5
		Total : 95 livres 3 sols 8 deniers	

Ainsi donc la vie d'un chanoine rémois n'était pas qu'une douceureuse sinécure comme on aime à le redire. Outre ses obligations chorales quotidiennes, ses journées étaient remplies par une foule de devoirs — sans compter ses ini-

tatives personnelles — qu'il ne pouvait éluder. Professionnel de la prière, c'est en tous lieux — cathédrale, rues, églises — que le chanoine faisait monter vers Dieu son chant de louange modulé selon les circonstances : supplication pour les défunts, hymnes de reconnaissance, litanies de pénitence, imploration du secours des saints. Qu'une modique rétribution vînt récompenser son assiduité aux actes liturgiques, rien de plus normal. Il fallait pour prier, vivre, car, l'encens de l'autel ne nourrissait pas le célébrant.

La mense capitulaire, il est vrai, compensait largement ses besoins. Évaluée à près de soixante-dix mille livres annuelles, il en revenait à chacun des soixante-quatre prébendiers environ 1053 livres 23 sols 17 deniers¹, l'équivalent de quarante mille francs actuels, soit le salaire d'un cadre moyen².

Un calcul approximatif permettrait d'évaluer la fortune personnelle de Jean-Baptiste de La Salle acquise pendant les seize années (1667-1683) où il jouit de sa prébende canoniale et compte tenu de son avancement dans les ordres. Elle était considérable : encore faudrait-il y ajouter sa part d'héritage à la mort de son père (1672), consistant en titres de propriété, biens meubles et immeubles pour une valeur d'environ onze mille livres³.

Assistance au chœur et aux heures canoniales, présence aux offices liturgiques à la cathédrale et aux églises paroissiales et conventuelles, aux processions générales et aux cérémonies officielles où le Chapitre avait rang privilégié sur les corps d'Etat, constituaient le cadre externe de la vie ecclésiale et sociale d'un chanoine de l'église métropolitaine. Une autre partie, et non négligeable, était remplie par les assemblées générales et les délibérations hebdomadaires du Chapitre. Les premières se tenaient *postridie Assumptionis Beatissimae Virginis Mariae et quatuor diebus proxime sequentibus, excepto (si intercesserit) die dominica*⁴. Les assemblées ordinaires se célébraient les lundi, mercredi et vendredi

¹ Jean-Baptiste s'apprêtait à mener la vie d'un chanoine bien pourvu — 40 000 F de rente — honnêtement d'ailleurs. [D. ROPS, *L'Eglise des Temps classiques*, Paris, 1958, p. 341.] C'est sans doute exagéré.

Les revenus de l'archevêque s'élevaient à 45 000 livres non compris ceux de l'abbaye de Saint-Thierry pouvant atteindre 12 000 livres. La prébende des chanoines de Notre-Dame s'élevaient à 900 livres au temps de paix et à 500 livres au temps de guerre. *Arch. vaticanes, Processus consistoriales*, n° 70-166¹², fol. 963.

² Les chanoines étaient, par ailleurs, exemptés du logement des gens de guerre et des contributions militaires. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 473. — Ils jouissaient également de l'exemption des tailles (*ibid.*, G 474) et du droit de stelage ou stelage, impôt sur chaque setier de sel vendu au marché. *Ibid.*, G 475 et G 476.

³ F. Léon-de-M. AROZ, *Compte de tutelle...*, dans *Cahiers lasalliens*, 28, p. XLIII; *ibid.*, 31, p. 229.

⁴ *Statuta...*, dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1788, fol. 2 [p. 3].

de chaque semaine *hora qua prima officium in Ecclesia Remensi decantari solet* ¹, c'est-à-dire à Prime et Tierce, de huit heures à la messe canoniale. On y discutait de tous problèmes intéressant directement ou indirectement la Compagnie : discipline interne, administration et affaires temporelles, justice du Chapitre, fonctionnement des hôpitaux, rapports avec les gens de ville et du Présidial et contentieux divers comme il appert des conclusions.

Dans le catalogue chronologique qui suit nous n'avons répertorié que celles où Jean-Baptiste a pu participer, compte tenu de son séjour à Reims, de 1667 à 1683 ², sa voix et vote intervenant dans les cas requis.

1667, 21 décembre, 14 heures [ayant dit vêpres à 13 h.]. — Prise de possession par le cardinal Barberini. « On vint au Grand Portail où tous M(essieu)rs les Chanoines avec la croix et l'eau bénite allèrent le recevoir [...]. De là, M(essieu)rs les chanoines marchant en leur ordre comme on rentre dans le chœur venant de la nef reprennent leur place. » Ils se mirent en haie jusqu'à l'autel du cardinal « comme ils sont à la procession de Pasques ». Après le *Te Deum*, « S. E. précédé des chanoines, sa croix et sa masse marchant devant luy alla en chapitre ». Après avoir fermé la porte, il commença une harangue. « On frappa assez fort à la porte, ce qui l'interrompit, ce dont il ne fit paraître aucun mécontentement. On alla ouvrir : *c'étoit le bon homme Dozet qui entra appuyé sur son bâton* » [...]. A l'imitation de M. le Prévôt, « à genoux devant lui, sans ôter le chaperon » tous les autres dignitaires et chanoines lui baisèrent la main lui disant : *Pax tibi, Eminentissime Pater*, S. E. répondant : *Et tibi, frater*. Après la bénédiction, « tous les chanoines, ou la plus grande partie, le reconduisirent au Palais jusque dans sa chambre » ³.

1667, 23 décembre. — Hommages rendus au cardinal Barberini. « Le Chapitre s'assemble pour savoir en quel habit on irait lui faire la révérence. Il fut décidé que ce seroit en robes et en bonnets ». ⁴

1668, dimanche de Quasimodo, après Vêpres. — *Te Deum* pour le succès des armes en Franche-Comté. Tous les chanoines y assistent avec le Corps de Ville et MM. du Présidial ⁵.

¹ *Statuta...*, *Bibl. mun. Reims*, ms 1788, fol. 26 v^o [p. 51].

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1786, dossier 10, ff. 1-2, 10, 14.

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, p. 292; ms 1708, pp. 16-19.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 10.

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 24.

1668, 7 mai. — Tout le Chapitre se réunit dans la salle d'audience de Son Eminence « pour faire répantir de l'affaire du *Te Deum* »¹.

1668, 10 mai. Ascension. — « Le Chapitre, en corps et processionnellement, fut au Palais quérir S. E. Il y avait une affluence incroyable de peuple dans l'église. »² Il fut reconduit avec le même cérémonial à son palais.

1668, 3 juin. — *Te Deum* pour la paix d'Aix-la-Chapelle, entre Vêpres et Complies³.

1669, 12 avril. — Le Chapitre salue Charles-Maurice Le Tellier, archevêque coadjuteur. Beaucoup de chanoines se rendent au Palais. « Il nous salua tous fort humainement. »⁴

1669, 13 avril. — Prise de possession de la coadjuterie par Charles-Maurice Le Tellier. « Dans le Chapitre il fit une petite harangue où il parla de l'obligation qu'il avait à S. E. et de l'affection aussi qu'il portait au Chapitre. M(essieu)rs, en s'agenouillant devant lui, selon la coutume, lui dirent sans ôter leur chaperon : *Pax tibi illustrissime et reverendissime Pater.*⁵ »

1669, 18 avril. — Saintes huiles à Notre-Dame. M. le coadjuteur donne la confirmation.

1669, 19 avril. — Vendredi saint. Adoration de la croix se traînant à genoux comme les chanoines⁶.

1669, 22 avril. — Charles-Maurice Le Tellier part à Paris. « Tout le Chapitre se rendit au Palais au retour de la procession de saint Remy. »⁷

1669, 12 juillet. — Béatification de la vénérable Rose de Sainte-Marie, aux Jacobins. Tout le Chapitre y assiste avec le Corps de Ville⁸.

1670, 20 avril. — Messieurs du Chapitre célèbrent procession solennelle en l'église des Carmes pour la solennité de la bienheureuse Madeleine de Pazy⁹.

¹ *Ibid.*, ms 1708, pp. 27-28.

² *Ibid.*, ms 1708, p. 30.

³ *Ibid.*, ms 1708, p. 31.

⁴ *Ibid.*, ms 1708, p. 53.

⁵ *Ibid.*, ms 1708, pp. 53-55.

⁶ *Ibid.*, ms 1708, p. 55.

⁷ *Ibid.*, ms 1708, p. 56.

⁸ *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (à la date).

⁹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 65.

1670, 18 octobre. — Avec la permission du Chapitre qu'il dut solliciter, Jean-Baptiste de La Salle se rend à Paris pour continuer ses études en théologie.

Il loge à Saint-Sulpice et suit les cours de Sorbonne. Il séjourne dix-huit mois à la capitale, également attentif à ses devoirs d'étudiant, au règlement du séminaire, aux activités catéchétistiques dont Saint-Sulpice était le promoteur, aux entreprises pastorales qu'animait l'équipe sacerdotale de la communauté de Saint-Nicolas du Chardonnet, à l'aimable charité sociale des admirables Filles de la Charité qui œuvraient dans le quartier.

La mort de Louis de La Salle (1672), son père, arracha Jean-Baptiste à ce milieu privilégié où la science côtoyait les vertus et toutes deux se cultivaient avec la même et intense ténacité. Rentré à Reims, le 23 avril, il reprend ses activités au chœur et au Chapitre dans la mesure où la poursuite de ses études le lui permet.

Voici, par chronologie, une série d'événements auxquels l'abbé de La Salle fut mêlé, étant, peut-être, tout à la fois, témoin et partie prenante :

1671, 11 octobre. — Entrée de Charles-Maurice Le Tellier à Reims en qualité d'archevêque.

1672, 15 octobre. — On arbore dans la nef de l'église Notre-Dame dix-neuf enseignes d'infanterie prises sur les Hollandais ¹.

1672, 16 octobre. — Messe canoniale à laquelle assiste Charles-Maurice Le Tellier ².

1672, 16 octobre. — Canonisation du bienheureux François de Borgia chez les Pères jésuites. « La Compagnie [...] ira processionnellement avec M(essieurs) du Chapitre. » ³

1673, 24 novembre. — Délibération concernant les études des chanoines mineurs, et la jouissance de tous les fruits de leur prébende pourvu qu'ils assistent « les dimanches et festes aux trois grandes heures canoniales, et les jours de congé à l'une des grandes heures » ⁴.

1677, 16 avril. — *Te Deum* pour la prise de Valenciennes ⁵.

¹ *Ibid.*, ms 1708, p. 72; ms 1709, p. 70.

² *Ibid.*, ms 1708, p. 72.

³ Délibération du 15 juillet 1672. *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (à la date). — *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 300.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, dos. 36-41, pièce 149.

⁵ *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (Délibération, 16 avril 1677).

1677, 30 avril. — *Te Deum* pour la prise de la citadelle de Cambrai ¹.

1677, 18 août. — Règlement concernant le luminaire ordinaire de l'église métropolitaine de Reims ².

1677, 25 octobre. — Délibération concernant la jouissance et manutention des canonicats et prébendes aux chanoines pourvus en justice, les réputant présents durant « tout le temps qu'ils sont occupez en la poursuite et deffence de leurs dits canonicats » ³.

1678, 7 septembre. — Délibération accordant « six vingt livres de pension par chacun an aux chanoines mineurs de nostre église lorsque nous leur permettions d'aller estudier dans les Universités célèbres » ⁴.

Cette pension fut remplacée par le billet des grains, laissant à peu près le tiers du revenu des prébendes.

1679, 19 janvier. — Délibération concernant la nomination, présentation ou collation aux prébendes de l'église collégiale de Sainte-Balsamie de Reims et aux cures et chapelles qui sont de la juridiction du Chapitre ⁵.

1679, 11 septembre. — Conclusions relatives au « rang et stances des corps ecclésiastiques qui sont obligés d'y assister » ⁶.

1680, 21 octobre. — Conclusions concernant le cérémonial l'archevêque présent ⁷.

1681, 5 mars. — Conclusions touchant l'ordre et le rang à suivre dans les processions générales ⁸.

1681, 27 octobre. — Règlement fait par le Chapitre de l'église Notre-Dame de Reims « pour le sonnage des chapelains, habitués et officiers de ladite église, décédés » : indiquant les personnes pour lesquelles on sonne *les deux Richardes* et « les deux cloches dites *Primeresses* », le nombre de laisses, les droits de la Fabrique et les salaires des sonneurs.

1682, 17 août. — Messieurs du clergé de Notre-Dame invitent et

¹ *Ibid.*, Registre 118 (à la date).

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1779, dos. 23, p. 264.

³ *Ibid.*, ms 1777, dos. 36-41, pièce 150.

⁴ *Ibid.*, ms 1777, dos. 42-45, pièce 152.

⁵ *Ibid.*, ms 1777, dos. 52-53, pièce 154.

⁶ *Ibid.*, ms 1777, dos. 52-53, pièce 37, p. 72.

⁷ *Ibid.*, ms 1779, dos. 27, p. 73.

⁸ *Ibid.*, ms 1779, dos. 38, p. 65.

prient les Lieutenant et gens du Conseil de ville de se trouver aux prières et services pour la Reine ¹.

1684, 3 juillet. — Mort de M. Robert Le Large, doyen de l'église de Reims après avoir résigné son doyenné à M. Jean-Baptiste Dey de Séraucourt.

La prière, personnelle et canoniale, était une obligation primordiale. Non moins essentielle était celle de l'étude et l'assistance aux écoles publiques pour y suivre les cours de théologie. Ayant obtenu « permission d'aller étudier à Paris », Jean-Baptiste reçut « une pension de six vingt livres sous la condition d'envoyer tous les trois mois des attestations de ses professeurs ». Revenu à Reims après la mort de son père (1672), il continua de remettre « les attestations des professeurs » à M. le Promoteur spécialement chargé de suivre « son avancement dans les études », recevant en retour une rémunération pour son assistance « aux trois grandes heures canoniales les dimanches et festes », ainsi que tous les gros fruits et moitié de la rétribution affectée à l'assistance des heures canoniales. La participation à la prière chorale et l'assistance aux classes de théologie n'étant pas toujours compatibles, il faut admettre que la présence de Jean-Baptiste aux réunions capitulaires pendant la période 1667-1678, et 1678-1680, peut-être, ne fut pas très fréquente, et minime sa contribution aux délibérations du Chapitre. Mais il se tenait au courant se faisant une obligation de traduire dans le concret personnel les décisions le concernant. Il n'eut garde de se soustraire, par exemple, à la retraite de dix jours préparatoire à la réception des ordres sacrés, ne se dispensant pas, par ailleurs, de demander la permission de les recevoir, autorisation qui lui fut accordée quatre fois au moins (1668, 1672, 1676 et 1678), « après avoir été jugé capable ».

Jean-Baptiste de La Salle, chanoine. Maison canoniale.

Tous les chanoines, à l'exception des mineurs étudiants, étaient tenus d'habiter leurs maisons canoniales dans lesquelles ils pouvaient loger leurs proches parents jusques et y compris leurs neveux et nièces et même en louer des portions à des laïcs de bonne vie et mœurs; les chanoines sans logement devant toutefois leur être préférés. Un arrêt exécutoire du Parlement, de 1674, en avait ainsi décidé conformément aux statuts de la cathédrale de Soissons ².

¹ *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (Délibération, 17 août 1682).

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 497, pièce 22. — L'arrêt du Parlement est du 23 août 1674.

et la concl. de
11 Janv 1679.

L'ayr 48

L'istoir 8.

1135

5. 497

M. Lasserre

M. N. Dur

M. de Bellancon

M. Ruzier

M. Crois

M. Pilon

Declaration des maisons Canoniales
extra diocésiales données par le chapitre
à M. le Tellier Archevêque de Reims en 1679
insérées dans le Registre des Collations et provisions
commencant en 1673 fol 76 v.

Existe des maisons Canoniales situés hors du Cloître

de l'église de Reims appellés extra claustrales,

La première située au devant la porte du cloître du côté
de haut vers la Rue S^t Estienne louée à M^r Jacques
Fauart chanoine,

La 2^e tenante au dessus de la précédente. Louée à M^r François
Dubois Chanoine.

La 3^e au dessus et tenante à la précédente faisant le coin
de la Rue des Grottelets Louée à M^r Nicolas Lenoir
chanoine

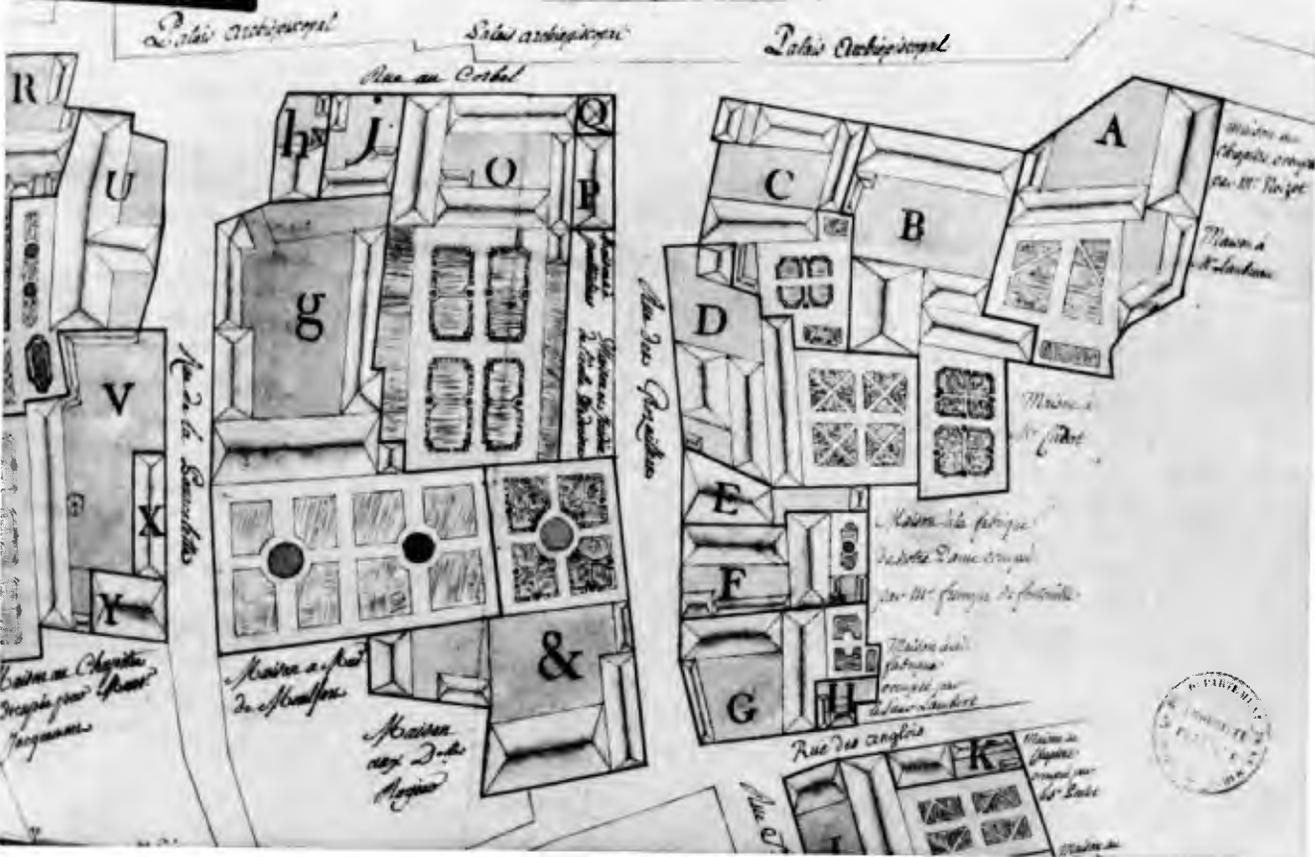
La 4^e tenante à la précédente, on laquelle étoit anciennement
l'officialité du S^t grand Archidiaque de l'Eglise de
Reims, Louée à M^r Jean le Gontil chanoine et on laquelle
demeure a present M^r Nicolas Bachevier Autre chanoine

De ladite maison est dérivée une petite maison à icelle
Louée à M^r Jean Baptiste de la Salle en laquelle
demeure a présent M^r Jacques Fauart Chanoine

La 5^e sive en la même rue des Grottelets faisant le coin
de vant la maison du petit S^t Martin en la Rue qui
conduit en l'abbaye de S^t Bierre Louée à M^r Richard
ancien chanoine avec une petite maison ou chambre
tenante



Les Noms des Maisons



Palais Archevêque

Sénes archevêque

Palais Archevêque

Rue au Corbel

Rue des Quatre-Vents

Rue des Anglais

Maison de M. de la Roche
Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche

Maison de M. de la Roche



F. Maison canoniale extra-claustrale de Jean-Baptiste de La Salle, habitée en 1679
par Jacques Favart.

Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 497, pièce 5.

Photo L.-de-M. AROZ.

Cette pratique était d'un usage courant à Reims. Nous en trouvons la justification dans la « Déclaration des maisons claustrales et extraclaustrales fournie en 1679 et 1708 à Mgr Le Tellier » contenant les noms des locataires, chanoines et laïcs, en ayant la jouissance ¹.

Propriété du Chapitre, elles devaient être entretenues par les prébendiers des grosses et menues réparations et les rendre en bon état à leur décès ²; ils ne pouvaient pas les vendre pendant leur vie, mais, *arbitrio Capituli*, simplement les louer ³.

La maison attribuée à Jean-Baptiste dans la rue des Groseillers — rue Pol Neveux, actuellement — figurée par la lettre F sur le plan Villain (1754-1760), ci-contre, était en dehors du Cloître. La lettre G de celui-ci marquait l'emplacement de la maison faisant le coin de ladite rue qui débouchait dans celle conduisant à Saint-Pierre, autrefois, rue des Anglais, et rue Voltaire, aujourd'hui. « La [quatrième] — désignée par la lettre E — tenante à la précédente » était anciennement « l'officialité du grand archidiacre de l'église de Reims ». De cette maison « fut distraite une portion tenante à icelle », louée à Jean-Baptiste de La Salle ⁴. C'est le chanoine Jacques Favart ⁵ qui l'habitait en 1679, et Claude Pépin, en 1708 ⁶ : tous deux collègues et amis de Jean-Baptiste. Ils avaient pour voisins, de part et d'autre : Nicolas Bachelier (E) et M. Richard (G) et, par derrière, M. Dorigny, tous chanoines, excepté le second déjà retraité. La famille de La Salle en eut la jouissance près d'un demi-siècle durant : la veuve de La Salle l'occupait en 1732 et les demoiselles de La Salle, ses filles, en 1754 ⁷. Elle comprenait « maison, cour et jardin » ne comportant qu'un seul étage, sans doute. Spacieuse, au cœur du vieux Reims, toute proche

¹ *Ibid.*, G 497, pièces 3-6. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1779, dos. 60, p. 45; *ibid.*, ms 1779, dos. 56, p. 146 v^o.

² D'après l'ordonnance du 26 mars 1316 toujours en vigueur. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 497, pièce 2.

³ *Statuta...*, (1681), dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1788, fol. 32 [p. 62]. — *Arch. dép. Marne, Annexe de Reims*, G 348.

⁴ « Déclaration des maisons canoniales extraclaustrales donnée par le Chapitre à M. Le Tellier, archevêque de Reims, en 1679 », dans *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 497, pièce 5.

⁵ Fils de François Favart (1612-1702), marchand, et de Marie Pépin (° v. 1626). *V. Cahiers lasalliens*, 41¹¹, Tableau 6, IV. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 249 v^o; ms 1775, fol. 41.

⁶ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 497, pièce 6.

⁷ « Acte de dépôt du 2 décembre 1760 de la part de MM. du Chapitre de l'église de Reims, au terrier de l'archevêché, de l'état détaillé des différents cantons de la ville et faux-bourgs de Reims et maisons extraclaustrales en la juridiction dudit Chapitre enclavées dans le Ban dudit archevêché. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1779, dos. 56, p. 145.

du portail sud de la cathédrale que couronnait l'Assomption de Marie et à quelques pas de la maison et jardin de l'École de médecine, elle réunissait toutes les commodités qu'un chanoine pouvait souhaiter.

Jean-Baptiste ne l'habita probablement jamais. Mineur, en 1677, lors de la collation de son canonicat, il vivait en sa maison familiale, rue Sainte-Marguerite, de nos jours rue Eugène-Desteuque. Il y demeurait encore en 1673, année où débute le *Registre des collations* et en 1679 où la *déclaration* donnée par le Chapitre à l'archevêque manifeste qu'en icelle « demeure à présent M. Favart, chanoine ». Lorsque, le 24 juin 1682, Jean-Baptiste s'installe rue Neuve, face au couvent de Sainte-Claire, c'est son hôtel rue Sainte-Marguerite qu'il abandonnait et non sa maison, rue des Groseillers. Renonçant à son canonicat, en 1683, il perdit tous droits à la jouissance de la maison extraclaustrale dont le Chapitre l'avait obligeamment gratifié.

Nous avons rappelé dans les pages qui précèdent l'accession du jeune de La Salle au canonicat, les honneurs, privilèges et charges de sa nouvelle dignité et la manière accomplie dont il s'en acquitta, conciliant harmonieusement ses devoirs de chanoine astreint au chœur et d'étudiant fréquentant l'Université.

Etre pourvu d'une riche prébende, avoir la vie assurée à 16 ans pouvait induire à une solution de médiocrité. Jean-Baptiste ne se laissa pas prendre au piège de la facilité. Les documents qui suivent le démontrent clairement. Il dut lutter pour se créer une situation de pointe. Ayant réussi, il eut la sagesse de rester simple et humain.

44

Jean-Baptiste de La Salle. Collation des ordres mineurs.

Reims, 17 mars 1668.

- C. Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. Rome. *Arch. Congr. SS. Rituum*, vol. 2527, p. 56. — Copie Donati, 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f^o 34. [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolica, 1840, p. 16 § 60. — *Bull. Ecoles chrétiennes*, 3^e an., n^o 2 (avril 1909), p. 167.
- e. *Documents biographiques* (1651-1681), 4. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, 2, coté 34. Rome. *Arch. Maison généralice*, CA 101, Album n^o 1.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 2-3. Rome. Maison généralice F. S. C.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 56, 29.

*Antonius Barberinus Sanct(ae) Ecclesi(ae) Camerarius | Misera-
tione Divina Cardin(alis) Episcopus Praenestinus, Dei | et Aposto-
lic(ae) Sedis gratia Archiepiscopus Dux Remensis | primum Par et
magnus Franci(ae) Eleemosynarius ejusdem | que Sanct(ae) Sedis
Legatus natus. Notum facimus quod die | dat(ae) praesentium Illu(stris-
si)mus et R(everendissi)mus D. Carolus de Bour | lon^a) eadem misera-
tione Suessionensium Episcopus nostro ro | gatu Missam in Pontificalibus
celebrans in Sacello Palatii | Nostri Archie(pisco)palis Remensis.
Dilectum Nobis in Christo | Joannem Baptistam De la Salle Clericum
Remensem exa | minatum, sufficientem, capacem et idoneum repertum |
ad Acolytatum caeterosque Minores Ordines rite et canonice | duximus
promovendum et promovimus.*

*Datum sub Sigillo Nostro et Secretarii Archiepiscopatus | Nostri
Chyrographo, Anno Domini millesimo sexcentesimo | sexagesimo octavo,
die vero Mensis Martii decima | septima.*

De Mandato Eminentissimi Cardinalis Archiepiscopi Ducis Remensis. [Signé] Cl. Du Puy, Secretarius.

a) Bourbon *pro* Bourlon.

C'est le jour de la Saint-Patrice, 17 mars 1668, que Jean-Baptiste de La Salle reçut les ordres mineurs. C'était un samedi, veille du dimanche de la Passion, la fête de Pâques tombant, cette année-là, le premier avril.

Il s'agit, en fait, de la collation des quatre ordres mineurs, à l'exclusion du sous-diaconat, contrairement à Bernard ¹, Blain ² et les deux versions Maillefer ³.

La cérémonie eut lieu dans la chapelle du palais archiépiscopal pendant la

¹ « Notre nouveau chanoine s'étant disposé à recevoir les quatre ordres mineurs, fut obligé de partir de Reims pour Cambrai où il devoit les recevoir parce que le siège archiépiscopal de Reims étoit alors vacant. » Ms Bd, p. 13. Une double erreur s'est glissée dans le récit de Bernard :

1) l'ordination fut faite à Reims et non à Cambrai. C'est sans doute parce que Bernard a associé les ordres mineurs à la collation du sous-diaconat, qui eut lieu le 11 juin 1672, à Cambrai, que l'erreur s'est produite;

2) en cette année, 1668, le siège archiépiscopal de Reims n'était pas vacant. Nommé archevêque de Reims, en 1657, Antoine Barberini fit son entrée solennelle en la ville des sacres le 21 décembre 1667. En 1668, il prit pour coadjuteur Charles-Maurice Le Tellier qui lui succéda en 1671.

² « Et parce que l'Ordination ne se faisoit à Reims, il fut obligé de l'aller chercher à Laon, ensuite à Noyon, où ayant aussi manqué il fut contraint de passer jusqu'à Cambrai où il reçut à la Pentecôte de l'année 1672, les quatre Ordres Mineurs et le Soudiaconat. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

C'est par deux fois que Blain fait erreur. Ce n'est pas à Noyon mais à Reims que Jean-Baptiste de La Salle reçut les ordres mineurs. D'autre part, la fête de la Pentecôte tomba le 5 juin et ce n'est que le 11 juin 1672 que Jean-Baptiste fut promu au sous-diaconat. — Cf. aussi *Positio super Introductione Caussae Summarium*, n° 3, Romae, 1840, p. 24, § 53.

L'erreur a été relevée par Al. Hanesse écrivant au Frère Lucard : « Blain se trompe évidemment quand il place les ordres mineurs avec le sous-diaconat, en 1672 ». Cf. Lettre Al. Hanesse-Frère [Lucard], 5 janvier 1887. *Rome, Arch. Maison généralice*, BK 552-1, dos. 3.

³ « ... Il partit pour cet effet au mois de juin 1672 : il alla d'abord à Laon, ensuite à Noyon; comme on n'y faisoit pas d'ordination, il fut obligé d'aller à Cambrai où il reçut, la veille de la Trinité, les quatre mineurs et le sous-diaconat. » Ms Ca, p. 6.

Ce n'est pas à Cambrai, mais à Reims, que J.-B. de La Salle reçut les ordres mineurs (1668), quatre années avant le sous-diaconat (1672). Il y a erreur évidente quant au lieu; la date, par contre, est exacte si on la rapporte à la réception du sous-diaconat. C'est la veille de la Trinité, 10 juin 1672, que M. de La Salle reçut cet ordre majeur; les lettres d'ordination furent expédiées le lendemain.

Ms Re [p. 6] n'a pas retenu cette précision, se contentant de parler de « l'ordination [...] qui se fit à la Pentecôte ».

Dans sa *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle*, Rouen, 1874, Frère Lucard a omis d'en faire mention.

Copia degli Ordini Minori

Antonius Barberinus Sanctae Romane Ecclesie
Camerarius Miseratione Divina Cardin. Episco-
pus Stranslatus, Dei, et Apostolicæ Sedis gratia Ar-
chiepiscopus Dux Romenfis primus bar, et ma-
gnus Francie Elcemofynarius ejusdemque Sanctæ
Sedis Legatus natus. Notum facimus quod die de-
te presentium Illius, et Natus D. Carolus de
Sourlon eadem Miseratione Iuslitionensium Epi-
scopus noster rogatus Missam in Pontificalibus
celebrans in Sacello Salutis Nostri Archiepiscopii
Romenfis. Dilectum Nobis in Christo Joannem
Baptistam De la Salle Clericum Romensem
examinatum sufficientem, capacem, et idoneum
repartum, ad Colectatum ceterosque Minores
Ordines vite, et canonice duximus promovendum
et promovimus

Datum sub sigillo Nostro, et Secretarii Archie-
piscopatus Nostri Chyrographe. Anno Domini
millesimo sexcentesimo sexagesimo octavo, die
vero Mensis Martii decima septima

De Mandate Eminentissimi Cardinalis Archiepi-
scopi Ducis Romenfis
Cl. Dux Rex Secretarius

Jean-Baptiste de La Salle. Collation des ordres mineurs. Reims, 17 mars 1668.
Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congregationis SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, p. 56. [Fac-similé d'après Copie des Arch. de la Postulation. *Arch. Maison généralice*].

Photo G. LEY.

messe pontificale de Charles de Bourlon, évêque de Soissons, délégué par le cardinal Antoine Barberini, archevêque de Reims. Placés en demi-cercle en face de l'officiant, les clercs — et Jean-Baptiste de La Salle parmi eux — un cierge allumé à la main, viennent de chanter le *Kyrie* de la messe. Profondément recueillis, ils attendent l'invitation du célébrant : *Accedant omnes qui ordinandi sunt*. Après l'*intimatio* de l'évêque, un notaire appelle les ordinands par leur nom. A chaque fois ils répondent : *Adsum*, se détachant du groupe de la distance d'un petit pas.

Ce geste symbolique J.-B. de La Salle le reproduira quatre fois. Agenouillé une première fois devant l'évêque et touchant de sa main droite les clefs de la chapelle, il est constitué **portier**. D'un pas alerte, empreint de dignité, il va fermer les portes et sonner les cloches.

Une seconde fois, J.-B. de La Salle se présente à l'officiant, postulant l'office de **lecteur**. Agenouillé comme précédemment et touchant les livres saints avec la main, il reçoit le pouvoir de lire en public l'Écriture sainte, de chanter les leçons y contenues et de bénir le pain et le vin. Devenu lecteur, il participera dorénavant au ministère de la parole et aux fruits de salut qu'elle produit.

Renouvelant son geste suppliant, Jean-Baptiste est promu **exorciste**. Il aura le droit d'imposer ses mains sur les énergumènes en implorant sur eux la toute-puissance miséricordieuse de Dieu. Comme attribut de son pouvoir on lui remet le *Livre des exorcismes*.

Et c'est, enfin, du dernier et plus considérable des ordres mineurs, l'**acolyte**, que J.-B. de La Salle est revêtu. Il pourra, son ordination accomplie, allumer les cierges, porter les flambeaux dans les processions et les cérémonies d'Église, bénir l'encens et la navette, préparer l'eau et le vin pour le sacrifice. C'est un engagement solennel, quoique non formellement définitif, au service de l'autel. Jean-Baptiste, nous le savons, ne révoquera jamais ce premier engagement. Le jugeant *sufficientem, capacem et idoneum* son archevêque ne s'était point mépris sur les qualités humaines et spirituelles de l'ordinand.

A en croire les premiers biographes, le jeune Jean-Baptiste avait quelque peu hésité à franchir cette étape décisive de sa vie. Sur les ordres de Nicolas Roland, « il ne différa plus de s'engager dans l'Etat Ecclésiastique par des liens perpétuels »¹, se « [déterminant] enfin à sacrifier toutes ses répugnances à ses lumières »², ne « [différant] plus à s'engager dans les Ordres »³.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

² Ms Re, p. 6.

³ Ms Ca, p. 6.

Le prélat officiant : Charles de Bourlon (1611-1685). Né à Paris, en 1611, il était fils de Mathieu de Bourlon, maître des Comptes, et de Christine Bailly. Docteur de Sorbonne¹, il fut nommé abbé commendataire de Chartreuve (Aisne) et coadjuteur (1652) de Simon Le Gras (1589-1656), évêque de Soissons. Préconisé par Innocent X au consistoire du 13 décembre 1652, c'est à Paris, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, que Charles de Bourlon fut sacré, le 2 février 1653, sous le titre d'évêque de Césarée. Le 30 avril 1654, il prêtait serment au Chapitre de Reims; le 7 juin suivant, jour du sacre de Louis XIV, il assista à l'autel Simon Le Gros, l'un des évêques consécrateurs.

A la mort de ce dernier (28 octobre 1656), Charles de Bourlon lui succéda sur le siège de Soissons; il en prit possession le 12 novembre 1656. Dès 1661, il fit publier les arrêtés du Conseil d'Etat condamnant les actes d'opposition au Formulaire du 26 mars 1657 qu'il fit signer à son Chapitre. C'est avec ténacité qu'il poursuivit en Cour de Rome la canonisation de François de Sales, évêque de Genève. L'activité pastorale de Charles de Bourlon visa toujours le maintien de la pureté de la foi dans son diocèse. En juillet 1673, il fit démolir cinq temples protestants dans la région dont celui de Château-Thierry. Pour assurer la formation cléricale des aspirants au sacerdoce il confia la direction du séminaire diocésain aux prêtres de l'Oratoire.

C'est à Château-Landon (Seine-et-Marne) que Charles de Bourlon rendit le dernier soupir, le 26 octobre 1685. Son corps, rapporté à Soissons, fut inhumé auprès de celui de son prédécesseur, Simon Le Gras².

Le cardinal de Reims : Antoine Barberini (1608-1671).

Né à Rome, le 5 août 1608, il était le second fils de Charles, duc de Montotundo, frère du pape Urbain VIII, et de Constance Magalotti. Son frère François († 1679), devenu cardinal au titre de Saint-Laurent-in Damaso, fut légat en France et en Espagne avant de devenir doyen du Sacré-Collège. Quant à Thaddée, son autre frère, prince de Palestrina, il fut préfet de Rome et, par la suite, gouverneur général des Etats de l'Eglise.

Rien d'étonnant dès lors qu'Antoine, entré dans les ordres, fut investi des plus hautes charges ecclésiastiques. Nommé cardinal diacre à l'âge de 19 ans (30 août 1627), il devient légat en Avignon (1628), légat de Piémont pour les

¹ « *M. Carolus de Bourlon, Sorbon. Epis. Suessionensis, 30 aprilis 1640*. Licence 1 sur 54, 7 feb. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 30, col. 2.

² FISQUET, *La France pontificale*. Métropole de Reims. Soissons et Laon, p. 84, 84. — A. JEAN, *Les Evêques et Archevêques de France depuis 1682 jusqu'en 1801*, Paris, A. Picard-Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1891, p. 332, 84.

affaires de Montferrat (1629) et chargé des affaires de France à Rome (1633) avant d'être désigné camerlingue de la sainte Eglise (1638) et généralissime de l'armée de l'Eglise contre les Vénétiens (1643).

Après l'élection d'Innocent X (15 septembre 1644), Antoine Barberini quitte l'Italie se fixant en France. Nommé évêque de Poitiers (1652), il n'obtint pas les bulles pontificales pour ce siège. L'année suivante, 1653, il est commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit et grand aumônier de France. Il rentre en grâce à Rome et, le 24 octobre 1655, il est sacré évêque de Frascati.

Proposé par Louis XIV à l'archevêché de Reims (1657), il n'obtint les bulles d'institution et le pallium que le 17 juillet 1667¹. Il prit possession de l'archidiocèse par procureur, le 4 octobre suivant, prêta serment au roi, le 2 novembre, faisant son entrée solennelle le 21 décembre 1667². Il succédait sur la chaire de saint Remy à Henri de Savoie-Nemours (1651-1657), mettant fin à la vacance du siège.

Moins d'un an après, en 1668, Antoine Barberini prenait pour coadjuteur Charles-Maurice Le Tellier, préconisé archevêque titulaire de Nazianze. Retourné en Italie, fin 1669, le cardinal Barberini mourait au château de Nemi, le 3 août 1671³. Il fut enterré en l'église des jésuites à Rome⁴.

« On ne vit jamais un prélat plus honnête, plus généreux, plus obligeant. »⁵ Les historiens, pourtant, sont loin d'ajouter une foi absolue à un éloge si peu nuancé. « Les grands seigneurs, écrivit Maucroix, ont leurs mauvaises humeurs aussi bien que les petits. C'est un malheur de se trouver devant eux quand ce torrent déborde; bienheureux qui n'a rien à démêler avec ces gens-là. »⁶ Très

¹ FISQUET, *La France pontificale*. Archidiocèse de Reims, p. 188, 91. — *Arch. dép. Marne*, G 148, fol. 415 v°. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, t. I, p. 168. *Ibid.*, ms 1682, p. 599. *Ibid.*, « Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de la ville, cité et du diocèse de Reims, par M... [Bidet] », 1758, pt in-4.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, pp. 605, 606; *ibid.*, ms 1703, p. 191; ms 1704, fol. 78; ms 1705, fol. 37; *ibid.*, ms 1709, pp. 45, 49. *Arch. mun. Reims*, Registre 118 [2 et 13 décembre 1667].

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 66. La nouvelle ne fut apprise que le 18 août. L'avis fut donné aux conseillers de ville par M. le Lieutenant le 29 août 1671. *Arch. mun. Reims*, registre 118 [à la date].

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, p. 610. — Son portrait est au musée de Reims. *Rev. de Champagne et de Brie*, t. VIII, 4^e an. (deuxième semestre 1880), p. 244. — Ch. LORIQUE, *op. cit.*, p. 90-40 : toile de 0,97 × 0,75, peinte par Philippe de Champaigne (1602-1674) représente Antoine Barberini, archevêque de Reims, assis, en habit de chœur, près d'une table. Un papier qui y est posé porte la date 1664. [Inventaire, 840.16.2.]

⁵ *Ibid.*, ms 1662, p. 610.

⁶ François MAUCROIX, *Mémoires ...*, dans *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 48.

tôt, le cardinal Barberini fut confronté à son Chapitre métropolitain et ses démêlés avec lui furent notoires¹. Il eut le souci pastoral de son archidiocèse mais ne put le marquer de son empreinte personnelle vu le peu de temps — deux années — qu'il resta à la tête de son administration. Parmi les mandements qu'il promulga, signalons ceux pour « l'ouverture du jubilé universel de Clément IX »², celui du 20 septembre 1668 ordonnant une procession générale pour la cessation de la peste à Reims³, le « mandement pour la solennité de

¹ « Ce prélat étoit populaire et bon, foible et susceptible de toutes sortes d'impressions, gouverné par les Jésuites, se réservant le seul soin de soutenir avec l'attention la plus fière et la plus délicate les honneurs et les prééminences de la pourpre dont il étoit revêtu. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1799, p. 68. — Dès 1669, la mésentente avec le Chapitre avait éclaté de façon notoire. Elle ne cessa de se manifester tout au long de son pontificat pour des motifs qui aujourd'hui nous paraissent insignifiants. Cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, p. 609; ms 1704, p. 5; ms 1708, pp. 13, 19, 24-34, 40, 48-50, 58; ms 1709, pp. 53, 60. — « Le Cardinal Barberini reçut de son Chapitre différens mécontentemens qui luy donnèrent un tel dégoût pour la ville qu'il ne pensa plus qu'à s'en éloigner. Il passa pour la dernière fois en cette ville en 1669 pour aller prendre les eaux de Bourbonne et de là il se retira en Italie où il est mort en son château de Nenni à six lieues de Rome, âgé de 60 ans, le 3 août 1672. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, p. 168.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, C 322, pièce 23.

³ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, C 322, pièce 24. — Elle eut lieu du 24 au 29 septembre. La procession portant le corps de saint Remy parcourut les principales rues de la ville avec défense au peuple d'y participer. Pendant la nuit la chässe étoit enfermée dans une église. Le premier jour elle arriva, vers 10 heures, à l'église métropolitaine et fut reçue par le Chapitre en corps; les jours suivans elle s'arrêta à Saint-Hilaire, à Saint-Jacques, aux Augustins, à Saint-Nicaise. Cf. *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, pp. 42-48. — *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (Délibération du 23 août 1668). — *Relation de ce qui s'est passé en la procession générale et extraordinaire où on a porté le corps de S. Remy durant cinq jours consécutifs en la ville de Reims pour demander à Dieu d'estre délivrée de la peste dont elle estoit frappée*, Reims, Nicolas Pottier, 1668, 36 pp. [« Un jugement de l'Officialité a ordonné la suppression des exemplaires de la relation parce qu'elle avoit été imprimée sans aucune autorisation ».] *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, C 334, pièces 12 et 13.

Sur la peste de Reims au temps de J.-B. de La Salle, cf. *Arch. mun. Reims*, Registre 118. Délibérations des 20 avril; 2, 3 et 20 mai; 11-13, 19, 21, 22-25 et 30 juillet; 16, 17, 21 et 25 août; 1^{er} et 18 octobre; 10 et 20 novembre et 28 décembre 1668. *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, pp. 151, 153, 177, 177, 185, 194; ms 1709, pp. 57-59; ms 1704, p. 22 [frais de la peste]. Délibérations des 11, 13, 17, 19, 22, 25, 30 juillet; 23 septembre 1668 : « Procession solennelle où le corps de saint Remy sera porté avec defenses au peuple d'y assister ». — Délibérations des 1^{er}, 18 octobre; 10, 20 novembre et 28 décembre 1668. — Délibérations des 9, 14 et 28 janvier 1669; 5 et 7 février; 3, 19, 22 mars; 8, 16, 17, 27 avril; 5, 19 juillet; 28, 30 août 1669. — Délibérations des 9, 14 et 28 janvier 1669; 5 et 7 février; 3, 19 et 22 mars; 8, 16, 17, 27 avril; 5 et 19 juillet; 28 et 30 août 1669. — Délibérations des 12 mars et 18 juillet 1670. *Arch. mun. Reims*, Reg. 118 [aux dates]. — *La peste à Reims en 1668*, par Dubourg-Maldan, dans *Bibl. mun. Reims*, CR.V.2149, pièce 11 [Recueil Dullin]. — *Le dévouement du chirurgien Nicolas Colin et de Simonne Colin, sa fille, pendant la peste de Reims, en 1668*, dans *Bibl. mun. Reims*, CR.V.2187, VIII, pièce 1 [Publications de Charles-Henri Jadart]. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 306, 91. — *Arch. mun. Reims*, Carton 794, liasse 132; Carton 795, liasses 133, 134.

l'Immaculée Conception » (16 octobre 1668)¹, et l'ordonnance du 20 février 1669 fixant l'ouverture dans son diocèse du « Jubilé donné à la France par le pape Clément IX (4 février 1669) pour implorer le secours de Dieu contre les Turcs qui assiégeaient Candie »².

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, C 322, pièce 25.*

² *Ibid.*, C 322, pièces 27 et 28.

Sur le cardinal Antoine Barberini, cf. : « Recueil de copies de pièces et Mémoires relatifs aux affaires d'Italie (1610-1656) ». « Relation touchant ce qui a esté négocié à Rome par M. le duc de Créquy [Charles de Blanchefort] pour le fait de comprotection accordée au cardinal Anthoine » [Barberini], 1634. *Bibl. nationale*, Collection des Cinq Cents de Colbert, 342, fol. 268.

Démêles d'Antoine Barberini avec Innocent X. *Bibl. nationale*, Collection Dupuy, 619, ff. 192-227. — Rôle dans l'élection d'Innocent X. *Ibid.*, 869, fol. 224 v^o.

Pièces concernant le cardinal Barberini, nommé archevêque de Reims (1662). *Bibl. nationale*, Collection des Cinq Cents de Colbert, 157, fol. 191. — Instructions et Dépêches. *Ibid.*, 334, pp. 72, 74, 75.

« Mémoires manuscrites (1667-1700) de François Maucroix, prêtre, chanoine de l'église de Reims, décédé le 9 avril 1708, âgé de 88 ans. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1708 :

p. 1. — Lettre d'Antoine Barberini à MM. du Chapitre, Rome, 28 juin 1667;

p. 2. — Prise de possession par procuration à M. de Saint-Méloir, ex-moine de Saint-Calais (4 octobre 1667);

pp. 2-3. — Lettre du cardinal Barberini à MM. Thuret et Robert Le Large, doyen, les confirmant dans la charge de grands vicaires. Rome, 16 août 1667;

p. 10. — Arrivée de M. le cardinal Barberini, à Reims, « sur les 20 heures et demie du soir. Il surprit tout le monde jusqu'à ses domestiques qui ne l'attendaient pas » (1667, 17 décembre);

p. 24. — Prise de possession de la cathédrale, à 14 heures (1667, 21 décembre).

Les délibérations du Conseil de ville relatent les événements se rapportant au pontificat du cardinal Barberini avec une chronologie quelque peu différente. La voici d'après les Registres municipaux :

1667, 2 décembre. — Réception de M. le cardinal Barberini, archevêque de Reims pour sa première entrée dans la ville. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 121; *ibid.*, Registre 118 [2 décembre 1667];

1667, 13 décembre. — Entrée de M. le cardinal Antoine. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 123; *ibid.*, Registre 118 [13 décembre 1667];

1668, 8 avril. — Procès-verbal à l'occasion du *Te Deum* commencé avant l'arrivée de Mgr l'archevêque. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 203; *ibid.*, Registre 118 [8 avril 1668];

1668, 8 mai. — *Te Deum* recommencé. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 215; *ibid.*, Registre 111 [8 mai 1668].

Sur ses difficultés avec l'Echevinage, cf. :

1669, 15 février et 26 mars. *Arch. mun. Reims*, Registre 118 [aux dates];

1669, 31 juillet. *Ibid.*, Registre 80, p. 423;

1669, 6 août. *Ibid.*, Registre 80, p. 425; *ibid.*, Registre 118 [à la date];

1669, 21 octobre. *Ibid.*, Registre 80, p. 453; *ibid.*, Registre 118 [à la date];

1669, 6 novembre. *Ibid.*, Registre 80, p. 467; *ibid.*, Registre 118 [à la date];

1670, 3 février. *Ibid.*, Registre 80, p. 499; *ibid.*, Registre 118 [à la date];

1670, 17 mars. *Ibid.*, Registre 80, p. 519; *ibid.*, Registre 118 [à la date];

1670, 18 juillet. *Ibid.*, Registre 118 [à la date].

45

Lettres testimoniales d'écolier juré de la Faculté de philosophie de l'Université de Reims délivrées à Jean-Baptiste de La Salle par Henri Esnard, recteur.

Reims, 8 juillet 1669.

- A. Original sur parchemin, 187 × 117 mm; fragment de sceau en cire rouge. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 3.
- C. Copie E.-V. Jean, 1843. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2535, p. 185. — *Copia publ. Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Paris, 1843, p. 181. — Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2535, p. 173.
- E. *Causa... Positio super Virtutibus*, t. I. *Summarium* n° 4. Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 45 § 52.
- e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (abril-mayo 1957), p. [13]. — *Documents biographiques (1651-1681)*, 7. Reims. Musée Hôtel de La Salle.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 107, 1. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 367, 2. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 4-5. Rome. Maison généralice F. S. C. Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 56, 32.

Juillet 1669, Jean-Baptiste de La Salle est arrivé à la fin de ses études de philosophie. Il a, pendant le *biennium* 1667-1669, assimilé l'ensemble des études philosophiques — Logique et Morale (1667-1668), Physique et Métaphysique (1668-1669) — et est prêt à affronter l'examen final.

Après avoir régularisé son inscription, il sollicita de son professeur, Paul Picot, vraisemblablement, une attestation faisant foi de l'assistance à ses cours pendant les deux années écoulées¹. Le certificat, écrit sur une seule feuille, sans rature et avec une marge inférieure suffisante pour recevoir les divers visas et signatures, mentionnait la qualité du candidat, son origine et le bénéfice dont il était pourvu. A défaut d'original, voici une reconstitution basée sur le prototype de la Faculté des arts de la Sorbonne :

Ego, infra scriptus, philosophiae professor in Collegio [Bonorum Puerorum] in Universitate [Remensi] fundato, testor omnibus quorum

¹ *Statuta Collegii et almae Facultatis Artium*, CLVI. — E. CAULY, *op. cit.*, p. 409.

interest aut interesse poterit [D. Ioannem Baptistam de La Salle, Remum, canonicum Ecclesiae metropolitanae Remensis] per biennium lectiones meas philosophicas, attente, assidue, diligenter et modeste scriptis et auribus excepisse a Remigialibus anni millesimi [sexcentesimali septimi] ad judicias academicas anni millesimi [sexcentesimali noni]. In cuius rei fidem has litteras testimoniales concessi. Datum...¹ 5

De La Salle présenta l'attestation au Principal, lui versa les droits correspondants, puis se rendit chez le bedeau pour se renseigner sur les civilités à remplir. Après avoir constaté chez le greffier que son nom figurait sur les quatre registres réglementaires et en avoir reçu la confirmation par écrit, il revêtit ses habits de cérémonie et demanda audience *ad amplissimum Rectorem*. Lui ayant rendu ses devoirs, de La Salle mit sa main sur les évangiles, et prononça le serment « des étudiants de l'Université de Reims » :

Ego [Johannes Baptista de La Salle]. PRIMO juro me servaturum Jura, Libertates, Privilegia et Statuta facta et facienda Universitatis Remensis. SECUNDO. Juro me exhibiturum honorem et reverentiam Domino Archiepiscopo Duci Remensi, dictorum Privilegiorum Conservatori, D. Rectori dictae Universitatis, et Decano meae Facultatis; et ad quemcumque statum pervenero, iisdem obediturum in omnibus mandatis licitis et honestis; servaturumque pacem et concordiam inter Supposita Universitatis. 5

TERTIO. Juro nullibi me revelaturum secreta hujus Universitatis in praejudicium ejusdem. 10

QUARTO. Juro me fideliter dicturum nomen et cognomen meum, et si quod beneficium habuerim, aut ex nobili genere natus fuerim, et cuius Dioecesis sim. Ita juras?

Ita juro. † In signum tuae sinceritatis hanc piam Christi in Cruce pendentis osculare imaginem². 15

¹ D'après M. TARGE, *op. cit.*, p. 66.

² *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés, fol. 279. — Transcrit par E. CAULY, *op. cit.*, p. 710.

Ce geste accompli, Jean-Baptiste se lève, décline son nom et son diocèse et tend le certificat au Recteur pour l'authentifier et souscrire. En retour il reçoit la lettre testimoniale que voici :

*Universis praesentes literas inspecturis, pariter et audituris. Nos | Henricus Esnard ^{a)}, Rector Almae Universitatis Remensis ^{b)}, | Salutem in Domino. Omnibus et singulis, quorum interest aut in | teresse poterit, tenore praesentium, certificamus dilectum nostrum ingenuum | adolescentem Ioan(nem) Bap(tistam) Delasalle ^{c)}, Remum metropolitanae | Rem(ensis) Ecclesiae canonicum ^{d)} | juratum fuisse | sicut est adhuc et esse intendit verum et continuum scholasticum actu Remis ^{e)} stu | dentem in Philosophia in Collegio Bonorum Puerorum | ejusdem Universitatis, prout nobis legitime, facta fides exstitit per schedulam pri | marii ejusdem
10 Collegii, et praeceptoris dicti scholastici manibus signatam : quo | circa nos dictum Scholasticum omniaque ejus quaecumque bona, ubicumque sint, | sub nostra et dictae Universitatis manu, tuitione, custodia, et protectione per | praesentes ponimus, ipsumque scholasticum ubicumque sit, et quocumque se | transtulerit, procuratores eius, nuntios, et fami-
15 liares intuitu, et occasione illius | scholaritatis, libertatibus, privilegiis, et immunitatibus dictae Universitatis Re | mensis ^{f)}, nobis a Sancta Sede Apostolica, et Domino nostro Rege ejusdemque suc | cessoribus concessis, et concedendis uti et gaudere volumus, et defendi. In | cujus rei fidem et testimonium, sigillum nostrum magnum praesentibus literis | duximus
20 apponendum, et apposuimus. Datum Remis ^{g)}, anno Domini millesimo | sexcentesimo sexagesimo nono ^{h)} die vero mensis julii octava ⁱ⁾.*

De Mandato D. D. Rectoris. [Signé] P. Hezet ^{j)} S(ecretarius).

[Double queue de parchemin; le sceau pendant manque.] ¹

a) Nos ... Esnard, *manuscrit*. b) Rhemensis *S 1845*. c) Ioan. bap. Delasalle Remum metropolitanae, *ms*. d) Rem. Ecclesiae Canonicum, *ms, marge droite*. e) Rhemis *S 1845*. f) Rhemensis *S 1845*. g) Rhemis *S 1845*. h) sexagesimo nono, *ms*. i) iulii octava, *ms*. j) Gezet *S 1845*.

[D'une autre main :] N° 2. [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.*

¹ Original. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 3.

VNIVERSIS præsentibus literas inspecturis, pariter & auditoris. Nos
Henricus Esnard Rector Almae Vniuersitatis Remensis,
SALVTEM in Domino. Omnibus & singulis, quorum interest, aut in-
teresse poterit, tenore præsentium; Certificamus dilectum nostrum ingenuum
adolefcentem *Ioan bapt. Delafalle* *hunc* *metropolitani* iuratum fuisse *Rem. Ecclesie*
sicut est adhuc, & esse intendit verum & continuum scholasticum actum Remis stu- *Canonicum*
dentem *in Philosophiâ* in Collegio bonorum Puerorum
ejusdem Vniuersitatis, prout nobis legitimè, facta fides existit per schedulam pri-
marij ejusdem Collegij, & præceptoris dicti scholastici manibus signatam: quo
circa nos dictum Scholasticum omniaque eius quæcumque bona, vbicumque sint,
sub nostra & dictæ Vniuersitatis manu, tuitione, custodia, & protectione per
præsentibus ponimus, ipsamque scholasticum vbicumque sit, & quocumque se
transulerit, procuratores eius, nuntios, & familiares in cuius, & occasione illius
scholaritatis, libertatibus, priuilegijs, & immunitatibus dictæ Vniuersitatis Re-
mensis, nobis à sancta Sede Apostolica, & Domino nostro Rege ejusdemque suc-
cessoribus concessis, & concedendis uti & gaudere volumus, & defendi. In
cuius rei fidem & testimonium, ~~scilicet~~ nostrum magnum præsentibus literis
duximus apponendum, & apposuit ~~scilicet~~ *Remis*, anno Domini millesimo
sexcentesimo *sexagesimo* die verò mensis *actij octauâ*.

De Mandato D. D. Rectoris.

P. Heret

Jean-Baptiste de La Salle. Lettres d'écolier juré de la Faculté de philosophie de l'Université de Reims. Reims, 8 juillet 1669.

Original sur parchemin. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 3.

Photo E. ROUSSET.

Comme on vient de le lire, *dilectum et ingenuum* J.-B. de La Salle, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, a, ainsi qu'il appert de la cédule du Principal, contresignée de son professeur, prêté le serment requis garantissant par la même occasion s'être constamment conduit en loyal étudiant du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims et avoir participé aux soutenances en cours dans ledit collège.

Cette lettre testimoniale, véritable certificat de bonne conduite, de La Salle la porte au Censeur avec les « Cahiers de philosophie » écrits de sa main. Celui-ci en prend connaissance, vise la lettre, indique au candidat les jour et heure de l'examen et le prie de se rendre chez le Procureur pour acquitter les droits correspondants. Les ayant satisfaits, de La Salle s'adresse au bedeau, lui remet le papier et s'enquiert des nom et adresse des quatre examinateurs. Pour se conformer au protocole, il visite ces derniers séparément et leur communique les renseignements concernant la date des examens. En cas d'absence, il laisse un avis libellé à peu près dans les termes suivants :

*Aderis, si placet, Meritissime Examiner, in scholis Nationis, [die tali, hora tali] ubi fiat periculum industriae [Joannes Baptista de La Salle], artium baccalaureatus candidatus*¹.

Jean-Baptiste n'eut garde d'oublier les honoraires du censeur, des examinateurs — vingt sols chacun — et des bedeaux. Au jour fixé, vêtu modestement, il se présenta devant le jury que présidait le censeur. L'identité du candidat dûment constatée, le président donna le feu vert aux examinateurs. Quelques questions sur la rhétorique, d'autres, éventuellement, plus élémentaires sur l'arithmétique et la géométrie et on aborda les problèmes plus graves de la philosophie : le tout en latin.

Les épreuves furent purement orales se déroulant selon une procédure rigoureusement fixée. L'examineur posait une question que le candidat reprenait intégralement avant d'y répondre en multipliant les différentes acceptions qu'elle comportait, établissant des distinctions plus ou moins subtiles qui, loin de l'éclairer, ne faisaient le plus souvent que l'embrouiller : controverse somme toute artificielle permettant au candidat le moins préparé de se tailler un facile succès². Celui de La Salle fut brillant nous le verrons sous peu dans le document suivant.

¹ D'après M. TARGE, *op. cit.*, p. 70, n. 1.

² La documentation du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims est très incomplète. Pour réparer les lacunes nous avons dû nous reporter aux usages en cours à la Faculté des arts de l'Université de Paris, point de repère de toutes les Universités de

Avec l'examen de la maîtrise ès-arts finissaient les études, aujourd'hui appelées secondaires, et la fréquentation du Collège des Bons-Enfants. Entré en 1661, à l'âge de 10 ans, de La Salle le quittait huit années plus tard : une étape importante de sa vie était définitivement révolue. L'écolier était passé maître; l'adolescent, jeune homme responsable; l'enfant de chœur, cleric distingué du diocèse de Reims, occupant depuis deux ans, avec dignité, sa stalle de chanoine du Chapitre métropolitain.

France et de celle de Reims en particulier. Les pages qui précèdent et celles qui suivent doivent beaucoup à Maxime TARGE, *Professeurs et Régents de Collège dans l'Ancienne Université de Paris, XVII^e-XVIII^e Siècles*, Paris, 1902.

46

Lettres de Maîtrise ès-arts, mention « Summa cum laude », délivrées à Jean-Baptiste de La Salle.

Reims, 10 juillet 1669.

- A. Original sur parchemin, 187 × 110 mm; fragment de sceau ovale de 23 × 24 mm, de cire rouge sur double queue de parchemin. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 4.
- e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [13]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 8. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101, Album n° 1, 7.
- e¹. F. Léon-de-Maric AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 106, 1-2. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 367, 3-5. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 3-6. *Rome. Maison généralice F. S. C.*

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^I, p. 57, 33.

Le document que nous analysons fait suite à celui des lettres testimoniales que nous venons de commenter. Il est daté du 10 juillet 1669, au surlendemain du *sacramentum* — serment du 8 juillet — comme le désignent les statuts¹.

Après avoir acquitté les droits d'examen, de La Salle se présenta devant un double jury. Le premier composé des bacheliers formés qui interrogeaient sur la Logique et la Morale exclusivement. Le second, réunissant des licenciés ou des professeurs et des maîtres ès-arts ayant exercé pendant deux ans, questionnaient sur la Philosophie, en général². Le censeur y présidait. Les épreuves étaient orales, du genre soutenance de thèses, examinateurs et étudiant se relayant dans les interrogations et les réponses, les *distinguo* et *sub-distinguo* succédant aux *quaero*, *nego* et *concedo* de part et d'autre jusqu'à tomber d'accord ou faire échec au savoir du candidat³. La plus exquise politesse régnait dans ce débat que l'élégance de la langue latine, la seule autorisée, rendait plaisant.

¹ *Statuts*, art. CLVI.

² *Statuts*, art. CLIV.

³ Aucun exemple de la *praxis* suivie au Collège des Bons-Enfants à Reims ne nous est parvenu. Pour s'en faire une idée on peut consulter l'échantillon que M. TARGE nous a transcrit se rapportant à la coutume suivie en Sorbonne. M. TARGE, *op. cit.*, pp. 66-75, notes.

L'examineur avait droit au traitement de *meritissimus* revenant invariablement au début de toute réponse incluant la question; le candidat, lui, méritant constamment la qualité d'*eruditissimus*, fût-il le plus ignorant du monde.

Les examinateurs du petit examen donnèrent leurs suffrages par écrit; de même ceux du grand examen, que Louis-Eléonor Tristan de Muizon, chancelier, souscrivit ¹. Pour les uns et les autres, Jean-Baptiste de La Salle avait été très brillant, ayant obtenu la plus haute distinction, *summa cum laude* ², aux termes mêmes du document. Henri Esnart, recteur, lut ces certificats, les approuva et les transmit au secrétaire pour les conserver et expédier selon les usages de la Chancellerie, *in legitima forma*, les lettres de maître ès-arts. Elles sont signées du secrétaire, P. Hézet. Les voici dans leur texte littéral :

*Universis praesentes literas inspecturis, Rector, et Universitatis
celeber | rimi studii Remensis, SALUTEM in Domino. Omnibus, et
singulis quorum | interest aut interesse poterit tenore praesentium notum
facimus quod dis | cretus Vir D. Ioannes Baptista Delasalle, remus,
5 metropolitanæ Remensis | Ecclesiae Canonicus, qui per biennium Philo-
sophiae curriculum, in | Collegio bonorum puerorum ejusdem Universita-
tis absolvit, juxta testimonium | professoris et primarii ejusdem Collegii
manu signatum, incipiendo a remigialibus | anni mill(esimi) sex(centesi-
mi) sexagesimi septimi ad remigialia anni D. mill(esimi) sexc(entesimi)
10 sexag(esimi) noni | in artibus Magister, gradum Magisterii, in praeclara
Artium liberalium Facultate, | Remis, praeviis examinibus rigorosis
secundum praedictae Facultatis statuta et lau | dabiles consuetudines,
praehabitis solemnitatibus in tali re assuetis, summa cum | laude adeptus
est : in cujus rei fidem et testimonium sigillum nostrum Magnum | literis
15 praesentibus duximus apponendum et apposuimus. Datum Remis in
nostra | congregatione generali apud sanctum Patricium solemniter cele-
brata, anno | Domini millesimo sexcentesimo sexagesimo nono die vero
mensis julii decima.*

¹ Statuts, art. CLVI.

² « Obtenu avec éclat », POINSIGNON, *Histoire générale de la Champagne et de la Brie*, t. III, p. 266. — « Des trois mentions possibles, La Salle obtint la meilleure, mais cela n'autorise pas à juger exceptionnelle la qualité de sa soutenance : nous ignorons quelle fut sa place parmi les autres candidats » (Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 176, n. 1). — Il n'y avait pas « d'ordre » ou « lieu de mérite » au collège.

VNIVERSIS præsentis litteras inspecturis, Rector, & Vniuersitas celeberrimi studij Remensis, SALVTEM in Domino omnibus, & singulis quorum interest aut interesse poterit tenore præsentium: notum facimus quod discretus Vir **D. Ioannes Baptista Delafalle remus, metropolitanae Remensis Ecclesiae Canonicus** qui per biennium Philosophiæ curriculum, in Collegio bonorum puerorum ejusdem Vniuersitatis absoluit, juxta testimonium professoris & primarij ejusdem Collegij manu signatum; incipiendo à remigialibus anni mill. sex. sexagesimi septimi ad remigialia anni **D. mill. sex. sexag. noni** in artibus Magister, gradum Magisterij, in præclara Artium liberalium Facultate, Remis, præuijs examinibus rigorosis secundum prædictæ Facultatis statuta & laudabiles consuetudines, præhabitis solemnitatibus in tali re assuetis, summâ cum laude adeptus est: in cujus rei fidem & testimonium sigillum nostrum Magnum literis præsentibus duximus apponendum & apposuimus. Datum Remis in nostra congregatione generali apud sanctum Patricium solemniter celebrata, anno Domini millesimo sexcentesimo sexagesimo nono die verò mensis Julij decimâ.

Mandato D. D. Rectoris

P. Hezet

Jean-Baptiste de La Salle. Lettres de Maîtrise ès-arts. Reims, 10 juillet 1669.
Original sur parchemin. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 4.
Photo E. ROUSSET.

De mandato DD. Rectoris [Signé] P. Hezet, s(ecretarius).

[Fragment de sceau en cire rouge, 23 × 24 mm, sur double queue de parchemin. — Souscription autrefois (1962) existante :] VENERABILIBUS ET RELIGIOSI[S] VIRIS DOMINIS DOMINIS ABBATI ET CONVENTUI VEL MONASTERII SANCTI [PATRICII].

[D'une autre main, en haut, marge gauche :] N° 3. — [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Après l'intitulatio — type illi ille —, la *suscriptio* du Recteur de la très célèbre Université de Reims, et la *salutatio*, le document rappelle dans sa partie expositive : le biennium d'études philosophiques parcouru par le lauréat, de la Saint-Remy 1667 à la Saint-Remy 1669, comme en témoignent les attestations du professeur et du Principal du Collège; les examens rigoureux — *examinibus rigorosis* — subis par le candidat selon les statuts et louables habitudes de ladite Faculté des arts, et le grade de maître obtenu par le lauréat avec la plus haute distinction.

L'eschatocole témoigne de l'apposition du grand sceau de l'Université lors de l'assemblée générale réunie solennellement à Saint-Patrice, les jours et an du mois de juillet. L'ordre du Recteur est signé du secrétaire, P. Hézet.

Avant la *traditio* du document à l'intéressé, le recteur H. Esnart convoqua les dignitaires détenant les clefs des sceaux. Revêtus de leur toge, ceux-ci se présentèrent avec les Procureurs des nations de Champagne et de Lorraine; la pièce fut timbrée au nom du Recteur et déposée au greffe de la nation du nouveau maître ¹. Après avoir acquitté les droits ², le certificat — il n'existait

¹ Statuts, art. CLI.

² D'après Y. Poutet [*op. cit.*, t. I, p. 176], J.-B. de La Salle paya : « six livres à l'Université, quatre livres dix neuf sols au greffier », citant à ce sujet E. Cauly [*op. cit.*, p. 721]. De La Salle étant simplement bénéficiaire et non « noble et bénéficiaire » n'aurait dû payer que le double et non le triple du tarif ordinaire fixé à « 2 livres à l'Université » et « 1 livre 13 sols au greffier y compris le parchemin ». Encore s'agit-il du « Tarif des Droits de l'Université de Reims, pour les Lettres qui s'expédient dans son Greffe », arrêté « dans l'assemblée extraordinaire du 9 décembre 1757, homologué au Présidial le 13^e dudit mois ». *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés. — Il n'est pas dit que c'était le montant satisfaisant quatre-vingt-huit ans auparavant, en 1669. Pour s'en faire une idée, voici à titre de comparaison, le déboursement de Jacques-Joseph de La Salle à l'occasion de sa maîtrise ès-arts, en 1686 :

« 1676, 14 juillet : quinze livre à Maistre Picot, professeur de philosophie, dudit ayant compte pour la thesses générale comme les autres escolliers.

» 1676, 26 juillet : douze livres au sieur Colin, graveur, pour deux cens images de la tesses...

pas de diplôme pour cet examen — fut remis à Jean-Baptiste de La Salle. L'original, sur parchemin, de dimensions réduites, et muni du grand sceau de l'Université, est conservé aux archives centrales des Frères des Ecoles chrétiennes ¹.

Aucun des premiers biographes ne mentionne la « birrétation » ou remise du bonnet de maître ès-arts. De La Salle ne le reçut probablement pas. Les statuts de la Faculté des arts ne signalent pas cet événement. En supposant que l'on suivit les louables habitudes de l'Université de Paris, après la réforme de 1662, la « prise du bonnet » n'aurait eu lieu qu'après la licence ès-arts, la cérémonie se déroulant dans un cadre de particulière solennité. A Paris, elle se célébrait, à partir du 1^{er} septembre, au palais archiépiscopal, chapelle de Notre-Dame ou à Sainte-Geneviève, chapelle de la Miséricorde. Ce n'est donc pas le diplôme mais les Lettres testimoniales de la maîtrise ès-arts que nous possédons. Elles ne constituent pas moins un document très significatif et important.

Plus qu'une fin de carrière, la maîtrise ès-arts, l'équivalent du baccalauréat en philosophie des Universités ecclésiastiques modernes, donnait le droit d'enseigner — *potestas docendi, legendi et regendi et quoscumque actus Magisterii exercendi* — et ouvrait les portes des Facultés supérieures. J.-B. de La Salle aurait pu continuer ses études dans les Facultés de droit et de médecine. Entré dès l'âge de 11 ans dans la cléricature, chanoine titulaire de l'église métropolitaine depuis le 7 janvier 1667 ², il préféra la Faculté de théologie s'y inscrivant dès le mois d'octobre 1669; à la Saint-Remy, les cours débutèrent.

» 1676, juillet : neuf livres au nommé Masson, tailleur d'habits, pour la façon des habits dudit sieur ayant compte.

» 1676, 18 août : vingt-quatre livres au sieur Multeau, imprimeur à Reims, pour avoir imprimé deux cens thesses pour ledit sieur ayant compte.

» 1676, 5 septembre : vingt sols au portier du Collège; trois livres pour le sieur Chantreau, tappisier, pour avoir tandue les tapperie au Collège lorsqu'il a soutenu ». [*Cahiers lasalliens*, 28, p. L]. Au total : 63 livres 20 sols, environ deux mille cinq cent francs de la monnaie actuelle.

¹ Ni Bernard, ni Maillefer dans ses deux versions, ms Ca et ms Re, ne signalent les « Lettres de maîtrise ès-arts » obtenues par Jean-Baptiste dont Blain seul a eu connaissance [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 123 : « Son cours de Philosophie fini, il prit selon la coutume le degré de Maître-ès-Arts »]. L'*Index cumulatif des Noms de Lieux et des Noms de Personnes* (*Cahiers lasalliens*, 9, p. 168) oublie ce détail. — F. LUCARD [*Vie du Vénérable J.-B. de La Salle...*, Rouen, Fleury, 1874, p. 8] le mentionne ainsi que J. GUIBERT [*Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, Poussielgue, 1901, p. 22].

² « Le cours de ses études ne souffrit pourtant aucun déchet par son entrée dans ce nouvel état. Il sçavoit qu'un Canoniat, loin d'être une dispense d'étude, en fournit de puissants motifs. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 123.

47

Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège de l'Université de Reims.

Reims, 15 juillet 1670.

- A. Original sur papier, 148 × 197 mm. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 1.
 e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (abril-mayo 1957), p. [10]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 10. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1, 3. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.
 e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 110, 4. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 1. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 4-3. *Rome. Maison généralice F. S. C.*
 Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 58, 37.

Le 16 juillet 1669, Jean-Baptiste de La Salle terminait ses études de philosophie au Collège des Bons-Enfants. Dès qu'il eut reçu le diplôme de maître ès-arts, « il se mit en mesure de commencer ses études théologiques. Durant une année entière il suivit les cours de l'Université de Reims »¹. Cette affirmation de Guibert, avec preuve à l'appui, est vraie. Blain et les mss Carbon et Reims l'ont ignorée. Ils écrivent :

Ms Re

BLAIN

« Après qu'il eut fini son cours de philosophie, il prit selon la coutume les degrés de maître ès-arts, âgé alors d'environ dix-huit ans. Il partit ensuite pour Paris où il alla étudier en Sorbonne pour se former dans les sciences qui conviennent à un ecclésiastique »²...

« Son cours de Philosophie fini il prit selon la coutume le degré de Maître ès-arts. Ce premier pas qui mène au Doctorat, et qui en est encore fort éloigné, lui fit naître la pensée de l'aller chercher dans la source des sciences qui est l'Université de Paris. La résolution prise d'aller étudier en Sorbonne »³...

A contrario, voici le premier des documents qui prouvent que de La Salle fit sa première année de théologie à Reims.

¹ Jean GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, Cl. Poussielgue, 1901, p. 22.

² Ms Re, p. 3.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 123.

5 *Ego infra scriptus, sacrae theologiae Doctor | et professor publicus in collegio Universitatis | Remensis, testor omnibus quorum interest aut | interesse potest D. Ioan(nem) Baptistam Delasalle | insignis ecclesiae Remensis canonicum, meas | lectiones theologicas tot hoc praesenti anno | audiisse et scripsisse suoque tot hoc tempore | tum diligentiae, tum eruditionis signa protulisse. | In cujus rei fidem subsignavi Anno Domini 1670, Julii 15. [Signé] De Blanzy.*

(D'une autre main :) N° 5. (Timbre rond, 30 mm :) INSTITUT DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

L'attestation du professeur était obligatoire pour la promotion de l'étudiant au cours supérieur et témoignait en même temps de la présence de celui-ci à ses classes pendant l'année écoulée. Elle devait indiquer, d'après les statuts de l'Université, le nom du *scholasticus*, son ou ses bénéfices s'il en possédait et la durée de la scolarité. Le certificat ci-dessus, expédié sur papier ¹, selon l'usage, est conforme à la législation établie. Il y manque cependant la précision *a Remigialibus anni 1669 ad praesentem diem* que nous trouverons dans le document contemporain délivré le même jour, 15 juillet 1670, par Daniel Egan.

La rentrée scolaire eut lieu le jour de la Saint-Remy d'automne, 1^{er} octobre 1669. Pendant toute l'année académique — 1^{er} octobre 1669-15 juillet 1670 — Jean-Baptiste de La Salle suivit *tum diligentiae tum eruditionis signa* le cours dicté par le *meritissimus professor* Michel de Blanzy, l'un des deux professeurs de la Faculté de théologie établis par la charte de fondation de l'Université, en 1554 ². Ses compagnons de cours provenaient du Séminaire, de l'abbaye Saint-Denis, des couvents des religieux de Reims et du diocèse, outre les boursiers de Saint-Patrice, tous maîtres ès-arts ³. Accédant ad *divinam illam scientiam*, les uns et les autres apportaient les meilleures dispositions d'esprit et, renonçant à tout appétit de vanité ou d'ambition, s'engageaient à être en tout lieu, en classe comme à l'église, le modèle des autres étudiants ⁴. Écoutant avec assiduité, répondant avec érudition, prenant avec exactitude la dictée des professeurs,

¹ L'attestation de présence aux cours s'expédiait toujours sur papier; le grade, par contre, était accordé sur parchemin.

² Document original dans *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 57, liasse 2, n° 3. — Pierre VARIN, *Archives législatives de la ville de Reims. Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des Institutions dans l'intérieur de la cité*. Seconde Partie. *Statuts*, vol. II. Paris, impr. Crapelet, 1847, p. 70.

³ *Statuta Facultatis Theologiae Remensis*, art. III.

⁴ *Statuta*, art. I.

ego infra scriptus sacrae theologiae doctor
et professor publicus in collegio Universitatis
Remensis testor omnibus quorum interest aut
interesse potest d. Joan. Baptistam Delafalle
Insignis ecclesiae Remensis Canonicum meas —
lectiones theologiae toto hoc praesenti anno —
audisse et scripsisse, suaque toto hoc tempore
tam diligentiae, tam eruditionis signa protulisse
in cuius rei fidem subsignavi Anno Domini 1670
Julij 15. Deblanzij.

Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours de théologie de Michel de Blanzay, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Reims. Reims, 15 juillet 1670.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 1, coté n° 5.

Photo E. ROUSSET.

disputant et soutenant en public et en privé, de La Salle termina sa première année de théologie le 15 juillet 1670. Il avait assimilé le livre des Sentences de Pierre Lombart — *Magistrum Sententiarum* — et le cours d'Écriture sainte, Ancien et Nouveau Testament, avec référence spéciale aux écrits des Pères de l'Église. Bel exercice de l'esprit qui accaparait les matins et les après-midi, toute l'attention des jeunes théologiens ¹.

De La Salle fut-il mêlé en quelque manière aux troubles provoqués par la nomination de Louis-Eléonor Tristan de Muizon à la fonction de chancelier de l'Université jusqu'au point de déchaîner la colère de Jacques Thuret (22 janvier 1670), écolâtre, provoquer la suppression des paranymphes, l'annulation des licences de Pâques et le recours au Parlement pour casser la désignation de l'archevêque ? On ne sait pas que cette agitation interne où de prétendus intérêts lésés entraient plus en jeu que l'injustice, ait interrompu les cours des professeurs, ni fait désertier leurs classes aux étudiants ².

¹ *Statuta*, art. II. Les cours étaient ainsi répartis :

Heures	Cours	Local
8 — 9 h 30	Livre des Sentences	Saint-Patrice
13 — 14 h	Sainte Écriture	Saint-Denis
14 h 30 — 16	Sainte Écriture	Saint-Patrice

... (« *Legant quotidie professores theologi statis horis; Dyonisianus quidem prima pomeridiana ad sesquisecondam; Patricianorum vero primus ab octava matutina ad sesquinonam Magistrum Sententiarum interpretetur; alter autem a sesquiseconda ad quartam Vetus et Novum Testamentum ex antiquorum patrum mente exponat* ».) *Statuta*, art. II.

L'abbaye Saint-Denis tirait son nom de celle de Saint-Denis-en-France d'où les religieux furent chassés par les Normands. Ils étaient venus s'installer à Reims, en 887, emportant avec eux le corps de saint Denis. Ces reliques furent déposées dans une petite chapelle qui, démolie au IX^e siècle, refaite sous Gervais (1059) et reconstruite aux frais du Chapitre, fut confiée en 1201 par l'archevêque Guillaume-aux-Blanches-Mains aux chanoines réguliers de Saint-Augustin. D'où le nom de l'abbaye. Le monastère eut son école mais, moines, chanoines et séminaristes se rencontraient dans les écoles du Chapitre, rue des Tapissiers. Lorsque celles-ci furent transférées au Collège des Bons-Enfants les séminaristes et les religieux fréquentaient ses classes, tandis que Saint-Denis ouvrait ses portes aux théologiens des Bons-Enfants. D'après la fondation d'Antoine Fournier (22 novembre 1604), un docteur de la Faculté faisait tous les jours, de 13 h à 14 h, les dimanches et fêtes exceptés, une leçon de théologie à raison de cent vingt livres tournois par an, payables par moitié à Noël et à la Saint-Jean (24 juin). Le monastère devait fournir la salle des cours et la cloche pour annoncer la leçon. Elle était sonnée, par le sonneur du monastère, un quart d'heure d'avance; il recevait, en retour, six livres par an payées comme précédemment.

² La sentence du Parlement, du 16 décembre 1670, déclara nulles et « non recevables » les appellations d'Oudart Duchemin, « Prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims, docteur et syndic de la Faculté de théologie », Henry Esnard, « Recteur de ladite Université », Jean Rousseau, Henry Gonel, Pierre Pointillart et Claude Drouin, « bacheliers formez en ladite Faculté », M^e Henry Melot, sous-doyen, Daniel Egan et Michel de

La souscription apposée par M. de Blanzy à son attestation garantit l'authenticité de celle-ci.

Michel de Blanzy.

Homme d'étude, homme d'Eglise, pourrait-on dire de M. de Blanzy, « disert et zélé professeur » de l'Université de Reims, « bibliophile et lettré plein d'érudition », chanoine de Saint-Timothée avant de l'être de Notre-Dame de Reims. Originaire de Sergy, village du Tardenois, diocèse de Soissons, il habitait Reims en 1648. Prêtre, il se fit remarquer par l'ardeur de sa prédication, « terrassa même plus de deux cens hérétiques et les convainquit de la fausseté de leur religion, de telle sorte qu'ils lui donnoient leurs livres pernicieux qu'il rapporta à Reims » [...]. Il fut salué par ses voisins « à coups de fuzy et de boettes »¹.

Régent de philosophie au Collège des Bons-Enfants, il vint, le 12 juillet 1661, lire la thèse qu'il dédiait à Messieurs les Conseillers. Les *Mémoires de René Bourgeois* retracent le cérémonial :

« Le 12^{me} juillet, y lit-on, Mr le Lieutenant fit assembler la Compagnie à laquelle il dit que Mr de Blanzy, régent de la philosophie au Collège, l'estoit venu trouver et lui auroit demandé le jour qu'il lui plairoit qu'il fit l'invitation de la thèse qu'il avoit dédié(e) à la Compagnie par son agrément, et qu'il l'avoit fait attendre dans la salle affin que si la Compagnie l'avoit présentement agréable il fut entendu. Et après qu'elle l'eût trouvé bon, il fut averti par le greffier d'entrer dans la chambre du Con-(se)il. On lui présenta un siège dans lequel il s'assit et fit sa harangue en latin, à laquelle Mr le Lieutenant respondit en mesme langue; puis il distribua ses thèses et en donna à chacun des M(essieu)rs. Il estoit assis vis-à-vis du bureau où Mr le Lieutenant se met et la Compagnie étoit placée de côté et d'autre dans leurs chaises en la grande chambre »².

Blanzy, « professeurs en théologie », et Nicaise Oudinet, « tous docteurs en ladite Faculté ». Elle ordonne, en outre, que la partie de Gervais, avocat de Louis-Éléonor de Tristan, « exercera la charge de chancelier en l'Université de Reims ainsi qu'ont fait ceux qui l'ont précédé en la même charge ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 57. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 32. — Pièce reproduite par Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, 1970, p. 229 n. 5. — E. CAULY [*op. cit.*, p. 435] commet erreur en attribuant cette sentence au Présidial de Reims.

¹ H. JADART, « Michel de Blanzy bibliophile rémois au XVII^e siècle ». *Bibl. mun. Reims*, CR.V.2187.I.6. [Rés.M, p. 33].

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1703, t. II, fol. 41, p. [81]. — Le *Registre des Délibérations du Conseil de Ville* ajoute quelques petits détails. Les voici : « Sur ce que Mons(ieu)r le

Réception peu commune, en vérité, puisqu'« on ne présenta point de siège » au Père carme qui avait fait sa harangue précédemment. « Il la fit debout, estoit à la gauche de M^r le Lieutenant et M(essieu)r(s) d'un seul côté. »

Satisfait de cette dédicace, la Compagnie « fit présent à M^r de Blanzly de soixante et quinze livres » y trouvant mauvais, cependant, « qu'on eût mis le nom de M^r le Lieutenant dans les thèses, estant dédiées à la Compagnie »¹.

Quelques mois plus tard, le 27 janvier 1662, Michel de Blanzly, docteur ès-arts, docteur en théologie et ancien Recteur de l'Université de Reims (1657)², était nommé par le Chapitre métropolitain, *sede vacante*, professeur de la Faculté de théologie de l'Université de Reims, succédant à Jean Lallemand, grand-maître et grand-pénitencier de l'église de Reims et de l'Université, Thomas Mercier en étant Recteur (1660-1662)³.

Lieutenant a représenté que le sieur Blanzly est disposé à présenter ses thèses suivant qu'il l'a fait entendre cy devant à la Compagnie pour quoy il a fait assembler pour délibérer sur le sujet,

» Conclud a esté que led(it) s(ieu)r Blanzly entrera et que ses thèses seront agréés mesme l'honneur q(u'il) fait à la Compagnie et à ceste fin que l'on assistera en corps aux disputes le jour d'icelle.

» Ce fait, led(it) s(ieu)r Blanzly est entré dans la chambre accompagné de douze escoliers et a esté prié de se seoir en une cheize mis au milicu de la place et s'est couvert, ses escoliers debout derrière luy teste nue, Messie(urs) du Conseil ayant pris leurs places dans des chèzes aux deux costez; et a fait arrangue en latin et a présenté sur le bureau une thèze de latin, à laquelle arrangue Mons(ieu)r le Lieutenant a respondu pareillement en latin, et a esté reconduit par trois de la Compagnie jusqu(ues) sur l'escallié.

» Conclud a esté que la lève et recepte pour l'indemnité des hosteliers sera fait par Hermonville et que les billez pour cest effect seront imprimés ». *Arch. mun. Reims*, Registre 78, fol. 71.

¹ *Ibid.*, ms 1703, t. II, p. [81].

² E. CAULY, *op. cit.*, p. 683. *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés., fol. 3. — Il avait succédé à Pierre Routier (1656), docteur en droit, chanoine de Reims et fut remplacé par Louis Bonvent (1658), docteur en théologie, principal du Collège, qui accueillit Jean-Baptiste de La Salle en 1661.

³ Actionné par Thomas Mercier, recteur, pour mauvais usage des revenus du Collège des Bons-Enfants dont il était le grand-maître, en même temps que chanoine pénitencier, il fut condamné par deux fois par le baillage de Vermandois (12 juin et 29 juillet 1661) [*Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977, p. 383]. Ayant fait appel au Parlement, celui-ci par son arrêt du 5 janvier 1662 déclarait la grande pénitencerie incompatible avec la charge de grand-maître, exigeait la présence de deux conseillers de ville à l'audition des comptes du Collège et demandait le remplacement de Jean Lallemand. E. CAULY, *op. cit.*, p. 380, qui utilise une pièce manuscrite de Raussin. — Incompatibilité entre la Pénitencerie et la charge de Grand-Maître. *Arch. mun. Reims*, Carton 820, liasse 8, n° 5 (5 janvier 1662). *Ibid.*, Carton 690, liasse 13, n° 5. — Michel de Blanzly avait cumulé de la sorte deux chaires de théologie. Maurice Le Tellier dérogea à cette disposition du Chapitre. Après *maturam deliberationem, certiores facti de piis moribus, virtute et doctrina singularique eruditione*, il nommait Nicolas Philbert, docteur de Sorbonne adscrit à la Faculté de Reims, *ad legendum*

M. de Blanzly jouissait d'un bien considérable : son testament en fournit la preuve. Il acquit plusieurs immeubles à Reims, rue Neuve : maison dite *la Bastille*¹, celle appelée *Sainte-Reine*², et celle d'Antoine Morté, « marchand sargier peigneur de layne » et de Nicolle Pot de Vin³. Patron et dimier (1642-1676...) de Saint-Martin de Voncq (Ardennes)⁴, il touchait un revenu de 240 livres par an⁵.

Chapelain de l'église métropolitaine de Reims, il était aussi confesseur des dames de la Congrégation Notre-Dame⁶ alors installée rue du Barbâtre, à la hauteur du grand séminaire actuel. A leur demande, il composa, en 1674, l'office complet de sainte Dorothee, martyre, en vue d'honorer les reliques insignes dont le cardinal Barberini leur avait fait présent. Les Sœurs de l'Enfant-Jésus eurent recours à ses lumières le priant d'examiner les *Avis spirituels* de

et docendum in schola n(ost)ra S(anc)ti Patricii, volumusq(ue) ut hoc ipso anno lectionum suarum initium faciat singulisque diebus ferialibus ad hora septima cum dimidia matutina ad nonam usque legat et doceat (28 septembre 1680) et donnait ordre a *Dilecto n(ost)ro Magistro Danieli Egan, doctori theologo magnoque Collegii n(ost)ri Magistro*, au doyen et professeurs de la dite Faculté de donner exécution à ces lettres. Reims, 11 octobre 1680. *Bibl. nationale*, ms fr. 20752.

¹ Contrat par-devant Chevillier, notaire royal à Reims, en 1666. Cité par H. JADART, *op. cit.*, p. 37, n. 2.

² Légruée à l'Hôtel-Dieu, par acte devant Copillon, notaire, le 23 décembre 1689. *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu*, B⁵⁰, 1^{re} liasse [Rue Neuve], pièce 11.

³ Acquise le 29 décembre 1677, « ayant issue par derrière sur une ruelle respondante sur la rue du Barbastre », moyennant deux mille deux cents livres tournois au principal (Tilquin et Rogier, notaires). *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu*, B⁵⁰, 1^{re} liasse [Rue Neuve], pièce 12. — Dans un acte du 24 mars 1678, Nicolle Pot de Vin, devient *Poietevin* [*ibid.*, pièce 13]. — Le 16 décembre 1665, Michel de Blanzly agit comme mandataire de Jean Beffroy, procureur au Présidial de Laon, qui met en pension, Antoine Beffroy, son fils, au logis « d'honor(able) h(omme) Lancelot Favart, m(archan)d à Reims, pour trois ans, afin d'apprendre le commerce de marchandise et de mercerie, moyennant 40 livres tournois » (Minutes de M^e Rogier, notaire royal à Reims). Cité par H. JADART, *op. cit.*, p. 36 n. 1.

⁴ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 376, pièce (années 1642, 1653, 1658, 1660, 1661, 1664, 1676). — « Comparut en sa personne M(ess)ire Michel de Blanzly, bachelier en théologie, patron du patronnage de Vonc et Rilly-aux-oyes, dem(eurant) à Reims, lequel a recongnu avoir baillé à tiltre de louage et admodiation à Jean de Saulcy, vigneron, demeurant au village dudict Vonc, à ce présent preneur audict tiltre, la part et portion des dixmes tant grosses que menues du village et terroir dudict Vonc aux us et costumes de toute ancienneté deppendant du patronnage dudict Vonc, pour en joyr par ledict preneur tout ainsy que les preceddans fermiers en ont joy »... *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 376, pièce 7.

⁵ *Bibl. nationale*, ms fr. 6028, fol. 39. — Le patronage de Saint-Martin de Voncq fut uni à la Chantrerie sur requête de Jean Roland, chanoine-chantre. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 375, pièces 9-24 (an. 1677-1678).

⁶ P.-L. PÉCHENART, *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Reims*, t. I, 1886, p. 178 n. 1.

M. Roland, leur instituteur, et de donner son approbation ¹. Appelé à donner son sentiment sur l'*Histoire de Reims* et son auteur, voici en quels termes s'exprimait Michel de Blanzly :

« *Aut satis erat Dom. Guillermo Marlot multa fuit ingenii, suaeque eruditionis praeclara monumenta aetate media dedisse publico, suum sinere non poterat scientia profundior, maturior aetate, inter libros canus, majorum rerum capax otiosi animum, inerte esse manum, calamumve, gloriosam meditabatur, et innocentem inaudito miraculo, grandiorique et insigniori, ceteris jam publico datis opere sui nominis apotheosim, invigilans revocando ad vitam Frodoardo, et ad nostra tempora protrahendo, evoluendo et enucleando annos et acta insignis Ecclesiae Remensis, ut cuderet Annales, singulos illius annos fideliter, suamque simul feliciter afferendo memoriam longioribus annis : bipertitum opus est, et jam primum prodit in lucem Tomus secundus, non impar altri, in quo lector criticus ne vel leve offendiculum invenire poterit, nisi nodum quaerere velit in scripo, pompam abhorret stilus ejus, calamistros, fucum, cincinnos, sed tersus est, facilis, candidus, ut decet Historicum, Religiosum virum, et antiquum Doctorem Theologum, veritati et fidei Catholicae doctrina nihil habet alienum, solida est, nullis admixta vel fabellis, vel dubiis, pia est, profunda et gravis, perfecte respondens, tum dignitati materiae tum Authoris sui pietati, profundae eruditioni et venerationi, en illius operis critica, si tamen justum criticae nomine donari possit encomium, en judicium quod palam, et publice profert Remis primo Aprilis anno Domini 1679, Michael de Blanzly, sacrae Theologiae Doctor, et Professor in Collegio Universitatis Remensis, necnon Ecclesiae Collegiatae SS. Martyrum Timothei et Apollinaris canonicus » ².*

Chanoine et receveur du Chapitre de Saint-Timothée, Michel de Blanzly succéda, le 5 juillet 1684 ³, à Robert Le Large ⁴, doyen, à la prébende 34 laissée

¹ Nous connaissons ce texte par la copie transmise par Sœur Clouez († 1852). Michel de Blanzly se dit « prêtre, ancien docteur et ancien professeur en théologie et chanoine de Notre-Dame de Reims ». Il déclare et certifie avoir lu un livre qu'on lui a dit être « un recueil de quelques avis donnez par feu Monsieur Roland, Chanoine théologal de Notre-Dame de Reims ». Tout était « extrêmement conforme à la piété d'un si excellent homme », renfermant « les maximes les plus pures de l'Évangile et les principes de la Morale chrétienne les plus saints » exprimés « de la manière la plus juste et en termes les plus concis » ; il ne contient rien que de « très orthodoxe » et entièrement conforme « à la foi catholique, apostolique et romaine ». L'attestation, donnée à Reims, est datée du 22 juillet 1685. *Reims, Arch. Sœurs de l'Enfant-Jésus*, 7-4B. — Reproduit in-extenso dans Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, 1970, p. 363.

² G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, *Approbatio*.

³ Nommé chanoine du Chapitre métropolitain, Michel de Blanzly résigna ses fonc-

vacante par la mort de ce dernier. Quatre mois plus tard, le 3 novembre, il opta pour la 67^e, sans doute mieux dotée¹. Avant la prise de possession, il résigna son canonicat de l'église collégiale de Saint-Timothée : c'était le 30 octobre 1684².

tions de professeur de théologie à l'Université. En 1685, comme on vient de le lire dans la note précédente, il se qualifie d'« ancien professeur en théologie ».

⁴ Voir plus bas, document 53, p. 291.

¹ Elle était vacante par la mort de Jean Bachelier († 27 août 1684), vidame du Chapitre. A la mort de Michel de Blanzy († 11 novembre 1690), c'est Henry Legoix, prêtre rémois, docteur en théologie qui prit la succession. Décédé le 19 décembre 1710, il fut enterré, comme son prédécesseur, *ante inag(inem) Christi Patientis*. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 350 v^o. — Supérieur des Sœurs de l'Enfant-Jésus de 1690 à 1710, il donna des règles « aux Sœurs maîtresses d'école qui sont envoyées de la communauté du Saint-Enfant-Jésus pour faire l'école hors de la ville » [*Arch. Sœurs de l'Enfant-Jésus*, ms 31, p. 303]. Son testament est du 14 décembre 1710. Henry Legoix légua 1500 livres auxdites Sœurs, à charge de donner 300 livres « pour être employées à faire faire des missions dans quelques lieux des terres du Chapitre ». [*Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, art. 48-51]. Le legs devenant onéreux, les Sœurs obtinrent la réduction de ladite fondation [*Arch. mun. Reims, Hôpital général*, B 56, liasse 5, titres n^{os} 8-9].

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 219. — D'après Y. POUTET [*op. cit.*, t. I, p. 362], il « fut nommé, le 20 octobre de la même année (1684), chanoine de la collégiale Saint-Timothée ». C'est une double erreur : il *renonça* au canonicat de la collégiale le 30 et non le 20 octobre. Voici, d'ailleurs, son acte de démission et son acceptation par Charles-Maurice Le Tellier : « *Anno Domini millesimo sexcentesimo octuagesimo quarto, die vero mensis octobris trigesima, in mei Caroli Desmolins, presbyteri Ecclesiae collegialae B(eatorum) Apostolorum et S(anc)ti Simphoriani Remensis canonici praebendati, auctoritate S(anc)tae Sedis Apostolicae notarii jurati, in registris curiarum spiritualis et regiae Remensis debite immatriculati et descripti, Remis manentis, testiumque infra nominatorum praesentia personaliter constitutus, venerabilis ac circumspectus atque scientificus vir Dominus ac Magister Michael de Blanzy, p(res)b(yte)r dioecesis Suessionensis, almae Universitatis Remensis Doctor et professor theologus, insignis ac metropolitanae Ecclesiae Remensis canonicus praebendatus; necnon Ecclesiae collegialae Sanctorum Martirum Timothei et Appollinaris Remensis etiam canonicus praebendatus, Remis manens, qui quidem ex eius certa scientia et spontanea voluntate suos fecit et constituit procuratores D(omi)nos ac Magistros [en blanc] absentes tamquam praesentes, et eorum quemlibet specialiter et expresse ad ipsius D(omi)ni constituentis nomine et pro eo dictos suos canonicatum et praebendam praefactae ecclesiae collegialae Sanctorum Martirum Thimothei et Appollinaris Remensis(is) quos pacifice obtinet cum illorum fructibus et pertinentiis universis in manibus Illustrissimi et Reverendissimi Domini D(omini) abbatis archimonasterii S(anc)ti Remigii Remensis Ordinis S(anc)ti Benedicti; ratione suae abbatialis dignitatis, eorumdem canonicatus et praebendae dictae Ecclesiae collegialae collatoris ordinarii, pure, libere et simpliciter resignandu(m) et dimittendum, petendumque hujusmodi resignationem et dimissionem recipi et admitti, ac litterarum desuper necessariarum expeditioni consentiendum et g(e)n(er)aliter, etc., promittens, etc., de quibus praedictus D(omi)nus constituens petiit a me, notario supranominato, hoc praesens actum seu instrumentum sibi fieri et tradi quod quidem sub forma hac ei annui et tradidi. Acta haec fuerunt Remis domi meae, anno, mense et die praedictis, praesentibus ibidem mag(ist)ris Gerardo Camuzet et Renato Brohardel, p(res)b(yte)ris in dicta metrop(olita)na Ecclesia Remensis capellanus, Remis commorantibus, testibus ad praemissa vocalis rogatis, una mecum,*

Arrivé aux jours de sa vieillesse — il serait né au début du siècle, d'après H. Jédart — Michel de Blanzy « après avoir largement joui de l'existence studieuse et calme que ses revenus et la prévoyance lui avaient créée »¹, songea à ceux qu'il avait aimés et auprès desquels il avait vécu : les pauvres de l'Hôtel-Dieu, ses collègues du Chapitre. C'est en leur faveur qu'il rédigea son testament, le 28 septembre 1689², complété par les codiciles des 5 et 13 décembre de la même année.

Testament et dotations. Après avoir décliné son identité — « vénérable et scientifique personne, M^{re} Michel de Blanzy, prestre, docteur et professeur en théologie de l'Université dud(it) Reims, chanoine de l'église métropolitaine dud(it) Reims, y demeurant, rue Noeufve, paroisse de Saint-Etienne » — déclaré « avoir bon sens, mémoire et sain entendement », considéré « la mort comme certaine et l'heure d'icelle incertaine »... il a fait son testament et « disposé des biens qu'il a plu a Dieu nostre créateur luy prester en cedit monde mortel », cassant et annullant tous autres testaments et dispositions contraires. A la fabrique de l'église Notre-Dame, il léguait³ :

« un calice et les deux burettes d'argent vermeil doré [...] pour servir seulement au grand autel du chœur de la nef... Une coupe aussy d'argent vermeil doré dedans et dehors pour donner l'ablusion après la communion... Et un petit reliquiaire de cristal garny d'or ou d'argent doré dans lequel

notario et d(omi)no constituente in praesentium minuta subsignatis. [Signé] C(arolus) Desmolins [paraphe], notarius.

» *Praesentem dimissionem admittimus. Remis, in palatio nostro archiepiscopalis, die trigesima octobris anni 1684. [Signé] Carolus M(auritius) ar(chiepiscopus) dux Remensis.* Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 219, pièce 137. — Quel âge comptait-il à cette époque ? Pour l'auteur cité : « il n'était pas encore très âgé bien qu'ayant atteint la soixantaine ». En se reportant à la soutenance du doctorat — « avant d'avoir atteint ses vingt-huit ans (1658) » [*op. cit.*, p. 360] — il serait né vers 1629-1630 au plus tard, et compterait 54 ou 55 ans en 1684. Pour H. JADART [*op. cit.*, p. 34], il naquit « au commencement du XVII^e siècle ».

¹ H. JADART, *op. cit.*, p. 38.

² Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu, B⁵⁰, pièce 11. — Reproduit par H. JADART, *op. cit.*, Appendice I, p. 45. — « Etaient nommés exécuteurs testamentaires : vénérables et discrettes personnes M(essi)res Antoine Moët, prestre, chanoine de l'église Notre-Dame dudit Reims; Jean Duboys, prestre, chanoine de l'église de S(ain)t-Symphorien dudit Reims, et le sieur Christophe Duboys, bourgeois dudit Reims. » En reconnaissance, le testateur laissait au sieur Moët « une dragière d'argent vermeil doré et ausdits sieurs Dubois deux chandeliers d'argent et un crucifix, les priant de les avoir pour agréable, affin d'avoir mémoire dudit sieur testateur en leurs prières ».

³ G. MARLOT, *Metropolis Remensi Historia...*, t. II, Remis, Protasii Lelorain, M.DC. LXXIX, *post* Index.

sont plusieurs reliques de saints, lequel reliquiaire sera attaché à l'image de la Vierge qui se met sur le grand autel ou à un autre reliquiaire du trésor de ladite église Nostre-Dame... »¹.

Le 5 décembre « estant indisposé, revestu d'une robe de chambre, assis sur un siège proche du feu dans une chambre basse de la maison où il fait sa demeure, rue Neufve, paroisse S(ain)t-Estienne », M. de Blanzly complétait son intention première, voulant, ainsi qu'il le déclarait à M^{es} de Reims et Copillon, notaires, que :

« outre le calice, les deux burettes, la couppe et le reliquiaire [...] il lègue encore à lad(ite) fabrique, par le présent codicil, une aiguière d'argent en partie vermeil dorée »

disposant par ailleurs :

« qu'au lieu d'une messe basse par chacune semaine à perpétuité qu'il fonde par ledit testament à l'abbaye de S(ain)t-Estienne de Reims, il ne soit dit que deux messes par chacun mois, sans néanmoins rien diminuer du leg qu'il a fait à ladite abbaye de la somme de cinq cens livres ».

Le 16 décembre 1689, enfin, M. de Blanzly, confirmant ses dispositions testamentaires, cédait, quittait et transportait

« dès maintenant et pour toujours par pur et vray don irrévocable [...] sans espérance ny puissant d'aucun rappel, à messieurs les vénérables Prévost, Doyen, Chantre, Chanoines et Chapitre de l'église métropolitaine dudit Reims, ce stipulant et acceptant par vénérable et discrète personne M^e Antoine Moët, prestre, chanoine de ladite église, se faisant et portant fort pour lesdits sieurs de Chapitre et ayant pouvoir d'iceux [...] tous et chacuns les livres et volumes qui composent la bibliothèque dudit sieur de Blanzly qui sont environ huit cens in-folio, six cens in-quarto, huict cens in-octavo et cinq ou six cens in-douze et avec ce tous les rayons sur lesquels lesdits livres sont à présent, priant lesdits sieurs de Chapitre d'avoir égard au présent qu'il leur fait qu'il a dit luy couster et luy tenir lieu de la somme de onze mil livres, au moins; que tous lesdits livres et volumes sont en bon estat, bien reliés et conditionnés... »

s'en réservant cependant l'usage sa vie durant, et voulant qu'après son décès ils soient transportés

« dans la bibliothèque de leur Chapitre et [soient] rangés sur des rayons

¹ *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu, B⁵⁰, pièce 11.*

proprement faits et enfermés avec des jalousies de fil de fer ou de laiton, le tout aux despens dudit Chapitre »¹.

Ainsi placés, aucun ne devait sortir de la bibliothèque. La consultation était autorisée en présence du gardien, le prêt à l'extérieur étant rigoureusement prohibé.

Telle est, en substance, la teneur de ce curieux document fort utile pour la connaissance des bibliophiles rémois. Vrai trésor que de Blanzly retint auprès de lui jusqu'à son dernier souffle. Après sa mort il fut placé dans le Cloître Notre-Dame y demeurant jusqu'en 1792 où la Révolution le confisqua pour le confier définitivement à la bibliothèque municipale de Reims. La guerre de 1914-1918 le détruisit en bonne partie; ce qui reste « [fait] honneur au bon goût de Blanzly, à son discernement, à son amour des belles éditions ». Poètes, orateurs grecs et latins, historiens ecclésiastiques et profanes, annalistes dont les *Papirii Massoni Annalium liber quatuor*, apologistes, controversistes de l'Antiquité et de la Renaissance, théologiens du Moyen Age et postérieurs à la Réforme, philosophes, dont l'incunable *Boetius, De Consolatione philosophiae necnon de disciplina scholarium*, Jean Dupré, vers 1487, y sont représentés². La scholas-tique n'absorba par toute l'activité de l'érudit chanoine : esprit très ouvert, il s'instruisit à toutes les branches littéraires. On n'attendait pas moins du « très illustre et scientifique M. de Blanzly ».

Magnanime envers le Chapitre, Michel de Blanzly le fut également envers l'Hôtel-Dieu. Outre les maisons *la Bastille*, *Sainte-Reine* et *Morté*³, précédemment mentionnées, le savant théologien lui légua une partie de son argenterie, à savoir :

« quatre flambeaux pesans sept marcs trois onces et demy, une aiguière et un pot doré par Les Garnizons, et une autre aiguière pesans sept marcs sept onces, trois sallières carrées, une mouchette, six fouchettes et une salière dorée avec une escuelle, pesans ensemble huit marcs trois onces, six bros, un ver, une tasse à oreilles, une chesnette ou clazonière, une douzaine de tasses de même façon, pesans huit marcs six onces; un estuy, deux boettes et une agraffe, pesans quatre onces, toutes lesquelles argenteries ont été mises à mains du s(ieu)r Moët »⁴.

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, pièces 40, 41 (16 et 20 décembre 1689 : fondation d'une messe à perpétuité). — Ch. LORQUER, *op. cit.*, p. 121.

² Ses principaux ouvrages, cf. Catalogue dressé à la Révolution, *Bibl. mun. Reims*, ms 1994, ff. 88, 89.

³ *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu*, B⁵⁰, 1^{re} liasse [Rue Neuve], pièce 14.

⁴ *Ibid.*, pièce 14, fol. 1 v^o. — Acceptation par les administrateurs ecclésiastiques et

Au cas où le testateur n'eût pu accomplir toutes ses intentions, sa sœur, Nicolle de Blanzly, devait continuer ses pieux desseins.

Les coffres vides, mais les mains pleines des mérites amassés pendant sa vie qui n'eut que la science et Dieu en vue, le grand bibliophile rémois, « émule des Parent, des Dozet, des Favart, des Maucroix, des Frizons et des Pinguenet » sans oublier Marlot et Mabillon, Michel de Blanzly s'éteignit dans la paix du Seigneur. Il fut inhumé au « costé du Dieu de Pitié, vers l'église ». Son épitaphe, transcrite par Weyen, disait :

SCIENTIFICUS VIR | MICHAEL DE BLANZY, CERGIENSIS |
DOCTOR ET PROFESSOR THEOLOGIAE | QUI ANTIQUAM
CAPITULI BIBLIOTHECAM | LIBRIS COPIOSE ADAUXIT | ET
MISSAM AD ALTARE S(ANC)TAE CRUCIS | SUBMISSA VOCE,
QUALIBET DIE MARTIS FUNDAVIT. 11 NOVEMBRIS 1690 ¹.

Le portrait de Michel de Blanzly, peint par Denis Chenu (° 1630) se conservait au Musée Saint-Denis de Reims. Il représentait le chanoine, assis, de 3/4 à gauche, regardant de face et instruisant, la tête couverte d'une calotte à oreillettes, revêtu du surplis et de la chausse doctorale, la main gauche posée sur l'accoudoir, la main droite levée. Derrière le fauteuil, une bibliothèque. En haut, dans le coin supérieur, sur un parchemin enroulé, cette inscription :

DOMINUS ET MAGISTER MICHAEL | DE BLANZY DOCTOR ET
PROFESSOR | THEOLOGUS NEC NON ECCLESIAE | METROPOLI-
TANAE REMENSIS | CANONICUS QUI ANTIQUAM | CAPITULI
BIBLIOTHECAM | LIBRIS COPIOSE ADAUXIT. | OBIIT DIE XI. |
NOVEMBRIS 1690. Dans le bas, dans une cartouche, le blason de la Faculté de théologie : un aigle à sinistre, au vol déployé, et la devise : AD SUPERAS
CONTENDO DOMOS ².

Le ms Weyen, de son côté, a tracé en quelques lignes la courte carrière canoniale du disparu : six années d'intense prière publique (1684-1690) avant le *Benedictus* d'adieu à la vie.

civils du Bureau dudit Hôpital (17 décembre 1689), dans *Arch. mun. Reims, Hôtel-Dieu*, E 5*, p. 97 [fol. 49]. — Sur la succession de M. de Blanzly, cf. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B (non classé). Bailliage du Chapitre. Actes de succession, 1690-1692 (16 novembre 1690).

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 481 v° n° 53.

² Ch. LORIQUET, *op. cit.*, pp. 121-179. Michel de Blanzly ne fut pas « doyen du Chapitre de Reims » comme affirme l'auteur. — Toile de 0,40 × 0,42 cm. — Toile disparue après 1905. [Communication du Conservateur du Musée Saint-Denis.]

« *Michael de Blanzÿ, p(res)b(yte)r Suessi(onensis) dioces(is), artium et sacr(ae) theolog(iae) Doctor et professor, in prop(ria) auth(oritate) ordin(aria), 6 Jul(ii) 1684 et in vim graduum per ob(itum) Roberti Le Large, Decani eiusd(em) Eccles(iae). Obtinuit eodem anno, 13 nov(embris) praeb(endam) 68. Sede vacante fuerat electus a Capitulo professor theol(ogiae) scholast(icae) loco Io(ann)is Lallemand can(onici) poenitenti(arii) Eccles(iae) Rem(ensis), 27 Jan(uarii) 1662. Fuerat capellan(us) Eccl(esiae) Rem(ensis) et can(onicus) S(anc)ti Timothei.* » ¹

Reprenant le même sujet à propos de la prébende 68, l'auteur ajoute les détails suivants :

« *Iam obtinuerat p(rae)bendam 34 eodem anno 1684, 6 Jul(ii), sed renunciavit iuri dictae praebendae in favorem Petri Boucher...*

» *Obiit Remis can(onicus) Rem(us), 11 vel 12 nov(embris) 1690. Sepultus ante Imaginem Christi Patientis* » ².

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 268 v^o.

² *Ibid.*, ms 1773, fol. 350 v^o.

48

Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège de l'Université de Reims.

Reims, 15 juillet 1670.

- A. Original sur papier, 172 × 112 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 1.
 e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (abril-mayo 1957), p. [10]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 9. Reims. Musée Hôtel de La Salle.
 e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personelles*, 40 Mi 110, 3. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 367, 6. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 4-4. Rome. Maison généralice F. S. C.
 Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 58, 36.

C'est Jean Guibert¹ qui, le tout premier, mentionne cette attestation de scolarité donnée à Jean-Baptiste de La Salle dont aucun des biographes n'avait eu connaissance.

Rédigé dans la même forme que le document précédent et pour la même finalité académique, le certificat témoigne que J.-B. de La Salle, « insigne chanoine de l'église de Reims », suivit avec *editis diligentiae pietatis et singularis eruditionibus notis*, de la Saint-Remy 1669 au 15 juillet 1670, les leçons de théologie de Daniel Egan *in scholis Dionisiofurnerianis* de l'Université de Reims. Il s'agit, en fait, des cours donnés à l'abbaye de Saint-Denis, en accomplissement des clauses de la fondation d'Antoine Fournier, d'où l'adjectif *Dionisiofurnerianus*.

Voici le document en question :

Ego infra scriptus, presbiter, in sacra theologia doctor et publicus | professor, singulis quorum interesse poterit tenore | praesentium, testor
Dominum Ioannem Baptistam | de la Sale meas lectiones theologicas in
 5 *scholis | Dionisiofurnerianis Universitatis excepisse cum editis | diligentiae pietatis et singularis eruditionis notis | a Remigialibus anni 1669 ad*
praesentem diem. In cuius | rei fidem his propria manu subscripsi. Rhemis
A(nno) D(omini) 1670 | die Julii 15^a.

[Signé] D(aniel) Egan [paraphe].

¹ J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 22 n. 1.

Ego infra scriptus magister in sacra theologia doctor et publicus
professor singulari quorum inter se putavit tenere
praesentium textor omnium Joannis Baptistam
de la falo meae lectionum theologiae in schola
omniflorum universitatis excepisse cum editis
diligentiae pietatis et singulari traditionis notis, et
Remigialibus anni ubiq ad praesentem diem in cuius
rei fidem his propria manu subscripsi Remigii A. Osby
die Julij 15^a ————— D. Regan

Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours de théologie de Daniel Egan, professeur à la Faculté de théologie de l'Université de Reims. Reims, 15 juillet 1670.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 1, coté n° 4.

Photo E. ROUSSET.

[D'une autre main :] N^o 4. [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Point de timbre, point de sceau : la simple *scriptio* du professeur suffit à la validité de l'acte.

Le document précédent, n^o 47¹, nous a fait connaître le nom de Daniel Egan à l'occasion du conflit soulevé par la nomination de Louis-Éléonor Tristan de Muizon, successeur de Pierre Dozet († 1668) comme chancelier de l'Université. Aprement contestée parce que le candidat était simplement bachelier en théologie de l'Université de Paris, la Faculté de Reims appela comme d'abus au cardinal Barberini. Celui-ci était alors en Italie : il chargea son coadjuteur, Charles-Maurice Le Tellier de régler le différend. L'affaire prit des proportions scandaleuses : Tristan, affirmait-on, était un intrus et ses actes invalides. On alla même jusqu'à empêcher la célébration des licences après Pâques : ayant eu lieu on les déclara nulles. Le litige fut porté au tribunal. Aux protestations de Jacques Thuret, chanoine écolâtre², s'étaient jointes celles d'Henri Esnart, recteur³; d'Oudart Duchemin, syndic de la Faculté⁴; d'Henry Melot, sous-doyen⁵; de quatre bacheliers formés, de Daniel Egan et de Michel de Blanzy,

¹ Voir plus haut, document 47, p. 221 n. 2.

² Originaire de Laon, *Jacobus Thuret, p(res)b(yte)r, in utroque iure doctor, can(onicus) Rem(us), recipitur ad scholatriam in p(ro)pria 10 sept(embris) 1640 auth(oritate) apost(olica) per resign(ationem) ca(us)a perm(utationis) cum Petro Robin ad prioratum d'Arnelle Moyen Ville, O. A. Obtinebat praeb(endam) n^o 1 ab amo 1625. Fit vicarius generalis D(omi)ni cardin(alis) Barberini arch(iepiscopis) Rem(ensis), 15 Decemb(ris) 1667. Obiit Remis super can(onicus) et scholarca Rem(us), 11 Apr(ilis) 1670. Sepultus in eccl(esi)a Rem(ensi) ante sacellum antiquae Congregationis. Bibl. mun. Reims, ms 1773, ff. 117, 220 v^o; *ibid.*, ms 1775, fol. 28. — E. CAULY, *op. cit.*, p. 661, fait erreur quant à la date de nomination comme vicaire général.*

³ *Praesbyter dioecesis Trevirensis, doctor theologus, receptus die 25. Maii anno 1679 causa permutationis in manibus D. Rem(ensis) Arch(iepiscopi) ad canonicatum S. Balsamiae et capellaniam S. Ioannis in Ecclesia Remensi. Bibl. mun. Reims, ms 1800, fol. 57 v^o.*

⁴ Ancien recteur de l'Université de Reims (1655-1656). E. CAULY, *op. cit.*, p. 683. — Voir plus haut, p. 221 n. 2.

⁵ Prêtre, docteur en théologie et doyen de ladite Faculté à l'Université de Reims, curé de Sainte-Marie-Magdeleine (1626-1638) et de Saint-Hilaire (1638-1680) [*Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 219 pièce 25*], il mourut sur la paroisse Saint-Hilaire le 10 avril 1680, étant âgé de 88 ans. *Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Hilaire, Reg. 1675-1683 [an. 1680, fol. 11]*. — Copie. *Arch. Maison généralice, AB 160-2, dos. 7*. — Il avait été Principal du collège des Bons-Enfants. Le 6 avril 1661 il résigna cette charge entre les mains du roi en faveur de Louis Bonvent, docteur en théologie de l'Université de Reims. La nomination de celui-ci par droit de régale est du 17 novembre 1661. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 180, liasse 4, n^o 4*. — Il fit testament le 27 décembre 1679. — Henri Melot est qualifié de vice-chancelier — *pro Universitatis procancellano*

professeurs de théologie. Ils perdirent la partie. Déboutés par deux fois au Présidial de Reims, leur appel fut définitivement déclaré irrecevable, le 10 décembre 1670, par le Parlement de Paris ¹.

Irlandais d'origine, Daniel Egan, prêtre et docteur en théologie, arrivait à Reims en 1648. Trente années plus tard, en juin 1678, il obtenait des lettres de naturalité. En voici leur teneur :

« Louis, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à tous p(rése)ns et à venir, salut. N(ot)re bien amé Daniel Egan, irlandois de nation, prestre, docteur en théologie, nous a fait remonstrer que s'estant habitué en nostre ville de Reims depuis trente années, il désiroit y finir ses jours comme un de nos sujets et régnicolles s'il nous plaisoit luy accorder nos lettres de naturalité sur ce nécessaires. A ces causes, voulant traiter favorablement led(it) Egan de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle nous l'avons reconnu, tenu, censé et réputé, reconnoissons, tenons, censons et réputons par ces p(rése)ntes signées de nostre main, pour l'un de nos vrais et naturels sujets et régnicolles, voulons et Nous plaist que comme tel il luy soit loisible de demeurer en n(ot)re royaume, payer terres et seigneuries de nostre obéissance, jouir des privilèges, franchises et libertez dont jouissent nos vrais et naturels sujets, succéder, avoir, tenir et posséder tous biens meubles et immeubles qu'il a acquis ou pourra acquérir et qui luy seront donnez ou laissez, d'iceux jouir et disposer par testament, ordonnance de dernière volonté ou autrement ainsy que de droit luy sera permis, et qu'après son décès, h(éri)ti)ers ou autres en faveur desquels il en aura disposé luy puissent succéder pourveu qu'ils soient nos régnicolles et tout ainsy que si l'exposant estoit originaire de nostre royaume sans qu'au moyen des ordonnances et règlemens d'iceluy il leurs soit fait aucun empêchement ny que nous puissions

1635-1670 — dans un procès-verbal signé de M. le Lieutenant général et de plusieurs docteurs dont MM. Egan, de Blanzay et Oudinet (22 janvier 1670). *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 26.

Henri Melot eut pour successeur à la cure de Saint-Hilaire de Reims Maître Antoine Lempereur (° v. 1656), docteur en théologie, dont Maurice Le Tellier rendra cet éclatant témoignage : « L'opinion que j'avois de sa vertu et de sa capacité m'ont déterminé à le faire mon promoteur et syndic de mon clergé; il s'acquitte parfaitement bien de tous ses debvoirs. Je l'ay fait chanoine de mon église [5^e prébende, 6 janvier 1687. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 210, 337; *ibid.*, ms 1775, p. 21] et il a résigné sa cure, par ma permission, à M^e Jean Singly, prestre de mon diocèse qui en a pris possession le 8 feb(vrier) 1688. Il est aagé de 47 ans; c'est un très bon sujet ». *Bibl. nationale*, ms fr. 6031, fol. 8. — La visite pastorale étant du 19 juillet 1686, il s'agit d'un témoignage *post eventum*.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièces 31 et 32.

prétendre lesd(its) biens nous appartenir par droit d'aubaine ou autrement. Voulons en outre qu'il puisse accepter, tenir et posséder en nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, tous et chacun les bénéfices dont il pourra estre cy après canoniquement pourveu à bon droit et juste tiltre non dérogeant aux saints décrets et concordats, privilèges et libertés de l'Eglise galli(ca)ne jusques à la somme de deux mil livres et d'iceux bénéfices prendre possession et jouissance comme s'il estoit nostre naturel sujet, à la charge que dans six mois il mettra ès mains de nostre très cher et féal sieur Le Tellier, ch(eva)l(i)er, chancelier de France, un bref apostolique en la manière accoustumée par lequel n(ot)re S(ain)t Père le Pape accordera [...]. Donné à Saint-Germain-en-Laye au mois de juin 1678 et de n(ot)re règne le trentesixiè(me). Signé, Louis. Par le Roy, Colbert, scellées du grand scel de cire verte sur double cordon rouge et ver(t). Et à costé est escript expédié et registrées en la Chambre des Comptes du Roy nostre Sire au Registre des chartes de ce temps. Ouy le procureur g(é)n(ér)al du Roy »¹.

D. Egan n'avait pas attendu la naturalisation pour accepter « tous et chacun les bénéfices » dont il avait été valablement pourvu. Dès 1656 il avait succédé à Robert Le Large à la chaire de théologie de Saint-Denis. Après avoir rappelé la démission de celui-ci, le document faisant foi ajoute :

« Nominamus et eligimus in illius locum discretum et scientificum virum Dominum et Magistrum Danielem Egan, presbiterum, dictae Facultatis Theologiae doctorem, de cujus fide, religione catholica, apostolica et romana, probitate morum, vitae integritate, scientia debite et plene informati eumdem ad percipienda stipendia ordinariae professoris in theologia secundum tenorem dictae fundationis instituimus et ordinamus ad onus quotidianae praelectionis

¹ Copie. Arch. dép. Marne, C 2502, fol. 227-228 v^o. Suit la procédure d'enregistrement dans la Généralité de Champagne : « Informa(tion) préalablement faite sur les vie, religion, bien et faculté et impétrant par l'un des con(seillers) maistres ordinaires en ladite chambre accoustumés pour jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles selon leurs formes et teneur moyennant la somme de cinquante livres par luy payée laquelle a esté couverte et employée en aumosne le XII^e jour d'aoust MVI^e soixante et dix-huit signé Poulet, et à costé est écrit visa Le Tellier pour naturalité de Daniel Egan, et à costé sur ledit reply registrées ès Registres du Bureau des finances de la Gén(er)allité de Champagne pour jouir par l'impétrant de l'effet et contenu en icelles, ouy et ce consentent le Procurcur du Roy audit Bureau, à charge d'aumonne la so(mm)e de dix livres au grand hospital de Chaalons. Faict aud(it) Bureau des finances à Chaalons la quatorziesme jour de décembre 1678. Signé Cuissotte ».

[Fol. 227 v^o :] Reims. Lettres de naturalité obtenues par M^e Daniel Egan (*sic*), irlandais de nat.on.

et exercitationum in exercitium et favorem studiosorum theologiae in scholis Dionisianis haberi solitarum »¹.

Chaque après-midi, de 13 heures à 14 heures, après que la cloche de la maison eût annoncé à l'avance le commencement du cours, Daniel Egan procédait à la prélection théologique animant ensuite les exercices correspondants. Pour cette activité quotidienne, il recevait cent vingt livres par an². Théologien émérite, il s'impose à la considération des ecclésiastiques de Reims. Le 25 janvier 1678, D. Egan devient chanoine de Saint-Timothée³ et chapelain de Notre-Dame, par permutation, le 25 septembre de la même année⁴. L'abbé de Saint-Nicaise à qui revenait la collation le nomme curé de Saint-Sixte de Reims. Il en exerça la charge jusqu'au jour — 19 septembre 1686 — où cette cure fut rattachée à celle de Saint-Jean⁵. Il était en fonction lorsque, en 1679, il fut requis d'examiner le vol. II de l'*Histoire de l'Eglise de Reims* de Guillaume Marlot. Après lecture de l'ouvrage il délivrait l'approbation élogieuse que voici :

« *Exteris admirationi esse et venerationi gloria fuit, et debita laus Metropolis Remorum, sed suis vix notam esse puidisset, nisi sacros ejus fastos ab incunabulis duxisset Frodoardus gentis, Urbis, et Ecclesiae decus; et ejus vestigiis inhaerens, ad dies nostros eosdem celebres duxisset, de Schola et Claustro insigniter meritus Dom. Guillelmus Merlot, cujus Tomum hunc secundum Historiae Ecclesiasticae Remensis, inoffenso pede legere poteris, quippe qui authoris pietatem redolens et eruditionem, nihil continet a fide et morum regulis alienum. Ita lecto opere censuit Remis, die Martis 24. a. Domini 1679* ». ⁶

La science, la vertu exemplaire de D. Egan lui ont fait gravir rapidement les échelons de la hiérarchie universitaire. Docteur en théologie, professeur

¹ Parchemin, 260 × 350 mm. Trace de sceau pendant. *Bibl. nationale*, ms fr. 20752, fol. 66. — *Arch. dép. Marne*, D 59, liasse 4, pièce 2 [19 mai 1679]. — *Arch. mun. Reims*, Carton 822, liasse 255, pièce 6.

² *Arch. mun. Reims*, Carton 822, liasse 255, pièce 6. — *Bibl. nationale*, ms fr. 20752, fol. 66.

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 340 v^o. — Rétabli par l'archevêque Gervais (1065), le Chapitre de Saint-Timothée était composé de douze chanoines à la collation de l'abbé de Saint-Remy. L'église de Saint-Timothée se trouvait dans la rue des Créneaux. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 698.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 71 [fol. 274].

⁵ *Arch. dép. Ardennes*, 2J 153. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 285, pièce 8.

⁶ G. MARLOT, *op. cit.*, t. II. *Approbatio*. — Approbation souscrite par D. Egan, in *sacra Theologia Doctor et Professor Ordinarius et Facultatis Theologicae Syndicus, nec non Collegii Universitatis Archididascalus et S. Sixti in Urbe Pastor*.

titulaire, syndic de la Faculté et grand-maître du Collège des Bons-Enfants, ce sont des titres qu'il cumule sans ostentation. Ils disent clairement l'estime que professaient à cet étranger illustre ses collègues de l'Université.

Implanté à Reims, Egan ne perdait pas le souvenir de sa patrie d'origine. Désireux de favoriser ses compatriotes de ses libéralités il faisait donation pure et simple au Collège des Bons-Enfants de la somme de trois mille livres en principal « à raison du denier vingt-cinq », à la condition que celui-ci fournirait à perpétuité un « logement particulier et semblable à ceux que doivent jouir les boursiers dudit collège à un enfant hybernois du nom d'Egan ou, au défaut du nom d'Egan de celui de Féval, de la comté de Longford, de la province de Lagénie en Irlande ». En cas de vacance pendant deux années, ladite bourse serait destinée « à un enfant de Reims » ayant « de la disposition et de la vocation à l'estat ecclésiastique ». Le droit de nommer et de présenter à ce bénéfice appartiendrait conjointement à Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, chanoine et grand-archidiacre de l'église de Reims, et à Nicolas Boulet, conseiller du roi, « cy devant trésorier de la Généralité de Champagne ». Ladite bourse ne pouvait être possédée « plus de huit ans par le mesme écolier » qui était tenu « d'employer ce temps à l'étude des humanitez, de la philosophie et de la théologie, et de s'appliquer autant qu'il luy [serait] possible à acquérir la capacité et les qualités qui sont nécessaires à un bon et véritable missionnaire et se fasse ordonner prestre pour retourner en Irlande aussitost qu'il [serait] promu à l'ordre de prestrise pour y faire les fonctions de missionnaire »¹. A défaut « des talens nécessaires pour devenir un bon missionnaire » ou par manque de « conduite édifiante et régulière » l'écolier serait privé de ladite bourse par l'archevêque de Reims.

En mettant l'accent sur la condition nécessaire à « un bon et véritable missionnaire », Daniel Egan dévoilait ses profondes aspirations sacerdotales et le zèle apostolique qui l'animait. Dispositions d'autant plus remarquables que

¹ Contrat par-devant Leleu et Dallier, notaires royaux à Reims, 17 octobre 1691. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 59, liasse 1, n° 4. — Etaient stipulants et acceptants pour ledit Collège : « Thomas Roulant, prestre, docteur en théologie de l'Université de Paris, prévost et chanoine de l'église de Reims, vicaire général de Monseigneur l'archevesque duc de Reims; Gérard Audry, prestre, docteur en théologie, chanoine pénitencier de l'église de Reims; noble homme Maistre Louis Frémin, conseiller du Roy, bayll de l'archevesché de Reims; Monsieur Maistre Nicolas Moët, écuyer, seigneur de Brouillet, conseiller du Roy au baillage et Siège présidial de Reims; honorable homme Gérard Coquebert, bourgeois de Reims, lesdits sieurs de Brouillet et Coquebert, eschevins de lad(ite) ville de Reims, tous intendans dudit Collège. Et messire Antoine Lempereur, prestre, docteur en théologie, chantre et chanoine de lad(ite) église de Reims, promoteur des cours ecclésiastiques du diocèse de Reims ».

nous avons affaire à un intellectuel de bureau dont les coordonnées géographiques se limitaient en apparence aux quatre murs de son étude et de son aula universitaire.

Ayant abandonné l'enseignement, Egan devient chanoine de l'église métropolitaine de Reims (1695)¹. Il continue de vivre pauvrement. Le 13 octobre 1696, lui, « prestre, docteur et antien professeur en théologie, grand m(aître) du collège de l'Université de Reims et chanoine de l'église de Notre-Dame de Reims, deument naturalisé françois, estant en pleine sancté de corps et d'esprit » rédigeait son testament et ordonnance de dernière volonté. Après avoir recommandé son âme à Dieu et fait profession « de la religion catholique, apostolique et romaine » il exprimait le désir d'être inhumé « dans l'église des Dames religieuses de Longueau » dont il avait été pendant quarante-six ans le confesseur. S'adressant à Messieurs du Chapitre métropolitain, il les supplie de « f(ai)re cellébrer le plustost que se pourra les services accoutumés de faire pour Messieurs les chanoines » se « remettant entière(ment) à la discrétion des exécuteurs » testamentaires « d'ordonner ce qu'ils [jugeraient] à propos pour les rétributions, sonnage et luminaires, les priant de se souvenir qu'il [avait] vécu pauvre » et souhaitait « que tout se [fit] dans la modestie qui [convenait] à un pauvre prestre ». Le surplus de ses biens meubles et immeubles, D. Egan le remettait à « M(essi)re Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, prestre, docteur en théologie, chanoine de la métropolitaine de Reims, grand archidiacre de lad(ite) église et vicaire général de Monseigneur l'archevesque duc de Reims » qu'il nommait exécuter de son testament conjointement avec « Louis-Eléonore de Tristan de Muizon, archidiacre de Champagne »².

Le 4 juin 1699, Daniel Egan mourait, à Reims, dans le modeste logis du grand-maître de l'Université qu'il occupait. Dès le lendemain, à la demande de J.-B. Dey de Séraucourt, Nicolas Noiron, bailli du Chapitre de Notre-Dame, Nicolas Mabillon, greffier, et Jacques Lethinois apposaient le scellé sur les

¹ Reçu à la prébende 64, le 10 mars 1695 : « Daniel Egan, p(res)b(yte)r dioecesis Ardaghensis in Hibernia, Facult(at)is Rem(ensis) Doctor theol(ogus) et Theologiae Professor, auth(or)itate ordin(aria) in p(ro)pria, 10 Mart(ii) 1695, per ob(itum) Henrici Levesque. Fuit ultimus Pastor eccl(esiae) parochialis S(ancti) Sixti et Simic(i) Rem(ensis). Fuit etiam capellanus eccl(esiae) Remens(is), 25 octob(ris) 1678 et canonicus S(ancti) Timothei, 25 jan(uarii) 1678. Obiit Remis, can(onicus) Rem(ensis) et Collegii Universitatis archidinasta, 4 jun(ii) 1699. Sepultus in eccl(esia) monalium Longae Aquae Rem(ensis) quarum per 46 annos fuit confessarius ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 340 v^o; ms 1775, fol. 79 v^o.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B prov. 1900 [Baillage ducal. Chapitre. Actes de succession, 1699-1703 (5 juin 1699). Actes concernant la succession de M. Egan)]. *Ibid.*, G 496, pièce 96. A la suite du testament, acte de dépôt chez M^e Dallier, notaire (5 juin 1699).

meubles et effets délaissés par ledit feu sieur Egan et premièrement « sur deux armoires étant dans le cabinet dud(it) sieur Egan dans lequel cabinet sont renfermez tous les livres dudit deffunct, lequel cabinet a été fermé à clef » et ensuite « sur une armoire à robbe où estoient les habillements, linges et autres nippes dudit sieur Egan, les clefs desquels cabinets, chambres, armoires [étaient] laissez ès mains dudit Dey de Séraucourt avec tous les meubles et effets de laditte succession »¹. Le 5 juin, sans doute, le Chapitre métropolitain de Notre-Dame procédait à l'inhumation de ses restes mortels au monastère de Longueau, rue du Jard². Le 11 de ce même mois Nicolas Noiron, bailli, Nicolas Prudhomme, procureur fiscal, et Nicolas Mabillon, greffier, donnaient main-levée du scellé apposé de leur autorité³. On procéda sans tarder à la vente des biens de la succession. Le procès-verbal ne nous est pas parvenu pas plus que l'inventaire dressé par les exécuteurs testamentaires. La bibliothèque nous aurait intéressé : le professeur, le curé, le chanoine que fut pendant sa vie l'illustre théologien irlandais y avaient rassemblé les livres répondant au goût préférentiel de son enseignement et de sa spiritualité.

¹ Minute sur papier à dix deniers le feuillet aux armes de la Généralité de Châlons *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 496, pièce 6.

² Notons que son décès est du 4 juin 1699 et non « en mai 1699 », comme affirme *Bibl. mun. Reims, ms 1777, pièce 60* [Observations sur la sépulture des chanoines et bénéficiers de l'église de Reims dans les autres églises de Reims].

³ Extrait des Registres du greffe des Baillage et Sénéchaussée du Chapitre de Notre-Dame de Reims. *Arch. dép. Marne, Dépôt de Reims*, B prov. 1900.

49

Attestation d'assiduité au cours « de Incarnationis mysterio » à la Sorbonne.

Paris, 27 juillet 1671.

A. Original sur papier, 273 × 177 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 16.

e. *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [15]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 12. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1, 9. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, Mi 108, 1. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 3. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, H-1. Rome. Maison généralice F. S. C.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 59, 40.

Ego infra scriptus doctor et socius sorbonicus nec non sacrae | theologiae in scholis Sorbonae professor regius testor omnibus | quorum interest aut interesse poterit M(agistrum) Joannem Baptist(am) Delasalle | Remensem acolythum et canonicu(m) meas lectiones de Incarnationis |
 5 *mysterio assidue excepisse a Lucalibus anni praecedentis ad hanc | usque diem. In cuius fidem adhibitis pro more quatuor testibus | presentibus subscripsi. Datum Parisiis anno D(omi)ni | millesimo sexcentesimo septuagesimo primo mensis julii die | vigesima septima.*

[Signé] B(arthélemy) Maguellone, F(rançois) Menc, Azégat,
 10 Clément, Despériers.

[Texte autographe de J.-B. de La Salle. — En haut, marge gauche, d'une autre main :] N° 7. — [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Le *scriptor* de cette attestation n'est autre que Jean-Baptiste de La Salle en personne. Répondant à l'invitation de son professeur il a transcrit en belle calligraphie l'acte certifiant que lui, J.-B. de La Salle — remarquons la forme monopartite du patronyme — acolyte et chanoine de Reims, a suivi le cours *De Incarnationis mysterio* du 20 octobre 1670, fête de saint Luc, au 27 juillet 1671. C'est un simple formulaire administratif ne faisant aucune allusion à son

Ego infra scriptus doctor et socius sorbonicus, nec non sacrae
Theologiae in scholis sorbonae professor Regius, testor omnibus
quorum interest aut interesse poterit M. Joannem Bapt. Belasalle
Remensem Acolythum et Canonicum meas lectiones de Incarnationis
Mysterio assidue excepisse a lucalibus anni praecedentis ad hanc
usque diem, in cuius fidem adhibitis pro more quatuor testibus
presentibus subscripsi: Datum Parisiis anno Dni
millesimo sexcentesimo septuagesimo primo mensis Iulii die
vigesima septima.

B. magellonne f. Menc

Azegat

Clement

Autographe de Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours *De Incarnationis mysterio* de Jacques Despériers, professeur de la Faculté de théologie à la Sorbonne. Paris, 27 juillet 1671.

Original. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 16, coté n° 7.

Photo E. ROUSSET.

assiduité, ni à son application à l'étude ni au profit qu'il en a retiré. Quatre témoins choisis parmi les étudiants se portent garants de la déclaration. Leurs signatures accompagnent la souscription du professeur Jacques Despériers.

De celui-ci nous connaissons la personnalité scientifique et le prestige dont il jouissait en Sorbonne ¹. Essayons de préciser l'identité des quatre compagnons de La Salle à l'aide de la documentation des Archives de Saint-Sulpice.

Barthélemy Maguelonne.

Né à Limoux (Aude) en 1649, il se destine de bonne heure à la Compagnie. Dès le 6 octobre 1667 il est admis à la Solitude d'Avron, reçoit la tonsure le 19 octobre de l'année suivante et entre au séminaire de Saint-Sulpice pour faire les études ecclésiastiques et suivre les exercices de la licence en Sorbonne. Licencié en théologie, le 12 février 1678 — classé 29^e sur 69 ² — il est reçu docteur le 3 décembre de la même année ³. « Esprit bien fait, fort propre pour la maison » il avait été proposé comme associé par M. de Bretonvilliers ⁴; c'est M. Tronson qui l'admit dans la Compagnie, le 16 décembre 1676 ⁵. Au mois d'octobre suivant il est proposé comme professeur du séminaire de Limoges. Ecrivant à l'Ordinaire du lieu, le Supérieur de Saint-Sulpice lui déclare :

« Vous trouverez en luy un très bon fonds, un esprit fort docile et une manière d'agir telle à mon avis qu'il vous le faut » ⁶.

Son humeur et sa conduite lui reviendront sûrement. Le 5 novembre 1679, B. Maguelonne partait pour Limoges emportant « sept louis d'or » c'est-à-dire

¹ Voir plus haut, p. 69.

² L. BERTRAND, *op. cit.*, t. I, p. 515, 23. — D'après le *Journal des Actions de M. Tronson* [12 février 1681, 451] il fut classé 36^e sur 69. — Cf. aussi : *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées [an. 1668]; E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 64 n° 1007; *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32, p. 375; *Bibl. sulpicienne*, t. I, p. 480.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 42 v° col. 2.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 76 [Assemblée du 13 décembre 1675]; *ibid.*, ms 21, p. 88 [Assemblée du 16 décembre 1676].

⁵ « Ce seroit une bonne chose de luy accorder ce qu'il demandoit d'autant plus qu'ayant déjà esté proposé par feu M^r de Bretonvilliers, il avoit esté résolu qu'on pourroit le recevoir. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 88 [Assemblée du 16 décembre 1676].

⁶ Lettre à Mgr l'évêque de Limoges. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, fol. 121 n° 177 [21 octobre 1679]. — « Puisque vous agréés Mons^r de Maguelonne cela nous suffit [...]. J'espère que vous trouverez en luy ce que vous désirez. Il a eu bien de la joye d'apprendre sur cela vos sentimens et de voir la bonté que vous avez pour luy. » Lettre à Mgr l'évêque de Limoges, 28 octobre 1679. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, fol. 123 n° 181.

soixante-dix-sept livres pour frais de voyage à débiter, selon la coutume, à la maison qui le recevait ¹. Douceur et docilité, voilà les traits caractéristiques du nouveau professeur ². Encore fallait-il le ménager à ses débuts et lui laisser le temps de se faire à son nouveau métier « car, comme il est timide et qu'il n'est pas encore fort accoutumé au travail, il aura besoin de quelque temps pour voir comment font les autres » ³. S'étant habitué on en tirera « bien du service » ⁴. C'était une personne en qui « on pouvait se fier » ⁵, travaillant « avec bénédiction » et à la satisfaction de tous. C'est ce qu'écrivait à M. de Limoges le supérieur de Saint-Sulpice, le 25 mars 1684 ⁶.

En cette année, B. Maguelonne a craint d'être retiré du séminaire limousin ⁷. Vaine alerte; on le rassure à Paris. Le problème se pose à nouveau en 1685 et l'année suivante où des « emplois extraordinaires » ⁸ lui furent confiés. Chargé plus tard des constructions du séminaire de Tulle, il est demandé pour supérieur par Humbert Ancelin, évêque du lieu. B. Maguelonne y arrive aux premiers jours de janvier 1701. Il ne fait qu'y passer. M. Ancelin cède son siège, en 1702, à Beaupoil de Saint-Aulaire qui se laisse prévenir contre le sulpicien. Le 31 août 1703, Maguelonne est envoyé comme « ouvrier » au séminaire d'Embrun (Hautes-Alpes) ⁹. Quelques jours plus tard il est question de le nommer supérieur ¹⁰. M. Leschassier l'en retire et le place comme directeur à Limoges. Il y restera jusqu'à sa mort.

Professeur de morale, à la doctrine sûre, les séminaristes l'apprécient et les supérieurs l'estiment. L'enseignement, le ministère ne sont qu'une facette de l'activité de M. Maguelonne; il est surtout un prêtre exemplaire d'un mérite

¹ Lettre à M. Masson, 5 novembre 1679. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, fol. 125 n° 186.

² Lettre à M. Bourdon, 4 novembre 1679. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, fol. 125 n° 184.

³ Lettre à M. Gaye, 5 novembre 1679. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, fol. 125 v° n° 187.
— « J'espère que lorsqu'il sera formé à votre manière vous en tirerez bien du service. » *Ibid.*, ms 35, fol. 125 n° 184.

⁴ Lettre à M. Bourdon, 4 novembre 1679. *Ibid.*, ms 35, fol. 125 n° 184.

⁵ Lettre à Mgr l'évêque de Limoges, 15 mars 1681. *Ibid.*, ms 35, fol. 125 n° 183.

⁶ Lettre à M. Maguelonne. *Ibid.*, ms 35, p. 272 v° n° 426.

⁷ Lettre à M. Bourdon, 15 décembre 1685. *Ibid.*, fol. 321 v° n° 520.

⁸ Lettre du 9 novembre 1686. *Ibid.*, ms 35, fol. 347 v° n° 576.

⁹ Lettre du 31 août 1703. *Ibid.*, ms 35 n° 916.

¹⁰ Le choix était limité à lui et à M. Sabatier. Lettre du 5 septembre 1703. *Ibid.*, ms 35 n° 918.

peu connu. Il a rêvé d'aller en Chine à l'instar de son frère « grand ouvrier de l'Eglise »¹, missionnaire au Siam. M. Tronson l'en dissuade :

« Dieu ne vous y appelle pas »²; « Dieu ne vous a pas fait pour travailler ensemble »³,

lui écrit-il. Et devant son insistance :

« L'esprit d'obéissance que Nostre-Seigneur vous donne assurera vos voyes et vous trouverez une seureté toute entière aussy bien qu'une parfaite joye dans votre soumission »⁴.

Limitant son zèle apostolique au séminaire, B. Maguelonne s'y dépense sans mesure multipliant ses cours, les entretiens, les heures au confessionnal, cumulant les fonctions et ruinant sa santé. « [Ménagez] votre santé »⁵ lui écrit M. Tronson, prenez du repos et « ne pas attendre que vous tombiez tout à fait »⁶, ne pas retrancher de la récréation⁷. « La carte, lui dit-il encore, un peu de mécanique et les quadrans pourront vous servir de divertissement pourvu que vous ne donniez pas de trop de temps. »⁸ Peine perdue. Tout au plus accepte-t-il d'être soulagé pour la leçon de morale que M. Bruyas donne à sa place⁹.

Dès 1682, B. Maguelonne se trouve en difficulté avec son frère, conseiller. « Division très fâcheuse »¹⁰; mais plutôt que d'en venir au procès il est préférable, lui écrit son supérieur, de « relascher quelque chose de vos droits qu'en

¹ Lettres à M. Maguelonne, 29 décembre 1686 et 21 février 1687. *Ibid.*, ms 35, ff. 349 n° 579, 353 n° 585. — Il était revenu « avec une grande barbe qui luy fait honneur car elle est plus copieuse et plus belle que celle de Mgr d'Héliopolis ». Lettre du 6 juillet 1686. *Ibid.*, ms 35, fol. 335 n° 549. — « M^r vostre frère est en bonne santé avec sa grande barbe et toujours de mesme humeur qu'il estoit avant que d'aller en Chine. » Lettre à M. Maguelonne, 10 août 1686. *Ibid.*, ms 35 n° 556.

² Lettre à M. Maguelonne, 29 juin 1680. *Ibid.*, ms 35, fol. 155 v° n° 225.

³ Lettre à M. Maguelonne, 5 juin 1687. *Ibid.*, ms 35, fol. 357 n° 593.

⁴ Lettre à M. Maguelonne, 15 juin 1680. *Ibid.*, ms 35, fol. 153 v° n° 223.

⁵ Lettre à M. Maguelonne, 21 février 1682. *Ibid.*, ms 35, fol. 215 n° 330.

⁶ Lettre à M. Maguelonne, 22 octobre 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 253 n° 399.

⁷ Lettre à M. Maguelonne, 12 avril 1687. *Ibid.*, fol. 355 v° n° 591; *ibid.*, fol. 287 n° 452 [5 août 1684]; *ibid.*, fol. 357 n° 593 : « Prendre des vacances. C'est le meilleur remède que vous puissiez prendre pour vostre santé » [5 juin 1687].

⁸ Lettre à M. Maguelonne, 14 août 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 247 n° 389. — Maguelonne travaillait alors à l'impression du *Propre des Saints* du diocèse de Limoges.

⁹ Lettre du 13 février 1687. *Ibid.*, ms 35, fol. 351 v° n° 584. M. Tronson recommande à M. Bruyas : « pas de morale outrée et pas porter les choses à l'extrême ».

¹⁰ Lettres du 11 avril et 9 mai 1682. *Ibid.*, ms 35, ff. 223, 225.

venir à cette extrémité »¹. Ce conseil, Maguelonne le suit à la lettre. Pouvait-il agir autrement à l'égard de M. Tronson qui lui manifeste une affection très vive ?

« Rien n'arrachera de mon cœur, lui dit-il, la disposition sincère de vous servir. Vous savez qu'il y a longtemps que Nostre-Seigneur me l'a donnée; et je la sens toujours si vive que je m'attends non seulement de la conserver jusqu'à la mort mais de l'emporter avec moi dans l'éternité. C'est sur quoy je désire que vous vous régliez pour agir avec moy. »²

A ce disciple particulièrement cher le maître de vie spirituelle adressera une correspondance suivie, lui rappelant les devoirs essentiels de la vie sulpicienne, lui proposant les sentiers les plus escarpés de la spiritualité.

« Les personnes plaisent, les lieux agréent, les emplois satisfont : mais tout cela change avec le temps. Il n'y a que Dieu qui ne change point et l'on trouve sa volonté partout quand on est fidèle. C'est à ce centre que doivent aboutir tous nos desseins et que se doivent terminer toutes nos vues. »³

« Se tenir » inviolablement uni à Dieu, lui avait écrit précédemment M. Tronson⁴, lui demandant d'

« éviter tous ces petits mouvemens de chagrin, d'envie, d'aigreur et de jalousie qui sont presque inévitables quand on cherche autre chose que Dieu »⁵.

Et dans une autre circonstance :

« Je voy bien que vous avez envie de devenir tout mystique puisque vous trouvez le secret de mettre tant de spiritualité et de la plus fine sur un quadrand »⁶.

¹ Lettre à M. Maguelonne, 26 août 1684. *Ibid.*, ms 35, fol. 288 v^o n^o 457.

² Lettre à M. Maguelonne, 9 décembre 1679. *Ibid.*, ms 35, fol. 131 n^o 193; *ibid.*, fol. 203 n^o 307; *ibid.*, fol. 225 n^o 347; *ibid.*, fol. 327 n^o 535 : « Je vous souhaite mille bénédictions et autant qu'on en peut en souhaiter à une personne que l'on aime très cordialement et à qui l'on est entièrement acquis » (19 janvier 1686); *ibid.*, fol. 359 v^o n^o 611 (août 1688); *ibid.*, fol. 379 n^o 636 (27 avril 1689).

³ Lettre à M. Maguelonne, 15 janvier 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 237 n^o 369.

⁴ Lettre à M. Maguelonne, 18 janvier 1681. *Ibid.*, ms 35, fol. 175 n^o 259. Il lui faisait remarquer que « plus on travaille plus on se trouve chargé d'occupations ». *Ibid.*, fol. 175 n^o 260 [Lettre du 9 février 1681].

⁵ Lettre à M. Maguelonne, 24 octobre 1682. *Ibid.*, ms 35, fol. 231 v^o n^o 361.

⁶ Lettre à M. Maguelonne, 19 janvier 1686. *Ibid.*, ms 35, fol. 327 n^o 535.

Comment y parvenir ? Par le « dépouillement affectif de ses biens »¹, par la fidélité à ses travaux « quelque petits qu'ils soient devant le monde »²; s'en acquittant « avec un grand amour »³ ils seront estimés grands devant Dieu. Maguelonne a misé sur la pénitence. Tronson l'invite à se modérer :

« Je ne vous conseille point d'ajouter la haire à vos autres pénitences. Si les mortifications du corps que vous faites ne vous paroissent point assez grandes, vous pourrez aisément y suppléer par celles de l'esprit »⁴.

Par contre, lui écrit-il, l'obéissance est la règle à suivre⁵ et c'est sur les désirs de ses supérieurs qu'il devra régler sa conduite particulière⁶.

Timide, aimant la retraite, quelque peu replié sur lui-même, avec une tendance au scrupule, Tronson lui conseille : de « ne point resserrer [son] cœur qui doit estre dilaté par l'amour » et l'invite « à l'abandon d'enfant dans le sein de son bon Père », lui rappelant qu'on ne court point de risque à s'oublier « un peu soy mesme pour penser davantage à luy »⁷.

C'est de la sorte que s'écoule la vie exemplaire de ce sulpicien dont l'unique souci digne de ce nom fut l'accomplissement de son devoir ministériel au séminaire et au confessionnal. Déférent à l'égard des autres⁸, fervent dans ses rapports avec Dieu, il se montra indifférent aux matières du temps⁹. En matière de foi il n'y a point de ménagement¹⁰. En ce siècle de confusion où « sans examen et sans connoissance de cause presque tout le monde veut juger et croit avoir droit de condamner »¹¹, il devait se prévenir contre les suites de ces nouveautés

¹ Lettre du 27 avril 1689. *Ibid.*, ms 35, fol. 379 n° 636.

² Lettre à M. Maguelonne, 18 décembre 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 267 n° 411.

³ *Ibid.*, ms 35, fol. 267 n° 411.

⁴ Lettre à M. Maguelonne, 27 décembre 1681. *Ibid.*, ms 35, fol. 209 n° 320; *ibid.*, fol. 211 v° n° 325 [10 janvier 1682].

⁵ Lettre du 11 avril 1682. *Ibid.*, ms 35, fol. 223 n° 343; *ibid.*, fol. 361 n° 601 [2 janvier 1688].

⁶ Lettre à M. Maguelonne, 11 juin 1680. *Ibid.*, ms 35, fol. 153 n° 222.

⁷ Lettre à M. Maguelonne, 19 mai 1680. *Ibid.*, ms 35, fol. 152 v° n° 219. Cf. aussi : ff. 193 v° n° 289 [31 mai 1681], 201 n° 304 [16 août 1681], 206 n° 314 [29 novembre 1681], 209 n° 320 [27 décembre 1681], 211 n° 325 [10 janvier 1682], 223 n° 343 [11 avril 1682].

⁸ Lettre à M. Maguelonne, 27 juin 1684. *Ibid.*, ms 35, fol. 283 n° 443.

⁹ Lettre à M. Maguelonne, 22 novembre 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 258 v° n° 407.

¹⁰ Lettre du 3 novembre 1689. *Ibid.*, ms 35, fol. 393 v° n° 659.

¹¹ Lettre à M. Maguelonne, 6 mars 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 241 n° 376.

« qui ne vont à rien moins qu'à troubler les communautez et à y mettre l'esprit de schisme et de division »¹.

Face au changement en matière de discipline, Tronson rappelle à B. Maguelonne cette règle d'or :

« Ne rien changer de ce que l'usage a introduit au moins sans prendre avis »².

Quelques années auparavant il lui avait écrit :

« Je ne croy pas que vous deviez parler ny des soutanelles ny des soutanes retroussées, ny des bastons qu'on porte aux promenades. Puisque l'usage en est introduit et que les supérieurs le voient et l'approuvent vous vous exposeriez à passer pour un critique, ce qui pourroit vous rendre suspect pour beaucoup d'autres choses où vous pouvez estre utile »³.

Saint-Sulpice devait lui servir de référence, suivant toujours ce qu'il avait fait et vu pratiquer.

Attaqué le jour de l'Annonciation « d'une fièvre et d'une douleur de costé qui fut suivie d'une inflammation de poitrine », Barthélemy Maguelonne mourut le 30 mars 1706

« à 8 heures du soir ayant donné des marques de grandes vertus pendant le cours de sa maladie et ayant conservé une paix et une tranquillité admirable avec une présence d'esprit jusques au dernier soupir de sa vie »⁴.

Le regret de sa mort fut universel⁵. « C'estoit un serviteur fidèle de l'Eglise qui estoit d'une grande édification et utilité dans le sémin(ai)re et dans le diocèse de Limoges. »⁶ Il comptait 56 ans.

A la suite de Barthélemy Maguelonne nous devrions parler de F. Menc, d'Honoré Azégat et de Pierre Clément. Pour des raisons esthétiques nous retraçons seulement ici les biographies des deux derniers réservant pour un prochain article la documentation se rapportant à François Menc⁷.

¹ Lettre du 15 octobre 1689. *Ibid.*, ms 35, fol. 391 n° 652 bis : « Que Dieu préserve la maison de ce poison », conclue-t-il.

² Lettre du 12 décembre 1688. *Ibid.*, ms 35, fol. 375 n° 626.

³ Lettre à M. Maguelonne, 27 mars 1683. *Ibid.*, ms 35, fol. 241 v° n° 378.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, liasse n° 59 [« Fragmens de la correspondance de M. Leschassier »].

⁵ Lettre de M. Leschassier à M. l'abbé de Saint-Aubin, à Tours : 8 avril 1706. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34 n° 1141.

⁶ Lettre de M. Leschassier à M. Grandet, 10 avril 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 173.

⁷ Voir plus bas, document 56, p. 323.

Honoré Azégat alias d'Azégat.

Originaire d'Arles, il n'était que clerc en entrant au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, le 27 novembre 1667¹. Six années plus tard il est associé à la Compagnie² et poursuit sa carrière universitaire à la Sorbonne. Le 12 août 1679, il soutenait sa Majeure ordinaire, recevait la licence le 26 février 1680³, occupant la 38^e place sur 88, et coiffait le bonnet de docteur le 19 novembre de la même année⁴. Ordonné prêtre le 21 mars 1676⁵, il exerça quelque temps l'office de curé. Il s'en démit peu après préférant l'enseignement au service pastoral.

« On y est très content de vostre conduite, lui écrit M. Tronson, et je puis dire que ce m'est une grande consolation que vous vouliez prendre part à cette œuvre. »⁶

Dès l'année suivante il était « en estat de bien enseigner » à Viviers, secondant la bonne direction de Pierre Couderc, curé de Privas et supérieur du séminaire dont l'audace et la hardiesse apostolique défiaient les ministres protestants. Lorsque celui-ci meurt, le 21 février 1686, c'est Honoré Azégat qui compose le texte accompagnant son portrait gravé en Avignon par David⁷.

Professeur, Azégat reste fidèle à son emploi :

« Je ne puis vous expliquer assez la joye très grande que me donne vostre fidélité »⁸,

lui écrit M. Tronson. Quelques mois plus tard il l'exhorte à

« Continuer longtemps la charité que vous faites au séminaire de Viviers de vous y donner de bon cœur »⁹.

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 62. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 62 n° 979.

² *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 73 [Assemblée du 27 janvier 1673].

³ L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne ou Histoire littéraire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, t. I, Paris, A. Picard, 1900, p. 515, 26.

⁴ L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 481, 26.

⁵ L. BERTRAND, *op. cit.*, t. I, p. 213 sv.

⁶ Lettre de M. Tronson, 23 juillet 1683. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 43 n° 58.

⁷ Lettre de M. Tronson, 19 mars 1686. *Ibid.*, ms 43, n° 120. — *Petrus Couderc, Seminarii Sancti Sulpitii alumnum, in dioecesi Vivarensi sacerdotio initiatus, cujus gratiam ibidem per triginta et amplius annos abunde effudit clericis instituendis, pastoribus informandis, haereticis convertendis; omnibus tandem omnia factus, virtutibus apostolicis conspicuus, cultui Deiparae addictissimus, obiit 21 februarii anno 1686 aetatis 57.* L. BERTRAND, *op. cit.*, t. I, p. 86.

⁹ Lettre de M. Tronson, 3 novembre 1686. *Ibid.*, ms 43 n° 137.

Se sacrifier au service de l'Eglise, c'est bien la disposition d'Azégat ¹.

« Le courage et la persévérance que vous avez dans votre travail nous a esté une preuve de votre zèle dont nous étions déjà très persuadés. » ²

Malgré ses maux de tête et sa vue défaillante il emploie toutes ses forces au « service de Dieu » ³. Au dire de M. Dufour, supérieur local, il est

« très fidelle à tous les exercices, très zélé pour la perfection et le bon ordre de la maison » ⁴.

Les rapports désavantageux qu'on a pu transmettre à Paris n'ont point de fondement. M. Bourget peut en témoigner.

« Dieu soit loué, lui écrit M. Leschassier, de ce que vous estes content de M^r Dazégat. » ⁵

Mais c'est surtout Dieu que M. Tronson bénit des dispositions de ce dernier. Et surtout de la volonté où il est de ne se point relâcher dans son service nonobstant les peines qu'il peut y trouver.

« Votre employ, lui écrit-il, a ses croix mais elles doivent estre bien adoucies par la vue de la seureté où vous estes et des bénédictions que Dieu répand en vos travaux. » ⁶

Dût-il en souffrir, il ne devrait pas s'en dégoûter mais y persévérer tant qu'il y aurait du bien à faire ⁷. Rien ne détourne le directeur de Viviers de cet objectif que le zèle inspire et Dieu couronne ⁸.

Professeur de morale, H. Azégat explique chaque matin la somme des cas de conscience du cardinal Tolet. Visitant le séminaire en mai 1691, M. de La Barmondière lui conseille de « dicter des cahiers » pour la théologie morale comme on le faisait pour la théologie scolastique. M. Tronson n'est pas de cet avis :

¹ Lettre de M. Tronson, 4 août 1688. *Ibid.*, ms 43, p. 323 n° 169.

² Lettre de M. Tronson, 22 juin 1689. *Ibid.*, ms 43 n° 173 bis.

³ Lettre de M. Tronson, 26 octobre 1691. *Ibid.*, ms 43 n° 198.

⁴ Lettre à M. Dufour, 2 juin 1697. *Ibid.*, ms 43, p. 350 n° 230. — « Continuez à maintenir le bon ordre dans la maison. » Lettre à M. Dufour, 14 mars 1704. *Ibid.*, ms 43, p. 375 n° 293.

⁵ Lettre à M. Bourget, 27 mars 1705. *Ibid.*, ms 43 n° 351.

⁶ Lettre de M. Tronson, 23 octobre 1685. *Ibid.*, ms 43, p. 277 n° 86. — *Ibid.*, 20 décembre 1685. *Ibid.*, ms 43, p. 289 n° 100.

⁷ Lettre à M. Colon, 7 novembre 1691. *Ibid.*, ms 43, n° 201. — Notre-Seigneur *qui certantem spectat, laborantem adjuvat, vicentem coronat.*

⁸ Lettre à M. Azégat, 23 juillet 1683. *Ibid.*, ms 43, p. 265 n° 58.

« Vous ferez bien de vous contenter pour vostre conférence de morale d'expliquer Bonal sans vous fatiguer à composer des écrits »¹.

N'est-il pas, d'ailleurs, surchargé de travail²? En même temps que le sien, Azégat, « par zèle et par charité », assure le cours de M. de l'Espinay que la maladie force au repos³. Fallait-il « pousser à bout »⁴ en se chargeant de trop? A ses leçons de tous les jours Azégat ajoute les retraites des curés⁵, l'économat, « les besoins de MM. du séminaire »⁶, les affaires du séminaire d'Aix⁷ et d'Avignon dont l'union à Saint-Sulpice est vivement souhaitée⁸. Sans doute eût-il accepté le prieuré de l'abbaye d'Aisé si M. Leschassier ne l'en eût dissuadé⁹.

La résistance physique a des limites et on ne peut sans risquer gros abuser de la nature. Trop excédé par « le temporel » et le « spirituel »¹⁰, Tronson le presse de ménager sa santé¹¹. Le grand travail a augmenté ses incommodités. A ses névralgies périodiques est venu s'ajouter une « fluxion sur son œil »¹².

¹ Lettre de M. Tronson, 2 novembre 1691. *Ibid.*, ms 43, p. 337 n° 200. — Raymond BONAL, *Cours de Théologie morale dans lequel les cas de conscience sont amplement enseignés et la pratique nécessaire aux pasteurs et à toutes sortes de personnes tant ecclésiastiques que laïques*. Revu, corrigé et augmenté du *Petit catéchisme* et d'une table des principales matières, par ... Toulouse, 1665, 2 vol. in-12, pp. 666, 592. — Après 1715 on revint aux idées de M. de La Barmondière. Pour preuve : « *Summa Theologiae scholasticae dictata in Seminario Vivarensi DD. Presbyterorum S. Sulpitii ab anno 1715 usque ad annum 1722* ». Cf. catalogue des manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon, t. I, Paris, 1894, p. 296 n° 487. — La même bibliothèque conserve le ms *Summa Theologiae scholasticae dictata in Seminario Vivarensi DD. Presbyterorum Sancti Sulpitii, 1722*.

² Lettre de M. Tronson, 22 janvier 1689. *Ibid.*, ms 43 n° 173 bis.

³ Lettre de M. Tronson, 19 janvier 1697. *Ibid.*, ms 43 n° 228. Lettres de M. Leschassier : 6 avril et 3 mai 1707. *Ibid.*, ms 43, nn. 304, 307.

⁴ Lettre de M. Leschassier, 3 mai 1707. *Ibid.*, ms 43 n° 307.

⁵ Lettre de M. Tronson, 25 novembre 1698. *Ibid.*, ms 43 n° 243. Lettres de M. Leschassier : 19 septembre 1701 [*Ibid.*, ms 43 n° 273], 18 juillet 1704 [*Ibid.*, ms 43 n° 297].

⁶ Lettres de M. Leschassier : 23-28 avril 1706 [*Ibid.*, ms 43 n° 260], 9 août 1706 [*Ibid.*, ms 43, p. 471 n° 271], 17 février 1707 [*Ibid.*, ms 43, p. 428 n° 298].

⁷ Lettre de M. Tronson, 20 août 1685. *Ibid.*, ms 43, p. 275 n° 82.

⁸ Lettre de M. Tronson, 8 décembre 1690. *Ibid.*, ms 43, p. 330 n° 184 : « Il ne faut pas aller au-delà de nos forces ni s'exposer à entreprendre une œuvre qu'on ne pourroit pas peut estre soutenir ». — *Ibid.*, 2 novembre 1691. *Ibid.*, p. 337 n° 200; *ibid.*, 17 mai 1695. *Ibid.*, ms 43, p. 346 n° 219.

⁹ Lettre de M. Leschassier, 15 mai 1703. *Ibid.*, ms 43, p. 371 n° 286.

¹⁰ Lettre de M. Tronson, 1^{er} août 1686. *Ibid.*, ms 43 n° 131.

¹¹ Lettres de M. Tronson : 2 avril 1686 [*Ibid.*, ms 43, p. 294 n° 123], 24 juillet 1687 [*Ibid.*, ms 43 n° 165], 29 février 1692 [*Ibid.*, ms 43 n° 204]. Lettre de M. Leschassier, 30 mars 1705 [*Ibid.*, ms 43 n° 165].

¹² Lettre de M. Tronson, 14 avril 1687. *Ibid.*, ms 43 n° 165.

Devait-il encore y ajouter des privations et des mortifications extérieures ? Le supérieur général de Saint-Sulpice pense autrement. Il lui écrit :

« Votre grande mortification doit estre la vie commune et la fidélité à vos règlemens et votre devise celle de ce bon frère qui disoit *mea maxima paenitentia est vita communis* »¹.

Et entrant dans le détail :

« Ce seroit une bonne chose de gagner sur vous l'abstinence des liqueurs et du café dont vous user trop librement à la vue d'un chacun car je scay que cela n'édifie pas et qu'il y a des gens qui en sont scandalizez »².

L'allusion est trop directe. Azécat s'en irrite. Etait-ce un reproche voilé, une mésintelligence passagère entre le directeur de Viviers et le supérieur de Saint-Sulpice ? Les manifestations d'affection de M. Tronson à son disciple sont trop spontanées et trop souvent renouvelées pour qu'on puisse s'y arrêter. Il lui écrivait :

1685 : « Je seray toujours ravi de recevoir de vos lettres et d'apprendre de vos nouvelles estant de très grand cœur »³...

1687 : « Vous pouvez croire que ce nous seroit un grand sujet de joie de vous embrasser encore icy une fois »⁴.

1699 : « ... Votre long éloignement n'a point apporté de changement aux dispositions de mon cœur pour vous. Vous y trouverez la mesme affection et la mesme tendresse dont je vous ay donné autrefois assez de marques »⁵.

La disparition de M. Tronson créa-t-elle un déséquilibre affectif dans le cœur de M. Azécat ? Moins expressives, peut-être, que celles de son prédécesseur, les formules de congé de M. Leschassier gardent cependant toute la chaleur de l'amitié⁶, exprimant même de la reconnaissance et de la tendresse⁷.

¹ Lettre de M. Tronson, 17 mai 1695. *Ibid.*, ms 43, p. 346 n° 219. — Citée par Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, p. 276.

² Lettre de M. Tronson, 5 septembre 1697. *Ibid.*, ms 43, p. 351 n° 232. — Tout au plus lui conseille-t-il de les prendre en particulier. Lettre du 9 octobre 1697. *Ibid.*, ms 43, p. 351 n° 233.

³ Lettre de M. Tronson, 8 février 1685. *Ibid.*, ms 43, p. 273 n° 76; p. 314 n° 153 [14 avril 1687]; p. 299 n° 131 [1^{er} août 1686]; p. 314 n° 153 [14 avril 1687]; p. 321 n° 165 [24 juillet 1687]; n° 173 *bis* [22 janvier 1687]; n° 184 [8 décembre 1690].

⁴ Lettre de M. Tronson, 14 avril 1687. *Ibid.*, ms 43, p. 314 n° 153.

⁵ Lettre de M. Tronson, 28 mai 1699. *Ibid.*, ms 43 n° 246.

⁶ Lettres de M. Leschassier : 13 juin 1700 [*Ibid.*, ms 43, p. 360 n° 255]; 13 février 1705 [*Ibid.*, p. 388 n° 322], 30 mars 1705 [*Ibid.*, ms 43, p. 392 n° 332], 16 août 1707 [*Ibid.*, ms 43, p. 348 n° 315].

⁷ Lettre de M. Leschassier, 6 avril 1707. *Ibid.*, ms 43, p. 433 n° 304.

L'excès de travail, les défaillances de santé, le malaise en communauté semblent avoir aigri progressivement le caractère du directeur de Viviers. Nous sommes loin du temps où M. Couderc, ce « très bon Père » et « très digne Supérieur » que MM. Olier et de Bretonvilliers aimaient tendrement et qui « par ses talents naturels et par sa grâce avoit gagné le cœur de tout le monde »¹. Son successeur, M. de Saint-Antoine « qui n'avoit pas ses talents » se heurta à une certaine hostilité. Les « principes de conduite ne sont plus les mesmes » remarque M. Tronson qui met en garde contre tout ce « qui pourroit diminuer la cordialité, diviser les cœurs et troubler la paix qui doit estre entre des frères »², souhaitant, au contraire, « réunir les esprits et les mettre tous en estat de travailler avec la consolation et la bénédiction de Dieu »³. Il invite particulièrement Honoré Azégat à modérer ses « promptitudes » et sa « trop grande attache » à son propre jugement pour « ne pas blesser la charité fraternelle »⁴ et à ne pas diminuer son mérite par « des plaintes inutiles ou un chagrin qui [le] décourage »⁵. A-t-il essayé de noyer ses peines par des procédés pas tout à fait édifiants ? Tronson écrit à M. Dufour :

« Il y a longtemps que l'on se plaint de ce qui se passe dans vostre séminaire. C'est à l'occasion de M^r Dazégat dont on dit que la conduite n'est point édifiante. Le café, le rossolis et les autres liqueurs que l'on va prendre dans sa chambre décrient extrêmement la maison et l'on dit qu'autant qu'elle estoit autrefois en réputation du temps de M^r Couderc, autant est-elle maintenant décrié. On est mesme persuadé que pour rétablir sa bonne renommée il serait nécessaire d'en retirer M^r Dazégat »⁶.

Malgré le mécontentement manifesté par l'évêque de Viviers, le déplacement n'eut pas lieu et c'est en vain que M. Leschassier exhorte à « maintenir la paix et l'union entre les ouvriers »⁷ pour assurer les fruits à « attendre des travaux des uns et des autres ». « Continuez à ménager le bon ordre dans la maison »⁸ mande-t-il à M. Azégat. Et encore :

« La qualité d'ancien est vénérable mais elle doit nous avoir acquis

¹ Lettre à MM. les Directeurs du séminaire de Viviers, 17 mars 1686. *Ibid.*, ms 43 n° 118.

² Lettre de M. Tronson, 25 février 1687. *Ibid.*, ms 43 n° 145.

³ Lettre de M. Tronson, 27 février 1687. *Ibid.*, ms 43, p. 312 n° 150.

⁴ Lettre de M. Tronson, 26 octobre 1691. *Ibid.*, ms 43, p. 336 n° 198.

⁵ Lettre de M. Tronson, 7 novembre 1691. *Ibid.*, ms 43 n° 202.

⁶ Lettre de M. Tronson, 20 mai 1697. *Ibid.*, ms 43, p. 349 n° 229.

⁷ Lettre de M. Leschassier, 29 novembre 1706. *Ibid.*, ms 43 n° 191.

⁸ Lettre de M. Leschassier, 14 mars 1704. *Ibid.*, ms 43 n° 293.

un empire sur nous mesmes. Cet empire de la raison ne détruit pas à la vérité le tempérament mais le règle et s'il n'esteint pas le feu et la vivacité du moins empesche-t-il qu'on fasse de sang froid des choses qui ne sont pas conformes à la règle et nous fait sacrifier au bien de la paix ce que nous avons le plus à cœur »¹.

Le sulpicien semble avoir compris la leçon. Très tôt malheureusement il revient à son égarement oubliant les promesses faites à son supérieur². Le 28 août 1709 Azégat recevait de M. Leschassier la dernière des lettres que nous connaissions. L'avertissement est sévère :

« Je vous avois prié, Monsieur, de modérer les mouvemens de v(ost)re vivacité. Cependant vous ne vous en rendez pas le maître quoique vous m'ayez promis il y a plusieurs mois que vous y feriez attention. Vous faites par là, Monsieur, plus de mal que vous ne croyez et vous verrez au jugement de Dieu de combien cela augmentera vos comptes. Ne croyez pas que vous manquiez en cela à l'égard d'une seule personne. Vous en avez offensé gravement plusieurs. Il n'est point permis à un chrestien, encore moins à un directeur et à un directeur de séminaire de dire aux uns et aux autres toutes les duretez que vous leur avez dit depuis la promesse que vous m'avez faite de vous modérer »³.

Le mal était-il irréparable ? Après avoir épuisé les ressources de la persuasion et multiplié sans résultat les exhortations, M. Leschassier, considérant que M. Azégat « l'embarrassoit beaucoup », lui proposa « de lui offrir une pension de 300 livres s'il vouloit se retirer »⁴. Sans doute celui-ci tarda-t-il à se décider. Il serait resté au séminaire de Viviers jusqu'en 1721 et se retira dans sa famille, à Arles, où il mourut au mois de novembre 1722⁵. La Compagnie lui servit une pension de trois cents livres jusqu'à la fin de sa vie.

Pierre Clément.

Lorsqu'en 1670 Jean-Baptiste de La Salle arrivait à Saint-Sulpice, Pierre Clément y séjournait depuis quatre ans étant entré le 24 février 1666⁶. Fut-il

¹ Lettre de M. Leschassier, 3 mai 1707. *Ibid.*, ms 43, p. 432 n° 307.

² Lettre à M. Dautanne, 14 décembre 1707. *Ibid.*, ms 43 n° 328.

³ Lettre de M. Leschassier, 28 août 1709. *Ibid.*, ms 43, p. 460 n° 375.

⁴ « A cause de l'irrégularité de sa conduite qui ne peut que nuire aux ordinans. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 618 [Assemblée du 20 janvier 1712].

⁵ L. BERTRAND, *op. cit.*, p. 481, 26.

⁶ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées [24 février 1666]. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 57 n° 898.

associé à la Compagnie ? Le silence des historiens semble infirmer le document officiel ¹ alors que la correspondance maintenue avec M. Tronson et l'affection que celui-ci lui témoigne ² donnent à penser qu'il le fut en effet. Ce qui est hors de doute c'est que P. Clément fit de brillantes études en Sorbonne, fut ordonné prêtre en 1678, remplit des charges importantes à Besançon et à Rouen et finit sa vie († 8 janvier 1719) comme évêque de Périgueux.

Nous pouvons suivre, grâce au *Journal des actions de M. Tronson*, les dernières étapes de sa carrière ecclésiastique :

1677, 1^{er} août, dimanche. — « Mess(i)eurs Clément et Belmont sont venus sur les cinq heures et demie en carrosse. Le premier a apporté des thèses à M^r Tronson et en a donné à toute la communauté. » ³

1677, 3 août, mercredi. — « M^r Clément a fait sa Majeure et a très bien, très bien fait. » ⁴

1678, 12 février, samedi. — « M. Clément a eu le 4^e lieu [en licence]; M. Le Boiteux, le 18; M. Pourroy, le 24 et M. Maguelonne, le 36. » ⁵

1678, 10 juin, vendredi. — « M. Clément a pris le bonnet. » ⁶

1678, 11 juin, samedi. — « Le samedi, 11^e, Mess(ieur)s Grandin de Saint-Jean, de Périers [Despériers], sont venus disner au logis à cause de la doctorerie de M^r Clément. » ⁷

Le 30 septembre 1678, après son ordination, Pierre Clément est professeur au grand séminaire de Besançon dont l'archevêque voudrait faire le supérieur. Clément hésite.

« Si Mgr de Besançon, lui écrit M. Tronson, use de tout son pouvoir

¹ Proposé comme associé le 27 janvier 1673. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 72 [Assemblée du 27 janvier 1673]. Reçu comme associé en 1675. *Ibid.*, ms 21, p. 76 [Assemblée du 13 décembre 1675].

² Voici des manifestations non équivoques : « Je suis à vous. Vous scavez que c'est bien sincèrement, très cordialement et sans réserve » (1680). *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 366. — « Je ne puis vous expliquer combien je suis sincèrement à vous » (1680). *Ibid.*, n° 381. — « Je suis à vous sans réserve » (1681). *Ibid.*, nn. 416, 418, 421. — Je suis « très sincèrement et de cœur tout à vous » (1681). *Ibid.*, n° 487. — « Vous voyez dans ce peu de mots mes sentimens et le fond de mon cœur qui est et sera toujours tout à vous » (1683). — *Ibid.*, n° 690. — « Tout vostre autant que jamais » (1683). *Ibid.*, n° 709 et *passim*.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n° 248.

⁴ *Ibid.*, n° 250.

⁵ *Ibid.*, n° 451.

⁶ *Ibid.*, n° 575.

⁷ *Ibid.*, n° 576. Dîner gigantesque de cinq cents couverts.

pour vous retenir et qu'il vous commande absolument de travailler dans son diocèse, je croy que vous luy devez obéir. »¹

Ce seraient sans doute des marques de la volonté divine, mais en l'absence d'ordres précis, il devrait « examiner devant Dieu sa position »² considérant qu'en se consacrant au diocèse quelques années il pourrait réaliser un grand bien. La brouille, il est vrai, persiste entre le clergé séculier et les religieux. Mais, n'est-il pas, lui, « le plus qualifié » pour y apporter les bons remèdes et calmer les esprits ? Ne jouit-il pas d'une « réputation de science et de piété avec la douceur de conduite et la prudence que Dieu lui donne »³ ?

L'argument n'a pas convaincu Pierre Clément. Le 7 octobre 1680, malgré les sentiments de ses parents, il est à Rouen au service de Jacques-Nicolas Colbert, coadjuteur de l'archevêque, avec la double consolation « d'exercer son zèle et de travailler utilement pour l'Eglise »⁴. Pourvu d'un bénéfice, il craint d'en être dépossédé par un gradué. Tronson le rassure :

« Comme on vous a donné un tel bénéfice régulier en vertu d'un indult et en demandant la collation au Pape *ius iuri accumulando* vous en obtiendrez des provisions qui vous mettroient à couvert de tous les gradués qui pourroient venir dans la suite »⁵.

Personne, en effet, n'osa plus le lui disputer. Tronson en ressentit « beaucoup de joye », satisfait en même temps de savoir que le coadjuteur était « content de sa conduite »⁶ et en parlait « avec plus d'estime que je ne puis vous dire »⁷, écrivait-il. Heureuse entente; elle ne devait pas durer. Les mauvaises langues ont décrié P. Clément, et, en faisant « jouer quelques ressorts » ses bons rapports avec M. Colbert se sont soudainement refroidis. En juillet 1683, Pierre Clément est nommé à la cure rouennaise de Saint-Maclou. La responsabilité semble l'écraser. Tronson le tranquillise :

« Quelque terrible que soit la charge qu'on vous impose, je ne puis en ressentir que de la joye considérant le bien que vous y pouvez faire et

¹ Lettre à M. Clément à Besançon, 30 septembre 1678. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 185.

² *Ibid.*

³ *Ibid.* Lettre du 30 septembre 1678, *in fine*.

⁴ Lettre du 7 octobre 1680. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 366.

⁵ Lettre de M. Tronson, 12 novembre 1680. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 381.

⁶ Lettre de M. Tronson, 23 juin 1681. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 444.

⁷ Lettre de M. Tronson, 17 octobre 1681. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32 n° 487.

le besoin qu'a l'Eglise surtout dans ces temps cy de personnes seures dans ces employs »¹.

Pour vaincre sa réticence, le supérieur sulpicien lui assure que

« Dieu bénira [ses] travaux et [lui] donnera toute la force nécessaire pour bien soutenir le fardeau qu'il [lui] donne »².

Par ailleurs, la pluralité des bénéfices fait naître des scrupules dans l'esprit du nouveau curé; mais elle « ne doit pas vous faire de la peine dans les circonstances où vous vous trouvez »³ lui mande-t-on de Paris. D'ailleurs, ce qui compte c'est d'être dégagé du monde et de ne point avoir de prétention⁴ pourvu que les desseins de Dieu soient accomplis. Ame délicate et limpide, surnaturelle et toute de droiture, l'ambition n'a pas de prise sur P. Clément. Il se maintient dans le calme et dans une humble soumission envers son directeur spirituel qui loue sa conduite « très sainte », fruit « d'un grand fonds de détachement ». Cette manière d'agir, « généreuse et désintéressée », lui dit-il, ne pouvait qu'attirer bien des grâces sur lui⁵. Timide, en apparence, avec un léger penchant au pessimisme, Pierre Clément se hausse à la hardiesse dès qu'il s'agit du service de Dieu. N'a-t-il pas voulu planter à Rouen une communauté sur le modèle de Saint-Nicolas du Chardonnet? Pouvait-il « rien faire de plus avantageux pour la gloire de Dieu ny de plus utile pour [son] église »⁶?

Nommé vicaire général et official de Rouen, il a la nostalgie de son ancienne cure. On lui propose de la reprendre. Au fond, ce qu'il souhaite c'est la retraite⁷. Est-ce raisonnable à son âge « d'enfouir les talents que Dieu [lui avait] donnez » et qu'il pouvait encore « employer si utilement pour l'Eglise »⁸? Malgré sa fermeté « dans les résolutions », malgré « son habileté à prendre de justes mesures pour faire réussir [ses] desseins »⁹, Pierre Clément n'a pu mener à terme son intime souhait. Par une curieuse coïncidence, alors qu'il se juge inférieur à sa tâche pastorale, un brevet du roi le proposait, en juin 1702, à l'évêché de Péri-

¹ Lettre de M. Tronson, juillet 1683. *Ibid.*, ms 32 n° 690.

² Lettre de M. Tronson, 29 septembre 1683. *Ibid.*, ms 32 n° 713.

³ Lettre de M. Tronson, juillet 1683. *Ibid.*, ms 32 n° 690.

⁴ Lettre de M. Tronson, 17 septembre 1683. *Ibid.*, ms 32 n° 709.

⁵ Lettre de M. Tronson, 29 octobre 1689. *Ibid.*, ms 32, p. 39.

⁶ Lettre de M. Tronson, 20 février 1686. *Ibid.*, ms 33 n° 277.

⁷ « On s'est imaginé que vous ne seriez peut estre pas fâché de la reprendre. » Lettre de M. Tronson, janvier 1699. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34 n° 417.

⁸ Lettre de M. Tronson, 16 janvier 1699. *Ibid.*, ms 34 n° 420.

⁹ Lettre de M. Tronson, 12 juillet 1701. *Ibid.*, ms 34 n° 655.

gueux (Dordogne) vacant par le décès de Daniel de Francheville ¹. Le 21 octobre il n'avait point encore ses bulles. Mais à cette date il était « entré en retraite ». Serait-il sacré à Rouen ? On ne le croit pas,

« quoique les dames, dit un correspondant parisien, le souhaitent fort. M^r l'archevesque veut éviter cette dépense ou par raison d'économie ou parce qu'il n'aime pas assez M^r Clément » ².

Huit jours plus tard, le 29 octobre 1702, Pierre Clément recevait la consécration épiscopale prenant possession de son siège le 24 février 1703.

Son administration fut entravée par bien des difficultés. Comme il l'écrivait lui-même, « la présomption, l'envie, la jalousie, le défaut de justice » jouèrent contre lui. Il avait du caractère mais pas du mauvais caractère. Il voulait sincèrement « le bien du diocèse et de la province » mais il n'eut pas de correspondance : regret amer qu'il ne put s'empêcher d'exhaler.

Son testament, daté de Château-l'Evêque (Dordogne), est fort édifiant et non moins instructif. Il révèle son humilité profonde, sa droiture constante, la vivacité de son tempérament et les plus intimes souhaits de son cœur. « Très peu propre au gouvernement » — il l'écrit — il a désiré « de bonne foi de quitter l'épiscopat ». La Providence ne servit pas son dessein.

Né au sein de l'Eglise catholique, grâce dont il remercie Dieu avec respect, il déclare vouloir vivre et mourir dans sa communion préférant « mourir mille fois que de ne rien faire qui puisse altérer cette résolution ». Aurait-il offensé son prochain ? Il lui « demande pardon de tout son cœur », confessant simplement ne pas se souvenir « d'avoir fait tort à personne », ni « d'avoir voulu mal à personne », ayant même procuré « du bien à ceux qui [lui] ont fait le plus de mal ». Il aima les pauvres, les préférés de son cœur. C'est parmi eux qu'il désirait être enterré, « dans le cimetière des pauvres » ; en dernière instance, si telle était la volonté des héritiers, c'est dans la chapelle du petit séminaire qu'il voulait reposer. Son enterrement devait être simple : « point d'oraison funèbre ny de magnificence », simplement ce que la religion prescrit. Des biens, il lui en reste bien peu à répartir. Si on ne trouve pas d'argent, « qu'on n'en soit pas

¹ « Le Roi nomme l'abé Clément à l'évêché de Perigueux vacant par la mort de Daniel de Francheville. A condition de payer pour les nouveaux convertis à raison de 5500 [livres] par an pendant les vacances. Se nomme Pièrre Clément. Docteur de Sorbonne. Etoit grand vicaire de Rouan. » *Bibl. nationale*, ms fr. 7666, fol. 63 v^o [Bénéfices, juin 1702]. — *Gallia christiana*, vol. II, col. 1487-LXXX. — GAMS, *op. cit.*, p. 599 col. 1.

² Lettre à M. le T(rès) R(évérénd) P(ère) Fray Léonard. Paris, 21 octobre 1702. *Bibl. nationale*, ms fr. 19205, fol. 117.

estonné — écrit-il — et qu'on ne fasse sur cela quelque recherche; elle serait inutile car j'ai donné manuellement tout ce que j'avais ». Ses livres et quelques meubles, il les avait distribués au petit séminaire pendant sa vie. Une « somme petite » à sa famille, une « somme modique » aux deux hôpitaux de la ville, quelques milliers de livres tournois pour la réparation des églises et de l'évêché, pour ses deux exécuteurs testamentaires, les prêtres et les religieux qui priaient pour le repos de son âme, c'est tout ce que Pierre Clément pouvait léguer. Il vécut pauvre et mourut dépouillé. Il fut le témoin de la vérité et de la justice, sans subterfuge ni déguisement, de l'attachement indéfectible à l'Eglise, de la foi en Dieu, de l'amour à la « très sainte Vierge » comme il la nommait et qu'il invoque par deux fois dans son testament ¹. Le 6 janvier 1719, il rendait son dernier soupir.

¹ *La Semaine religieuse du Diocèse de Périgueux*, 6^e an., n^o 39 (28 septembre 1872), p. 774.

50

Attestation d'assiduité au cours « de Sanctissimae Trinitatis mysterio » à la Sorbonne.

Paris, 27 juillet 1671.

- A. Original sur papier, 226 × 177 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 16.
 e. *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 36 (abril-mayo 1957), p. [11]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 11. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1, 9. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101.
 e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 110, 5-6. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 2. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 4-2. Rome. Maison généralice F. S. C.
 Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 46¹, p. 59, 41.

Ego infra scriptus doctor et socius sorbonicus necnon | sacrae theologiae professor regius in scholis sorbonicis, | testor omnibus quorum^{a)} interest aut interesse poterit | M(agis)trum Joannem Bapt(istam) Delasalle, acolithum^{b)} Remensem et | canonicu(m) meas lectiones de sanctissimae Trinitatis | mysterio assidue excepisse a Lucalibus anni praecedentis | ad hanc usque diem. In cuius rei fidem adhibitis pro more | quatuor testibus praesentibus subscripsi. Datu(m) Parisiis | anno D(omi)ni millesimo sexcentesimo septuagesimo primo | mensis julii die vigesima septima.

[Signé] B(arthélemy) Maguellone, F(rançois) Menc, D. Demachy, G(uillaume) de Lestocq [*paraphe*], L. Hg. Duhamel.

a) quibus après correct. quorum. b) R après correct. acolithum.

[Texte autographe de J.-B. de La Salle. — En haut, marge gauche, d'une autre main :] N° 6. — [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Soit qu'il l'ait copiée, soit qu'il l'ait écrite sous la dictée de Guillaume de Lestocq, Jean-Baptiste de La Salle lui-même est l'auteur matériel de l'attestation qui précède. Elle ne contient aucune particularité par rapport au document

Ego infra scriptus doct or et socius sorbonicus, nec non
sacrae theologiae professor regius in scholis sorbonicis,
testor omnibus quodcumque interest aut interesse poterit
M. Joannem Bapt. Delasalle scolitum Remensem et
canonicum meas lectiones de sanctissimae Trinitatis
mysterio assidue excepisse a localibus anni praecedentis
ad hanc usque diem in cuius rei fidem adhibitis promore
quatuor testibus praesentibus subscripsi. Datus parisiis
anno dñi Millesimo sexcentesimo septuagesimo primo,
mensis Julii die vigesima septima

B. Maquellonne F. Merc
D. Demachy. Grellet. L. Hly. Du Hamel.

Autographe de Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours *De Trinitatis mysterio* de Guillaume de Lestocq, professeur de la Faculté de théologie à la Sorbonne. Paris, 27 juillet 1671.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 16.

Photo E. ROUSSET.

délivré par Jacques Despériers : même formulaire à deux inversions près et même durée des leçons. A part le changement du professeur — de Lestocq au lieu de Despériers — deux nouveautés sont à signaler : le cours de *Sanctissimae Trinitatis mysterio* au lieu de celui sur l'Incarnation et les noms des compagnons. Des quatre témoins choisis, deux — B. Maguelonne et F. Menc — ont signé le document précédent. Dans celui-ci, D. Demachy et L.-Hg. Duhamel apportent leur garantie à la place d'Honoré Azégat et Pierre Clément.

D. Demachy et L.-Hg. Duhamel.

La correspondance des supérieurs de Saint-Sulpice nous a permis de retrouver la trace d'Honoré Azégat et de Pierre Clément et de souligner les dominantes essentielles de leur physionomie humaine et spirituelle.

Le problème est tout autre quand il s'agit de fixer les traits biographiques de D. Demachy et L.-Hg. Duhamel, compagnons d'étude de J.-B. de La Salle et signataires du document que nous analysons.

Les patronymes trouvés dans les lettres de MM. Tronson et Leschassier ne répondent pas aux prénoms de ceux ayant souscrit l'attestation qui nous occupe. Souhaitons que l'histoire dévoile un jour l'identité de ces deux sorbonistes condisciples de La Salle.

51

Séjour de Jean-Baptiste de La Salle au séminaire de Saint-Sulpice à Paris (1670-1672). Témoignage de M. François Leschassier, supérieur général.

Paris, [1720 (?)].

- A. Original sur papier; un feuillet, 110 × 176 mm. *Paris. Arch. Saint-Sulpice*, Fonds Leschassier.
- B. Copie Faillon (Paris, 2 août 1835); une feuille, 190 × 153 mm; cachet ovale fruste de cire rouge. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 6.
- C². Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, p. 112. — Copie E.-V. Jean, 1843. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2535, p. 187.
Trad. italiennes : Donati, 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Pariensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, fol. 59 [*Rome. Maison généralice. Arch. Postulazione*]. — Trad. A. Ligi, 23 décembre 1836. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2528, pp. 68-69. — Trad. latine : Fournier-Bonnet-Molroguier, 1843-1844. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2536, p. 180.
- E. J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, libr. Ch. Poussielgue, 1901, p. 31. — E. LETT, *Les Premiers Biographes de Saint Jean-Baptiste de La Salle*, Paris, Ligel, 1955, p. 117. — [Frère LUCARD], *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes...*, Rouen, Fleury, libr., 1874, p. 12. — Y. POUTET, « Precious Lasallian Discovery », dans *Lasallian Digest*, Fall, 1965, p. 34. — G. RIGAUT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, Plon, 1937, p. 141 (Ed. partielle). — A. RAVELET, *Vie du Bienheureux J.-B. de La Salle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Paris, Ch. Poussielgue-Procure générale; Tours, libr. A. Mame et fils, 1888, pp. 26-27 [Ed. partielle]. — Abbé SALVAN, *Vie du Vénérable J.-B. de La Salle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, Toulouse, impr. V^e Dieulafoy, 1852, pp. 11-12.
Trad. anglaise : W. J. BATTERSBY, *De La Salle. A Pioneer of Modern Education*, London-New York-Toronto, Longmans, Green and Co, 1949, p. 22.
Trad. italiennes : F. ALBERTO DI MARIA, *Giov. Battista de La Salle Maestro di Maestri e Santo*, Roma, 1943, p. 41 [Trad. partielle]. — *Positio super Introductione Causae, Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolicae, 1840, p. 33 § 1.
Trad. latine : *Causa [...] Positio super Virtutibus*, t. I. *Summarium n° 4*, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 46 § 56.
- e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [13]. — *Documents biographiques (1651-1681)*, ph. 20. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques, 1651-1681*, Album n° 1, ph. 14. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101. — Y. POUTET, *Lasallian Digest*, Fall 1965, p. 33.

e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 6, 6-4. Rome. Maison généralice F. S. C. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 371, 1.

Réf. bibliographiques. Voir ; *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 60, 44.

Deux sont les personnes implicitement présentes dans la transmission de ce document : Frère Jean Jacquot, directeur et assistant des Frères supérieurs Barthélemy et Timothée, et François Leschassier, supérieur général de Saint-Sulpice ¹. Le premier questionne; le second répond.

Après la mort de Jean-Baptiste de La Salle, 7 avril 1719, Frère Barthélemy ne trouva d'autre soulagement à sa douleur que « de recueillir et de faire recueillir toutes les actions du saint Prêtre, tandis que la mémoire en étoit récente, et de tirer des mémoires de sa vie des mains de ceux qui en avoient été les témoins oculaires » ². L'invitation adressée aux Frères fut étendue à d'autres personnes ayant connu le disparu : parents, ecclésiastiques, communautés religieuses, séminaires de Saint-Sulpice et de Saint-Nicolas du Chardonnet ³. C'est à cette occasion que Frère Jean Jacquot, c'est son écriture à n'en pas douter, soit par initiative propre, soit mandaté par le Frère Barthélemy (avant le 8 juin 1720, date de son décès) ou par le Frère Timothée, adressait au Supérieur de Saint-Sulpice, le questionnaire suivant :

[r^o]

Combien de tems M. Delasalle | a demeuré au séminaire, quel
aage | il avoit lorsqu'il y est entré, en | quelle année, comment il s'y

¹ Copie accompagnée de l'attestation suivante : « Je soussigné, directeur du séminaire de Saint-Sulpice, déclare et certifie que la susdite réponse a été écrite de la propre main de M^r Leschassier, quatrième supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Paris, où il était directeur lorsque M. Delasalle y faisait ses études. En foi de quoi j'ai signé. A Paris le 2^e août 1835. [Signé] Faillon, p(r)être ».

[D'une autre main :] N^o 19. Pièce fournie au procès informatif ou diocésain pour la Cause de béatification de Jean-Baptiste de La Salle, 1835. — *Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 6.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 179. — Répondant à l'invitation qui lui avait été faite, un des Supérieurs de Saint-Nicolas du Chardonnet dévoilait le projet de publication envisagée par le supérieur des Frères, en recueillant lesdits Mémoires : « Nous avons bien de la joye, mon très cher Frère, du dessein que vous avez formé de donner au Public la vie de M. de La Salle votre vénérable Instituteur. Le Clergé sera édifié des grands exemples de vertu qu'il a donnez, et particulièrement de son zèle pour l'Instruction de la jeunesse et l'établissement des Écoles chrétiennes ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 155.

³ Voir la réponse d'un des supérieurs de Saint-Nicolas du Chardonnet [M. Descouraux (?)], datée du 1^{er} mars 1721, dans BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 155; *ibid.*, t. II, p. 179. — Le Frère Barthélemy étant décédé le 8 juin 1720, elle fut adressée, non à celui-ci, comme indique l'auteur, mais au Frère Timothée, élu supérieur général le 7 août 1720, ou au Frère Bernard, biographe.

est | comporté, les vertus qu'il y pratiquoit, | quelques choses de
particulier qu'il a | fait et qu'on a remarqué[es] en luy | lorsqu'il a
5 commencé les Ecoles à | Paris ¹.

Dans sa réponse, François Leschassier, supérieur général, après avoir reproduit en latin le texte du Catalogue des Entrées ², donne sur Jean-Baptiste de La Salle qu'il a connu personnellement, l'éclatant témoignage que voici ³ :

[v^o]

*M^r de la Salle | Joannes Baptista ¹ de la Sale, acolythus et cano-
nicus | Rhemensis admissus die 18. octobris 1670. Exiit 19. aprilis |
1672.*

¹ Blain ne l'a pas connu ou l'a ignoré. Y. POUTET qui, le premier, l'a publié [*Lasallian Digest*, Fall 1965, p. 33] n'a pas identifié l'auteur. — Traduction anglaise par F. Donatien. *Ibid.*, p. 34.

² « Catalogue d'Entrée de M(essieu)rs du Grand Séminaire de Saint-Sulpice. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms n. c., fol. 70 v^o. — [E. LÈVESQUE], *Liste des Anciens Elèves du Séminaire de Saint-Sulpice, 1642-1792*, Paris, (s. d.), p. 68, 1072. — J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 25, n. 5.

³ Editions complètes ou partielles. Edition critique :

F : Copie Faillon, Paris, 2 août 1835;

G : Jean GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, p. 31;

L : Emile LETT, *Les Premiers Biographes...*, p. 118;

Lu : Frère LUCARD, *Vie du Vénéralable...*, p. 12;

R : Armand RAVELET, *Vie du Bienheureux...*, pp. 26-27;

Ri : Georges RIGAULT, *Histoire générale...*, p. 141;

S : Abbé SALVAN, *Vie du Vénéralable...*, pp. 11-12;

TA : Traduction ALBERTO DI MARIA, *Giov. Battista de La Salle...*, p. 41;

TB : Traduction BATTERSBY, *De La Salle...*, p. 22.

Utilisée par Blain, voici la version *sui generis* de ce document :

« Il parut d'abord d'un naturel fort doux. Loins (*sic*) de s'attirer aucun reproche ni de méconter personne, il se rendit fort complaisant à toutes les personnes de la maison. Il quitta ensuite ce qui pouvoit tenir des airs et des maximes du monde, dans ses habits et dans son extérieur. En un mot, il y fut très-édifiant et l'exemple de la Maison tout le tems qu'il y demeura. Ses Maîtres toutefois ne connurent parfaitement la vertu de leur Disciple que plusieurs années après son séjour dans leur Séminaire, lorsqu'ils le revirent après à la tête des Frères des Ecoles Chrétiennes. Les exemples héroïques de vertu dont ils furent témoins, surtout par la patience à supporter les mépris, les contradictions, et les mauvais offices qu'on lui rendoit auprès des Supérieurs Ecclésiastiques, leur aprirent les progrès étonnans qu'avoit faits dans la vertu leur ancien Séminariste ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 125.

Pour notre part, au délayage qu'on vient de lire, nous préférons la sobre précision de l'original.

Il ^{a)} fut d'abord fidèle observateur de la règle, exact aux exercices de la communauté. Il parût ^{b)} bientôt après se détacher ^{c)} du monde, plus ^{d)} qu'il ne l'avoit ^{e)} esté ^{f)} en entrant. Sa conversation a été | toujours ^{g)} douce et honneste ^{h)}. Il ne m'a ⁱ⁾ jamais paru avoir mécontenté | personne ^{j)} ni s'estre ^{k)} attiré aucun reproche ^{l)}. 5

Quand il est venu à Paris ^{m)} j'ai reconnu en lui de merveilleux progrès | dans toutes les vertus. Tous ceux qui l'ont connu en ont vû ⁿ⁾ des preuves | dans toute sa conduite, surtout dans la patience avec laquelle il | [a] souffert les mépris ^{o)} qu'on faisoit ^{p)} de sa personne ^{q)} et les ^{r)} traverses. 10

[*D'une autre main :*] C'est M^r Leschassier qui a écrit ce qu'on lit cy-dessus. 15

[*D'une autre main, en haut, à droite :*] De l'écriture de M. Leschassier. [*En haut, marge gauche :*] M^r de la Salle.

a) M. de la Salle *Lu*. b) parut *F L Lu S*. c) encore plus éloigné *Lu S*. d) plus *omit. Lu*. e) avait *F G Lu R S*. f) été *F G L Lu R Ri S*. g) toujours été *Lu Ri*. h) honnête *F G L Lu R Ri S*. i) Il n'a *Lu*. j) personne *F G L Lu R Ri S*. Finit *Lu*. k) être *F G L R Ri S*. l) Finit *R TA*. m) for the establishment of schools *F S TB*. n) Vu *G S*; eu *L*. o) le mépris *G*. p) faisoit *F G Le S*. q) personne *F G Le*. r) ses *Le*.

¹ [*Renvoi :* Il y a apparence que ce, *bâtonné*. — *De la même main :*] M. Delasalle est celui qui a fondé les frères dits de la Salle qui font les petites écoles.

Régularité, détachement croissant du monde, affabilité, irréprochabilité, et par la suite merveilleux progrès dans les vertus, au vu de tous, et surtout sa patience face au mépris et aux traverses, tels sont les traits relevants retenus par le Supérieur général de Saint-Sulpice. On croirait entendre l'écho de F. Leschassier qui écrivait :

« Le soin qu'on peut prendre dans une communauté d'y faire observer les règles seroit fort inutile si les membres qui la composent n'étoient animés de l'esprit dans lequel on les doit observer » ¹.

Et encore :

« L'esprit de Saint-Sulpice rend un ecclésiastique doux, complaisant, affable à tout le monde, officieux et cordial envers ceux de la maison,

¹ M. Leschassier, Autographe A, fol. 1. *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier.

Combien de tems M. de lafalle
a demeuré au feminaire, que la age
il avoit lors quil y est entré, en
quelle année, comment il s'y est
comporté, les vertus quil y pratiquoit,
quelques choses de particulier quil a
fait et quoy a remarqué en luy
Lors quil a commencé les Ecoles a
Paris

^{M. T.}
de la Falle

Joannes Baptista de la Salle [#] ^{del'ortare de M. le chapelier l'apostolique}
Acolytus et Canonicus

Alhemensis admissus die 18. octobris 1640. obiit 19. Aprilis
1642.

Il fut d'abord fidele observateur de la Regle exact aux exer-
cices de la communauté il parut bientôt apres se debailler dans
monde plus qu'il n'en avoit esté en ordant. Sa conversation a été
toujours douce & honneste. il ne m'a jamais paru avoir mécontenté
personne ni esté attiré aucun reproche.

Quand il estoit à Paris j'ai reconnu en lui de merveilleux progres
dans toutes les vertus. Tous ceux qui l'ont connu en ont vu des preuves
dans toute sa conduite. surtout dans la patience avec laquelle il
voit les mépris qu'on faisoit de sa personne & les traverses

C'est M^r de Choffins qui a écrit ce qu'on dit cy dessus

Il y a apparence que M. de la Falle est celui qui a fondé les freres de la Salle
qui font les petites écoles.

Jean-Baptiste de La Salle. Séjour à Saint-Sulpice (1670-1672). Témoignage de
M. Leschassier.

Original. *Paris, Arch. Saint-Sulpice* [Papiers Leschassier].

Photo L.-de-M. AROZ.

ouvert et soumis à ses supérieurs, docile et sans attache à ses propres sentimens »¹.

Il y a dans l'attestation de M. Leschassier une progression qui n'aura pas échappé au lecteur. Séminariste pendant dix-huit mois, Jean-Baptiste s'est appliqué aux exercices de la communauté et, se pénétrant de l'esprit ecclésiastique, a commencé à se détacher de plus en plus du monde, pratiquant envers ses camarades les devoirs de civilité, de bienséance et de charité fraternelle, ne mécontentant personne, ne s'attirant aucun reproche. Revenu à Paris en 1688, on constata une métamorphose. Mûri par l'exercice de la vertu, ceux qui l'avaient connu — les Tronson († 1700), La Barmondière († 1694), Baudrand († 1699), Leschassier († 1725), Baüyin, († 1696), les Picotté († 1679), Heudon († 1683), Bourbon († 1709) et d'autres encore — reconnurent en lui de merveilleux progrès, particulièrement avant et pendant la période 1703-1706 où les mépris et les persécutions traversèrent sa conduite mettant à rude épreuve sa patience.

Notons, en fin, d'après le renvoi [p. 269] de l'appareil critique, l'appellation « les Frères dits de Lasalle qui font les petites écoles » pseudonyme qui aurait pu se populariser et qui n'eut cours que dans le cercle réduit de Saint-Sulpice.

Monsieur Leschassier.

Qui était ce François Leschassier, l'auteur de cette élogieuse attestation en faveur de Jean-Baptiste de La Salle ?

Né à Paris, en 1641, d'une ancienne famille de robe, il était fils de Christophe Leschassier de Mery, maître des Comptes, et de Marguerite Miron appartenant, elle aussi, à une famille de robe originaire de Catalogne². Il entre au séminaire de Saint-Sulpice en tant que laïque, le 15 octobre 1660³, fait ses études théologiques, suit les exercices de la *Solitude* à Avron⁴. En 1664, il est

¹ M. Lespassier, [Ecrit de M. Leschassier, publié en 1823, pt in-8, 7 pp.], XII. *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier.

² Sur sa famille, cf. René VOYER D'ARGENSON, *Annales de la Compagnie de Saint-Sulpice*, édit. Beauchet-Filleau, 1900, p. 184 n. 3. — *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, édit. Charuel, 1861. — *Vie de M. Emery*, Paris, 1861, t. I, pp. 53-61. — Son frère était doyen honoraire du Parlement en 1722. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 820.

³ « François Leschassier, laïc de Paris, ent(ré) 15 oct(obre) 1660. — Doct(eur) de Sorbonne, 1668; supérieur de la communauté des prêtres de la paroisse, 1681; directeur du Séminaire Saint-Sulpice, 1689; supérieur général, 1700; mort, 19 août 1725. » [E. LÉVESQUE], *op. cit.*, p. 41, 626. — *Bibl. sulpicienne*, t. I, p. 242.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 47 (Assemblée du 28 juin 1664).

rappelé à Paris; le 13 avril 1665, il est associé à la Compagnie de Saint-Sulpice, termine sa licence en théologie et le doctorat le 29 mai 1668¹. Par la suite, à la fin de sa vie, il deviendra doyen de ladite Faculté de l'Université de Paris².

Après avoir reçu le sacerdoce, François Leschassier demeure auprès de MM. de Bretonvilliers et Tronson remplissant divers ministères au séminaire, à qui « il bâille une rente viagère de cinq mille livres »³. Nommé supérieur de la communauté des prêtres de Saint-Sulpice, en 1681, sur demande de M. de La Barmondière, alors curé, il en était relevé deux ans après, en 1683. Dès le 15 janvier 1681, il participe aux assemblées⁴, est nommé consultant, comble de ses dons la Compagnie⁵ et la communauté des pauvres écoliers de M. Boucher⁶, puis est nommé, en 1689, directeur de la maison de Saint-Sulpice à la place de M. Baudrand, successeur de M. de La Barmondière à la cure de Saint-Sulpice (1689)⁷. Premier collaborateur de M. Tronson, M. Leschassier est appelé à le remplacer le 26 février 1700⁸. Supérieur général, il fonde les séminaires d'Avignon (10 mars 1705) et d'Orléans (10 mars 1707)⁹. En 1708, il annexe au séminaire de Saint-Sulpice la communauté des Robertins et s'attache à assurer son existence¹⁰. « Homme prudent par excellence, il fut d'une fermeté exemplaire dans les circonstances historiques créées par les nouveautés jansénistes » protégées par le cardinal de Noailles. Que ne fit-il pour assurer « la pureté de l'enseignement théologique » contre les « opinions hardies et témé-

¹ [1668], 29. Maii. Franciscus Leschassier. Place 7 sur 78. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 37 v^o, col. 2.

² GOSSELIN, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Compagnie de Saint-Sulpice*, t. II, fol. 4.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 82 (Acceptation par l'Assemblée, 30 août 1676).

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, pp. 153, 156 v^o, 160 v^o, 161... [Assemblées des 15 janvier, 19 mai, 25 juin, 24 août 1681...].

⁵ *Ibid.*, ms 21, p. 287; don de quarante mille livres (1682). *Ibid.*, p. 190.

⁶ *Ibid.*, ms 21, p. 564.

⁷ Henri Baudrand, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, devenu curé de Saint-Sulpice, en 1689. « M. Baudrand qui étant directeur de l'abbé de La Salle connaissait mieux que personne son éminente vertu. » GOSSELIN, *op. cit.*, t. III, fol. 32, 65-89. — H. Baudrand, entré à Saint-Sulpice, le 26 janvier 1659, fut reçu comme associé en 1663. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 32 [Assemblée du 13 décembre 1663]. — Cf. aussi : E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 36, 525. — L. BERTRAND, t. I, p. 113. — *Correspondance de M. Tronson*, t. I, p. 278. — HAMEL, *Histoire de l'Eglise de Saint-Sulpice*, t. I, 1900, pp. 136-142.

⁸ GOSSELIN, *op. cit.*, t. II, pp. 1-127 [« Mémoires sur Monsieur Leschassier quatrième Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice »].

⁹ M. H. FISQUET, *La France pontificale. Archidiocèse de Paris*, t. II, Paris, E. Repos, (s. d.), p. 627, 4.

¹⁰ *Ibid.*, p. 627, 4.

raires » et s'opposer « aux erreurs du temps » ? Il préféra encourir la disgrâce du cardinal — particulièrement en 1705 et en 1711 — plutôt que de faire dévier Saint-Sulpice de la foi catholique et romaine professée par Jacques Olier ¹. Gosselin a fixé en quelques lignes les traits caractéristiques de François Leschassier, décédé à Paris le 19 août 1725, âgé de 84 ans, et enterré le lendemain, au séminaire :

« Il avait l'esprit vif et pénétrant; il manifesta dès sa jeunesse une prudence consommée, il ne parlait jamais qu'avec mesure; il conduisit toujours ses desseins avec une promptitude hardie, mesurée, et conforme aux circonstances. Sa vie retirée semblait lui prêter un nouvel éclat lorsqu'il paraissait au dehors. Il conserva scrupuleusement la piété tendre et la foi soumise de ses prédécesseurs. Il sut éloigner du séminaire tout esprit de nouveauté, et le préserver des orages si communes de son temps » ².

Quels contacts le séminariste de La Salle eut-il avec François Leschassier entre 1670 et 1672 ? Aucun apparemment pendant son séjour à Saint-Sulpice, ayant plus à faire, sans doute, à M. de La Barmondière, son professeur. Les rapports, si rapports il y eut, se nouèrent à son retour à la capitale en 1688. Comment M. Leschassier aurait-il eu connaissance sinon des difficultés et des traverses de M. de La Salle ? Par le simple récit des curés de la paroisse, MM. Baudrand et de La Chétardie, par la rumeur publique, par les potins du quartier, par les sentences des tribunaux ? Ou bien par le contact humain, surtout en 1703-1706 lorsque les condamnations du Châtelet et du Parlement mirent l'œuvre des écoles sulpiciennes à deux pas de leur ruine portant le discrédit sur de La Salle ³ ? Même si ce n'est qu'une hypothèse, il n'est pas exclu que Jean-Baptiste ait cherché du réconfort chez le Supérieur général de Saint-Sulpice. Mais si celui-ci fut arbitre de la situation, on comprend mal les rudes coups portés par le sulpicien de La Chétardie, curé, au prêtre rémois, directeur, de surcroît, des écoles de la paroisse. A vrai dire, rien dans les écrits de Louis Tronson, ni de François Leschassier ne fait allusion aux Ecoles chrétiennes de M. de La Salle — sauf l'épisodique affaire du Canada — et s'il est vrai que celui-ci, comme l'affirme Gourichon ⁴, chercha à accrocher sa communauté à celle de Saint-Sulpice, le refus fut catégorique.

¹ GOSSELIN, *op. cit.*, t. II, fol. 126.

² *Ibid.*, fol. 126 v^o.

³ Voir *Cahiers lasalliens*, 44^{II}, documents 180, 183-188.

⁴ Lettre de M. Leschassier à M. Gourichon, 17 novembre 1706. Paris. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 38, p. 537 n^o 1187.

Saint-Sulpice. Arrivée (1670) et départ (1672) de Jean-Baptiste de La Salle.

Très brièvement, le *Catalogue des Entrées* nous renseigne sur ces deux circonstances de la vie de Jean-Baptiste :

Joannes Baptista Delasalle acolyth(us) | et canonicus Remensis admissus die 18. | octob(ris) 1670.

[*Sur la marge de gauche :*] *Exiit 19. | April(is) 1672*¹.

Que les parents de Jean-Baptiste, et lui-même, désiraient le placer à Saint-Sulpice, les premiers biographes sont formels :

Ms Ca

« Son père, attentif à le former de bonne heure aux sciences qui conviennent à un ecclésiastique résolut de le faire étudier en Sorbonne, pour y faire sa licence et prendre le bonnet de docteur. Il l'envoya pour cet effet à Paris.

» Il entra au séminaire de Saint-Sulpice au mois d'octobre de l'année 1670. »²

BLAIN

« La résolution prise d'aller étudier en Sorbonne, d'y faire sa licence et d'y prendre le Bonnet de Docteur, il fallut faire choix du lieu où il pouvoit réussir dans le double dessein qu'il avoit de devenir Saint et de devenir sçavant...

» Où trouver une maison qui soit tout à la fois pour la jeunesse Cléricale, une Ecole féconde en sçavans et en Saints, une Académie florissante en piété et en Doctrine? C'est ce lieu que notre jeune Chanoine désire et que ses religieux parens lui cherchent. Ils ne tardèrent pas à le trouver. Le Séminaire de Saint-Sulpice si marqué par ces traits, ne pouvoit leur être inconnu. Il y fut donc envoyé, et jamais Maison ne fut plus de son goût. »³

Un enseignement de choix, une formation accomplie dans l'une des Universités les plus fameuses du monde était un idéal à la portée de la bourse de ses parents et des talents du jeune abbé : les résultats de Reims en témoignaient.

¹ Voir plus haut, p. 268 n. 2.

² Ms Ca, p. 4.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 123-124.

Pourquoi de La Salle retarda-t-il son entrée en Sorbonne et commençait-il ses études théologiques à Reims ? L'explication d'Y. Poutet, si ingénieuse soit-elle ¹, n'est guère convaincante et les troubles qui agitaient alors l'Université rémoise plutôt que de fixer l'étudiant dans sa ville auraient dû l'inciter à sortir du guépier précipitant le départ. Il n'en fut rien. Pourtant, de juillet à octobre, il y avait un temps plus que suffisant pour écrire à Saint-Sulpice, prendre contact avec le Supérieur du séminaire, déclarer sa *ratio studiorum*, réunir le dossier scolaire et retenir sa place. Rien ne fut fait pendant les trois mois précédant la rentrée universitaire 1669. Motivation ? Elle nous échappe.

Entrant à Saint-Sulpice le 18 octobre 1670, Jean-Baptiste commença par une retraite de huit jours, se mit au courant du règlement, manifesta clairement les raisons de sa venue et se choisit un directeur d'âme. Nous avons suffisamment écrit sur le séjour de La Salle à Saint-Sulpice dans le chapitre III pour ne pas nous répéter ici ².

Tout en cette maison « de son goût » l'y retenait : les études, les professeurs, la piété et la distinction qui y régnaient, l'esprit ecclésiastique présidant à toute chose, l'activité catéchétique qu'on y déployait, l'air surnaturel qu'on y respirait. La mort de sa mère, en 1671 ³, le remplit de chagrin sans lui faire lâcher prise. Il en fut autrement lorsque, le 9 avril 1672 ⁴, son père vint à mourir. Aîné de sept fils orphelins, 21 ans non encore révolus, chargé d'une tutelle testamentaire ⁵, son devoir l'attendait à Reims. Encore tarda-t-il une semaine pour se mettre en route. Sans doute voulut-il réserver à Dieu ses pleurs de fils et se remplir de sa lumière et de son espérance dans l'intimité de la retraite pascale qui était en cours. Le 19 avril, meurtri, mais non défaillant, il partait vers ses

¹ Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, pp. 228-229.

² « On fait les exercices d'une retraite spirituelle en entrant dans la maison et on les réitère tous les ans ordinairement. » *Bibl. nationale*, ms fr. 11760 [Règlement de Saint-Sulpice..., fol. 32 v^o]. — Par analogie : « Il a fait ses huit jours de retraite avec édification de la communauté ». Lettre de M. Leschassier à M. Rogier, supérieur du séminaire de Reims, 27 juillet 1700. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34 n^o 509. — « Nous ne pouvons donner de parole positive que nous n'ayons vu le sujet. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34 n^o 2250.

³ F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et Sépulture de Nicolle Moët, épouse de Louis de La Salle (1625-1672). Reims, 19 juillet 1671 », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 222, 17.

⁴ F. Léon-de-Marie AROZ, « Décès et Sépulture de Louis de La Salle Conseiller au Présidial de Reims époux de Nicolle Moët de Brouillet. Reims, 9 et 10 avril 1672 », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 205, 14.

⁵ *Ibid.*, « Testament de Louis de La Salle... », dans *Cahiers lasalliens*, 26, p. 196, lin. 28. — *Cahiers lasalliens*, 28, pp. XXVII-XXXI, XLV, 3.

frères. Le 21 ¹, à Reims, dans la douleur des larmes, il les pressait sur son cœur, les regardant avec des yeux de père.

Saint-Sulpice, un but manqué ? Une blessure de plus dans la rude montée de quarante ans de calvaire (1672-1712). Il n'est pas moins vrai que d'après les propos « des Enfants spirituels » de M. De La Salle, tant de fois entendus et rapportés par Blain :

« c'est elle [la maison de S.-Sulpice] qui lui a donné l'esprit de Dieu; ... c'est dans son sein qu'il a puisé les vertus qui dans tout le cours de sa vie ont brillé en lui avec tant d'éclat. Il aimoit singulièrement cette sainte pépinière d'Ouvriers Evangéliques, et il n'en parloit qu'avec de grands témoignages d'estime et de respect » ².

¹ *Cahiers lasalliens*, 28, p. XLIV; *ibid.*, 29, p. 60 : « vingt-troisiesme avril que le sieur Comptable auroit esté de retour en cette ville ». — Quitter Saint-Sulpice le 19 ne signifie pas nécessairement s'éloigner de Paris le même jour, ce qui pourrait justifier le trop long intervalle de temps — quatre jours, 19-23 avril — pour se rendre à Reims. D'autre part s'il arriva le 21, ce qui était normal pour les messageries, on ne voit pas pour quelle raison, Jean-Baptiste aurait précisé que ce fut le 23. Le compte de tutelle et la date de sa reddition ne permettent pas de supposer que ce fut à cause « des échéances comptables ».

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 127.

52

Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres dimissoires de M^e Robert Dey de Séraucourt, vicaire général.

Reims, 24 mai 1672.

- C. Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Reims. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, p. 57. — Copie Donati, 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f^o 34 v^o [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolica, 1840, p. 17 § 61.
- e. *Documents biographiques* (1651-1681), 22. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n^o 1, 16. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 2, 2-2. Rome. Maison généralice F. S. C.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹ p. 62, 46.

Robertus Dey, presbyter, in juribus licentiatus, insignis ac | Metro-
politanae Ecclesiae Remensis Canonicus et Archi | diaconus Major, nec
non Ill(ustrissi)mi ac R(everendissi)mi D(omini) Caroli Mauri | tii
Le Tellier, miseratione Divina Archiepiscopi Ducis Re | mensis, primi
Paris Franciae, Sanctae Sedis Apostolicae | Legati nati, Vicarius 5
Generalis. Dilecto Nobis in Christo | Magistro Ioanni^{a)} Baptistae De
La Salle, Acolyto Dioecesis^{b)} | Remensis nostroque Concanonico, Salu-
tem in Domino. Ut a | quocumque Ill(ustrissim)o^{c)} ac Rev(erendissim)o^{d)}
Dom(in)o^{e)} Antistite catholico rite | et canonicè promotò
gratiamque ac communionem prae | dictae Sanctae Sedis Apostolicae 10
obtinente quem adire ma | luerit (exceptis tamen D. Episcopis Tullensi
et suffraganeo Leodensi) ad Sacrum Subdiaconatus Ordinem | pro-
moveri possis et valeas^{f)} eidem Ill(ustrissim)o et R(everendissim)o
D.^{g)} | Antistiti quem adibis ad praefatum Sacri Subdiaconatus | sub
titulo tuorum Canonicatus et praebendae quos paci | fice possides in dicta 15
Ecclesia Metropolitana Remensi promovendi tibi que (...) sufficienti,
capaci et | idoneo ab eo suscipiendi licentiam per praesentes imper |

20 *timur. Datum Remis Anno Domini millesimo sexcentesi | mo septuagesimo secundo. Die vero Mensis Maii vigesi | ma^{b)} quarta sub signo nostro manuali, sigillo et Secretarii | Archiepiscopatus Chyropho. Dey, Vicarius Generalis.*

De Mandato Domini Vicarii Generalis. De Martignis.

a) Joani *S 1840*. b) Diaecesis *S 1840*. c) Illmo *S 1840*. d) Rmo *S 1840*. e) Domino *S 1840*. f) vales *S 1840*. g) Domino *S 1840*. h) vigesimae *S 1840*.

Trois documents ont trait à la collation du sous-diaconat : les lettres dimissoires du vicaire général de Reims, Robert Dey de Séraucourt (24 mars 1672), celle du Chapitre métropolitain (27 mars 1672) et les lettres d'ordination délivrées par Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai (11 juin). Le document donné par le Chapitre rémois nous est parvenu dans sa forme originale; les deux autres originaux, présentés au Procès ordinaire de Paris, ont été égarés et ce n'est que par les copies du XIX^e siècle que nous les connaissons¹.

Postulant la collation du sous-diaconat, Jean-Baptiste dut se soumettre aux conditions exigées pour une telle démarche; son supérieur ecclésiastique, s'en portant garant, on délivra l'attestation.

Age et études.

L'âge avait été fixé par Clément V (1312) à 18 ans. Le concile de Trente le porta à 22 ans révolus²; mais la Congrégation des Evêques et Réguliers le ramena (1593) à la vingt-deuxième année commencée³. Au moment (24 mars 1672) où le vicaire général expédiait les dimissoires, Jean-Baptiste avait 20 ans et 11 mois, n'ayant pas encore l'âge canonique⁴. Il était, par contre, entré dans sa vingt-deuxième année depuis quarante et un jours lorsque, le 11 juin 1672, l'archevêque de Cambrai l'admettait au sous-diaconat.

Quarante-huit mois s'étaient écoulés depuis la réception des ordres mineurs (1668)⁵, intervalle plus que suffisant puisque l'interstice entre l'acolytat et le sous-diaconat était d'un an. Comment l'expliquer? Pendant cet intervalle, les

¹ *Processus Auctoritate Apostolica...* Romae, vol. 2528, 36. — *Informatio super dubio an sit signanda Commissio Introductionis Caussae in casu, et ad affectum de quo agitur?* (Romae, 1840), p. 17 § 61, 62, 63.

² *De reformatione*, cap. XII.

³ Maintenu par Benoît XIV, dans la constitution *Etsi Pastoralis* du 26 mai 1742, § 7, n^o 19.

⁴ Contrairement à ms Ca [p. 5] et ms Re [p. 5] : « il avait l'âge nécessaire ».

⁵ Voir plus haut, document 44, p. 195.

Dimissionis per il Suddiaconato

Robertus Day Presbyter, in juribus licentiatuſ, ingi-
niſ, ac Metropolitanę Eccleſię Remenſis Can-
nicuſ et Archidiaconuſ Major, nec non Illuſi, ac
Romi D. Caroli Mauritiuſ le Tallier miſera-
tionę Divina Archiepiſcopi Ducis Remenſis
primi Pariſi Francię Sanctę Sedis Apoſtolicę
Legati natę Vicarii Generaliſ Dilecto Nobiſ
in Chriſto, Magiſtro Joanni Baptiſtę De la
Salle doctę Dignuſ Remenſiſ Noſtręque
Concanonicę ſalutem in Domino, et a quocum-
que Ill. ac Rev. Dom. Antiquitę Catholice ri-
tuſ et canonicę promotę gratiamque, ac commu-
nionem prædictę Sanctę Sedis Apoſtolicę obtinen-
tę quem adire maluerit (exceptiſ tamen D. Epi-
ſcopiſ Tullenſi et Suffraganeis Leodanſi) ad Sacrum
Subdiaconatuſ Ordinem promovendi poſſeſ, et
valeat eidem Illuſi, et Romę D. Antiquitę
quem adhibeſ ad præſatum Sacri Subdiaconatuſ
ſub titulo tuorum Canonicatuſ et præbendę
quę præſentę poſſideſ in dicta Eccleſia Metro-
politana Remenſi promovendi tibi que
ſufficienti capaci, et idoneo ab eo ſuſcipiendi
licentiã per præſentę impertimur. Datum Ro-
miſ Anno Domini Milleſimo ſexcentęſimo ſeptua-
geſimo ſecundo. Die vero Martii Maii viginti
quarta ſub ſigno noſtro manuali, ſigillo et
Secretariuſ Archiepiſcopatuſ Chyrographo

Day Vicariuſ Generaliſ

De Mandato Domini Vicariuſ Generaliſ

D. Martignis

Jean-Baptiste de La Salle. Sous-diaconat : lettres dimissoires de Robert Dey de Séraucourt, vicaire général. Reims, 24 mai 1672.

Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congregationis SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, p. 57.

Photo G. LEY.

père et mère de Jean-Baptiste étaient décédés (1671, 1672) ¹. A ses hésitations personnelles entretenues pendant quatre années venait s'ajouter la responsabilité de chargé de famille que le testament de feu Louis de La Salle (1672) lui avait imposée ². Jean-Baptiste dut à nouveau déchiffrer la vocation de Dieu dans ces événements contrecarrant son dessein initial. Une personne « sage et prudente » ³, Nicolas Roland, le détermina « à sacrifier toutes ses répugnances » ⁴ ne différant plus dès lors « à s'engager dans l'Etat Ecclésiastique par des liens perpétuels » ⁵.

Etudes. Jean-Baptiste de La Salle avait fréquenté la Faculté de théologie dès 1670. Il était à sa seconde année d'études lorsqu'il postula le sous-diaconat. Etait-il en règle avec la loi canonique ? A la limite, puisque de droit commun l'ordinand devait avoir atteint au moins la troisième année d'études théologiques.

Mais si exception à la règle il y eut, c'est que l'archevêque de Reims après un examen minutieux *de natalibus, aetate, moribus et vita a fide dignus* du candidat et des informations du Supérieur de Saint-Sulpice à Paris et du curé de Saint-Symphorien de Reims, le jugea apte à remplir les fonctions qu'il postulait.

Nous en trouvons la preuve dans les dimissoires délivrées par Robert Dey de Séraucourt.

Dimissoires pour le sous-diaconat. Le concile de Trente défend aux évêques d'ordonner le sujet d'un autre évêque sans la permission expresse de celui-ci ⁶. En droit, le vicaire général n'a pas le pouvoir de donner des dimissoriales à moins d'en être spécialement délégué par son évêque. Cette faculté fut accordée par Charles-Maurice Le Tellier à son vicaire général, Robert Dey de Séraucourt ⁷ : le protocole du document que nous analysons en fait foi.

¹ *Cahiers lasalliens*, 41¹, pp. 59, 39; 60, 43.

² *Cahiers lasalliens*, 41¹, p. 59, 42.

³ Ms Ca, p. 5. — « Personnes sages et éclairées », ms Re, p. 5.

⁴ Ms Re, p. 6.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

⁶ *Sessio XXIII. De Reformatione*, cap. VIII.

⁷ Fils de Robert Dey, seigneur de Séraucourt, lieutenant criminel au Siège présidial de Reims, et de Marguerite Martin.

Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, en 1640, prébende 43, par résignation de Nicolas Colet. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 288 v^o; ms 1775, fol. 58. Il avait deux sœurs, Barbe et Elisabeth, héritières comme lui, à parts égales de la succession de leur mère. Cf. « Partage du 7 février 1663 [signé Roland et Rogier, notaires royaux à Reims] entre Antoine d'Y [Dey] de Séraucourt, escuyer, seigneur dudit lieu, de Tournouison et de Longchamps, conseiller du Roy, lieutenant général, juge et magistrat criminel à Reims; M^e Robert d'Y, grand archidiacre et chanoine en l'église Nostre-Dame de Reims;

L'*intitulatio* de celui-ci énumère les titres et qualités du délégué épiscopal : licencié *in utroque iure*, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, grand archidiacre et vicaire général¹, en même temps qu'il affirme la préséance de l'archevêque mandataire.

L'*inscriptio* s'adresse à *dilecto Magistro* — il était, en effet, maître ès-arts depuis 1669² — Jean-Baptiste de La Salle, acolyte du diocèse de Reims et co-chanoine du souscripteur. Le protocole s'achève par la *salutatio* : *salutem in Domino*.

Le contexte énonce en termes clairs et précis l'ordre à recevoir — *sub-diaconatus* — ceci étant essentiel pour la valeur légale des dimissoires. Celles-ci font mention explicite — *sufficienti capaci et idoneo ab eo suscipiendi* — de l'examen subi par le candidat sur des matières théologiques, sans d'autre allusion spéciale, ce qui implique : l'attestation du dernier ordre reçu, les lettres dimissoriales du récipiendaire et les études par lui réalisées. C'est, et le document ne manque pas de le souligner, au titre de son canonicat³ et prébende — *sub titulo tuorum canonicatus et praebendae* — que l'ordination devait se faire.

Les dimissoires adressées d'ordinaire à un évêque nommément désigné, en communion avec le Siège apostolique et de même rite que l'ordinand⁴, sont *in specie* expédiées à tout évêque catholique *rite et canonice promotus*, sans le nommer expressément. Se déplaçant à Laon, Noyon et Cambrai pour se faire ordonner, Jean-Baptiste agissait légalement. Deux exceptions étaient imposées à son choix : il ne pourrait être ordonné ni par l'évêque de Toul ni par celui de Liège. Pourquoi ces exclusions ?

damoiselle Barbe d'Y, veuve de Hiérosme Le Bel, escuyer, sieur de Sors, consciller du Roy au Siège présidial de Reims; et damoiselle Elisabeth d'Y, veuve de M(essi)re Jean de Chamissot, chevalier, seigneur de Sivry, enfans et héritiers de feu damoiselle Margueritte Martin, veuve de Robert d'Y, escuyer, seigneur de Séraucourt ». *Arch. nationales*, MM 692, fol. 272.

¹ *Robertus de-Y, p(res)b(yte)r, in utroque iure licentiatus et doctor, can(onicus) Remen(sis) Eccles(iae). Recipitur ad archid(iaconatum) maj(orem) in p(ro)priâ, 22 octob(ris) 1662 auth(oritate) regia iure regaliae per obit(um) Nicolai Bernard.*

Obtinebat praebendam n° 43 ab anno 1640. Fuit vicarius generalis D(omini) Caroli Mauriti Le Tellier, archiep(iscopii) Remen(sis), 29 aug(usti) 1671.

Obiit Remis, can(onicus) et archid(iaconus) majoris Eccl(esiae) Rem(ensis), 24 aug(usti) 1682. Sepultus in sacello S(anc)tae Annae Eccl(esiae) Rem(ensis). Bibl. mun. Reims, ms 1773, p. 288 v°.

² Voir plus haut, document 46, p. 211.

³ Voir plus haut, document 43, p. 168.

⁴ *Dictionnaire de Droit canonique*, t. IV, col. 1247. Art. *Dimissoriales (Lettres)*.

A la mort de Jacques Liberet [*alias* Le Bret, Le Brot], le 15 juin 1645, le diocèse de Toul resta sans titulaire jusqu'à la nomination canonique d'André de Saussay. Préconisé par Louis XIV, en 1649, il n'obtint pas l'investiture du pape Innocent X et ce n'est qu'en 1655 qu'Alexandre VII donna son indult à la proposition royale. André fut confirmé dans le concistoire du 11 octobre 1655 et obtint les bulles pontificales le 17 novembre suivant.

Originaire de Paris, docteur en théologie du Collège de Navarre, protonotaire apostolique, aumônier du Roi, curé de Saint-Loup et Saint-Gilles, officiel et vicaire général de l'archevêque de Paris et auteur de plusieurs ouvrages de valeur, André de Saussay [*alias* Saussoy] reçut la consécration épiscopale, le 16 juillet 1656, des mains de Dominique Séguier, évêque de Meaux, assisté des évêques de Chartres et d'Aire, Ferdinand de Neuville (1657-1690) et Bernard de Sariae (1659-1672).

Prenant possession de son Siège, il trouva le diocèse dans un état misérable et travailla de toute son ardeur à réparer les maux dérivés de la guerre, la faim, les vices. Il procéda à la formation accélérée du clergé pour parer aux plus pressants besoins spirituels, fondant plus tard un séminaire (1673), se montrant toujours défenseur intrépide des droits de l'Eglise.

Benignus, liberalis, facili aditu, popularis, sine fastu, il mourut le 9 septembre 1675, à l'âge de 80 ans ¹. Comme on sait, la haute Lorraine ne fut réunie à la France qu'après la mort de Stanislas Leczinski (1677-1766), souverain des duchés de Bar et de Lorraine. Cette situation particulière justifierait la mesure d'exception, l'évêque de Toul étant suffragant de celui de Trèves.

Le suffragant de Liège — *suffraganeus Leodensis* pour *Leodiensis* — n'est autre que Maximilien-Henri de Bavière, évêque de Liège (1650-1688), successeur de son oncle, Ferdinand, archevêque de Cologne (1596-1650) ². Sa qualité d'étranger justifierait-elle son éviction ?

L'eschatocole des dimissoires se réduit à la date — *datum* — au signe manuel de l'acteur et aux signes de validation : sceau de l'archevêché et souscription du secrétaire de la curie archiépiscopale, De Martigny ³.

¹ *Gallia christiana*, t. XIII, ff. 1055-1056. — *Hierarchia catholica...*, t. IV (1592-1667), p. 350. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 410, 86. — THIÉRY, *Histoire de la Ville de Toul et de ses Evêques*, Paris, 1841, 2 vol. in-8.

² *Hierarchia catholica*, IV (1592-1667), art. *Coloniensis, Hildesiensis, Leodiensis*, pp. 156, 203, 219.

³ *Alias* de Martignis. Contrairement à Y. POUTET [*Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes*, t. I, Rennes, 1970, p. 221], son nom ne figure pas « au bas des dimissoires que le Chapitre accorda au chanoine de La Salle lorsque celui-ci demanda l'autorisation de

53

Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres dimissoires du Chapitre de l'église métropolitaine de Reims.

Reims, 27 mai 1672.

- A. Original sur parchemin, 141 × 180 mm, sceau de papier. Rome. Arch. Maison générale, BJ 502-1, dos. 10.
- C. Copie E.-V. Jean, 1843. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus, vol. 2535, pp. 193-194. — Copie Montani, 1844. *Copia publ. Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Romae, 1844, f° 189 [Rome. Maison générale, Arch. Postulazione]. — Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus, vol. 2536, p. 185.
- E. *Summariium super dubio an constet de Virtutibus theologalibus...*, Romae, typ. Rev. Camerae Apostolicae, p. 47. — *Positio super Virtutibus*, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 47, 60. — *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [10] (traduction espagnole).
- e. *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [10]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 21. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1, 15. Rome. Arch. Maison générale, CA 101.
- e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 108, 4. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 1. — *Arch. F. Ley*, Mi 1, 6-3. Rome. Maison générale F. S. C.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 62, 47.

Praepositus, Decanus, Cantor, Canonici, et Capitulum insignis ac Metropolitanæ | Remensis Ecclesiae, Sanctae Sedi Apostolicae immediate subiectae, dilecto nobis in | Christo Ioanni Baptistae de La Salle, acolyto, concanonico nostro, Salutem in | Domino. Ut a quocumque
 5 *Illustrissimo et Reverendissimo Domino Antistite | catholico, rite et canonice promoti, gratiam, et communionem dictae Sanctae Sedis | Apostolicae obtinente, quem adire malueris, ad sacrum Subdiaconatus*

recevoir le sacerdoce ». Ces dimissoires sont introuvables. La signature de F.-J. Martin de Martigny apparaît, par contre, dans les lettres d'ordination à la prêtrise délivrées par Charles-Maurice Le Tellier (document 63), dans les dimissoires de Robert de Y de Séraucourt, pour le sous-diaconat (document 52) et dans le pouvoir donné à l'abbé de La Salle par l'archevêque de Reims pour recevoir l'abjuration de Suzanne Péricieux (document 65).

+

22 Propositura, etiam, sanctae, canonica, et capitulum, in dignitate ac Metropolitanam
Fidensiam Ecclesiam, Sanctae Dei Ecclesiae, immediati subiectae, Sacerdoti Nobili, in
Christo Domini Baptistae de La Valle, e calyce, concurrens Noster Salutem, in
Domino. Et a quocumque Illustrissimo et Reverendissimo Domino Cardinali
Catholico, rite et laudabiliter promoti, gratiam, et Communionem, dictae sanctae Romanae
Ecclesiae obtinente, quem adire maluerit, ad parvum subdiaconatum ordinem
pessima et Valere promovendi, Eidemque Domino et Rmo Dno Cardinali dictum
ordinem tibi conferendi, Tibique contra moribus iudicari, suffragari, sapienter, et
prouis, ab eo suscipiendi Libertatem, et facultatem, eundem pro praesentibus
Datum Romae, in Capitulo Nostro Romano, sub purpureo sigillo Ecclesiae Nostreae
et sigillo Nostri Gregario die Vigesima septima Mensis Maii Anno
Domini Millesexcentesimo septuagesimo secundo.

Et Mandato praefatorum Dominorum
Meorum Honorum de Capitulo Romensi.

Darcus

Deuotione tua laeque dilectionis

Jean-Baptiste de La Salle. Sous-diaconat : lettres dimissoires du Chapitre métropolitain de Reims. Reims, 27 mai 1672.

Original sur parchemin. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 10.

Photo E. ROUSSET.

*ordinem | possis et valeas promoveri, eidemque Ill(ustrissi)mo et R(eve-
rendissi)mo D(omi)no Antistite dictum | ordinem tibi conferendi, tibi que
bonis moribus imbuto, sufficienti, capaci, et | idoneo, ab eo suscipiendi 10
licentiam et facultatem concedimus per praesentes. | Datum Remis in
Capitulo nostro Remensi sub parvo sigillo Ecclesiae nostrae et a) | scribae
nostri chirographo die vigesima septima mensis Maii anno | Domini mil-
lesimo sexcentesimo septuagesimo secundo.*

*De mandato praefatorum Dominorum | meorum. D(omi)norum de 15
Capitulo Remensi. [Signé] Parent [paraphe].*

[Sceau ovale sous papier, 20 × 18 mm, légende illisible].

[D'une autre main, marge gauche, en haut :] N^o 10.

[D'une troisième main, en bas, à droite :] Dimissoire pour le sous-diaconat.
[Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉ-
TIENNES.

[Au v^o :] M^r de Lasalle.

a) ac, S 1845.

Le Chapitre cathédral n'a pas, en soi, le droit de donner des dimissoriales. Les canons disciplinaires du concile de Trente autorisaient à le faire en faveur des clercs qui devaient recevoir les ordres — *arctati*, obligés — à raison d'un bénéfice reçu ou à recevoir et constituant le titre d'ordination ¹.

Pourvu depuis le 7 janvier 1667 ² d'un canonicat à l'église métropolitaine de Reims, et donc d'un bénéfice, Jean-Baptiste rentrait dans le cas prévu par les canons cités. Le Chapitre rémois pouvait donc user de ce droit et délivrer des dimissoires au nom des *Praepositus, Decanus, Cantor, Canonici* du Chapitre collégalement ³. L'intitulé les cite *separatim* explicitement.

¹ *Dictionnaire de Droit canonique*, t. IV, col. 1247. Art. Dimissoriales.

² Voir plus bas, document 43, p. 168. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 241 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 55, 27.

³ « Nous, Prévost, Doyen, Chantre, chanoines et Chapitre de l'église métropolitaine de Reims, certifions à tous qu'il appartiendra que l'usage observé de tout temps en notre dite église est que les chanoines, chapelains et autres bénéficiaires et habitués d'icelle qui sont de notre juridiction spirituelle et temporelle, ne peuvent se faire promouvoir aux saints Ordres sans s'être présentés au Chapitre pour en demander la permission qui leur est accordée après avoir été jugés capables. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 49 [fol. 159].

Comme les lettres du vicaire général, celles-ci sont accordées à tout évêque catholique *rite et canonice* constitué¹ auquel l'ordinand voudrait s'adresser. Elles indiquent également l'ordre à recevoir — *subdiaconatus* — par le candidat reconnu *bonis moribus imbuto, sufficienti, capaci et idoneo*.

Le document public est validé par le petit sceau de la cathédrale de Reims et contresigné par le secrétaire du Chapitre, G. Parent.

Quels sont les propriétaires des dignités dont l'*intitulatio* des dimissoires fait mention? Le prévôt : Nicolas Boucher de Richeaumont; le doyen : Robert Lelarge; le chantre : Claude Bernard.

Nicolas Boucher : prévôt.

Le prévôt ou économe avait autrefois le soin des vivres et des vêtements des clercs; il ordonnait la dépense de table et les distributions aux chanoines², faisait les contrats, recevait les revenus, veillait aux bâtiments et surveillait les mœurs. Ce titre se donnait aux évêques dans la primitive Eglise³.

La dignité de prévôt était très honorable dans l'église de Reims. Le titulaire présidait le Chapitre et, au nom de ce Corps, recevait l'archevêque qui « dans son joyeux avènement » lui était présenté par l'abbé de Saint-Remy. En cette occasion, il exposait au prélat l'ordonnance du Chapitre pour la conservation de ses droits et privilèges⁴.

C'est le rite accompli, par Nicolas Boucher, le 21 décembre 1671, lors de la prise de possession de l'archevêché de Reims, par Charles-Maurice Le Tellier, successeur du cardinal Barberini⁵.

Originaire de Paris, Nicolas Boucher n'était encore que diacre lorsque, suite à la résignation de Clément Boucher, il fut nommé par droit de régale, chanoine de Reims, le 19 novembre 1656, et mis en possession de la prébende 13, le 31 mars 1657⁶. Accédant à la prêtrise et licencié *in utroque iure*, c'est encore

¹ A condition d'être *rite et canonice promotus*, d'être évêque titulaire et d'avoir pris possession de son siège. Aucune exclusion n'est prononcée contrairement aux dimissoires accordées par Robert Dey de Séraucourt.

² Cf. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, Reims, 1861, p. 197 n° 2.

³ *Obedite praepositis vestris et subjacite eis*. Hébr. 13 : 17.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, t. II, p. 53.

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 168; ms 1708, p. 69. — Voir plus haut, p. 201.

⁶ *Cleric(us) paris(inus), per proc(urationem), auth(oritate) regia, iure regaliae, 19 nov(embris) 1656, per resignat(ionem) Clementis Boucher in manibus Regis et in p(ro)pria, diaconus, ultima martii 1657. Bibl. mun. Reims*, ms 1773, praeb. 13, fol. 227. *Ibid.*, ms 1774, p. 29; ms 1776, fol. 40 v° [p. 78]; ms 1777, dossiers 32-35 [pp. 29 v°, 33 v°].

à la démission d'un parent, Antoine Boucher (prévôt, 1624-1670), qu'il dut sa nomination, par l'autorité apostolique, à la prévôté du Chapitre de Reims, le 19 décembre 1670¹. Aumônier du roi, abbé de Thenailles, prévôt, c'est en cette qualité qu'il passait contrat avec Pierre Clocquet, demeurant au Goulot, pour la jouissance de cette maison².

Pendant un lustre, Nicolas Boucher présida aux destinées du Chapitre rémois, dirigeant ses délibérations, assurant la discipline canoniale, la psalmodie et la récitation des heures liturgiques. Le 18 novembre 1675, *hora quinta seratina*, il expirait³. Un mois plus tard, à peine, *nobilis vir* [Michel de Cassagnet de Tillardet], *diaconus dioecesis Parisiensis, licentiatu in Facultate Parisiensi...*⁴, le remplaçait à la tête du Chapitre métropolitain de l'église de Reims.

Robert Le Large alias Lelarge : doyen.

Le *decanus* c'était, chez les Romains, l'officier commandant dix soldats et chez les anciens anachorètes, le supérieur ayant dix moines sous sa conduite. La dignité de doyen était élective au Chapitre de Reims. C'est ainsi que Pierre Serval, en 1649⁵, et Jacques Barrois, en 1684⁶, durent leur nomination, par

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 43.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 361, pièce 14. *Ibid.*, G 362, pièces 6 à 15 [26 février 1667 et 18 juin 1672].

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 43.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 227; ms 1774, p. 29. — « *Nobilis, diaconus dioec(esis) Paris(iensis), licent(iatus) in facultate Parisiensi et abbas B(eat)ae Mariae de la Honce, Leunsi, O(rdinis) p(raemonstratensis), diocesis Bayonensis. Receptus auth(oritate) ordin(a)ria per proc(urationem) ad can(onicatum) et praebend(am) n° 13 nec non ad praeposituram Eccl(esiae) Rem(ensis), 15 decemb(ris) 1675 et in p(ro)pria, 23 maii 1676 per obit(um) Nicolai Boucher. Fit episcopus Matisconensis, ex Sammarth, 1677 et est actu etiam anno praesenti 1729. Vide [praebendam 13, p. 227]. Est unus ex septem episcopis Franciae qui epistolam ad Innocentium XIII^m contra constitutionem Unigenitus scripserunt sub data 9 jun(ii) 1721. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 43. — Cf. *etiam*: *Bibl. mun. Reims*, ms 1774, fol. 29; ms 1776, fol. 43 [p. 83]; ms 1777, dossiers 32-35 [pp. 30, 33].*

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 225.

⁶ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 61, 281. Sous-diacre, chapelain de la chapelle Saint-Remy de l'église métropolitaine et chanoine de l'église collégiale Saint-Germain de Montfaucon, bénéficié qu'il échangea avec Nicolas Barrois pour la prébende canoniale de Reims, le 25 septembre 1649. Le siège de Reims étant vacant, le Chapitre nomma Jacques Barrois recteur du Collège de Reims à Paris et de la chapelle en dépendant. Bachelier de la Faculté de théologie de Paris, il fut nommé (1672) vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier, et choisi, par voie de scrutin, doyen du Chapitre métropolitain de Reims (4 juillet 1684), succédant à Robert Le Large. Il mourut à Reims, le 28 août 1712, après avoir résigné sa dignité de doyen en faveur de Nicolas Bachelier, le 24 août 1698. — Saint-Germain de Montfaucon fut premièrement un monastère de l'Ordre de Saint-Benoît fondé par saint Baldéric l'an 597, réduit par la suite en l'église collégiale avec trente chanoines et un prévôt. G. MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 699 et n. 1.

voie de scrutin direct, à la confiance de leurs pairs. D'autres fois, par contre, la succession était garantie par la résignation du titulaire : c'est le cas de Robert Le Large.

Chanoine, pacifique possesseur de la prébende 34, Robert Le Large, prêtre rémois, maître ès-arts, professeur de théologie et recteur de l'Université (1645), était entré au Chapitre métropolitain le 28 janvier 1645, en vertu de ses grades et par décès de Louis d'Estampes¹, renonçant pour cela, le 19 avril suivant, à son canonicat de Saint-Timothée. Le 24 novembre 1655, il succédait à Jérôme Frémin, démissionnaire, comme doyen du Chapitre de Reims². Peu de temps après, le 24 février 1660, le siège archiépiscopal étant vacant, il était nommé, avec Pierre Dozet, vicaire général de l'archidiocèse, fonction dans laquelle il fut maintenu par le cardinal Barberini, en 1670³.

Conseiller ecclésiastique au Conseil de ville, en 1667 et réélu en 1674⁴, Robert Le Large défendit les intérêts de l'église rémoise auprès des « Messieurs de Ville » prenant part à leurs assemblées et veillant jalousement au maintien des prérogatives et préséance du Chapitre. On ne sache pas qu'il ait été sénéchal dudit Chapitre⁵.

En tant que doyen, Robert Le Large avait « inspection sur les mœurs des chanoines », devant faire les fonctions de curé à la mort de ceux-ci et des chapelains, « leur administrer les sacrements et les mettre en terre »⁶. Sa dignité ne l'empêcha pas d'ailleurs de porter une attention constante à l'administration de son patrimoine⁷. C'est ainsi qu'en 1662, il passait bail à Simon de La Salle

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1774, fol. 49. *Ibid.*, ms 1776, fol. 39 [p. 75]; ms 1777, dossier 32-35 [pp. 29-33]. — « *Le Large, Robertus, p(res)b(yte)r, Remus, in artibus magister, Univers(itatis) Remens(is) rector ac philosophiæ professor, auth(oritate) ordin(aria), in propria, 28 jan(uarii) 1645 virtute graduum et per obitum Ludo(vici) d'Estampes Dampmartini, p(res)b(ite)ri.*

» *Iterum recipitur auth(oritate) apost(olica) per resign(ationem) iuris Guillelmi Camus non recepti etiam graduatim cui ca(us)a permut(ationis) dedit canon(icatum) S(anc)ti Timothei Remensis. 19 april(is) 1645.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, prébende 34, fol. 268 v^o.

² Réception et visa du Chapitre pour la provision du doyenné vacant par la résignation de Jérôme Frémin (24 novembre 1655). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 366, pièce 22. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 61.

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 61.

⁴ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 479, pièces 3 et 5.

⁵ Faut-il s'étonner que son nom ne figure « ni dans les index de Rigault », ni de Maillefer ? La liste serait interminable si on voulait répertorier tous les noms rémois liés à l'histoire de Jean-Baptiste de La Salle. Nicolas Boucher, prévôt, n'y est pas mentionné pas plus que Claude Bernard, chantre.

⁶ *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, t. II, p. 53.

⁷ Cf. Vente à Pierre Depons, écuyer, seigneur d'Arnonville, de la moitié d'une maison indivise avec son neveu M^e Charles Lelarge, sise devant le Cloître Notre-Dame,

(1618-1680), marchand bourgeois de Reims, « de la mairie de Thillois » (Marne), appartenant audit bailleur, « et de la terre et seigneurie de Vrigny (Marne) consistant en haute justice, moyenne et basse, ventes, vêtements, chasse et autres droits, y compris la cause dudit Lieu »¹.

Pendant vingt-neuf ans (1655-1684), Robert Le Large remplit sans difficultés apparentes les devoirs de sa charge, sans toutefois emporter l'adhésion unanime de ses collègues. S'il faut croire François Maucroix, son co-chanoine : « Le Large est hom(m)e d'esprit mais faible et grand flatteur; il n'ût pas la force de refuser l'employ dangereux qu'on luy vouloit donner; d'ailleurs le cardinal l'avoit obligé de prendre un appartement chez lui à Paris auprez des Jacobins de la rue S. Honoré où S. E. étoit alors. Le Large pour quelques affaires domestiques étoit aussi à Paris au même tems; l'appartement étoit fort propre et l'on faisoit bien de l'honneur à Mr Le Large dans la maison de S. E. Ces bons traitements gaignèrent Le Large qui est un esprit vain, et s'imaginant qu'il alloit entrer en faveur, et qu'à l'avenir il seroit tout autrement considéré du cardinal que son collègue [Jacques] Thuret qui jusque là avoit û la préférence, il traduisit en françois les constitutions synodales où il réussit assez mal au jugement de ceux qui prétendaient s'y connoître »². Le jugement est-il impartial? N'y a-t-il pas une pointe d'amertume dans ce propos de F. Maucroix que ses mérites littéraires semblaient appeler à ce travail exigeant? Il est vrai que les constitutions synodales furent mal reçues par le Chapitre de Reims qui n'avait été consulté qu'en passant.

Chanoine pendant trente-neuf ans (1645-1684), vicaire général, onze ans (1660-1671), doyen du Chapitre vingt-neuf années consécutives (1665-1684), ce sont des titres de gloire que l'histoire ecclésiastique rémoise ne peut nier à Robert Le Large. Le 3 juillet 1684, à deux heures du matin, mettant fin à une vie de loyal service à l'Eglise, il expirait³. Avant de mourir il avait résigné

habitée par le sieur Baussonnet, pour 5600 livres (28 décembre 1674), dans : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 510, pièce 3. — Maison lui appartenant sise en la rue du Puits-du-Terra à l'enseigne du *Perroquet* qu'il avait acquise pour 7500 livres (28 juin 1675). Echange avec le Chapitre (9 juillet 1625), dans : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 510, pièces 4 et 5.

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 370, pièce 39. — Baux de la cense et de la maison de Vrigny (années 1702, 1736, 1746, 1753, 1763, 1771, 1774, 1779); baux à surcens perpétuel de cette maison (1772, 1786). Bail d'un savart avec une mare entourée d'arbres, sis au terroir de Vrigny (1731), dans : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 370, pièces 40 à 52.

² F. MAUCROIX, *Mémoires...*, dans : *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 61.

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 268 v^o.

son doyen à M. Jean-Baptiste Dey de Séraucourt. Le Chapitre n'entérina pas ce choix. Le surlendemain, 5 juillet, après la messe chantée du Saint-Esprit, « les chanoines au nombre de 56 entrèrent au Chapitre et donnèrent leurs voix par scrutin »¹ à Jacques Barrois.

Claude Bernard : chantre.

Chantre de l'église de Reims, en 1640, Claude Bernard avait succédé à un parent, Nicolas Bernard, et fut remplacé, en 1677, par Jean Roland², cousin de Jean-Baptiste de La Salle.

Prêtre rémois, Claude Bernard avait pris place au Chapitre de Reims, en 1636, obtenant la prébende 72³. Licencié en droit, il fut nommé à la chantrerie par l'archevêque, Henri de Lorraine, le 29 avril 1640, suite à la promotion de son prédécesseur à la dignité d'archidiacre majeur⁴.

L'office de chantre était la quatrième dignité de l'église de Reims. En l'absence du prévôt et du doyen, c'est lui qui présidait au Chapitre mais non au chœur où le grand-archidiacre avait la première place. Aux processions, le chantre tenait le chœur ainsi qu'aux grandes cérémonies et singulièrement au sacre des rois : prééminence qui rappelait les anciennes traditions selon lesquelles les chantres environnaient l'autel⁵.

Pendant trente-sept ans (1640-1677), Claude Bernard exerça les fonctions de son bénéfice. Décédé le 9 septembre 1677, il fut inhumé *in ambitu processionis juxta portam ecclesiae*⁶.

Messieurs les Chanoines.

Anciennement, le Chapitre de Reims se composait de soixante-douze membres mais leur nombre avait été réduit à soixante-quatre par la suppression des demi-prébendes et la réunion de plusieurs d'entre elles. Celles-ci étaient attribuées par l'autorité ordinaire, l'archevêque, mais pouvaient être refusées par le Chapitre, excepté celles provenant de « la nomination du roi pendant la régale ou vacance d'un archevêque ».

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 76; *ibid.*, ms 1709, p. 71; *ibid.*, ms 1773, p. 281; *ibid.*, ms 1775, fol. 54.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1776, fol. 19 v^o [p. 36].

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1776, fol. 38 [p. 73]; ms 1777, dossier 32-35 [p. 29].

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 71; ms 1774, p. 87.

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, t. II, p. 54.

⁶ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 71; ms 1751, fol. 87.

Le Chapitre de Reims était autrefois la pépinière des dignités ecclésiastiques. Cinquante-huit de ses chanoines furent nommés à des évêchés ou archevêchés, vingt et un ont occupé le trône archiepiscopal, vingt-trois ont été revêtus de la pourpre cardinalice, et trois élevés au souverain Pontificat ¹ sous les noms de Sylvestre II (999-1003) ², d'Urbain II (1068-1099) ³ et d'Adrien V (1276) ⁴.

Comment était composé le Chapitre au temps de J.-B. de La Salle, quels furent ses collègues de chœur et de chapitre ?

Dignités :

Prévôts : Nicolas Boucher (1670-1675, prébende 13) ⁵,
 Michel de Cassagnet de Tilladet (1675-1676, prébende 13) ⁶,
 Antoine Faure (1677-1689, prébende 40) ⁷.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, t. II, p. 63; ms 1773, ff. 367-372.

² Maître des écoles de Reims, archevêque de Reims (992), et de Ravenne (996), il fut élu pape sous le nom de Sylvestre II (999). Il mourut le 12 mai 1003. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 377 v^o. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 60-64. — Guillaume MARLOT, *Histoire sur la Ville, Cité et Université de Reims, Métropolitaine de la Gaule Belgique...*, t. III, Reims, L. Jacquet, 1846, p. 81 et sv. — Voir plus haut, p. 10 et n. 6.

³ Eudes de Châtillon, chanoine et grand-archidiacre de Reims, cardinal, en 1073, évêque d'Ostie, élevé au trône pontifical en 1088. Il présida le concile de Clermont et publia la première Croisade (1096-1099). G. MARLOT, *op. cit.*, t. III, pp. 200-205.

⁴ Ottobonus de Fiesque, neveu et chapelain d'Innocent IV, chancelier de l'église de Reims, puis grand-archidiacre et cardinal. G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, Reims, 1843, p. 641.

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 43, fol. 227; ms 1775, p. 29; ms 1776, fol. 40 v^o [p. 78]; ms 1777, dos. 32-35 [p. 29 v^o-33 v^o]. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 170-LIX. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 654 n. 1.

⁶ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 43, fol. 227; ms 1775, p. 29; ms 1776, fol. 43 [83]; ms 1777, dos. 32-35 [pp. 30, 33]. En 1676, il fut nommé évêque de Mâcon. *Gallia christiana*, t. IV, col. 1106-LXXXIII; *ibid.*, t. IX, col. 170-LX. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 654 n. 1.

⁷ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 283 : *Antonius Faure, p(res)b(ite)r dioec(esis) Lemovicens(is), doctor Theol(ogiae) Facult(at)is Parisiensis auth(oritate), apost(olica) per proc(urationem) 27 jan(uarii) 1670 et in prop(ria) 8 octob(ris) seq(uentis) per resign(at)ionem) Guillelmy Bailly. Fit vicarius generalis Do(min)i Caroli Maurittii Le Tellier arch(iepiscopi) Rem(ensis) 1671. Fit etiam praepositus Eccles(iae) Rem(ensis), 6 augusti 1677. Obiit Parisiis, can(onicus) et praep(ositus) Remensis, 30 nov(embris) 1689. Il fut enterré en l'église Saint-Etienne-du-Mont. *Gallia christiana*, t. IX, col. 170-LX1. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 654 n. 1. — Antoine Faure eut pour « bourgeois à chanoine », Guillaume Dubois (1656-1723) qui devint précepteur et favori de Philippe d'Orléans, duc de Chartres et Régent du royaume (1715). G. Dubois fut nommé archevêque de Cambrai (1720) et cardinal (1721), et enfin premier ministre (1722).*

Les derniers prévôts de Reims furent, après Antoine Faure : Thomas Roulland (1689), vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier; Camille Le Tellier de Louvois (1709), neveu de l'archevêque de même nom, membre de l'Académie française, nommé

- Doyen : Robert Le Large (1645-1684, prébende 34) ¹.
 Chantres : Claude Bernard (1640-1677, prébende 72) ²,
 Jean Roland (1677-1686, prébende 28) ³.
 Sous-chantre : François Sicard (1656-1684, prébende 33) ⁴.
 Trésorier : François Berthemet [1659-1686, prébendes 62 (1622) et
 72 (1677)] ⁵.
 Ecolâtre : François-Joseph de Martin de Martigny (1670-1714, pré-
 bende 27) ⁶.

évêque de Clermont; Nicolas Parchappe de Vinay (1719), Louis-François Freslon de la Frelonnières (1767), Guillaume Bonamy du Roc de Mauroux (1772-1792). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 647.

¹ Voir plus haut, p. 291. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 660 n. 4. Ses successeurs se nomment : Jacques Barrois, vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier, 1684; Nicolas Bachelier, 1698; Jean Lebègue, chancelier de l'Université de Reims, vicaire général de Armand-Jules de Rohan, 1723; Joseph Millet, 1732; F. Emmanuel Pommyer, 1742; Merry Pommyer, 1769-1792.

² Il succéda à Antoine de Verni à la prébende 72, le 31 octobre 1636, devenant *cantor Ecclesiae Remensis* le 19 avril 1640, dignité dont il jouissait à sa mort, le 9 septembre 1677. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 71, 360. — Il était neveu de Nicolas Bernard, chantre (1627-1640) puis grand-archidiacre et vicaire général d'Henry de Lorraine (1635-1662). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, pp. 644, 664.

³ Fils de Jean († 1643) et de Barbe Thierry (Testament, 17 mai 1627). Nommé chanoine de Reims par droit de régale, le 14 février 1659, il prit possession le 27 juin suivant après résignation de Philippe Roland, son parent. Docteur en théologie de la Faculté de Paris, promoteur de la cour spirituelle de l'archevêché (1671), chantre de l'église de Reims (17 septembre 1677) et trésorier de ladite église (27 janvier 1686), il fut nommé vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier, en 1682. Décédé à Reims, le 4 octobre 1703, il fut enterré au cimetière de l'église Saint-Denis. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, pp. 71, 257 v^o. — *Cahiers lasalliens*, 38, p. 88 n. 2. — Le 18 décembre 1702, il résigna sa prébende à Jean Roland, son parent. *Arch. dép. Marne, Contrôle des Actes*, 1701-1702, p. 174 v^o, 4. — Cette dignité fut ensuite obtenue par Jean Roland (1677), Nicolas Philbert (1686), Antoine Lempereur (1689), vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier; René-Louis de Sainte-Hermine (1722), Nicolas-Hubert Clignet (1733), Jean-Baptiste-Rigobert Leblanc (1761), Philippe-René Leblanc (1769) et Jean-Baptiste Boursier (1773-1792). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 664 n. 3.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 130³, ff. 124 v^o, 267.

⁵ Voir plus bas, document 66. Les autres trésoriers furent : Laurent Berthemet (1686), Jean Roland (1686), Louis de Targuy (1703), André de Chilly (1756), Adrien Langlois (1756), Louis-Constantin de Rohan (1756), Jean Jacquemart (1756), Louis-Barthélemy Bida (1778-1792). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 668.

⁶ Prêtre du diocèse de Soissons, nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims, par droit de régale, n'étant encore que diacre, le 19 mai 1666, il en prit possession le 31 du même mois. Devenu prêtre et docteur *in utroque iure*, il obtint le patronage de Poix et Maisoncelles (diocèse de Reims) et le prieuré de Saint-Remi de Braine (diocèse de Soissons). Le 5 avril 1670, il devenait chanoine-écolâtre par démission de Jacques Thuret († 5 avril 1670) et fut maintenu dans cette charge jusqu'au 15 octobre 1714 où Louis-Joseph de Sugny prit la succession.

Chanoines : ils n'étaient plus que soixante-quatre lorsque, en 1667, Jean-Baptiste de La Salle prit rang parmi eux. Ne pouvant les nommer tous, nous citerons, de préférence, parmi eux, les apparentés à Jean-Baptiste, ceux avec lesquels, sans doute, il eut plus facile à lier, de qui il reçut, probablement, des orientations à ses débuts de jeune chanoine, et avec qui il prit part aux délibérations du Chapitre, lorsque les vacances scolaires ou les temps morts ne le retenaient pas à la Faculté de théologie ou aux études.

<i>Prébendes</i>	<i>Titulaires</i>	<i>Années de canonicat</i>
7	Pierre Marlot ¹ († 29 juin 1693)	1652-1693
14	Charles Moët ² († 20 octobre 1694)	1659-1694
17	Jean-Baptiste Dey de Séraucourt ³ († 30 janvier 1733)	1665-1733
20	Charles Dorigny ⁴ († 10 février 1715)	1659-1715

François-Joseph de Martin de Martigny mourut le 12 janvier 1719, âgé de 81 ans, et fut inhumé, à sa demande, auprès de son prédécesseur, Jacques Thuret. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 114 v^o, p. 254 v^o; ms 1775, p. 43. — Les derniers « scholastiques ou écolâtres » de Reims furent : Louis-Joseph de Sugny (1714), officiel du cardinal de Mailly; Henri-Louis Willot (1736), Louis-Joachim de Beaumont (1767), N.-F.-Bonaventure Pommyer de Rougemont (1777-1792). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 683 n. 3.

A ces dignités il faudrait ajouter celle du vidame, que Flodoard appelle économiste pour « la garde et protection des biens d'église ». Les vidames et avoués administraient la justice aux vassaux de l'archevêché « mettaient ordre et que les prisons fussent en état pour enfermer les criminels ». Lorsqu'ils étaient laïcs, ils conduisaient les troupes que les archevêques envoyaient au secours du roi.

Les derniers vidames de l'église de Reims furent Jean Le Gentil (1649), Jean Bachelier (1673), Philippe Le Feron (1684), vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier; Louis Neveu (1692), Adrien Langlois (1726), Hippolyte Favréaux (1733), Nicolas Bergeal (1758-1792). G. MARLOT, *op. cit.*, t. I, p. 679 n. 1.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 215, 556; ms 1775, p. 23. Pierre Marlot (1629-1693) était fils de Jean († 1652) et de Claude Martin († 1681) et frère de Nicolas Marlot (1636-1703), chanoine de Notre-Dame de Reims, prébende 66. Cf. *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 13 bis, IV.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 229. Il eut pour successeur à la prébende 14, en 1694, son cousin Jean-Louis de La Salle (1664-1724).

³ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 223 v^o. — Voir plus bas, document 62, p. 413 n. 2. — *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 4, VI.

⁴ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 239. Il était fils d'André Dorigny († 26 novembre 1671), marchand à Reims, et de Jeanne Gillet († 5 mai 1680; 74 ans). Né à Reims et baptisé à l'église Saint-Michel, le 11 novembre 1637, il mourut en la même ville le 10 février 1715. — *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 5, VI.

28	Jean Roland ¹ († 4 octobre 1703)	1659-1702
29	Nicolas Roland ² († 27 avril 1678)	1665-1678
	Nicolas Rogier ³ († 8 février 1733)	1678-1733
30	Louis Bachelier ⁴ († 25 novembre 1714)	1663-1713
40	Gérard Josseteau ⁵ († 10 juillet 1710)	1663-1710
42	Robert Dey de Séraucourt ⁶ († 24 août 1682)	1640-1682

¹ Fils de Jean Roland et de sa seconde femme, Charlotte de Gomont, il naquit à Reims et fut baptisé en l'église Saint-Symphorien, le 29 avril 1642 [*Arch. mun. Reims, Saint-Symphorien, Reg. paroissiaux, 1640-1649, fol. 11*]. Chanoine de l'église métropolitaine (1659), chantre de ladite église (1677-1686), trésorier (1686-1702), il mourut à Reims, le 4 octobre 1703. *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 257-257 v^o*. Son cadet de onze ans, Philippe, né à Reims et baptisé à Saint-Michel, fut également chanoine de Notre-Dame (1649-1667); prébendes 38 (1649-1659) et 37 (1659-1667). *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 277 v^o*. — V. *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 15, V. — *Ibid.*, 38, p. 88 n. 2.

² Né le 8 décembre 1642, Nicolas Roland fut baptisé le 23 juillet 1643 en l'église Saint-Symphorien. C'est son oncle, Mathieu Beuvelet, qui le tint sur les fonts baptismaux. Nicolas était fils de Jean-Baptiste Roland († 12 septembre 1673), écuyer, seigneur de Baslieux-lès-Reims et de sa seconde épouse, Nicole Beuvelet († 27 mars 1684). Nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims en 1665, Nicolas Roland en prend possession le 12 août de cette même année. Il occupe la prébende 29, dite théologale, avec charge de prédication. Il fonda à Reims, le 27 décembre 1670, la Congrégation des Filles du Saint-Enfant-Jésus de Reims. Directeur spirituel de Jean-Baptiste de La Salle, Nicolas Roland exerça une influence spirituelle profonde sur son disciple, le gagna imperceptiblement à l'œuvre des écoles chrétiennes et en fit son exécuteur testamentaire. Il mourut à Reims, le 27 avril 1678, en réputation de sainteté. Les actes du Procès ordinaire diocésain en vue de sa béatification ont été déposés à la Congrégation pour la cause des saints. On attend l'ouverture du Procès apostolique. Cf. Léon-de-M. AROZ, *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, Reims, 1972, dans *Cahiers lasalliens*, 38, 387 pp.

³ Fils de Guillaume Rogier (1615-1678) et de Claude Marlot (1620-1681), né et baptisé à Reims, église Saint-Pierre, le 29 août 1654. Chanoine théologal (1678), successeur de Nicolas Roland à la prébende 29 et son exécuteur testamentaire, il fut supérieur des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims de 1687 à 1690. Le 7 octobre 1695 il obtint la prébende 60, laissant à son frère Guillaume Rogier (1642-1724) la prébende 29 dite théologale. Nicolas Rogier mourut à Reims le 8 février 1733. *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 259 v^o*. — *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 14 bis, IV.

⁴ Louis Bachelier de Saint-Romain, clerc du diocèse de Paris. *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 261; ms 1775, fol. 46*.

⁵ Sans doute s'agit-il de Gérard Josseteau, fils de Nicolas Josseteau, marchand bourgeois, et de Jeanne Maillefer (° 1608), neuvième de onze enfants, né le 14 septembre 1644 et baptisé ce même jour en l'église Saint-Hilaire de Reims. Nommé chanoine de l'église métropolitaine, il prit possession de la prébende 40, le 21 février 1668. *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 285*. Gérard Josseteau demeurait au Marché-aux-Draps. C'est là qu'il mourut après avoir dicté son testament le 17 mars 1760. *Arch. dép. Marne*, 4E 16910 [an. 1710].

⁶ Voir plus haut, document 52, p. 283 n. 7.

43	Henri Blanchon ¹ († 8 janvier 1704)	1661-1704
48	Rodolphe Frizon ² († 13 novembre 1725)	1653-1720
55	Nicolas Pépin ³ († 19 mai 1692)	1664-1692
60	François Cocquebert ⁴ († 11 juin 1676)	1667-1676
61	Antoine Moët ⁵ († 17 septembre 1700)	1659-1697

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 290 v^o.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 301. Il était entré au Chapitre métropolitain, le 14 mars 1653. Il n'était que diacre, à sa mort, le 13 novembre 1725, âgé de 86 ans. *Bibl. mun. Reims*, ms 1775, fol. 64.

³ Fils de Nicolas Pépin, marchand bourgeois, et de Marguerite Sernal (1596-1678), Nicolas fut d'abord chanoine de Notre-Dame de Soissons (1661) ainsi que ses frères Claude (1651), François (1654) et Pierre (1676). Il devint par la suite chanoine de l'église métropolitaine de Reims (29 février 1664) ayant permuté sa prébende soissonnaise avec Martin du Pont. « *Obiit Remiis nuper can(onicus) Rem(us), le 19 maii 1692. Sepultus in sacello S(anc)ti Rem(igii) Eccl(esiæ) Remen(sis).* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 317; ms 1775, fol. 71 v^o.

⁴ Fils de Pierre Cocquebert (1622-1662), seigneur d'Agny, et de Simonne Viscot (° 1619), François, né en 1633, mourut à Reims, le 11 juin 1676. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 331 v^o-332; ms 1775, fol. 76. — Actes de succession (11 juin 1676). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B [non classé]. *Baillage du Chapitre. Actes de succession 1676.* — Epitaphe : *Franciscus Cocquebert, presbyter Remus, 11 jun(ii) 1676, aet(at)is 43.* *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 480, 8.

⁵ *Antonius Moet, p(res)b(yte)r Remus, in p(ro)priâ, 15 jul(ii) 1659, auth(oritate) regia iure regaliae per resign(ationem) Francisci Berthemet.*

Ayant résigné son canonicat, en 1693, en faveur de Pierre Lévesque, son neveu, celui-ci, ayant démissionné, Antoine Moët fut reçu de nouveau à la même prébende.

« *Praedictus Antonius Moet iterum recipitur, in p(ro)priâ auth(oritate) ordin(aria), 29 mart(ii) 1694, per dimiss(ionem) Petri Levesque.*

« *Gratis fuit receptus a Cap(itu)lo quia iam ad eosdam can(onicatum) et praeb(endam) receptus fuerat et sic in posterum de aliis ad suos can(onicatum) et praeb(endam) recipiendis.*

« *Obiit Remis, can(onicus) antiquus Rem(ensis), 17 sept(embris) 1700.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 335; ms 1775, fol. 77.

Antoine Moët mourut « en sa maison canoniale appelée vulgairement *le Corbeau*, le 17 septembre 1700 après avoir fait testament le 1^{er} février 1695, modifié par le codicile du 23 février 1700 ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B prov. 1900. *Baillage du Chapitre. Actes de succession, 1699-1703* [8 novembre 1700. Actes concernant la succession de M. Moët]. Il fut inhumé, ainsi que son frère Charles, lui aussi chanoine [prébende 14], en la chapelle du Saint-Lait, auprès de la tombe de Louis de Vienne, chanoine de Reims, et aumônier du roi (Testament, 19 décembre 1677. *Arch. Dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, art. 30-32).

Cf. aussi : Adjudication de la maison du *Corbeau* à M^e Antoine Moët pour sa vie canoniale et celle de son frère Charles, à 350 livres tournois par an sur une mise à prix de 250 livres; à la suite, bail notarié (1^{er} mars 1660). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 497, art. 20. — Etat des ornements que laisse au Chapitre, par son testament, le chanoine

62	François Josseteau ¹ († 9 janvier 1695)	1674-1695
66	André Colbert ² († 9 juillet 1704)	1656-1672
—	Nicolas Marlot ³ († 3 août 1703)	1673-1702
—	Jean Marlot ⁴ († 1729)	1702-1729

Tableau X : *Chanoines du Chapitre métropolitain de Reims apparentés à la famille de La Salle (1652-1729).*

Antoine Moët (1^{er} février 1695). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 619, art. 10. — « Compte de tutelle par vénérables et discrettes personnes Anthoine Moët, Charles Dorigny, prestres, chanoines de l'église Notre-Dame de Reims, et M^e Pierre Hillet, avocat en Parlement, exécuteurs du testament de deffuncte dam(oise)lle Adrienne Dorigny, vivante veuve du sieur Claude Clicquot, gentilhomme de la fauconnerie, à dam(oise)lle Perrette Dorigny, veuve du sieur Remy Pouru, aux enfants mineurs d'elle et dudit défunt » (Reims, 30 décembre 1686). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B prov. 1203. — Procès-verbal de bénédiction d'un nouveau cimetière à l'hôpital Saint-Marcoul de Reims, par Antoine Moët, administrateur dudit hôpital (30 juillet 1693). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 250.

¹ C'est le 26 octobre 1674, que François Josseteau prit possession de la prébende 62 au Chapitre métropolitain de l'église Notre-Dame de Reims. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 337-337 v^o. Le 20 novembre 1690, il devenait vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. *Bibl. mun. Reims*, ms 1775, fol. 78.

² *Andreas Colbert, clericus Remus, in p(ro)pria auth(oritate) regia, 29 aug(usti) 1656 iure regaliae per resign(ationem) Oudardi Colbert p(res)b(yte)ri in manibus Regis.*

Fuit episcopus Antissiodorensis, 1673. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 347 v^o; ms 1775, fol. 82. Voir plus bas, document 60, p. 397 n. 4.

³ Fils de Jean († 25 mai 1652), marchand bourgeois de Reims, et de sa quatrième épouse, Claude Martin († 10 juillet 1681; 76 ans), né à Reims le 14 janvier 1636 et baptisé ce même jour en l'église Saint-Pierre. Décédé le 3 août 1703, à l'âge de 63 ans. Il fut inhumé le 4 août en l'église Saint-Hilaire. Cf. *Cahiers lasalliens*, 41^{III}, Tableau 13 bis, IV.

« *Nicolaus Marlot, p(res)b(yte)r Remus, in p(ropria) auth(oritate) ordin(aria), 7 aug(usti) 1673, per dimiss(ionem) seu resign(ationem) ca(us)a permut(ationis) cum Andrea Colbert, p(res)b(yte)ro ad episcopatum Antissiodorensem promotu, ad patronagium de Jandum et cum pensione 250 (librarum). Fuit can(onicus) S(anc)ti Timothei Remensis.*

« *Obiit can(onicus) veteranus. Sepultus in Eccl(esia) paroch(iale) S(anc)ti Hilarii, Rem(ensis) coram altari S(anc)issimi Sacramenti.* » — *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 347 v^o.

Le ms 1775 précise : « 1673. *Nicolaus Marlot, Remus, causa permutationis cum Andrea Colbert ad ep(isco)patum promotu cum pensione 240 (librarum), 7 aug(usti) 1673.* » *Bibl. mun. Reims, ms cit.*, fol. 82.

⁴ Neveu du précédent, Jean Marlot (1673-1729), né et baptisé à Reims, église Saint-Hilaire, le 29 janvier 1673, était fils de Jean Marlot (1638-1693) et de sa seconde épouse, Marie de Laval († 7 novembre 1726; 72 ans). Cf. *Cahiers lasalliens*, 41^{III}, Tableau 13 bis, IV.

Le ms Weyen retrace sa carrière canoniale dans les termes suivants :

« *Iohannes Marlot, p(res)b(yte)r Remus et can(onicus) Sancti Timothei Remen(sis), auth(oritate) ap(ostolica), in p(ro)pria, 21 aug(usti) 1702, per resign(ationem) Nicolai Marlot, p(res)b(ite)ri eius patrum.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 348; ms 1775, fol. 82.

Après sa démission de chanoine, le 16 août 1683, Jean-Baptiste ne fréquenta plus le Chapitre mais continua à avoir des rapports assidus avec ses anciens collègues, ceux surtout pouvant soutenir son effort de fondateur. Bien que l'histoire n'ait pas livré jusqu'ici son secret, il ne put se soustraire à l'autorité du chanoine-écolâtre, préposé à la conduite des écoles et à la nomination des maîtres. Aucun document ne nous est parvenu à ce sujet. Il n'y eut ni blâme ni opposition manifeste du titulaire, François-Joseph Martin de Martigny; point de geste de bienveillance, non plus. Il laissa Adrien Nyel et Jean-Baptiste de La Salle traiter directement avec les curés de Saint-Maurice, Saint-Jacques, Saint-Etienne et avec Mme de Croyères de l'implantation des Ecoles chrétiennes dans leur territoire paroissial.

Comme nous l'avons vu, dix-neuf chanoines sur les soixante-quatre du Chapitre, soit presque le tiers, se réclamaient, en 1667, d'une parenté plus ou moins proche avec la famille de La Salle. De 1683 à 1719, date du décès de Jean-Baptiste, d'autres parents viendront combler les vides provoqués par les démissions ou la mort des premiers.

Leurs nom, qualité, prébende, années de canonicat et lien et parenté les unissant à J.-B. de La Salle figurent dans le fascicule que nous leur avons consacré ¹. Nous prions le lecteur de bien vouloir s'y reporter.

Leur admiration pour leur ancien confrère ne fit que grandir avec les années. Soit pour s'édifier, soit par curiosité, ils lui rendaient souvent visite Rue-Neuve. Fussent-ils importuns, Jean-Baptiste les recevait avec des manières fort obligeantes. « Ils retrouvoient en lui le même bon cœur, les mêmes politesses et les mêmes témoignages d'amitié » qu'antan au Chapitre et voyaient de leurs yeux « un homme de leur corps renouveler ces grands exemples d'humilité, de pauvreté, de mortification, de détachement, de recueillement et des autres vertus que les Chrétiens des derniers siècles [admiraient] dans ceux des premiers » ². Témoignage éloquent d'estime pour un homme dont la ville de Reims devait se glorifier de lui avoir donné le jour.

¹ Voir *Cahiers lasalliens*, 41^{III} et tableaux généalogiques correspondants.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 260.

54

Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres d'ordination données par Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai.

Cambrai, 11 juin 1672.

C. Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, f° 58-59. — Copie Donati, 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f° 35 [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].

E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolica, 1840, p. 17 § 62.

e. *Documents biographiques* (1651-1681), 23. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.

e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 2-4. *Rome. Maison généralice F. S. C.*

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40^I, p. 63, 48.

*Ladislaus Jonnart, Dei et Apostolicae Sedis gratia Archiepiscopus
Dux Cameracensis Princeps | Sacri Romani Imperii et Comes Came-
racensis, etc... | Notum facimus quod Nos, Anno Domini mil | lesimo
5 sexcentesimo septuagesimo secundo, Sabbato | quatuor Temporum post
Pentecostes, die undecima | Junii in Capella nostri Palatii Sacros
Genera | les Ordines celebrantes, Dilectum Nobis in Chris | to, Dominum
Joannem Baptistam De La Salle | Ecclesiae Metropolitanae Remensis
10 Subdiaconatus Ordi | nem Spiritus Sancti gratia Nobis Assistente rite
et | canonicè in Domino promovimus.*

*Actum Cameraci sub Sigillo Nostro et Secretarii | Nostri signatura,
Anno, Mense, et die praedictis.*

*De Mandato Ill(ustrissi)mi ac R(everendissi)mi D(omi)ni mei
15 praefati. J. de la Ramoney.*

Feda del Suddiaconato

Giulio Cesare, et Apostolicæ Sedis gratia Archiepiscopus, Dux Cameracensis Princeps Sacri Romani Imperii, et Comes Cameracensis notum facimus, quod Nos Anno Domini millesimo sexcentesimo septuagesimo secundo, Sabbato quatuor Temporum post Pentecostes, die undecima Junii in Capella nostri Palatii Sacri Penes Ordines celebrantes, Dilectum Nobis in Christo Dominum Joannem Baptistam De la Salle Ecclesie Metropolitanæ Remensis Canonicum acolytum vique Dimisporii ætate litterarum, et moribus aliisque idoneum repertum intra missarum solemnias, ad Sacrum Subdiaconatus Ordinem Spiritus Sancti gratia nobis assistente vite et canonice in Domino promovimus.

Actum Cameraci sub sigillo nostro, et Secretarii nostri signature, Anno, Mensis, et die predictis
De mandato Illmi, ac Romi Dni mei prefati

J. de la Ramonery

Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres d'ordination données par Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai. Cambrai, 11 juin 1672.

Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. Rome. *Arch. Congregationis SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, pp. 58-59.

Photo G. LEY.

Le rite de l'ordination du sous-diacre a changé avec les temps. Celui observé au XIII^e siècle et provenant de la fusion des rites roman et gallican, semblait s'être continué jusqu'au XVII^e siècle.

L'ordination commençait par un dialogue analogue aux questions et réponses précédant toute cérémonie. Puis c'était la porrection du calice et de la patène vides tandis que l'évêque prononçait la formule : *Vide cuius ministerium tibi traditus*, puis présentait le manipule : *Accipe manipulam tuam et imple ministerium tuum : potens est enim Deus ut augeat tibi gratiam*. Pour finir, le prélat revêtait de l'aube l'ordinand, en disant : *Tunica iucunditatis et indumento laetitiae induat te Dominus*. Le nom du récipiendaire était ensuite inscrit sur le Registre des ordinations de la Curie.

On aimerait retrouver le nom de Jean-Baptiste de La Salle sur la liste des ordinations du 11 juin 1672 célébrées le samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte dans la chapelle de l'archevêché de Cambrai. Les registres de la Curie qui nous sont parvenus ne commencent, hélas, qu'en 1724¹.

L'évêque officiant, Ladislas Jonnart (1594-1674), né à Mons, en Belgique, était l'un des plus habiles jurisconsultes de son temps. Chanoine, vicaire général de Cambrai et doyen du Chapitre (3 décembre 1635), il fut choisi pour évêque d'Arras, le 24 octobre 1651. Mais Louis XIV ne ratifia pas la désignation faite par le roi d'Espagne; cependant il dédommagea l'élu en le proposant au Siège de Saint-Omer où il fut intrônisé le 28 mai 1663².

Prélat sans naissance, mais riche de talents et de vertu, Ladislas Jonnart fut transféré à l'église métropolitaine de Cambrai; le 4 avril 1671 il en prenait possession. Son épiscopat fut de courte durée mais glorieux par sa mémoire. En mourant (22 septembre 1674), il institua les pauvres pour ses héritiers³.

¹ *Arch. dép. Nord*, 3G 2906 et 3G 2907.

² « Manœuvres et intrigues pour la nomination à l'archevêché de Lancelot (pour Ladislas) Jonnart, évêque de Saint-Omer (1667) », dans *Arch. dép. Nord*, 3G 351. — Il fut remplacé par Jacques-Théodore de Bryas, 1669-1675. Cf. « Joyeuse entrée de l'évêque (1675) », dans *Arch. dép. Nord*, 3G 362. — Lettres du Chapitre métropolitain pour appuyer la postulation par lui faite de Lancelot Jonnart, évêque de Saint-Omer et ancien doyen de Cambrai, à la dignité d'archevêque (1669), dans *Arch. dép. Nord*, 3G 1072. — Recueil de lettres adressées au Chapitre ou par le Chapitre relatives à la nomination de l'archevêque Lancelot Jonnart, 1669-1671. *Arch. dép. Nord*, 4G 1083. — *Biographie nationale de Belgique*, t. X, 1888-1889, col. 505. — FISQUET, *op. cit.*, p. 278, 10. — A. JEAN, *op. cit.*, pp. 165, 10; 173, 56.

³ Testament et exécuteurs testamentaires. *Arch. dép. Nord*, 3G 1072 — *Gallia christiana*, t. III, col. 62-X. — Y. POUTET [*Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes...*, t. I, Rennes, 1970, p. 369] citant avec inexactitude A. JEAN (*op. cit.*, p. 165) écrit que cet évêque « ne siégea que d'avril à septembre 1674 ». Il faut lire : d'avril 1671 au 22 septembre 1674 date à laquelle il mourut.

C'est pendant la messe solennelle célébrée le samedi des Quatre-Temps, veille du dimanche de la Sainte-Trinité, que Jean-Baptiste reçut le sous-diaconat. Nous avons dit plus haut les conditions d'admission; elles sont rappelées sommairement dans les lettres d'ordination : *Vique Dimissorii aetate, litteratura et moribus aliisque idoneum repertum.*

Quelles étaient les fonctions et les obligations du nouveau sous-diacre ? D'après les monitions de l'évêque contenues dans le Pontifical romain, il devait : préparer l'eau pour le sacrifice et en verser un peu dans le calice au moment de l'offertoire; laver les palles et corporaux dans des vases séparés en versant l'eau dans la piscine sacrée; assister le diacre — c'est la fonction essentielle — et lui présenter à la messe le calice et la patène. Il devait de même chanter l'épître aux messes solennelles.

Il était d'autre part assujetti à la récitation des heures canoniales, autrement dit, au bréviaire, et à l'abstention du mariage avec l'obligation inhérente d'observer la chasteté puisque la réception du sous-diaconat comporte le vœu implicite de cette vertu ¹.

Quelle fut la portée sociale et humaine du rite sacramentel accompli par Jean-Baptiste de La Salle ?

« Maître de sa destinée, en possession de l'héritage paternel et en pleine liberté de faire option entre le parti du monde et celui de l'autel », au dire de Blain ², Jean-Baptiste « ne sentit la joye d'être libre que pour avoir celle de ratifier dans un âge mûr, par des vœux irrévocables, sa consécration à Dieu » ³. Le séjour à Saint-Sulpice l'avait confirmé dans cette résolution, mais « accoutumé et comme naturalisé à la pratique sulpicienne de ne rien faire sans permission et de consacrer les moindres actions par obéissance » ⁴, il s'abandonna en aveugle à la conduite de M. Roland, chanoine théologal. Sacrifiant ses propres répugnances aux lumières de celui-ci, J.-B. de La Salle ne différa plus de s'engager dans l'état ecclésiastique par des liens perpétuels ⁵. Sa démarche personnelle, volontaire et sans contrainte, se doublait de l'acquiescement du médiateur de Dieu.

¹ R. NAZ, art. Sous-Diaconat, dans *Dictionnaire de Droit canonique*, Paris-VI, 1965, t. VII, col. 1077-1078.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 127.

³ *Ibid.*, t. I, p. 127.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 128.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129. — *Loc. paral.*, ms Ca, p. 5; ms Re, p. 5.

A suivre Bernard, J.-B. de La Salle se plaça sous la conduite de Nicolas Roland à son retour de Cambrai où accompagné « de plusieurs ecclésiastiques » il s'était rendu pour recevoir les quatre ordres mineurs. Ms BERNARD, p. 13.

55

Attestation d'assiduité aux cours « De Sacramentis in genere » et « De Baptismo », à la Sorbonne.

Paris, 6 décembre 1672.

A. Original sur papier, 229 × 172 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 11.
 e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [12]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 14. Reims. Musée de l'Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101, Album n° 1. 10.
 e¹. Arch. F. Ley, Mi 1, 6-5. Rome. Maison généralice F. S. C. — F. Léon-de-Marie Aroz, Arch. personnelles, 40 Mi 108, 2. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 4.
 Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 64, 53.

*Ego infra scriptus socius sorbonicus | et sacrae theologiae in Sorbona
 professor | regius testor omnibus quorum interest | magistrum Ioannem
 Baptistam de La Sale | canonicum Rhemensem diligenter | excepisse
 Tractatum meum de Sacramentis | in genere et de Baptismo a Lucalibus
 | anni millesimi sexcentissimi septuagē | simi primi usque ad duodecimum^{a)} 5
 | mensis aprilis anni millesimi sexcentissimi | septuagesimi secundi. In
 cuius rei fidem | praesentes subscripsi. Datum Parisiis | in scholis sorbo-
 nicis die sexta decembris^{b)} 1672^{c)}.*

[Signé] Du Chailloux [*paraphe*]; Brenier, cleric ind(igne) [*souligné*],
 Nouy [*paraphe*], Menc, Despériers. 10

a) *Après correct.* duodecim, secundum *bâtonné*. b) augusti, *bâtonné*. c) sexta decembris 1672, *d'une autre main*.

[*Texte autographe de Du Chailloux.* — *En haut, marge gauche, d'une autre main :*] N° 9. — [*Timbre rond, 30 mm :*] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES.

[*Au v°*, *d'une autre main :*] Certificat d'études.

Quant au sous-diaconat, écrit Bernard, « ce fut en cette maison de Dieu [Saint-Sulpice] où il se consacra à lui d'une manière particulière par l'ordre de sous-diacre qu'il y recût et qu'il exerça depuis avec beaucoup de piété et d'exactitude ». Ms BERNARD, p. 15. — Le fait étant notoirement inexact fut barré par le censeur du manuscrit, vraisemblablement Jean-François Maillefer.

Docteur en théologie et professeur royal de la maison et société de Sorbonne, Jacques Despériers témoigne une nouvelle fois de l'assiduité de Jean-Baptiste, chanoine de Reims, à ses leçons de théologie. De la Saint-Luc 1671 au 12 avril 1672 celui-ci a suivi *diligenter* son *Traité des sacrements en général et du baptême*. La mort de Louis de La Salle, son père, survenue le 9 avril 1672¹, a forcé Jean-Baptiste à interrompre son séjour à Paris et à Saint-Sulpice² mais non à arrêter ses études. Le témoignage de Daniel Egan est, à cet égard, formel : *a Paschalibus anni 1672 ad Laurentialia* [10 août] *ejusdem* [anni 1672], de La Salle suivit ses *lectiones theologicae*³. L'année universitaire 1671-1672 commencée à Paris se termina donc à Reims, à Saint-Denis, précisément.

La date de l'attestation de Jacques Despériers pose un problème. Elle est du 6 décembre 1672 et n'authentifie la présence de La Salle en Sorbonne que jusqu'au 12 avril 1672. Pourquoi celui-ci a-t-il senti la nécessité de se faire délivrer ce document ? Pourquoi, de surcroît, a-t-il prié D. Egan de témoigner que du 12 avril au 10 août 1672 il fut assidu à ses cours à Saint-Denis ? Lorsqu'après une année d'interruption de ses études — année 1672-1673 — Jean-Baptiste décida de les continuer en troisième année de théologie, à la rentrée de 1673, il dut apporter la preuve documentaire des études réalisées précédemment. D'où les démarches faites auprès de ses professeurs. A Reims, sur place, il n'eut point de difficulté de solliciter D. Egan. Comment procéda-t-il pour obliger M. Despériers ? Par correspondance ? En se rendant personnellement auprès de lui ? Ce n'est pas impossible d'autant plus qu'il dut demander en même temps à quatre de ses anciens compagnons de Saint-Sulpice de témoigner en sa faveur. L'hypothèse paraît plausible.

Des quatre noms, outre celui de Despériers, figurant au bas de l'attestation du 6 décembre 1672, nous ne connaissons que celui de François Menc signataire de deux documents précédents⁴. Essayons de nous familiariser avec les trois autres et tout d'abord avec Antoine Brenier.

Antoine Brenier. A regarder de près sa signature et le « *clerc indigne* » dont il se qualifie, on pourrait croire que M. Tronson n'avait pas tort en écrivant « qu'il n'avait pas de grands talents mais une grande sainteté »⁵. Est-ce rigoureusement exact ?

¹ Voir plus haut, p. 57.

² Voir plus haut, document 51, p. 266.

³ Voir plus bas, document 57, p. 367.

⁴ Voir plus haut, documents 49 et 50, pp. 242, 262.

⁵ Lettre de M. Tronson, 4 juin 1686. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 44 n° 302.

Ego infra scriptus Socius Sorbonicus
officium Theologiae in Sorbona professor
Regius Testor omnibus quorum interest
Magistram Joannem Baptistam de la Sale
Canonium Remensem diligenter
Excepisse tractatum meum de sacramentis
in genere et de Baptismo a Lucatibus
anni millesimij Sexcentisimij Septuagesimi
primi usque adduodecimum ~~fructum~~
Mensis Aprilis anni millesimij Sexcentisimij
Septuagesimij sexti, in cuius rei fidem
praesentes subscripsi. Datum Parisiis
Idibus ~~Sorbonicis~~ diebus ~~septuagesimi~~ decembris

DuRoi

Brenier clerc

non

Menc

[Large signature]

Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité aux cours *De Sacramentis in genere* et *De Baptismo* de Jacques Despériers, professeur de théologie à la Faculté de théologie de la Sorbonne. Paris, 6 décembre 1672.

Original. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 11.

Photo E. ROUSSET.

A. Brenier naquit à Grenoble, le 13 janvier 1651, d'une famille opulente et distinguée. Il n'était âgé que d'un an quand il perdit sa mère († 1652) et lui-même n'échappa à la mort, en 1661, que par l'intercession de Notre-Dame de l'Osier. A 14 ans, il avait fini ses humanités et sa philosophie; à 17 ans, il était avocat ayant terminé son Droit à Valence. Étonnante précocité! Il se décide pour l'état ecclésiastique et entre au séminaire de Saint-Sulpice, le 26 octobre 1669¹. Lorsque plus tard il sollicite son association à la Compagnie avec le Rémois M. Marlot, « tous unanimement furent d'avis de les recevoir comme estant de fort bons sujets dans la conduite desquels on n'avait rien remarqué que de très édifiant »².

Dans l'intervalle (1669-1678), Brenier commence ses études de théologie en Sorbonne (1671), fait « son acte », c'est-à-dire sa thèse de bachelier (1^{er} octobre 1677)³, soutient sa Mineure (juin 1682) et sa Majeure (fin décembre 1683), après sa retraite d'Issy. Il ne reçoit la licence qu'en 1684 — un trop long délai qu'on ne saurait expliquer — se classant 50^e sur 107⁴. On ne sache pas qu'il ait coiffé le bonnet de docteur. Sa carrière ecclésiastique s'échelonne à des intervalles très espacés. Tonsuré en 1671, il est portier en 1673 (27 mai), exorciste et acolyte une année après (24 mars, 11 décembre 1674). Il tarde dix ans pour recevoir le diaconat (Saint-Lazare, 27 décembre 1684) et n'est ordonné prêtre que le 20 septembre 1687, seize années après son entrée dans la cléricature. Raisons? C'est dans la lettre de M. Tronson à M. de Belmont qu'il faut les chercher :

« M^r Brenier est toujours diacre sans songer au sacerdoce que pour s'en éloigner. Outre la conviction où il est de son indignité, il peut avoir une autre raison qui l'arreste que vous devinez aisément. Il est à Issy depuis sa licence et je voy qu'il a autant d'envie de se faire saint en ce pais cy que vous au Canada »⁵.

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, an. 1669. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n^o 1045. Il établit le *Petit Séminaire de Saint-Sulpice* et la *Communauté des Philosophes*.

² *Ibid.*, ms 21, p. 108 [Assemblée du 13 avril 1678]. — *Ibid.*, ms 21, p. 237 [Assemblée du 20 décembre 1686].

³ *Ibid.*, ms 96 n^o 312.

⁴ *Ibid.*, ms 25, fol. 44 v^o, col. 2. — *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, dossier 81 [Manuscrits divers... Notes sur divers directeurs de S.-Sulpice par M. Nagot]. — L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, t. I, pp. 207-209.

⁵ Lettre de M. Tronson à M. de Belmont, 8 avril 1684. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 44, n^o 229 [p. 364, 27]. — « Après avoir pendant de longues années différé son Ordination à la Prêtrise par toutes les résistances imaginables, il n'y eut qu'une obéissance aveugle qui put l'y faire consentir; encore ne put-elle étouffer ses larmes, ses gémissemens et ses frayeurs ... » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

Pourvu que tous deux parviennent au bout de leurs aspirations ! Une piété mariale extraordinaire semble avoir marqué l'existence d'A. Brenier. Il fait avec dévotion les pèlerinages de Notre-Dame de l'Osier près Saint-Marcellin (Isère) et de Notre-Dame de Liesse (Aisne) pour honorer la Mère de Dieu. M. Tronson a deviné en lui une âme de grande envergure et la pousse vers les hauteurs ; mais c'est Dieu qui la burine et la forme de ses mains. Son talent « c'est d'obéir ».

« Obéissez donc à ce que vous verrez que Nostre-Seigneur demande de vous »¹,

lui mande son supérieur. Et comme il se disperse, trop à son gré, en des choses multiples jusqu'au point de n'avoir pas un moment à lui

« c'est l'estat, lui dit Tronson, où doivent estre toutes les personnes qui ayant donné tout leur temps à Dieu sont ravi[e]s qu'il ne leur en reste plus »².

Ce qui caractérise encore A. Brenier c'est son grand désir de la perfection, son amour des austérités pour s'« accoutumer à la douleur »³, son souci de passer inaperçu⁴, son humilité que M. Tronson qualifie « d'outrée »⁵. Plus tard Leschassier lui écrira :

« Contentez-vous de vous donner à Nostre-Seigneur afin qu'il détruise et édifie lui-mesme, arrache et plante. Enfin qu'il opère tout en vous »⁶.

Il se fixe un « programme de fidélité envers Dieu » et le réalise avec une persévérante obstination⁷. Rempli de « l'esprit de Dieu »⁸, il est « plus scavant »⁹

¹ Lettre de M. Tronson à M. Brenier, 10 décembre 1695. *Ibid.*, ms 40 n° 39. — Et de M. Leschassier : « L'estat de votre âme sera d'autant meilleur que vous agirez plus selon la volonté de Dieu sans écouter autre chose que l'obéissance ». *Ibid.*, lettre du 14 mai 1707 [ms 40, p. 204].

² Lettre de M. Tronson, 5 août 1695. *Ibid.*, ms 40 n° 19.

³ *Arch. Saint-Sulpice*. Papiers Leschassier, dos. 81, fol. 5 : « Cilice une fois par semaine, le lendemain de promenade... Ceinture les jours de communion extraordinaire, discipline avec les autres ».

⁴ « Aïmons à nous cacher et à ne rien faire qui puisse me faire remarquer. » *Ibid.*, dos. 81, fol. 5 v°.

⁵ Lettre de M. Tronson, 31 juillet 1695. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40 n° 19.

⁶ Lettre de M. Leschassier, 2 octobre 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 190.

⁷ I. NOYE, *Le programme ascétique d'un Sulpicien à la fin du dix-septième siècle*, dans *Bulletin du Comité des Études*, t. VIII (1964), pp. 627-636.

⁸ Lettre de M. Leschassier, 27 août 1707. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40, p. 219.

⁹ *Ibid.*

qu'il ne pense. Assoiffé du plus parfait et ne pouvant l'atteindre Brenier se plaint à son supérieur. Celui-ci répond :

« Quelque misérable que soit une personne appliquée à la conduite d'une maison, elle doit travailler en paix quand elle fait ce qu'elle peut. Et quoiqu'il lui arrive de n'estre pas aussi diligente et exacte qu'elle auroit pu estre, elle ne doit pas perdre la paix mais se proposer de mieux faire et tâcher d'exécuter sa résolution » ¹.

La « paix de l'âme », c'est ce que lui conseille à nouveau M. Leschassier :

« Pour vostre intérieur, je vous conseille, Monsieur, de conserver vostre bon cœur en paix et dans une parfaite confiance en la bonté de Dieu [...]. Pour les personnes et les choses commises à vos soins et confiées à vostre conduite, faisant ce que vous pouvez et vous scavez de mieux, tenez-vous tranquille » ².

Antoine Brenier n'est pas simplement l'ascète désincarné qui rêve de « jeûnes, cilice, ceinture, haire, discipline » ³. C'est aussi un homme que l'Esprit pousse à l'action et s'offre à l'obéissance pour des tâches d'animation. Dès 1684, M. Tronson lui propose la conduite du petit séminaire ⁴, établi rue Princesse et transféré par la suite rue Férou. Quelques mois plus tard la réussite s'avère complète. M. Tronson écrit :

« M^r Brenier est maintenant patriarche. Car il est à la teste d'une communauté d'ecclésiastiques où il fait merveille. Comme nous avons le séminaire pour ceux qui ont leur pension et la santé, la Petite Communauté pour ceux qui ont leur pension mais qui manquent de santé, on a cru que pour se rendre plus utile au clergé et estre en estat de servir toutes sortes d'ecclésiastiques, il falloit avoir encore une maison pour ceux qui ayant de la santé n'ont pas le moyen de payer une si grosse pension » ⁵.

¹ Lettre de M. Leschassier, 20 juillet 1707. *Ibid.*, ms 40, p. 215. — Et de nouveau, le 24 juillet : « Il faut prier Dieu et faire ce qu'on peut pour les choses dont on est chargé et abandonner le reste à la Providence ». *Ibid.*, ms 40, p. 215.

² Lettre de M. Leschassier, 13 juillet 1707. *Ibid.*, ms 40, p. 214.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, dos. 81, fol. 5.

⁴ *Ibid.*, ms 21, pp. 211, 219 [Assemblée du 15 septembre 1684]. — Quel nom lui donnerait-on pour « voir quel train prendroit cet établissement ? Communauté de M. Brenier ? Celui de Petit séminaire est celui qu'on a dessein de [lui] donner ». *Ibid.*, p. 221 [Assemblée du 10 octobre 1685]. — « Premier Fondateur et le premier supérieur du Petit séminaire de Saint-Sulpice. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

⁵ Lettre de M. Tronson à M. de Belmont, 15 avril 1685. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 44, p. 415 n° 283 § 6. — « Priez Dieu pour cet établissement dont on espère beaucoup de fruit. » Il y a déjà « une quinzaine de bons sujets qui ne manqueront pas d'augmenter dans la suite », ajoutait M. Tronson. — Et le 4 juin 1686 : « Le Petit séminaire dont nous l'avons chargé [M. Brenier] va à merveille ». Lettre au même. *Ibid.*, ms 44, p. 443 n° 302.

De toute évidence le Seigneur fait paraître « que ce ne sont point les grands talens mais une grande sainteté et la parfaite confiance qui soutiennent les œuvres »¹. Le petit séminaire c'est l'œuvre de Brenier², « sa grâce, sa vocation » ce qui « paroît effectivement par le succès » qui la couronne. Lorsque ses fonctions de visiteur ou ses nombreux aller-retours à Angers l'éloignent de Paris on le presse d'y revenir tant sa présence se fait absolument nécessaire pour le spirituel comme pour le matériel³ de la maison.

Comme on le sait serviable à merci — « il s'offre de la meilleure grâce du monde » — on recourt à lui à tout propos. Mgr de Québec le prie de se « charger du temporel des Messieurs qui vont en Acadie » (1688) et M. Leschassier de s'occuper du « maniement des emprunts »⁴ d'Angers et de gouverner le séminaire. Lorsqu'en 1687 on forme la communauté des philosophes en la détachant des théologiens, c'est Brenier qui assume la direction⁵. C'est un formateur dont l'éloquence n'est peut-être pas persuasive mais dont l'exemple oblige à s'engager. Servir — c'est là le rôle primordial du supérieur — c'est avant tout vivre la vérité qu'on prêche. Cet exemple Brenier le donne à Saint-Sulpice, à Angers où il se déplace fréquemment en 1695⁶, 1697⁷, 1698⁸, 1702⁹, 1706¹⁰,

¹ Lettre de M. Tronson au même : 4 juin 1686. *Loc. cit.*

² Lettre à M. Brenier, 16 juin 1695. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40 n° 12.

³ « Je ne doute pas que vous donniez toute facilité à M^r Brenier pour diligenter sa besogne. Nous avons grand besoin en ce Petit séminaire pour le spirituel, pour le temporel et pour les besoins de quelques particuliers. » Lettre à l'abbé de Saint-Aubin, à Angers : 22 février 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 99. — Ses missions accomplies, M. Brenier doit revenir au plus vite. Cf. : Lettres du 4 avril 1696 [*Ibid.*, ms 40 n° 42], 23 février 1702 [*Ibid.*, ms 40, p. 100], 1^{er} mars 1702 [*Ibid.*, ms 40, p. 100], 2 mars [*Ibid.*, ms 40, p. 101], 22 mars 1702 [*Ibid.*, ms 40, p. 103], 7 juillet 1706 [*Ibid.*, ms 40, p. 181], 26 octobre 1707 [*Ibid.*, ms 40, p. 227].

⁴ Lettre de M. Leschassier, 28 novembre 1703. *Ibid.*, ms 40, p. 128.

⁵ Ce qui ne pouvait que « contribuer au bon ordre et au règlement du Petit Séminaire ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 280 [Assemblée du 19 septembre 1690].

⁶ Lettre de M. Tronson à l'évêque d'Angers, 27 mai 1695. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40 n° 4. — *Id.* à l'abbé de Saint-Aubin, 17 juillet 1695. *Ibid.*, ms 40 n° 17; à M. Poudenx, 16 septembre 1695. *Ibid.*, ms 40 n° 29; à l'évêque d'Angers, 7 octobre 1695. *Ibid.*, ms 40 n° 30. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

⁷ « Je seray bien trompé s'il n'y fait de son mieux et ne vous y donne toutes les marques d'une bonne volonté. » Lettre à Mgr l'évêque d'Angers, septembre 1697. *Ibid.*, ms 40, p. 87.

⁸ « Il a fallu passer par-dessus bien des difficultez pour vous procurer ce secours et quelques personnes croyent qu'il ne fera jamais tant de bien à Angers qu'il en feroit au Petit séminaire. » Lettre à l'abbé de Saint-Aubin, 7 janvier 1698. *Ibid.*, ms 40 n° 91.

⁹ Lettre de M. Leschassier à M. Grandet, 1^{er} février 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 97. *Id.* à M. de Saint-Aubin, 2 février 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 97 : M. Brenier part par « le carosse

1707¹. Sa présence y est souhaitée, ses conseils appréciés, ses directives acceptées; pour les séminaristes c'est un bienfait. Il s'occupe du spirituel et des comptes du matériel qu'il règle avec minutie².

Supérieur du petit séminaire (1684-1695; 1696-1705), de la communauté des philosophes (1687), de la Petite communauté après la mort de M. Baüyn (1696)³, du séminaire d'Angers, consultant de la Compagnie, il semblerait que M. Brenier n'a plus « un moment à lui »⁴ et pourtant il assume encore la charge de visiteur de Saint-Sulpice⁵. Il est la « présence du Supérieur » en tous lieux, le représentant des intérêts de la Compagnie⁶, le trait d'union entre l'administration centrale et la province. Il sensibilise les esprits aux initiatives pastorales de partout, veille à l'application des directives venant de Paris, au maintien de la discipline et de l'unité des esprits. Il se rend compte des moindres détails des maisons, transmet ses rapports, propose des solutions, arbitre les conflits, exhorte et corrige avec fermeté sans jamais briser les cœurs. Voyageant à cheval⁷, en carrosse ou sur le coche à eau il visite Viviers (1691)⁸, Limoges, Bourges (1702), Clermont, Lyon, Le Puy⁹, Embrun¹⁰ et Grenoble (1703)¹¹ où le cardinal Le Camus l'accueille avec faveur.

d'Orléans et de là se mettre sur l'eau », préférant ce mode de voyager à « la voiture à cheval » et « au carrosse d'Angers ». *Id.* à MM. Grandet et Saint-Aubin, 30 avril et 2 mai 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 108.

¹⁰ Lettre à M. Brenier, 25 juin 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 179.

¹ Lettre de M. Leschassier, 24 septembre 1707. *Ibid.*, ms 40, p. 223.

² Lettres de M. Leschassier : 25 mars 1702 [*Ibid.*, ms 40, p. 104], 21 mars 1705 [*Ibid.*, ms 40, p. 156], 16 janvier 1706 [*Ibid.*, ms 40, p. 167], 7 et 14 juillet 1706 [*Ibid.*, ms 40, p. 181], 12 septembre 1706 [*Ibid.*, ms 40, p. 189], 6 août 1707 [*Ibid.*, ms 40, p. 218] : « tâchez que les portions soient plus fortes et mieux assaisonnées »; 14 août 1707 [*Ibid.*, ms 40, p. 218] : « quoiqu'il en soit de l'économie, il faut que les Messieurs soient suffisamment nourris » et leur donner des « portions convenables et bien apprêtées ».

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n° 878 [Lundy, 2 avril 1696].

⁴ *Ibid.*, ms 40, p. 1 [Lettre du 5 août 1696].

⁵ M. Leschassier n'y trouve aucun inconvénient. Lettre à M. de Saint-Aubin, 19 janvier 1702. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 40, p. 96.

⁶ Au même : 4 août 1703. *Ibid.*, ms 40, p. 121.

⁷ Au même : 16 juin 1703. *Ibid.*, ms 40, p. 120.

⁸ Lettre de M. Tronson, 9 mai 1685. *Ibid.*, ms 33 n° 738.

⁹ Lettre de M. Leschassier à M. de Saint-Aubin, 31 juillet 1703. *Ibid.*, ms 40, p. 122. *Ibid.*, ms 34 [Lettre du 24 août 1703].

¹⁰ « Si le chemin d'Embrun n'estoit pas seur à cause des fanatiques, je vous prie instamment de ne vous point exposer à faire le voyage. » Lettre à M. Brenier, maintenant à Grenoble : 8 août 1703. *Ibid.*, ms 34 n° 906. — *Ibid.*, ms 21, p. 464 [Assemblée du 22 juin 1703].

¹¹ Lettre de M. Leschassier, 17 août 1703. *Ibid.*, ms 34 n° 911.

Les affaires de famille le ramènent fréquemment à sa ville natale. Ces visites lui occasionnent plus d'un grave souci. Il ne faut pas « laisser vos affaires à demi faites » mais « les achever pour vous mettre en liberté » lui recommande M. Tronson ¹. S'il faut en relâcher quelque chose, lui dit encore son supérieur, « je n'y ferois nulle difficulté pourvu que ce qui vous resteroit fut sans embarras » ². Plutôt que de s'en encombrer il lui conseille de « faire un inventaire parfait » ³ et de les confier à une personne qui lui rendrait compte régulièrement ⁴ : solution la meilleure « pour ne pas exposer [sa] vocation » ⁵. Solliciter des procès n'arrangerait rien :

« L'obligation que vous impose le bien substitué ne va pas jusqu'à perdre tout vostre temps en procès pour le conserver et à dérober au service de l'Église et à la religion les momens que vous leur devez » ⁶.

Sans plus tarder, A. Brenier renonce à l'hoirie de ses père et mère valant de vingt à trente mille livres ⁷.

Au retour de son cinquième voyage à Angers (29 mai 1702), Brenier souffre d'une première attaque d'apoplexie ⁸; juin 1704, il est atteint « d'une fièvre tierce ou double tierce » ⁹. L'année suivante « il eut deux violentes attaques » ¹⁰ qu'il ne déclara pas à M. Leschassier.

« Je ne puis vous dire au vrai, écrit ce dernier à l'abbé Saint-Aubin, ce que veut M. Brenier car il est telle(ment) mort à tout qu'on ne lui voit presque aucun mouvement qui le pousse plus d'un costé que d'autre. Ainsi je lui ay dit que le médecin lui ordonnant les eaux il devoit y aller. » ¹¹

¹ Lettre de M. Tronson, 22 juillet 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 757.

² *Id.*, 24 juillet 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 761.

³ *Id.*, 3 août 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 764.

⁴ *Id.*, 10 septembre 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 770.

⁵ *Id.*, 1^{er} octobre 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 778.

⁶ *Id.*, 8 février 1693. *Ibid.*, ms 33 n° 897. — Adjudication de profit, faute de donner défenses, à M. Antoine Brenier, demandeur, en requête tendant à l'interposition de décret contre Guillaume Lechère, bourgeois de Bourgoin, défaillant (Sentence du Parlement, 10 mars 1693). Parmi les conseillers présents : J. Dize [*sic*] de Saléon et Cl. Canel. — *Arch. dép. Isère*, B 1382, fol. 36 v°.

⁷ Affaire mise en discussion à l'assemblée du 26 mars 1693. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 313.

⁸ *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, dos. 81, 11.

⁹ Lettre à M. Poudenx, 28 juin 1704. *Ibid.*, ms 40, p. 143.

¹⁰ Lettre à M. de Saint-Aubin, à Angers : 10 janvier 1705 : « Il ne lui faut point laisser d'occupation qui soit de devoir car il y veut satisfaire en quelque estat qu'il se trouve ». *Ibid.*, ms 40, p. 152.

¹¹ *Id.*, 1^{er} avril 1705. *Ibid.*, ms 40, p. 156.

L'ordre étant formel, Brenier partit aux eaux de Bourbon¹. Mais il ne peut se résigner à l'inaction. Malgré une « nouvelle atteinte de vapeur »², il néglige de se soulager³. Revenant à Bourbon pour refaire sa cure la voiture renverse. Brenier en est quitte « pour l'épaule un peu froissée » et « un emplâtre »⁴. Plein de courage plus que de force⁵, il continue à « estre le serviteur des autres »⁶. Se ménager, lui répète-t-on à satiété, faire de petits voyages, des chevauchées, faisant fi de certains principes comme

« que vous avez assez vécu, que vous devez édifier les autres et leur donner le bon exemple de mortification, que l'esprit de pénitence demande que vous négligiez vostre santé... »⁷.

Tout en ce monde a une fin et l'effort le plus héroïquement soutenu termine en un souffle imperceptible de vie. La flamme intérieure qui anima le curriculum si rempli d'Antoine Brenier s'éteignit à Paris, le 25 août 1714⁸. Ce jour, un homme de vérité et de lumière cessait d'exister.

On conserve de lui des *Mémoires* recueillis sur ordre de M. Leschassier⁹; une copie de l'*Abrégé du Règlement de la Communauté de MM. les gentilshommes établie en 1676 par M. Brenier*¹⁰; l'*Esclavage du Très saint Enfant Jésus vivant*

¹ Lettre à M. Poudenx, 29 avril 1705. *Ibid.*, ms 40, p. 158. — Et l'année suivante, 24 mars 1706, à M. Brenier : « Au reste, Monsieur, comme vous voulez avoir le mérite de l'obéissance et que vous me paraissez ne vous pas contenter tout à fait de l'ordonnance du médecin, je vous prie de l'observer et de regarder son avis com(m)e la volonté de Dieu sur vous ». *Ibid.*, ms 40, p. 171. Voir aussi, ms 40, p. 159 : lettre du 8 mai 1705. *Ibid.*, lettres des 13 mai 1705 [ms 34 n° 1090], 1^{er} juin 1705 [ms 34 n° 1093], 9 juin 1705 [ms 34 n° 1095].

² Lettre du 12 décembre 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 168.

³ M. Leschassier lui reproche son entêtement : « On dit bien vray, Monsieur, quand on dit que les plus avancez ont de la peine à renoncer à leur propre jugement puisque vous préférez le vostre à celui des médecins ». Lettre à M. Brenier, 10 mars 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 170.

⁴ Lettre à M. Poudenx, 20 mai 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 177.

⁵ *Id.*, 16 juin 1708. *Ibid.*, ms 40, p. 178.

⁶ Lettre du 31 août 1707. *Ibid.*, ms 40, p. 221.

⁷ Lettre à M. Brenier, 25 juin 1706. *Ibid.*, ms 40, p. 179. *Id.*, 7 mai 1707 : « Ce que vous aurez fait par obéissance et par nécessité ne doit pas être tiré à conséquence ». *Ibid.*, ms 40, p. 203.

⁸ Dans le « Répertoire des décès » on lit : « Antoine Brenier, prêtre de Grenoble, licentié de Sorbonne. Mort le 26 août [1714] à l'âge de 64 ou 76 ans » < 64 >. *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Décès [Copie Monin], p. 11.

⁹ Sur sa vie édifiante, cf. GOSSELIN, dans *Semaine religieuse du Diocèse de Grenoble*, nn. 28 août; 4, 11, 18 et 25 septembre 1869.

¹⁰ Communauté pour servir de retraite à des gentilshommes et anciens militaires désirant travailler à leur salut. Ils s'employaient aux œuvres de charité sous la direction de M. Brenier et des ecclésiastiques de la paroisse.

en Marie et soumis à Marie ¹; le *Catalogue des vertus et quelques pratiques de piété*, petit cahier de 64 pp., publié voici vingt ans par I. Noye ², ainsi qu'une lettre à l'abbé de Beaumont (14 avril 1699) sur la condamnation de Fénelon ³.

Contemporain de Jean-Baptiste de La Salle et son compagnon au séminaire et à la Sorbonne, on est tenté de rapprocher leur vie et de mettre en parallèle leur doctrine spirituelle. Est-ce une simple coïncidence si on trouve dans leurs écrits des points de convergence? Y aurait-il une interdépendance, de La Salle traduisant Brenier à sa manière, ou une source commune d'inspiration sulpicienne? Il y a certes des concordances, après tout sporadiques, mais il y a surtout des différences. Brenier est principalement moraliste, un technicien de l'ascèse spirituelle. De La Salle, tout en cédant au goût du temps — et donc quelquefois quelque peu rigoriste — s'attache surtout à l'union à Dieu, aux vues de foi et aux vertus qui dilatent l'âme. Il y a chez lui plus d'affections que de raisonnements dans son *Explication de la Méthode d'Oraison*, moins de considérations que d'élan spontanés vers Dieu. L'exercice ascétique a moins d'importance pour de La Salle que le recours fréquent au Christ, à Dieu et à Notre-Dame par une attitude filiale. La différence se creuse si on compare les directives de Brenier, directeur de conscience, et celles de Jean-Baptiste de La Salle, fondateur d'une société de religieux enseignants. Les perspectives de l'un et de l'autre ont une dimension différente. Le code de perfection vécu par de La Salle et transmis à ses religieux valait pour le temps et était intemporel dépassant l'immédiat du parfait exercice des vertus pratiqué par Brenier et recommandé à ses dirigés. L'un et l'autre, maîtres incontestés de vie spirituelle, proposaient un programme de sainteté commun sur certains points mais fort divers quant aux modalités de son application.

La correspondance de M. Tronson qui nous a permis d'esquisser les traits biographiques d'Antoine Brenier est par contre assez discrète sur M. Etienne du Chailloux, compagnon de Jean-Baptiste de La Salle et premier signataire du document que nous étudions.

Etienne du Carme du Chailloux.

Clerc du diocèse d'Autun (Saône-et-Loire), il était entré au séminaire de

¹ Dévotion commencée le 1^{er} janvier 1710 dans la chapelle de Lorette à Issy.

² Publié dans *Bulletin du Comité des Etudes*, n° 18, t. II (juillet-septembre 1957), pp. 627-636.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, Fonds Fénelon, pièce 73. — L. BERTRAND, *op. cit.*, t. I, pp. 207-209.

Saint-Sulpice le 4 juillet 1669¹, précédant J.-B. de La Salle d'une année. Il pouvait ainsi témoigner en connaissance de cause de la présence de celui-ci aux cours de la Faculté de théologie. Le *Registre des Entrées*, à la suite de son inscription, ajoute cette précision : « curé de Saint-Philibert de Dijon et promoteur de l'officialité ». A part quelques éléments épars, ce sont les seuls détails biographiques que nous possédions sur Etienne du Carme du Chailloux².

Sans doute garde-t-il des relations amicales avec ses maîtres sulpiciens; la correspondance avec MM. Tronson et Leschassier pour la période 1687-1703 semble le prouver. Une confiance réciproque s'établit entre eux. Lorsque M. de Baluze dut séjourner à Dijon pour les affaires de la Compagnie, M. du Chailloux lui donna l'hospitalité plusieurs mois dans sa maison³. Par réciprocité, et en reconnaissance « de l'honnesteté dont avoit usé M^r du Chailloux envers M. de Baluze qui avoit demeuré quelque[s] mois chez luy, à Dijon, sans qu'il [eût] voulu rien prendre pour sa dépense », la communauté sulpicienne « se chargea de la pension de son neveu demeurant dans la communauté des pauvres clercs et dont les parents n'étoient point en état de payer la pension »⁴. A l'exemple de M. Tronson, M. Leschassier reçut « avec plaisir »⁵, en 1702 et en 1703, les étudiants recommandés par du Chailloux. Le premier avait « une physionomie assez spirituelle »⁶; le second se montrait « toujours fort plaisible et fort réglé »⁷ au point que personne n'eut à s'en plaindre.

Deux événements liés entr'eux ont empêché E. du Chailloux de sombrer dans l'anonymat de l'Histoire : l'affaire du quiétisme et un jugement de non-lieu au Parlement de Dijon. Il s'agit, dans le premier cas, d'une dévote nommée Maillard, « friponne reprise de justice »⁸. Essayait-elle de surprendre la bonne foi de son curé ?

« Vous feriez bien de la quitter tout à fait et de ne plus croire à toutes les promesses qu'elle pourroit vous faire dans la suite »⁹,

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, an. 1669, 4 juillet. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1039.

² Voir en outre document 56, p. 323.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 33 n° 612 [Lettre de 1690].

⁴ *Ibid.*, ms 21, p. 302 [Assemblée du 27 février 1692].

⁵ Lettre à M. Grandet, 16 juillet 1702. *Ibid.*, ms 40, p. 109.

⁶ Lettre du 1^{er} juillet 1701. *Ibid.*, ms 34 n° 651.

⁷ Lettre à M. l'abbé de Saint-Aubin, 22 août 1703. *Ibid.*, ms 40, p. 124.

⁸ Lettre du 1^{er} octobre 1693. *Ibid.*, ms 34 n° 14.

⁹ Lettre du 5 février 1687. *Ibid.*, ms 33 n° 368.

conseille M. Tronson. Ne voulant pas renoncer à ses principes elle restait toujours exposée « à tomber dans ses premiers dérèglemens »¹ à la première fantaisie qui la prendrait. Tronson multiplie ses mises en garde à l'endroit de du Chailloux : « elle est à craindre », « vous devez préférer votre réputation à tout »², « toute liaison avec une telle créature est à mon avis extrêmement à craindre »³. Le vicaire de la paroisse se laissa fasciner par le projet scolaire pour les petits enfants que la dévote prétendit mettre sur pied. « Je ne conseillerai jamais à un curé de s'engager pour toujours à son vicaire »⁴, écrit le supérieur sulpicien; il n'est sans doute pas avantageux de se lier ainsi les mains. Le vicaire général fut égaré à son tour; prévenu, E. du Chailloux sut échapper au piège du mysticisme trompeur. Au fond, Maillard offrait peu de garantie; sa rencontre avec Mme Guyon tourna court : quelque chose de « pas bien honeste » se passa entre elles, écrit Tronson⁵. Reconnue, enfin, « friponne et hypocrite »⁶, elle dut quitter la région.

Du Chailloux était-il le « quiétiste fieffé », le monsieur « un peu inquiet » et voulant « primer partout où il est » dont parle J. Dupuy, curé de Seurre (Côte-d'Or) dans une lettre à « l'abbé Fijeau, conseiller au Parlement et official de Mgr de Langres »⁷? Était-il « complice et partisan de Philbert Robert, prêtre, curé de Seurre »⁸? Les charges dont on l'accusait n'étaient que « des ouy dire et répétitions inutiles »⁹, des propos « d'une fille outrée »¹⁰ qui ne donnaient pas lieu à un soupçon raisonnable¹¹. Malgré cela, un décret de « soit ouy était prononcé contre ledit Chailloux » le 25 novembre 1699¹², et sa cause

¹ Lettre à M. du Chailloux, curé de Saint-Philibert à Dijon, 22 avril 1678 [en réponse à la sienne du 14 avril]. *Ibid.*, ms 33 n° 391.

² Lettre du 14 décembre 1690. *Ibid.*, ms 33 n° 680.

³ Lettre du 20 décembre 1691. *Ibid.*, ms 33 n° 803. *Id.*, à l'évêque d'Arras, 22 septembre [...]. *Ibid.*, ms 33 n° 455.

⁴ Lettre du 12 janvier 1692. *Ibid.*, ms 33 n° 812. *Ibid.*, ms 33 n° 814 [Lettre du 28 janvier 1692].

⁵ Lettre du 21 août 1693. *Ibid.*, ms 34 n° 3.

⁶ Lettre du 1^{er} octobre. *Ibid.*, ms 34 n° 14.

⁷ Paris, 17 septembre 1698. *Bibl. mun. Dijon*, ms 335, fol. 184-185.

⁸ *Ibid.*, ms 335, fol. 30.

⁹ *Ibid.*, ms 332, fol. 81.

¹⁰ *Ibid.*, ms 333, fol. 62.

¹¹ *Ibid.*, ms 333, fol. 82.

¹² *Ibid.*, ms 335, fol. 30. Et cela malgré la sentence de l'official du 24 mai 1700 : « En ce qui est dud(it) Duchailloix nous l'avons renvoyé et renvoyons de l'accusation contre luy formée ». *Ibid.*, ms 335, ff. 27, 31, 34 v°.

« mise au sac de la procédure » (24 juillet 1700) ¹. Mais « un homme élevé à Saint-Sulpice » à qui l'évêque de Chartres manifestait de l'affection, duquel l'abbé Brunot et M. Tronson rendaient bon témoignage ², et dont l'official reconnaissait « la probité et la vertu » ³, donnerait-il lieu à un décret contre lui ? La bonne réputation d'E. du Chailloux étant notoire dans son église, la Cour, ouy ledit Carme Du Chailloux, « derrière le Bureau »,

« A renvoyé et renvoye led(it) Carme du Chailloux de l'accusation contre luy formée et faisant droit sur sa requête du quatrième juillet dernier luy a permis et permet de faire publier au prône de ladite église de Saint-Philibert de cette ville le chef du présent arrêt qui le concerne » (Arrêt du 27 août 1700) ⁴.

Pasteur zélé, le dévoué curé, docteur de la Faculté de Paris et promoteur du diocèse de Langres mourut, le 26 janvier 1728, dans la paroisse qu'il avait gouvernée pendant un demi-siècle ⁵.

Pierre Nouy.

Compagnon d'études de Jean-Baptiste de La Salle, Pierre Nouy témoigne à son tour de l'assiduité de celui-ci aux cours de J. Despériers aux écoles de la Sorbonne.

Laïc du diocèse de Nîmes, il entra à Saint-Sulpice le 6 juillet 1670, douze jours avant J.-B. de La Salle, et y demeura jusqu'au 6 avril 1673 ⁶. Pendant dix-huit mois ils fréquentèrent les cours de Sorbonne s'appliquant en même temps à vivre avec ferveur l'idéal ecclésiastique qu'ils étaient venus chercher au séminaire.

¹ *Ibid.*, ms 335, fol. 86.

² Lettre du 3 novembre 1699. *Etudes*, 38^e an., t. 86, p. 216.

³ Lettre de l'abbé Fijeau à Mgr [l'évêque de Langres] : 12 novembre 1699. *Bibl. mun. Dijon*, ms 335, fol. 158. — H. CHÉROT, *op. cit.*, p. 217. — Charles-François ROUSSEL, *Le Diocèse de Langres...*, t. III, p. 94 n^o 16.

⁴ *Ibid.*, ms 335, fol. 49.

⁵ Voici son acte de sépulture : « Monsieur Etienne Carme Duchaillox, ancien curé de cette église, docteur en théologie de la Faculté de Paris, promoteur du diocèse de Langres, est décédé le lundy, 26^{ème} janvier [1728], âgé de 81 ans et a été inhumé le mardy, 27^{ème} dud(it) mois, en présence de Messieurs les prêtres de lad(ite) église. [Signé] C. Delapire (?), curé [paraphe]; Pécault [paraphe] ». *Arch. mun. Dijon*, B 569, fol. 34 v^o

⁶ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, 1670 (6 juillet). — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 67 n^o 1066.

P. Nouy avait un frère, conseiller au Présidial de Nîmes, dont le fils sollicita une place à Saint-Sulpice. A son oncle ayant servi d'intermédiaire, Tronson écrit :

« J'espère que nous serons satisfaits de mons(ieu)r vostre neveu. Il paroît avoir de bonnes inclinations et je vous puis dire que nous ne négligerons rien de ce qui pourra contribuer à son avancement »¹.

Une lettre de M. Tronson à « M. Noui, curé de Nîmes », nous fait connaître le souci pastoral de celui-ci. « Après avoir travaillé longtemps pour Dieu » et « avoir consumé [sa] santé à son service », Nouy demandait au supérieur de Saint-Sulpice de lui trouver un successeur. Celui-ci loue « son zèle » qui l'édifie beaucoup

« d'autant plus que vous reconnoissez, lui écrit-il, en devoir les premières impressions à S. Sulpice pour y avoir fait quelque séjour ».

Malheureusement, avoue M. Tronson, les bons ouvriers « qui ne cherchent que la gloire de Dieu et le salut des âmes » étaient rares et la Compagnie en manquait. A son grand regret, il se trouvait « hors d'estat de seconder [ses] bonnes intentions »².

¹ Lettre de M. Tronson à M. Nouy, directeur du séminaire Saint-Sulpice, « chez Mr Nouy, conseiller du Roy au Présidiale de Nîmes », 13 novembre 1686. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 34 n° 340.

² Lettre de M. Tronson à M. Noui, curé de Nîmes, 13 septembre 1698. *Ibid.*, ms 34 n° 403.

56

Attestation d'assiduité au cours « De Gratia », à la Sorbonne.

Paris, 6 décembre 1672.

A. Original sur papier, 229 × 172 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 11.

e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [12]. — *Documents biographiques* (1651-1681), 13. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101, Album n° 1, 11.

e¹. Arch. F. Ley, Mi 1, 6-4. — Rome. Maison généralice F. S. C. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 5.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 64, 54.

† *Ego infra scriptus socius sorbonicus | et sacrae theologiae in Sorbona professor | regius testor omnibus quorum interest | magistrum Ioannem Baptistam de La Salle | canonicum Remensem diligenter excepisse | Tractatum meum de Gratia a Lucalibus | anni millesimi sexcentissimi septuagesimi | primi usque ad duodecimum ^{a)} diem | aprilis anni sequentis. In cuius fidem | praesentes subscripsi. Datum Parisiis | in scholis sorbonicis die 6. decembris an(ni) 1672 ^{b) c)}.*

5

[Signé] Du Chailloux [*paraphe*]; Brenier, cleric ind(igne) [*souligné*], Nouy, G(uillaume) de Lestocq [*paraphe*], Menc.

a) *Après correct. duodecim, secundum bâtonné.* b) 1672 bâtonné puis remis. c) die 6. decembris 1672, d'une autre main.

[Texte autographe de Du Chailloux. — En haut, marge gauche, d'une autre main :] N° 8 et 9 ci-contre. — [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Après avoir décliné son identité et sa qualité de professeur royal à la Sorbonne, Guillaume de Lestocq affirme que M^e Jean-Baptiste de La Salle a suivi à la Sorbonne, avec application, de la Saint-Luc 1671 au 12 avril 1672, son *Traité sur la grâce*. Son attestation, délivrée le 6 décembre de cette même année 1672, comporte aussi la signature d'Etienne du Chailloux, Antoine Brenier, Nouy et François Menc, compagnons de La Salle et auditeurs comme lui du cours de G. de Lestocq.

Pour les causes que l'on sait — la mort de son père arrivée le 9 avril 1672 — J.-B. de La Salle dut interrompre ses études le 12 avril, s'éloignant de Paris et de Saint-Sulpice le 18 de ce mois. Le certificat de scolarité n'a été expédié que huit mois plus tard. C'est sans doute à la demande expresse de l'intéressé, dans les circonstances que l'on sait et pour les raisons plus haut invoquées¹, qu'il fut remis.

Nous connaissons les noms des attestataires pour les avoir déjà rencontrés et par la courte biographie consacrée à trois d'entre eux. François Menc reste encore un inconnu. Essayons de le restituer à notre mémoire à l'aide de quelques documents où son nom apparaît.

François Menc.

Était-il particulièrement lié à Jean-Baptiste de La Salle? Le fait qu'il ait souscrit les quatre certificats de scolarité de celui-ci pourrait le faire croire. Honoré Azégat, Pierre Clément, De Machy, et L.-Hg Duhamel en ont signé un seul²; Antoine Brenier, E. du Chailloux, Barthélemi Maguelonne et Pierre Nouy, deux chacun³. La signature de François Menc, quatre fois renouvelée, se détache par la régularité des traits et sa simplicité, à l'image de l'homme qu'on nous dépeint exact, sévère mais fort complaisant.

Nous avons peu de détails de sa vie. Le 2 novembre 1669, il s'inscrivait sur le *Registre des Entrées* de Saint-Sulpice :

*Franciscus Menc dictus de Campagne, clericus, prior Sti Ioannes Evangelistae de St Genist, dioecesis Aquensis. Admissus est die 2 novembris 1669*⁴.

La date de sortie n'a pas été reportée.

Sans doute fut-il un séminariste appliqué et fervent. Huit années après son entrée, M. Tronson le jugeait en ces termes : « c'est un bon enfant et qui me paroist s'estre bien conservé »⁵.

Menc essaya-t-il de s'associer à Saint-Sulpice? Les propos du supérieur général permettent de le supposer :

« Pour Mr Menc je suis persuadé qu'il a la meilleure volonté du monde; mais ni le caractère de son esprit ni sa morale ne sont propres,

¹ Voir plus haut, document 55, p. 307.

² Voir plus haut, pp. 242, 262.

³ Voir plus haut, p. 307.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 69. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1046.

⁵ Lettre à M. Baudrand, 7 juin 1677. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 42, p. 72 n° 42.

Ego ci-contr

+

ego infra scriptus Socius Sorbonicus
et Sacre Theologiae in Sorbona professor
regius Testor omnibus quorum interest
magistrum Joannem Baptistam de la Sale
Canonium Abemensem diligenter excepisse
Tractatum meum de Gratia a Lucobus
annj millesimi Sexcentisimj Septuagesimj
primi usque ad decimum ~~primum~~ diem
aprilis Junij sequentis In cuius fidem
presentes subscripsi datum Parisiis
In Scholis Sorbonicis dieb. Decemb. an. ~~1672~~

DuRaiiloux

Brenier clercin

noy ~~Wolff~~ Mene-

Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours *De Gratia* de Guillaume de Lestocq, professeur de théologie à la Faculté de théologie de la Sorbonne. Paris, 6 décembre 1672.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 11.

Photo E. ROUSSET.

à mon avis, pour St Sulpice ni pour les séminaires qui en dépendent »¹.

Fut-il, du moins, attaché à un séminaire sulpicien ? On peut en douter à en croire la lettre adressée à M. Le Tellier. Tronson lui écrit :

« Mr Menc qui est à Aix presse fort pour travailler dans quelque'un des séminaires de St Sulpice, mais son attachement à la morale sévère que nous devons prévenir m'arreste court car rien ne seroit plus capable de diviser un jour la maison »².

Son esprit « va vite », dit-il encore; il a « un fond à se faire de la peine et à en faire beaucoup aux autres ». Il est, de plus, ardent et il se donne la qualité « de défenseur de la vérité ». C'est ainsi que le définit le supérieur sulpicien, en 1683. Et d'ajouter :

« S'il s'agissoit de la foy comme au temps du jansénisme tout le monde loueroit son zèle comme on l'a fait autrefois, mais les matières dont il s'agit sont différentes et je ne croy point qu'on doive en soutenant son opinion condamner si hardiment les autres »³.

Zèle univoque dont il faut se méfier à cause des tensions qu'il fait naître et des divisions qu'il provoque. Les matières en question se rapportaient à l'obligation de réciter Matines et Laudes. C'était une question de discipline ecclésiastique du ressort des canonistes plutôt que des moralistes.

Trop rigoriste dans ses positions doctrinales, François Menc reste cependant très accessible et réceptif dans ses rapports humains. C'est un « bon commissionnaire »⁴ qui s'acquitte avec talent et exactitude des services qu'on lui sollicite ou qu'on lui confie⁵.

N'ayant pu s'associer à la Compagnie de Saint-Sulpice il s'intégra au personnel enseignant du séminaire d'Aix-en-Provence où il mourut.

*
**

¹ Lettre à M. Bardon, 4 novembre 1686. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 42, p. 326 n° 486.

² Lettre à M. Le Tellier, 8 novembre 1686. *Ibid.*, ms 42, p. 261 n° 408.

³ Lettre de M. Tronson, 16 février 1683. *Ibid.*, ms 42, p. 214.

⁴ Lettre à M. Maguelonne, 2 août 1682. *Ibid.*, ms 42, p. 229 n° 354.

⁵ Lettre à M. Baudrand, 10 janvier 1684. *Ibid.*, ms 42, p. 239 n° 338.

Contemporains de Jean-Baptiste de La Salle, Honoré Azégat, Antoine Brenier, E. du Chailloux, P. Clément, B. Maguelonne, F. Menc, P. Nouy, De Machy et L.-Hg. Duhamel ne furent pas les seuls, on s'en doute, avec lesquels le chanoine rémois entra en contact à Saint-Sulpice et à la Sorbonne. Outre les attestataires de son assiduité aux cours, une foule d'autres étudiants jouirent de sa compagnie admirant sa distinction naturelle, sa parfaite éducation sociale, sa gaieté native. Il serait illusoire de vouloir dresser la liste complète de tous ceux qui d'une manière ou d'une autre exercèrent sur lui une influence positive. Les pertes d'archives à la Révolution, les destructions massives de la Commune, en 1870, rendent l'entreprise chimérique. Seul le *Registre des Entrées* de Saint-Sulpice permet de retrouver quelques noms avec les dates d'entrée et de sortie du séminaire et les diocèses d'origine, et de connaître, grâce aux additions marginales, les dignités et bénéfices dont jouirent par la suite une partie des étudiants.

Saint-Sulpice était comme une mosaïque de la France ecclésiastique : on y accourait de tous les points de la métropole et même de l'étranger¹. En ces années 1670-1672, les diocèses d'Abbeville (1 séminariste), Amiens (2), Angers (2), Angoulême (1), Bourges (1), Cahors (1), Chalon-sur-Saône (1), Châlons-sur-Marne (1), Clermont (3), Coutances (2), Langres (1), La Rochelle (1), Le Mans (1), Le Puy (2), Limoges (3), Lyon (5), Meaux (1), Nantes (1), Nevers (1), Nîmes (1), Noyon (2), Paris (4), Périgueux (1), Pontoise (2), Quimper (2), Reims (1), Rennes (2), Rouen (1), Toulon (1), Toulouse (2), Tulle (1), Verdun (1) et Viviers (2) avaient déplacé cinquante-huit² de leurs meilleurs sujets : prêtres, chanoines, clercs ou simples laïcs. De 1667³ au 10 décembre 1672⁴, le diocèse de Reims n'envoya aucun séminariste, préférant le collège de

¹ C'est le cas, entr'autres, de Jean-Gaspard et Jean-Jacques Baüyn, laïcs du diocèse de Genève, entrés les 26 août 1656 et 6 novembre 1663; de René Poulle de Hautgrenier, acolyte du diocèse de Tournai, arrivé à Saint-Sulpice le 16 juillet 1668, et de Frédéric Schultere de Diez, prêtre du diocèse de Brunswick — entré en 1669 et sorti en 1670 — futur évêque coadjuteur de l'archevêque de Cologne pour le diocèse de Hildesheim.

² Le nombre des nouveaux séminaristes fut de 28 en 1670; de 18, en 1671; de 12, en 1672.

³ Il s'agit de Rodolphe Dureteste, sous-diacre de Reims, entré le 18 octobre 1667 et sorti le 28 avril 1668. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 61 n° 964. — Depuis Pierre Moët de Pré-court, laïc du diocèse de Reims, entré le 22 mars 1661 [E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 42 n° 644], il n'y avait pas de séminariste rémois à Saint-Sulpice.

⁴ Jean de Sève entré à Saint-Sulpice le 10 décembre 1672 et sorti le 23 décembre 1673. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 72 n° 1148.

Les autres étudiants originaires du diocèse de Reims entrés au séminaire Saint-Sulpice de 1673 à 1682, date d'admission de Jean-Louis de La Salle, se nomment :

Robert Marlot, clerc, admis le 15 mars 1673;

Honoratus Azogat Clericus Acolatusus admissus
est die .27. Novemb. 1667

exult die 31
aug 1672 Ignatius de M. Cort Clericus diocesis Novicausensis
admissus est 23 octobris 1669

Antonius Brems Clericus gratianopolitanus
admissus est die 26 oct. 1669

Franciscus Mout dictus de Campagny Clericus
prior s^r Joannia Evangelista est g^rust. diocesis
aquensis admissus est die 2 Novembri 1669

Die 20 octob. 1667

Bartolomeus de Magdolino Clericus diocesis
Narbonensis admissus die 19^a octobris 1668

Stephania de Esallou Clericus diocesis Ardensis
admissus est die 4 July 1669,

exult
19 ap. 1672 Joanne Baptista de la Salle Acolytus et canonicus
Barnensis admissus die 18^a octob 1670

Séminaristes de Saint-Sulpice. Compagnons d'études de Jean-Baptiste de La Salle.
Signataires des attestations d'assiduité de ce dernier aux cours de la Sorbonne.

1. Honoré AZEGAT. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 62 n° 979.
2. Ignace de MÉREZ. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1044.
3. Antoine BRENIER. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1045.
4. François MENC. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1046.
5. Barthélemy de MAGUELONNE. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 64 n° 1007.
6. Etienne DU CHAILLOUX. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1039.
7. Jean-Baptiste de LA SALLE. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1072.

Arch. Saint-Sulpice. [Copie Monin (aux dates)].

Photo L.-de-M. AROZ.

Reims, à Paris, à Saint-Sulpice. Jean-Baptiste de La Salle fit exception en choisissant ce dernier : à la science théologique il ajoutait la formation ecclésiastique de première qualité, raison plus que suffisante pour justifier sa préférence.

Des deux étudiants entrés le même jour que de La Salle à Saint-Sulpice l'histoire n'a retenu que les noms et la durée de leur séjour : Jean Juliot, acolyte de Paris, sorti le 20 avril 1672 ¹, et Jean-Baptiste de Mamets, acolyte de Noyon, pensionnaire jusqu'au 8 décembre 1671 ². Ses autres compagnons de promotion se rangent dans les catégories suivantes :

Catégorie	Nombre	Catégorie	Nombre
Abbés	2	Curé	1
Acolytes	5	Evêque	1 ³
A. prieur	2	Diacres	3
A. chanoines	3	Laïcs	6
Chanoines	5	Prêtres	7
Clercs	19	Prieurs	2
Cl. abbé	1	Sous-diacres	4
Cl. prieur	1	S. abbé	1

Tableau XI : *Saint-Sulpice. Promotion 1670-1672. Situation sociale des étudiants.*

Des condisciples de Jean-Baptiste de La Salle chanoines, citons : Jean Maubreuil, clerc du diocèse de Noyon et chanoine de Saint-Quentin ⁴; Jacques

Nicolas Rogier, laïc, admis le 20 octobre 1673 et sorti le 16 mars 1675;

Pierre Camuset, admis le 24 décembre 1674 et sorti le 23 octobre 1675;

André Cocquebert, diacre, admis le 19 octobre 1675 et sorti le 20 avril 1677;

Philippe-François Drouart, acolyte, admis le 16 décembre 1675 et sorti le 16 février 1676;

Jean Cliquot, prêtre, admis le 19 décembre 1677 et sorti le 19 janvier 1678;

Jean-Baptiste Collart, clerc, entré le 23 janvier 1678 et sorti le 17 octobre 1679;

Michel Midrouet, diacre, entré le 15 mai 1680 et sorti le 19 février 1684;

Jean-Louis de La Salle, laïc, entré le 8 novembre 1682 et sorti le 15 mars 1686.

¹ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1070.

² E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1071.

³ Jean O'Molony, évêque de Killaloë en Irlande. Entré le 19 mars 1672, il sortit le 19 août 1672. *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, an. 1672. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 70 n° 1107.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 69. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1047.

Lemire, de Sées¹; François de Roisseignier, sous-diacre, prieur de Sainte-Foi de Trévost et chanoine de Saint-Saturnin²; Gabriel Peyret, du Puy³; Nicolas de Mangeot, de Verdun⁴; François Mouton, parisien, chanoine de Saint-Cloud⁵; Jean Perrière, sous-diacre de Limoges et chanoine de Saint-Martial⁶. D'autres, simples clercs en 1670-1672, seront gratifiés plus tard d'une prébende. C'est le cas d'Emmanuel d'Urfé de Saint-Just, frère de l'évêque de Limoges qui mourra (1689) doyen du Chapitre de la cathédrale du Puy⁷; de Jean-Claude de Vertrieu de Mondidier (1654-1732), chanoine comte de Lyon, en 1680⁸, promu à l'évêché de Poitiers (1702) que Joachim Trotti de La Chétardie avait refusé. Deux autres compagnons de La Salle accèderont aussi à l'épiscopat : Louis-Armand de Cicé, clerc du diocèse de Rennes et Pierre Clément. Le premier, admis à Saint-Sulpice le 13 janvier 1672, partit pour le Canada, en 1674, d'où il passa aux Indes, en 1682. Sacré vicaire apostolique du Siam (1701-1727), à Paris, en 1701, il mourut le 1^{er} mai 1727, âgé de 78 ans⁹. Pierre Clément († 1719) montera sur le siège de Périgueux en 1678. Il était entré à Saint-Sulpice en 1666¹⁰. Plus nombreux ceux qui ayant commencé leur carrière ecclésiastique au séminaire devinrent prêtres à Saint-Sulpice, tels : Charles Guénon¹¹, Joseph Grandet¹², Jean Fichot¹³, ou passèrent à faire par-

¹ *Ibid.*, Registre des Entrées, p. 72. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 69 n° 1099.

² *Ibid.*, Registre des Entrées, p. 69. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 67 n° 1054.

³ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 67 n° 1065.

⁴ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1079.

⁵ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 69 n° 1085.

⁶ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 67 n° 1061.

⁷ J. AULAGNE, *La Réforme catholique dans le diocèse de Limoges*, 1906, p. 572. — *Arch. Saint-Sulpice*, ms 32, p. 131.

⁸ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 97 n° 1097.

⁹ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 70 n° 1102. — GAMS, *op. cit.*, p. 122 col. 2.

¹⁰ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 59. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 57, n° 898.

¹¹ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 69 n° 1094. — *Bibl. sulpicienne*, t. I, p. 479. — Diacre du diocèse de Coutances, il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 17 octobre 1671. Prêtre de Saint-Sulpice, docteur de Sorbonne, le 4 septembre 1673, il fut envoyé à Bourges, en 1679. Il revint à Paris, en 1685, et y mourut au séminaire le 11 août 1717, âgé de 88 ans.

¹² *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 70. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 67 n° 1059. — Acolyte du diocèse d'Angers, il entra à Saint-Sulpice le 4 avril 1670. Prêtre de Saint-Sulpice, il mourut à Angers le 1^{er} décembre 1714. — G. LETOURNEAU, *Histoire du Séminaire d'Angers* [En tête : Notice de M. J. Grandet].

¹³ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 69 n° 1087. — Laïc du diocèse de Langres, il entra à Saint-Sulpice le 19 mars 1671. Prêtre de Saint-Sulpice, il fut envoyé au séminaire d'Autun, en 1676, puis à Clermont où il mourut le 30 novembre 1717, à l'âge de 72 ans.

tie de la communauté de la paroisse : Pierre Bussort ¹, Edmond Helvin ², Pierre Verjus ³, Antoine Ringuet ⁴, Jean Pagès ⁵.

Si le temps est une condition primordiale pour nouer des relations étroites et durables, on devrait conclure que de La Salle eut peu d'amis à Saint-Sulpice tant la durée de séjour de ses condisciples apparaît paradoxalement courte. Qu'on en juge par le tableau suivant :

Durée de séjour	Nombre	Situation des étudiants	Moyenne de séjour
— 5 mois	16	Acolytes	8.71
5-10 mois	9	Chanoines	5.66
10-15 mois	4	Clercs	8.81
15-20 mois	8	Laïcs	14.50
+ de 20 mois	3	Diacre	
		Sous-diacre	7.25
		Prêtre	

Tableau XII : *Saint-Sulpice. Promotion 1670-1672. Durée de séjour.*

Comme il fallait s'y attendre, les laïcs se destinant à l'état ecclésiastique ont le taux le plus élevé de présence, suivis des clercs les moins avancés dans les Ordres. Serait-ce qu'on cherchait de préférence la formation cléricale que l'approfondissement de la science théologique ? La vertu primait-elle sur la science ? A Saint-Sulpice on les cultivait toutes deux avec une parfaite maîtrise.

Les relations sociales des étudiants sulpiciens ne se limitaient pas aux seuls membres du séminaire. Sans doute fréquentaient-ils les autres établissements dépendant de Saint-Sulpice : la *Petite communauté* (1672-1690) où séjournerent Paul Godet des Marais (1647-1709), futur évêque de Chartres, ami de

¹ E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 70 n° 1104. — Passé à la communauté des prêtres de la paroisse le 1^{er} juillet 1672, il était entré à Saint-Sulpice le 2 mars 1672.

² *Ibid.*, p. 70 n° 1110. Passé à la communauté de la paroisse le 28 juillet 1672.

³ Prêtre originaire du diocèse de Chalon-sur-Saône, entré à Saint-Sulpice le 8 avril 1672, il passa à la communauté des prêtres le 30 août 1672. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 70 n° 1112.

⁴ Acolyte du diocèse d'Amiens, entré à Saint-Sulpice le 20 octobre 1670, il passa à la communauté des prêtres de la paroisse le 16 avril 1672. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1073.

⁵ Originaire du diocèse de Viviers, il arrivait à Saint-Sulpice le 13 décembre 1670. Il passa à la communauté de la paroisse le 13 mars 1671. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 68 n° 1082.

La Salle, qui introduisit les Frères des Ecoles chrétiennes dans sa ville épiscopale (1699); l'abbé Gaston-Jean-Baptiste de Noailles († 1720), François de Salignac de La Motte Fénelon (1651-1715), à une date qu'on ne peut préciser, et Jean-Baptiste Blain, l'auteur bien connu de *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes* [Rouen, chez J.-B. Machuel, 2 vol. in-4, 1733]; la *Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice* ou « Communauté de Monsieur le curé » que dirigèrent MM. Picoté, de La Barmondière et Leschassier; la *Paroisse Saint-Sulpice* gouvernée par Antoine Raguier du Poussé (1658-1678) au temps où Jean-Baptiste de La Salle étudiait. La *Communauté des pauvres clercs* ne fut créée qu'en 1684¹, mais de La Salle connut particulièrement son premier directeur, Antoine Brenier², et plus intimement, le successeur de celui-ci, Jean-Jacques Bäuyn³ qu'il choisit comme maître de vie spirituelle.

Aux rapports habituels de bonne camaraderie au séminaire et dans les réunions communautaires s'ajoutent les rencontres fortuites ou programmées à la Sorbonne. Professeurs et étudiants de tous collèges s'y donnent rendez-vous, se croisent et se saluent avec le respect et la déférence convenant à des ecclésiastiques distingués par la naissance, la vertu, la science. La conversation enrichit : un mot et la lumière jaillit; un geste et le riche comme le pauvre, le bénéficiaire ou le simple clerc, le docteur et l'étudiant moins doué s'unissent en étroite liaison de charité. L'assistance obligatoire aux cours, aux actes publics, fort fréquents à l'Université, et aux soutenances de thèses élargissent les horizons personnels, favorisent la mise en commun des opinions, multiplient les centres d'intérêt autour des points de controverse, développent le dialogue confidentiel créant des sympathies profondes et des amitiés durables. On aimerait connaître « les préférés » de J.-B. de La Salle, ceux dont il partagea plus pleinement les idées et qui de façon décisive orientèrent directement sa pensée et sa vie. Ce serait le lieu, ici, d'évoquer les noms des anciens étudiants de Sorbonne avec qui de La Salle eut affaire pendant son existence et de préciser avec exactitude, tant les affirmations sont erronées, la période de leur présence à l'Université de Paris. Les voici groupés par ordre alphabétique avec indication des années de la licence et du doctorat et des dignités dont ils furent revêtus par la suite (voir tableaux pp. 336-339).

¹ Fondée pour une quarantaine d'élèves par M. Boucher, docteur de Sorbonne, en 1690. A sa mort, elle passa sous la direction de Saint-Sulpice. E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 4.

² Voir plus haut, document 55, p. 307.

³ Voir plus bas, p. 361.

Parmi ceux qui furent élevés à l'épiscopat citons en premier lieu : Charles de Bourlon, évêque de Soissons qui administra les Ordres mineurs à J.-B. de La Salle¹; Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, de qui il reçut l'ordination sacerdotale²; François de Harlay et Louis-Antoine de Noailles, archevêques de Paris, qui lui délivrèrent d'amples pouvoirs ministériels dans le diocèse³, et André Colbert, évêque d'Auxerre, ancien collègue de La Salle au Chapitre métropolitain de Reims.

L'histoire lasallienne mentionne avec gratitude les évêques qui favorisèrent la création d'écoles chrétiennes ou encouragèrent leurs progrès dans leurs villes épiscopales : Paul Godet des Marais, à Chartres; Denis-François Bouthilier de Chavigny et Jacques-Bénigne Bossuet, à Troyes; Jacques-Nicolas Colbert, à Rouen; Pierre de Langle, à Boulogne-sur-Mer; Henry Thiard de Bissy, à Meaux. Quelle fut leur conduite à l'égard de J.-B. de La Salle ? Comment se comportèrent-ils avec les Frères de son Institut ?

Paul Godet des Marais. Compagnon d'études de J.-B. de La Salle à la Sorbonne, vers 1670-1672, mais non de séminaire, il fut le premier évêque à demander des Frères pour sa ville épiscopale. Son nom apparaît dans les annales lasalliennes, d'après Blain — son affirmation doit cependant être contestée — en 1691, pour appuyer auprès de François de Harlay la création du noviciat de Vaugirard. Plus tard, le 16 juin 1698, il obtenait de l'archevêque de Paris licence pour bénir la chapelle domestique des Frères⁴. Des contacts précédents l'avaient mis en relation avec M. de La Salle⁵. « Ils se conservoient une estime réciproque et s'honoroient mutuellement⁶. » Le « très vigilant évêque de Chartres » comme l'appelle Bossuet⁷, « populaire et accueillant »⁸, le « bouclier de la foi en France », au dire de Blain⁹, celui « qui le premier a déclaré la guerre à la fausse spiritualité »¹⁰, s'intéressait grandement à l'instruction chrétienne des pauvres, rien ne lui tenant plus à cœur que leur éducation. Deux années à peine après son installation à Chartres (26 septembre 1692) il faisait appel aux

¹ Voir plus haut, document 44, p. 195.

² Voir plus bas, document 63, p. 419.

³ Voir plus bas, document 71, p. 491.

⁴ Ms Ca, p. 81; ms Re, p. 123. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 107, 132.

⁵ *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-1, dos. 9.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 369.

⁷ Jean VAUDON, *Histoire de la Communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres*, t. I, Paris, Téqui, 1922, p. 45 n. 1.

⁸ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 371.

⁹ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 371.

¹⁰ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 369.

Noms	Licence		Doctorat	Références	
	Date	Place	Date		
Aubigné, Claude-Marc d' († 1719)	2-2-1688	107/109	14-7-1688	Evêque de Noyon (1701-1707) Arch. de Rouen (1707-1719)	SS 46, BN 35
Allemand de Montmartin Ennemond († 1719)	7-2-1690	72/105	8-4-1690	Evêque de Grenoble (1708-1719)	SS 46 v°, BN 38 v°
Azégat, Honoré († 1722)	16-2-1680	37/88	19-11-1680	P. S. S. Directeur au Séminaire de Viviers	SS 43 v°, BN 23
Bachelier, Nicolas	[1670]		31-5-1670		BN 13
Bachelier, Nicolas († 1715)	6-3-1696	20/78	8-2-1697	Chanoine de Reims (1668-1715)	SS 48, BN 59
Baudrand, Henri (1637-1699)	1666	16/82	12-8-1666	Curé de Saint-Sulpice (1689-1696)	SS 37, BN 13
Baüyn, Jean-Jacques (1641-1696)	11-2-1676	79/93	—	P. S. S. Supérieur de Séminaire	SS 42 v°
Blain, Jean-Baptiste	29-1-1704	19/104		Chanoine de Rouen. Auteur de <i>la Vie de M. de La Salle</i>	SS [50 v°]
Bossuet, Jacques-Bénigne (1627-1704)	1652	3/40	16-4-1652	Evêque de Meaux (1681-1704)	SS 33, BN 4
Bossuet, Jacques-Bénigne († 1743)			22-4-1700	Evêque de Troyes (1716-1742)	BN 68 v°
Bourlon, Charles de († 1685)	30-4-1640	1/54	1640	Evêque de Soissons	SS 30, BN 1
Bouthillier de Chavigny, François († 1731)	1666	82/82	7-6-1666	Evêque de Troyes (1678-1697)	SS 37 v°, BN 13
Bouthillier de Chavigny, Denis-François († 1730)	19-2-1692	8/119	10-4-1692	Evêque de Troyes (1698-1716) Arch. de Sens (1716-1730)	SS 47, BN 41 v°
Brenier, Antoine (1651-1714)	22-6-1684	50/107		Supérieur Petit Séminaire Saint-Sulpice (1684)	S S 44 v°
Brulart de Sillery, Fabius († 1714)	10-2-1682	100/100	23-7-1682	Evêque de Soissons (1692-1714)	SS 44, BN 25
Cassagnet de Tilladet († 1731)	5-2-1674	87/88	27-5-1678	Evêque de Mâcon (1676-1731)	SS 41 v°, BN 20
Chevalier de Saulx, François († 1712)	11-2-1676	20/93	31-3-1678	Evêque d'Alès (1694-1712)	SS 42, BN 20
Clément, Pierre († 1719)	15-2-1678	4/69	10-6-1678	Evêque de Périgueux (1702-1719)	SS 42 v°, BN 24

8	Clermont, Louis-François de († 1721)			14-6-1695	Evêque de Laon (1695-1721)	BN 55
	Colbert, André (1647-1704)	1672	2 98	28-6-1672	Evêque d'Auxerre (1676-1704)	SS 39, BN 15
	Colbert Jacques-Nicolas (1655-1707)	15-2-1678	1 69	14-4-1679	Archevêque de Rouen (1691-1707)	SS 42 v°, BN 25
	Colbert de Croissy, Charles- Joachim († 1738)	19-2-1692	1 119	21-3-1692	Evêque de Montpellier (1696-1738)	SS 47, BN 41
	Despériers, Jacques († 168.)			9-5-1662	Docteur, professeur de Sorbonne	BN 9
	Dey de Séraucourt, Joseph- Nicolas († 1704)	8-2-1684	22 107	15-2-1685	Chanoine de Reims (1676) Archidiacre de Rouen	SS 44 v°, BN 28
	Dorsanne, Antoine	22-2-1694	31 144	28-9-1695		SS 47 v°, BN 55
	Du Saussay, Louis († 1675)	15-2-1678	49 69		Evêque de Toul (1649-1675)	SS 43
	Ellies du Pin, Louis (1657-1719)	8-2-1684	5 107	22-6-1684	Censeur à la Sorbonne	SS 44 v°, BN 27
	Estrées, Jean d' († 1694)	26-2-1680	1 88	9-4-1680	Evêque de Laon (1681-1694)	SS 43, BN 22
	Faure, Antoine († 1689)	1658	23 66	19-9-1658	Prévôt cathédrale de Reims (1670-1689)	SS 34 v°, BN 6
	Favart, Jean-Baptiste-Joseph (1658-1732)	2-2-1688	10 109	8-7-1688	Chanoine de Reims (1675-1732)	SS 45 v°, BN 33
	Feydeau de Brou, Henri-Joseph (1653-1706)	15-2-1678	6 69	2-8-1678	Evêque d'Amiens (1687-1706)	SS 42 v°, BN 21
	Godet des Marais, Paul (1647-1709)	11-2-1676	17 93	31-8-1677	Evêque de Chartres (1692-1709)	SS 42, BN 24
	Harlay, François de (1625-1695)	12-3-1671	1 ...	12-5-1671	Archevêque de Paris (1671-1695)	BN 17
	La Barmondière, Claude B. de (1635-1694)	1662	40 63	19-12-1662	Curé de Saint-Sulpice (1678-1689)	SS 36, BN 10
	La Grange, Charles de	5-2-1674	54 88	9-7-1675	Chanoine régulier	SS 41 v°, BN 18
	Langle, Pierre de († 1724)	1670	11 84	29-5-1670	Evêque de Boulogne-sur-Mer (1698-1724)	SS 38 v°, BN 13
	Languet de Gergy, Jean- Baptiste-Joseph	27-2-1702	9 108	15-1-1703	Curé de Saint-Sulpice	SS 49 v°

Noms	Licence		Doctorat	Références	
	Date	Place			
Languet de Villeneuve, Jean-Joseph († 1753)	27-2-1702	3/108	26-4-1702	Evêque de Soissons (1705) Archevêque de Sens (1731)	SS 49 v ^o
La Salle, François de	8-2-1684	1/107	20-5-1684	Evêque de Tournai	SS 44 v ^o , BN 27
La Salle, Jean-Louis de (1664-1724)		23/109	19-10-1693	Frère de J.-B. de La Salle Chanoine de Reims (1694-1724)	SS 47, BN 49
Lavergne de Tressan, Louis († 1733)	22-2-1694	101/104		Archevêque de Rouen (1723-1733)	SS 48
Le Camus, Etienne († 1707)	1658	1/66	4-3-1658	Cardinal (1686), évêque de Grenoble (1671-1707)	SS 34 v ^o , BN 6
Leschassier, François (1641-1725)	1668	7/78	29-5-1668	Supérieur général S.-Sulpice (1700-1725)	SS 37 v ^o , BN 13
Lestocq, Guillaume de (1627-1704)			10-1-1654	Professeur de Sorbonne	BN 4
Le Tellier, Charles-Maurice (1642-1710)	1666	1/82	27-2-1666	Archevêque de Reims (1671-1710)	SS 37, BN 12 ¹
Le Tellier de Louvois, Camille	15-2-1700	1/104	28-3-1700	Prévôt Chapitre de Reims Bibliothécaire du Roi	SS 49, BN 67
Maguelonne, Barthélomi; (1649-1706)	15-2-1678	29/69	13-12-1678	P. S. S. Directeur au Séminaire de Limoges (1679-1706)	SS 43, BN 21
Mailly, François de	8-2-1684	103/107		Arch. d'Arles (1698-1710), cardinal (1719), archevêque de Reims (1710-1721)	SS 45
Menc, François				Prêtre de Saint-Sulpice	
Mérinville, Charles-François Monstiers de († 1746)		<i>extra ord.</i>	17-10-1709	Evêque de Chartres (1709-1746)	SS 25
Noailles, Gaston-Jean-Baptiste († 1720)	22-2-1694	1/104	31-3-1694	Evêque de Châlons-sur-Marne (1695-1720)	SS 47 v ^o , BN 49 v ^o ²
Noailles, Louis-Antoine de (1651-1729)	11-2-1676	1/93	14-3-1676	Ev. Châlons-sur-Marne (1680), archevêque de Paris (1695-1729)	SS 42, BN 22
Obeilh, Jean-Jacques d'	1670	4/84	16-4-1670	Evêque d'Orange (1675-1720)	SS 38 v ^o , BN 13
Philbert, Nicolas († 1689)	11-2-1676	14/93	18-10-1677	Professeur de théologie Grand-chantre à Reims	SS 42, BN 20 ³

Piencourt, François-Placide B. de († 1707)	1658	16/...	30-10-1659	Evêque de Mende (1678-1707)	SS 34 v ^o , BN 7
Pirot, Edme		2/78	28-6-1664	Grand-vicaire de Paris (1702)	SS 36, BN 11
Poncet de La Rivière, Michel († 1728)	1668	78/78	4-2-1676	Evêque d'Uzès (1678-1728)	SS 38 v ^o , BN 18
Précelles, Claude de	11-2-1676	10/93	9-4-1677	Censeur à la Sorbonne	SS 42, BN 23
Rigoley, François († 1721)	1672	35/98	13-2-1672	P. S. S. Supérieur des sémi- naires de Lyon (1674-1679), Autun (1680-1690)	SS 40 v ^o , BN 15
Robinet, Urbain	12-2-1714	18/131	20-8-1714	Grand-vicaire de Rouen ⁺	SS [53 v ^o]
Rohan, Armand-Gaston de (1674-1749)		<i>extra ord.</i>	22-12-1699	Cardinal, (1712) évêque de Stras- bourg (1704-1749)	SS 49 v ^o , BN 66 v ^o
Roland, Jean († 1703)	1668	71/78	20-8-1669	Chanoine de Reims (1659-1703)	SS 38, BN 15
Thiard de Bissy, Henri (1657-1737)	8-2-1684	8/107	25-1-1685	Cardinal (1715), évêque de Meaux (1705-1737)	SS 44 v ^o , BN 28
Truchis, Charles de	20-2-1708	19/123	5-5-1711	Chanoine, sous-chantre de Chartres	SS [51 v ^o]
Valbelle de Tourves, François († 1727)		76/82	10-4-1668	Evêque de Saint-Omer (1709-1727)	SS 37 v ^o , BN 11
Vintimille, Charles-Gaspard- Guillaume († 1746)	10-2-1682	95/100		Evêque de Marseille (1692), Aix (1708), arch. Paris (1729)	SS 44
Vivant, François	10-2-1688	3/109	27-4-1688	Chanoine, grand-pénitencier de Paris	SS 45 v ^o , BN 32
Vivant, Jean	19-2-1686	3/91	16-4-1686	Grand-vicaire de Strasbourg, évêque de Paris (1730)	SS 45, BN 29

SS = Arch. Saint-Sulpice [ms 25], suivi de la foliation.

BN = Bibl. nationale [ms lat. 16573], suivi de la pagination.

Tableau XIII : *Licenciés et Docteurs de Sorbonne compagnons ou contemporains de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719).*

¹ Proviseur de Sorbonne le 20 août 1695. *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 9.

² Neveu de Louis-Antoine de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne et par la suite, 1695, archevêque de Paris.

³ Chanoine du Chapitre métropolitain de Reims, le 29 mai 1681 (prébende 21) par démission de Michel d'Arbon [*Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 264], professeur de théologie à la Faculté de Reims (1680), il fut nommé chantre de l'église de Reims (5 février 1686). Il habitait au séminaire où il mourut le 4 septembre 1689.

Jean-Baptiste de La Salle le connaissait particulièrement [Bd, p. 52], le consultait [Ms Ca, p. 31; ms Re, p. 47], le regardant comme un homme de bon conseil [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 211]. C'est, en définitive, Nicolas Philbert qui conseilla à de La Salle de se démettre de son canonicalat [Bd, p. 52; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 203; ms Ca, p. 31; ms Re, p. 48], lui recommandant de se rendre à Paris pour apaiser le mécontentement [Bd, p. 52; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 210]. — Voir plus bas, document 70, p. 479.

¹ Chanoine de la cathédrale de Rouen, grand-vicaire de Rouen. C'est en sa présence, « comme représentant et tenant la place de Notre Saint-Père le Pape » que les Frères prononcèrent les « trois vœux de Religion » devant le très saint sacrement exposé « le jour de l'Assomption de la très sainte Vierge ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 193. Acolyte du diocèse de Nantes, il entra au séminaire d'Angers, puis vers le milieu de l'année 1704 il alla au petit séminaire de Saint-Sulpice. Après plus de deux ans de séjour il passa au grand séminaire (18 octobre 1706). E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 151 n° 2312. — *Ibid.*, Petit séminaire, p. 14 n° 78.

maîtres de M. de La Salle. C'était en 1694. Il dut attendre, les Frères n'étant pas « suffisamment formez »¹. Cinq années plus tard l'occasion est plus favorable. Les curés de Chartres ayant appris qu'il y avait à Paris « un Prêtre de grande Piété » qui prenait soin « d'élever et de dresser à l'exercice de l'école » des jeunes gens ayant « toutes les qualitez nécessaires pour s'en acquitter digne-ment » supplient P. Godet des Marais « d'employer son crédit et même ses aumônes » pour procurer à la ville « un secours si puissant pour aider à la réformation des mœurs de son peuple »². La démarche de l'évêque eut, cette fois, plein succès. Après l'avis favorable des Frères réunis en assemblée³, six volontaires et un septième « pour le service domestique » lui furent accordés. Par mandement du 4 octobre 1699, le prélat annonçait la bonne nouvelle aux Chartrains : leurs enfants pourraient bénéficier des leçons, de l'expérience et de la vie exemplaire de « Maîtres très bien formez ».

« Je ne sçai — leur disait-il reprenant une citation célèbre de Gerson — s'il y a rien de plus grand et de plus agréable à Dieu que de cultiver ces jeunes plantes du Jardin du Seigneur et de les arroser des eaux salutaires de la Doctrine céleste. »⁴

Le 12 octobre 1699, les classes débutaient. Non content d'avoir assumé tous les frais d'installation, de nourriture, d'habillement et de fonctionnement, Godet des Marais témoigna aux Frères une bienveillance particulière, les visitant fréquemment, s'intéressant à leur santé, les exhortant à adoucir leur vie austère pour compenser la fatigue de leur emploi et les distraire d'un certain mysticisme, les défendant contre les maîtres d'écoles de la ville qui les trouvaient gênants. Il se sentait leur protecteur, plus encore leur père, triant leurs livres et modérant leur soif de pénitence⁵. Il aurait voulu partager les Frères les dimanches et fêtes dans les paroisses de la ville pour l'édification des fidèles. M. de La Salle n'y consentit pas. Il réclama, surtout, le retour à la lecture traditionnelle en latin dans les écoles⁶. C'était une modification importante à la méthode pédagogique lasallienne. P. Godet des Marais n'insista pas devant le refus longuement justifié de La Salle. Leur amitié se doublait d'une compréhension mutuelle, l'autorité épiscopale admettant sans sourciller un amical point de vue contraire exprimé avec respectueuse fermeté.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 369.

² *Ibid.*, t. I, pp. 370-371.

³ *Ibid.*, *op. et loc. cit.*

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 371.

⁵ *Ibid.*, t. I, p. 373.

⁶ *Ibid.*, t. I, p. 375; t. II, p. 302.

Logés rue de Muret et au petit séminaire, en définitive, les Frères se sentirent en confiance « auprès de l'excellent prélat, simple, affable, d'allure toute sulpicienne [...] et vivant comme un séminariste »¹. Il les secourut dans les jours tragiques de 1705 où quatre d'entre eux — les Frères Germain, Lazare, Jacques et Michel — succombèrent à l'épidémie du pourpre. Il recevait J.-B. de La Salle avec « cordialité et familiarité »², l'invitant à sa table jusqu'au point d'user de stratagèmes pour l'y retenir, lui reprochant suavement, comme l'amitié sait le faire, « d'outrer les vertus », de s'habiller avec des étoffes grossières, lui achetant même un manteau tellement le sien était vieux et usé; s'intéressant surtout et jusqu'au moindre détail, à tout ce qui regardait l'Institut des Frères³.

La mort de P. Godet des Marais enleva à ceux-ci « un vrai Père »⁴ et même leur subsistance qu'il avait assurée en personne. Non fondés et tombés dans une pauvreté extrême, les Frères pensèrent un moment à quitter les écoles. « La grande dévotion à la Mère de Dieu qui distingue la Ville de Chartres et qui la rend illustre dans tout le Royaume » fut le motif qui les arrêta⁵. Ils diminuèrent le nombre : ils étaient sept, ils ne furent plus que quatre. Les secours arrivèrent : de M. de Mérinville, propre neveu du défunt et son successeur sur le siège épiscopal qui leur fournit « une certaine quantité de bled et de vin »⁶; de Charles de Truchis, un ancien de Saint-Sulpice, « pieux chanoine livré à toutes les bonnes œuvres » et archidiacre de Vendôme⁷; du duc d'Orléans qui offrit une pension annuelle de cinq cents livres; de Madame Lardé, bienfaitrice des Frères pendant sa vie qu'elle rendit héritiers, à sa mort, d'un legs de trois mille cinq cents livres.

Les maîtres écrivains appuyés par le Conseil de ville réagirent contre les Frères. Par sentence du 19 février 1718, le baillage et siège de police de Chartres enjoignait « auxdits Frères scolars »

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 262.

² *Ibid.*, t. I, p. 373.

³ *Ibid.*, t. I, p. 374.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 376.

⁵ *Ibid.*, t. I, p. 377.

⁶ *Ibid.*, t. I, p. 377.

⁷ Acolyte du diocèse d'Autun, Charles de Truchis entra au séminaire de Saint-Sulpice le 15 août 1698 et retourna dans son pays vers le milieu de 1708. Licencié en théologie — classé 19^e sur 123 — le 20 février 1708. [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. [51 v^o], il coiffa le bonnet de docteur en théologie le 5 mai 1711 [E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 133 n^o 2053]. Protecteur des Frères au Conseil de ville de Chartres [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 377], il favorisa leur établissement à Nogent-le-Rotrou, en 1725 [*Arch. nationales*, L 963. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 377]. — *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 508-1, dos. 4.

« de donner de trois en trois mois au Procureur du Roi de la police et au syndic des maîtres écrivains de cette ville un role des écoliers qu'ils ont actuellement et auront à l'avenir dans leurs écoles pour reconnaître la qualité desdits écoliers »,

leur faisant défense en même temps

« d'exiger d'eux aucun salaire ni rétribution, de faire aucune communauté, ni augmenter le nombre de quatre Frères qu'ils sont, et de faire aucune quête, sous aucun prétexte que ce puisse être; comme aussi d'arborer la croix sur leur porte »¹.

C'était les condamner, à brève échéance, à la misère, à la famine, à la dispersion.

La sentence, par ailleurs, devait être

« lue et publiée aux prônes des messes paroissiales de cette ville, faubourg et banlieue et affichée à la diligence des écrivains »².

C'était un défi à l'autorité épiscopale qui n'avait pas eu connaissance de la procédure ni du verdict. Consulté sur le fond, l'avocat Nouet déclarait la sentence contraire au bien public, contraire aussi au droit public³. Charles-François de Mérinville en appela au Parlement. Le 31 janvier 1719, la Cour cassa le jugement du baillage de Chartres⁴.

Beau service rendu par M. de Mérinville aux Ecoles chrétiennes. Tout comme son oncle il fut le bienfaiteur des Frères. L'un et l'autre s'offrirent pour leur procurer des lettres patentes. A Paul Godet des Marais, J.-B. de La Salle répondit simplement « que l'Institut des Frères étant l'ouvrage de la Providence il falloit lui laisser le soin des Lettres Patentes »⁵. Sollicité à son tour, de Mérinville ne se fit pas prier. Dans le certificat expédié « sous notre seing et sceau de nos armes », le 19 août 1712, il déclarait être très content des Frères dits des Ecoles chrétiennes,

« tant pour leur piété et modestie édifiante que pour leur capacité à enseigner aux enfants la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture et autres choses nécessaires à leur éducation, ce qui est très utile aux pauvres enfants de la ville et faubourgs de Chartres »⁶.

¹ Rome. Arch. Maison généralice, BJ 506-1, dos. 5. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 378.

² Rome. Arch. Maison généralice, BJ 506-1, dos. 5. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 378.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 377.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 379.

⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 267.

⁶ Rome. Arch. Maison généralice, CF 353-1 bis, dos. 25.

Edification, dévouement et compétence, c'était la réponse obligeante des Frères à l'estime inaltérable dont les évêques chartrains n'avaient pas cessé de donner des preuves manifestes.

François Bouthilier de Chavigny. Il n'avait pas particulièrement brillé à sa licence ayant été classé 82^e sur 82¹. Nommé évêque de Troyes, sacré le 9 février 1679, il fut intronisé le 9 avril 1679 et démissionna en 1697². Le 24 août 1703, il ratifiait l'acte passé par François Le Bé et Jean-Baptiste de La Salle portant fondation de deux Frères des Ecoles chrétiennes pour tenir les écoles de la paroisse Saint-Nizier³. Quelques années plus tard, le 15 octobre 1722, il délivrait des lettres laudatives aux Frères des Ecoles chrétiennes qui *puerorum instructioni summa cum diligentia, insigni pietate et maxima utilitate vacasse et etiam nunc vacare* à l'éducation de la jeunesse⁴.

Son neveu, Denis-François Bouthilier de Chavigny, qui le remplaça sur le siège de Troyes en 1698, montra le même intérêt pour l'œuvre lasallienne. Fils d'Armand-Léon Bouthilier de Chavigny et d'Elisabeth Bossuet, Denis-François, docteur de Sorbonne, en 1692, — classé 8^e sur 109, à sa licence, le 10 avril 1692⁵ — fut préconisé au consistoire du 10 mars 1698 et sacré le 20 avril de la même année. Le 21 janvier 1716 il était transféré au siège métropolitain de Sens. La proclamation ne fut faite que le 11 mai 1718 et la prise de possession retardée jusqu'au 23 août. C'est en cette ville que Denis-François B. de Chavigny rendit son dernier soupir, le 9 novembre 1730, à l'âge de 65 ans, *cleri et populi amor et deliciae*⁶. Dans des termes identiques à ceux de l'évêque de Chartres il donnait aux Frères, le 12 décembre 1712, un témoignage officiel de son estime au moment où ils envisageaient, peut-être, l'approbation de leur Institut en Cour de Rome⁷.

Quelques années plus tard, le P. Chantreau, oratorien, prédicateur de renom, obtint le concours de la ville et de plusieurs particuliers pour l'ouverture de deux nouvelles classes sur les paroisses troyennes de Saint-Jean et de Sainte-

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 37 v^o, col. 2. — C'était le 7 juin 1666; le 30 de ce même mois et an il était reçu docteur. *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 13.

² *Gallia christiana*, vol. XII, col. 107-CIII.

³ *Arch. nationales*, Minutier central, Etude XLVI-178.

⁴ *Rome. Arch. Maison généralice*, CF 353-1 bis, dos. 29.

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 47 col. 1. — *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 42.

⁶ *Gallia christiana*, vol. XII, col. 107. — FISQUET, *La France métropolitaine. Métropole de Sens*, pp. 150-152. — COURTALON-DE-LAISTRE, *Topographie historique de la Ville et du Diocèse de Troyes*, t. I, Troyes, 1783, pp. 450-464. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 375, 86.

⁷ *Rome. Arch. Maison généralice*, CF 353-1 bis, dos. 23.

Madeleine¹. Protégés par l'évêque de l'époque, Jacques-Bénigne Bossuet († 12 juillet 1743), neveu de l'évêque de Meaux, *magnum Ecclesiae lumen*², les maîtres de M. de La Salle s'employaient « avec fruit à l'instruction et à la bonne éducation d'une jeunesse assez libertine »³. Leur revenu était aussi modique que leur travail était considérable.

Jacques-Nicolas Colbert (1655-1707). Diacre de Paris, abbé de l'abbaye du Bec en Normandie et de La Charité-sur-Loire, évêque titulaire de Carthage, en 1680, et coadjuteur de l'archevêque de Rouen, François Rouxel de Médavy, il lui succède sur le siège primate de Normandie, le 29 janvier 1691.

J.-N. Colbert séjourna à Saint-Sulpice du 1^{er} décembre 1678 au 18 avril 1679⁴. Il ne connut donc pas Jean-Baptiste de La Salle au séminaire. Mais il lui montra par la suite une estime particulière. Après avoir autorisé l'entrée des Frères des Ecoles chrétiennes à Rouen (1705), il permit l'établissement du pensionnat et du noviciat de Saint-Yon⁵. Ce fut le refuge de l'Institut et de son fondateur, J.-B. de La Salle, au moment où la persécution des maîtres écrivains, le désintérêt du curé de Saint-Sulpice, M. de La Chétardye, et les condamnations du Châtelet (1704) et du Parlement (1706) le forcèrent à quitter Paris. Reconnaissants à l'appui et à la protection dont ils furent l'objet, M. de La Salle et les Frères secondèrent avec dévouement le zèle apostolique de Jacques-Nicolas Colbert († Paris, décembre 1707).

Claude-Marc d'Aubigné (1658-1719), son successeur, né à Tigné près de Saumur (Maine-et-Loire), le 7 juin 1658, était cousin de Mme de Maintenon. Il ne fut point séminariste à Saint-Sulpice⁶. Abbé de la Victoire au diocèse de Senlis, en 1693, vicaire général de Luçon puis de Beauvais et de Chartres, il est nommé à l'évêché de Noyon (Oise) en 1701. Le 24 juillet, il était sacré à Saint-Cyr par Paul Godet des Marais. Transféré à Rouen, le 25 décembre 1707, après la mort de Jacques-Nicolas Colbert, il prit possession de son nouveau

¹ *Arch. dép. Aube*, D 107. — Fac-similé dans *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 126-128.

² GAMS, *op. cit.*, p. 576 col. 2.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 392.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 134. — Voir plus bas, document 72, p. 514 n. 2.

⁵ *Arch. dép. Seine-Maritime*, E 16 [Registre des Délibérations, 1704-1708, pp. 39, 44 v^o-45, 56].

⁶ Reçu à la licence le 2 février 1688 où il ne brilla guère ayant été classé 107^e sur 109 lauréats. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 46. — Il devint docteur le 14 juillet 1688. *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 35.

siège le 10 juillet 1708¹. A sa dévotion, à sa charité, il ajoutait une aversion déclarée pour le jansénisme. Peu sympathique aux Frères de Chartres, beaucoup moins à ceux de Rouen, il ne fut guère ami de Jean-Baptiste de La Salle qu'il traita durement². L'affront qu'il lui infligea en lui ôtant les pouvoirs ministériels sur son lit de mort est injustifiable. Quinze jours après le décès de sa victime, Claude-Maur d'Aubigné la rejoignait dans le tombeau (22 avril 1719)³.

Pierre de Langle. La froideur du prélat rouennais est heureusement compensée par la bienveillance que témoigna aux Frères son collègue boulonnais. Oratorien, étudiant au collège de Navarre, docteur de Sorbonne — classé 11^e sur 84 — le 29 mai 1670⁴, archidiacre de Bordeaux, chanoine, vicaire général et official d'Evreux, il devint précepteur des ducs de Bourgogne et de Bourges et des enfants de Philippe V, roi d'Espagne. Député à l'assemblée générale du clergé de 1682, il fut élu agent général du clergé de France le 2 mai 1697. Une année plus tard, en avril 1698, le roi le nomma à l'évêché de Boulogne-sur-Mer. Rome le proclamait le 22 de ce même mois et an. Sacré évêque le 14 décembre 1698 par Charles-Maurice Le Tellier, assisté des évêques de Blois et de Laon, Pierre de Langle prit possession de son siège le lendemain du mercredi des cendres 1699, faisant acte de soumission à l'archevêque de Reims le 23 mai suivant⁵.

Zélé pour l'éducation chrétienne de la jeunesse, il appuya les tractations pour la fondation des Ecoles chrétiennes de Calais, en 1701⁶. Sollicité par Jacques Abot de la Cocherie (1710), M. de La Salle y consentit et détacha quatre Frères. Pierre de Langle les reçut favorablement⁷ et les fit loger au séminaire puis dans une demeure de la ville basse en attendant qu'une maison leur fût accommodée (v. 1712). Voulant faciliter à tous les enfants le moyen de s'instruire, l'évêque établit une seconde école lasallienne dans la ville haute⁸. Reçut-il M. de La Salle en visite aux écoles de Boulogne en 1715 plutôt qu'en 1716? Ne fut-il pas obligé de faire certaines démarches d'éclat⁹? L'évêque

¹ *Gallia christiana*, vol. XI, col. 114-LXXXIX.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 167. — Ms Ca, p. 75; ms Re, p. 114.

³ Voir plus bas, document 72³, p. 525.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 38 v^o col. 1.

⁵ *Gallia christiana*, vol. X, col. 1578-VIII. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 315, 8.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 70.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 70. — Ms Ca, p. 121; ms Re, p. 214.

⁸ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 70.

⁹ Ms Ca, p. 122; ms Re, p. 216.

pouvait-il, de son côté, se tenir à l'écart des honneurs qu'on rendait à M. de La Salle en ville et de l'empressement d'un chacun à « lui donner des marques de distinction »¹ ?

Pendant quelques années, Pierre de Langle fut avec le marquis de Colbert, commandant de la ville, « ami et protecteur des Frères »² jusqu'au jour où son amitié dégénéra en hostilité manifeste. La constitution *Unigenitus*, publiée en 1713, en fut la cause. A l'instar de leur Fondateur, les Frères y adhérèrent incontinent; l'évêque, par contre, protesta et fit appel. Oseraient-ils lui résister ? C'est en vain qu'il leur fit sentir son irritation les menaçant de ses invectives; en vain qu'il pria le Frère supérieur de les retirer de Boulogne parce qu'ils devenaient inutiles. La Cour s'opposa à ses décisions³, l'humilité de M. de La Salle le désarma⁴, les ménagements de Frère Barthélemy finirent par le calmer⁵. Ne pouvant réduire les Frères, P. de Langle, *tenax vir* et janséniste impénitent, les toléra jusqu'à sa mort en avril 1724⁶.

Henri Thiard de Bissy (1657-1737). Issu de noble famille, docteur de Sorbonne, en 1685⁷, évêque de Toul (1687), il succédait à Jacques-Bénigne Bossuet (1627-1704) sur le siège de Meaux, le 9 mai 1705, et recevait la pourpre cardinale en mai 1715⁸. Bienfaiteur des églises, des écoles, des hôpitaux, de Saint-Germain-des-Prés dont il était abbé, de Saint-Sulpice, il vécut en pauvre étant le « père des pauvres ». Modèle des pasteurs par ses paroles et ses exemples, il aima la vérité et combattit l'erreur. Homme intègre, *vir scelerisque purus*, plein de mérites et de bonnes œuvres, il passa à meilleure vie dans son abbaye de Saint-Germain-des-Prés le 26 juillet 1737⁹.

Il connut J.-B. de La Salle de son vivant et témoigna constamment de l'estime à l'Institut des Frères¹⁰. En 1722 il leur délivra une approbation hautement élogieuse et une attestation d'orthodoxie en 1730¹¹. Il n'eut de repos avant

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 71.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, *Abrégé*, p. 32.

³ *Ibid.*, *in fine*, p. 24.

⁴ *Ibid.*, *in fine*, p. 41.

⁵ *Ibid.*, *in fine*, p. 67.

⁶ *Gallia christiana*, vol. X, col. 1578-VIII.

⁷ Il reçut la licence le 8 février 1684 et fut classé 8^e sur 107. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 44 v^o. Onze mois plus tard, le 25 janvier 1685, il coiffait le bonnet de docteur. *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, *post* p. 27.

⁸ GAMS, *op. cit.*, pp. 636 col. 1, 576 col. 2.

⁹ *Gallia christiana*, vol. VIII, col. 1661-CVII.

¹⁰ *Cahiers lasalliens*, 11, p. 373. — F. LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, 1883, p. 468.

¹¹ Original latin, 28 août 1730. *Rome. Arch. Maison généralice*, CF 353-1 bis, dos. 29.

de les introduire dans sa ville. Dès le mois d'octobre 1728, Frère Timothée lui envoya cinq Frères « pieux et instruits ». Deux écoles leur furent confiées à titre d'essai¹. Beaucoup « d'hommes et de gens de Meaux » eurent la curiosité de les visiter. La méthode des Frères « aussi bonne qu'elle leur est particulière » persuada le cardinal de l'excellence de la fondation. Par acte du 7 mars 1729, passé par-devant M^e Meunier, notaire royal à Paris, il pourvoyait aux frais de leur installation définitive². Le 30 juin 1735, il prélevait cinq mille trois cents livres de rente sur la mense abbatiale « pour les douze Frères des Ecoles chrétiennes qui font gratuitement les petites écoles et les instructions aux pauvres enfants » de la paroisse Saint-Sulpice. Sa sympathie active se manifestait par des secours efficaces³.

Nous avons parlé des évêques docteurs de Sorbonne ou séminaristes de Saint-Sulpice qui vécurent ou traitèrent personnellement avec M. de La Salle ou montrèrent un intérêt particulier aux Ecoles chrétiennes. Il en est d'autres qui sans avoir eu, peut-être, des rapports particuliers avec lui portèrent à ces dernières leur bienveillant appui et le soutien le plus actif.

Ecoles de Reims. Après la mort de Charles-Maurice Le Tellier († 22 février 1710), les écoles chrétiennes rémoises prospérèrent sous François de Mailly

¹ Elles étaient situées au faubourg Saint-Nicolas et l'autre « au grand marché de la ville » ainsi qu'il ressort du contrat passé le 7 mars 1729 avec le cardinal Bissy par le Frère Thomas mandaté par les Frères Timothée, supérieur général, et Irénée. *Rome. Arch. Maison généralice*, CK 562-1, dos. 13. Dossier Meaux [Document paraphé par M^e Lefebvre, notaire royal à Rouen, le 16 mai 1738]. Les lettres patentes confirmant l'établissement des Frères à Meaux sont datées de mars 1729 et furent enregistrées le 28 mars. *Arch. nationales*, X^{1A} 8734, fol. 134; X^{1B} 9021.

² *Arch. nationales*, Minutier central, Etude LVIII-292. — Parmi les considérants mentionnés : « le progrès de ces écoles, qu'elles sont infiniment utiles, que les enfans commencent à estre instruits et que cela influe même sur leur conduite et sur leurs mœurs » [...]; « que la manière dont ces Frères se servent pour instruire est aussi bonne qu'elle leur est particulière ». L'Institut des Frères s'obligeait « de fournir perpétuellement cinq Frères de leur Institut en ladite ville de Meaux, agréables à Son Éminence et ses successeurs seigneurs évêques de Meaux, pour y vivre en communauté conformément à leurs Règles, à tenir les écoles dans le faubourg Saint-Nicolas et au Grand Marché de la ville de Meaux et à leur apprendre à prier Dieu, à lire en latin et en français, le Catéchisme à l'usage du diocèse, à écrire et l'arithmétique ». Ces écoles devaient se tenir « tous les jours ouvriers deux fois par jour » le matin de 8 h à 10 h 1/2 plus une 1/2 h pour leur faire entendre la messe; et de 1 h 1/2 jusqu'à 4 h donnant congé le jeudi toute la journée quand il n'y aurait pas de fête. — Les démarches avaient été menées par le Frère Joseph, second assistant; elles furent conclues par Frère Thomas, « tant en son nom que comme procureur de Frère Timothée, supérieur dudit Institut, et de Frère Irénée, premier Assistant, suivant leur procuration passée devant Mauduit et son confrère, notaires à Rouen, le 21 février 1729 ». — Copie dans *Arch. Maison généralice*.

³ Georges RIGAULT, *op. cit.*, t. II, Paris, Plon, 1938, p. 227.

(1710-1721). Vers 1715¹, si ce ne fut en 1712, une requête des Frères lui demandait son intervention pour l'obtention des lettres patentes. En 1721, devenu cardinal, F. de Mailly témoignait de forme officielle « être très content » de la conduite des Frères dits de la Doctrine chrétienne tenant depuis plusieurs années les Ecoles chrétiennes dans la ville et le diocèse de Reims².

Ecoles de Laon. Fondées en 1682 par Adrien Nyel et prises en charge après son départ par J.-B. de La Salle, elles furent protégées par Jean d'Estrées (1681-1694), neveu du cardinal César d'Estrées (1657-1681) et par son successeur Louis de Clermont de Chaste de Roussillon (1695-1721). Ils furent témoins, l'un et l'autre, du dévouement exceptionnel de Frère Bourlette († 1684) et des efforts persévérants des Frères Antoine, Gabriel Drolin, André, Irénée, René, Benoit et Eustache, entre autres, pour l'éducation chrétienne des enfants pauvres de la ville. Louis de Clermont s'en portait garant dans son attestation du 17 juillet 1712³.

*

**

Poursuivant notre enquête, nous devrions parler des écoles d'Avignon, de cette percée de l'Institut lasallien dans le Midi de la France et des rapports de J.-B. de La Salle avec Jean-Pierre Madon de Château-Blanc, dès 1702; avec Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon (1691-1705), nonce extraordinaire à Paris qui accueillit « avec bien de la bonté »⁴ M. de La Salle et les Frères destinés à la cité des Papes; avec François-Maurice de Gonteri (1705-1742), « puissant protecteur et insigne bienfaiteur des Frères »⁵, avec Antoine Banchieri ayant « bien de l'affection pour les écoles d'Avignon »⁶, vice-légat, plus tard assesseur du Saint-Office (1707), secrétaire de la Consulte (1712-1724) puis gouverneur de Rome et cardinal secrétaire d'Etat de Clément XII. On devine à quels développements ce simple alignement de noms nous conduirait⁷.

¹ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 250, pièce 17.*

² Cité par F. Maurice-A. HERMANS, *Cahiers lasalliens*, 11, p. 376.

³ *Ibid.*, p. 376.

⁴ Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 27 avril 1705. *Rome. Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 10.

⁵ Attestation du 20 février 1721. Citée par F. Maurice-A. HERMANS, dans *Cahiers lasalliens*, 11, p. 375. — Copie. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 397, la date par erreur le 20 février 1723. Certificat donné par « François-Maurice de Gonteri, Assistant de Notre Saint Père le Pape » aux Frères Stanislas et Laurent pour se rendre à Paris (Avignon, 28 septembre 1720). Copie. *Arch. Maison généralice*, CF 353-1 bis, dos. 27 et F. Maurice-A. HERMANS, dans *Cahiers lasalliens*, 11, p. 397.

⁶ Lettre de M. de La Salle à Gabriel Drolin. Paris, 26 novembre 1706. *Rome. Arch. Maison généralice*, BP 800, cadre 14.

⁷ J.-L. ARCHET, *Les Frères des Ecoles chrétiennes en Avignon aux XVIII^e et XIX^e Siècles* [Avignon], février 1976, 17 ff. multigr.

A propos des écoles de Marseille il faudrait rappeler le passage de J.-B. de La Salle en cette ville, en 1712¹; l'admiration qu'il y suscita, bientôt suivie, par un retournement d'opinion, du libelle et de la persécution; mettre surtout en lumière la qualité de l'accueil de François-Xavier de Belsunce², les pouvoirs ministériels qu'il lui donna³, l'amitié dont il l'entoura. Témoigner aussi de la confiance de M. de La Salle envers l'évêque marseillais dont les conseils devenaient des ordres manifestes du vouloir de Dieu. C'est toute l'histoire des Ecoles chrétiennes à Marseille qu'on devrait évoquer tant elle est intimement liée aux personnages qui ont dominé le milieu religieux : M. de Belsunce et les jésuites, M. de La Salle et les Frères des Ecoles chrétiennes, et à l'opposé, les jansénistes et leurs farouches partisans.

Il faudrait aussi parler de Mende, de l'avenir prometteur des Ecoles chrétiennes dans le Gévaudan et souligner le rôle prépondérant de François-Placide Baudry de Piencourt⁴ dans l'établissement des Frères dans sa ville⁵. Leur « fruit merveilleux »⁶ tenait à la bienveillance attentive du prélat, aux bonnes dispositions du Conseil de ville et à l'étonnante docilité des écoliers mendois. Pour assurer l'avenir, François-Placide constituait une rente de quatre cent cinquante livres pour les maîtres de M. de La Salle, « les plus fameux du royaume et ceux avec qui la jeunesse [fait] le plus de progrès dans la vertu »⁷. Le fait est assez exceptionnel pour qu'il faille le souligner.

D'autres écoles lasalliennes fonctionnèrent à Dijon (1705), à Alès (1707), Grenoble (1708), Saint-Denis (1708), Mâcon (1709-1710), Versailles (1710),

¹ La fondation des écoles de Marseille remonte à l'année 1706, celle du noviciat, à 1712. « Il me sera difficile de vous envoyer un Frère que je n'aie commencé un noviciat en ce pais-ci que j'y vais commencer incessamment parce qu'on y veut des gens du pays à cause de la différence qu'il y a dans la langue d'avec celle de France. » Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Marseille, juillet 1712. *Arch. Maison générale*, BP 800, cadre 18.

² GAMS, *op. cit.*, p. 574 col. 2. — *Gallia christiana novissima*, vol. II, col. 650, n° 1044.

³ Voir plus bas, document 72, p. 509.

⁴ Sacré en l'église de Saint-Germain-des-Prés, le 16 janvier 1678 par François de Harlay, archevêque de Paris, assisté des évêques d'Evreux et d'Angoulême. *Gallia christiana*, vol. I, col. 110-LXVIII.

⁵ « Frère Ponce a fait depuis peu un établissement à Mende, ville épiscopale de France dans l'entrée du Languedoc. » Lettre de M. de La Salle au Frère Gabriel Drolin. Paris, 1^{er} avril 1707. *Rome. Arch. Maison générale*, BP 800, cadre 14.

⁶ *Arch. mun. Mende*, BB 9 [Délibération du 10 octobre 1707]. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 46. — Ms Ca, p. 117; ms Re, pp. 194-195.

⁷ *Rome. Arch. Maison générale*, CK 562-2, dos. 2. — *Arch. dép. Lozère*, F 396 [Copie du testament de Fr.-P. de Baudry de Piencourt]. *Ibid.*, G 3028 [Codicille au testament de Fr.-P. de Piencourt], G 3029 [Inventaire de ses biens], G 2578 [Partage de sa succession], G 3119-G 3122 [Succession de Mgr de Piencourt].

Moulins (1710) et Les Vans (1711). Leur établissement était dû, non à des évêques, mais à l'intervention de simples prêtres et même de laïcs : Claude Rigoley, à Dijon ¹; Claude Canel, officiel de l'archevêché, à Grenoble ²; Joseph Berthet de Gorze, chanoine, à Mâcon; l'abbé Vincent d'Elze du Roure, aux Vans ³, et Guillaume-Ignace de Mérez, vicaire général, à Alès. Dans toutes les négociations M. de La Salle intervint en personne répondant avec promptitude aux appels de ces promoteurs du bien pour qui la fondation d'écoles chrétiennes constituait un souci primordial.

Le document historique se rapportant tout à la fois à Guillaume-Ignace de Mérez et à J.-B. de La Salle mérite considération.

Guillaume-Ignace de Mérez († 3 janvier 1721). A en croire une lettre transmise par Blain, il aurait connu M. de La Salle pendant le séjour de celui-ci à Saint-Sulpice et aurait gardé de lui un vivant souvenir. La lettre du 2 juin 1707 dit ainsi :

« Je ne sçai, Monsieur, si mon nom vous est encore connu, et s'il vous est resté quelque idée de moi; mais je ne vous ai jamais oublié et il me souvient très bien de vous que j'ai vû au séminaire de S. Sulpice; vous étiez pour lors chanoine de Reims, c'étoit en 1671 » ⁴.

¹ Secrétaire des Etats de Bourgogne et premier président de la Chambre des comptes de Dijon, homme de conduite exemplaire [BLAIN, *op. cit.*, t. 45; ms Ca, p. 120; ms Re, p. 213], Cl. Rigoley appela deux Frères à Dijon, en 1705, leur offrant le logement et une pension de quatre cents livres.

² Conseiller clerk du Parlement de Grenoble, il entra au séminaire de Saint-Sulpice le 28 avril 1665 [*Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées (à la date)]. Docteur *in utroque jure*, civil et canonique, il devient officiel (1687) du cardinal Etienne Le Camus, évêque de Grenoble (1671-1707). Il garda des rapports constants avec Saint-Sulpice, avec François Rigoley, supérieur du séminaire de Lyon, avec Antoine Brenier, Grenoblois, que ses affaires de famille ramenaient fréquemment dans sa ville natale. C'est sans doute par ce dernier que Cl. Canel eut connaissance des réalisations scolaires de M. de La Salle. Pourquoi les préféra-t-il à celles que Charles Démiat avait établies dans la région lyonnaise? Le 30 avril 1707, il écrivait à M. de La Salle lui rappelant que quinze mois plus tôt, à Paris, il lui avait fait espérer qu'il lui accorderait des Frères pour fonder une école de charité à Grenoble. Il obtint satisfaction. En « septembre 1708 » deux Frères prenaient possession de l'école Saint-Laurent sur la paroisse de même nom. Chose exceptionnelle, Claude Canel s'était offert à leur payer les frais du voyage.

³ Dit abbé de Saint-Jean. Né à Brahic (Ardèche), il mourut à Aubenas (Ardèche) le 19 septembre 1710. Edifié de la bonne conduite des écoles d'Avignon [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 68] il voulut fonder une école des Frères aux Vans. Par testament du 20 juillet 1708 il leur légua une rente au capital de sept mille livres, les chargeant de l'instruction de la jeunesse des Vans [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 69; ms Ca, p. 119; ms Re, p. 209]. Les Frères arrivèrent aux Vans en septembre 1711. Ce fut la dernière école ouverte du vivant de J.-B. de La Salle.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 51.

Le souvenir est précis et la date bien rapportée, mais le nom de Guillaume-Ignace de Mérez ne se trouve dans aucun des Catalogues sulpiciens qui nous soient parvenus. Sans doute faut-il l'identifier avec « Ignace de Mérez, cleric du diocèse de Nîmes, entré le 23 octobre 1669, sorti le 31 août 1672 », inscrit en ces termes sur le Registre des Entrées ¹. Le prénom est, il est vrai, tronqué. Mais ne l'a-t-il pas été aussi pour Denis-François B. de Chavigny, prénommé simplement François, pour Gaston-Jean-Baptiste de Noailles, devenu Gaston de Noailles, etc... sans que cela pose de problème à l'historien ? Ledit Registre ne respecte pas davantage les patronymes : Etienne du Carme du Chailloux devient Etienne du Chailloux, Charles-François de Montiers de Mérinville, Ch.-Fr. de Mérinville, Jean-Claude de la Poype de Vertrieux de Montdidier, J.-Cl. de Vertrieux, etc... Nous tenons la lettre pour authentique. Guillaume-Ignace ou simplement Ignace de Mérez, ancien condisciple de J.-B. de La Salle à Saint-Sulpice, en est l'auteur.

Comment cette lettre parvint-elle à J.-B. Blain ? Par la documentation transmise à celui-ci par Frère Bernard, premier biographe de J.-B. de La Salle ? Elle avait simplement été gardée par le destinataire, M. de La Salle et par lui remise au Frère Barthélemy, supérieur général, le 5 septembre 1718 avec « tous les contracts, actes notariaux, testaments, *lettres* [c'est nous qui soulignons], accords et autres pièces concernant les maisons dudit Institut » ².

Devenu vicaire général et prévôt de la cathédrale d'Alès, M. de Mérez travailla efficacement à la conversion des religionnaires par ses prédications, ses œuvres de piété, par les missions qu'il faisait faire dans tous les lieux de la campagne, par ses ouvrages en forme d'entretiens. Il jugea nécessaire d'appeler des « maîtres d'école pieux et habiles » pour l'éducation des jeunes Alésiens. L'amitié venant au secours de son dévouement au bien, il s'adressa à M. de La Salle le priant de jeter les yeux sur ce « canton du Royaume où la religion [avait] le plus besoin de secours » ³, et de fournir des maîtres d'école plus nécessaires que tous autres ouvriers. Heureux « de satisfaire son zèle pour la destruction de l'hérésie et du choix qu'on faisoit de ses Frères pour l'aller attaquer dans les lieux où elle s'étoit cantonnée » ⁴, M. de La Salle envoya deux Frères sans délai. Dès le mois d'octobre 1707, ils s'installaient à Alès ⁵. Le 28 janvier 1708, l'évêque,

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 69. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 66 n° 1044.

² *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 504, dos. 11.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 52.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 52.

⁵ Nommé à l'abbaye de Sauve, Guillaume-Ignace de Mérez revint à Nîmes après sa prévôté d'Alès. Lors des querelles jansénistes soulevées par la bulle *Unigenitus* il ne

François Chevalier de Saulx ¹, docteur de Sorbonne, exprimait à de La Salle sa joie de les posséder ².

*
**

Nous avons largement dépassé les années de scolarité de J.-B. de La Salle. C'est que l'histoire d'un homme déborde sa localisation dans le temps pour s'étendre à l'aire géographique intemporelle de son influence. Ses contacts personnels à Saint-Sulpice, ses réalisations pédagogiques de pointe en cette paroisse, le succès de ses écoles dont la renommée atteignait une partie de la France, sans oublier ses intuitions sociales et ses manières avenantes facilitèrent les démarches administratives aboutissant à l'implantation de son œuvre en différentes régions dont la Provence. Il est des noms que l'histoire de M. de La Salle a sauvés de l'oubli soit parce qu'ils sont liés à sa personne, soit parce qu'ils l'ont servi, lui ou son Institut, en diverses circonstances. Ils sont, à quelques années près, ses contemporains à Saint-Sulpice ou en Sorbonne. C'est le cas d'Edme Pirot, de Claude de Précelles, de Louis Ellies du Pin, d'Henri-Paul-Augustin Feydeau de Brou, de Louis Deshayes, des frères Jean et François Vivant.

Edme Pirot. Docteur de Sorbonne depuis le 28 juin 1664 ³, syndic de la Faculté de théologie (1681-1693) ⁴, il fut nommé chancelier de l'église et Université de Paris par lettres collatives de l'archevêque François de Harlay, à la condition d'obtenir dans les six mois le canonicat correspondant. Il succéda dans la charge à Nicolas Cocquelin, décédé. Il en prit possession comme suit :

craignit pas de proclamer avec fermeté ses sentiments d'orthodoxie. Pour en donner une preuve éclatante il composa lui-même son épitaphe, témoignage irrécusable de son attachement indéfectible à l'Église de Rome.

« *Obiit In Fide Catholica et Romana* ». *Arch. dép. Gard*, G 1498.

¹ Licencié de Sorbonne — 20^e/93 — le 11 février 1675 [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 42], docteur de Sorbonne (31 mars 1678), consacré évêque d'Alès (29 août 1694) par Pierre de Bonzi, cardinal évêque de Narbonne. Ce fut un très bon prélat. Il mourut en octobre 1712. *Gallia christiana*, vol. VI, col. 518-1. — Il eut pour successeur Louis-François-Gabriel de Hénin Liétard (1713-1719).

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 52.

³ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 11.

⁴ Syndic de 1681 à 1693. Il fut remplacé par Charles-Nicolas Garson. « *Jovis prima die octobris sacrae theologiae Facultas post missam de S(anc)to Spiritu celebratam sua comitia ordinaria habuit in collegio Sorbonae in quibus post gratias actas, Sap. M. N. Edmundo Pirot, doctori theologo, socio sorbonico, cancellario Ecclesiae et Academiae Parisiensis ob gestum cum laude syndicum Facultatis theologiae Parisiensis a die prima junii 1681 ad diem 1. octobris 1693. Magister Carolus Nicolaus Garson, doctor theologus, pastor Sancti Landerici, pro cancellarius Ecclesiae et Academiae Paris(ien)sis electus est in syndicum sacrae Facultatis theologiae Parisiensis.* » *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 49.

D(omi)nus Pirot in medium progressus et ad scrinium D(omi)ni Decani genuflexus legit clara voce bullas Summorum Pontificum Gregorii 9. et Bonifacii 8. olim canonicorum paris(iens)ium. Et post juramentum praestari solitum per dominos cancellarios fuit installatus per D(omi)num cantorem Ecclesiae parisiensis in cathedra D(omi)no Cancellario assignari solita a parte sinistra chori durante hora sexta post missam ¹.

Savant théologien, à la doctrine sûre ², habitué aux disputes universitaires, négociateur habile, il fut choisi par Louis-Antoine de Noailles pour démêler la situation créée par la dénonciation de deux novices contre leurs directeurs. La situation est exploitée par M. de La Chétardie qui entend remplacer le Fondateur par un autre ecclésiastique. Pirot emploie un mois à s'informer ³, mène son enquête en secret, écrit les dépositions, en informe M. de Noailles ⁴. Son rapport, défavorable à M. de La Salle, conclut à son incapacité de gouverner et à sa destitution. Imposer le nouveau supérieur, M. Bricot, était une autre affaire. E. Pirot ne put le faire accepter : la résistance unanime des Frères « fondée sur la piété » ⁵, et leur attachement indéfectible au Fondateur eurent raison de son habileté manœuvrière.

Monsieur de La Salle connaissait E. Pirot depuis qu'en 1670 il avait fréquenté la Sorbonne. L'ancien élève continuait de porter vénération et respect à l'ancien syndic devenu grand-vicaire. Son attitude digne et soumise dans l'affaire que nous évoquons contraste singulièrement avec la conduite de ses disciples. Il avait de la vertu et de la classe; eux, de la franchise exprimée avec une certaine rudesse, très peu diplomatique mais louable.

Claude de Précelles [alias Percelle, Percelles].

Licencié en 1676 — classé 10^e sur 93 lauréats ⁶ — il coiffa le bonnet de docteur le 9 avril 1677 ⁷. M. Tronson lui portait une particulière estime ⁸.

¹ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, fol. 46 v^o-47.

² « Il ne passe nullement en ce país icy pour estre suspect. » Lettre de M. Tronson à M. Maillard, 18 août 1694. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 38, p. 319 n^o 687. — « Mgr de Cambray [Fénelon] a écrit à M. T(ronson) que M. Pirot avoit tout lu son ouvrage et l'avoit approuvé avec éloge, qu'il l'alloit mettre entre les mains de l'imprimeur et qu'il partoît demain pour Cambray. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n^o 1090 (19 décembre 1690). — Ami de M. Tronson, il lui rendait visite à Issy. *Ibid.*, ms 96 n^o 1204 (18 mai 1697).

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 405.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 406.

⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 416.

⁶ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 42.

⁷ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 23.

⁸ « Monsieur Précelles est trop de nos bons amis pour le laisser partir sans lui donner

Très orthodoxe, Cl. de Précelles se tint à l'écart des querelles doctrinales : quiétisme et jansénisme aussi bien que du cartésianisme¹. Condisciple de J.-B. de La Salle dans les années 1670-1672, il devint par la suite censeur de Sorbonne. C'est en cette qualité qu'il donna son approbation à l'impression de plusieurs ouvrages de M. de La Salle :

Exercices de Piété pour l'usage des Ecoles chrétiennes (21 mars 1696);

Exercices de Piété pour l'usage des Ecoles chrétiennes (Sorbonne. Paris, 17 août 1697);

Instructions et Prières pour la Sainte Messe (Paris, 16 janvier 1698);

Instructions et Prières pour la Confession et la Communion (Paris. Sorbonne, 4 décembre 1702);

Instructions et Prières pour la Sainte Messe (Paris. Sorbonne, 16 janvier 1703).

Bienveillant service dont il faut lui savoir gré tout comme à son collègue dans cet office.

Louis Ellies du Pin (1657-1719).

« L'infatigable travailleur » M. Du Pin comme l'appelle Féret², né le 17 juin 1657, élève au collège d'Harcourt, maître ès-arts, en 1672, bachelier en théologie, en 1680, prit le bonnet de docteur en 1684³ et avait été classé cinquième — premier par le mérite — sur cent sept lauréats à sa licence du 22 juin

un mot de recommandation auprès de vous. Je crois que vous savez qu'il est un docteur de la maison de Sorbonne et des plus habiles, des mieux intentionnez et des plus consultez. Il va avec Monsieur Dalo, aussi docteur de Sorbonne, à la Grande Chartreuse. Il m'a dit qu'il ne manquera pas de vous voir en passant et je crois que vous ne manquerez pas de lui faire un bon accueil comme à une personne que nous estimons et à qui nous avons même beaucoup d'obligations. » Lettre de M. Tronson à M. Rigoley, 28 août 1699. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 38, fol. 408 v^o n^o 873.

¹ Cf. MONTEMPUYS, « Journal des contradictions que j'ai û à soutenir sur ma philosophie de la part de personnes de la maison de Sorbonne depuis l'année 1704 jusqu'en l'année 1707 ». *Bibl. Sorbonne*, ms 807.

P. 69. « Mémoire fait par M^r de Précelles contre mes cahiers de philosophie et présenté à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, le 26 février 1705. »

Précelles avait fait « un recueil de décrets formidables au cartésianisme ». D'après Boucher, frère du curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, « il fallait entièrement bannir la philosophie de Descartes, qu'elle étoit opposée aux mystères, qu'elle renversoit tous les principes de la théologie ».

² FÉRET, *op. cit.*, t. VII, p. 12.

³ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, fol. 27.

de cette même année ¹. Devenu censeur de Sorbonne il approuva en bonne et due forme plusieurs ouvrages ayant pour auteur M. de La Salle :

Exercices de Piété à l'usage des Ecoles chrétiennes (Paris, 24 novembre 1702);

Les Règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne (Paris, 26 décembre 1702);

Cantiques spirituels à l'usage des Ecoles chrétiennes (Paris, 5 janvier 1703);

Des Instructions chrétiennes ou Des Devoirs d'un chrétien envers Dieu et les Moïens de pouvoir bien s'en acquitter (Paris, 5 janvier 1703).

Le privilège du Roi qui fait suite ainsi que leur enregistrement à la Chambre royale et syndicale de la librairie de Paris permirent leur publication dans les mois qui suivirent leur approbation et leur réimpression.

Esprit supérieur, théologien, historien, L. Ellies du Pin occupe une chaire de philosophie au Collège royal. Savant bibliothécaire, érudit acharné, les productions succédaient aux productions, passant du sacré au profane, des traités ordinaires aux sujets les plus sublimes avec une facilité exceptionnelle. Son œuvre est tellement considérable « qu'on a peine à comprendre qu'une vie qui ne s'étend pas au-delà de soixante-deux ans ait pu y suffire » ². Mais ses « prodigieuses promptitudes intellectuelles » et « sa promptitude dans l'exécution du travail » ont pour contrepartie les nombreuses inexactitudes, erreurs et négligences de style qui entachent son œuvre ³. Janséniste notoire, il signe le *cas de conscience* et anime en Sorbonne tous les agissements contre la bulle *Unigenitus*, ce qui lui vaut de Clément XI les titres peu glorieux d'« homme de mauvaise doctrine et d'ennemi du Siège apostolique » ⁴. Sa *Bibliothèque des Auteurs ecclésiastiques* [vol. I, 1686; vol. V, 1691], condamnée par l'archevêque de Paris et supprimée par le Parlement, fut continuée sous le titre d'*Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques* et, en 1704, par la *Table universelle des auteurs*

¹ Arch. Saint-Sulpice, ms 25, fol. 44 v^o.

² FÉRET, *op. cit.*, t. VII, p. 19.

³ C'est le cas en particulier pour sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*. - Il éditait les œuvres de Gerson : *Opera omnia novo ordine digesta et in V tomos distributa*, Antwerpiae, 1706, 4 vol. in-fol. — Important aussi son *Traité de la Puissance ecclésiastique et temporelle*, s. l., 1707, in-8, 707 pp.

⁴ Lettre de Clément XI à Louis XIV. *Bibl. Sainte-Geneviève*, ms 1658, fol. 220. — La bibliothèque Mazarine possède un « Mémoire sur les moyens que l'on peut prendre pour obliger le Pape de donner des bulles aux évêques nommés par le roy; et en cas qu'il les refuse, les voyes qu'il faut prendre pour les faire sacrer et installer dans leurs évêchez tant pour le spirituel que pour le temporel ». — « Ses livres ne sont bons qu'à gâter les esprits. » Lettre de M. Tronson, 9 août 1693. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 43, p. 112.

ecclésiastiques. Ouvrages immenses qu'il faut consulter si l'on veut aborder l'histoire littéraire de l'Église ¹.

Henri-Paul-Augustin Feydeau de Brou.

Neveu d'Henri Feydeau de Brou, évêque d'Amiens (1687-1706), clerc du diocèse de Paris, conseiller au Parlement, séminariste à Saint-Sulpice (1707-1709), il fit partie de la communauté de M. le curé ². Ordonné prêtre, il fut associé à la Compagnie le 28 janvier 1725 ³ et mourut en 1738.

L'histoire lasallienne a retenu son nom à une époque particulièrement difficile pour la société de M. de La Salle. C'était en 1712-1723. Suite à l'infâme procès Clément (1712), le Fondateur se retira en Provence. M. de La Chétardie, curé de Saint-Sulpice « qui avait sur l'Institut d'autres vues que le Fondateur » pensa à en modifier l'organisation. Il trouva en M. de Brou une collaboration efficace. Celui-ci accepta de se faire nommer supérieur ecclésiastique exigeant des Frères qu'on le reconnût comme tel en insérant l'acte dans l'un des Registres de la maison. Il eût voulu changer les Règles des Frères et les porta au cardinal de Noailles qui les lui retourna non changées et non signées ⁴. M. de Brou cut le mérite, somme toute, d'être discret, se contentant de rester directeur des écoles mais non des Frères ⁵. S'il exerça son mandat avec charité, il outrepassa ses droits en réclamant de M. de La Salle la présentation de ses pouvoirs ministériels.

Louis Deshayes (1660-1737).

Préfet de la Congrégation des jésuites à Rouen, prêtre, chapelain à Saint-

¹ FÉRET, *op. cit.*, t. VII, p. 7.

² E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 152 n° 2330. — J. BEAUHAIRE, *Diocèse de Chartres. Chronologie des évêques, curés ... de ce diocèse*, Châteaudun, J. Pigelet — Paris, H. Leclerc et P. Cornuau, 1892, p. 62.

³ « M^r de Brion a dit que M^r l'abbé de Brou, prêtre de la communauté de S(ain)t-Sulpice, luy avoit souvant fait connoître le désir qu'il a de se consacrer à Dieu dans le séminaire, que depuis peu il a fait de nouvelles et de fortes instances pour y estre admis, sur quoy on a dit que M^r De Brou étant un sujet qui pouvoit faire honneur à la maison par sa naissance, par sa piété et par sa réputation, on pouvoit non seulement le recevoir dans la maison mais même l'associer, et qu'ainsy on pourra après luy avoir fait promettre le secret, luy faire connoître quels sont les engagements des associés et luy offrir de le recevoir dans le séminaire avec promesse de l'associer dès qu'il y aura une place vacante, ou de le recevoir dans la maison seulement lorsqu'on pourra l'admettre au nombre des associés, luy en laissant le choix, et on a prié M^r Le Pelletier de voir M^r de Brou et de luy faire cette proposition. » [*En marge* :] M^r De Brou, recçu. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 22, p. 29 [Assemblée du 28 janvier 1725].

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 149.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 150.

Herbland et plus tard curé de Saint-Sauveur (1712-1734), bachelier en théologie de la Faculté de Paris, il entra à Saint-Sulpice le 2 juillet 1688 et en sortit le 10 novembre 1689¹. Nous sommes loin des années 1670-1672 où Jean-Baptiste de La Salle habitait cette maison et poursuivait ses études à la Sorbonne. Louis Deshayes ne connut donc pas « le saint au séminaire » comme l'affirme Blain² et après lui, Guibert³. Il a pu, par contre, le voir à la tête des écoles de Saint-Sulpice, rue Princesse, se rendre compte de leur bon fonctionnement et en apprécier les excellents résultats. D'avoir connu personnellement M. de La Salle se serait-il adressé à Saint-Sulpice pour lui demander des Frères ? C'est Zacharie Chardon de Lagny, prêtre de la communauté paroissiale, qui lui servit d'intermédiaire comme nous l'apprend la lettre expédiée à « Monsieur, Monsieur des Hayes, très digne prêtre, rue Ancrière, à Rouen », à « 4 sols » le port Paris-Rouen, le 26 septembre 1704⁴. Il s'agit d'une simple lettre administrative réglant les derniers détails d'installation sans aucune référence à des relations précédemment nouées. Heureux de répondre de manière agréable à son correspondant, M. de La Salle lui promet deux Frères pour l'école groupant les écoliers des paroisses Saint-Pierre de Carville et Saint-Ouen de Longpaon, à une lieue de Rouen. La région normande ouvrait les portes à son Institut. De La Salle allait-il refuser de les franchir ?

Les frères François et Jean Vivant.

Licencié de Sorbonne — classé troisième sur cent neuf lauréats — le 2 février 1686⁵, François coiffa le bonnet de docteur le 27 avril de cette même année⁶. Chanoine de Notre-Dame, grand pénitencier de Paris, et vicaire général (1708), grand chantre (1729)⁷, F. Vivant fut chargé par de Noailles d'examiner les modifications que M. de Brou et les Frères désiraient apporter aux Règles de l'Institut. Celles-ci lui furent remises; il les garda « sept à huit mois »⁸. Ses remarques judicieuses orientèrent les décisions du cardinal qui jugea à propos

¹ Arch. *Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 114. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 111 n° 1729.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 15.

³ J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, Ch. Poussielgue, 1900, p. 27 et n. 2.

⁴ Lettre du 26 septembre 1704, datée de Paris, rue de Charonne. *Rome. Arch. Maison générale*, BP 800, cadre 20. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 136, 178.

⁵ Arch. *Saint-Sulpice*, ms lat. 25, fol. 45 v°.

⁶ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 32.

⁷ F. Maurice-A. HERMANS, dans *Cahiers lasalliens*, 11, p. 111 n. 8.

⁸ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 149.

« que rien fût décidé ni signé en son nom, ni sur les Règlements ni sur les changemens qu'on voudroit faire aux Règlements ».

Ce sont les termes mêmes de la lettre que reçut M. de Brou le 4 avril 1714 ¹. Sage décision ! Les Règles devaient demeurer ce qu'elles étaient et pas question de nommer un autre nouveau supérieur. L'Institut continuerait d'être ce que M. de La Salle avait souhaité : une communauté régulière et autonome, ni paroissiale, ni diocésaine, vouée au service de l'Église et de l'enfance.

Jean Vivant (1660-1739) avait occupé le même rang que son cadet François — 3^e sur 91 — à sa licence le 19 février 1686 ²; trois mois plus tard, le 16 mai, il devenait docteur de Sorbonne ³. Né à Paris, en 1660, ancien élève des jésuites auxquels il demeura toujours fidèle, il devint pro-chancelier de l'église et de l'Université de Paris et donna la *laurea magisterii* à Jean-Louis de La Salle, le 19 octobre 1693 ⁴. Il fut par la suite chanoine de Notre-Dame (1698), promoteur du diocèse (1698), vice-gérant (1700, 1728-1729), official métropolitain (1704, 1728-1729) et vicaire général (1704), curé de Saint-Merry (1710) et syndic de la Faculté de théologie (1703-1705) sur recommandation du cardinal de Noailles. Théologien du cardinal Forbin-Janson, ministre du roi auprès d'Innocent XII, il est à ses côtés à Rome, en 1695-1697. Conseiller très écouté des cardinaux de Thiard de Bissy et de Rohan, il devient prieur commendataire de Maison-Rouge, diocèse de Paris, vicaire général et official de Strasbourg, coadjuteur d'Armand-Gaston de Rohan et, à ce titre, sacré évêque titulaire de Paros, le 8 octobre 1730 ⁵.

Ayant adhéré purement et simplement à la bulle *Unigenitus* il fut un porte-étendard de l'orthodoxie, admiré des uns, combattu des autres, s'opposant courageusement à l'appel de l'Université, tenant tête, avec Drouin, à la quasi-totalité de la Faculté de théologie, s'efforçant, mais en vain, de concilier adhérents et appelants pour sauvegarder l'unité de la doctrine ⁶.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 149.

² *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 45.

³ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 29.

⁴ *Bibl. nationale*, ms lat. 16573, p. 49.

⁵ *Gallia christiana*, vol. VII, col. 278. — FISQUET, *op. cit.*, p. 248. — Détails biographiques dans F. Maurice-A. HERMANS [*Cahiers lasalliens*, 11, pp. 111-118 et notes correspondantes].

⁶ Voici par exemple la lettre qu'il adressait à M. Petitpied, le 20 septembre 1704 : « Monsieur. | Je vous envoie des copies en forme de la censure de 1656 | du décret de 1661 et de la conclusion du dernier *prima mensis* [1^{er} septembre]. | Vous verrez par ce dernier acte ce que la Faculté exige de | vous. Ne doit-on pas espérer que vous respecterez son | autorité et que vous préférerez ses lumières aux vôtres ? | Serait-il besoin de vous renouveler le souvenir de tant de | sermons solennels que vous avez faits et qui ne peuvent |

Son nom apparaît dans l'histoire lasallienne après la mort de J.-B. de La Salle. Frère Barthélemy lui succéda à la tête de l'Institut (1717-1720). Il fut remplacé par Frère Timothée (1720-1751) qui eut la volonté arrêtée d'obtenir la reconnaissance juridique de la société des Ecoles chrétiennes par le Saint-Siège. Armand-Gaston de Rohan connaissait l'Institut. Il avait accueilli Frère Barthélemy et plus tard Frère Timothée et un Frère, ancien serviteur des Soubise, et leur avait promis protection. Nommé ambassadeur extraordinaire à Rome, en 1721, il reçut un placet lui demandant d'intervenir pour faire approuver les Règles de l'Institut. C'est à Jean Vivant, son théologien et conclaviste, qu'il le remit. Juin 1721, une lettre parvenait directement à ce dernier. Les Frères le priaient

« de vouloir bien en temps et lieu employer son crédit auprès de Son Altesse Eminentissime Mgr le cardinal de Rohan et du Saint-Père pour obtenir la confirmation de notre Institut, si c'est la volonté de Dieu et le bon plaisir de Sa Sainteté »¹.

Sa sollicitude, ses démarches personnelles, sa connaissance de la procédure, eurent raison des lenteurs romaines. Le 16 décembre 1724, les cardinaux de la Congrégation du Concile donnaient leur vote favorable; le 26 janvier 1725, la signature de Benoît XIII entérinait leur décision². Les vœux de l'Institut étaient comblés. Il pouvait témoigner sa gratitude à l'abbé Vivant. N'avait-il

vous permettre de ne la pas écouter? Elle nous exhorte, | M^r, elle nous presse, elle nous sollicite : ne l'affligez pas | davantage par un plus long attachement à une doctrine | qu'elle nous déclare avoir condamnée il y a longtemps. Cédez, | Monsieur, à la voix de celle que vous avez regardé jusqu'à | présent comme votre Mère. Ne l'obligez pas de cesser de | l'être. Elle ne demande notre docilité à ses décrets que | pour nous rendre plus soumis à la maîtresse des nations, | à l'Eglise universelle. Ne rendez point inutiles tant de | talens dont Dieu vous a enrichi. Ne perdez point en un | moment le fruit de tant d'études. Achevez, M^r, et | couronnez toutes les vertus, que l'on admire en vous, par | l'humble docilité sans laquelle toute science n'est que | vanité et toute piété qu'illusion. J'attendrai votre réponse avec | inquiétude. Mais si elle est, comme je l'espère de la miséricorde du Seigneur, heureuse, je regarderai votre soumission, co(mm)c | la plus consolante affaire de mon syndicat. Donnez cette joie | au plutôt à tous nos confrères de Sorbonne, et je le puis dire avec | vérité, à tous ceux qui composent la Faculté qui témoignent | tous une estime et une affection particulière pour vous. | Nous unissons tous nos vœux et nos prières pour vous obtenir | du Seigneur ce cœur docile, cette humilité d'esprit qui fait | le caractère du chrétien et le mérite et le prix d'un docteur catholique. Je suis de tout mon cœur, Monsieur, | votre très humble et très obéissant serviteur. *Signé* J. Vivant, | syndic de la Faculté ». Copie de la « lettre de M^r Vivant, syndic de la Faculté de théologie de Paris, à M^r Petitpiéd, docteur de Sorbonne, qui a été rendue avec les pièces qui y sont mentionnées à M^r Petitpiéd par M^r le curé de S(ain)t-Pierre de Beaune, en présence d'un notaire et de deux témoins dont il y eut acte, le 20 septembre 1704 ». *Bibl. mun. Reims*, ms 631, fol. 5.

¹ Rome. Arch. Maison générale, CF 353-1 bis, dos. 19.

² Rome. Arch. Maison générale, BO 751-5; BO 781-22, dos. 1-2.

pas, par ailleurs, une première fois, usé de son crédit auprès du chancelier d'Aguesseau pour l'octroi, en 1724, des lettres patentes de Louis XV aux Frères des Ecoles chrétiennes ?

Il est deux personnages très étroitement liés à l'histoire personnelle de Jean-Baptiste de La Salle qu'on ne saurait oublier : Jean-Jacques Baüyn, supérieur à Saint-Sulpice dans les années de scolarité du chanoine de La Salle, et Jean d'Yse de Saléon dont il fit la connaissance, en 1713, à Grenoble.

*Jean-Jacques Baüyn (1641-1696)*¹. Il a eu avec J.-B. de La Salle des rapports personnels privilégiés et mérite de ce fait une mention spécifique. Baüyn appartenait à une famille de médecins. Né à Bâle (Suisse) il fut baptisé le 8 août 1641². Son aïeul, originaire d'Amiens (Somme), embrassa le protestantisme et se fixa à Genève. Praticien illustre, il devint médecin ordinaire de l'empereur d'Allemagne. Son père, établi à Genève, eut deux fils. L'aîné, Jean-Gaspard, envoyé à Paris, se convertit au catholicisme, entra à Saint-Sulpice, le 26 août 1656, se fit prêtre et fut nommé aumônier de la duchesse de Montpensier³. Irrité de cette conversion, Jean-Jacques, le cadet, monte à Paris, en 1663, pour le faire apostasier; mais le P. de Saint-Père, oratorien, réussit à le gagner à la cause catholique. Le 6 novembre 1663, J.-J. Baüyn entrait, lui aussi, au séminaire Saint-Sulpice⁴. En 1672, il fut associé à la Compagnie⁵ en même temps que M. Rigoley. Mais celui-ci, par crainte du serment exigé, retarda son adhésion jusqu'en 1676⁶. A la mort de son père, M. Baüyn toucha environ sept mille livres de sa succession. Il obtint permission pour les distribuer aux pauvres : dès le lendemain il n'avait plus un sou. Les pauvres ? Un souci évangélique du nouveau sulpicien. « On trouvoit quelquefois des sacs pleins d'argent à la porte de sa chambre qu'on y laissoit pour être distribués aux pauvres »⁷. Ses mains prodigues les vidaient à l'insu de tous.

Jean-Jacques Baüyn s'appliqua à l'étude, mais ne brilla guère. Il n'obtint

¹ Différentes graphies : Baühin, Bauin, Baüin, Baühyn, Bouin. Prononcer [Bo-in] le tréma sur le u n'étant utilisé que pour le distinguer du v.

² *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, dossier : Manuscrits divers, n° 81, fol. 8 v°.

³ *Ibid.*, Registre des Entrées [26 août 1656]. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 29 n° 392. — « Une collection de papiers renfermait plusieurs lettres de son père, de son frère, ... qui lui reprochent d'avoir abandonné la Religion pour embrasser la Religion catholique. » *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier, dos. cit.

⁴ *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, an. 1663. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 51 n° 796.

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 70 [Assemblée du 24 juin 1672].

⁶ *Ibid.*, ms 21, p. 84 [Assemblée du 29 octobre 1676].

⁷ *Ibid.*, ms 521, p. 497.

la licence qu'en 1676 avec un rang peu honorable : 79^e sur 93 lauréats¹. Par humilité, dit-on, il ne voulut pas prendre le bonnet de docteur². Mais s'il ne se distingua point par sa science humaine il eut par contre un extraordinaire rayonnement spirituel. Toute sa vie il fit paraître

« un grand amour de Dieu », « une charité infinie pour le prochain », une « mortification austère », et « une humilité profonde »³

se réjouissant d'avoir des moments furtifs pour

« produire en paix et en silence des actes d'amour de Dieu »⁴.

« Oh ! que Dieu est bon, s'exclamait-il souvent. Oh ! qu'il est aimable et il n'est point aimé. »⁵

Ce grand spirituel était en même temps un homme très humain. Sa bonne humeur était proverbiale. Joyeux dans les récréations, les jeunes séminaristes

« aymoient fort à s'y trouver avec luy, et pour les rendre plus agréables il avoit toujours quelque histoire divertissante et en même temps utile à leur raconter »⁶.

Il y avait les histoires du lundi, du mardi ..., et toutes les autres que l'habile narrateur savait présenter avec une débordante et contagieuse gaîté.

Dès 1672, Jean-Jacques Bäüyn fut délégué par M. Tronson pour présider aux catéchismes de la paroisse Saint-Sulpice. Il y donna des règles permanentes pour les conduire « à leur dernière perfection », favoriser l'émulation des enfants, rendre les instructions faciles et faire impression sur les cœurs. Les catéchistes étaient instruits toutes les semaines sur la matière à expliquer et la méthode à employer. Il fixa les fonctions des officiers du catéchisme, les récompenses, les bonnes et les mauvaises notes, les communions solennelles, les vêpres chantées, l'usage des cantiques, les disputes pour provoquer l'émulation, les histoires; il marqua les attributions du « premier du catéchisme », « les premiers des bancs », « les marqueurs des absents », des « Assistants », des « intendants », des « Anciens », des « Premiers », etc... Des examens tous les trois mois permettaient le contrôle de l'application des enfants. Personne n'était dispensé du catéchisme du dimanche ni du catéchisme de la semaine pour ceux se disposant à la première communion. En peu de temps il mit sur un si bon pied les catéchismes « que les grands garçons et les grandes filles les préféraient aux ser-

¹ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 42 v^o col. 2.

² *Ibid.*, ms 521, p. 524.

³ *Ibid.*, ms 521, p. 524.

⁴ *Ibid.*, ms 521, p. 526.

⁵ *Ibid.*, ms 521, p. 525.

⁶ *Ibid.*, ms 521, p. 530.

mons »¹. Avec ses exemples et ses vertus, il semblait faire revivre le zèle de M. Olier pour l'instruction et la sanctification de la jeunesse².

Les succès ne grisaient pas M. Baüyn. Humble — il n'était à ses yeux « qu'un tyson d'enfer », — obéissant — il estimait « infiniment l'obéissance »³, — mortifié — il exhalait « son bonheur de souffrir »⁴, — il ne souhaitait que d'épuiser « ses poumons à parler de Dieu ». Son zèle était inimaginable, dévorant. Il embrassait la terre entière, s'étendant aux missions étrangères et visant particulièrement la conversion des protestants, son souci constant d'amour étant la gloire de Dieu, le salut des âmes et sa propre sanctification.

En 1690, l'apostolique M. Baüyn s'intéressa à la *Communauté des pauvres clercs de Sainte-Anne*, fondée par Antoine Brenier en 1687 et composée de quinze ou seize pauvres clercs; communauté en vérité « très utile mais fort onéreuse à porter ». Elle surchargeait outre mesure M. Baüyn l'empêchant de « s'acquitter de son principal employ »⁵, celui de supérieur du séminaire. Il était d'autre part difficile, sinon impossible, « de ne pas se mesler du temporel de ces pauvres clercs »⁶, ce qui paraissait contraire à l'esprit de désintéressement. La pauvreté serait-elle un obstacle pour devenir ministre de Dieu? M. Baüyn garda une préférence pour ces « humbles de Dieu » dépourvus de secours humains. Lorsqu'en 1695 Antoine Brenier fut destiné à Angers, J.-J. Baüyn assumait la direction. Il s'employa de toutes ses forces à leur formation. La santé le trahit. Le 29 février 1696 il visita M. Tronson à Issy⁷ et de nouveau le 5 mars⁸. Douze jours plus tard, M. Bourbon écrit :

« On nous a mandé de Paris qu'on avoit donné l'extrême-onction à M. Baüin et que M. Helvétius en désespéroit »⁹.

¹ *Ibid.*, ms 521, p. 533.

² *Histoire des Catéchismes*, p. 23.

³ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 521, p. 533.

⁴ *Ibid.*, ms 521, p. 535.

⁵ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 290 [Assemblée du 17 avril 1691].

⁶ *Ibid.*, ms 21, p. 290. — L'existence de cette communauté fut éphémère. A cause du « bien qu'elle produisoit », il fut résolu « de la continuer encore une année pour pouvoir mieux juger ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 21, p. 276 [Assemblée du 27 juillet 1690]. L'année suivante, 1691, il fut décidé « que M. Baüin quitteroit entièrement cet employ ». *Ibid.*, ms 21, p. 290 [Assemblée du 17 avril 1691]. — *Ibid.*, ms 33 n° 765 [Lettre de M. Tronson, 18 juillet 1691].

⁷ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n° 840.

⁸ *Ibid.*, lundi, 5 mars 1696, n° 856. « Ce jour-là, ajoute le chroniqueur, M. Tronson a signé le contrat d'acquisition de la maison de Vaugirard où Mess(ieu)rs de la communauté de M. le curé vont passer leur jour et temps de repos et de relâche. Il avoit signé le samedi précédent le contract d'acquisition de la petite maison qui joint celle du séminaire. »

⁹ *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n° 870 : samedi, 17 mars 1696.

Le malade envisage la mort avec sérénité. En proie à de vives douleurs, il exulte de pouvoir souffrir :

« Quel bonheur ! Que cela est bon à l'âme ! »¹

et s'unissant à la Passion du Christ :

« O mon Dieu que vous êtes aimable et néanmoins on vous aime si peu »².

Avec « une paix admirable » il rend le dernier soupir. Dans le *Journal des actions de M. Tronson* on lit à la date du lundi 19 mars 1696 :

« Nous avons appris avant le disner, par M. Leschassier, la mort de M^r Bauin arrivée sur les huit h(cures) du matin dans un vosmissement et c'est par où avoit commencé sa maladie. Il est mort dans une parfaite liberté de teste et dans les dispositions du cœur les plus saintes. C'estoit un fruit meur pour l'éternité. Dieu nous fasse la grâce de suivre ses bons exemples »³.

Dans l'éloge qu'il lui a consacré, J. Grandet termine par ces mots : « Tous ceux qui l'ont connu l'ont regardé comme un saint »⁴.

Prêtre de grand zèle et homme de piété, il avait dirigé de nombreux ecclésiastiques dans les sentiers de la perfection. Il montrait beaucoup d'estime pour M. de La Salle⁵, aimant à s'entretenir avec lui, parlant avec éloges de son désintéressement, soulignant son abandon à la Providence et célébrant ses vertus. De La Salle, qui l'admirait, se plaça sous sa direction, se rangeant à ses

¹ *Ibid.*, ms 521, p. 533.

² *Ibid.*, ms 521, p. 593.

³ *Ibid.*, ms 96 n^o 871. — « Le 20 mars 1696 a esté fait le convoy et enterrement de Jean-Jacques Baüin, prestre du d(iocèse) de Basle. Il est mort le 19. » *Ibid.*, Registre des Entrées. Décès, p. 8.

⁴ J. GRANDET, *Les saints prêtres français du XVIII^e siècle*. Deuxième série, Paris, 1897, pp. 383-399. — Ecrivain à M. de La Goutte, M. Tronson lui disait : « Vous n'oubliez pas ce que nous devons au cher défunt M^r Bauin. Un des derniers mots qu'il a dit est que ce qui le faisoit mourir en paix comme il avoit vescu estoit d'avoir toujours obéi. C'est ce que je vous souhайте pour mourir un jour comme luy après avoir vescu comme luy ». Lettre de M. Tronson à M. de La Goutte, 29 mars 1696. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 36, fol. 355 v^o n^o 722. — Cf. aussi : *Bibl. nationale*, ms 11760, fol. 53 v^o-61 v^o. — *Mercur de France*, mars 1696, p. 270 et sv.

Parmi ses écrits on conservait :

« Avis donnés par son directeur », « Réflexions sur son état intérieur » et une « lettre à un protestant » où il déclare son bonheur d'avoir embrassé la religion catholique, la grande paix ressentie depuis sa conversion, exhortant son correspondant à demander les « lumières de Dieu ». *Arch. Saint-Sulpice*, Papiers Leschassier. Dossier : Divers, n^o 81, fol. 8 v^o.

⁵ Ms Bernard, p. 15. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 330.

avis tant il les voyait inspirés de Dieu. Se réunissant avec leurs communautés respectives à Vaugirard, le jour de la Saint-Lambert, on les vit monter tous deux à l'autel. Jamais spectacle de dévotion « ne fut plus frappant ni plus édifiant »¹. M. Baüyn célébra la messe le premier et communia ses séminaristes. M. de La Salle le suivit communiant à son tour les siens. « On croyait voir deux séraphins. »²

Jean d'Yse de Saléon (1671-1751). C'est dans un moment particulièrement angoissant, dans une crise d'âme, que J.-B. de La Salle eut affaire à J. d'Yse de Saléon. Rappelons les faits. Persécuté à Marseille où les jansénistes avaient soulevé « un nuage de médisances et de calomnies »³ contre lui, M. de La Salle se réfugia à Saint-Maximin. Il passe quarante jours à la Sainte-Baume cherchant dans le commerce avec Dieu la sérénité de l'âme et un chemin de lumière pour l'avenir. Doit-il s'isoler dans la retraite pour laquelle il a des attraits — « caché au monde, c'est ainsy qu'il s'aimoit »⁴ — ou continuer à la tête de son Institut ? La Grande-Chartreuse où il se retire en prière, trois jours, ne décide rien. La solitude n'est pas faite pour lui. Comment s'en assurer ? C'est ici que Yse de Saléon entre en jeu. Chanoine de Saint-André à Grenoble, ecclésiastique d'un rare mérite⁵, il « connoissoit particulièrement M. de La Salle et le bien que faisoit son Institut »⁶. Il le rencontra lors d'un voyage à Paris et lui demanda quelques-uns de ses disciples pour tenir à Grenoble une école de charité. Sa requête fut renouvelée par Claude Canel, conseiller clerc au Parlement de Grenoble, « honneur par sa vertu [de] la Maison où il avoit été élevé »⁷. La considération « qu'avoit M. De La Salle pour ces deux vertueux Abbez, ne

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 330.

² *Ibid.*, p. 330.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 104.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 99.

⁵ Pour BLAIN [*op. cit.*, t. II, p. 54], il « avoit demeuré à Saint-Sulpice ». Ce ne fut pas au grand-séminaire puisque son nom ne figure pas dans le Registre des Entrées. Le Registre du petit séminaire étant incomplet pour les premières années, sa présence en ce lieu ne peut être prouvée.

Prêtre, docteur en théologie, Jean d'Yse de Saléon devicndra par la suite un excellent pasteur de l'Eglise de France. En voici les principales étapes : prévôt d'Arles et vicaire général de l'archevêque d'Aix (1724), administrateur de l'évêché de Sénez (1727-1729), évêque d'Agen (1730-1735), évêque de Rodez (1735-1747) d'où il fut transféré à l'archevêché de Vienne le 8 novembre 1747 et y mourut le 10 février 1751. GAMS, *op. cit.*, pp. 480 col. 1, 613 col. 2, 655 col. 2. — *Gallia christiana*, vol. III, col. 1229, 3180.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 54.

⁷ *Ibid.*, t. II, p. 54.

lui permit pas de balancer »¹. C'est grâce à ces interventions directes que s'ouvrirent, en 1707, les Ecoles chrétiennes de la paroisse Saint-Laurent.

La paix de l'âme que M. de La Salle a en vain cherché à Saint-Maximin et à la Grande-Chartreuse, c'est à Grenoble qu'il la trouve dans un calme profond : il prie, enseigne en classe, compose des ouvrages de piété, retouche le livre des *Devoirs d'un Chrétien*, soutient les écoles et les Frères, se mortifie. Trop sans doute, puisque atteint de rhumatismes aigus, sa vie se trouva en danger. Au retour de sa maladie, l'abbé de Saléon le pressa de passer quelques jours dans ses terres de Parménie. Ce fut la solitude recherchée et la rencontre avec la célèbre Sœur Louise, humble bergère favorisée du don de discernement des esprits. Le doute de nouveau saisit de La Salle. Il s'en ouvrit à celle-ci; la lumière jaillit. « Il ne faut pas abandonner la famille dont Dieu vous a fait le Père, lui conseilla-t-elle. Le travail est votre partage, il faut y persévérer jusqu'à la fin de vos jours. »² M. de La Salle comptait alors 62 ans. Jusqu'à la fin de sa vie il sera fidèle à cette voix mystérieuse entendue de son cœur de façon imprévue. Que de grâces dut rendre Jean d'Yse de Saléon d'avoir été l'instrument inconscient mais efficace pour recréer en de La Salle son génie de Fondateur !

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 54.

² *Ibid.*, t. II, p. 105.

57

Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège Saint-Denis de l'Université de Reims.

Reims, 3 juillet 1673.

- A. Original sur papier, 120 × 172 mm. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 12.
- C. Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2536, pp. 184-185. — Copie E.-V. Jean, 1843. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2535, pp. 192-193. — Copie Montani, 1844. *Causa... Copia publica Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Romae, 1844, f^o 188 [*Rome. Maison généralice. Arch. Postulazione*].
- E. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n^o 36 (abril-mayo 1957), p. [11]. — *Positio super Virtutibus. Summarium n^o 4*, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 47 § 58.
- e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n^o 36 (abril-mayo 1957), p. [11]. — *Documents biographiques (1651-1681)*, 15. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques, 1651-1681, Album n^o 1*, 11. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 6-1. *Rome. Maison généralice F. S. C.* — F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 108, 3. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 368, 6.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 67, 56.

*Ego infra scriptus in sacra theologia doctor et professor | ordinarius
singulis quorum interesse poterit tenore | praesentium, attestor D(omi-
num) Io(annem) Baptist(am) Delasale meis | lectionibus theologicis
scholae Dionisiofurnerianae | Universitatis cum solitis pietatis, eruditionis
et assiduitatis | notis interfuisse a Paschalibus a(nni) 1672 ad Lauren-
tialia | eiusdem. In cuius rei fidem his propria | manu subscripsi Remis die
3^a) anno D(omini) 1673. [Signé] D(aniel) Egan.*

a) omit. S 1869.

[D'une autre main, en haut, en marge gauche :] N^o 11. [Timbre rond, 30 mm :]
INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES.

Contrairement aux attestations de 1671¹ écrites par Jean-Baptiste de La Salle et signées par ses professeurs et quatre de ses condisciples, celle-ci est écrite et signée de la main du *professor ordinarius*, Daniel Egan. La personnalité de ce dernier, Irlandais d'origine, nous est connue depuis que le 28 juin 1670 il constatait par certificat écrit l'application et l'assiduité de Jean-Baptiste à ses cours de théologie au Collège Saint-Denis. Après cette date, le jeune de La Salle avait fréquenté la Sorbonne durant dix-huit mois (1670-1672). Revenu à Reims (23 avril) après la mort de son père († 9 avril 1672), il continua ses études de théologie *a Paschalibus anni 1672 ad Laurentialia eiusdem (anni)*. Pâques tomba le 17 avril en cette même année 1672; Jean-Baptiste n'interrompit donc pas le cours commencé à Paris et le poursuivit à Reims jusqu'au 10 août 1672, comme il appert de l'attestation délivrée. De quel cours s'agit-il? Le document ne le dit pas; il précise, par contre, qu'il le suivit dans les *scholae Dionisiofurnerianae*. L'adjectif rassemble en un seul mot les noms du Collège Saint-Denis et d'Antoine Fournier.

Qui était Antoine Fournier? Né à Reims, en 1532, élève au Collège des Bons-Enfants, il fut « nourri dès son jeune âge religieux en l'abbaye de Saint-Denis »². A 16 ans il revêtit l'habit des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

Doué de talents remarquables pour l'étude, il subit avec éclat ses thèses de licence et de doctorat en théologie et devint un orateur éloquent. Nommé par le cardinal de Lorraine primitier ou premier dignitaire du Chapitre de Metz, il fut sacré évêque *in partibus* de Basile et suffragant de Charles de Lorraine (1570) qui se déchargea sur lui de l'administration du diocèse messin. Son devoir pastoral ne lui fit point oublier sa ville natale ni l'Université, son alma mater. Il enrichit de ses dons précieux l'abbaye de Saint-Denis, mais c'est envers l'Université surtout, et la Faculté de théologie, en particulier, qu'Antoine Fournier se montra magnanime.

Le 22 novembre 1604, Antoine Beauchène, chanoine de Notre-Dame et sous-chantre³, au nom d'A. Fournier, son oncle, donnait à perpétuité à la

¹ Voir plus haut, documents 49, p. 242; 50, p. 262.

² *Arch. mun. Reims*, Carton 822, liasse 255, pièce 6.

³ Neveu de Jean Grignon et son successeur à la prébende 34 du Chapitre métropolitain. *P(res)b(yte)r dioeces(is) Laudun(ensis), can(onicus) S(anc)ti Symphoriani et capellan(us) S(anc)tae Annae in eccl(esia) Remens(is) auth(oritate) ordin(aria), 18 maii 1565 per obit(um) Io(anni) Grignon. Fit succentor de consensu unanimi Capituli et una voce, 29 jul(ii) 1591.*

Receptus fuit ad archidiaconatum majorem Eccl(esiae) Rem(ensis), 25 jan(uarii) 1570. Fit archidiac(onus) Campaniae ejusd(em) Eccles(iae) ca(us)a permutationis cum Petro Remy, 1^a feb(ruarii) 1570.

Ego infra scriptus in sacra theologia orator et professor
 ordinarius singulari quorum inter se poterit tenere
 presentium attector D. Jo. Baptistae Delafala magis
 lectionibus theologicis scholae sidnisiolurnorcanas
 universitatis cum soliti pietatis traditionis et assiduitatis
 motu interduisse a paschaliibus ff 1672 ad
 laurentia singdem in auro rei fidem hic propria
 manu subscripsi Romis die Julij 3^a 1673. D. Delafala

Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie de Daniel Egan, professeur au Collège Saint-Denis de l'Université de Reims. Reims, 3 juillet 1673. Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 12.

Photo E. ROUSSET.

Faculté de théologie, les terres et héritages situés à Ay, Mareuil, Dizy, Hautvillers, Bisseuil et Epernay relevant de l'abbaye de Saint-Pierre d'Hautvillers; à Fismes, biens provenant de l'abbaye cistercienne d'Igny; à Blaigny, Sarcy et terroirs voisins consistant en une cense de terre, prés et vignes, tous biens appartenant à Antoine Fournier.

En contrepartie, la Faculté de théologie devait :

— entretenir, à raison de 50 livres tournois, par personne et par an, six boursiers bacheliers — trois réguliers et trois séculiers, les premiers choisis, autant que possible, parmi les religieux de Saint-Denis — la proche parenté de Fournier ayant la préférence ou à son défaut des ecclésiastiques de la ville ou du diocèse de Reims. L'agrément de la Faculté était demandé. Les boursiers, de leur côté, s'engageaient à être assidus aux leçons et à poursuivre leurs études jusque la licence compris sous peine de restitution de leurs émoluments;

— pourvoir à l'office de lecteur attribué par la Faculté à un docteur en théologie devant assurer tous les jours, de 13 à 14 heures, une leçon de théologie à l'abbaye de Saint-Denis. Il recevait une rétribution de vingt livres tournois par an payable par moitié à Noël et à la Saint-Jean (24 juin).

Pour assurer les clauses financières de la fondation, charges, rentes et revenus, Fournier avait prévu la nomination d'un receveur tenu à rendre ses comptes aux intendants de la Faculté. Le choix de ces derniers, des lecteurs et des boursiers était dévolu aux doyens de l'église métropolitaine et de la Faculté de théologie et au prieur de Saint-Denis, excepté du vivant d'A. Fournier et de Beauchène, son neveu, qui s'étaient réservé ce privilège. L'acte passé par-devant Rogier et Charlier, notaires royaux à Reims¹, fut souscrit par Jean Le Besgue², Thomas Picottin³, Jean Lespagnol⁴, Michel Colignon et Antoine Beauchène⁵.

Obiit Remis, can(onicus) Rem(ensis), 24 jun(ii) 1614. Sepultus in eccles(iae) S(anc)ti Petri ad Moniales Rem(ensis) per hebdomadarium Eccles(iae) Rem(ensis) nonobstantibus requisitionibus D(omi)nae abbatisae quae per canon(icum) S(anc)ti Petri volebat inhumari avunculum secutus in ead(em) eccles(ia) sepultum. Bibl. mun. Reims, ms 1773, pp. 14, 24, 268. — Ibid., ms 1777, pièce 60.

¹ Arch. mun. Reims, Carton 822, liasse 255, pièce 6.

² *Ioannes Le Besgue, junior, p(res)b(yte)r, doctor theol(ogus), in p(ro)pria, 26 jan(uar)ii 1596 iure regaliae et virtute literarum regis Henrici IV ad can(onicatum) et praeb(en)dam poenitent(iariam) per resign(ationem) ca(us)a permut(ationis) cum Renato Vallin non recepto ad alium can(onicatum) ejusdem eccl(es)iae Rem(ensis), n^o 20, quem obtinebat dictus Io(annes) Le Besgue.*

Antoine Fournier mourut à Metz (Moselle), en 1610, sans avoir vu la réalisation entière de son projet : du moins vit-il, en 1608, lors d'une ordination, les progrès satisfaisants de sa chère Université de Reims dont il est considéré à juste titre comme le second fondateur. Son portrait, à genoux, au-dessus de la chaire, en face de celui de Charles de Lorraine était accompagné de ces deux vers que nous a transmis Marlot :

Reginis sapiens offert se Virgo duabus :
*Carolus hanc statuit, Furneriusque fovet*¹.

Le 7 mars de chaque année, en l'église Saint-Denis, un obit était chanté par les religieux de l'abbaye pour l'âme du défunt.

En exécution de ses dernières volontés, deux actes vinrent compléter ses libéralités envers l'Université rémoise. Le premier, du 31 janvier 1613, constitué par un fonds d'héritage de dix mille quatre cent soixante livres, figurant au nom d'Antoine Beauchène, comme mandataire d'A. Fournier, est destiné aux Facultés de droit et de médecine. Les clauses sont, à peu de chose près, identiques à celles de la Faculté de théologie. Ici, encore, la nomination des deux docteurs en médecine, des boursiers et du receveur sont du domaine exclusif de Beauchène, sa vie durant. Le second acte, complétant les revenus du premier, ajoutait au fonds initial un capital supplémentaire de mille six cent quatre-vingt-trois livres tournois représenté par dix-neuf parcelles de terres et prés

² *Fuit cancellarius Universitatis Remensis et obtinebat praebendam 20 ab anno 1551 per resignat(ionem) Io(ann)is Le Besgue, senioris, p(res)b(yp)ter(i), doctoris theologiae non recepti. Obiit Remis can(onicus) poenitentarius, 26 jun(ii) 1619. Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 328 (prébende 59).*

³ *Thomas Picotin de Hermondvilla Remens(is) dioec(esis), doctor theol(ogiae) Facultatis Pariens(is) per resign(ationem) Io(ann)is Boucher, ultima august(i) 1592.*

Obiit Remis can(onicus) Rem(ensis) et syndicus Facultatis theol(ogiae) Remens(is), 16 feb(ruarii) 1623. Sepultus in ambitu processionis juxta sepulturam Io(ann)is Godart can(onici) et cantoris. Fundavit. Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 252.

⁴ Jean Lespagnol, religieux de Saint-Remy (1580) et plus tard grand-prieur. Il était fils de Gérard (° 17 mars 1522) et de Jacqueline Boucher († 7 octobre 1603).

⁵ Voir plus haut [p. 368 n. 3], l'article que lui consacre le ms Weyen. Y sont mentionnées successivement ses promotions canoniales et la date et justification de son enterrement en l'église de Saint-Pierre-les-Dames. Nulle mention, par contre, de sa participation directe à l'établissement de la Faculté de théologie de Reims, ni de sa prestation personnelle à l'administration de la fondation furnérienne.

¹ MARLOT, *op. cit.*, t. IV, p. 530.

sur les territoires de Saint-Germainmont, Ecly, Blanzly, Gomont, Herpy et Château-Portien ¹.

C'est tout cet ensemble — nous avons délibérément éliminé le détail — qui constitue la fondation furnérienne, don magnifique et legs pieux respecté et exécuté scrupuleusement pendant presque deux siècles (1604-1789). La Révolution emporta tout dans sa tourmente. L'Université rémoise engloutie, les fonds disparurent à leur tour.

¹ « Contract de fondation pour les professeurs et bourgeois de théologie et de leurs revenus en l'année 1604, le 22^e novembre. » *Bibl. nationale*, ms fr. 20732, ff. 15-25.

« Deuxième contract de fondation pour les professeurs et bourgeois de Médecine et du Droit canon et de leurs revenus, en l'année 1613 » [Angier et Rogier, notaires]. Copie collationnée le 4 août 1694 par Rogier, « scindiq de la Faculté de théologie ». *Ibid.*, ms fr. 20732, ff. 26-43. — « Etat de la fondation de feu Messire Anthoine Fournier primicier de Metz. Etablissement de la fondation. Titres. Règlement. Charges. Biens. » *Ibid.*, ms fr. 20732, ff. 44-53. — *Titres constitutifs et primordiaux de la fondation faite par Messire Antoine Fournier, docteur de la Faculté de théologie de Reims, évêque Basilitain, primicier et chanoine de Metz*, Reims, chez Regnault Florentin, M.DCC.LII, in-4, 15 pp., dans *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.M.Rés., pp. 367-381. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 54 H 18. — *Arch. mun. Reims*, Carton 820, liasse 255, pièce 6.

58

Jean-Baptiste de la Salle proposé comme curé de la paroisse de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims.

Châlons-sur-Marne, 20 janvier - 2 mars 1676.

L'original, souscrit par Rogier, notaire royal à Reims (1631-1672) a péri au cours de la guerre 1914-1917 où l'Étude de M^e André-Charles-Etienne Jolivet fut bombardée et brûlée. Nous ne connaissons la teneur de ce document que par la copie Loriguet avec copie imitative des signatures — aujourd'hui déposée aux Arch. municipales de Reims.

2 mars (1676). M^e André Clocquet, prêtre, docteur en théologie, curé de la paroisse St Pierre-le-Vieil, dit que depuis quelque temps il a été sollicité par quelques personnes qui savoient l'intention et l'affection que le dit sieur Clocquet avoit pour la retraite, de disposer de la cure par permutation contre un bénéfice simple, sans obligation d'assistance ny résidence, comme estant contraire à la retraite que méditoit ledit sieur; remontrant que lorsqu'il luy fut dit qu'on luy donneroit un bénéfice de cette qualité et que son bénéfice seroit pour une personne d'honneur, il y donna les mains, et luy fut dict que ladite cure debvroit estre pour M^e Jean-Baptiste Delasalle, soudiacre au diocèse de Reims, bachelier en théologie et chanoine de l'église Nostre-Dame de Reims, et luy fut proposé qu'on luy feroit tomber en main une chappelle chargée de célébrer deux messes par sepmaine ou les faire célébrer sans autre charge d'assistance ni de résidence, que le revenu estoit d'environ 600 l., ce qu'il accepta sans entrer plus avant en connoissance de la consistance du revenu, se contentant de la parole que c'estoit un bénéfice simple et sans obligation d'assistance au service ny de résidence. Et en effet, se rendit, à la prière de ces personnes, en la ville de Chaalons, sçavoir, de M^e Nicolas Roland, prêtre, docteur en théologie, chanoine et théologal de l'église N.-D. de Reims, dudit Sieur Delasalle, aussy chanoine, et M^e Remy Favreau, chapelain de la chappelle de S. Pierre et S. Paul en ladicte église, où estant le 20^e janvier 1676, ledit sieur remontrant passa procuration

par devant Rogier, notaire, pour résigner ladite cure de laquelle il est
pourveu en Cour de Rome, en faveur dudit Sieur De La Salle, laquelle 25
procuracion fut signée desdits Roland et Favreau, comme témoins; et
ledit Favreau passa pareille procuracion par devant ledit notaire, en
présence desdits sieurs Roland et de La Salle, comme tesmoins, pour
résigner sa chapelle en faveur dudit sieur remonstrant; et ledit Sieur
de La Salle passa aussy pareille procuracion pour résigner sa prébende 30
et chanoinie en faveur dudit sieur Favreau, par devant ledit notaire,
en présence desdits Sieurs remonstrant et Roland; et ont esté lesdits
procuracions envoyées en Cour de Rome pour estre exécutées de bonne
foy, ce quy est une espèce de permutation, en laquelle néanmoins 35
ledit sieur remonstrant a esté notablement surpris en ce qu'on luy a
fait entendre que ladite chapelle estoit un bénéfice simple, non chargé
de résidence ny d'assistance, au lieu de quoy, il a appris que c'est une
chapelle coriale qui oblige à l'assistance au moins à certaines heures,
par chacun jour, suivant et conformément à l'arrest de nos Nossei-
gneurs de la cour de Parlement du 7 septembre 1632 (ou 1532), ce 40
quy est directement contraire à la parole quy avoit esté donné audit
sieur remonstrant, qu'il ne vouloit se charger d'aucun bénéfice quy
obligea à résidence ou assistance; et en effect, s'il en eust voulu accep-
ter, il n'estoit pas nécessité d'une tierse personne et auroit accepté la
chanoinie et prébende dudit Sieur de La Salle, et en auroit esté fait 45
une permutation pure et simple. A raison de laquelle surprise, ledit
sieur remonstrant n'entend exécuté ce quy a esté fait, ny accepter
ladite chapelle, ny souffrir que sur les provisions qui pourroient avoir
esté données en cour de Rome, il soit donné aucun visa, ny pris
possession, comme de sa part il n'entend accepter les provisions, ny 50
prendre possession de ladite chapelle. Dont il a requis le présent acte
pour le faire connoistre à Mgr l'archevesque et à M. son grand vicaire
... à ce qu'il luy plaise ne donner aucun visa à son préjudice, former
opposition à tout acte de prise de possession... 3 mars. Signification
de l'acte ci-dessus à M^e Jean-Baptiste de La Salle en parlant à Jacques- 55
Joseph Delasalle, son frère.

Même signification à Remy Favreau. Id. à M^e Robert Dey, grand vicaire.

[*Annotation en incipit* :] Jean-Baptiste de La Salle — Cure de St Pierre-le-Vieil. — Lépiciier, 1676 (M^e Lemoine).

Nous ne reviendrons pas en détail sur cet important document, ni sur les problèmes de chronologie qu'une étude précédente a fait connaître érudisant de façon définitive un point controversé de l'histoire du Fondateur¹.

Trois sont les personnes en présence et triple également l'enjeu : la prébende de J.-B. de La Salle; la cure de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims que dessert André Clocquet²; le bénéfice de la chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul à

¹ F. Léon-de-Marie Aroz, « Permutation de la prébende canoniale », dans *Cahiers lasalliens*, 26, 19, pp. 245-259 [1. Récit des biographes; 2. Les précisions du document de 1676; 3. La transaction de Châlons; 4. Situation clericale de Jean-Baptiste; 5. Le voyage à Paris et ses objectifs; 6. Une lamentable palinodie].

² Le « sieur remonstrant » du document. Né en 1631, sous-chantre du Chapitre métropolitain (1650 : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 412, fol. 7; 1654 : *Bibl. mun. Reims*, ms 1775, p. 37 v^o); *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 405, pièces 2-3); vicaire général au spirituel, siège vacant (12 avril 1651; à la mort de Léonor d'Estampes de Valençay : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 325, pièce 4 : *respectata virtus, literarum scientia, providentia circumspecta aliaque laudabilia probitatis et virtutum merite quibus te novimus insignitum*; prêtre, docteur en sainte théologie, chanoine prébendé de l'insigne et métropolitaine église de Reims : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 326, pièce 15; recteur par deux fois (1637-1638, 1672) de l'Université de Reims. E. CAULY, *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, Reims, 1885, pp. 682, 684. Intendant du séminaire : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 351, pièce 31; curé de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims (22 février 1654-28 octobre 1701) à la mort d'Henri Jobart « M^e André Clocquet, prestre de mon diocèse, docteur en théologie, aagé de 53 ans. Ses mœurs sont irréprochables, et il a tout le soin imaginable de sa paroisse ». [Ch.-M. Le Tellier, visite pastorale, 17 juillet 1686 : *Bibl. nationale*, ms fr. 6031, fol. 1.] Docteur de la Faculté de théologie pendant quarante ans, sous-doyen d'icelle, puis doyen, sa nomination fut contestée malgré *singulari eius eruditione et humanitate*. [*Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 7] : elle fut acceptée en 1706 [*Ibid.*, ms 1854, pièce 19, fol. 5. — Cf. : « Réponse de M^r André Clocquet au Mémoire contenant les raisons que la Faculté de théologie prétend avoir eues de ne le point reconnoitre pour doyen et de nommer en son lieu M^r Guillaume Rogier par la conclusion du 22 mars 1706 ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 17]. —

Mémoire pour monsieur André Clocquet, docteur et doyen de la Faculté de théologie de Reims, prévost de l'église collégiale de Saint-Germain de Mont Faucon » [*Bibl. mun. Reims*, ms 1854, pièce 18]. Prévost de Montfaucon, André Clocquet mourut à Reims, rue Saint-Etienne, le 14 août 1711 et fut inhumé au préau de l'église Saint-Pierre-le-Vieil dont il fut pendant quarante-sept ans le zélé et irréprochable pasteur. Son acte de sépulture est signé par ses cousins : Louis Clocquet, chanoine de Notre-Dame de Reims, et Nicolas Clocquet, conseiller secrétaire du roi.

Y. POUTET (*op. cit.*, t. I, p. 189) le fait mourir en 1661, ayant été curé « durant sept ans »; ses obsèques « se déroulèrent le 26 octobre 1661 ». C'est une erreur manifeste même

si elle est appuyée d'une référence. Il fallait se reporter à l'acte de sépulture rédigé par le curé de Saint-Étienne — paroisse sur laquelle mourut A. Clocquet, habitant rue Saint-Étienne — et par celui de Saint-Pierre où il fut enterré et dont voici la teneur : « L'an de grâce, 1711, le quatorze aoust, est décédé en la paroisse Saint-Etienne Monsieur André Clocquet, prestre, docteur et doyen de la Faculté de théologie de Reims, prévôt de Mont Faucon et ancien curé de Saint-Pierre, étant âgé de quatre-vingt-un an et est inhumé au préau de cette église où nous l'avons porté avec les cérémonies accoutumées, le quinze dudit mois et an que dessus. En foy de quoy, j'ay, N. Bernard, d(oc)teur en théol(ogie), curé de S(ain)t-P(ierre)-le-V(ieil), doyen de la chrestienté, signé, avec M(essieu)rs Louis Clocquet, prestre, chanoine de Notre-Dame, Nicolas Clocquet, conseiller secrétaire du Roy, cousins dud(it) déff(unt) ». *Arch. mun. Reims, Etat civil, Saint-Pierre*, Reg. 1711-1720, (an. 1711, fol. 28 v^o). — *Ibid.*, *Saint-Etienne*, Reg. 1701-1715, p. 498. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 336, pièces 16 (fol. 4^o v) et 24.

Nouvelle erreur de l'auteur cité (*op. cit.*, t. I, p. 393, n. 5). Il n'y a eu qu'un seul André Clocquet, curé de Saint-Pierre-le-Vieil, successeur d'Henri Jobart († 1654) qui ayant démissionné (28 octobre 1701), fut remplacé par *dilectum nostrum Mag(istrum) Nicolaum Bernard (...)* *presbiterum, doctorem theologu(m) et tanquam bene meritum, sufficientem capacem et idoneum*. Lettres insinuées à Reims, le 5 novembre 1701 (*signé*) Cercelet. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 221, pièce 187.

Parmi les ecclésiastiques répondant au nom de Clocquet citons :

Louis, chanoine de Notre-Dame de Reims (prébende 57, 30 novembre 1697) par résignation de son frère Nicolas, non reçu. Il fut promoteur de la cour spirituelle de François de Mailly, archevêque de Reims. Il mourut le 31 octobre 1732. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 319 v^o; *ibid.*, ms 1775, p. 72. — *Ibid.*, ms 1776, ff. 46, 79 v^o.

Jean († 1^{er} juin 1711; 72 ans), prêtre, docteur en théologie, chanoine et curé de Saint-Symphorien (prise de possession, 29 février 1648). *Arch. mun. Reims, Saint-Symphorien*, Reg. 1640-1669 [an. 1640, feuillet de garde v^o]; le dernier baptême administré : 9 septembre 1677. *Ibid.*, an. 1677, fol. 15 v^o, *ibid.*, Carton 316. Comptes; recteur de l'Université de Reims [1652 : *Bibl. mun. Reims*, ms 1626, fol. 202; *venerabilem et circumspectum virum Dominum ac Magistrum Joannem Clocquet [...]* *eiusdem Universitatis Remensis Rectorem eligimus*]. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 331, pièce 10.

Jean Clocquet mourut le 1^{er} juin 1711 et fut inhumé en l'église Saint-Jacques, le jour suivant. Ont souscrit l'acte mortuaire : André Clocquet, curé; Louis Clocquet, chanoine. *Arch. mun. Reims, Etat civil, Saint-Jacques*, Reg. 1711-1715, p. 52.

Son nom apparaît dans le « Certificat mandié par les Jésuites d'aucuns anciens recteurs de l'Université de Reims, leurs amis et confidens, dont le contenu est désavoué et refuté par la conclusion de la mesme université, du 26 avril 1663 ». Ce certificat « du premier et second jours de juillet mil six cent soixante », porte onze signatures dont celles de Pierre Dozet, André Clocquet [curé de Saint-Pierre-le-Vieil] et Jean Clocquet [curé de Saint-Symphorien]. P. VARIN, *Collection de Pièces inédites pouvant servir à l'Histoire des Institutions dans l'intérieur de la Cité*, Seconde Partie. *Statuts*, vol. II, Paris, impr. Craplet, 1847, p. 654.

Sur l'administration paroissiale de Jean Clocquet, cf. « Comptes de la paroisse Saint-Symphorien », an. 1665, fol. [1 v^o]; 1666, fol. [1 v^o]; 1667, fol. [2]; 1668, fol. [2]; 1671, fol. [2]; 1672, ff. [2, 8]; 1673, fol. [2]; 1674, fol. [1]; 1675, fol. [1]; 1676, fol. [17]; 1677, fol. [1]. Dans le chapitre des mises extraordinaires du compte de l'année 1677, on lit : « Ledit comptable fait mise de sept livres dix sols pour dix laisses sonnées des grosses cloches de ladite église pour ledit deffunct s(ieu)r Clocquet pendant les prières et services qu'on a fait pour luy ... ». De six livres deux sols par luy payé tant aux quatre vicaires pour leur assistance aux vigilles, messes et services chantés et célébrés pour et à l'intention dudit s(ieu)r Clocquet que pour avoir payé ledit Lalobbe, sonneur, porte-baguette que enfans de chœur ... ». A Gilles Malactus, sermoneur, pour avoir paré l'église de drap noir

la cathédrale Notre-Dame dont jouit Remy Favreau ¹. En perspective, la promotion des intéressés : par rotation triangulaire, R. Favreau, montant d'un grade, deviendrait chanoine, selon ses désirs; les deux autres, M. de La Salle et A. Clocquet, descendraient d'un degré devenant curé et chapelain respectivement.

pendant le service fait pour ledit s(ieu)r Clocquet suivant sa quittance du vingt-cinquième novembre mil six cent soixante-dix-sept. » *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G, Saint-Symphorien.*

Jean-Joseph, chanoine de Notre-Dame (3 janvier 1744; prébende 8), fils de Jean Clocquet et de Marie-Jeanne Hibert, fille de Jacques et de Marie Frizon (° 1638), fille à son tour de Jean Frizon (° 1607) et de Jeanne de La Salle (1617-1687). *Bibl. mun. Reims, ms 1775, p. 24; ms 1776, fol. 52.*

Nicolas nommé chanoine par résignation de Nicaise Lelarge mais il ne fut pas reçu. *Bibl. mun. Reims, ms 1773, fol. 319 v^o.*

Thomas, recteur de l'Université de Reims (1667, 1668). Le 28 décembre 1667, il harangua le cardinal Barberini en la chapelle Saint-Patrice du Collège des Bons-Enfants. Cf. E. CAULY, *op. cit.*, p. 683.

¹ Prêtre, curé de Thillois (déjà en 1636), il devient chapelain de la chapelle Saint-Remy de la cathédrale de Reims, le 7 octobre 1665 [*Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 412, pièce 23; G 437, pièce 10* : « Livre et registre des chapelles fondées en l'église Notre-Dame de Reims »]. Le 25 mai 1669, il fut nommé curé de Cernay-lès-Reims, mais n'en prit pas possession. Après entente avec Gérard Frizon, titulaire, et après présentation du Chapitre, R. Favreau obtenait la chapelle chorale de Saint-Pierre et de Saint-Paul : c'était le 27 mai 1669 et non le 27 mars 1667, contrairement à Y. Poutet [*op. cit.*, t. I, p. 543]. « Il est de ce fait tenu de célébrer par chacune semaine deux messes (sçavoir les dimanches et vendredis de la 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^e semaines de chacun mois), et doit assister par chacun jour de l'an aux matines, grande messe et vespres et là où il est défailant aux matines et messe doit perdre par chacune fois trois deniers tournois, à none un denier et à vespres, un denier » [*Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 412, fol. 34.* — *Bibl. mun. Reims, ms 1782, p. 17; ms 1777, pièce 64.* — Cf. aussi « Transaction avec Georges Frizon, curé de Cernay-lès-Reims, au sujet des difficultés meues entre eulx par-devant les officiers de Reims » (14 novembre 1671). *Arch. dép. Marne, 4E 16871.*

Voulant contribuer à l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims, R. Favreau leur fit don « d'une cense scise aux terroirs de Thillois, Mont-S(ain)t-Pierre et Champigny, une autre cense scise au terroir de Cernay-lez-Reims, et trois pièces de vignes scises aux terroirs des Mesneux, Jouy et Villedommanges et plusieurs rentes constituées, de tous lesquels biens et héritages il s'est réservé l'usufruit sa vie durant ». [« Estat de tous les biens, maisons, censes et rentes constituées et de leurs revenus appartenans à la Communauté du S(ain)t-Enfant-Jésus à Reims pour les escolles gratuites ». *Arch. mun. Reims, Hôpital général, A 9, liasse 1, ff. 4 v^o-5*], soit, au total, trois mille neuf cent livres assurant au donateur un usufruit annuel de cent vingt-sept livres. Fondateur au sens du XVII^e siècle parce que donneur de fonds, de la congrégation naissante, c'est à ce titre seul, — tout comme les Roland, les sœurs Blondel, Catherine Leleu, Nicolle Marlot (1629-1697 [?]), épouse en premières noces de Jean de La Salle (1624-1659), et Guillaume Rogier (1642-1724) — que la mémoire de R. Favreau a été conservée par les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims.

C'est donc délibérément ou vu son insignifiance que ce personnage a été négligé par les historiens de Jean-Baptiste de La Salle. Cf. *Cahiers lasalliens*, 38, pp. 111-117. — *Arch. mun. Reims, Hôpital général, B 47, Thillois, liasse 2, titres nn. 3, 5.*

Nicolas Roland (1642-1678) ¹ fut l'inspirateur de cette insolite combinaison et le meneur de jeu. Face à lui : une âme étrangement docile, J.-B. de La Salle; un chapelain, R. Favreau, aspirant à un canonicat convoité; un curé, A. Cloquet, déclarant ouvertement « son affection pour la retraite ». Pour étonnant que cela paraisse, telle est la situation lorsque, le 20 janvier 1676, Nicolas Roland invite les trois partenaires à se rendre à Châlons pour ratifier la procuration faisant d'un chanoine un curé, d'un curé, un chapelain et de celui-ci un chanoine.

Pourquoi se rendre à Châlons-sur-Marne alors que le notaire instrumentaire habite Reims ? Pourquoi, surtout, M. Roland agit-il à l'insu du Chapitre à qui appartient la présentation à la cure de Saint-Pierre ², le droit de nomination incombant à l'archevêque ? Le zèle, si éclairé et ardent fût-il, et celui de M. Roland, chanoine théologal, était « brûlant comme feu » ne peut suffire à expliquer cette procédure contraire aux règles, menée d'ailleurs avec tant d'habileté qu'André Cloquet fut « notablement surpris ».

Et comment Jean-Baptiste se prêta-t-il à la manœuvre du théologal qui « vouloit voir son Disciple Pasteur de Saint-Pierre de Reims » ³ ? Et comment celui-ci entra-t-il dans le jeu alors que ladite cure, « fardeau pesant » ⁴ demandait « un âge mûr et de l'expérience » ⁵, que la charge de ses frères et sœurs orphelins et des affaires domestiques et la préparation de la licence en théologie accaparaient totalement son activité ? Pouvait-il, d'ailleurs, agir contre sa conscience puisque — il l'avoua plus tard — « une voix intérieure [...] lui disoit [...] qu'il n'étoit pas appelé à être curé » ⁶ ? Être curé, être chanoine, était-ce indifférent ? « La proposition de Monsieur Roland fut donc acceptée de Monsieur de La Salle sans examen, sans raisonnement, aussitôt qu'il l'eut entendue. » ⁷ On peut, peut-être, admirer la soumission inconditionnelle de Jean-Baptiste à son directeur — c'était bien dans l'esprit sulpicien d'une obéissance aveugle aux ordres de Dieu manifestes — et la haute estime que le Théologal de Reims avait de sa vertu; le dessein de celui-ci était-il, pour autant, réfléchi, sage ? On peut en douter, à moins que l'Esprit de Dieu ne l'eût inspiré. La voix de Dieu emprunte souvent

¹ F. Léon-de-Marie AROZ, *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, Reims, 1972, in-8, 387 pp. — Coll. *Cahiers lasalliens*, 38.

² Pouillé ou Tableau des Bénéfices, places, bourses, etc. à la collation ou présentation du Chapitre... (1725). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 342, pièce 7.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 134.

⁴ Ms Ca, p. 7; ms Re, p. 8.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 135.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136. — Ms Ca, p. 7; ms Re, p. 8.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 135.

un langage qui déroute le sens humain. Plutôt que de le vouloir sonder il faut alors adorer.

Poussé par l'obéissance, J.-B. de La Salle se rendit donc à Paris pour faire approuver sa détermination par son archevêque. M. Le Tellier, qu'il fusse ou non influencé¹ par la parenté de La Salle, « lui défendit d'y penser »². C'est ainsi que Blain explique l'échec pour exalter, une fois de plus, « la Foi, la simplicité et la docilité avec laquelle le jeune Chanoine s'adressoit à son Supérieur en qui il ne voyait que Jésus-Christ »³. Ms Re fait pourtant remarquer que « M. de La Salle se retira un peu mortifié de sa démarche »⁴ se contentant d'offrir à Dieu le sacrifice de la préparation de son cœur.

A quelle date Jean-Baptiste se déplaça-t-il à Paris pour cette tentative ? Les biographes ont lié ce premier voyage à la capitale, en cette année 1676, à la collation du diaconat. Or, les lettres testimoniales de l'archevêque sont du 9 mars 1676⁵, celles du Chapitre⁶, du 13 mars; les lettres d'ordination du 21 mars⁷, les procurations pour la permutation du canonicat, de la cure et de la chappellenie, du 20 janvier 1676. Ainsi, au moment où le chanoine de La Salle se présente à son archevêque, pour lui exprimer de vive voix son dessein, il s'était déjà engagé de façon irréversible, à l'échange de sa prébende, les « dites

¹ « Les Parens de Monsieur De La Salle interressez à ce qui le regardoit et allarmez de sa résolution, après avoir admiré sa grande vertu, se mirent en devoir de l'empêcher d'en venir aux effets; et ils y réussirent en travaillant sous main auprès de Monseigneur l'Archevêque, à faire échouer les mesures qu'avoient prises ensemble le Maître spirituel et le Disciple. » BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136. « Cette volonté de son Supérieur lui ayant marqué celle de Dieu, l'avoit persuadé qu'il n'étoit apellé ni à devenir Curé, ni à demeurer Chanoine. » *Ibid.*, t. I, p. 193. — Se contredisant, Blain écrit : « Cet attrait [pour les fonctions de curé] lui étoit resté depuis le dessein que M. Roland lui avoit inspiré de permuter son Canonicat avec une Cure; et il ne fut pas éteint par la révocation que l'ordre de son archevêque l'obligea de faire ». *Ibid.*, t. I, p. 193.

Ms Ca et ms Re supposent que M. de La Salle fut accompagné dans sa démarche par l'une des parties :

« Lorsque les parties vinrent le trouver [l'archevêque] pour lui faire leurs propositions, elles furent surprises d'apprendre qu'elles n'étaient pas de son goût; ce qu'il leurs témoigna en leur ordonnant de rester tous les deux dans la vocation où Dieu les avait unis. » Ms Ca, p. 7; ms Re, 8. Le contexte fait penser de préférence à MM. de La Salle et Clocquet.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136.

⁴ Ms Re, p. 8. Plus tard, en 1712, au plus fort des accusations calomnieuses contre lui à Marseille, « il lui vint plusieurs fois en pensée de se retirer dans quelque paroisse de Paris pour s'y attacher uniquement à travailler à la conversion des pécheurs ». Ms Re, p. 235; ms Ca, pp. 133-134. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 97.

⁵ Voir plus bas, document 59, p. 383.

⁶ Voir plus bas, document 60, p. 393.

⁷ Voir plus bas, document 61, p. 399.

procurations [ayant été] envoyées en Cour de Rome pour estre exécutées de bonne foy ». Osa-t-il mettre M. Le Tellier devant le fait accompli s'exposant à la colère dont M. de Reims était coutumier ? Sans doute faut-il placer son voyage à la capitale avant le 3 mars. A cette date, en effet, signification était donnée « à M^c Jean-Baptiste de La Salle en parlant à Jacques-Joseph Delassalle, son frère » de l'opposition formée par André Clocquet à tout acte de prise de possession. Jean-Baptiste était absent. De la maison, de Reims ? En route pour Paris, déjà arrivé ?

Comment justifier cette volte-face aussi radicale qu'inattendue du principal intéressé¹ ? La bonne foi du curé fut-elle surprise ? On lui fit entendre « qu'on luy feroit tomber en main une chappelle chargée de célébrer deux messes par semaine [...] que le revenu estoit d'environ 600 [livres] ». C'étoit donc un bénéfice simple « sans obligation d'assistance ny résidence ». Au lieu de cela, il s'agissait bel et bien d'une « chapelle coriale » obligeant « à l'assistance, au moins à certaines heures, par chacun jour »². C'était « directement contraire à la parole quy avoit esté donné »³. Il fallait de toute urgence parer aux conséquences de cet acte extorqué et faire invalider les provisions que Rome pourrait donner. Le 2 mars, André Clocquet révoquait devant Lépiciier, notaire, les procurations passées et prévenait l'archevêque et son grand-vicaire, Robert Dey de Séraucourt, que tout visa lui portant préjudice serait non avenu suite à l'opposition formulée à toute prise de possession.

Maurice Le Tellier eut-il connaissance de la révocation d'André Clocquet alors que M. de La Salle l'ignorait ? L'entrevue dut tourner court et le refus tomber sec comme tonnerre en été. Si au contraire, M. de La Salle était au courant de la démarche du curé, on le voit mal plaider sa cause en porte à faux. Quoiqu'il en soit, la question fut très vite et définitivement réglée. Revenant à Reims, après son ordination, le 21 mars, Jean-Baptiste reprit ses fonctions au chœur de la cathédrale et ses cours à l'Université. « Ne voulant être Curé que parce qu'il avoit cru que Dieu le lui disoit par la bouche de Monsieur Roland, il ne voulut plus l'être, d'abord que Monsieur Le Tellier lui défendit d'y pen-

¹ André Clocquet, curé de Saint-Pierre, « qui désirait fort la permutation » (BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136), et qui « parut le plus mortifié » du refus de l'archevêque, (*Ibid.*, t. I, p. 136; t. II, p. 240).

² Voir plus haut, p. 375.

³ La réaction d'A. Clocquet nous paraît un peu tardive. Si la tractation devait demeurer secrète, comment les parents de M. de La Salle en eurent-ils connaissance ? Si elle était, au contraire, du domaine public, pourquoi A. Clocquet fut-il si lent à réagir (20 janvier-2 mars) et à révoquer sa signature, car à cette date, 2 mars, les procurations devaient être déjà parvenues en Cour de Rome ?

ser. »¹ Le Théologal en fut mortifié, et « le curé qui devoit profiter de la permutation [...] encore davantage »².

Le document qu'on vient de lire mentionne la cure de Saint-Pierre de Reims. Le doute est-il possible ? Blain³, les mss Ca⁴ et Re⁵ le disent positivement. Bernard⁶, par contre, parle de Saint-Pierre de Mézières (Ardennes). Le nom, il est vrai, a été barré par le censeur, sans le remplacer.

Jean-Baptiste de La Salle aurait-il donc renoncé temporairement à son canonicat et à ses études de théologie pour exercer les fonctions de curé à Mézières ? Ce n'était pas pensable alors qu'il n'était que diacre tout récemment promu. D'autre part, d'après la visite pastorale de Ch. Maurice Le Tellier, le curé macérien n'était guère exemplaire. Comment M. de La Salle aurait-il voulu faire entrer au Chapitre de Reims, un prêtre laissant beaucoup à désirer ?

Les procurations du 20 janvier, l'acte d'opposition du 2 mars 1676, et sa signification le jour suivant, permettent d'affirmer :

1. Que Jean-Baptiste de La Salle tenta de permuter son canonicat pour la cure de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims; que les lettres de provisions furent expédiées à Rome entre le 20 janvier et le 2 mars 1676.
2. Que la permutation n'eut pas lieu, André Clocquet ayant formé opposition.
3. Qu'il s'agit de la cure de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims et non de celle de Saint-Pierre de Mézières.

Trois faits que l'histoire de Jean-Baptiste de La Salle devra retenir comme définitivement prouvés.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 136, 193.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 136; t. II, p. 240.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 134.

⁴ Ms Ca, p. 6.

⁵ Ms Re, p. 8. En note marginale gauche : « 1677 »; date erronée comme on sait par la lecture du document.

⁶ Ms BERNARD, p. 49.

59

Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres dimissoires de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

Paris, 9 mars 1676.

- C. Copie Frères Décorose et Désiré, 3 décembre 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, pp. 59-60.— Copie Donati, 11 février 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f° 37 v° [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolica, 1840, p. 18 § 63.
- e. *Documents biographiques* (1651-1681), 27. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n° 1, 19. *Arch. Maison généralice*, CA 101.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 2, 2-1. Rome. Maison généralice F. S. C. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 2.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 68, 60.

Carolus Mauritius Le Tellier Miseratione Divina Ar | chiepiscopus Remensis primus Par Franciae | Sanct(ae) Sedis Apostolic(ae) Legatus natus. Dilecto Nobis in | Christo Magistro Joanni Baptist(ae) De la Salle | Subdiacono Nostrae Dioecesis, nec non Ecclesiae Nostrae | Metropolitanae Canonico. Salutem in Domino. Ut a | quocumque Ill(ustrissi)mo ac R(everendissi)mo D(omino) D(omino) Antistite Catholi | co rite, et canonice promoti gratiam et commu | nionem praedict(ae) Sanct(ae) Sedis Ap(osto)lic(ae) obtinente quem | adire malueris ad Sacrum Diaconatus Ordinem | promoveri possis et valeas eidem Ill(ustrissi)mo ac R(everendissi)mo | D(omino) Antistiti quem adibis ad dictum Sacrum Dia | conatus Ordinem te promovendi tibi que sufficienti | capaci et idoneo ab eo suscipiendi licentiam per | praesentes impertimur.

Datum Parisiis Anno Domini millesimo sexcentesi | mo Septuagesimo Sexto, die vero nona Mensis Mar | ti sub signo manuali nostro Sigillo et Secretarii | Nostri Chirographo.

Carolus Mauritius Archiepiscopus Remensis.

De mandato Ill(ustrissi)mi ac R(everendissi)mi D(omini) D(omini) mei Archie(pisco)pi Ducis, Darbon ¹.

Que Bernard ait pu écrire que le Siège de Reims était vacant lors de la collation du diaconat à Jean-Baptiste de La Salle ², voilà qui étonne alors que les dimissoires sont signées de *Carolus Mauritius* [Le Tellier] *archiepiscopus Dux Remensis* ³ et scellées de son seing manuel. Une fois de plus la documentation du premier biographe de M. de La Salle s'avère déficiente.

Quatre années s'étaient écoulées depuis qu'en 1672, Jean-Baptiste avait été ordonné sous-diacre ⁴. Cet espace de temps est par trop considérable puisque l'*interstitium* requis était d'au moins trois mois. On ne peut invoquer pour le justifier, ni l'âge — l'ordinand comptait 25 ans à quelques jours près, alors que le minimum exigé était de 23 — ni la somme des connaissances théologiques acquises ⁵, ni les mœurs — elles étaient irréprochables — correspondant à l'ordre à recevoir. A en croire Blain, c'est « par les conseils de son pieux Directeur » ⁶ [Nicolas Roland] qu'il se rendit pour le recevoir. Pour J. Guibert, M. Roland « réussit à vaincre les hésitations de Jean-Baptiste et lui fit prendre le diaconat » ⁷. Indécision apparente, sans doute, qui n'était point regret; peut-être s'agit-il d'une certaine frayeur que la timidité rendait insurmontable : face aux responsabilités du ministère, la nature se raidissait.

Etant idoine — *sufficienti et idoneo*, d'après les dimissoires — à recevoir le diaconat, permission était donnée au sous-diacre et chanoine J.-B. de La Salle de se présenter à tel évêque de son choix pourvu qu'il fût *rite et canonice promotus* et en communion avec le Siège apostolique.

¹ Diacre du diocèse de Paris, Michel d'Arbon fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Reims le 3 février 1674, occupant la prébende 32 qu'il résigna au mois de mai 1684. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 164; ms 1775, fol. 47.

² Ms BERNARD, p. 15.

³ L'archevêque de Reims fut gratifié du titre de « duc et premier Pair de France » par Louis VII au sacre de Louis-Philippe, son fils, le premier novembre 1179. Semblable titre honorifique fut décerné aux évêques de Laon, de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon. *Bibl. mun. Reims*, ms 1779, pièce 48 [p. 132].

⁴ Voir plus haut, document 54, p. 302.

⁵ Outre les cours en Sorbonne : de *Trinitatis mysterio* (voir plus haut, document 50, p. 262), de *Incarnationis mysterio* (voir plus haut, document 49, p. 242), de *Gratia* (voir plus haut, document 56, p. 323), de *Sacramentis in genere* (voir plus haut, document 55, p. 307), il avait suivi à Reims les cours de théologie de Michel de Blanzay et de Daniel Egan (voir plus haut, documents 47 et 48, pp. 217, 232). Peut-être s'appropriait-il même à soutenir la thèse appelée *Majeure mineure* voire la *Patricienne*.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129. — Ms Ca, p. 6.

⁷ J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 45.

Dimissionaria per il Diaconato

Carolus Mauritius de Tallier Missionarius Divina &
archiepiscopus, Dux Nemenfis primus Rex Franciae
Sanctae Sedis Apostolicae Legatus; Dilecto Nobis in
Christo Magistro Joanni Baptista De la Salle
Subdiacono Nostrae Diocesis, nec non Ecclesiae Nostrae
Metropolitanae Canonico Salutem in Domino. Ut a
quocumque Illmo, ac Romo S. S. Antistite Catho-
lico rite, et canonice promotus gratiam et commu-
nionem praedictae Sanctae Sedis Apostolicae obtinente qua
adire malueris ad Sacrum Diaconatus Ordinem
promoveri possis et vales eidem Illmo, ac Romo
S. S. Antistite quem adire ad dictum Sacrum Dia-
conatus Ordinem te promovendi tibi que sufficienti
capaci, et idoneo ab eo suscipiendi licentiam per
praesentem impertimus

Datum Parisij Anno Domini millesimo sexcentesi-
mo septuagesimo sexto, die vero nona mensis Mar-
tii sub signo manuali nostro sigillo, et Secretarii
nostri Chirographo

Carolus Mauritius Archiepiscopus Dux Nemenfis
De mandato Illmi, ac Romi S. S. mei Archiepi Ducis
Dorbon

7.
\$ raly
A. D.

Jean-Baptiste de La Salle. Diaconat : lettres dimissoires de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims. Reims, 9 mars 1676.

Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. Rome. *Arch. Congregationis SS. Rituum, processus*, vol. 2527, pp. 59-60.

Photo G. LEY.

Son Ordinaire, Charles-Maurice Le Tellier, étant absent de Reims, c'est à Paris que M. de La Salle se rendit. Il s'adressa, non à l'archevêque, mais à François de Batailler, évêque de Bethléhem¹, à qui François de Harlay de Champvallon avait délégué ses pouvoirs. L'ordination, nous le verrons bientôt, eut lieu le 21 mars 1676.

Pourquoi J.-B. de La Salle préféra-t-il Paris à toute autre métropole ecclésiastique ? Si la première intention était de recevoir le diaconat, « le but principal dans ce voyage [était], d'après ses biographes, de faire la permutation de son canonicat avec la cure de Saint-Pierre »². Rencontrer son archevêque, alors en déplacement à Versailles et Paris, devenait une évidente nécessité. L'entrevue eut-elle lieu avant ou après son ordination ? On ne peut préciser. On sait seulement que le prélat déconseilla la permutation trouvant la décision « peu réfléchie »³ et qu'elle n'eut pas lieu.

Jean-Baptiste revint à Reims continuant de remplir ses fonctions de chanoine, se rendant assidu au chœur, partageant son temps entre l'étude et la prière « sans interrompre le cours de sa licence qu'il avait commencée l'année précédente »⁴.

Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

Rappelant le nom de Charles-Maurice Le Tellier, nous ne saurions laisser dans l'oubli cette figure éminente de l'Eglise de Reims avec qui, par la suite, l'abbé de La Salle eut affaire en différentes circonstances de sa vie.

Troisième fils de Michel Le Tellier (1603-1685), secrétaire d'Etat, chancelier et garde de sceaux (1677), et d'Elisabeth Turpin de Vaudredon, Charles-Maurice, né à Turin, le 18 juillet 1642, était frère de Michel, marquis de Louvois (1641-1691), ministre de la guerre de Louis XIV, surintendant des postes et relais du royaume (1668), surintendant des bâtiments (1683). Entré dans la cléricature, séminariste à Saint-Sulpice, licencié en théologie (1664) et docteur de Sorbonne (1666), Charles-Maurice fut nommé au cours de sa carrière ecclésiastique abbé commendataire de Saint-Bénigne de Dijon (1661), Lagny, Bonne-Fontaine, Saint-Etienne de Caen et Saint-Thierry de Reims.

¹ Voir plus bas, document 61, p. 399.

² Ms Re, p. 7. — *Loc. par.*, ms Ca, p. 6; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 135.

³ Ms Re, p. 8. — *Loc. par.*, ms BERNARD, p. 49; ms Ca, p. 7; BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 136. Voir aussi document 58, p. 374.

⁴ Ms Re, p. 9. — *Loc. par.*, ms Re, p. 7; ms BERNARD, p. 16.

En mai 1668, âgé de 26 ans, il était désigné coadjuteur de Louis Barbier de La Rivière, évêque de Langres. Moins de trois mois plus tard, le 8 juillet 1668, il devenait évêque et coadjuteur, avec future succession, de l'archevêque de Reims; le 11 novembre il recevait la consécration épiscopale du cardinal Barberini, à Paris, dans l'église de la Sorbonne, en présence de la reine et de Mme d'Orléans¹. Le nouvel archevêque arrivait à Reims le 12 avril 1669²; les honneurs lui furent rendus par le Conseil de ville³. Le lendemain, il prenait possession de sa coadjutorie, prêtant serment de fidélité au roi le 29 avril de la même année. La ville fit ameubler la maison de Louis Roland pour lui servir de logement⁴.

L'archevêque coadjuteur fut sans doute surpris par la mort inattendue du titulaire de Reims, cardinal Barberini, survenue à Nemi (Italie) le 3 août 1671. Charles-Maurice Le Tellier, appelé à la succession, se trouvait alors à Fontainebleau. La nouvelle connue, des commissions lui furent députées pour « lui rendre promptement les civilités »⁵. Le 11 octobre 1671, il faisait son entrée dans la métropole rémoise en qualité d'archevêque⁶; le 4 novembre, il présidait les vigiles pour le repos de l'âme de son prédécesseur⁷.

¹ Avec le titre d'archevêque titulaire de Nazianze. *Bibl. mun. Reims*, ms 1709, p. 59. — Il fut complimé par une délégation du Chapitre. *Ibid.*, ms 1708, pp. 37-39.

² Le vendredi, 12 avril, vers 18 heures. *Bibl. mun. Reims*, ms 1708, p. 53; ms 1709, p. 62.

³ Délibération du Conseil de ville du 11 avril 1669, dans *Arch. mun. Reims*, Registre 118 [à la date de ce jour]. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, pp. 17 et 21.

⁴ *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (Délibération du 25 janvier 1671).

⁵ *Arch. mun. Reims*, Registre 118 (Délibération du 19 août 1671).

⁶ *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 168; ms 1708, p. 69; ms 1709, p. 68 : on y peut lire les inscriptions placées en cette occasion. — « Entrée et réception des archevêques en l'église métropolitaine de Reims. » *Arch. mun. Reims*, Carton 690, liasse 12, suppl. IV, pp. 21 à 44.

⁷ *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, p. 180; ms 1708, p. 72; ms 1709, p. 69.

Les événements se rapportant à Charles-Maurice Le Tellier sont rappelés dans les Délibérations du Conseil de ville de Reims :

— Réception de M. le coadjuteur. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 237; *ibid.*, Registre 118 [23 juin 1668];

— Honneurs à rendre à M. le Coadjuteur. *Arch. mun. Reims*, Registre 80, p. 375; *ibid.*, Registre 118 [11 avril 1669]. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, ff. 10, 84 v^o.

— Visite au Collège des Bons-Enfants, aux jésuites, à l'Hôtel de Ville. *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, fol. 10 v^o.

— « M. le Coadjuteur ayant accepté la maison de M. Louis Roland, conclut qu'il sera avizé promptement à faire meubler l'appartement d'en haut de lad(ite) maison et préparé une place pour faire la cuisine. » *Arch. mun. Reims*, Registre 81, p. 9; *ibid.*, Registre 118 [25 février 1671].

Quatre-vingt-douzième archevêque de Reims, Charles-Maurice Le Tellier « eut de bonnes qualités ». Il eut aussi ses défauts : « Sa hauteur et sa vivacité dans la poursuite de ses droits, la plupart peu fondés, le rendirent plus terrible qu'estimable à plusieurs »¹. Ses haines et ses antipathies étaient notoires. Il avait peu de talent pour la prédication ce qui lui attira la censure des huguenots de Sedan où il établit un séminaire en 1681². Il se distingua par son zèle pour les sciences et la discipline ecclésiastique, soutenant avec éclat, fougue et intelligence, les libertés de l'Eglise gallicane, la doctrine des Saints-Pères et des conciles œcuméniques³. Ses mérites certains et des protecteurs influents à la Cour lui valurent des honneurs enviables, de riches bénéfices et des promotions exceptionnelles. Le 5 juillet 1679, il était nommé conseiller ordinaire d'Etat. En 1681, intervenant à l'assemblée du clergé, il prépara les voies aux quatre articles de la Déclaration du clergé de France (19 mars 1682). Il fit rebâtir le palais archiépiscopal (1686-1690), excepté la chapelle, et fonda le séminaire diocésain qu'il confia, en 1702, aux chanoines réguliers de la congrégation de France. Prélat commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit (2 novembre 1688), grand-maître de la chapelle du roi, abbé commendataire de Saint-Thierry de Reims (2 avril 1695)⁴, il obtint la provision de Sorbonne, le 20 août de la même année. Doyen des archevêques de France, il préside l'assemblée générale du clergé à Saint-Germain-en-Laye, en 1682. Le 17 février 1704, il fut nommé doyen du Conseil d'Etat.

Des charges si diverses, une activité si éparse ne ralentissent pas le dynamisme de son activité pastorale : les procès-verbaux des visites canoniques de Charles-Maurice Le Tellier, la publication des livres liturgiques : *Rituel de la Province de Reims* (1676), *Processionnel du Diocèse de Reims* (1678), *Bréviaire*

— Honneurs à rendre à M. Le Tellier, archevêque de Reims, à sa première arrivée à Reims en cette qualité. *Arch. mun. Reims*, Registre 81, p. 61; *ibid.*, Registre 118 [26 septembre 1671]. — *Ibid.*, Registre 81, p. 115; *ibid.*, Registre 118 [18 mars 1672]. — *Bibl. mun. Reims*, ms 1704, fol. 84 v^o.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1649, p. 169. — « Il est vrai que prévenu par Le Brun, son prévôt, homme violent et processif il a souvent entrepris des procès contre son inclination. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 47.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, p. 611.

³ *Ibid.*, ms 1662, p. 611 et sv.

⁴ *Gallia christiana*, t. IX, col. 163. — A la mort de Guillaume Bailly, quatrième et dernier abbé, en 1695. Cette abbaye fut unie, à la réquisition de Charles-Maurice Le Tellier, à la métropole de Reims en dédommagement de la soustraction des évêchés de Tournay, Cambrai et Arras, d'une partie de Téroüane et de la juridiction que les archevêques avaient droit d'y exercer avant l'érection de Cambrai en archevêché. *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 65.

(1684), *Missel* (1688), *Catéchisme du diocèse* (1692)¹ et la tenue de deux conciles provinciaux en 1701 et 1702, en témoignent. Protecteur des savants et des lettres, bibliophile averti, il sut racheter à la fin de sa vie, par des œuvres charitables, son grand attachement aux richesses de ce monde. Il mourut subitement à Paris, le samedi, 22 février 1710, et fut inhumé en l'église Saint-Gervais, dans la chapelle de famille².

Vivant, quel fut son comportement à l'égard de Jean-Baptiste de La Salle ? « Il avoit toujours aimé un Prêtre qu'il avoit vu si soumis à ses ordres et qui avoit recherché son agrément pour tous ses projets. »³ Mais ceux-ci, l'archevêque les avait, à une exception près, tous contrecarrés : qu'il s'agisse de la permutation de son canonicat (1676, 1683, 1684), du dépouillement de ses biens personnels (1684), de l'établissement de son Institut à Paris (1688).

En vain, Maurice Le Tellier tempore-t-il devant l'insistance de La Salle⁴; en vain lui ferme-t-il les portes de sa maison et se rend-il invisible à Paris⁵ et à Reims⁶; en vain essaie-t-il de lui inspirer du dégoût sur le dessein qu'il venait lui proposer⁷; en vain, encore, refusait-il la nomination de M. Faubert

¹ CATÉCHISME | OU | DOCTRINE | CHRÉTIENNE | IMPRIMÉ | PAR ORDRE DE MONSEIGNEUR | L'ARCHÊVEQUE | DUC DE REIMS, | PREMIER PAIR DE FRANCE, | COMMANDEUR DES ORDRES DU ROY. | Pour l'usage de son Diocèse, | A PARIS, | chez ANTOINE DEZALLIER, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'Or. | M.DC.XCII. | AVEC PRIVILÈGE DU ROY. || in-12, 459 pp.

² FISQUET, *op. cit.*, *Archidiocèse de Reims*, pp. 190, 192. — *Gallia christiana*, t. IX, col. 162. — *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 148, fol. 416. — *Rev. Champagne et de Brie*, t. VIII, 4^e an. (deuxième trimestre 1880), p. 244. — J. GILLET, *Charles-Maurice Le Tellier, Archevêque Duc de Reims, Etude sur son Administration et ses Influences*, Paris, Libr. Hachette, 1881, in-8, XIV-440 pp.

Le ms Weyen a fixé son souvenir dans les termes suivants : *Illius cura et partim sumptibus constructa fuit domus seminarii Remensis, palatium archiepiscopi et sedes curiae spiritualis. In conservanda dicecesis disciplina illius praeclara eruditio maxime praecelluit. Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 172 v^o.

Moins nuancée, plus partisane, l'appréciation de A. Jean : « Chez lui, le pair de France et le fils du chancelier absorbèrent constamment l'archevêque de Reims ». A. JEAN, *op. cit.*, p. 306, 92. — Son portrait peint par P. Mignard se trouve au Musée Saint-Denis de Reims. Toile de 1,70 × 1,06 m [Inv. 745.1.318]. Personnage en pied, tourné à droite, en habit de chœur, avec la croix du Saint-Esprit; assis dans sa bibliothèque et tenant une lettre à la main. Au bas se lit cette inscription : CHARLES-AURICE LE TELLIER ARCHEVEQUE DUC DE REIMS PREMIER PAIR DE FRANCE COMMANDEUR DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT, avec la date 1691. Ch. LORQUET, *op. cit.*, p. 93, 43.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 284.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201; ms BERNARD, p. 51; ms Ca, p. 31; ms Re, p. 46.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 200, 202; ms BERNARD, p. 30; ms Ca, p. 30; ms Re, p. 46.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 202; ms BERNARD, p. 52.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

présenté par l'abbé de La Salle ¹. L'archevêque apprendra à ses dépens qu'il y a des hommes capables de vie évangélique : à ses plaisanteries pour le déconcerter, M. de La Salle n'opposera que « la liberté de devenir pauvre » et « d'être arrivé, selon ses désirs, au plus haut point de la Fortune du Calvaire » ². Sans doute Le Tellier constate que M. de La Salle a eu raison de se confier à la Providence ³, que sa maison est bien fondée et progresse ⁴ et montre de l'intérêt pour le bien qu'elle accomplit. La voulant « multiplier dans tous les coins de son diocèse » ⁵, il lui fait les propositions les plus avantageuses. L'offre fut généreuse; le refus encore plus. « La Ville de Reims qui lui avoit donné naissance [à son œuvre] seroit devenue son tombeau si elle n'en avoit point sorti. » ⁶ Paris seul pouvait le faire connaître et l'étendre dans toutes les parties du royaume. Devant l'intérêt commun de l'Eglise, Maurice Le Tellier désista de son projet à courte vue. Son échec ne diminua pas, pour autant, l'estime portée à son diocésain. Le nom de celui-ci était en vénération dans sa famille ⁷ et Madame de Louvois, en particulier, et par bonheur, « étoit fort prévenue en faveur » ⁸ du prêtre rémois.

Grâce aux efforts de ce dernier, la Congrégation des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims avait pu être fondée. Nicolas Roland (1642-1678) en eut l'initiative (1670), ayant entrepris toutes les démarches conduisant à son établissement. La mort le surprit avant d'y parvenir. Jean-Baptiste reprit la cause et la fit aboutir. Il avait porte ouverte à l'Hôtel de Ville où plusieurs de ses parents, dont le Lieutenant ou maire, Claude Cocquebert, étaient conseillers ⁹. L'appui de l'archevêque triompha des dernières réticences de « Messieurs de ville » (19 juillet 1678) et son crédit à la Cour favorisa l'obtention des lettres patentes que M. de La Salle avait sollicitées ¹⁰. Accordées par Louis XIV (février 1679)

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 204; t. II, p. 299; ms BERNARD, p. 54; ms Ca, p. 32; ms Re, p. 48.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 206.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 205.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 285.

⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 285.

⁶ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, p. 284.

⁷ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 158.

⁸ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 30.

⁹ Arch. mun. Reims, Carton 691, n° 5 [1^{er} août et 11 août 1678]. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, Edit. photographique. Reims, Hôtel de La Salle, Musée. — Rome, Arch. Maison généralice, BJ 502-2.

¹⁰ Donnée à Saint-Germain-en-Laye, portant confirmation de « l'établissement des Filles de l'Enfant-Jésus en la ville de Reims pour les escolles et instructions gratuites des pauvres filles ».

elles furent incontinent enregistrées au Parlement aux frais de Charles-Maurice Le Tellier. Celui-ci trouva en Jean-Baptiste l'instrument docile et intelligent au succès de « son » œuvre comme le prélat aimait à répéter ¹. A lui, la gloire de cette institution, aujourd'hui tricentenaire; à M. de La Salle, tout simplement, la joie d'avoir servi.

¹ Il rédigea, en outre, les *Constitutions* de la Congrégation (19 septembre 1683), [Original : Reims, Arch. Sœurs de l'Enfant-Jésus. Copie : Arch. mun. Reims, carton 691, n° 5], « en accordant sa protection à une œuvre qu'il regardoit en propre comme la sienne, il voulut y contribuer par ses libéralités et fournir de ses biens à l'établissement d'une Maison qu'on peut appeler à juste titre un Séminaire de Maitresses d'Ecoles ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 142.

60

Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres dimissoires du Chapitre de l'église métropolitaine de Reims.

Reims, 13 mars 1676.

- A. Original sur papier, 164 × 202 mm, sceau sur papier. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dossier 10.
- E. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [10] (Traduction espagnole).
- e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [10]. — *Documents biographiques* (1651-1681), ph. 26. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. Album n° 1, ph. 18. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101.
- e. Arch. F. Ley, Mi 1, 6-2. Rome. Maison généralice F. S. C. — F. Léon-de-Marie AROZ, Arch. personelles, 40 Mi 108, 5.

Praepositus, Decanus, Cantor, Canonici et Capitulum Insignis ac Metropolitanae | Remensis Ecclesiae Sanctae Sedi Apostolicae immediate subiectae. Dilecto Nobis in Christo | Domino Joanni de La Salle, subdiacono, concanonico nostro. Salutem in Domino. | Ut a quocumque Ill(ustrissi)mo ac R(everendissi)mo Domino Antistite catholico rite et canonicè promotò, | gratiam et communionem dictae Sanctae Sedis Apostolicae obtinente, quem adire | malueris ad sacrum Diaconatus ordinem possis et valeas promoveri, eidem Ill(ustrissi)mo | ac R(everendissi)mo Domino Antistiti dictum ordinem tibi conferendi, tibi(que) bonis moribus | imbutò, capaci et idoneo, dictum ordinem ab eo suscipiendi licentiam et facultatem | impertimur per praesentes. Datum Remis in Capitulo nostro Remensi sub parvo | sigillo Ecclesiae nostrae et scribae nostri Chirographo, die decimo tertio mensis martii | anno Domino millesimo sexcentesimo septuagesimo sexto.

De mandato praefatorum Dominorum meorum D(omi)norum Capitulo Remensi. [Signé] Parent, [paraphe].

[Sceau rond sous papier, 28 mm.]

[D'une autre main :] 11 bis. [Timbre rond, 30 mm.] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Les dimissoires qu'on vient de lire expédiées par le Chapitre de Reims constituent un document public pour le diplomate. Protocole, contexte et eschatocole ¹, dans leur forme et teneur, sont conformes aux règles de la curie et, de ce fait, probants.

Porteur de ces dimissoriales qu'il avait postulées, J.-B. de La Salle les présenta au prélat ordinar. Sauf l'ordre à recevoir, elles sont identiques en tous points aux dimissoires que le Chapitre rémois donna en 1672 pour la promotion au sous-diaconat ². Nous retrouvons dans celles-ci les mêmes dignitaires — *praepositus, decanus, cantor* — et les mêmes titulaires que dans les précédentes. Le nombre de chanoines n'a pas varié; par contre, onze nouveaux membres sont entrés au Chapitre métropolitain. Ils succédaient à Jean Frontart ³, Pierre Le Compère ⁴, Antoine Boucher ⁵, François Cocquebert ⁶ et Louis-Lambert Mymin ⁷, décédés; Alexandre Lumague ⁸, Guillaume Bailly ⁹,

¹ Dans une note manuscrite [*Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 26], Jean-Louis de La Salle a donné la description des sceaux et contre-sceaux de la cathédrale de Reims, des sénéchaux du Chapitre, du sceau aux causes — *S(igillum) Capituli S(an)c(t)e Marie Remen(s)is ad ca(usa)s* — de l'hôpital de l'Église de Reims (Hôtel-Dieu), et des *Senescalli et officarii Ecclesiae Remensis* servant à sceller les provisions des officiers de justice des terres du Chapitre. Il ne semble pas avoir connu le sceau apposé au bas et à gauche des dimissoires qui nous occupent, ni le sceau courant *semé de France à une croix d'argent*.

² Voir plus haut, document 53, p. 286.

³ Titulaire de la 5^e prébende. Décédé le 19 juillet 1675. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 210. Il fut remplacé par Philippe Favart, sous-diacre, le 26 juillet 1675. Celui-ci ayant donné sa démission le 14 juillet 1676, c'est Jean-Baptiste-Joseph Favart, docteur de Sorbonne et premier aumônier du Roi, qui prit sa place au Chapitre métropolitain.

⁴ Décédé le 27 novembre 1674, Pierre Le Compère, *senior*, eut pour successeur à la prébende 9, Pierre Le Compère, *junior*, sous-diacre, décédé le 15 mai 1699. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 219; ms 1775, p. 25.

⁵ Neveu de Clément Boucher, Antoine, sous-diacre de Laon, était entré au Chapitre métropolitain de Reims, le 23 novembre 1616 (prébende 32), prenant possession le 2 décembre suivant. Prévôt du Chapitre, le 23 octobre 1624, il bénéficia de cette dignité pendant cinquante ans. Décédé le 22 janvier 1674, il eut pour successeur, Michel d'Arbon, diacre du diocèse de Paris. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 264; ms 1775, p. 47.

⁶ Nommé chanoine de Reims le 10 décembre 1667, François Cocquebert mourut le 11 juin 1676, âgé de 43 ans. C'est Joseph-Nicolas Dey de Séraucourt, futur archidiacre de Rouen, qui lui succéda à la prébende 61. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 331 v^o; ms 1775, p. 76.

⁷ C'est François Josseteau, prêtre, docteur en théologie, plus tard curé de l'église Saint-Michel de Reims et vicaire général de Charles-Maurice Le Tellier (20 novembre 1690) qui jouit de la prébende 62 à la mort de son prédécesseur immédiat, Louis Lambert Mimyn. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 337; ms 1775, p. 78.

⁸ Ayant résigné le 28 février 1675, c'est Remy Favart, clerc du diocèse de Reims et plus tard docteur en théologie, en droit canonique et civil, et professeur de droit à l'Université de Reims qui lui succéda. Il mourut, sexagénaire, le 12 mai 1719 et fut enterré dans la tombe de ses parents au cimetière de Saint-Denis.

+

Ad deposita, Erana, Cantor, Canonici, et Capitulum Insignia ac Metropolitanas
Reverentia Ecclesiarum Sanctae Romanae et Apostolicae Immunitatis subiectae. Dilecto Nobili, Christo
Domino Joanni De La Valle subdiacono, Concionario Nostro salutem in Domino.
Ut a quocumque Anno ac Anno Domini Constituti Catholico rite et Canonice promotus,
gratiarum et Communionem Sanctae Romanae Ecclesiae obtinuit, quoniam ad
malitiam, ad suorum Haereticorum ordinem possit et vultum promoueri, Eodem Anno
ac Anno Domini Constituti dictum ordinem tibi conferendi, Tibique hanc motibus
Imperato, facti, et doro, dictum ordinem ab eo suscipiendi Licentiam et facultatem
Impartimus pro praesentibus. Datum Romae in Capitulo Nostro Reverenti sub parvo
Sigillo Ecclesiae Nostae, a fivibus Nostri Gregorio die Decimo tertio Mensis Martij
Anno Domini Millesimo sexcentesimo septuagesimo sexto.

De Mandato prefatorum Dominorum, Mistrum
Bonorum de Capitulo Reverenti.

Parent

Jean-Baptiste de La Salle. Diaconat : lettres dimissoires du Chapitre métropolitain de Reims. Reims, 13 mars 1676.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 10.

Photo E. ROUSSET.

Claude Joffrin ¹, Louis de Saint-Méloir ² et Jean Chuffet ³ ayant résigné leur prébende et à André Colbert ⁴ promu évêque d'Auxerre.

Remy Favart avait légué au Chapitre de Reims : vingt mille livres tournois, des prés et des bois à Auménancourt (Marne).

⁹ Suite au décès de Jean Cocquebert (12 mars 1664), cleric du diocèse de Paris, Guillaume Bailly, avocat général au Grand Conseil, nommé chanoine par droit de régale, prit possession par procuration, le 28 avril 1664, et possession réelle le 24 septembre suivant. Deux années plus tard (27 août 1666) il devenait abbé de Saint-Thierry. Après son décès (7 mars 1695), l'abbaye fut unie à l'archevêché de Reims (brevet d'union, 2 avril 1695). *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 283.

Plein d'une « grande admiration pour Monsieur de La Salle », et « fort familier avec lui », il faisait « grande estime de l'établissement des écoles qu'il venoit souvent visiter ». Ms BERNARD, p. 30.

Piqué par la curiosité et « le bruit que faisoit dans toute la Champagne M. de La Salle avec son nouvel Institut », Guillaume Bailly résolut d'aller le voir, Rue-Neuve. Arrivé à la maison des Frères avec tous ses gens, M. de La Salle descendit pour le recevoir. « L'Abbé en le voyant, le reconnut tel qu'il avoit toujours été, civil et guai à son ordinaire, sous un habit fort différent. » Il portait, en fait, une soutane « d'une étoffe presque aussi grossière que celle des Frères » (Ms BERNARD, p. 80) ce que M. Bailly lui fit remarquer « en riant et en le prenant par le bras ». Après une « longue conférence avec lui », l'abbé de Saint-Thierry « sortit plein d'admiration et d'estime pour un homme dont la ville de Reims ne connoissoit ni le prix, ni le bonheur qu'elle avoit de le posséder après lui avoir donné le jour ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 259. — C'est Joseph-Nicolas Millet (1674) qui succéda à Guillaume Bailly à la prébende 22. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 243; ms 1775, fol. 35. — Cf. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 523, fol. 57-68 [Guillaume Bailly]. — Joseph GRANDET, *Les Saints Prêtres français du XVII^e Siècle*, Première série, Angers, Germain et G. Grassin, 1897, p. 239. — É. MARTÈNE, *Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*, t. V, Paris, 1931, p. 92; t. V11, Paris, 1937, p. 120.

¹ Devenu chanoine de l'église métropolitaine de Reims (21 octobre 1634) par résignation de Ponce Joffrin et éviction de Toussaint Lepot suite à la sentence du bailli de Vermandois. Jacques Joffrin (*alias* Geoffrin) résigna son canonicat à Simon Favart, au mois d'août, 1675 et mourut le 21 août 1676. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 245 v^o; ms 1775, fol. 39.

² Prêtre du diocèse de Sens. Par suite du décès de Philippe Roland (11 juin 1667), il fut nommé chanoine de l'église de Reims, par droit de régale (9 septembre 1667). Un mois plus tard, il prit possession de l'archevêché de Reims par procuration du cardinal Antoine Barberin (4 octobre 1667). Au mois d'août 1674, Louis de Saint-Méloir renonçait à sa prébende 37 en faveur de son neveu, Pierre Le Bascle. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 278; ms 1775, fol. 53 v^o.

³ Claude Chuffet, devenu chanoine (4 août 1630, prébende 72) par résignation de François Chevalier, fut nommé patron du Patronat de Thuisy (1642), sous-chantre du Chapitre, par voie de scrutin (20 janvier 1654), et official métropolitain de Charles-Maurice Le Tellier (1671). Après avoir résigné sa prébende à son neveu, Jean Chuffet, Claude Chuffet mourut le 16 décembre 1674. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 365 v^o-366; ms 1775, fol. 89.

⁴ Nommé chanoine de Notre-Dame de Reims par droit de régale, le 29 août 1656, André Colbert succédait à Oudart Colbert, second fils de Charles Colbert, président au Présidial de Reims, et de Marguerite de Mesvilliers. Il naquit à Reims en 1647. Chanoine de Reims (1656), docteur de Sorbonne (1677), abbé commendataire de Saint-Sébastien

C'est en leur compagnie, en qualité de diacre, cette fois, que J.-B. de La Salle continue d'assister à l'office canonial « [tâchant] de donner à sa ferveur, écrit Blain, des accroissements proportionnez à l'éminente dignité à laquelle il aspirait »¹, la prêtrise comme terme *ad quem*.

de Montgru (diocèse de Soissons), André Colbert succéda à son cousin, Nicolas Colbert († 5 septembre 1676) sur le siège épiscopal d'Auxerre et en prit possession en 1676. Il fut sacré en l'église de la Sorbonne le 14 juillet 1678 des mains de l'archevêque de Paris assisté des évêques d'Orléans et de Montauban, obtenant les bulles d'Innocent XI, le 6 septembre 1678. « Bien à la cour et à la ville, mal en province », André Colbert prit part à l'Assemblée extraordinaire de 1682, signant avec enthousiasme la *Déclaration des Quatre Articles*. Il mourut à Régennes (Yonne), le 9 juillet 1704. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 347 v^o; ms 1775, fol. 82. — *Gallia christiana*, t. XII, col. 348-349, C II. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 360, 102. — *Arch. Saint-Sulpice*, ms 42, p. 71 n^o 77 : « Nous avons icy en retraite M. Colbert, évesque d'Auxerre, que M. l'archevesque doit sacrer en Sorbonne le 24 de ce mois ». Lettre à M. Baudrand, 15 juillet 1678.

André Colbert fut ordonné prêtre le samedi saint, 1^{er} avril 1677. Voici en quels termes le *Journal des Actions de M. Tronson* en rend compte : « Le 1^{er} du mois [avril 1677], qui estoit le samedi saint, Monsieur l'abbé Colbert a esté ordonné prestre dans la chapelle du sém(inai)re par Monseigneur l'évesque de Saint-Brieuc ». *Journal cit.*, n^o 618.

Le 2 avril il célébrait sa première messe : « Monsieur Colbert n'estant venu que sur les onze heures, Mons. l'abbé a dit tout assitost sa première messe; monsieur Tronson l'en assistant. Il y avoit peu de monde mais de qualité, sçavoir : Madame de Guise, Made-moiselle de Bloy, Monsieur et Madame Colbert, M(essieu)rs de Saint-Aignan, père et fils, M. le duc de Chaune, M. de Seignelay, Mons(ieur) le chevallier, son frère, Mad(ame) de Mortemare, fille de M. de Colbert, et quelques autres. Il y avoit encore à la tribune Mgr de Mans [...], Madame de Guise estoit à genoux sur un prie-Dieu placé au milieu de la chapelle, à quelque distance de la marche. Mlle de Blois estoit à son costé gauche à quelque distance sur le tapis. On a porté à la première après l'évangile le livre à baiser et à la fin de la s(aint)e messe on ne luy a point porté le corporal, le calice estant resté sur l'autel. Tout ce monde s'en est allé sitost après la s(ain)te messe. M. Colbert ayant fait bien des remerciements à M. Tronson ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n^o 621.

Le *Journal* rapporte également le paranympe d'André Colbert : « Le lundy, 10^e [avril 1677], sitost après le disné, M. l'abbé Colbert a mené dans son carrosse Mons. Tronson pour assister à son acte [*en blanc*] où Mgr l'archevesque a présidé. Il a extrêmement bien paranymphé M. l'abbé. Son latin a esté trouvé un des plus beaux et mieux prononcé qu'il y ait eu d'un longtemps en Sorbonne. M. l'abbé a fort bien fait co(mm)e aussi M. l'abbé de Polignac qui a très bien répondu aux trois argumens de M. l'archevesque et des bacheliers qui ont disputé contre luy [...]. Il y a eu dans la maison permission générale pour aller à cet acte et on n'a point dit le chapelet ny l'office en commun et l'on a soupé plus tard que d'ordinaire. Il y a eu grand monde à cet acte et entre autres dix-sept prélats tant évêques qu'archevesques. Comme M. Tronson a félicité M. Colbert de ce que M. l'abbé avoit bien fait, il luy a réparti bien obligeamment qu'il luy en avoit la plus grande obligation ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n^o 163. — 1677, 28. *Junii. Andreas Colbert, Socius Sorbonicus, Episcopus Antissiodorensis*. Il obtint la place 2 sur 98. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25, fol. 40, col. 2.

C'est encore à Saint-Sulpice qu'André Colbert se prépara à son sacre épiscopal. Il fit sa retraite préparatoire du 15 au 24 juillet 1678; le 19, il se confessa à M. Tronson. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 nn. 605, 614. — *Ibid.*, ms 32 n^o 163; *ibid.*, ms 42 n^o 77.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

61

Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres d'ordination de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris.

Paris, 21 mars 1676.

C. Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, p. 61. — Copie Donati, 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi constructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f^o 35 v^o-36 [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].

E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolicae, 1840, p. 18 § 64.

e. *Documents biographiques* (1651-1681), 28. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n^o 1, 19. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 69, 62.

Franciscus | Miseratione Divina et Sanct(ae) Sedis Ap(osto)licae | gratia Archiepiscopus Parisiensis, Dux et Par Franci(ae), | Reginorum Ordinum Commendator. Notum faci | mus universis quod die dat(ae) praesentium in superio | ri Sacello Palatii Nostri Archie(pisco)palis Parisiensis Il | lustrissimus et R(everendissi)mus ^{a)} in Christo Pater et D(ominus) D(ominus) | Franciscus Bethlehemitanus Episcopus Missam in Pon | tificalibus de nostra licentia celebrans. Dilectum | Nostrum Magistrum Joannem Baptistam De la Sal | le, Subdiaconum Remensem mediantibus litteris di | missorialiis ad Sacrum Diaconatus Ordinem rite et | canonice, Domino concedente, duximus promovendum | et promovimus. 10

Datum Parisiis sub signo Vicarii Nostri Gen(era)lis, sub | scriptione Secretarii Nostri Archiepiscopatus ac Si | gillo Camer(ae) Nostrae Anno Domini Millesimo | sexcentesimo septuaginto sexto, Die Sabbati post Do | minicam de Laetare vigesima prima Martii. — De la Brunetière.

De mandato praefati Ill(ustrissi)mi ^{b)} et R(everendissi)mi ^{c)} Domini mei ^{d)} P | arisiensis Archiepiscopi. Morange. 15

a) Reverendissimus, S 1840. b) Illustrissimi, S 1840. c) Reverendissimi, S 1840. d) D. S 1840.

Les lettres d'ordination par lesquelles François de Harlay de Champvallon¹, archevêque de Paris, atteste la promotion de Jean-Baptiste à l'ordre sacré du diaconat sont datées de Paris², le samedi, veille du dimanche de Passion ou, comme dit le document, du samedi après le dimanche *Laetare*.

Ces lettres contiennent le nom du prélat consécrateur, François [de Batailler] spécialement délégué pour la circonstance et, comme d'habitude : le nom de l'ordinand, son rang dans l'ordre clérical, son diocèse d'origine et la référence

¹ Fils d'Achille, marquis de Bréval, seigneur de Champvallon, et d'Odette de Vaudetar de Persan, François naquit à Paris le 14 août 1625 et fut baptisé le 27 juin 1627 en l'église Saint-Paul. Elève au Collège de Navarre, dès l'âge de 7 ans, licencié de Sorbonne, il fut préconisé archevêque de Rouen, malgré saint Vincent-de-Paul, le 26 septembre 1651, suite à la démission de son oncle, François (1586-1653). Le 28 décembre suivant, il était sacré dans l'église des Chartreux; le 12 janvier 1652 il prêta serment de fidélité au roi et fit son entrée à Rouen, refusant toute la pompe traditionnelle, le 1^{er} février 1652.

Vingt années plus tard, le 2 janvier 1670, il reçut de Louis XIV le brevet de sa nomination à Paris, trois jours après la mort de Hardouin de Beaumont de Péréfixe (1605-1670). Il prit possession de l'archevêché le 18 mars 1671. Auparavant, le 3 février, il fut nommé à l'Académie française; proviseur de Sorbonne, le 5 février et docteur, le 12 mars. De son *curriculum vitae* retenons :

- 26 juillet 1676. Autorise l'établissement des Filles de la Croix, à Paris;
- 1681 et 1682. Préside l'assemblée du clergé tenue au sujet des divisions existant entre le Pape et Louis XIV;
- 1683, 24 avril. Pose de la première pierre de la chapelle du Séminaire des Missions étrangères;
- 1684, 24 février. Il est élu proviseur de la maison de Navarre;
- 1685. Il bénit, à Versailles, le mariage entre Louis XIV et Mme de Maintenon. Sans doute eut-il quelque part à la révocation de l'édit de Nantes (22 octobre 1685);
- 1688, 5 octobre. M. de Harlay signe l'acte d'appel au futur concile de tout ce que le pape pourrait avoir fait ou pourrait faire à l'avenir en préjudice des droits de la couronne de France et des libertés de l'Eglise gallicane;
- 1689, 10 mars. Louis XIV désigne M. de Harlay pour le cardinalat.

Frappé d'apoplexie le samedi, 6 août 1695, alors qu'il revenait de présider l'assemblée générale du clergé de France, François de Harlay mourut subitement à Conflans. Il fut inhumé, le 9 août, dans la cathédrale. Personne ne voulut prononcer l'éloge du défunt : « Il n'y a que deux petites bagatelles qui rendent cet ouvrage difficile : c'est sa vie et sa mort » (Mme de Sévigné).

« Homme d'une grande réputation, d'une beauté rare, d'un esprit aussi vif que sublime [...], une éloquence remarquable [...]. Infatigable quand il s'agissait de faire du bien à son prochain, recommandable par son discernement et sa sagacité dans la négociation des affaires les plus difficiles. » Epitaphe par Louis Legendre. — D'autres, par contre, le jugeaient « plus courtisan que catholique sincère », ses discours « plus puissants que ses exemples »; administrant son diocèse « avec plus de faste et d'habileté que d'édification ». FISQUET, *op. cit.*, *Archidiocèse de Paris*, t. I, p. 428, 5. — A. JEAN, *op. cit.*, pp. 283, 5; 338, 87.

² Dans son récit, Bernard [p. 15] introduit une double inexactitude. C'est à Paris et non à Cambrai que Jean-Baptiste de La Salle reçut le diaconat. D'autre part, le siège archiépiscopal de Reims n'était pas vacant.

Feda del Diaconato —

Franciscus Miseratione Divina, et Sancte Sedis Aplice
gratia Archiepiscopus Parisiensis, Dux et Sacer Franciscus
Regionum Ordinum Commendator. Notum faci-
mus universis, quod die date presentium in superio-
ri Sacello Palatii Nostri Archiepiscopatus Parisiensis Il-
lusterrimus, et Noster in Christo Pater et D. D.
Franciscus Bethleamitanus Episcopus missam inden-
tificationibus de nostra licentia celebrans. Dilectum
Nostrum Magistrum Joannem Baptistam De la Sal-
le Subdiaconum Nemensem mediantibus litteris di-
missorialibus ad Sacrum Diaconatus Ordinem vite, et
canonice Domino concedente, duximus promovendum,
et promovimus —

Datum Parisij sub signo Vicarii Nostri Sancti sub-
scriptione Secretarii Nostri Archiepiscopatus ac Si-
gillo Camere Nostre, Anno Domini Millelesimo
sexcentesimo septuagesimo sexto, Die Sabbati post Do-
minicam de Catana vigesima prima Martii

De la Brunetian —

De mandato prefate Illmi, et Nomi Domini mei Illu-
sissimi Parisiensis Archiepiscopi —
Morango —

pl
p. D.
A. A.

Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres d'ordination de François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris. Paris, 21 mars 1676.

Copie Frères Décorose et Désiré, 1835. Rome. *Arch. Congregationis SS. Rituum, processus*, vol. 2527, p. 61.

Photo G. LEY.

aux dimissoires dont il est pourvu. Celles-ci précisent également le lieu et la messe solennelle d'ordination. Rédigé en bonne et due forme, le document a valeur probante indispensable pour le diplomate. Avec la *conscriptio* à l'intéressé, il acquiert toute sa valeur juridique.

Les premiers biographes de J.-B. de La Salle signalent de façon laconique qu'il « alla à Paris pour recevoir le diaconat »¹, sans indiquer ni la date², ni le nom du prélat officiant. Guibert, par contre, mentionne l'une et l'autre³.

Qui était l'évêque officiant ? François de Batailler, décédé à Paris, le 22 juin 1701, à l'âge de 84 ans, fut capucin. A l'âge de 17 ans, il entra au noviciat des capucins en Avignon, devenant le P. Charles de Toulon. Il ne put supporter les austérités de la vie conventuelle et quitta l'Ordre, en 1663. Le 25 juin 1664, il fut sacré évêque de Bethléem, en France, par le cardinal Pie, et prit possession de son siège le 8 juin 1665, après avoir prêté serment de fidélité au roi le 8 mai précédent. Il assista à la petite assemblée de 1681 et devint par la suite, abbé commendataire de Joncels (1680), de Saint-Eusèbe, au diocèse de Béziers (1688) et de La Bussière, en celui d'Autun (1693). Mort à Paris, François de Batailler fut inhumé en l'église Sainte-Croix de la Bretonnière⁴.

On sait que Godefroy de Bouillon, duc de Basse-Lorraine et chef de la première croisade, voulut être couronné roi de Jérusalem en 1101 et qu'il obtint du pape Pascal II (1099-1118) l'érection en évêché de la ville de Bethléem le rendant suffragant de celui de Jérusalem. Mais les évêques résidentiels ne demeurèrent en Palestine qu'un siècle à peine, se retirant ensuite, en 1223, à l'hôpital de Pantenor-lès-Clamecy. Prélats immédiatement soumis au Souverain Pontife de qui ils recevaient les bulles d'institution, ils étaient présentés par le duc de Nevers et exerçaient leurs fonctions épiscopales dans la chapelle Notre-Dame près Clamecy. Ils occupaient le meilleur de leur temps à aider les évêques riches ou infirmes dans les ordinations ou à les représenter dans les cérémonies

¹ Ms Ca, p. 6.

² Ms Re [p. 7], la date, selon une note marginale, de 1677, ce qui est inexact. — Bernard, nous l'avons dit, situe l'événement à Cambrai. Il écrit : « Ce fut là où il reçut le diaconat après s'être préparé et avoir taché d'acquiescer les bonnes qualités que saint Paul exige d'un diacre, lorsqu'il dit que les diacres doivent être chastes, n'avoir point double parole, n'être point sujet au vin ni au gain sordide [*en marge*, 1^{er} Thim. 3 : 8, 9, 10], mais qu'ils doivent conserver le mystère de la foy avec pureté de conscience; et il faut, ajoute-t-il, qu'avant de servir, ils soient éprouvés et reconnus exempts de tout crime. Or notre nouveau diacre possédoit toutes ces qualités ». BERNARD, pp. 15-16.

³ J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, 1900, p. 45.

⁴ FISQUET, *La France pontificale, Métropole de Sens, Nevers — Bethléem*, p. 167, 47. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 379, 47.

qui leur étaient confiées. C'est ainsi que François de Batailler consacra, à Paris, dans l'église Saint-Germain-des-Prés, les autels de Saint-Symphorien (1670), le grand autel (3 mars 1678) et ceux de Saint-Casimir et Sainte-Marguerite (1683).

Supprimé à la Révolution, le minuscule diocèse de Bethléem en France ne fut pas rétabli après le concordat de 1801. Le dernier évêque en titre avait été François-Camille Duranté-Lironcourt (1777-1790)¹.

Cérémonial de l'ordination. C'est au cours de la messe pontificale que l'ordination eut lieu. Après les prières et rite d'introduction jusqu'à l'épître inclusivement, l'archidiacre s'adresse au célébrant :

— *Postulat sancta mater Ecclesia...*

— Savez-vous s'ils sont dignes ?

— Autant que la faiblesse humaine permet de le connaître; je le sais et je l'atteste.

Après avoir rendu grâces à Dieu, le prélat s'adresse au clergé et aux assistants :

« Avec l'aide de Dieu nous élisons le diacre que voici pour l'ordre du diaconat. Si quelqu'un a contre lui quoi que ce soit, qu'il s'avance hardiment, pour l'amour de Dieu, et qu'il le déclare »...

Suit une courte pause. Elle rappelle l'ancienne discipline comportant la consultation du clergé et des fidèles avant l'ordination.

C'est alors que l'évêque rappelle aux ordinands leur dignité nouvelle et les devoirs qui en résultent : « Un diacre doit servir à l'autel, baptiser et prêcher ». Après le chant ou la récitation des litanies des saints pendant lesquels les aspirants se prosternent face à terre, l'évêque invite instamment par deux fois l'assemblée à supplier le Seigneur en faveur des ordinands.

L'ordination proprement dite débute par la préface, pièce solennelle et majestueuse, effusion enthousiaste de respect, de louange et de remerciement à la Providence divine. Interrompant sa prière, l'évêque étend la main droite sur la tête de chaque ordinand en disant :

Accipe Spiritum Sanctum ad robur et ad resistendum diabolo et tentationibus ejus, in nomine Domini.

Reprenant la préface et la main droite toujours étendue sur la tête des ordinands, l'officiant implore pour eux l'effusion des grâces divines.

¹ FISQUET, *op. et loc. cit.*, p. 143.

Emitte, in eos, quaesumus, Domine, Spiritum Sanctum, quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiae tuae munera roboventur...

C'est cette seconde formule qui constituerait la forme essentielle de l'ordination; rien d'étonnant si autrefois la cérémonie prenait fin ici. Au Moyen Age on ajouta trois actes qui ne modifiaient en rien l'essence du sacrement mais en augmentaient la solennité : l'imposition de l'étole et de la dalmatique et la présentation du livre des Evangiles que les diacres devaient toucher. La formule accompagnant chacun de ces gestes indiquait leur signification :

— *Accipe stolam candidam de manu Dei.*

— *Induat te Dominus indumento salutis et vestimento laetitiae et dalmatica iustitiae circumdet te semper.*

— *Accipe potestatem legendi Evangelium in Ecclesia Dei tam pro vivis quam pro defunctis in nomine Domini*¹.

Etole, dalmatique, évangiles, trois attributs de la dignité diaconale et triple rappel des devoirs assumés par le ministre de l'autel.

Jean-Baptiste de La Salle, diacre : ses attributions.

S'il est vrai que les attributions du diacre sont bien restreintes de nos jours, il n'en était pas de même aux premiers siècles de l'Eglise où les fonctions diaconales ne cessèrent de s'accroître comme en témoignent les *Constitutions apostoliques* et la *Didascalia apostolorum*. Le phénomène inverse se produisit au X^e siècle. Au XI^e siècle, certains pontificaux les réduisaient à deux choses essentielles : *Diaconum oportet ministrare ad altare et baptizare*, formule que le Pontifical romain de 1485 reprendra en y ajoutant le mot *praedicare*.

Fonction essentielle de Jean-Baptiste, diacre, fut donc d'assister le prêtre à l'autel, de lui présenter le pain et le vin pour le sacrifice, de chanter l'évangile, d'inviter les fidèles à plier le genoux et à prier et les congédier à la fin de la messe par le traditionnel : *Ite missa est*.

Il pouvait de même, en raison d'un grave motif, administrer l'eucharistie et le baptême dit solennel, avec la permission expresse de l'Ordinaire du lieu ou du curé, pouvant cependant la présumer en cas de nécessité.

L'exercice du ministère de la prédication rentrait également dans ses attributions. Toutefois, il devait au préalable recevoir l'autorisation de son

¹ J. FORGET, art. Diacres, dans *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. IV, 1, Paris, 1911, col. 730-731.

évêque excepté s'il s'agissait de la catéchèse ordinaire où le consentement du curé seulement était requis ¹.

Les premiers biographes restent muets sur cet aspect prophétique de la mission de J.-B. de La Salle. Bernard fait remarquer, sans d'autre précision, qu'on « pouvait l'employer à l'exercice de ce ministère en toute sûreté » ². Blain, de son côté, préfère parler de « l'air de modestie, de tranquillité et de grâce que Monsieur de La Salle présentait à tous ceux qui l'envisageoient » ³. Homme spirituel et apostolique, maître ès-arts et bachelier en théologie, l'abbé de La Salle, alors âgé de 25 ans, s'acquitta de ses devoirs diaconaux avec exactitude, sagesse et dignité.

¹ F. CLAEYS BOUUAERT, art. Diacre, dans *Dictionnaire de Droit canonique*, Paris-VI, 1949, col. 1203-1205.

² Ms BERNARD, p. 16.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 129.

62

Jean-Baptiste de La Salle. Paranymphe de sa licence en théologie à l'Université de Reims.

Reims, 26 janvier 1678.

C. *Arch. mun. Reims*, Carton 822, liasse 255, pièce 6.

E. Placard sur papier, une feuille, 405 × 330 mm; encadrement chêne-foncé. *Rome, Arch. Maison généralice, Dépôt.* — Traduction : *ibid.*, BJ 502-1, dossier 13.

e. *Boletín Bonanova*, III Época, n° 36 (avril-mayo 1957), p. [10]. — *Documents biographiques* (1651-1681), ph. 16. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101, Album n° 1, ph. 12. — *Rome. Arch. Maison généralice*, TA 100 : Historique.

e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 3-3. *Rome. Maison généralice F. S. C.* — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 379, 6; Mi 380, 7; Mi 560, 1.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 70, 66.

Le substantif *paranymphe* s'appliquait aussi bien à l'orateur — le paranymphe — qu'au discours qu'il prononçait en la Faculté de théologie à la fin de chaque licence.

On nommait également *paranymphe*s les harangues ou épigrammes que l'orateur adressait à chaque licencié, en cette occasion. Flatteuses les unes, mordantes les autres, elles provoquaient les répliques des lauréats¹. C'était un spectacle très à la mode et très couru auquel on invitait tous les corps constitués, civils et religieux, de la ville de Reims. Des affiches étaient imprimées pour la circonstance et placardées de ci de là. Celle invitant au paranymphe de Jean-Baptiste de La Salle dont on lira le texte ci-après fut acquise à Paris, en 1908², sur les quais de la Seine, pour « un panier de cerises », d'après la tradition orale transmise par Frère Donat-Charles.

CUM DEO | CONFLUITE PRIMATES REMI | PARANYMPHUM | AEQUIS ANIMIS (UT VESTRI MORIS EST)

¹ *Le Grand Vocabulaire françois*, Paris, 1772, art. *Paranymphe*. — *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1771, p. 518 : art. *Paranymphe*.

² Remis aux Archives de la Maison généralice le 4 novembre 1908. *Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 13.

*AUSCULTATURI QUANTO JURE | VIRI EGREGIE COR-
DATI*

5 *F. ac M. ANDREAS PICOTTÉ*

D. ac M. JOANNIS BAPT(ISTAE) DELASALLE

*D. ac M. JOAN(NES) BAPT(ISTAE) DE-Y DE SERAU-
COURT*

D. ac M. NICOLAUS BERNARD

10 *F. ac M. SIMON AMÉ*

*IN STUDIA THEOLOGICA POTISSIMUM INCUBUERIT
| ORATIONE TRIPERTITA DEMONSTRABIT*

PAULUS PICOT

15 *ARTIUM DOCTOR, SACRAE THEOLOGIAE BACCA-
LAUREUS ET PHILOSOPHIAE PROFESSOR.*

In aula Patriciana Collegii Universitatis Remensis.

Die 26. Januarii an(no) Domini 1678, hora de meridie prima.

[*D'une autre main, recto :*] n° 48.

[*De la même main, verso :*] Anni 1678¹.

¹ Voici deux traductions dues à L. H. Carrez [Châlons-sur-Marne, 3 décembre 1908] :

Dieu aidant.

Nobles habitants de Reims, accourez en foule pour écouter

Le Paranymphe

Vous voudrez lui accorder la bienveillance qui vous est ordinaire.

Avec quel succès, discrètes et scientifiques personnes

F. et M. André Picotté

D. et M. Jean-Baptiste DeLaSalle

D. et M. Jean-Baptiste De Y de Séraucourt

D. et M. Nicolas Bernard

F. et M. Simon Amé

Se sont appliqués principalement à l'étude de la théologie. C'est ce que nous expliquera dans les trois parties de son discours, Paul Picot, de Reims, Docteur ès Arts, bachelier en théologie sacrée et professeur de philosophie.

En la salle des nobles du Collège de l'Université de Reims, le 26 janvier de l'an du Seigneur 1678, à une heure de l'après-midi.

Sous l'œil de Dieu.

Venez en foule, personnes distinguées de Reims. Venez entendre notre Paranymphe

C U M D E O
CONFLUITE PRIMATES REMI
PARANYMPHUM

ÆQUIS ANIMIS (UT VESTRI MORIS EST) AUSCULTATURI.

QUANTO JURE
VIRI EGREGIE CORDATI

F. ac M. ANDREAS PICOTTE

D. ac M. JOANNES BAPT. DELASALLE.

D. ac M. JOAN. BAPT DE-Y de SERAUCOURT.

D. ac M. NICOLAUS BERNARD.

F. ac M. SIMON AME

IN STUDIA THEOLOGICA
POTISSIMUM INCUBUERINT,

ORATIONE TRIPERTITA DEMONSTRABIT
PAULUS PICOT REMUS

ARTIUM DOCTOR, SACRÆ THEOLOGIÆ BACCALAUREUS ET PHILOSOPHIÆ PROFESSOR.

*In Aula Patriciana Collegij Vniuersitatis Remensis. Die 26.
Januarij an. Domini 1678. horâ de meridie primâ.*

Jean-Baptiste de La Salle. Paranymphe de sa licence en théologie à l'Université de Reims. Reims, 26 janvier 1678.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice.* Dépôt.

Photo E. ROUSSET.

Pour pouvoir affronter le paranymphe, les bacheliers devaient avoir suivi pendant deux ans les études de la licence et avoir soutenu trois thèses, deux majeures, la *Majeure ordinaire*, traitant de la loi divine et positive, la *Patricienne*, relative à la théologie spéculative, et une mineure : la *Mineure ordinaire* ¹. La première année, l'étudiant pouvait choisir entre la Majeure ordinaire et la Patricienne; la seconde, par contre, il était tenu de présenter la Mineure ordinaire et celle délaissée précédemment (art. XIII).

Les thèses patriciennes se soutenaient les jeudis après la fête des apôtres Pierre et Paul (29 juin), tous les quinze jours. Le prieur de Saint-Patrice ouvrait la dispute par trois objections assez inoffensives suivies de trois autres plus sérieuses (art. XV); les bacheliers de la première licence en posaient deux et ceux de la troisième et quatrième licence une chacun (art. XVI). Le candidat répliquait avec science et subtilité s'efforçant, sans pouvoir se servir de notes (art. XXI), de réduire à néant les arguties de ses contradicteurs (art. XVII). Rien de contraire à l'Eglise, au Roi, ni aux lois du royaume ne pouvait être discuté (art. XIX); rien non plus d'inutile, de frivole, de scandaleux, ni d'offensant pour le public (art. XX). La courtoisie et la civilité étaient de rigueur dans ces « fêtes de l'esprit qui charmaient les spectateurs » ².

avec cette bienveillance qui vous est coutumière.

Il vous dira avec quelle justesse d'esprit,

De jeunes élèves, pleins d'intelligence et de courage

F. et M. André Picotté

D. et M. Jean-Baptiste De La Salle

D. et M. Jean-Baptiste de Y de Séraucourt.

D. et M. Nicolas Bernard

F. et M. Simon Amé

ont fait des études théologiques

une étude approfondie :

Ce que vous développera, dans les trois parties de la harangue,

Paul Picot, natif de Reims,

Docteur ès-Arts, Bachelier en théologie sacrée et professeur de Philosophie.

Dans la salle de Saint-Patrice, au Collège de l'Université de Reims

Le 26^e jour de janvier, l'an du Seigneur 1678, à 1 heure de relevée.

Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 13.

¹ *Statuta [Facultatis] Remensis*, Reims, N. Pottier, 1717, in-4, 102 pp., art. XII [Faculté des arts, pp. 5-59 (172 articles); Faculté de médecine, pp. 60-86 (38 articles); Faculté de théologie, pp. 87-100 (50 articles)]. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 205.

² E. CAULY, « La Faculté de Théologie de Reims », dans *Trav. de l'Académie nationale de Reims*, p. 16. — Pendant les jours de « la collation et réponses » de la Patricienne, le répondant conviait le prieur de Saint-Patrice à un dîner frugal, *modicis sumptibus coenam*, auquel pouvaient participer deux bacheliers avec les appariteurs de la Faculté (Statuts, Faculté de théologie, art. XVII).

Nous ne connaissons ni les jours de soutenance, ni les sujets des thèses de Jean-Baptiste, ni le déroulement de la controverse, ni les noms des trois docteurs qui, faisant partie du jury, lui donnèrent leurs suffrages.

Ayant terminé ses études de licence, M. de La Salle dut fournir un extrait d'état civil et la déclaration de sa *ratio studiorum*, devant prouver, également, qu'il avait reçu le diaconat (art. XXIII). Avec ses compagnons de licence, accompagné par un docteur de la Faculté et le prieur patricien, il fut présenté à Louis-Eléonor Tristan de Muizon, chancelier¹, qui leur fixa par l'entremise du paranymphe, les jour et heure de la Licence. Ils étaient fixés au 26 janvier 1678, à une heure de l'après-midi

Avant cette date, André Picotté, premier religieux parmi les lauréats², avait invité, comme les statuts le prescrivaient (art. XXV), le Chapitre métropolitain, le Siège présidial, le Conseil de ville, les autres Corps constitués, et les « nobles habitants de Reims » — *primates Remi* — à accourir en foule pour écouter le discours tripartite de Paul Picot, docteur ès-arts, bachelier en

¹ Il avait succédé, en 1667, dans cette charge, à Pierre Dozet, ainsi qu'à l'archidiaconat de Champagne. N'étant que bachelier en théologie de la Faculté de Paris, la Faculté de Reims fit résistance. La Cour maintint le chancelier en possession de ses droits et fonctions (24 mai 1669), décision qu'entérina le Présidial de Reims, le 16 décembre 1670. E. CAULY, *op. cit.*, p. 435.

Le ms Weyen nous a conservé la mémoire du nouveau chancelier dans les termes suivants :

« *Ludovicus Eleonorius Tristan de Muizon, clericus dioecesis Remensis, recepitur per proc(urationem) 14 mart(ii) 1667 autho(ritate) reg(ia) jure regaliae ad archidiaconatum Camp(aniae) per resign(ationem) Petri Dozet p(res)b(ite)ri iam provisus decan(us) remensis) auth(oritatem) apost(olica) ad affectum.*

« *Iterum in p(ro)pria recipitur ad dictum archidiaconatum 4 jun(ii) 1667 per resign(ationem) ca(us)a permut(ationis) cum dicto Petro Dozet ad prioratum commendatarium simplicem non conventualem s(anc)ti Ioann(is) Bap(tis)tae in Eccl(esia) Sanguintinensi et ad Capellam S(anc)ti Ioan(nis) Evangelistae in Ecc(lesia) de Nesle, dioecesis Noviodunensis.*

« *Obtinuit praeb(endam) n° 3, 26 jul(ii) 1672.*

« *Fit postea p(res)b(ite)r, doctor theolog(us) et Univers(itatis) Rem(ensis) Cancellarius sub illo anno 1680 < pro 1667 >. D(omi)nus Carolus Mauricius Le Tellier, archiep(iscopu)s Rem(ensis) canon(icatu)m n° 3 exoneravit magisterio seminarii Remensis quo fuerat oneratus anno 1572 a D(omi)no Cardinali Carolo a Lotharingia sub Nicolas Pintheau.*

« *Obiit Remis, can(onicu)s, arch(idiaconu)s Camp(aniae) et Univers(itatis) Rem(ensis) Cancellar(ius), 14 aug(usti) 1722, nonagenarius. Sepultus juxta imaginem Christi Patientis.*

« *Legavit fabricae Eccl(esiae) Remen(sis) mille libras Turonenses nec non habitus suos quoscumque canoniales.* » *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 19.

² Le placard n'a pas respecté l'ordre alphabétique des candidats. A part la première place réservée au premier des réguliers, Jean-Baptiste de La Salle occuperait-il le premier rang parmi les séculiers ?

théologie sacrée et professeur de philosophie. A l'heure dite, une heure de l'après-midi, l'orateur exposait à son auditoire, comment deux religieux ¹ et trois prêtres séculiers ² : André Picotté, Jean-Baptiste de La Salle, Jean-Baptiste Dey de Séraucourt ³, Nicolas Bernard ⁴ et Simon Amé ⁵, tous maîtres ès-arts,

¹ Dans le placard : F. ac M. [*Frater ac Magister* : Frère et maître] : André Picotté et Simon André.

² Dans le placard : D. ac M. [*Dominus ac Magister* : Monsieur et maître]. Maître, car tous les candidats étaient maîtres ès-arts.

³ Fils d'Antoine, seigneur de Lonchamp, de Séraucourt, de Magneux et de Tournon, lieutenant criminel au Siège présidial de Reims, et d'Isabelle Lespagnol.

Prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Reims, chanoine de l'église métropolitaine de la dite ville (prébende 17, le 9 février 1665) par résignation de Louis-François de Y, son frère. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 238; ms 1774, fol. 33; ms 1776, fol. 41 [p. 80]; ms 1777, pièces 32-35 [p. 29].

Le 24 août 1682, il fut nommé grand-archidiacre de Reims, suite à la démission de Robert de Y, son oncle. [*Bibl. mun. Reims*, ms 1760, fol. 38]. Dix ans plus tard, le 19 octobre 1693, les lettres de provision de Charles-Maurice Le Tellier le nommaient *nostrum in spiritualibus et temporalibus generalem et specialem vicarium*. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 174, pièce 16.

Lors de l'oraison funèbre du cardinal Barberini (1671), par l'abbé Fromentier, Charles-Maurice Le Tellier « se fit porter la robe par un chanoine mineur. Le premier honoré de ce glorieux emploi fut Jean-Baptiste de Y de Séraucourt, depuis son grand vicaire ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, p. 611.

Preuve de la singulière estime dont Jean-Baptiste Dey, vicaire général, jouissait auprès de son archevêque, il hérita de seize volumes contenant les estampes de la bibliothèque du roi (Testament de Charles-Maurice Le Tellier, 5 novembre 1709). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, pièce 38.

Jean-Baptiste de Y (*alias* Dey) obtint le prieuré de saint Jean-Baptiste d'Elmon de la ville d'Elmoru, diocèse de Châlons-sur-Marne, devenant en même temps seigneur temporel dudit lieu.

Mêlé aux querelles doctrinales suscitées par la bulle *Unigenitus* il fit appel de celle-ci lui refusant son adhésion. De ce fait, il fut suspendu de ses ordres, offices et bénéfices [Ordonnance de François de Mailly, 9 décembre 1716. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 173, pièce 3] et interdit au Chapitre et à l'assistance au chœur, l'archevêque présent, ainsi qu'à la cérémonie du sacre de Louis XV. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 233 v^o; ms 1775, p. 33.

Jean-Baptiste de Y mourut à Reims, le vendredi, 30 janvier 1733, dans sa maison canoniale de la rue du Cloître. Ce même jour avait lieu l'apposition des scellés par Adam-Remy Doury, bailli du Chapitre, assisté de Pierre-Remy Desain, notaire royal à Reims, et de Thomas-Claude Gellé, sergent semainier. Jean-Baptiste laissait à sa succession : « La somme de quinze cent livres en argent et louis blancs de six livres, et seize louis d'or de vingt-quatre livres chacun, faisant ensemble la somme de trois cent quatre-vingt-quatre livres », plus les pièces d'argenterie ci-après : « douze assiettes, quatre plats, deux aiguières, quatre flambeaux et dix-huit cuillers et dix-huit fourchettes et deux sallières et pièces d'argenterie », toutes les places de ladite maison « meublée et garnie de ses meubles ordinaires et de toutes les provisions de grains, vins et bois ». *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, B prov. 2693. — *Ibid.*, Série B. Bailliage du Chapitre. Actes de succession, 1731-1734 [janvier 1773]. — Cf. aussi : Ordonnance de J.-B. Dey de Séraucourt, grand-archi-

bacheliers en théologie et « jeunes clercs, pleins d'intelligence et de courage » — *virī egregie cordati* — avaient parcouru avec application et succès le cycle de leurs études théologiques.

Les docteurs expressément convoqués classèrent les lauréats par ordre de mérite; leurs suffrages furent recueillis dans une urne fermée à trois clefs com- mise à la garde du chancelier. Au jour fixé, le dépouillement se fit en présence de Louis-Eléonor Tristan, chancelier, des doyen et syndic de la Faculté de théologie et deux des docteurs mentionnés. A une date ultérieure, J.-B. de La Salle et les autres candidats reçus se réunirent en corps pour recevoir du chancelier la « bénédiction apostolique » ou « bénédiction de la licence » et le degré de licence annoncé à haute voix par le premier appariteur de la Faculté. En son propre nom et au nom des autres, le premier classé prononçait le discours de remerciement (art. XXXI) ¹.

diacre de Reims, vicaire général, contre « la liberté que les hommes et les garçons prennent de se trouver et souvent d'entrer par force dans les lieux où les femmes et les filles s'assemblent pendant l'hiver pour travailler, qu'on appelle communément à la campagne, caves ou veilleries ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1663. — J.-B. Dey de Séraucourt blasonnait d'azur à trois chevrons d'or. P. GOSSET, *Armorial de l'Élection de Reims*, 1903, p. 47. — Sur la parenté entre Jean-Baptiste de La Salle et Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, cf. *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 4, VI.

¹ Prêtre, docteur en théologie de l'Université de Reims, curé de Saint-Martin et de Saint-Pierre-le-Vieil [1702, 4 novembre-1719, 31 juillet : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 221, pièce 187], succédant à André Clocquet, démissionnaire, chapelain de l'antique Congrégation, prit possession de la prébende canoniale n° 71, le 3 février 1702, en vertu de ses grades et par décès d'Abraham Hachette († 28 janvier 1702). Sa prise de possession ayant été contestée, il s'en démit en faveur de Pierre le Jeune (23 octobre 1702), continuant dans sa charge pastorale. Le 14 mai 1719, deux jours après la mort de Remi Favart († 12 mai 1719), il succédait à ce dernier dans sa stalle n° 15 et l'occupait jusqu'à sa mort, en juillet (av. le 28) 1725. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 231, 358. *Ibid.*, ms 1775, ff. 31, 86.

⁵ Fils de Nicolas (1602-1669), lieutenant des habitants de Reims (1655-1659) et de Claude Roland (1607-1689). Né à Reims et baptisé à l'église Saint-Pierre-le-Vieil, le 25 février 1646, il devint novice à l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Augustin à Reims (cf. contrat du 21 juillet 1665, par-devant André Angier, notaire royal à Reims. *Arch. dép. Marne*, 4E 16866), et plus tard curé de la paroisse Saint-Denis. V. Tableaux 1, V; 2, II. — Cf. Ordonnance de l'archevêque Le Tellier décidant qu'à l'avenir le prieur de l'abbaye de Saint-Denis sera en même temps curé de la paroisse (27 octobre 1677). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 253 (2), Saint-Denis 7. — Requête des paroissiens de Saint-Denis et de leur syndic, Jean de La Salle, à l'archevêque de Reims pour obtenir diverses modifications pour la célébration de la messe et des offices paroissiaux (30 mars 1672). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 253 (2), Saint-Denis.

¹ Les statuts de la Faculté de Reims gardent le silence sur ce point. D'après l'usage courant, observé à la Sorbonne, c'était ordinairement le lundi gras. Ce fut donc le 21 février 1678, probablement, que les résultats furent proclamés par le premier appariteur de la Faculté de théologie (art. XXXI).

La place obtenue, outre l'honneur qui en rejaillissait, avait son importance, les licenciés accédant au doctorat dans l'ordre de préséance de la licence. Six semaines après le paranymphe, le major de la promotion pouvait soutenir les *Vespéries*; le second, quinze jours plus tard, et ainsi ensuivant à moins que pour des raisons particulières, on préférât laisser passer son tour et se présenter à une date ultérieure (art. XXXIII).

Quel fut le classement de Jean-Baptiste de La Salle? Aucun document, aucun indice, ne permettent de le connaître ni de le supposer. Ni « le silence des biographes, ni la sourdine mise par Louis de La Salle [pour Jean-Louis] à un éloge excessif prononcé par l'un d'eux, n'obligent à penser que Jean-Baptiste n'obtint pas le premier rang »¹.

C'est une supposition gratuite — même si vraie — dépourvue de preuves d'appui². Rien non plus ne permet d'affirmer que Jean-Baptiste de Y (*alias* Dey) de Séraucourt fut « le grand homme du lot » parce que devenu bientôt après archidiacre de Reims. Il fut, en effet, nommé archidiacre de l'église de Reims et non de Champagne³, le 24 août 1682, quatre années après le para-

¹ Y. POUTET, *Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes...*, t. I, Rennes, 1970, p. 366.

² Le biographe mis à contribution est Frère Bernard. Il écrit [ms BERNARD, p. 17 et non p. 6]: « Notre homme [...] s'appliqua le plus qu'il pût à continuer l'étude de la s(ain)te Théologie dans laquelle il fit un si grand progrès qu'il fut bien tost capable de recevoir le bonnet de docteur. *Et en effet il le reçut avec l'applaudissement de tous ceux qui composoient pour lors la célèbre Université de Reims* ». Une seconde main a barré le passage que nous avons souligné. Il se rapporte, non au paranymphe, mais au doctorat.

« On nommait *places de licence* l'ordre dans lequel les bacheliers qui l'avaient courue étaient arrangés et appelés au moment où le chancelier de l'Université, commis par le Pape et par la coutume, les renvoyait ou *licentiait* des écoles avec la bénédiction apostolique et toutes les prérogatives attachées à leur grade. La Faculté de théologie publiait une lettre où chaque nom apparaissait précédé du numéro que la personne avait eu dans l'appel; et quoique rien n'indiquât sur cette feuille que chacun avait été placé suivant son mérite réel ou présumé, il était su dans tout Paris, dans tout le royaume et même dans les pays étrangers que ce catalogue des licenciés était un jugement de comparaison. Mais, chose étonnante, le premier en mérite n'était que le cinquième sur le tableau.

La première place était donnée au plus noble de la troupe: c'était le *nobilissime de la Licence*. La seconde et troisième places étaient pour les deux *prieurs de Sorbonne*; la quatrième était réservée au *nobilissime de Navarre*, collègue qui, quoique moins connu hors de Paris, rivalisait avec la Sorbonne. « Venait, enfin, l'homme en qui on avait cru reconnaître plus de mérite que dans les autres, et on lui adjoignait le cinquième numéro, qu'en dépit des titres, de l'orgueil et de l'imprimé on nommait partout la *première place de licence*. Cette méthode pour la distribution des places de licences subsista jusqu'au cours qui commença le 1^{er} janvier 1763. » L. BERTRAND, *op. cit.*, t. I, pp. 513-514.

³ Appelé aussi « archidiacre de la Chrétienté », l'archidiacre de l'église de Reims recevait l'archevêque à sa première venue à Reims et l'accompagnait lors de sa prise de possession réelle de l'église cathédrale. Il remplissait la même fonction auprès des évêques

nymphes, non *in virtute graduum*, mais simplement par la démission de son oncle, Robert Dey de Séraucourt¹, et la particulière estime que depuis 1671², n'étant que chanoine mineur, lui portait Charles-Maurice Le Tellier qui en fit d'ailleurs son vicaire général en 1693³.

La licence constituait une fin de carrière pour beaucoup, le doctorat étant réservé à une élite intellectuelle ou à ceux pouvant supporter les lourdes dépenses que la collation de ce grade entraînait. Pourquoi J.-B. de La Salle y aurait-il renoncé? Ayant décidé de poursuivre ses études universitaires⁴ jusqu'à leur couronnement normal, faudrait-il l'accuser pour cela de forfanterie ou d'attachement aux biens terrestres? N'est-ce pas, plutôt, l'esprit de suite de Jean-Baptiste qu'il faudrait remarquer et mettre en valeur sa ténacité dans l'effort et sa volonté d'aboutir? Savant et saint: merveilleux dualisme où l'homme et Dieu uniraient leurs efforts en vue de procurer le plus grand bien du petit peuple écolier.

Jean-Baptiste de La Salle enseigna-t-il la théologie comme sa licence l'y autorisait? L'histoire ne le dit pas et ce n'est pas vraisemblable.

suffragants, abbés et abbesses des monastères de son archidiaconat, excepté ceux et celles appartenant à l'Ordre de Cîteaux.

C'est lui qui le jeudi saint devait préparer, à ses frais, le saint chrême, l'huile des infirmes et celle des catéchumènes devant être bénis par l'archevêque et les reporter ensuite à la cathédrale. C'est l'archidiacre de l'église de Reims qui présentait à l'évêque ordonnant les aspirants aux ordres et installait le chanoine-chantre à sa place au Chapitre et au chœur de la cathédrale. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 137.

En raison de sa dignité, l'archidiacre de Champagne introduisait et installait dans leur charge tous les abbés et abbesses des monastères dans l'étendue de son arrondissement, ceux et celles de l'Ordre de Cîteaux exceptés. Il devait également présenter tous les candidats aux Ordres sacrés. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, p. 138.

Archidiacre de Champagne jusqu'au 4 janvier 1667, Pierre Dozet eut pour successeur, non Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, mais Louis-Eléonor Tristan de Muizon, dignité dont il prit possession par procuration, le 14 mars 1667. Le 27 juillet, il obtenait la prébende n° 3. Chancelier de l'Université de Reims (1667), Tristan de Muizon exerça cette charge jusqu'à sa mort, le 24 août 1722, nonagénaire, ayant légué mil livres à la Fabrique, ainsi que tous ses habits de chanoine. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 205.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 17, 288; ms 1760, fol. 38 v°.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1662, p. 611.

³ *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, ms 174, pièce 16.

⁴ « Il continua à remplir ses fonctions de chanoine et de se rendre assidu aux offices, sans interrompre le cours de sa licence qu'il avait commencée l'année précédente. » Ms Re, p. 9. *Loc. par.* : ms Ca, p. 7.

Ayant fixé la tentative de permutation de son canonicat pour la cure de Saint-Pierre-le-Vieil, en 1677 [note marginale], la date de départ de sa licence en 1676 — « l'année précédente » — est exacte.

Quels rapports eut-il avec ses compagnons de promotion ? A l'exception d'André Picotté qui n'était pas du diocèse de Reims, et dont on ignore le *curriculum vitae*, tous les autres licenciés continuèrent leurs études jusqu'au doctorat, exerçant leur activité à Reims.

C'est sans doute avec **Jean-Baptiste Dey de Séraucourt** que les contacts humains furent les plus fréquents. Chanoine, archidiacre de l'église de Reims puis vicaire général, l'administration du diocèse passait, en partie, par ses mains; sans doute l'abbé de La Salle eut-il recours à lui dans les débuts difficiles de l'implantation de son Institut à Reims. L'histoire, pourtant, n'en dit mot et les *Annales de l'Institut* ne citent son nom ni parmi les protecteurs de de l'œuvre ni parmi ses détracteurs.

Simon Amé se fixa à Saint-Denis de Reims. En 1678¹, il était curé de la paroisse de ce nom, ayant précédé Frère Thomas Le Berger, chanoine régulier de Sainte-Geneviève dont M. Le Tellier déclarait, en 1686, que c'était « un des meilleurs par la piété et pour la capacité, de cette Congrégation »². Nul doute que cet éloge peu habituel chez l'archevêque rémois pouvait s'appliquer à S. Amé. Consulté par J.-B. de La Salle au sujet de l'établissement des Sœurs de l'Enfant-Jésus pour l'éducation gratuite des filles, le curé de Saint-Denis donna son approbation. Fut-il un aussi ardent admirateur de l'œuvre scolaire pour les garçons dont son compagnon d'études fut le fondateur ? Nous aimons à le croire.

Nicolas Bernard, devenu, lui aussi, docteur de l'Université de Reims, s'employa de préférence au ministère pastoral. Curé de Saint-Martin (1681-1702)³, puis de Saint-Pierre-le-Vieil (1702-1719)⁴ et successeur d'André

¹ Il avait succédé comme curé de Saint-Denis à Fr. Philippe de Vernon. C'est Simon Amé qui signe comme curé la grosse des « Registres de Baptêmes, Mariages et Enterrements » des années 1673 [*Arch. mun. Reims*, Saint-Denis, Reg. 1672-1679, fol. 43], 1674 [*Ibid.*, fol. 29], 1675 [*Ibid.*, 31 v^o], 1676 [*Ibid.*, fol. 37 v^o], 1677 [*Ibid.*, fol. 43].

Sa signature apparaît sur la plus grande partie des actes de baptême et de quelques décès du 13 avril 1677 [*Saint-Denis*, Reg. 1677, fol. 6] au 13 octobre 1678 [*Ibid.*, Reg. 1678, fol. 36 v^o]. A partir de cette date sa signature est remplacée par celle d'Edme-Balthazar Leclerc, « docteur en théologie, prieur de Saint-Denis et curé de la paroisse Saint-Denis ».

² *Bibl. nationale*, ms fr. 6031, fol. 33 [1686, 25 juillet]. — Avis donné à l'abbé Henri de Maupas de la vacance de la cure et nomination de Simon Amé par Gabriel de Boissy, prieur; plainte du susdit curé au sujet de la rarefaction des recettes de la cure employées en procès par les paroissiens et lettres de provision accordées à Gabriel de Boissy, prieur, par Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (4 janvier 1674-25 novembre 1677). *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, 54 H 47, pièces 43-46.

³ Sa première signature comme curé de Saint-Martin est du 28 janvier 1681 [*Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux*, Saint-Martin, Registre 1675-1689 (an. 1681, fol. 4)].

Clocquet, il deviendra chanoine de l'église métropolitaine en 1719¹, ne jouissant que six années de sa prébende (1719-1725) : une récompense, sans doute, à laquelle ses grades et ses mérites apostoliques n'étaient pas étrangers. Il connut l'œuvre des Ecoles chrétiennes, mais n'en établit aucune dans les paroisses dont il fut le pasteur.

Sa dernière signature est du 17 janvier 1702 [*Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Martin, Reg. 1701-1715 (an. 1702, fol. 2)*]. Il eut pour successeur Claude Hillet.

⁴ Sa première signature comme curé de Saint-Pierre-le-Vieil est du 23 janvier 1702 [*Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Pierre, Reg. 1701-1710 (an. 1702, fol. 4)*]. La dernière signature est du 31 juillet 1719 [*Arch. mun. Reims, Registres paroissiaux, Saint-Pierre-le-Vieil, Reg. 1711-1720 (an. 1719, fol. 29)*]. Il fut remplacé par Claude Le Pelletier.

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 231.

63

Jean-Baptiste de La Salle, prêtre. Lettres d'ordination de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims.

Reims, 9 avril 1678.

- C. Copie Frères Décorose et Désiré, 3 décembre 1835. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2527, pp. 62-63. — Copie Donati, 11 février 1837. *Copia publ. Processus auctoritate ordinaria in civitate Parisiensi instructi...*, vol. unic., Romae, 1837, f^o 36 [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Positio super introductione Caussae. Summarium*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolicae, 1840, p. 18 § 65.
- e. *Documents biographiques* (1651-1681), 28. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1651-1681, Album n^o 1, 19-20. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 1, 2-5. Rome. Maison généralice F. S. C.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 73, 67.

*Carolus Mauritius le Tellier Miseratione Divina Ar | chiepiscopus
Dux Remensis, primus Par Franciae, | Sanctae Sedis Apostolicae Lega-
tus natus, Etc. Notum faci | mus quod die datae praesentium Missam in
Pontificali | bus celebrantes in Sacello Palatii Nostri Archie(pisco)palis,
| Dilectum nobis in Christo Magistrum Joannem | Baptistam De la Salle 5
Diaconum Remum, Insi | gnis ac Metropolitanae Ecclesiae Nostrae
Canonicum | ad Sacrum Presbyteratus Ordinem rite, et canonice a) |
Domino concedente duximus promovendum, et promovimus.*

*Datum Remis in Palatio Nostro Archie(pisco)palii sub No | stris
signo manuali, et sigillo secretariique Ar | chiepiscopatus Nostri Chiro- 10
grapho, Anno Domini | millesimo Sexcentesimo Septuagesimo octavo, die
vero | Mensis Aprilis nona et quadragesima ultima.*

Carolus Mauritius Archiepiscopus Dux Remensis.

*De mandato Ill(ustrissimi)mi ac R(everendissimi)mi Domini D(omini)
mei Archie(pisco)pi Ducis. | D. Martignis. 15*

a) canonicae, S 1840.

C'est le Samedi saint, 9 avril¹, dernier jour du carême — *die [...] quadragesima ultima* — et veille de Pâques, que Jean-Baptiste de La Salle reçut, non à l'église métropolitaine², mais *in sacello palatii nostri archiepiscopali*, l'ordination sacerdotale.

Il s'y était préparé « en se retirant dans le séminaire de Reims »³; autant dire par une retraite de dix à douze jours suivant la prescription des évêques à tous leurs ordinands et les ordonnances du Chapitre métropolitain rémois.

En cette même chapelle, seize années auparavant, le 11 mars 1662, le jeune de La Salle, âgé de 11 ans, s'agenouillait devant Jean de Malevaud et recevait la tonsure cléricale⁴.

La chapelle archiépiscopale à deux étages faisait partie du palais des archevêques. Elle était contemporaine du chevet de la cathédrale avec laquelle elle avait de grandes analogies et datait donc du XIII^e siècle. L'architecte fut sans doute Jean d'Orbais. Son abside à sept pans, sa nef de quatre travées voûtée en ogives, ses fenêtres à lancettes sans remplage lui donnaient un aspect élancé, d'une élégante sobriété. *L'Adoration des Mages*, bas-relief du XIII^e siècle occupant le tympan de la porte d'entrée, était son plus bel ornement. Le portique intérieur, en bois, formé de panneaux rapportés et orné de cinq figures peintes, datait du XVI^e ou début du XVII^e siècle.

Fortement endommagée à la guerre 1914-1918, la chapelle a été restaurée voici quarante ans et se trouve adossée au palais archiépiscopal que Charles-Maurice Le Tellier fit rebâtir en 1686-1690.

On ne saurait douter de l'intense émotion de Jean-Baptiste en pénétrant dans ce lieu saint, le matin du 9 avril 1678. Plus que des « frayeurs » et des « horreurs saintes et sacrées pour une Ordination »⁵ dont parle Blain, c'est

¹ Et non le 7 avril comme indique Alex. HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland...*, Reims, 1888, p. 275.

² Le document est formel en opposition à Blain [*op. cit.*, t. I, p. 130] et J. Guibert [*Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle...*, Paris, 1900, p. 49] qui situe l'événement en l'église métropolitaine.

³ Ms BERNARD, p. 16. — Il suit un vrai noviciat pour accéder au sacerdoce. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 238. — « Il seroit encore à ordonner, si l'obéissance n'avoit prescrit des bornes à ses délais. » *Ibid.*, t. II, p. 239.

⁴ Voir plus haut, document 41, p. 141.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130. « Il trembloit à la vue de la sainteté qu'il exige et il prit garde de ne pas ajouter à ses autres péchez celui d'entrer dans le sanctuaire sans ce religieux tremblement que Dieu lui-même inspire et demande. » *Ibid.*, t. II, p. 239. — « On considéroit avec tremblement les s(ain)ts ordres, on reculoit tant qu'on pouvoit pour les prendre, on ne les prenoit que par obéissance et on le faisoit avec frayeur; c'est pourquoy on parloit avec estime des interstices. » LËSCHASSIER [Paris, Grand séminaire, ms, fol. 3]. *Arch. Saint-Sulpice*.

Fides del Presbiterato

Carolus Mauritiuf de Tallier miferatione Divina Ar-
chiepifcopuf Dux Nemanfis, primuf bar Francifca
Sanctę Sedis Apoftolicę Legatuf natuf. Notum faci-
mus quod die datę prefentium Miffam in Pontificali-
bus celebrantef in Sacello Palatii Noftri Archiepif-
palif

Dilectum Nobif in Chrifto Magiftrum Ioannem
Baptiftam De la Salle Diaconum Nemanf Intri-
gnif, ac Metropolitanę Ecclefie Noftre Canonicum
de Sacrum Presbiteratuf Ordinem vite et canonice
Domino concedente proximuf promovendum et promovimus
Datum Nemanf in Palatio Noftro Archiepifpali sub No-
ftrofigno manufcripto, et sigillo, Secretarięque Ar-
chiepifcopatuf Noftri Chyrographo: Anno Domini
millefimo fexcentefimo feptuagefimo octavo, die vero
menfis Aprilif nona et quadragesima ultima

Carolus Mauritiuf Archiepifcopuf Dux Nemanfis
De mandato Illuftri, ac Romę D. mei Archiepifcopi Ducif
D. Martignif

op.
Domini
N. d.

Jean-Baptiste de La Salle, prêtre. Lettres d'ordination de Charles-Maurice Le Tellier.
Reims, 9 avril 1678.

Copie Frères Décorose et Désiré. *Rome. Arch. Congregationis SS. Rituum, Processus*,
vol. 2527, pp. 62-63.

Photo G. LEY.

l'humble confiance en Dieu et la joie profonde d'avoir atteint le but de sa vie qu'il faut souligner. Il pouvait avec satisfaction mesurer le chemin parcouru avec ferveur et ténacité malgré les obstacles déroutants accumulés sur le parcours : hésitations, décès de ses père et mère (1671, 1672), prise en charge de ses frères (1672-1676), interruption de ses études en Sorbonne (1672). Il y eut des arrêts prolongés et les interstices trop considérables dans la collation des ordres sont là pour le prouver : ordres mineurs — sous-diaconat (1668-1672) : quatre ans; sous-diaconat — diaconat (1672-1676) : quatre; diaconat — prêtrise (1676-1678) : deux ans. Dans les nuits de l'âme, Nicolas Roland, « celui qui lui [tenait] la place de Dieu »¹ lui transmet les lumières du ciel. Fort de cet appui, Jean-Baptiste reprenait haleine; cette fois encore, obéissant à son directeur², il se présentait devant son archevêque pour le rite de l'ordination.

Rite de l'ordination. Fonctions du prêtre.

Après les diverses cérémonies préparatoires et une fois les diacres ordonnés, l'évêque officiant invitait l'assemblée à prier pour les ordinands :

*Oremus, dilectissimi, Deum Patrem omnipotentem, ut super hunc famulum tuum, quem ad presbyterii munus elegit, caelestia dona multiplicet, et quae eius dignatione suscipit, ipsius exsequatur auxilio, auxiliante Domino nostro Jesu Christo*³.

Suivait la prostration face contre terre des candidats, au chant des litanies. L'évêque leur imposait ensuite la main sur la tête récitant une prière ordinaire : *Exaudi nos, quaesumus, Domine Deus noster...* et le canon consécratoire : *Domine sancte Pater omnipotens [...] Vere dignum [...] honorem auctor*⁴... belle et majestueuse prière à la louange de Dieu.

Les ordinands recevaient alors l'étole et la chasuble :

Benedictio Patris, et Filii et Spiritus Sancti descendat super te, ut sis benedictus in ordine sacerdotali, et offeras placabiles Hostias pro peccatis

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

² « Il jugea sagement que le même esprit qui l'avoit porté à éprouver sa première entrée dans le Clergé, l'obligeoit à se disposer longtems à l'imposition des mains; et que le devoir étoit égal et de bien épurer ses intentions pour l'Ordination et d'y apporter de grandes dispositions. C'est ce qu'il fit : en laissant à son Directeur le soin de lui marquer le tems de se présenter aux Ordres, il prit pour lui celui de s'y bien préparer. » BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 239.

³ MIGNE, *Patrologie latine*, t. 78, col. 222 (750).

⁴ MIGNE, *P. L.*, t. 78, col. 222 (752, 753).

atque offensionibus populi omnipotenti Deo. Cui est honor et gloria in saecula saeculorum ¹.

Après le chant du *Veni Creator* venait l'onction des mains suivie de la porrection du calice contenant le vin et l'eau et de la patène avec l'hostie, rite préparatorioire à la concélébration des nouveaux prêtres avec l'évêque officiant. Suivaient la communion et la profession de foi des ordonnés puis une nouvelle imposition des mains : *Accipe Spiritum sanctum; quorum remiseris peccata...*

Le déploiement de la chasuble, complément de son imposition, s'effectuait alors et l'ordination s'achevait sur un dernier monitoire et une bénédiction ².

Profondément recueilli, Jean-Baptiste de La Salle participa au rite liturgique et au mystère de grâce s'accomplissant en lui. Homme mortel, il devenait ministre de l'Eglise, instrument imparfait mais nécessaire à l'extension du royaume divin et marqué du caractère sacramental pour l'éternité. Jamais il n'oubliera l'instant solennel où devenu professionnel de Dieu, il le donnait au monde en consacrant son corps et son sang. Quelle ferveur passionnante, quelle sublime aspiration !

Tout en méditant sur l'incroyable dignité à laquelle il était élevé, l'abbé de La Salle ne pouvait ne pas penser aux engagements nouveaux, particulièrement exigeants que lui rappelait le Pontifical :

Sacerdotem (...) oportet offerre, benedicere, praesse, praedicare et baptizare.

Offerre : fonction essentielle du prêtre concernant le corps réel du Christ, et, par extension, son corps mystique, l'Eglise; elle se rapporte donc à l'offrande du sacrifice ³. Prêtre de la nouvelle alliance, Jean-Baptiste « se hâta d'en faire l'office et d'en remplir le devoir principal qui est de sacrifier la victime et d'offrir à Dieu un Dieu immolé » ⁴. Dès le lendemain de son ordination, sans solennité — *sine pompa nec splendore* — mais avec une ferveur angélique, il disait sa première messe en la chapelle Notre-Dame ⁵ de la cathédrale de Reims.

¹ MIGNE, *P. L.*, t. 78, col. 223 (756).

² A. MICHEL, art. Ordre, dans : *Dictionnaire de Théologie catholique*, t. II, 1, col. 1272-1273.

³ Concile de Trente, session XXIII, cc. 1, 4-1. — R. NAZ, art. *Prêtrise*, dans *Dictionnaire de Droit canonique*, Paris, 1965, col. 203.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

⁵ La tradition a perpétué ce souvenir. La statue de M^e Lejeune, sculpteur parisien, placée en 1951 dans la chapelle Notre-Dame de la cathédrale de Reims, en est un témoignage mais ne constitue pas un document. — Sur la chapelle Notre-Dame du Saint-Laict,

Célébrer tous les jours la messe, ce sera pour M. de La Salle la fonction primordiale de son sacerdoce, se faisant en outre un devoir « de célébrer avec une dévotion tous les jours nouvelle »¹. Son extérieur fut marqué de ce contact quotidien avec Dieu : la joie rayonnait sur son visage et les ravissements paraissaient suspendre le rythme de sa vie.

Baptizare. Dispensateur ordinaire du baptême, le prêtre l'est également des autres sacrements : eucharistie, pénitence, extrême-onction, pouvant même, par délégation extraordinaire de l'évêque, administrer la confirmation et conférer les ordres mineurs.

Le célébret et les pouvoirs ministériels que Jean-Baptiste reçut à Reims (1678, 1680, 1682²), à Paris (1696)³, à Marseille (1712)⁴, à Rouen⁵, l'autorisaient à la dispensation des sacrements, et, en particulier, l'eucharistie et la pénitence qu'il administra régulièrement aux Frères de son Institut⁶ et aux petits pensionnaires de Saint-Yon⁷.

On ne saurait prouver que Jean-Baptiste ait conféré le baptême, si ce n'est, peut-être et sous condition, à Suzanne Périeux (1678)⁸ après avoir reçu

cf. Ch. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, Reims, 1861, p. 127. — Saint Jean-Baptiste de La Salle, écrira le cardinal Suhard, archevêque de Reims, « est la gloire de Reims ». Donc sa place était marquée dans la cathédrale de Reims « dont il fut le chanoine et dont il sera dans les siècles la plus pure illustration ». Lettre du cardinal Suhard au Frère Supérieur général [Frère Junien-Victor]. Reims, 1^{er} septembre 1937. *Rome. Arch. Maison généralice*, BU 951-3. — C'est sur une perche placée devant la chapelle du Saint-Laïc que le dimanche qui suivait les funérailles d'un chanoine étaient exposés : la chape d'hiver, l'aumusse, le surplis et la robe qu'il laissait à la fabrique. Cf. CERF, *op. cit.*, t. I, p. 369.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 130.

² Voir plus bas, documents 67, 69, pp. 461, 474.

³ Voir plus bas, document 71, p. 491. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 121.

⁴ Voir plus bas, document 72, p. 509.

⁵ On sait que M. de La Salle, odieusement calomnié, fut révoqué, deux jours avant sa mort, « des pouvoirs qui lui avoient été accordez » pour l'archidiocèse de Rouen. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 169.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 125-152 : « Il confessoit tous les Frères, quoique la troupe fût nombreuse une ou deux fois la semaine; et il le faisoit avec une bonté si paternelle, qu'ils ne peuvent s'en ressouvenir sans être attendris. Les Dimanches et les Fêtes, il leur faisoit des entretiens fervens pour les animer à l'acquisition des vertus et les affermir dans la fidélité à leur vocation ». BLAIN, *op. et loc. cit.*, p. 165.

⁷ « Il les confessoit tous avec grande bonté sans que leur nombre et leurs importunités parussent le lasser ou l'ennuyer. » BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 165.

⁸ Voir plus bas, document 65, p. 439.

son abjuration d'hérésie. Il sera parrain de ses frères Louis (1664)¹ et Pierre (1666)², mais non ministre du sacrement.

Benedicere. Le droit de bénir appartient au prêtre; les bénédictions les plus simples lui sont réservées tandis que les plus importantes et solennelles sont imparties par l'évêque. Jean-Baptiste se fera prier pour accomplir ce geste sacramentel comme s'il s'en sentait indigne. Sur son lit de mourant c'est à la demande du Frère Barthélemy qu'il condescendra à lever sa main bénissante sur les Frères agenouillés autour de son lit, leur donnant ce témoignage ultime d'affection surnaturelle³.

Praesse et praedicare. Prêtre et docteur, Jean-Baptiste devra donc instruire et prêcher. Homme d'étude et de prière, c'est toute sa vie qu'il remplira ce ministère de la parole et de la plume parmi ses Frères et en dehors de la communauté. Avec hardiesse et assurance — « il avait la voix forte et distincte »⁴ — il affrontera ses adversaires à Paris, Marseille et Grenoble, soit en public, soit par la direction spirituelle.

Défenseur de la foi et doctrine de l'Eglise, il souffrira la persécution, « [aimant] mieux s'exposer à tous les ressentimens de gens qui ne pardonnent jamais »⁵ pour ne trahir ni son sacerdoce ni son Dieu. Dans son testament spirituel il recommande « sur toutes choses » aux Frères de son Institut « d'avoir une entière soumission à l'Eglise » et pour en donner des preuves « de ne se désunir en rien de Notre Saint Père le Pape et de l'Eglise de Rome »⁶. Qui oserait affirmer que ce message a perdu de son actualité ?

Prêtre exemplaire dont la conduite fut une vivante prédication, ministre de l'Eglise qu'il servit avec zèle et dévotion⁷, M. de La Salle disparaissait auréolé

¹ Voir *Cahiers lasalliens*, 41¹, document 12, p. 140.

² Voir *Cahiers lasalliens*, 41¹, document 13, p. 144.

³ C'est l'instant saisi par Grellet, en 1859. Sa toile est à Rome. *Maison généralice*, Parloir II (anciennement Parloir I).

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 177. — Ms Ca, p. 163; ms Re, p. 299.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 202.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 173. Expressions que n'ont pas reproduites ms Ca et ms Re. Pour le texte complet, voir *Cahiers lasalliens*, 43¹¹¹, document 171.

⁷ Le musée de la cathédrale de Reims, installé dans l'ancien palais archiépiscopal, conserve comme une précieuse relique « la chapelle dont se servit Jean-Baptiste de La Salle pour sa première messe » (J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 49, n° 2). Elle comprend le calice, la patène, les burettes. « Le calice est en vermeil, style Louis XIII, avec personnages en repoussé; la cène est représentée sur la coupe. Sur le fond du plateau des burettes ont été ciselées les armes de la famille, d'azur à trois chevrons brisés d'or; elles sont accolées à des armoiries de provenance inconnue, d'azur au chevron d'or accompagné d'un cœur de gueule en pointe. » Ces dernières seraient probablement les armes du donateur, d'après Guibert.

de la réputation de sainteté. Etre saint pour rendre les autres saints, telle fut la grâce de son sacerdoce. Dieu sait s'il y fut fidèle ¹ !

Il est à regretter que la supplique adressée par J.-B. de La Salle au Chapitre métropolitain demandant permission pour recevoir le sacerdoce et les dimissoires de celui-ci autorisant cette promotion aient été égarées. Fut-il contraint par le Chapitre, comme de droit, à se présenter à la prêtrise ? On ne saurait en fournir la preuve. Il est certain, par contre, que, devenu prêtre, il prit place au Chapitre d'après la date de sa réception, précédant tous les collègues qui, ordonnés avant lui, l'avaient devancé en préséance. C'est ce qui ressort de l'attestation suivante :

« Nous Prévost, Doyen, Chantre, Chanoines et Chapitre de l'Eglise métropolitaine de Reims, certifions à tous qu'il appartiendra que l'usage de tout temps observé en nostre dite église pour le rang et la préséance entre les chanoines d'icelle est marqué par la réception d'iceux, en telle sorte qu'un chanoine mineur sous-diacre ou diacre, venant à estre promu à l'ordre de prêtrise, il reprend son rang et précède tous les prêtres qui ont esté receus après luy. Nous certifions aussi qu'il n'y a aucun temps déterminé pour prendre l'ordre de prestrise, estant à nostre pouvoir de les y obliger lorsque nous les jugeons capables. En témoin de quoy nous avons fait signer les p(rése)ntes par n(ot)re greffier ordinaire et à icelles fait apposer le petit seel de notre église. Donné en n(ot)re Chapitre de Reims le neufvième septembre mil six cens quatre-vingt-deux.

» Par le commandem(en)t de messieurs les Prévost, Doyen, Chantre, chanoines et Chapitre de l'église métropolitaine de Reims. Signé B. Julliart, greffier » ².

Est-on certain qu'il s'agit du service d'autel de Jean-Baptiste de La Salle ? Sauf l'affirmation du guide du trésor de la cathédrale, écho d'une tradition qui s'est transmise jusqu'à nos jours aucun document d'époque ne le prouve ni le dit.

¹ Sur l'esprit ecclésiastique de Jean-Baptiste de La Salle et les témoignages non équivoques où il le manifesta sa vie durant, cf. BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 236-242.

² *Bibl. n.un. Reims*, ms 1777, pièce 54 [p. 158].

64

Présentation de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-en-Champagne (Ardennes) sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle, chanoine semainier.

Reims, 8 août 1678.

A. Original sur parchemin, aux armes de la Généralité de Champagne; un feuillet, 145 × 270 mm. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 218, 208.

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 80 Mi 200, 1.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 74, 70.

Comme on sait, la désignation à certains bénéfices, cures et prébendes était un privilège réservé aux chanoines de l'église métropolitaine de Reims¹. Pour ne citer que les prébendes dont les titulaires nous sont familiers, voici les bénéfices auxquels ils pouvaient nommer :

Prébende	Années	Collateur	Bénéfice
14	1659-1694	Charles Moët Jean-Louis de La Salle	Cure de Neuville Choral et une prébende à Sainte-Nourice de Reims
21	1614-1666	Pierre Dozet	Cure de Quatre-Champs (Ardennes)
	1667-1683	Jean-Baptiste de La Salle	
	1683-1705	Jean Faubert	
	1705-1736	Jean Godinot	
29	1665-1678	Nicolas Roland	Cure de Sainte-Marie- sous-Bourcq
	1678-1695	Nicolas Rogier	Demi-cure de Lavigny et
	1695-1722	Guillaume Rogier	de Saint-Quentin-le-Petit

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1776 [Lecomte]. — « Cures à la nomination du semainier, présentation du Chapitre et collation de M. l'archevêque. » *Bibl. mun. Reims*, ms 1777, pièce 46 [Droit de présentation, fol. 161].

63	1659-1693	Antoine Moët	Cure de Bougis Panneterie du Chapitre métropolitain
	1693-1694	Pierre Lévesque	
	1694-1697	Antoine Moët	
	1697-1726	Charles Lévesque	

La vacance venant à se produire, le collateur avait le droit de nommer le candidat — *canonicus nominabat* — ou de présenter — *canonicus praesentabat* — ou de nommer et présenter, *canonicus nominabat et praesentabat*. Ainsi, le chanoine, prébende 26, *nominabat et praesentabat* à la cure de Nanteuil et à une des chapelles de Saint-Calixte à la cathédrale. Le titulaire de la prébende 28 « nommait et présentait » à la cure de Curville et à une prébende de Sainte-Balsamie. Celui de la prébende 71 « nommait et présentait » le curé de Chémery et un chapelain de la chapelle de Saint-Remy de la cathédrale. Le chanoine de la 74^e prébende nommait et présentait *ad medietatem* à la cure de Vaux-en-Champagne en même temps qu'à une chapelle de Saint-Barthélemy de l'église métropolitaine. Par privilège exceptionnel le chanoine occupant la stalle 69 nommait à deux cures : Malons, dans le diocèse de Reims, Vadenay et la succursale de Superly, au diocèse de Châlons.

Jean-Baptiste de La Salle aurait pu, de par sa prébende, nommer à la cure de Quatre-Champs dans les Ardennes ¹, mais il n'y eut point de vacance pendant la période de son canonicat.

Le cas qui nous occupe est tout autre. Il s'agit d'un bénéfice séculier double — *beneficia curata* — impliquant le soin des âmes, l'administration des sacrements, la juridiction pénitentielle. Le droit de collation appartenait au Chapitre cathédral qui l'exerçait par l'intermédiaire du chanoine semainier. Celui-ci présentait le collataire, choix qu'entérinait un acte capitulaire. On appelait chanoine semainier ou tournaire le chanoine devant dire la grand-messe, assister à toutes les heures, commencer et finir l'office pendant toute la semaine ². De là les noms : *canonicus hebdomadarius*, *canonicus majoris missae*. Il était désigné en vertu d'un roulement, par le dormentier, le vendredi précé-

¹ Cure de Saint-Martin à Quatre-Champs au doyenné d'Attigny, « sujette à la nomination du semainier, présentation du Chapitre et collation de M. l'archevêque », *Bibl. mun. Reims*, ms 1776, pièce 162 v^o. *Ibid.*, ms 1773, fol. 240.

² *Dictionnaire universel*, 1701, art. Semainier.

dant le dimanche où il devait prendre service. Est-ce une survivance du cérémonial juif désignant par le sort le grand-prêtre devant exercer les fonctions au sanctuaire ? Peut-être. La nomination était de conséquence car le semainier conférait les bénéfices vacants pendant la semaine. Cette prérogative et la circonstance de la vacance de la cure de Vaux-Champagne nous ont valu l'acte capitulaire que nous commentons.

Proclamé par le dormentier, le vendredi, 5 août 1678, Jean-Baptiste de La Salle entra en fonctions le dimanche, 7 août, après qu'un enfant de chœur eut rappelé sa nomination à la suite de prime. Le dormentier inscrivit alors son nom sur une tablette de cire avec les noms de tous les chanoines et clercs qui devaient remplir quelque fonction pendant la même semaine. Son temps de service courut depuis prime du dimanche, 7 août, jusqu'à prime du dimanche, 14, veille de l'Assomption de Notre-Dame.

Arnould Coilly¹, dernier et légitime possesseur de la cure de Vaux-Champagne étant décédé en juillet 1678, la vacance fut déclarée dès les premiers jours du mois d'août. Usant de son droit, Jean-Baptiste de La Salle proposa Nicolas Jouet, clerc du diocèse de Reims, qui n'était pas encore prêtre. Le Chapitre approuva son élection jugeant le candidat *graduatum, nominatum, insinuatum et debite qualificatum*. C'est ce que nous fait connaître le document qu'on va lire, par nous récemment découvert et inédit jusqu'à ce jour.

5 *Praepositus, decanus, cantor, canonici et Capitulum insignis ac metropolitanae Remensis Ecclesiae, Ill(ustrissi)mo ac R(everendissi)mo Domino | D(omi)no Carolo Mauritio Le Tellier, archiepiscopo duci Remen(sis), Franciae primo pari, S(anc)tae Sedis Apostolicae legato nato seu vestris | in spiritualibus et temporalibus Dominis Vicariis generalibus, seu Domino Vicario vestro generali cum honore et reverentia | debitis. Ad curam seu parochialem Ecclesiam Sancti Remigii de Vaux² in Campania, dioecesis Remensis, cujus vacatione occurrente nominatio | hac vice ad Dominum Joannem de La Salle, presbiterum, concanonicum*

¹ Né vers 1615, Arnould Coilly mourut en juillet 1678. Cf. *Arch. dép. Ardennes*, 2 J 153, fol. 39.

² in Campania oublié dans le texte et signalé en renvoi fin du document, a été reporté au lieu correspondant.

Présentation de Nicolas Jouet, prêtre, à la cure de Vaux-Champagne (Ardennes)
sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle. Reims, 8 août 1678.

Original. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 218, 208.

Photo L.-de-M. AROZ.

nostrum, ratione sui ordinis ad beneficia conferenda | existentem septima- 10
 narium, praesentatio seu jus patronatus ad Nos, collatio vero, provisio et
 omnimoda alia dispositio ad Vos | ratione vestrae archiepiscopalis digni-
 tatis spectare et pertinere noscuntur liberam nunc et vacantem pro obitum
 Magistri | Arnulphi Coilly, presbiteri, dictae curae ultimi et immediati
 possessoris pacifici, in mense julio novissime lapsio graduatis | nominatis 15
 insinuatibus et debite qualificatis affecto defuncti dilectum n(ost)rum Magis-
 trum Nicolaum Fouet, clericum ¹ dictae Remen(sis) dioecesis, | gradua-
 tum, nominatum, insinuatum et debite qualificatum, Nobis hodie per
 dictum Dominum Joannem de La Salle viva voce nominatum | vobis
 p(raese)ntamus per praesentes, supplicantes et humiliter requirentes 20
 quatenus ipsi Nicolao Fouet tanquam graduato, nominato, | insinuato et
 debite qualificato, sufficienti, capaci et idoneo, dictam curam seu paro-
 chialem Ecclesiam Sancti Remigii de Vaux | modo praemisso vacantem
 conferre, et de illa cum omnibus illius juribus et pertinentiis providere
 velitis et dignemini, seu | velint et dignentur Domini Vicarii vestri gene- 25
 rales, aut eorum alter, jure nostro et quolibet alieno in omnibus semper |
 salvo. In quorum fidem praesentes litteras per scribam nostrum fieri, et
 signari, sigillis(que) Ecclesiae nostrae jussimus et fecimus | appensione
 communiri. Datum Remis in Capitulo nostro Remensi die octava mensis
 Augusti anno Domini millesimo | sexcentesimo septuagesimo octavo. | De 30
 mandato praefatorum Dominorum meorum Dominorum | de Capitulo
 Remensi. [Signé] A. Parent ².

[Sceau de papier aux armes (avers et revers) de l'église Notre-Dame, pendant
 sur double queue de parchemin. Légende illisible]. — [Timbre rond de 33 mm.
 Légende de gauche à droite en commençant par le bas :] ARCHIVES DU DÉPAR-
 TEMENT DE LA MARNE | PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.

¹ Pbrum, bâtonné, clericum en interligne.

² Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 218, pièce 208. — Copie B. Julliard, sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne, 169 × 270 mm. Ibid., G 219, pièce 209.

[*En marge, à gauche* :] Nicolas Jouet. Cure de Vaux. — *Cote* : G 218, 208.

[*En haut* :] Six sols pour le [greffier], [*paraphe*].

Les dignitaires et chanoines qui ont souscrit l'acte capitulaire contre-signé par A. Parent, secrétaire, sont ceux-là mêmes qui avaient donné à Jean-Baptiste de La Salle les lettres dimissoires pour le diaconat ¹.

Le protocole du document contient les trois composantes : *intitulatio*, *inscriptio*, *salutatio*. Malgré qu'il s'agit d'une personne plus relevée en dignité, l'*inscriptio* vient en second terme, et la *salutatio* termine par une expression de respect : *cum honore et reverentia debitis*. Le contexte fait allusion à Arnould Coilly rappelant qu'il décéda en juillet 1678, étant curé de Saint-Remi de Vaux-en-Champagne; que la nomination de son successeur appartient *pro hac vice* à Jean-Baptiste de La Salle, chanoine, en raison de son office de semainier; que la collation relevait de l'archevêque à qui le Chapitre présentait M^e Nicolas Jouet, clerc du diocèse de Reims, *graduatum, nominatum et insinuatam*, reconnu « capable et idoine », suppliant le prélat ou à son défaut les vicaires généraux ou tout autre personne compétente de donner ses lettres de provision. L'apposition du sceau du Chapitre et la *datatio* où les jour, mois et an sont exprimés non en chiffres mais en toutes lettres, et la *subscriptio* du scribe mandaté, attestent l'authenticité de l'acte capitulaire étendu sur parchemin aux armes de la Généralité de Champagne.

Vaux-en-Champagne, petit village ardennais aujourd'hui dans l'arrondissement de Vouziers, ne comptait que quelques feux. Le collataire touchait 400 livres par an pour la desserte de la paroisse Saint-Remi. Né à Reims, vers 1653, Nicolas Jouet était diacre et ne comptait pas encore 25 ans. Sans doute fut-il ordonné prêtre, en 1679 ², atteignant les 25 ans, selon la législation ordinaire, dans l'année où il reçut l'investiture de son bénéfice. Pourvu de son institution canonique et des lettres *de visa*, il se présenta probablement au grand-archidiacre de Champagne, Louis-Eléonor Tristan de Muizon à qui la prise de possession était commise. Celle-ci se fit solennellement, comme de droit, avec les formalités des provisions *per obitum* et les cérémonies accoutumées : entrée en l'église, aspersion de l'eau bénite, baiser du maître-autel, résidence au presbytère, etc. Peut-être y eût-il acte notarial; simple supposition, par manque de document. Ce qui est certain c'est que la collation continue ne devint pas

¹ Voir plus haut, document 60, p. 393.

² *Arch. dép. Ardennes*, 2 J 153, fol. 97.

caduque par défaut de possession. Pendant huit ans (1678-1686), Nicolas Jouet fut à la tête de Saint-Remi de Vaux. Le 26 février 1686, il obtint son transfert à Hourges, dans la Marne : une promotion qui lui rapportait 600 livres ¹. Il y resta probablement jusqu'à sa mort au mois de mai 1728.

Jean-Baptiste de La Salle, semainier (7-14 août 1678).

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de revenir à la semaine du 7 au 14 août 1678 où Jean-Baptiste remplit l'office de chanoine semainier du Chapitre métropolitain. Essayons de reconstituer les différentes activités auxquelles il dut se livrer. Du 1^{er} au 7 août, semaine précédant celle où il entra en fonctions, il dit tous les jours la messe à la « chapelle du vidame » ou de Saint-Jean-Baptiste et assista à matines pour avoir droit « au pain du vidame » ². A partir du jeudi, 5 août, il dut *ex iure* demeurer en ville. Le vendredi, 6, le dormentier le désigna comme chanoine tournaire. Le dimanche, 7 août, il dut faire « sa couronne [tonsure] et son poil [barbe] » : c'était le règlement.

C'est à la grande salle *Pretiosa* ³ dont nous avons déjà parlé, que son nom fut confirmé par un enfant de chœur et inscrit sur une tablette de cire avec les noms des autres officiers de semaine. A tierce, il se rend à la petite sacristie avec les diacre et sous-diacre de tour pour s'habiller. Avant de prendre la chasuble il récite le psaume *Laetatus* avec un séminariste, s'en revêt et va au grand revestiaire. Devant le crucifix peint sur le mur il récite le *Confiteor* accompagné des diacres officiants jusqu'aux mots *aufer a nobis*. Se rendant ensuite au chœur, il passe devant l'autel de la Transfiguration que feu Pierre Dozet avait fondé et que ses exécuteurs testamentaires, Louis de La Salle et Jean-Baptiste Dey de Séraucourt, avaient fait construire ⁴. A la hauteur du pilier, de La Salle dit *Animae sacerdotum*, arrivant peu après à l'autel. Il en gravit les degrés, dit *Aufer a nobis*, *Oremus* et se rendit au lutrin pour commencer la messe; il y resta jusqu'à l'offertoire. A ce moment-là, il monte à l'autel; au lavabo on se sert d'une aiguière de même que pour les ablutions après la communion, usage emprunté au cérémonial des évêques. La messe finie, on sonne le sermon à

¹ Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 219. — « Pouillé ou tableau des bénéfices, places, bourses, etc..., à la collation ou présentation du Chapitre. » Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 342, dossier 7.

² Ch. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, Reims, impr. P. Dubois, 1861, p. 335.

³ Voir plus haut, document 43, p. 168.

⁴ Voir plus haut, document 43, p. 171, n. 3.

11 heures 30; le prédicateur monte en chaire à 12 heures et prêche jusqu'à 13 heures. Matinée bien chargée que l'attention continue aux cérémonies et aux nombreuses rubriques rend particulièrement éprouvante. Se sentir, de plus, porteur de la prière de l'assemblée chrétienne et le réalisateur du mystère divin, quelle responsabilité et quelle crainte pour une âme sacerdotale. Tenir à Dieu dans ses mains, quel saisissement pour qui y croit !

L'après-midi du 14 août, le son du gros bourdon ¹ de la cathédrale rappelle Jean-Baptiste de La Salle pour les premières vêpres de l'Assomption de Notre-Dame, fête particulièrement solennelle puisque la cathédrale est placée sous son patronage : fête d'ailleurs lui tenant fort à cœur. N'a-t-il pas fait de la dévotion à la Vierge Marie, comme tout séminariste de Saint-Sulpice, un des piliers de sa vie spirituelle ? Nous imaginons volontiers sa joie intime et la ferveur profonde avec laquelle il préside la cérémonie liturgique. Comme le matin, il passa au revestiaire, à la petite et grande sacristie; puis précédé du cortège imposant des bedeaux, des acolytes portant la croix, des enfants de chœur, séminaristes, prébendiers, chapelains, chanoines et dignités du Chapitre, diacre, sous-diacre et cérémoniaire, il se rendit au chœur. Après que le chantre eut entonné le *Magnificat*, de La Salle « dit le capitule à la stalle, l'oraison à l'aysle » ², retourna au revestiaire pour prendre la chape de soie, revint au sanctuaire précédé des séminaristes qui portaient les aumusses des semainiers et procéda à l'encensement. Cette cérémonie achevée et les complies terminées le cortège se reforma pour ramener à la sacristie, avec la même solennité, tous ceux qui avaient pris part à l'office divin.

C'est le même rite qu'avait accompli le chanoine de La Salle, le dimanche 7 août, aux alentours de 15 heures. Le lendemain, lundi, se rendant à la salle *Pretiosa*, il alla faire une prière sur les tombes des chanoines Lemoine et Malval pour acquit de la fondation d'un obit ³. Le mardi, 9, il présida la procession

¹ Donné et baptisé par le cardinal Charles de Lorraine, en 1570; il avait 2 m 46 de diamètre sur 0 m 17 d'épaisseur, pesait 12 000 kg, œuvre du fondeur rémois Pierre Deschamps. Il portait, avec les armes du cardinal, l'inscription suivante en lettres minuscules :

« Je suis Charlotte, pesant vingt-trois mille, nommée par Monseigneur Illustrissime Charles, Cardinal de Lorraine, archevêque, duc de Reims, premier pair de France; et Illustrissime Dame Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, l'an 1570. Pierre Deschamps, natif de cette ville, m'a faite ».

D'après l'abbé Pluche, cité par Ch. Cerf, c'était « comme l'un des plus beaux corps sonores qui existent ». Ch. CERF, *op. cit.*, t. II, p. 177.

² Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, p. 345.

³ Cette fondation fut acceptée par le Chapitre le 12 octobre 1559. Le chanoine semainier jetait simplement de l'eau bénite sur la tombe. Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, p. 347 n. 2.

autour du cloître pour acquitter la fondation du roi Charles V¹. Il chanta « le *Veni Creator*, une antienne à la Vierge en rapport avec le temps et une prière pour obtenir la paix dans le royaume très chrétien ». Le jeudi, 11, il officia à la messe du Saint-Sacrement qu'avait fondée Grant-Raoul, chanoine, aussi remarquable par sa science théologique que par sa dévotion au très saint sacrement². Le vendredi, 12, après matines, il alla chercher la relique de la vraie croix placée derrière l'autel, la porta sous un voile à tous ceux qui se présentaient pour la baiser, restant exposée à la vénération des fidèles pendant tout le temps de la messe³. Le samedi, 13, il chanta la messe de tierce à l'autel de Notre-Dame et reçut l'offrande des assistants. Le sous-diacre tenait le plat et versa le produit dans le tronc de Saint-Nicaise⁴. Le dimanche, 14, à la fin de prime, il procéda à l'aspersion de l'eau sainte⁵. Au signal du coudre on partit du revestiaire; près du chœur, le sonneur avait disposé « un ange tenant le sel et deux eau-bénitiers, l'un de cuivre à goupillon de bois, l'autre d'argent à goupillon d'argent. De La Salle aspergea l'autel avec ce dernier — à Dieu l'honneur — et le peuple avec le premier, se rendit au préau pour jeter l'eau bénite sur les tombes des chanoines et sur diverses autres et après plusieurs circuits revint processionnellement au chœur. Il chanta tierce, se rendit à la petite sacristie avec le diacre et sous-diacre pour s'habiller, y dire les prières accoutumées et se préparer à la procession du Saint-Sacrement. Rentrant dans l'église, il descendit le saint sacrement du tabernacle, bénit l'assistance en faisant trois signes de croix, comme l'évêque, en disant : *Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Corpus Christi descendat super vos et maneat semper*. Il posa l'ostensoir sur le bayart⁶ que les deux diacres prirent soin d'attacher avec les cordons d'or. Alors Jean-Baptiste de La Salle et le sous-semainier placent le saint sacrement sur leurs épaules, se mettent sous le dais apporté devant l'autel « par quatre chapelains en chape de damas blanc » et la procession se met en route. Ouvrent la marche « les coudre-clercs revêtus de chapes », puis les séminaristes, « les chapelains en chape de drap d'or », vingt-quatre séminaristes portant des torches, de jeunes chanoines et, vis-à-vis, le chantre. Le sous-chantre accompagné de « huit enfants

¹ P. VARIN, *Arch. administratives de la Ville de Reims*, t. III, pp. 505-506. — G. MARLOT, *op. cit.*, t. II, p. 660.

² Ch. CERF, *op. cit.*, t. I, pp. 348-349.

³ *Ibid.*, p. 349.

⁴ *Ibid.*, p. 349.

⁵ *Ibid.*, p. 346.

⁶ Sorte de civière ou brancard pour transporter à bras des fardeaux.

de chœur revêtus de tuniques », ferment la marche ¹. Le parcours empruntait le même itinéraire qu'à la Fête-Dieu : Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Pierre-le-Vieil, le cloître et retour à la Cathédrale. Rentrant à la sacristie, de La Salle déposa ses habits de cérémonie : son service de semaine était fini; un autre le reprenait au point où il le quittait : simple relève de personnes sans discontinuité du culte public rendu à Dieu. Ce dimanche, il dit la messe à l'autel du cardinal comme le prescrivait le cérémonial pour le semainier sorti de service. Jean-Baptiste de La Salle, licencié en théologie, frais émolu, 26 janvier 1678, reprit ses occupations habituelles.

¹ A défaut du *Processionnal de Reims*, nous avons suivi de très près le texte de Ch. CERF, *op. cit.*, p. 346.

65

Pouvoir donné à Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de Reims, de recevoir l'abjuration d'hérésie de Suzanne Périeux, d'Elmoru [Heiltz-le-Maurupt (Marne)].

Reims, 22 décembre 1678.

- A. Original sur papier, 167 × 217 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 14, coté n° 12.
- C. Copie E.-V. Jean, 1843. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus, vol. 2535, p. 196. — Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus, vol. 2536, pp. 186-187. — Copie Montani, 1844. *Copia publ. Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Romae, 1844, f° 191 [Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione].
- E. Causa... *Positio super Virtutibus*, t. I. Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 48 § 65. — *Positio super Virtutibus. Summarium n° 4*, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 48 § 65. — *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [11] (trad. espagnole).
- e. *Boletin Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [11]. — *Documents biographiques* (1678-1706), 1. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1678-1706, Album n° 2, 1. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101.
- e¹. Arch. F. Ley, Mi 2, 3-5. — F. Léon-de-Marie AROZ, Arch. personnelles, 40 Mi 108, 6 — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 2.

L'implantation du protestantisme dans l'arrondissement de Vitry-le-François remonte au XVI^e siècle, aux temps des guerres de la Ligue. Sous prétexte de religion on s'était livré à tous les excès. Il n'y eut de relâche durable qu'après les traités d'Avenay, le 7 octobre 1592, que vint renforcer la trêve générale du 31 juillet 1593. La conversion d'Henri IV, la publication de l'Edit de Nantes (1598) accordant aux Réformés « sinon toutes les libertés légitimes du moins toutes les tolérances nécessaires »¹, acheva l'œuvre de pacification.

¹ G. HÉRELLE, *Notice sur la création de l'Echevinage de Vitry-le-François*, dans *Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François*, vol. 1, p. 52.

« Ledit exercice public [de la Religion Prétendue Réformée] sera mis et estably, comme nous le mettons et établissons dès à présent audict bourg d'Helmoru. » Ordonnance des commissaires députez par le Roi pour l'exécution de l'édit de pacification (16 septembre 1599), dans G. HÉRELLE, *Documents inédits sur le Protestantisme à Vitry-le-François, Epense, Heiltz-le-Maurupt, Nettancourt et Vassy depuis la fin des Guerres de Religion jusqu'à la Révolution française*, Paris, Alph. Picard, t. I, p. 15. — D'après l'*Etat officiel des Réformés dans la Généralité de Châlons*, il y avait, en 1682, six cents protestants à Heiltz-le-Maurupt. Cf. *Bulletin du Protestantisme*, 1^{re} série, t. VII, p. 24. — « Etat général des Calvinistes de Champagne et de Brie », dans *Bibl. mun. Reims*, CR.V.2186, pièce 4.

Pourtant, dès la minorité de Louis XIV, tous les privilèges tombèrent un à un et le roi lui-même révoqua l'Édit en 1685¹. A la guerre des armes succéda celle de la persuasion, voire de la contrainte, aboutissant à la conversion².

Heiltz-le-Maurupt, devenu Elmoru³ par corruption populaire, possédait une communauté protestante assez florissante. Qu'elle ait été l'objet d'un endoctrinement systématique de la part du clergé on ne saurait en douter. La Champagne, les Ardennes, Sedan, en particulier, rattaché à la France en 1642, excitèrent le zèle pastoral de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims : les missions, les écoles⁴ furent ses principaux soucis. Par les mêmes

¹ Le temple d'Heiltz-le-Maurupt fut détruit en 1687-1688. G. HÉRELLE, *op. cit.*, t. I, p. 285. D'après le même auteur [*op. cit.*, p. 277], deux tonnes de livres furent saisis et brûlés à Heiltz-le-Maurupt, les vendredi et samedi, 5 et 6 octobre 1685, après la révocation de l'édit de Nantes.

² *Cartel de deffy adressé à tous les Ministres de France... avec le petit Abrégé d'une nouvelle méthode de combattre tous les Ministres, facilement et assurément victorieuse, par la seule Bible*. Par M. François Veron, missionnaire et prédicateur ordinaire du Roy et docteur en théologie, Chaalons, chez Hugues Senauze, imprimeur libraire, près La Loge, 1622. — A Vitry-le-François, les prédications du P. Pourreau (1622), la fondation des couvents des Minimes (1610), des Récollets (1624) et des Religieuses de la Congrégation (1624), n'avaient pas d'autre finalité.

Malgré la révocation de l'édit de Nantes, le culte protestant s'exerça dans la clandestinité à Heiltz-le-Maurupt. Les assemblées suspectes se tenaient dans le château communément appelé *La Place* et la bourgade servait de lieu de passage et de rendez-vous des religionnaires. En 1695 on célébrait encore des mariages clandestins à Elmoru.

³ D'une correspondance de E.-M. Paillard nous extrayons ce qui suit au sujet de la phonétisation d'Heiltz-le-Maurupt :

« Avant 1930, un érudit local, Ernest Jovy, avait donné cette explication que Heiltz venait du supin *Hesum*, en 754 ». Lettre de E.-M. Paillard, Vitry-le-François, 8 juin 1954. *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 502-1, dos. 14. — Dans différents documents on trouve les graphies : Helmoru, Heizlemoru, Heizlemauru, Hezlemoru, Helzmaurup. Cf. *Arch. nat.*, TT 276^A; TT 321. — *Bibl. nationale*, Collection de Champagne, t. XVI, fol. 124-125.

» Il y a dans les environs très proches, deux autres villages de même origine étymologique : Heiltz-l'Evêque (la maison de l'Evêque) et Heiltz-le-Hutier (la maison de Hutier); les habitants disent Elvêque et Elutier.

» Cette forme Heiltz, de résonnance germanique, n'est pas déplacée à cet endroit où fut jadis la frontière de l'Austrasie et de la Neustrie. A moins de dix kilomètres de Heiltz-le-Maurupt était une villa mérovingienne importante, celle de Pouthion où Pépin-le-Bref reçut le pape Etienne II, en 754 ». Lettre de E.-M. Paillard, Vitry-le-François, 8 juin 1954. *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 502-1, dos. 14. — Dans différents documents on trouve les graphies : Helmoru, Heizlemoru, Heizlemauru, Hezlemoru, Helzmaurup. Cf. *Arch. nat.*, TT 276^A; TT 321. — *Bibl. nationale*, Collection de Champagne, t. XVI, fol. 124-125.

⁴ Cf. *Vie de Madame de Gerlache, religieuse de la Providence puis du Sacré-Cœur de Jésus à Charleville*, par un ancien aumônier du Sacré-Cœur, Tournai, 1869, in-8, 430 pp. — Testament de Jean Béchet (15 mai 1653), dans *Arch. dép. Ardennes*, G 208. — Jean-Louis de La Salle (1664-1724) aurait-il été employé comme maître d'école à Sedan ? Son épitaphe latine le dit textuellement : *Dum Ecclesiae ministerio ordinatur | Inoporum parvulorum institutioni Sedanum raptur a fratre* [*Cahiers lasalliens*, 27, p. 73]. Il serait cependant difficile de le prouver.

moyens, Félix Vialart de Herse, évêque de Châlons-sur-Marne, essaya de ramener à l'Église catholique les « Réformés » de son diocèse. De ses succès, les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures où les abjurations y sont mentionnées, sont là pour en témoigner ¹. C'est ainsi que le 1^{er} février 1677, à Heiltz-le-Maurupt, Jean Lefèvre contracta mariage avec Marie Périeux qui avait abjuré de sa religion en juin 1676, en présence de l'évêque d'Aulonne ².

Les Registres de 1678 et janvier-octobre 1679 faisant défaut, il a été impossible de contrôler l'abjuration de Suzanne Périeux, troisième enfant de Louis et de Marie Leblanc ³. Ses frères et sœurs Judith ⁴, Pierre ⁵, Hélié ⁶ et Louise ⁷

¹ « Tout le monde sait quel fut son zèle pour la conversion des hérétiques qui étoient en grand nombre dans Châlons et ailleurs, et quel en fut le succès. On l'appelloit le *convertisseur*. » *Histoire inédite des Evêques de Châlons*, par l'abbé Gagney, p. 268.

Félix Vialart de Herse s'y employa personnellement et multiplia les « conférences publiques »; des ecclésiastiques et des laïcs instruisaient l'auditoire nouant ensuite des relations personnelles par des entretiens particuliers; il multiplia aussi les missions confiées à des « personnes éclairées joignant le sel de la sagesse avec la lumière ». G. HÉRELLE, *op. cit.*, t. I, p. 83.

² C'est ce que confirme l'acte de mariage dont voici un extrait : « ... Je soussigné, prêtre, curé de l'église de S(ain)t-Maurice d'Helmauru, ay en ladite église interrogé Jean Lefevre, fils de Nicolas Lefevre et de deffunte Marie Pasques, de cette paroisse, et de Marie Périeux (convertie de la religion prétendue réformée à la religion catholique, apostolique et romaine au mois de juin de l'année 1676, en présence de Monseigneur l'évêque d'Aulonne qui receut son abjuration entre ses mains, fille de Louis Périeux et de deffuncte Marie Leblanc, tous deux calvinistes, et leur consentement mutuel par moy pris, les ay solennellement par paroles de présent conjoints en mariage ... ». *Arch. dép. Marne, Registres d'Heiltz-le-Maurupt*, Registre 1628-1707 [Registre 1677, fol. 7 v^o].

³ Son acte de baptême est rédigé comme suit : « Suzanne Périeux, fille de Louis Périeux et Marie Leblanc est naye le vingt septiesme aoust mil six cens soixante deux et a esté baptisée le dixiesme décembre audit an et a eu pour parrin Henry Quilleux et pour marrinne Suzanne Leblanc ». *Arch. dép. Marne* (Etat civil). *Heiltz-le-Maurupt*, 1628 à 1707, fol. 7. [« Registre de la naissance et du baptesme des enfans de l'Eglise réformée de Helmaurup et lieux circonvoisins. A commencé le vingtiesme aoust 1656 soub le ministère de Pierre Virchaud ».] — A remarquer que les Registres paroissiaux d'Heiltz-le-Maurupt ont été détruits en 1940. Lettre de M. le maire. Heiltz-le-Maurupt, 16 août 1977. *Arch. personnelles*, 5 E 316. C'est la grosse déposée aux Arch. de la Marne qui, désormais, fait foi. — Le procès-verbal d'abjuration ne se trouve pas dans les Registres de catholicité de Reims qui contiennent cependant quelques actes de ce genre, par exemple : *Saint-Denis*, an. 1664, fol. 36; an. 1666, fol. 29 v^o; an. 1669, fol. 2 v^o, an. 1690, fol. 12; an. 1722 (fol. 19, 13 septembre); an. 1747, fol. 21 v^o. Peut-être ces actes sont-ils plus nombreux sur les registres de cette paroisse « parce que de temps immémorial le grand pénitencier était l'abbé de Saint-Denis ». Ch. CERF, *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, t. I, Reims, 1861, pp. 239, 527. — Pour la paroisse Saint-Hilaire, cf. Registre, an. 1681, fol. 14 v^o (Baptême *post* abjuration). Il existe aux *Arch. mun. Reims* un Registre des « Baptêmes, Mariages et Sépultures des non-catholiques » de 1772 à 1792.

⁴ Née le 30 novembre 1657. *Arch. dép. Marne* [Etat civil, Eglise réformée], Heiltz-le-Maurupt, 1628 à 1707, fol. 2 v^o.

⁵ Né le 11 août 1660. *Ibid.*, *loc. cit.*, fol. 4 v^o.

suivirent-ils l'exemple de leurs sœurs, Marie et Suzanne ? Les Registres restent muets. Suzanne Périeux serait-elle venue à Reims en apprentissage et aurait-elle été instruite par le jeune abbé de La Salle ? L'hypothèse n'est pas à exclure. Elmoru appartenant au diocèse de Châlons — le document le dit textuellement — c'est de Félix de Vialart que Jean-Baptiste de La Salle devait recevoir ses pouvoirs. Or, il les reçut de l'archevêque de Reims.

*Carolus Mauritius Le Tellier | miseratione divina Archiepiscopus,
Dux Remensis, primus Franciae | Par, Sanctae Sedis Apostolicae Legatus
natus. Dilecto nobis in | Christo mag(ist)ro Ioanni Baptista Delasalle,
p(res)b(yte)ro, | Ecclesiaeq(ue) n(ost)rae metrop(oli)t(a)nae canonico. |
5 Salutem in Domino. De tuis probitate, scientia et capacitate debite |
informati, licentiam et potestatem Susannam Perieux^{a)} | oriundam ex
loco d'Elmoru^{b)}, dioecesis Cathalaunen(sis) a^{c)} | peccatis etiam a casibus
nobis reservatis, nec non ab haeresi absolvendi | tibi per praesentes con-
cedimus^{d)}, ea conditione quod actum abjura(t)onis^{e)} | ab ea^{f)} signatum
10 et a te^{g)} una cum duobus | testibus ad nos quam primum referes. | Datum
Remis Anno Domini millesimo | septuagesimo octavo, die vero mensis
decembris 22^{a h)}. [Signé] Dey, v(icariu)s g(ene)ralis.*

*De mandato Illustrissimi ac Reverendissimi | Domini D(omini)
Archiepiscopi Ducis. [Signé] De Martigny [paraphe].*

a) Feicrez, *S* 1845. b) Delmorre, *S* 1845. c) omit. *S* 1845. d) Les clauses ea conditione... quam primum referes ajoutées à la fin du texte ont été intercalées à la place marquée d'un signe de rappel. e) abjurationum, *S* 1845. f) eo *S* 1845. g) me, *S* 1845. h) vigesima secunda, *S* 1845. i) omit. *S* 1845.

[D'une autre main, marge gauche, en haut :] N° 12. [Timbre rond, 30 mm :]
INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Aucun des premiers biographes de M. de La Salle n'a connu ce document, mais il figure au dossier du Procès canonique ordinaire de Reims et Paris¹.

⁶ Né le 8 février 1665. *Ibid.*, loc. cit., fol. 3 [« Extrait du Livre et Registres de ceux de la Religion prétendue réformée du bourg de Helmauru... »]

⁷ Née le 22 mars 1670; baptisée le 4 avril. *Arch. dép. Marne* [Etat civil, Eglise réformée], Heiltz-le-Maurupt, 1663-1672, fol. 12.

¹ *Processus*, vol. 2535, p. 196. *Rome, Arch. Congregationis SS. Rituum. — Causa [...]* *Positio super Virtutibus*, t. I, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 48 § 65.

CAROLUS MAURITIUS LE TELLIER

miseratione divinâ Archiepiscopus, Dux Remensis, primus Franciæ
Par, Sanctæ Sedis Apostolicæ Legatus natus. Dilecto nobis in
Christo *magro Joanni Baptista de la Salle pro*
Religiosi. nra metrop. Remensis —

Salutem in Domino. De tuis probitate scientiâ, & capacitate debite
informati licentiam & potestatem *Susannam Pabicy*

oriunday ex loco delmore diocesis catalaunen

à peccatis etiam à casibus nobis reservatis, nec non ab hæresi absolvendi
tibi per præsentem concedimus. Datum Remis Anno Domini millesimo

septuagesimo *et octavo die* ~~septimo~~ *verò mensis Decembris*

22 a/ta conditione quod actum ab unum
ab ea signatum et a te nra cum duobus

whique ad nos qua imprimum nra

Dea *Vr gnulid*

De mandato Illustrissimi ac Reverendissimi
Domini D. Archiepiscopi Ducis.

De la Vallignay

Pouvoirs donnés à Jean-Baptiste de La Salle pour recevoir l'abjuration de Suzanne Périeux. Reims, 22 décembre 1678.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 14.

Photo E. ROUSSET.

J. Guibert l'a mentionné dans son *Histoire de S. Jean-Baptiste de La Salle* sans en donner le texte qui n'a vu le jour qu'en 1957¹.

Le formulaire imprimé contient l'*intitulatio* au nom de Charles-Maurice Le Tellier et le commencement de l'adresse : *Dilecto nobis in Christo* complété à la plume par le nom et la qualité du destinataire : *Mag(ist)ro Ioanni Baptista Delasalle p(res)b(yte)ro Ecclesiae(ue) n(ost)rae metrop(olita)nae canonico*. Suit le salut : *Salutem in Domino*, imprimé d'avance ainsi que les qualités de science, probité et intelligence reconnues à celui à qui l'archevêque accordait *licentiam et potestatem* pour traiter avec la personne nommément désignée. Il s'agit, *in casu*, de Suzanne Périeux, originaire d'Elmoru (Heiltz-le-Maurupt), au diocèse de Châlons-sur-Marne. Le contexte énumère exactement les limites du pouvoir délégué : il était restreint aux cas réservés à l'évêque et à l'absolution d'hérésie. Pour la validité légale de la pièce juridique était également exigée la signature de l'acte d'abjuration par la nouvelle convertie, par Jean-Baptiste de La Salle et deux témoins, le document devant être remis, aussitôt que possible, au souscripteur, De Y, vicaire général². Le sceau, signe de validation, fait défaut; mais la signature du secrétaire de l'archevêque fournit la preuve formelle de l'authenticité du document³.

Nous aurions été heureux de retrouver le texte original de l'abjuration de Suzanne Périeux et d'y lire les noms de Jean-Baptiste et des témoins. Faudrait-il en conclure que le rite ne se réalisa pas? Nous ne le croyons pas.

La rétractation de Mlle Périeux fut précédée, sans doute, d'une instruction préparatoire convenable et suivie, du côté de la candidate, de l'abjuration d'hérésie et de la profession de foi de Pie IV; du côté du prêtre délégué, de l'absolution des censures et cas réservés.

Quels étaient-ils? La liste était publiée dans chaque diocèse et variait de l'un à l'autre. Celui du diocèse de Marseille, par exemple, n'en comportait pas moins de quinze articles, desquels M. de La Salle reçut pouvoir d'absoudre de Henri-François-Xavier de Belsunce, en 1712. Signalons parmi les plus communs : l'apostasie, l'hérésie, l'homicide volontaire, l'inceste, le vol dans les lieux sacrés, la sodomie, la simonie, le duel, le rapt et la violation des vierges et des femmes.

¹ F. Léon-de-Marie Aroz, dans *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [11].

² Voir plus haut, document 52, p. 283 n. 7.

³ Voir plus bas, p. 465 et document 53, p. 296 n. 6.

Suzanne Périoux fut-elle rebaptisée ? Probablement, comme c'était la coutume, sous forme conditionnelle, auquel cas elle dut se confesser et obtenir l'absolution. Par contre, elle reçut, sans doute, la communion des mains de M. de La Salle.

On pourrait s'étonner du choix de Jean-Baptiste pour l'accomplissement de ce rite réservé ordinairement à l'évêque. Ordonné prêtre le 9 avril 1678, il ne comptait que sept mois et demi de sacerdoce. Manifestait-il déjà ce charisme particulier pour la direction des âmes et la conversion des pécheurs que Blain lui reconnaît ¹ ? Brûlait-il du zèle dévorant pour l'extension du règne de Dieu ? Le contraire devrait plutôt nous étonner.

¹ Il se considérait comme un « ouvrier apostolique ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 137. Il possédait « le don de gagner les âmes à Dieu » [BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 338]; était « passionné pour le salut des âmes » [*Ibid.*, p. 338]. Il attirait les grands pécheurs [*Ibid.*, t. I, p. 369; t. II, p. 345; ms Ca, p. 61; ms Re, p. 91]; entendait leurs confessions pendant plusieurs heures [*Ibid.*, t. II, p. 341], les invitant à revenir le voir [*Ibid.*, p. 341]. Il était « très doux pour les pécheurs » [*Ibid.*, t. II, p. 246], restant « prévenant, patient, aimable devant les aveux » [*Ibid.*, t. I, 332]. Parmi les conversions les plus remarquables, celles de : un scélérat en habit ecclésiastique [*Ibid.*, t. II, p. 340]; un ecclésiastique corrompu [*Ibid.*, t. II, pp. 342, 344; ms Ca, pp. 61-63; ms Re, pp. 91, 94-96]; un sous-diacre passé à l'armée [*Ibid.*, t. II, p. 345]; un jeune Ecossais [*Ibid.*, t. II, p. 347; ms Ca, pp. 87-89; ms Re, pp. 134-137]; un prêtre voué à Satan [*Ibid.*, t. II, p. 351].

66

Dénonciation par Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de l'église Notre-Dame de Reims, de l'inconduite d'un de ses collègues (16 août 1679). — Procès extraordinaire contre César Thuret, chanoine (19 août 1679-3 juin 1680). — Requête de celui-ci au Chapitre (26 avril 1680). — Sentence condamnatoire (3 juin 1680). — Appel de la sentence au Saint-Siège; rejet par le tribunal ecclésiastique de Paris (12 mai 1681).

Que le « sieur de La Salle », et il ne peut s'agir que de Jean-Baptiste de La Salle, seul chanoine porteur de ce nom au Chapitre Notre-Dame de Reims, en 1680, ait osé dénoncer un de ses collègues pour inconduite voilà qui pourrait nous étonner au premier abord. Hardiesse irréfléchie, zèle impétueux d'un jeune chanoine de 29 ans? Ce n'était point son naturel. Défenseur intrépide, au contraire, de la réputation d'une Compagnie illustre dont il devait sauvegarder jalousement l'honorabilité la mettant à l'abri de tout soupçon? Blain rappelle que dans une occasion, « le jeune Ministre du Seigneur fit éclater son zèle contre un ecclésiastique de mauvais exemple »; qu'après « avoir tenté toutes les voyes imaginables de douceur » pour le faire rentrer en lui-même et avoir vu « ses charitables avis inutiles et sans effet », il fit sentir au coupable « les aiguillons de la charité ». La répréhension secrète n'ayant pas porté plus de fruits que ses avis, « le pieux Chanoine crut qu'il falloit la rendre publique, afin d'ôter aux autres l'occasion d'un scandale, s'il ne pouvoit pas convertir le scandaleux »¹.

Le fait était donc notoire et le scandale public. Plusieurs, dont « les principaux du Chapitre » en avaient connaissance, mais il n'y eut qu'un dénonciateur, Jean-Baptiste de La Salle. Le 16 août 1679, il saisissait le Chapitre du fait scandaleux désignant par son nom le coupable. Sur cette dénonciation, le Chapitre nomma les sieurs Berthemet² et Serval³, juge et promoteur de l'affaire.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 133-134.

² Prêtre du diocèse de Reims, licencié en droit. Chanoine, en 1622 (prébende 62), promu à la prébende 72, le 17 septembre 1667, par décès de Claude Bernard, chantre. Vicaire général de Léonor d'Estampes (18 février 1643), abbé de « Nigro Lacu » au diocèse de Besançon (7 mars 1667), conseiller du roi et son aumônier ordinaire, il fut nommé trésorier de l'église métropolitaine de Reims, par droit de régale, le 15 juillet 1659, suite au décès de Claude Dorigny († 15 juillet 1659).

Décédé à Reims, le 20 janvier 1686, François Berthemet fut inhumé en la chapelle des Saints-Apôtres de l'église métropolitaine. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, ff. 86, 360; ms 1775, ff. 77, 87.

Récusés par le dénonciateur comme suspects, ils furent substitués, le 23 août, par Robert Le Large¹, doyen, et Bernier², chanoine. C'est ce dernier qui instruisit le procès extraordinaire contre « M^e César Thuret, prestre, chanoine de ladite église³, deffendeur, accusé ». La procédure fut longue. La commission d'enquête déposa son rapport le 13 septembre : ensuivirent les exploits de réajournement des témoins (18 septembre), d'assignation à d'autres témoins (6 janvier et 6 mars 1680), de réajournement à Jeanne Jorent, mise en cause (1^{er} avril 1680) et d'assignation d'un autre témoin (6 avril 1680). Information fut fournie par Robert Le Large les 14, 19 et 26 septembre, 7 et 15 décembre 1679, 8 février, 7 mars, 3 et 9 avril 1680, suivie de l'assignation à comparaître en personne à César Thuret (9 février 1680) et, trois jours après, de l'interrogatoire du suspect « contenant ses responce, confessions et dénégations ». Sur conclusion du promoteur, le jugement interlocutoire du 18 février 1680 conclut à la culpabilité du délinquant. La preuve en fut faite de façon irrécusable : confrontation des témoins à l'accusé (29 février 1680), exploit de réajournement, d'assignation à d'autres témoins (16 et 29 mars, 1^{er} avril 1680), de signification (29 et 30 mars; 6, 8 et 10 avril 1680). En vain le sieur Thuret multiplia ses requêtes (26 avril, 3 et 24 mai) : les preuves étaient accablantes, la confrontation avec ladite Jorent (21 mai 1680), déterminante. Le promoteur dictait ses conclusions le 25 mai 1680. Le jugement définitif portant sur le fond et dispositions accessoires d'exécution intervenait le 3 juin 1680.

Avant d'en faire connaître la teneur, voici la requête adressée par M^e César

³ Sous-diacre du diocèse de Reims, il fut promu chanoine de l'église métropolitaine de Reims (prébende 12) par permutation de son oncle, Pierre Serval († 4 juillet 1667), prêtre, doyen, à la chapelle Sainte-Marguerite de l'église paroissiale de So (23 avril 1650).

Décédé à Reims, le 24 juillet 1692, André Serval fut inhumé en la chapelle Saint-Remy de l'église métropolitaine de Reims. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 225; ms 1775, fol. 28.

¹ Voir plus haut, document 53, p. 291.

² Charles Bernier, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut nommé chanoine (prébende 57), le 29 juin 1674, par l'autorité ordinaire, en vertu de ses grades et par décret du grand conseil de Paris portant éviction de Louis Bonvent. Il mourut à Paris le 3 février 1694. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 321 v^o.

³ Prêtre du diocèse de Laon, promu chanoine de l'église métropolitaine de Reims, (prébende 1) le 5 avril 1670, par résignation de Jacques Thuret († 11 avril 1679), chanoine, écolâtre (10 septembre 1640), vicaire général (5 décembre 1667) du cardinal Barberini, archevêque de Reims. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 200 v^o. *Ibid.*, ms 1775, p. 18. — Testament de Jacques Thuret (31 octobre 1669), dans : *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 360, pièces 25, 26. — Lors des funérailles de ce dernier en l'église Notre-Dame (12 avril 1670), le Corps de Ville y assista sur invitation de M. Husson, exécuteur testamentaire de J. Thuret. Louis de La Salle fut présent. *Arch. mun. Reims*, Registres 80, p. 543; 118 [à la date].

Thuret, à ses collègues du Chapitre. Elle met en cause Jean-Baptiste de La Salle — « le sieur de La Salle », — le greffier du Chapitre, et plusieurs points de procédure; proclame l'innocence de l'accusé, menace de l'appel, somme et inter-pelle « tous les chanoines de déclarer la vérité requise », leurs « dire et déclara-tions étant pris séparément ». Rejetée par M^e Robert Le Large, au nom du Chapitre, la requête n'eut pas l'effet que son auteur en attendait. Le procès suivit son cours. Cinq semaines plus tard, sur conclusions du promoteur (25 mai 1680), le jury où figuraient Robert Le Large, le P. Leclerc¹, prieur de Saint-Denis et deux anciens avocats, MM^{es} Michel Contant et Nicolas de La Chaise, rendait son verdict. Voici pour commencer la requête de César Thuret.

66¹

Requête de M. César Thuret, chanoine de l'église métropolitaine de Reims, à MM. les chanoines du Chapitre de Reims concernant l'accusation portée contre lui par M. de La Salle, chanoine de ladite église (Copillon et Regnart, notaires à Reims).

Reims, 26 avril 1680.

A. Original sur papier, trois feuillets, 252 × 190 mm. *Reims, Etude de M^e Cl. Thiénot, Minutes, année 1680 (à la date).*

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 413, 5-6; 60 Mi 402, 1.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 78, 85.

A Messieurs les vénérables Prévost, Doyen, Chantre, Chanoyne | et Chapitre de l'église Notre-Dame de Reims.

Remonstre humblm(en)t M^e Cézard de Thuret, prestre, chanoine de ladite | église que le seiz(ièm)e d'aoust 1679, le s(ieu)r de La Salle, chanoine de ladite église | avoit dénoncé au Chap(it)re et accusé ledit s(ieu)r de Thuret de contravention au | décret *De concubinariis*; que sur cette dénonciation le Chapitre avoit nommé | des commissaires, juge et promoteur pour informer et juger du fait dénoncé | scavoir premièrement les sieurs Berthemet et Serval et depuis, pour satis-

¹ Serait-ce parce que de temps immémorial le prieur de Saint-Denis était le grand pénitencier de l'église de Reims que le P. Leclerc fut consulté en la circonstance ?

10 faire au | dénonciateur quy avoit tesmoigné lesdits Berthemet et Serval
luy estre suspects, | sans récusation ny deport ny autres formalités en
tel cas requis (*en marge*) a nommé les sieurs | Doyen dudit Chap(it)re
et Bernier, tous chanoines de ladite église de quoy auroient esté |
dressés actes et procès-verbaux releus audit Chap(it)re des 19^e, 23^e,
15 25^e et 28^e | jours dudit mois d'aoust 1679; que ledit s(ieu)r de La Salle,
dénonciateur, s'estant | apperceu qu'il ne pouvoit prouver et justifier
le fait porté en sa dénontiation et à cet | effect ayant par variation
changé sa dénontiation *de concubinariis* en pure et | simple scandal, les
partisans dudit s(ieu)r de La Salle, qui sont des principaux | dudit
20 Chap(it)re, pour le sauver de la réparation qu'il est obligé de faire
audict | sieur Thuret, tant de l'injure que des dépenses qu'il luy a
fait faire, se sont | advisés de supposer un acte capitulaire du vingt-
trois portant que ledit sieur | de La Salle a dénoncé au Chap(it)re que
quelques particuliers chanoines avoient | commis scandale et sur ledit
25 acte information a esté fait all'encontre dudict | sieur Thuret et
mesme adjournem(en)t personnel à luy donné pour prester sur inter-
rog(atoi)res | ausquels sentant son innocence et pour obéir aux ordres
de la Compagnie | il a bien voulu satisfaire. Mais ayant cognu que l'on
agissoit contre luy | en vertu dudit acte supposé et que l'on vouloit
30 supprimer et ignorer la dénontiation | faite par ledit s(ieu)r de La
Salle all'encontre dudit s(ieu)r Thuret sur le fait de la | contravention
au décret *De concubinariis*, ledit s(ieu)r Thuret s'est retiré vers le |
sieur Parent, greffier dudit Chap(it)re pour avoir et tirer de luy levés
desdits actes | des 19^e, 23^e, 25^e et 28^e d'aoust 1679, et sur le reffus
qu'il luy en a fait et | allégation qu'il n'y en avoit pas sur son registre,
35 ledit s(ieu)r Thuret a sommé ledit | sieur Parent de luy dellivrer lesdits
actes sinon qu'il l'interpelloit de dire si | lesdits actes n'avoient point
esté résolus au Chap(it)re, et sur la continuation | de reffus dudit
greffier, ledit s(ieu)r Thuret a sommé et interpellé lesdits sieurs | du
40 Chapitre capitulairem(en)t assemblés en parlant audit s(ieu)r Le Large,
président, | et encore d'habondant ausdits sieurs Le Large, doyen, et
Bernier, juge et

(fol. 1 v^o)

promoteur nommé par lesdits sieurs du Chapitre de déclarer s'il 45
 n'estoit | pas vray que lesdites résolutions capitulaires avoient esté
 prises et escrites | dans le registre du greffier dudit Chapitre sur quoy
 a esté respondu qu'il y | seroit pourvieu suivant le conseil dudit
 Chap(it)re, et sur le reffus de luy | dellivrer lesdits actes cy dessus et
 de déclarer la vérité requise par ledict | sieur Thuret, il a, avant la 50
 confrontation, protesté contre ce quy avoit esté | faict et qui seroit
 fait en vertu dudit acte du 23^e supposé et a déclaré qu'il | estoit
 opp(os)ant tant co(mme) d'abus qu'en deny de justice. Mais quoyque
 ledit | sieur Thuret soit en droit de poursuivre son appel et d'espérer
 de la justice de | la Cour la satisfaction qu'il souhaite, il a néantmoins 55
 tant de confiance en | l'intégrité et équité de la Compagnie qu'il veut
 bien les prendre en cette affaire | pour tesmoins et pour juges et que
 ou ils voudront en cognoitre et luy | rendre la justice qu'il demande
 il est prest de renoncer audit appel comme de | faict il les conjure de
 vouloir de bonne foy recognoitre que lesdits actes | ont esté résolus 60
 au Chap(it)re et en conséquence informer du faict *de concubinariis* |
 dénoncé par lesdits sieurs (*sic*) de La Salle et luy faire son procès
 jusques à sentence | deffinitive de condamnation s'il se trouve cou-
 pable ou d'absolution s'il n'est | pas convaincu du crime dont on
 l'accuse et, en ce cas, ordonner réparation | luy estre faict par ledit 65
 sieur de La Salle et restitution des fraits et despens, sinon déclare
 ledit sieur Thuret qu'il perciste en son appel, somme et interpelle |
 tous les chanoines de déclarer la vérité requise sur le faict desdites |
 dénonciations et actes ensuivants et à cette fin prendre et recevoir par
 M^r | le président au Chap(itr)e leurs dire et déclarations séparément 70
in vim | *iuramenti* et les faire rédiger aussy séparément par escript et
 en dresser | ung verbal et act en bonne forme pour en estre coppie
 dellivré audit sieur | Thuret par le greffier et luy servir ce que de
 raison et fera bien. | [*Signé*] Thuret.

Délli(vré) coppie aud(it) s(ieu)r Thuret.

Cette requête est suivie du procès-verbal de la déclaration verbale de M^e César Thuret par-devant M^{es} Copillon et Regnart, notaires royaux à Reims, dont voici la teneur :

66²

En la présence de nous, notaires royaux à Reims | soubz signez,
est comparu vénérable et discrète | personne M^e Cézart Thuret,
prestre, chanoine de l'église | Notre-Dame dud(it) Reims lequel a dit :
Messieurs | les vénérables Doyen, Chantre et Chanoines de lad(ite)
5 église, assemblez au son de la cloche en leur chappitre

(fol. 2 v^o)

en la manière accoutumée où estoit aussi vénérable et | discrète
personne M^e Robert Lelarge, prestre, docteur en | théologie, doyen
et chanoine de lad(ite) église ^{a)} [*note de rappel*] et président aud(it)
Chappitre, en ces termes : Messieurs, je vous ay présenté une requête
10 que j'ay mis | sur le bureau ^{b)}, mercredy dernier, de laquelle a esté
faite lecture | en ma présence par le greffier dud(it) chappitre. Je vous
ay | requis, Messieurs, de la vouloir enthériter et procéder à | l'exécu-
tion du contenu en icelle et de m'en donner acte; c'est la | prière que
je vous réitère et à cette fin voici un double | de lad(ite) requête que
15 je met sur le bureau et vous somme | et interpelle de faire droit sur
lad(ite) requête protestant | à faute de ce faire de me pourvoir par
les voyes de | droit de quoy je requiert acte aux notaires royaux à |
Reims, présens, et à ce qu'ils ayent à vous faire les mesmes | réquisi-
tions et sommations à quoy nous, dits notaires, | satisfaisans et à la
20 réquisition dud(it) s(ieu)r Thuret, présent, avons fait et enregistré
ausd(its) s(ieu)r du Chappitre les | réquisitions des sommations cy
dessus faites par led(it) | sieur Thuret, parlant aud(it) s(ieu)r Lelarge,
président aud(it) | Chappitre lequel nous a fait response que ce n'estoit
point | l'ordre dud(it) Chappitre de donner acte des requestes qui y |

Dénonciation par Jean-Baptiste de La Salle de l'inconduite d'un chanoine. Reims, 1679.

Original. *Reims. Etude de M^e Thiénot*, Minute du 26 avril 1680.

Photo L.-de-M. Aroz.

sont présenté et que l'on n'accorde point et nous a rendu | lad(ite) 25
 requête, ce que led(it) s(ieu)r Thuret a pris pour refus | et enregistré ses
 protesta(ti)ons de se pourvoir ainsi qu'il advisera | de quoy il nous a
 requis le présent acte à lui octroyé | pour luy servir et valloir en temps
 et lieu ce que | de raison. Ce fut fait et passé aud(it) Reims, aud(it)
 Chappitre | l'an mil six cens quatre-vingt, le vendredy, vingt-six(ièm)e 30
 | jour d'avril, environ les huit heures et demie du matin. Led(it)
 s(ieu)r Thuret a signé. Et led(it) s(ieu)r Lelarge, président, fait |
 refus de signer, de ce interpellé. Signifié le scellé | et controllés
 [*Signé*] C. Thuret, | [*signé*] F. Copillon [*paraphe*], Regnart [*paraphe*].
 | Con(tro)llé à Reims led(it) j(our) avril | 1680. [*Signé*] Du Nesme 35
 [*paraphe*]. | Le Coirat, [*En marge* :] R(eçu) III (livres).

César Thuret eut beau clamer son innocence, le dossier était trop accablant. Justice et charité étaient en balance. Enclin à la clémence, le Chapitre ne put cependant user de miséricorde. Il chargea son official, Robert Le Large, de prononcer la sentence : elle conclut à la culpabilité de l'accusé.

66³

Sentence de l'official du Chapitre, condamnant M^e César Thuret, chanoine, pour cause d'inconduite, à faire retraite pendant un an entier dans un séminaire et à être interdit pendant six mois de toutes les fonctions de son bénéfice et de tous ses saints ordres.

Reims, 3 juin 1680.

A. Original sur papier aux armes de la Généralité de Champagne, petit papier, un sol la feuille, huit feuillets, 242 × 186 mm. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 332, pièce 10.*

e¹. F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 60 Mi 403, 1.

Réf. bibliographiques : *Inventaire. Sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques*. Série G, t. II, 1^{re} partie, Reims, 1931, p. 39, col. 1, 10-11. — *Cahiers lasalliens*, 40^I, p. 78, 85.

[fol. 1]

A tous présents et à venir, salut. Sçavoir faisons que veu par nous, Robert Le Large, prestre, docteur en théologie, doyen et chanoine de l'esglise Nostre-Dame de Reims, official du Chappittre de laditte esglise, le procès extraordinaire fait et instruit à la requeste et dilligence
 5 du promoteur dudit Chappittre contre Maistre César Thuret, prestre, chanoine de ladite esglise, deffendeur accusé

*(Ensuit l'énumération de toutes les étapes de la procédure : nomination des juge et promoteur, exploits d'assignation, de réajournement des témoins, assignation à comparâître audit C. Thuret et son interrogatoire,
 10 jugement avant de faire droit sur conclusions du promoteur, confrontation des témoins avec l'accusé, requête du sieur Thuret (26 avril 1680) fin de laquelle est le réquisitoire du promoteur, décret des contumaces (29 avril 1680) et les conclusions du promoteur (25 mai 1680)*

[fol. 6]

Le tout veu et considéré et après avoir invoqué le saint nom de
 15 Dieu et sur ce pris advis du révérend Père Leclerc, prieur

[fol. 6 v^o]

des chanoines réguliers de l'abbaye Saint-Denis de Reims et de deux anciens advocats, Maistres Michel Contant et Nicolas de La Chaise,

Nous disons que ledit Maistre César Thuret pour avoir tenu et gardé chez luy une servante impudique et pour l'avoir encore fréquentée depuis qu'elle est sortie de son logis nonobstant les advis qui luy
 20 ont estées données de la chasser et de n'avoir plus de commerce avec elle et pour les autres cas résultants du procès, est pour réparation d'iceux condamné et le condamnons de faire retraite durant un an tout entier dans un séminaire tel qu'il plaira Messieurs du Chapitre
 25 luy indiquer pour y vivre sous la direction du supérieur, d'y | jeusner tous les vendredis, réciter

[fol. 7]

tous les jours les sept pseumes pénitenciaux à genoux, | ce qu'il fera

sur les degrez de l'autel de la chapelle | dudit séminaire tous lesdits
 jours | de vendredis; duquel séminaire il | ne pourra sortir durant toute
 l'année | pour quelque cause ou prétexte | que ce soit; pendant laquelle 30
 année | il demeurera interdit des fonctions de | son bénéfice et mesme
 de celles de | tous ses saincts ordres durant six mois | après lesquels il
 pourra faire lesdittes | fonctions de ses ordres avec la permission | du
 supérieur dudit séminaire et non | autrement. Et disons, en outre, qu'il
 sera pris sur le revenu de sa prébende | ce qui sera nécessaire pour sa 35
 subsistance | dans le séminaire durant toute laditte | année par les
 mains des recepveurs

[*fol. 7 v^o*]

du Chapitre pour y estre employé | suivant les ordres de Messieurs |
 dudit Chapitre, et ce qui sera de | surplus employé au proffit de la |
 fabrique et œuvres pies suivant les | ordres aussy desdits sieurs du 40
 Chapitre. | Desfences à luy de plus récidiver ny | causer aucun scan-
 dale soubs de | plus grosses peines et de privation | de ses bénéfices, et
 luy est enjoint de mener une vie conforme à son | estat et à la dignité
 de son caractère | et condamné au desbourcé du Promoteur. | Et sera 45
 nostre sentence exécuté | nonobstant l'appel et sans préjudice | en ce
 qui est de l'interdit. Fait à | Reims, le troisieme jour du mois | de
 juin mil six cens quatre-vingts | et est le dictum signé Le Large,

[*fol. 8*]

Leclerc, Contant, De la Chaise.

Montré au promoteur ce jourd'huy, | septiesme du mois de juin mil
 six cens quatre-vingts, signé Bernier. 50

Sy mandons au premier sergent | du Chapitre de l'esglise Nostre-
 Dame de Reims que pour l'exécution | des présentes il fasse tous ex-
 ploicts | de justice requis et nécessaires | et reserver de ce que fait. Au
 vu de ce | faire, luy donnons pouvoir, mandons | à tous, à luy en ce
 faisant, obéir. |onné audit Reims ledit jour | et an que dessus. 55

[*Signe*] Richer, greffier.

Le 8 juin, signification était donnée « à Maistre César Thuret, chanoine de l'église Notre-Dame de céans, parlant à sa personne à domicile à ce qu'il ayt à y satisfaire » [*Signé*] Moreau.

Comme on pouvait s'y attendre, puisqu'il l'avait ainsi déclaré, César Thuret ne s'en tint pas là. Usant de droit de recours, il en appela au Saint-Siège. Celui-ci, par Bref apostolique du 9 octobre 1680, remettait la cause à Nicolas Chevron, prêtre, docteur en théologie, vice-gérant de François de Harlay, « en sa cour épiscopale et métropolitaine, et commissaire apostolique en cette partie ».

Le 12 mai 1681, Nicolas Chevron rendait son verdict :

« Nous, commissaire susdict, disons qu'il a esté bien jugé, mal appelé. Ordonnons que la sentence dont est appel sortira son plain et entier, et condempnons l'appellant aux despens de la cause d'appel. Faict à Paris, le douzième may mil six cens quatre-vingt-un. Ainsy signé Chevon, Coqueulin, Coursier, Issacy et Noüet » ¹.

La cause était finie. Bon gré, mal gré, César Thuret dut s'exécuter. Dans quel séminaire purgea-t-il sa peine ? Nous l'ignorons. Le 30 août 1681 ², il cédait sa stalle et sa place au Chapitre métropolitain à Jean-Nicolas Coulon ³. César Thuret ne reparut plus au chœur de la cathédrale. « Contraint de changer de ville puisqu'il ne vouloit pas changer de vie » ⁴, il permuta son canonicat pour la chapelle de Saint-Gervais, à Guise (Aisne) ⁵.

¹ Original sur parchemin, trois feuillets, 266 × 201 mm. *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, G 332, pièce 11.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 201.

³ Promu au canonicat de l'église métropolitaine de Reims (prébende 1), le 30 août 1681 et reçu le 15 novembre de la même année. Prêtre du diocèse de Reims où il mourut, le 23 juin 1712, et fut enterré en l'église Saint-Michel de ladite ville. *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 201. *Ibid.*, ms 1775, p. 18.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 134. — « Il ne pouvait souffrir le relâchement des ecclésiastiques qui, au mépris de leur état, menaient une vie toute séculière. Son zèle à les reprendre passait même pour excès dans l'esprit des mondains, qui n'en jugeaient que selon leurs passions; mais il savait l'art de mépriser les jugements des hommes lorsqu'ils n'étaient pas conformes à loi de Dieu. » Ms Re, p. 10; ms Ca, p. 8. — « C'est pourquoi, voyant qu'un prêtre s'éloignoit du devoir qu'il devoit à Dieu et à l'Eglise, il l'entreprit avec tant de courage et de zèle qu'il le contraignit enfin de sortir de la ville. » Ms BERNARD, p. 17.

⁵ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 201.

67

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher et de confesser — les religieuses exceptées — dans le diocèse de Reims.

Reims, 29 juin [1678].

- A. Original sur papier, 170 × 224 mm, sceau ovale de cire rouge aux armes de Mgr Le Tellier. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 15, coté n° 13.
- C. Copie E.-V. Jean, 2 novembre 1843. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2535, pp. 196-197. — Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. *Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus*, vol. 2536, p. 188. — Copie Montani, 7 juillet 1844. *Copia publ. Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Romae, 1844, f° 192 [*Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione*].
- E. *Summarium super dubio an constat de Virtutibus Theologicalibus...*, Romae, typ. Rev. Cam. Apostolicae, 1845, p. 49 § 65. — *Positio super Virtutibus*, t. I. *Summarium*, Romae, typ. Brancadoro, 1869, p. 49 § 65¹.
- e. *Documents biographiques* (1678-1706), 2. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1678-1706, Album n° 2, 2. *Arch. Maison généralice*, CA 101.
- e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 2, 3-4. Rome. Maison généralice F. S. C. — F. Léon-de-Marie AROZ, *Arch. personnelles*, 40 Mi 109, 1. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 4. Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 79, 86.

Comme l'a fait remarquer J. Guibert ² la concession des pouvoirs ministériels accordés à Jean-Baptiste de La Salle jusqu'au 29 juin 1680 doit remonter à l'année 1678, peut-être même, c'est nous qui l'ajoutons, aux jours qui suivirent son ordination. Nous avons la présomption fondée dans la délégation qui lui fut donnée pour recevoir l'abjuration de Suzanne Périeux, le 27 décembre 1678 ³. Le document que nous analysons resta en dépôt à l'archevêché de Paris de 1835 à 1905, depuis le procès diocésain célébré dans ladite ville pour la cause de béatification du vénérable Jean-Baptiste de La Salle.

De par son ordination, le prêtre peut exercer le ministère de la prédication et de la confession, mais il ne peut *licite* le remplir sans l'autorisation de son

¹ ... *mensis Julii vigesima nona*. Il s'agit en fait du 29 juin 1678.

² J. GUIBERT, *op. cit.*, p. 58 n. 3.

³ Voir plus haut, document 65, p. 439.

Ordinaire, et quand il s'agit d'un prêtre étranger sans celle de l'évêque du lieu. Résidant à Reims, possédant le *celebret* ou *admittatur* pour tout le diocèse, de La Salle reçut encore les pouvoirs de prêcher et de confesser. Les lettres testimoniales en question sont authentiques : elles contiennent la signature autographe de l'archevêque Charles-Maurice Le Tellier et son sceau personnel; elles indiquent la limite de leur validité, 18 octobre 1680; par contre, l'année de leur expédition manque. On peut cependant la fixer à 1678 ainsi que nous l'avons fait remarquer au début de cet article.

*Carolus Mauritius Le Tellier misera(ti)one | divina Archie(pisco)pus
Dux Remen(sis), primus Par Franciae, S(anc)tae | Sedis Ap(osto)licae
Legatus natus. Dilecto nobis in Christo ma(gist)ro | Joanni^{a)} Baptistae
de Lasalle, p(res)b(ytero), Ecclesiaeq(ue) n(ost)rae Metrop(olita)nae |
5 canonico. Salutem in (Domi)no. Ut in n(ost)ra dioecesi verbum Dei |
disseminare fidelium utriusq(ue) sexus (non tamen monialium), | con-
fessiones audire, eosq(ue) absolvere a peccatis, etiam a | casibus nobis
reservatis, possis et valeas, licentiam tibi capaci | et idoneo per p(raese)ntes
impertimur, valituras ad festum | dedica(ti)onis Ecclesiae^{b)} n(ost)rae
10 metrop(olita)nae, quod occurret die decima | octava mensis octobris anni
mille(sim)i sexcente(sim)i octuage(sim)i. | Datum Remis in Palatio
n(ost)ro Archie(pisco)pali, die vero | mensis junii^{c)} vigesima nona.*

[Signé] *Carolus M(auritius) ar(chiepiscopus) dux remensis.*

*De mandato Ill(ustrissi)mi et Rev(erendissi)mi D(omini) D(omini) |
15 mei Archie(pisco)pi Ducis | [Signé] De Martigny [paraphe].*

a) Joanne S 1845. b) nostrae Ecclesiae S 1845. c) julii S 1845.

[Sceau ovale, 34 × 24 mm aux armes de Charles-Maurice Le Tellier : D'azur à trois lézards d'argent, en pal, au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent, avec la devise :] CAR. M. LE TELLIER. ARCH. DVX REM. PRIM. PAR FRANC. (Car(olus) M(auritius) Le Tellier. Archi(episcopus) Dux Remen(sis) Prim(us) Par Franc(iae).

[D'une autre main, marge gauche, en haut :] N° 13 [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Carolus Mauritius Le Tellier, misraone
diuina Archiepus Dux Remen', Primus Par francie, Stu
Sedis Aplica' Legatus natus. Dilecto nobis In Christo magro
Ioanni Baptista de La Salle pbro, Ecclesiaq. nra metrop'na
Canonico salutem in dno. Et in nu' dicitur Verbum dei
disseminare, fidelium utriusq. sexus (non tamen monialium)
confusionem auerere, eosq. absolute a peccatis etiam a
calibus nobis reseruatis possit et valeas, licentiam tibi capaci
et idoneo pio pnter Impetitur, valituras ad futurum
dedicationis Ecclesie nra metrop'na', quod occurret die decima
octaua mensis octobris anni millei septuagies octuagies.
Datum Remis in Palatio nro Archiepali, die vero
mensis Iunij Vigesima nona.

Carolus M. av. dux remensis

De mandato Ill^{mi}
at Reu^{mi} Dni Dni
mei Archiepi Ducis
De Martigny

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher et de confesser dans le diocèse de Reims. Reims, 29 juin [1678].

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 15.

Photo E. ROUSSET.

Généralement, à une formule latine imprimée¹ la chancellerie épiscopale ajoute le nom du titulaire, la date et la limite de la juridiction spirituelle accordée. *In casu*, les lettres sont manuscrites. Était-ce la pratique courante de l'archevêque de Reims ou bien s'agit-il d'un témoignage de particulière estime pour l'abbé de La Salle ?

Comme d'habitude, l'*intitulatio* décline les titres et qualités de l'acteur : « Charles-Maurice Le Tellier, par la grâce de Dieu, archevêque duc de Reims, premier pair de France, légat par droit du Saint-Siège ». L'*inscriptio* nomme « notre bien-aimé » dans le Christ, Maître Jean-Baptiste de La Salle, prêtre et chanoine de l'église métropolitaine. Ce protocole finit par la *salutatio* : *Salutem in Domino*.

Le contexte concrétise les pouvoirs accordés à l'expéditeur : prêcher et confesser — *Verbum Dei disseminare, confessiones audire* — les limites géographiques — tout le diocèse — et de juridiction — *non tamen monialibus* — sans exclusion du for interne — *etiam a casibus nobis reservatis*. — Lorsque la main de Jean-Baptiste se lève pour absoudre et bénir, les péchés sont remis et la grâce médicinale de Dieu descend sur les cœurs repentis.

Quels sont les cas réservés dont il est ici fait mention ? La dénomination est assez vague mais chez la plupart des moralistes elle est synonyme de péchés réservés. Il ne peut, en tout cas, s'agir que de ceux dont l'Ordinaire est compétent. Leur nombre était sans doute restreint et choisi parmi les péchés les plus graves et extérieurs revêtant une malice spéciale et non frappés déjà par le droit commun d'une censure même non réservée. Les traités de morale les citent couramment. Nous les avons énumérés dans un article précédent² et on pourra les lire plus en détail à propos des licences ministérielles accordées à Jean-Baptiste de La Salle à Marseille, en 1712³.

Comme nous l'avons fait remarquer au début de cette analyse, la *datatio* est incomplète. Le mois et le jour sont signalés mais non l'année *a quo*. Cela n'enlève rien à l'authenticité de l'acte, ni à sa valeur probatoire que corroborent, par ailleurs, le sceau, même s'il n'est pas énoncé mais simplement apposé, et les signatures autographes de l'archevêque et de son secrétaire.

De ce dernier nous avons suffisamment parlé dans le document 53⁴. Rappelez seulement pour ce qui a trait à Charles-Maurice Le Tellier que, né à

¹ Voir plus bas, documents 71 et 72, pp. 491, 509.

² Voir plus haut, document 65, p. 439.

³ Voir plus bas, document 72, p. 509.

⁴ Voir plus haut, document 53, p. 296 n. 6.

Turin, le 18 juillet 1642, il était frère du marquis de Louvois, ministre de la guerre de Louis XIV. Dès sa jeunesse, depuis 1653, il posséda en commende l'abbaye de Lagny et par la suite celles de Saint-Bénigne de Dijon (1661), de Bonne-Fontaine, de Saint-Etienne de Caen, de Breteuil et de Saint-Remy de Reims (2 avril 1695). Nommé coadjuteur de l'évêque de Langres, en mai 1668, il fut appelé à la coadjuterie de Reims au mois de juin, devint archevêque titulaire en 1671 faisant son entrée solennelle dans la métropole le 11 octobre et prenant séance au Parlement comme premier pair le 14 décembre de cette même année. Il donna la consécration épiscopale aux évêques de Langres (14 décembre 1671), de Lisieux (14 mars 1677), de Mâcon (14 juin 1678), Michel Cassagnet de Tilladet, son cousin; de Soissons (23 mars 1692), Fabio Brûlart de Sillery (1692-1714), et à l'évêque d'Amiens (31 août 1692), Henry Feydeau de Brou, contemporain de Jean-Baptiste de La Salle, étudiant à la Sorbonne.

Charles-Maurice Le Tellier se distingua par son amour des lettres, des arts et de la discipline ecclésiastique. Dur et inflexible, il était facilement cassant d'où les nombreux différends qu'il eut avec les ecclésiastiques et surtout les réguliers de son archidiocèse. Peu éloquent mais convaincant, son discours à l'assemblée du clergé, en 1681, prépara la voie aux quatre articles de la Déclaration du 19 mars 1682. Proviseur de Sorbonne (20 août 1695), doyen des archevêques de France, il présida l'assemblée tenue à Saint-Germain-en-Laye, en 1700, et harangua le roi, le 11 juin.

Partisan résolu de la foi catholique, il signala les erreurs sur la grâce contenues dans un livre du cardinal Célestin Sfondrati (1695)¹, condamna plusieurs thèses molinistes soutenues par les jésuites, sanctionnant avec d'autres évêques l'*Explication des Maximes des Saints, Sur la Vie intérieure*, de Fénelon². Il tint les conciles provinciaux de 1701 et 1702, fonda le grand séminaire de Reims (1686) qu'il confia aux chanoines réguliers de Saint-Augustin de la Congrégation de France, publia plusieurs livres liturgiques ainsi que le *Catéchisme de la Doctrine chrétienne*.

Fort attaché aux biens de ce monde — le cumul des bénéfices en est la confirmation éclatante et ce malgré la désapprobation de Rome — il racheta à la fin de sa vie sa cupidité excessive. Après avoir protégé les savants et les

¹ *Nodus praedestinationis ex Sacris litteris doctrinaeque SS. Augustini et Thomae, quantum homine licet, dissolutus, auctore Celestino ... cardinali Sfondrato.*

² Procès-verbal de l'assemblée des évêques de la province de Reims portant condamnation de l'*Explication des Maximes des Saints*. Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims, G 191, pièce 128.

gens de lettres, il légua aux pauvres une somme de 60 000 livres et sa bibliothèque, riche de 16 000 volumes, à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Il mourut d'apoplexie, en cette ville, le 22 février 1710. Son portrait a été gravé par Nanteuil, en 1672; par Van-Schuppen (1677), Edelink (1692) et Duflos (1704), d'après Mignard ¹.

¹ H. FISQUET, *La France pontificale [Gallia christiana]. Histoire chronologique et biographique des Archevêques et Evêques de tous les Diocèses de France... Métropole de Reims*. Reims, Paris, E. Repos, libr.-édit. [s. d.], pp. 190-193. — DE GRANGES DE SURGÈRES, *Répertoire historique et biographique de la Gazette de France ...* Art. LE TELLIER, 1668 (2 juin), 1689 (8 janvier), 1710 (1^{er} mars).

68

Jean-Baptiste de La Salle. Collation du doctorat en théologie à l'Université de Reims.

Reims, 1680-1681.

e. Documents biographiques (1651-1681), 17-19. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — Documents biographiques, 1651-1681. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101, Album n° 1, 13.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 79, 88.

Après avoir reçu la bénédiction de licence ¹, le candidat désirant obtenir le bonnet de docteur devait demander jour au chancelier. Nous ignorons les jour et heure fixés à Jean-Baptiste. Nous connaissons par contre les deux actes qu'il dut subir avant de parvenir au plus haut degré de la Faculté de théologie : le premier, le jour même de la prise du bonnet; le second, la veille. Dans celui-ci, J.-B. de La Salle assista à la thèse dite *Auriculaire* du nom du jeune candidat qui disputait, puis soutint pendant environ trois heures, la thèse nommée *Tentative* présidée par le grand-maître d'études.

Le second acte, appelé *Vespérie* parce que célébré le soir, comportait à l'Université de Reims deux thèses : l'*Expectative* (art. XXXII) et les *Vespéries*. Deux docteurs — le *Magister regens* et le *Magister terminorum interpres* — argumentaient tour à tour pendant une demi-heure sur une liste de thèses imprimée sur six colonnes (art. XXXII) portant sur l'Écriture sainte, l'Histoire ecclésiastique et la Théologie morale. Préalablement, M. de La Salle avait subi l'*Expectative*, répondant et donnant la réplique deux heures durant à deux bacheliers de second ordre déjà familiarisés avec les épreuves de la licence.

Les statuts de la Faculté restent muets sur la cérémonie solennelle de la prise du bonnet. Au jour établi — normalement c'était le lendemain des *Vespéries* — J.-B. de La Salle, revêtu de la fourrure de docteur, précédé des massiers de l'Université, accompagné de son grand-maître d'études et peut-être du cortège des bacheliers et des licenciés, comme c'était l'habitude en Sorbonne, se rendit à la grand'salle de Saint-Patrice somptueusement décorée, à ses frais. Il prit place sur un fauteuil entre le chancelier et le grand-maître d'études. Le

¹ Voir plus haut, document 62, p. 407.

doyen de la Faculté fit un discours auquel le récipiendaire répondit, puis, à genoux, prononça le serment accoutumé. Le voici dans sa teneur originale :

Ego [Iohannes Baptista de La Salle] fide orthodoxa recipio et credo, posthac recepturus et crediturus, duodecim articulos fidei Catholicae in Symbolo Apostolorum contentos; decem Praecepta Legis divinae, Ordinationes et Concilia Ecclesiae Catholicae, Septem Ecclesiae Sacramenta a Christo Servatore nostro instituta : Baptismum, Confirmationem, Sacros ordines, Matrimonium, Sacramentalem Confessionem, Sacro-sanctam Eucharistiam, in qua vere et realiter Corpus et Sanguis Christi continentur, et Extremam-Uncionem. Deum similiter imprimis amandum iudico, timendum, orandum et reverendum. Sanctos qui coelesti beatitudine fruuntur, honorandos, imitandos et orandos. Lutheranorum aliorumque haeticorum sectam ac eorum doctrinam tanquam erroneam et haeticam execror et abhorreo : et haec omnia meis Auditoribus tradere atque persuadere conabor.

Item. Juro nec privatim nec publice praelecturum Auditoribus meis Authores impudicos, haeticos, aut de falsa doctrina suspectos, sed cultos et probatos quos mihi praescribet Remensis Universitas.

Item. Juro me observaturum Jura, Privilegia, Statuta facta et facienda, Libertates et Consuetudines laudabiles hujus Universitatis Remensis, meae Nationis et Facultatis.

Item. Juro me, quoad vixero, honorem et reverentiam exhibiturum Domino Archiepiscopo Duci Remensi; D. Rectori et Procuratori Nationis meae, eisdemque obediturum in licitis et honestis, nec revelaturum secreta Universitatis et Facultatis meae; nec opem laturum adversariis D. Rectoris, Procuratoris et Suppositorum ejusdem Universitatis.

Item. Juro me servaturum pacem et concordiam inter Supposita dictae Universitatis, necnon in Supplicationibus publicis et Congregationibus tam Universitatis quam meae Nationis affuturum in habitu decenti et honesto, Dominumque Rectorem comitaturum in iisdem supplicationibus faciendis.

*Ita Juras? — Ita Juro. + In signum, etc.*¹

Toujours à genoux, Louis-Léonor Tristan de Muizon, chancelier, lui plaça le bonnet carré sur la tête. Se relevant, J.-B. de La Salle prit place à son fauteuil

¹ *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.Rés., p. 280. *Ibid.*, ms 1977, pièce 32. — E. CAULY, *Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, Reims, F. Michaud, 1885, p. 710. *Ibid.*, « La Faculté de Théologie de Reims », dans *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, vol. CIII, t. I (1897-1898), p. 41 (Séance publique du 7 juillet 1898. Discours d'ouverture). — Un autre formulaire dans *Bibl. mun. Reims*, ms 629, dos. 6, fol. 120.

et présida la thèse *Aulique* ainsi appelée parce que soutenue dans l'*Aula magna* de l'Université.

Dès lors, le nouveau docteur était en possession de tous ses privilèges : il assistait aux comices de la Faculté, aux assemblées générales, aux processions, aux messes, portant les attributs de sa dignité : bonnet carré, toge talonnière et épomide de fourrure. Il ne jouissait pourtant de tous les droits et émoluments attachés au doctorat qu'avec la soutenance de la thèse nommée *Resumptæ*, au bout de six ans. Jean-Baptiste de La Salle ne fut pas *docteur régent* obligé à prêter son concours actif à la Faculté et à résider à Reims sans pouvoir exercer d'autres ministères tels que la fonction de chanoine et de curé. N'ayant aucune attribution universitaire, il fut *docteur non résident*, conservant son titre, appartenant au corps « glorieux et puissant » de l'Université de Reims, mais privé de ses droits et privilèges. M. de La Salle aura, par contre, le devoir de prêcher la foi, de la défendre contre l'hérésie et d'exercer son ministère de sanctification, non en vertu de ses grades, mais avec l'approbation de l'évêque qu'il devra solliciter, comme de fait il le fit à Reims, Paris, Marseille et Rouen.

Jean-Baptiste de La Salle prononça-t-il le « vœu sanguinaire » s'engageant à défendre la foi catholique jusqu'à l'effusion du sang ? Jusqu'en 1662, l'Université de Reims, n'ayant pas de statuts propres, suivait les usages de l'Université de Paris qui imposait à ses futurs docteurs l'obligation du serment sanguinaire, comme il appert de ses statuts :

*Iuras a te defendendam Fidem Christianam, catholicam, apostolicam et romanam usque ad effusionem sanguinis? — Juro*¹.

Elu recteur de l'Université de Reims, en 1659, Thomas Mercier dressa les statuts des quatre Facultés qui furent homologués par le Parlement le 16 mai 1662². Ceux de la Faculté de théologie, comprenant 50 articles, ne contiennent, par rapport au sujet qui nous occupe, que ces mots :

Recens creatus Doctor Facultatis juribus non gaudeat nisi prius in Congregatione, coram Decano, jusjurandum praestiterit, pro consuetudine Facultatis (art. XXXIV).

¹ *Bibl. mun. Reims*, ms 1977. Cité par Henri Loriquet : « Note du cardinal Luçon. Reims, 15 octobre 1923 », dans *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 505, dos. 6. — Voir plus bas note 4, p. 471.

² *Arch. dép. Marne, Dépôt annexe de Reims*, D 205 [*Statuta Remensis*, Reims, N. Potier, 1717. Imprimé, in-4, 102 pp. : pp. 87-200 (Faculté de théologie, 50 articles); pp. 60-86 (Faculté de médecine, 38 articles); pp. 5-59 (Faculté des arts, 172 articles)].

Quant au *Codex juramentorum in Universitate Remensi praestandorum*¹ qui donne le texte complet des serments imposés aux futurs docteurs — texte que nous avons intentionnellement cité in extenso — il ne fait pas allusion à la clause sanguinaire pas plus que les recueils contemporains, dont celui, par exemple, de Pinchart, chanoine régulier².

D'après la *Grande Encyclopédie*³, à l'occasion de la prise de bonnet de docteur, le chancelier faisait prêter au récipiendaire « les serments accoutumés ». De ce texte, il semble résulter que le nouveau docteur prêtait deux sortes de serments dont le plus solennel était prononcé à la cathédrale. Malheureusement, la documentation s'y rapportant nous manque. Ni les dossiers du Chapitre métropolitain, ni les *Registres des Insinuations* conservés aux Archives et Bibliothèque municipale de Reims ne disent rien à ce sujet.

Comme on sait, les docteurs de Sorbonne prêtaient, depuis 1595, au moins, le serment de défendre la doctrine de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie⁴. Cette obligation était-elle imposée aux docteurs de la Faculté de théologie de Reims, avant et après la réforme de Thomas Mercier en 1662? Ici encore, les statuts restent muets et aucune documentation ne nous est parvenue. On ne peut que le regretter.

Un seul fait est certain et ne pose pas de problème à l'historien : Jean-Baptiste de La Salle reçut le bonnet de docteur à l'Université de Reims. Quant à la date précise, la collation des textes de Blain et de Maillefer prête à discussion.

BLAIN

« Sa licence était faite il y avoit déjà du temps. Il avoit subi ses examens, soutenu ses Thèses et passé par toutes les épreuves qui sont en usage dans la Faculté de Reims, comme

Ms Re

... « le temps de la licence de M. de La Salle s'écoulait. Il avait passé par tous les exercices et les épreuves qui sont en usage dans la Faculté de Théologie de Reims comme dans

¹ *Bibl. mun. Reims*, CR.V.1977.Rés., pp. 279-288.

² *Bibl. mun. Reims*, ms 629, p. 8; ms 1148, pp. 17, 18.

³ *Grande Encyclopédie*, t. V, p. 5. Art. Docteur en théologie.

⁴ *Item jurabitur q(uod) tenebitur determinationem Facultatis de conceptio(n)e im(ma)-culata Virginis Mariae, videlicet q(uod) in ejus conceptione preservata fuit ab originali culpa?* *Arch. nationales*, MM 261, p. 28. — Cité dans P. FÉRET, *La Faculté de Théologie de Paris et ses Docteurs les plus célèbres*, t. VI, Paris, Alph. Picard, 1909, p. 348. — Semblable serment était prononcé par les curseurs [*Ibid.*, MM 261, fol. 13], les bacheliers [*Ibid.*, MM 261, fol. 17], les Maîtres en théologie [*Ibid.*, MM 261, fol. 20], les Frères mendiants [*Ibid.*, MM 261, fol. 26].

dans celle de Paris; mais le Bonnet de Docteur lui restoit à prendre : il le prit en 1681, âgé de trente ans. »¹

celle de Paris, de sorte que n'ayant plus rien qui l'arrêtât, il prit le bonnet de docteur au bout de deux années accomplies, c'est-à-dire en 1680. »²

Associant l'âge de 30 ans à la date de l'accession au doctorat, Blain devait nécessairement fixer celle-ci en 1681. C'est le ms Re, croyons-nous, qui donne la clef de la solution. Rapportée au Paranymphe célébré en 1678, l'année 1680 s'avère exacte. D'autre part, J.-B. de La Salle avait assumé la tutelle de ses frères et sœurs en 1672. Il s'en démit en 1676, « ne [pouvant] vacquer à ses études et fonctions en l'église »³. Mais il la reprit en 1680; c'est donc qu'à cette date le premier empêchement invoqué n'existait plus. C'est la raison pour laquelle nous estimons qu'il prit le bonnet de docteur, conformément à ms Re, contre Blain, en 1680.

Fallait-il attendre les 30 ans pour accéder au doctorat? Était-ce l'âge réglementaire? Les statuts de la Faculté de théologie n'en parlent pas. Pourquoi, alors, J.-B. de La Salle retarda-t-il de deux années la promotion au doctorat qu'il aurait pu recevoir dès le mois d'août 1678⁴, au plus tard? La prise en charge des maîtres d'école dont il assurait depuis 1679 la formation pédagogique et spirituelle suffirait-elle à motiver ce long intervalle de temps? Ou bien, attendit-il, selon son habitude, un signe de Dieu, un geste d'ami pour décider son avenir? Si ce fut le cas, il nous est inconnu.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 167. — Ms Ca [p. 16] qui ne précise pas la date écrit : « Pendant que M. de La Salle s'appliquait ainsi à former ces écoles, sa licence s'était écoulée. Il avait passé par toutes les épreuves qui sont en usage dans la faculté de Reims comme dans celle de Paris, et ne prit le bonnet que deux ans après, à l'âge de 30 ans ». M. BERNARD [p. 16] n'en parle pas, mais une surcharge interlinéaire où l'on croit reconnaître la main de Jean-François Maillefer, précise que J.-B. de La Salle « se mit sur les bancs pour se faire docteur ». Par contre [p. 17], après avoir souligné l'application de M. de La Salle à l'étude de la théologie, ms BERNARD fait remarquer qu'« Il fit un si grand progrès qu'il fut bientôt capable de recevoir le bonnet de docteur ». Et, en effet [il le re(ç)ut avec l'applaudissement de tous ceux qui composaient pour lors la célèbre Université de Reims]. Le texte par nous souligné a été barré par le censeur dudit manuscrit.

² Ms Re, p. 24. Dans une note marginale on lit : « n. m. 1680, M. de La Salle prend le bonnet de docteur ». Contrairement à Blain et ms Ca, ms Re ne marque pas l'âge du récipiendaire. C'est également la date retenue par J. Guibert [*op. cit.*, Paris, 1900, p. 73], qui a le tort d'attribuer à Blain la date de 1682 (*Ibid.*, p. 73, n. 2).

³ *Cahiers lasalliens*, 28, fol. 4.

⁴ Le licencié ayant obtenu la première place pouvait laisser passer six semaines avant de se présenter aux *Vespéries* du doctorat, les autres candidats pouvant se relayer de quinze en quinze jours (art. XXXIII). Pâques tombant le 10 avril en 1778, Jean-Baptiste aurait pu accéder au doctorat entre la mi-avril et la fin-juin 1678.

La prise du bonnet et donc la collation du doctorat est un fait historique certain. Nous aurions aimé connaître les titres des thèses qu'il soutint. Aucun document ne nous les a transmis, aucun placard non plus. Nos recherches sur ce point n'ont pas abouti.

69

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs d'absoudre des cas réservés dans le diocèse de Reims.

Reims, 16 octobre 1682.

- A. Original sur papier, 215 × 172 mm. Rome. Arch. Maison généralice, BJ 502-1, dos. 7, coté n° 14.
- C. Copie E.-V. Jean, 2 novembre 1843. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, Processus, vol. 2535, p. 197. — Copie Gobin-Cally-Dussaulx, 1843-1844. Rome. Arch. Congr. SS. Rituum, vol. 2536, pp. 188-189. — Copie Montani, 7 juillet 1844. *Copia publ. Processus auctoritate apostolica Parisiis confecti...*, t. I, Romae, 1844, f° 192 [Rome. Maison généralice, Arch. Postulazione].
- E. *Summarium super dubio an constat de Virtutibus theologalibus...*, Romae [typ. Rev. Cam. Apostolicae], 1845, p. 49 § 65. — *Positio super Virtutibus*, Romae, typ. Brancadoro 1869, p. 49 § 66.
- e. *Documents biographiques* (1678-1706), 3. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1678-1706, Album n° 2, 3. Rome. Arch. Maison généralice, CA 101.
- e¹. Arch. F. Ley, Mi 2, 3-3. Rome. Maison généralice F. S. C. — F. Léon-de-Marie AROZ, Arch. personnelles, 40 Mi 109, 2. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 5.
- Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 85, 93.

Le document présent, comparé à celui de 1678 examiné plus haut ¹, présente quelques différences non négligeables. Le formulaire, ici imprimé, à l'exception de quatorze mots ajoutés à la plume et se rapportant au destinataire, était dans celui-là entièrement manuscrit. Charles-Maurice Le Tellier, outre son titre d'archevêque duc de Reims, est qualifié d'abbé perpétuel de l'archimonastère de Saint-Remi ², sans qu'il ait pour autant renoncé aux autres abbayes possédées en commende. « Ou croyez à l'autorité papale ou ne possédez qu'un bénéfice, lui rappela un jour le nonce apostolique, car vous ignorez apparemment que leur pluralité, interdite par les conciles, n'est tolérée en France qu'en vertu de quelque dispense du pontife romain. » ³ L'avertissement resta lettre morte.

¹ Voir plus haut, document 67, p. 461.

² Nommé par le roi à l'abbaye de Saint-Remi « vacante par la mort du cardinal de Furstemberg en 1704 ». *Bibl. mun. Reims*, ms 1651, fol. 46 v°.

³ H. FISQUET, *op. cit.*, p. 192.

CAROLUS MAURITIUS LE TELLIER

miseratione divinâ Archiepiscopus Dux Remensis, primus Par
Franciæ, Sanctæ Sedis Apostolicæ Legatus natus, nec-non Abbas
seu perpetuus Commendatarius Archimonasterij sancti Remigij Remensis, &c.
Dilecto nobis in Christo magro Joanni Baptista delaballe

presbytero Insignitæ metropolitanae Ecclesiæ

nostre Canonico

Salutem & Benedictionem. Ut in nostra Diœcesi fideles omnes utriusque
sexûs à casibus nobis reservatis absolvere possis & valeas, licentiam tibi capaci
& idoneo in examine reperto, per præsentem impertimur, non valituras post
festum Dedicacionis Ecclesiæ nostræ Metropolitanæ, quod occurret die
decimâ octavâ mensis Octobris, anni millesimi sexcentissimi octogefimi quarti.
DATUM Remis in Palatio nostro Archiepiscopali, anno Domini millesimo
sexcentesimo octogefimo secundo, die verò mensis Octobris 1684

Carolus M. ex. dux remensis

De mandato Illustrissimi & Reverendissimi
Domini mei D. Archiepiscopi Ducis.

De Martigny

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs d'absoudre des cas réservés dans l'archidiocèse de Reims. Reims, 16 octobre 1682.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 502-1, dos. 7.

Photo E. ROUSSET.

L'église métropolitaine est dite *insignis*. Et en fin du protocole, la salutation est accompagnée de la bénédiction : *Salutem et benedictionem*.

La différence fondamentale entre les documents de 1678 et de 1682 vient du contexte. Les pouvoirs ministériels de 1678 embrassaient l'ensemble de la juridiction spirituelle : prêcher, confesser — les moniales exceptées — et même absoudre des cas réservés. Ici il ne s'agit que de ces derniers. Ils furent accordés après examen du candidat, l'ayant trouvé *capaci et idoneo*. Faut-il croire que les autres pouvoirs, prédication et administration des sacrements furent retirés ? Nullement, ces derniers incluant les premiers. *Plurima minima*. C'était en fait une rénovation des licences précédemment obtenues et leur prorogation jusqu'au 18 octobre 1684, fête de la dédicace de l'église cathédrale.

La datation cette fois-ci est complète et indique les jour, mois et an; par contre, le signe de validation, à savoir le sceau, manque. La souscription de l'archevêque-duc et de son secrétaire clôt *l'instrumentum confectum* par la chancellerie épiscopale. Au regard de l'histoire, comme du juriste, l'*actio* se confond ici avec la *conscriptio*, la *traditio* ayant lieu *per cartam*. L'acte *per se* dispositif a aussi valeur probatoire.

Il n'y a plus qu'à se pencher sur le texte pour le lire dans sa teneur originale :

*Carolus Mauritius Le Tellier, | miseratione divina Archiepiscopus
Dux Remensis ^{a)}, Primus Par | Franciae, Sanctae Sedis Apostolicae
Legatus natus, necnon Abbas | seu perpetuus Commendatarius Archimon-
nasterii sancti Remigii Remensis ^{b)}, etc. | Dilecto nobis in Christo Ma-
g(ist)ro Joanni Baptistae de la Salle, | presbytero, insignis et metropoli-
tanae Ecclesiae | nostrae Canonico. Salutem et Benedictionem. Ut in
nostra Dioecesi fideles omnes utriusque | sexus a casibus nobis reservatis
absolvere possis et valeas, licentiam tibi capaci | et idoneo in examine
reperito, per praesentes impertimur, non valituras post | festum Dedicationis
Ecclesiae nostrae Metropolitanae, quod occurret die | decima octava
mensis Octobris, anni millesimi sexcentissimi octogesimi quarti. | Datum
Remis ^{c)} in Palatio nostro Archiepiscopali, anno Domino millesimo |
sexcentesimo octogesimo secundo, die vero mensis octobris 16^a.*

[Signé] *Carolus M(auritius), ar(chiepiscopus) dux Remensis ^{d)}*.

*De mandato ^{e)} Illustrissimi et Reverendissimi Domini mei D(omini)
Archiepiscopi Ducis. [Signé] De Martigny [paraphe].*

a) Rhemensis *S* 1845. b) Rhemensis *S* 1845. c) Rhemensis *S* 1845. d) Rhemensis *S* 1845. e) De mandato ... De Martigny omit. *S* 1845.

[*Marge gauche, en haut, d'une autre main :*] N° 14. — [*Timbre rond, 30 mm :*] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

Mais pourquoi *in casu* ne parle-t-on que des cas réservés ? Y aurait-il une motivation particulière pour justifier cette concession au sens strict ? Aurait-elle quelque rapport avec la mission que Jean-Baptiste de La Salle reçut des grands vicaires, en 1684 — en supposant que la date fournie par Blain soit exacte ce qui est loin d'être son habitude — pour « travailler à la culture d'une petite ville délaissée depuis longtemps et dont la terre [...] paroissoit condamnée à ne plus recevoir du Ciel ni pluye ni rosée »¹ ? Il y réussit, d'ailleurs, à tel point que le jeune prêtre « vit lui-même de ses yeux les fruits de ses travaux croître sous sa main au-delà de l'espérance de ceux qui l'avoient envoyé »². Serait-ce, plutôt, pour faciliter son action auprès des pécheurs les plus endurcis qu'il ramenait à Dieu, auprès du scélérat déguisé en habit ecclésiastique³, du prêtre qui tenait plus du militaire que du ministre des autels⁴, de l'ecclésiastique corrompu⁵, du sous-diacre passé à l'armée⁶, du jeune Ecossais rencontré sur la route de Soissons⁷, ou du prêtre voué à Satan dont il réussit la conversion⁸ ? Cas en vérité publics tombant *de iure* sous la réserve. Gagner des pécheurs, c'était un des charismes de La Salle : après le dialogue initial et les confidences du cœur il préparait l'âme coupable au pardon total de Dieu. Encore fallait-il le faire avec les licences requises de l'Ordinaire du lieu.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 337.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 337.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 340.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 341.

⁵ Ms Ca, p. 61 [Conversion extraordinaire d'un jeune libertin]; ms Re, pp. 91 [Conversion d'éclat], 94-96. BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 342, 344.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 343.

⁷ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 345.

⁸ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 351.

70

Jean-Baptiste de La Salle. Démission de son canonicat en faveur de Jean Faubert.

Reims, av. 16 août 1683.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, p. 86, 96.

Le fait que nous analysons peut être étudié du point de vue ascétique du renoncement aux biens personnels à l'imitation de Jésus-Christ, ou être envisagé sous l'aspect historique avec les circonstances antécédentes, concomitantes et subséquentes qui le situent à une date précise dans un contexte social déterminé. C'est ce dernier aspect que nous avons choisi.

Pour comprendre la démarche à tous points déroutante de Jean-Baptiste de La Salle, il nous faut considérer les événements qui l'ont motivée. 1679 ! Un maître d'école, Adrien Nyel, qu'accompagne un garçon de 14 ans, mandaté par Mme Maillefer, arrive à Reims, venant de Rouen, en vue d'établir des écoles gratuites pour les garçons peu fortunés. Il se rend, rue du Barbâtre, chez les Sœurs de l'Enfant-Jésus que Nicolas Roland a fondées pour l'éducation des orphelins et des filles pauvres. Comme par hasard, le voyageur et le chanoine se rencontrent sur le seuil de la porte d'entrée. Des pourparlers, des consultations, des rendez-vous, des propositions sciemment écartées¹, une prestation bénévole, celle de Nicolas Dorigny, curé de Saint-Maurice, et la première école chrétienne s'ouvre sur cette paroisse, rue Saint-Maurice, en 1679. Logés au presbytère, les cinq instituteurs, recrutés d'A. Nyel, y demeurent le restant de l'année. Leur présence devient vite incommode au curé et, à Noël, M. de La

¹ Nous omettons sciemment tous les détails intermédiaires ne nous arrêtant qu'aux faits déterminants. Cf. BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 161-165.

Parmi ceux qui furent délibérément écartés par les consultants, et c'est M. de La Salle lui-même qui le révèle : « Le Curé de S. Simphorien... le premier des quatre proposez, seroit l'homme que nous cherchons, s'il étoit bien avec les Supérieurs; mais par malheur il n'en est pas aimé : il ne faut plus penser à lui. Le second n'a pas assez de tête. Le troisième, neveu et créature de l'official, auquel il doit tout ce qu'il est, lui est dévoué, et à la première parole de son bienfaiteur et de son oncle, il renverroit les Maîtres d'Ecole : il n'est donc pas celui que nous devons choisir ».

Le choix tomba sur Nicolas Dorigny, « homme de tête, et il en falloit un qui en eût pour parer les coups qu'on craignoit de la part de M. l'Escolâtre ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 164.

Salle les retire dans une maison qu'il a louée près du Rempart ¹. Là ils demeurent et font leur vie : ils observent les heures du lever, du coucher, de l'oraison, de la messe et des repas, ayant champ libre pour le reste ². De La Salle, conseille et « les étudie », laissant au préposé Nyel le soin de la maison et des écoles. Les absences de ce dernier laissent les maîtres à l'abandon : non dirigés ils s'éparpillent, se permettant « beaucoup de petits désordres » ³; mal dirigés, ils se lassent. C'est alors que de La Salle se résout « à vivre avec eux », les introduit à sa table, règle leurs actions. Les maîtres s'accommodent volontiers de cette hospitalité et restent chez lui de Pâques à la Saint-Jean 1681 ⁴; ils prennent, même, goût à ce genre de vie. Ils portent un costume singulier — habit court et noir, un rabat, sans capote, ni manteau — objet de railleries. Du 24 juin 1681 au 24 juin 1682, ils prennent logement chez les de La Salle, rue Sainte-Marguerite ⁵. Ce fut un *tolle* général. Peu importent les invectives des parents ⁶, les clabauderies de la rue; peu importe la désertion de ceux que dégoûte une vie si réglée : l'humain devait s'effacer pour que triomphât le divin.

Engagé avec les maîtres, de La Salle

« pensa à quitter la maison paternelle et à se retirer avec ses disciples dans un quartier plus éloigné du tumulte et des embarras du monde. Il loua une maison... Il y entra avec eux le jour de Saint-Jean-Baptiste, fête de son patron, un an après qu'il les eut retirés chez lui » ⁷.

« Virage crucial dans l'existence de La Salle. » ⁸ C'était l'engagement définitif dans le monde des pauvres poussé jusqu'à ses ultimes retranchements.

L'impasse ou le canonicat.

Les laisser vivre, vivre avec eux? C'est le dilemme brutal dans lequel M. de La Salle se trouve enfermé. L'alternative se concrétise ainsi : prendre soin des maîtres et des écoles et renoncer au canonicat — conserver celui-ci

¹ Hypothèses au sujet de l'emplacement de cette maison, dans *Cahiers lasalliens*, 36, p. 74 et p. 74 n. 3. — Décédé en 1686, la cure de Saint-Maurice fut confiée à Nicolas Charlier. *Arch. dép. Marne. Dépôt annexe de Reims*, G 219, 199.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 170.

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 174; ms BERNARD, p. 39.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 175; ms Ca 18-19; ms Re 28.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 177; ms Ca, p. 19; ms Re, p. 28.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 175; ms Ca, p. 19; ms Re, p. 29.

⁷ Ms Ca, p. 20; ms Re, p. 30.

⁸ Michel SAUVAGE-Miguel CAMPOS, *Jean-Baptiste de La Salle. Expérience et Enseignement spirituels...*, Paris, Beauchesne, 1977, p. 51.

et voir les écoles périlcliter. L'enjeu est d'importance : c'est le tout ou rien. La discussion entre partenaires, même fraternelle, s'engage sans merci :

De La Salle

... « Pouvez-vous croire, gens de peu de foi, que celui auquel vous consacrez votre jeunesse et auquel vous dédiez vos travaux, vous abandonne dans votre vieillesse et vous laisse trainer dans la misère la fin d'une vie employée à son service ? Ranimez donc votre confiance en une bonté infinie et faites-lui honneur en lui abandonnant le soin de vos personnes. Sans trouble sur le présent, sans inquiétude sur l'avenir, n'étendez vos soins qu'au moment que vous avez à vivre et ne chargez point le jour qui coule, des prévoyances du jour qui suit. Ce qui vous manquera le soir, le lendemain vous le fournira, si vous sçavez espérer en Dieu. » ¹

Les maîtres

« Vous parlez bien à votre aise, tandis que vous ne manquez de rien. Pourvu d'un bon Canoniat, et d'un bien de Patrimoine pareil, vous êtes assuré et à couvert de l'indigence. Que notre établissement tombe : vous demeurez sur vos pieds et le renversement de notre état n'ébranle pas le vôtre. Gens sans biens, sans revenus et même sans métier : où irons-nous, que ferons-nous si les Ecoles tombent, ou si on se dégoûte de nous ? La pauvreté sera notre partage et la mendicité le seul moyen de la soulager. » ²

Réponse « ni polie ni gracieuse », « brusque et naïve » ³, écrira Blain, mais elle contenait un fonds de vérité. Pour les uns : l'incertitude de l'avenir; pour l'autre : l'espérance en Dieu, facile quand on a du bien. Comment harmoniser ces langages si divers ? Comment, de surcroît, fraterniser, même si l'objectif est commun ? Quoi de plus logique, pensait de La Salle, que d'employer le patrimoine à fonder les écoles ? Il ne le sait que trop, mais ne fera pas un pas en avant, ne prendra un engagement correct qui ne soit certain. Il recourt à Nicolas Barré :

« La divine Providence doit être le fond sur lequel il faut établir les écoles chrétiennes. Tout autre appui que celui-là ne leur convient pas : il est inébranlable; et elles demeureront elles-mêmes inébranlables si elles n'ont point d'autre fondement » ⁴.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 187.

² *Ibid.*, t. I, p. 188.

³ *Ibid.*, t. I, p. 188.

⁴ *Ibid.*, t. I, p. 190; ms Ca, p. 29; ms Re, p. 43.

Réponse déconcertante qui les laissait tous dans l'incertitude. Tous, mais non M. de La Salle qui, confirmé dans son dessein prit « à l'instant même la résolution ferme et constante de tout quitter pour suivre Jésus-Christ pauvre »¹. Tout, sans rien excepter, le « dépouillement de son bien de Patrimoine [devant] être suivi de celui de sa prébende canoniale »².

Blain nous a transmis les raisons sur lesquelles de La Salle appuyait sa décision. Des dix qu'il énumère, ne retenons que celles-ci :

7. ... « Puis-je [...] être le Supérieur de ces Maîtres sans cesser d'être Chanoine? Puis-je accorder l'assiduité à être à la maison pour être à leur tête dans les exercices de piété et pour veiller sur eux, sur l'assiduité au Chœur et à l'Office Canonial? Ces deux emplois sont-ils compatibles? Et s'ils ne le sont pas, il faut donc renoncer à l'un ou à l'autre.

8. » Il est vrai qu'une prébende Canoniale n'est pas un obstacle aux bonnes œuvres et que le soin d'assister au chœur et de chanter les louanges de Dieu n'empêche pas de rendre d'autres services à l'Eglise et de se livrer au salut des âmes... Mais est-il vrai que je puisse être tout à la fois bon Chanoine et bon Supérieur d'une Communauté qui demande résidence?... Ainsi si ces deux devoirs ne peuvent s'allier, il faut prendre parti pour l'un ou pour l'autre...

9. » Or dans ce choix qu'est-ce qui me peut déterminer? De quel côté dois-je faire pencher la balance? La plus grande gloire de Dieu, une perfection, le salut des âmes, voilà les objets que je dois me proposer et les fins qui doivent me diriger. Mais si je ne prends conseil que de ces nobles motifs, je dois me déterminer à quitter mon Canonat pour me livrer au soin des Ecoles et à l'éducation des Maîtres destinés à les conduire.

10. » Enfin comme je ne me sens plus d'attrait pour la vocation de Chanoine, il paroît qu'elle m'a quitté avant que je quitte l'état. Cet état n'est plus pour moi et quoique je n'y sois entré que par la bonne porte, il me semble que Dieu me l'ouvre aujourd'hui pour en sortir. La même voix qui m'y a appelé semble m'appeler ailleurs. Je porte cette réponse dans le fond de ma conscience, et je l'entens quand je la consulte »³...

Après bien des réflexions, après bien des prières et des consultations, il lui parut visiblement,

¹ Ms Re, p. 44; ms Ca, p. 29.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 190.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. I, pp. 191-192.

« sur la fin de l'année 1682 — de La Salle le dit lui-même — que Dieu l'appeloit à prendre le soin des Ecoles; et que devant être le premier à tous les exercices de la Communauté, il ne pouvoit assister à l'office aussi assiduëment que son Directeur l'exigeoit »¹.

La tempête des langues médisantes, les censures injustes et outrées, les douces insinuations des collègues du Chapitre, l'opposition de son directeur, les tableaux affreux de l'ennemi de tout bien, retardèrent la réalisation de son dessein sans le faire renoncer à sa mise à exécution. Neuf mois se passèrent « en cette espèce de controverse »². Son confesseur le soutint, Barré le pressa à se déterminer : les âmes grandes se rejoignent sur les hauteurs de l'héroïcité d'où les gens médiocres sont exclus. Ayant pris la ferme résolution de « s'abandonner à la Providence, toutes les raisons qu'on lui allégua n'eurent pas la force de lui faire changer de sentiment »³.

Au-dessus de l'archevêque, Dieu.

Son directeur, enfin, acquiesça. C'était en juillet 1683. Joyeux, de La Salle partit pour Paris demander l'agrément de son archevêque : il en était reparti pour Reims. Etant allé prendre des nouvelles de Jean-Louis, son frère, étudiant à Saint-Sulpice, il s'entretint avec M. de La Barmondière, son ancien professeur, curé de la paroisse qui, dit Blain — et il n'hasarde rien — « donna toute son approbation »⁴, entrant « parfaitement dans ses vues »⁵.

Revenu dans sa cité, de La Salle retrouva à Reims celui qu'à Paris il n'avait vu. Il demanda audience. L'archevêque « n'avait pas le temps de l'écouter »⁶. Il lui ferma les portes cherchant à « le fatiguer par des rebuts réitérés »⁷. Obligé de l'écouter, il ne put cacher son admiration pour un « Ministre Evangélique qui n'avoit pas son pareil dans le Diocèse de Reims »⁸. Il l'engagea à entamer de nouvelles consultations comme s'il se fût agi d'une enquête aboutissant à une sentence au tribunal. Le premier consulteur : Nicolas Philbert, au prestige

¹ *Ibid.*, t. I, p. 193.

² *Ibid.*, t. I, p. 196.

³ Ms Re, p. 46; ms Ca, p. 30.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

⁵ Ms Re, p. 46 : « Il lui fit même promettre de lui envoyer deux Frères pour ouvrir une école gratuite dans sa paroisse ». Le traité fut conclu et M. de La Salle quitta Paris laissant « ses hardes comme gage de sa parole ». BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

⁶ Ms Ca, p. 31; ms Re, p. 47.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

⁸ *Ibid.*, p. 201.

indiscuté, « homme de M. Le Tellier et d'un grand crédit à l'Archevêché, Chanoine et Professeur de Théologie au Séminaire et depuis Chantre de la Cathédrale »¹. L'humble consultant vit son dessein confirmé et, pour ne pas faire esclandre, fut invité à se retirer à Paris.

Fort de cet appui, de La Salle se présenta à son archevêque : la porte encore une fois se trouva fermée. A la cathédrale, par contre, Dieu l'attendait : en sa présence il épancha son âme dans des transports de ferveur, « immobile et comme mort », plusieurs heures durant. Trop longtemps pour ne pas être remarqué :

— « Priez pour M. de La Salle qui perd l'esprit ».

— « Vous dites bien, entendit-on à l'adresse du railleur, il perd véritablement l'esprit, mais c'est l'esprit du monde qu'il perd, pour se remplir de celui de Dieu »².

Retourné à l'archevêché, les verrous sautèrent cette fois. Humblement, « avec candeur et simplicité », de La Salle fit « l'ouverture de son cœur » proposant avec droiture le dessein qu'il avait de résigner son canonicat.

— Avez-vous pris conseil dans une affaire de cette importance ?

— De M. Philbert qui l'a approuvé³.

Celui-ci fut, incontinent, mandé. Interrogé, il déclina la question se contentant d'ajouter que

— « M. de La Salle avoit un frère auquel il pouvoit donner sa prébende ».

— « Il peut la donner à qui il lui plaira, et j'agréerai sa démission »⁴.

Réplique autoritaire à laquelle de La Salle répondit du tac au tac. Sur-le-champ, il dressa l'acte de sa démission, souscrite par son directeur⁵, priant l'archevêque de porter le nom de M. Faubert. C'était au mois d'août 1683. Préférer à son propre frère un inconnu, de surplus de basse condition et sans crédit, quelle force d'âme pour s'opposer à nouveau « à la coutume funeste », « aux larges médisances », « à la censure publique », « aux insultes de ses parents », « aux railleries des mondains », « aux gloses malignes d'une troupe de mécontents », aux sollicitations de M. Le Tellier ! Rien ne fut capable d'ébranler son élection. Un archevêque tout puissant se soumettant à un humble chanoine,

¹ *Ibid.*, p. 202. — « Homme de poids et de crédit. » Ms Ca, p. 31.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 203.

³ *Ibid.*, p. 203.

⁴ *Ibid.*, p. 203. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 32; ms Re, p. 48.

⁵ Il ne peut s'agir que de Nicolas Philbert, présent à l'acte, et non de Jacques Callou.

c'était le triomphe de Dieu ! Rentrant à la maison, l'abbé de La Salle fit entonner le *Te Deum* à sa petite compagnie ¹. Explosion d'actions de grâces unanime : la clarté de l'espérance illuminait l'avenir. Les provisions cependant ne furent pas encore expédiées.

L'appel intérieur, la voix de la conscience, les conseils de ses directeurs ont conduit de La Salle à un point de non-retour. Qui sont-ils ces conseillers dont il a, si doucement, accepté les avis ? Le plus exigeant : Nicolas Barré, homme du don total, un preneur d'âmes « à la science psychologique si profonde qu'un nouveau venu stupéfait d'être ainsi pénétré n'offrirait plus guère de résistance » ². Le plus talentueux, Jacques Callou, à la vie exemplaire, « un de ces hommes rares d'une vertu éminente que nul intérêt humain ne guidait et qui n'avait que Dieu en vue dans toute sa conduite » ³, l'homme du diocèse ayant « le plus de poids et en réputation de vertu et de doctrine » ⁴. Le plus indépendant : Nicolas Philbert, chanoine et grand-vicaire tout dévoué à son archevêque qu'il ose contrecarrer pour réaliser les vues de Dieu. Tous trois, hommes de haute volée, d'extraordinaire taille surnaturelle, experts, encore, dans le discernement des esprits. Entre leurs mains l'avenir d'un jeune chanoine qui s'en remet à eux : sa cause était gagnée du moment que, par leur entremise, Dieu la plaïdait.

Le Tellier partit à Paris et Philbert avec lui sans avoir expédié les lettres de provision, nous l'avons dit.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 206. — MS BERNARD, p. 53.

² Georges RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, 1937, p. 97. — Contrairement à ce que l'on pourrait croire, Barré ne fut pas l'inspirateur de la démission et de la rétrocession du canonat. L'initiative partit de M. de La Salle; le minime ne fit que l'approuver. En dernière analyse, c'est Dieu qui l'avait inspirée.

³ Ms Re, p. 50. — Jacques Callou, « son directeur », « son père spirituel » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 193], « son Conducteur », « son Confesseur » [*Ibid.*, p. 196], ne semble pas avoir compris dès le début la portée de l'initiative de La Salle. Renoncer aux biens, au canonat, « lui semblait téméraire »; il ne voyait pas « quelle raison il pouvait avoir pour prendre un parti si violent », alors que d'autres personnes « trouvèrent les raisons très solides » [ms Re, p. 44; ms Ca, p. 30]. Il ne fallut pas moins de dix mois — neuf ou dix, selon Blain — à J. Callou, pour s'en convaincre [ms Re, p. 44] et encore le fit-il grâce aux sollicitations d'un autre ecclésiastique qui demeurait avec M. de La Salle [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 196].

Blain, lui aussi, signale l'opposition de Callou au projet de son disciple. Pour sortir de sa perplexité, de La Salle « ne trouva point de meilleur moyen que celui de consulter les personnes les plus sages et les plus éclairées du Royaume. A cet effet, il fit un voyage à Paris » [BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 195]. Les unes autorisèrent, les autres le contredirent. Appuyé sur leurs avis, Callou « ne permit plus à son Pénitent de penser à l'exécution de son pieux dessein » [*Ibid.*, p. 196].

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 208. — « L'incomparable Monsieur Callou » [ms BERNARD, p. 55] dont « la mémoire est encore en bénédiction dans plusieurs villes de France et surtout dans celle de Reims... » [*Ibid.*, pp. 55-56].

Le choix de Jean Faubert avait mécontenté le Chapitre. La nomination « lui étoit peu agréable », il « en étoit mortifié »¹. Il écrivit à Maurice Le Tellier lui faisant entendre avec « quelle passion il désiroit voir le Frère succéder au Frère à l'exclusion d'un homme dont on regardoit le choix comme une flétrissure pour toute la compagnie »². Conseil pernicieux si, comme on l'a écrit³, la législation ecclésiastique le déconseillait formellement ! Comment le Chapitre, en contradiction flagrante avec la loi pouvait-il proposer un tel candidat, Jean-Louis de La Salle, à l'archevêque ? Et comment, surtout, celui-ci pouvait-il l'enfreindre délibérément en priant Jacques Callou de faire revenir de La Salle sur sa décision et de résigner en faveur de son frère Jean-Louis ? Ou la loi n'existait pas et le problème ne se posait pas, ou elle existait et devait être appliquée à moins qu'on ne préférât l'ignorer volontairement. Était-elle tombée en désuétude dans le diocèse de Reims ? Au Chapitre métropolitain, au vu et au su de tous, les prébendes se transmettaient couramment de frère à frère, d'oncle à neveu, de cousin à cousin comme en témoigne le tableau ci-après : valeur probante des faits [p. 487].

La lecture qu'on vient de faire appelle quelques réflexions.

Le 15 juillet 1659, deux frères, Antoine et Charles Moët, prenaient possession de leurs stalles canoniales. Antoine s'en démet en 1693, mais la reprend en 1694 pour la remettre trois ans plus tard à son neveu Charles Lévesque qui la retient jusqu'en 1726. Charles, lui aussi, en 1694, cédait sa prébende à un de ses proches-parents, Jean-Louis de La Salle (chanoine, 1694-1724).

Philippe Roland (chanoine, 1658-1659) renonce à sa prébende en faveur de son frère, Jean (chanoine, 1659-1703) qui la transmet à son cousin, Pierre Lespagnol (chanoine, 1703-1722).

Plus surprenant le cas de Nicolas Rogier, chanoine théologal (1678-1695) : il abandonne la prébende 29 à son frère Guillaume (1695-1724) pour occuper la stalle 61 jusqu'à sa mort (1733) : chanoine pendant cinquante-cinq ans (1678-1733), un beau service d'Eglise !

L'exemple le plus typique est fourni par la famille Favart⁴. Quatre des fils de Jean Favart (1619-1680) et d'Anne Roland (1624-1678) se remplacent simultanément, deux par deux, au Chapitre de Reims ; Philippe (1675-1676) résigne à son frère Jean-Baptiste-Joseph (1676-1733), et Jean-Baptiste (1678-

¹ *Ibid.*, p. 208.

² *Ibid.*, p. 208.

³ Y. POUTET, *Le XVII^e Siècle et les Origines lasalliennes...*, t. I, Rennes, 1970, p. 721.

⁴ *Cahiers lasalliens*, 41¹¹¹, Tableau 6, VI.

Tableau XIV : Chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims.
Transmission des prébendes entre parents.

Prébende	Titulaire	Années	Réциpiendaire	Parenté entre Tit. et Récip.
5	<i>Frères :</i> Philippe FAVART	1675-1676	Jean-Baptiste-Joseph FAVART (1676-1733)	Frère
64	Jean-Baptiste FAVART	1678-1686	Jean-l'Evangéliste FAVART (1686-1721)	Frère
	<i>Cousins-germains des précédents :</i>			
15	Remy FAVART	1675-1719		Frère de Jacques
25	Jacques FAVART	1666-1715	Gérard-Joseph FAVART (1715-1776)	Neveu
	<i>Neveu des précédents :</i>			
7	Lancelot FAVART	1712-1749	Christophe FAVART (1749-...)	Cousin, neveu
	<i>Frères :</i>			
17	Louis-François DEY DE SÉRAUCOURT	1658-1665	Jean-Baptiste DEY DE SÉRAUCOURT (1665-1733)	Frère
61	Joseph-Nicolas DEY DE SÉRAUCOURT	1676-16 95	Nicolas ROGIER (1695-1733)	Cousins
29	Nicolas ROGIER	1678-1695	Guillaume ROGIER (1695-1724)	Frère
67	Nicolas MARLOT	1673-1702	Jean MARLOT (1702-1739)	Frère
28	Philippe ROLAND	1658-1659	Jean ROLAND (1659-1703)	Frère
	Jean ROLAND	1703-1707	Pierre LESPAGNOL	Parent
	<i>Frères :</i>			
62	Antoine MOET	1659-1693 1694-1697	Charles LÉVESQUE (1697-1726)	Neveu
	Charles MOET	1659-1694	Jean-Louis de LA SALLE (1694-1724)	Neveu, cousin
21	Pierre GODINOT	1705-1736		

1686) à leur petit frère Jean-l'Évangéliste (1686-1721). Pendant ce temps, leurs cousins germains, Jacques (1666-1715) et son frère Remy Favart (1675-1719), siègent auprès d'eux.

Peut-on, dès lors, affirmer que « les directives traditionnelles de l'Église considérées comme la voix de Dieu » avaient décidé de La Salle à transmettre son canonicat à un autre qu'à son frère Jean-Louis ? En cette année 1683 ¹, Jean-Louis — c'est son authentique prénom — résidait à Saint-Sulpice et étudiait en Sorbonne. Son éloignement de Reims était-il un empêchement « pour remplir les obligations canoniales » ? Pourquoi ne l'avait-il pas été pour son frère aîné, en 1670 ?

Dans quel sens, compte tenu de ce qui précède, faudrait-il interpréter l'énigmatique réponse de La Salle à Le Tellier : « On ne me l'a pas conseillé » ² ? Probablement comme une adhésion de foi du disciple à son directeur tenant pour lui la place de Dieu ; comme une traduction dans le concret des enseignements de Saint-Sulpice, les principes devenant règle de vie. On aurait droit de se demander, d'ailleurs, pourquoi, si la loi « antinépotisme » était en vigueur, il n'y eut ni protestations du Chapitre, ni éviction des récipiendaires alors qu'il en avait le droit et en usait sans ménagement.

Chargé par l'archevêque d'une mission d'information et plus encore de persuasion, Jacques Callou s'en acquitta « avec toute la prudence et le zèle qu'on lui connaissait » ³, donnant « de nouveaux tours et une nouvelle force » ⁴ aux raisons qu'on avait alléguées pour fléchir de La Salle et faire revêtir de sa dépouille « celui qui étoit né son plus proche parent et son héritier » ⁵.

« Si mon frère n'étoit point mon frère, je n'aurais aucune difficulté de le faire rentrer dans mon choix et de lui donner la préférence au-dessus de celui que j'ai nommé, pour satisfaire aux désirs de M. l'archevêque ; mais puis-je et dois-je me prêter à la voix de la nature et aux sollicitations qui l'apuyent ? » ⁶

¹ Il entra au Séminaire de Saint-Sulpice le 8 novembre 1682 et en sortit le 15 mars 1686 : « Jean-Louis de La Salle, laïc du diocèse de Reims, entré le 8 novembre 1682, sorti le 15 mars 1686. Frère puîné de saint Jean-Baptiste de La Salle (n° 1072), docteur en théologie, 19 octobre 1693, chanoine de Reims, 1694 ». *Registre matricule*, n° 1503. — E. LÉVESQUE, *Liste des Anciens Elèves du Séminaire de Saint-Sulpice, 1642-1792* (Paris, s. d.), p. 96.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 204. — Ms BERNARD, p. 55.

³ Ms Re, p. 50.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 208.

⁵ *Ibid.*, p. 208.

⁶ *Ibid.*, p. 209.

Point de référence à la loi de l'Eglise, ni à la voix des conciles, ni aux formulations sinodales, mais à la loi de l'Evangile : « Qui ne renonce à son père, à sa mère... — en d'autres formes : à sa proche parenté — n'est pas digne de moi » (Mat. 10, 37) ¹.

« Frappé, édifié, persuadé lui-même » ², Callou « parut fort satisfait de ses sentiments » ³; changeant de langage, il le congratula « de son grand détachement » ⁴. Pour lui éviter la honte de son échec, de La Salle se chargea personnellement d'annoncer à l'archevêque le récit de l'entrevue dans les « formes mêmes » formulées par son délégué.

Devant cette option définitive, le prélat envoya les provisions à Jean Faubert ⁵. Le 16 août 1683, celui-ci prenait place au Chapitre métropolitain.

C'est la date retenue par le ms Weyen qui ne lui consacre que ces quelques lignes ⁶ :

Joannes Faubert, p(res)b(yte)r Rem(ensis) dioec(es)is, in prop(ria), auth(oritate) ordin(aria) | per dimiss(ionem) Jo(annis) Bap(tis)tae Dela-salle, 16 aug(usti) 1683. | Obiit Remis can(onicus) Rem(us), 12 aug(usti) 1705 ⁷.

La genèse d'un canonicat, la fin d'une vie, c'est tout ce que l'auteur du manuscrit a consigné : trois lignes pour résumer vingt-deux ans (1683-1705) de service canonial. N'en méritait-il pas plus ?

« Ecclésiastique de mérite », « pauvre et simple Prêtre », d'humble origine — la pauvreté offense le clergé opulent — né à Château-Porcien (Ardennes), il avait obtenu le doctorat en théologie de la Faculté de Reims. Il alliait à la science une vertu reconnue, était « en grande réputation dans Reims » ⁸ et, à son talent de la parole, à son « mérite personnel » ⁹, il ajoutait « une grande régularité de vie » ¹⁰. De La Salle ne « connaissait pas un homme d'un mérite plus distingué » ¹¹, ni plus digne de le remplacer au Chapitre métropolitain.

¹ C'est selon Dieu qu'il avait pris son parti. Ms Ca, p. 33. — « Devant Dieu », ms Re, p. 49.

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 209.

⁴ Ms Re, p. 50.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 209. — Ms BERNARD, p. 56.

⁶ Ms Ca, p. 33; ms Re, p. 50.

⁷ *Bibl. mun. Reims*, ms 1773, fol. 241 v^o; ms 1775, fol. 37.

⁸ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 203.

⁹ *Ibid.*, p. 204.

¹⁰ *Ibid.*, p. 203.

¹¹ *Ibid.*, p. 203.

Faubert habitait la Rue-Neuve dès 1682, probablement, demeurait avec M. de La Salle et ses Frères, et dirigeait « une espèce de petit séminaire ecclésiastique » pour l'éducation de pauvres étudiants. Les sujets de l'un et de l'autre faisaient vie commune partageant la même maison. Lorsque pour des raisons évidentes il fallut les séparer, Faubert occupa la partie la plus spacieuse, de La Salle préférant pour lui et les siens une autre, plus petite et malsaine, « trop resserrée pour l'exécution de ses desseins »¹. La maladie, les décès — dont trois, au moins² — obligèrent de La Salle à revenir à la situation d'antan, au commencement de 1685.

La carrière ecclésiastique de Jean Faubert, commencée dans la ferveur finit-elle dans le relâchement? Lui fallait-il la présence continue de M. de La Salle pour persévérer dans sa vie austère et apostolique? Renia-t-il son passé édifiant pour s'endormir « dans le sein du repos » jusqu'au point de devenir « si gros et si puissant que huit ou dix hommes eurent peine à le porter en terre après sa mort »³? De La Salle — d'après ce qu'on lui entendit dire, selon Blain — regretta de lui avoir fait prendre place parmi les chanoines « alors qu'il faisait merveille » en vivant comme un digne et fervent ministre de Jésus-Christ. Respectons le critère de La Salle si les paroles qu'on lui prête doivent lui être attribuées. Le rapporteur a ajouté de son cru des propos outranciers. Plus bienveillants les Frères des Ecoles chrétiennes, car le fait est que « Maître Jean Faubert, prestre, docteur en théologie, chanoine en l'église de Reims »⁴, était locataire, en 1700, cinq ans avant sa mort, de « la plus grande desdites maisons », celle-là même qu'il avait occupée de 1682 à 1685, payant cent soixante livres de loyer par an. Si les excès attribués à Jean Faubert étaient prouvés, les Frères de Rue-Neuve auraient-ils supporté, de 1688 à 1700, la présence d'un homme si déréglé? Débauche ou infirmité? Les lacunes de l'Histoire imposent le silence à l'historien.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 224-225.

² Les Frères Cosme Boiserins († 24 mars 1684). [*Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux, Saint-Etienne, 1674-1685* (an. 1684, fol. 10 v^o)]; Jean Lozart († 26 juin 1685). [*Arch. mun. Reims, Reg. paroissiaux, Saint-Etienne, 1674-1685* (an. 1685, fol. 16)]; Jean Morice († 1^{er} mai 1687). [*Arch. Ville mun. Reims, Reg. paroissiaux, Saint-Etienne, 1686-1700* (an. 1688, fol. 12 v^o)].

³ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 205.

⁴ Acquisition par Claude Pépin, Pierre Delaval, Jean-Baptiste de La Salle et Jean-Louis de La Salle, de deux maisons tenant ensemble, sises à Reims, rue Neuve (Reims, 11 août 1700, Charpentier et Dallier, notaires à Reims). Cf. *Cahiers lasalliens*, 37¹, p. 133.

71

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre même des cas réservés dans le diocèse de Paris.

Paris, 20 février 1696.

A. Original sur papier aux armes de l'archevêque de Paris, 262 × 192 mm. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-1, dossier 4, coté n° 15.

e. *Documents biographiques* (1678-1706), ph. 11. Reims. Musée Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1678-1708, Album n° 2, ph. 8. *Rome. Arch. Maison généralice*, CA 101.

e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 2, 3-2. *Rome. Maison généralice F. S. C.* — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 369, 6.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 105, 128.

Nous sommes en 1696. Voilà huit années que M. de La Salle a fixé son domicile à Paris. Dès 1683 ¹, il s'était engagé envers M. de La Barmondière à lui fournir deux Frères pour tenir l'école de la rue Princesse, lui laissant même des arrhes pour gage de sa parole ². Il ne put tenir sa promesse que « six ans après » ³. Sur la fin du mois de février 1688 ⁴ — « la veille de la Fête de saint Mathias », selon Blain ⁵ — et malgré les efforts et les offres les plus avantageuses de Charles-Maurice Le Tellier pour le retenir dans son diocèse ⁶, Jean-Baptiste de La Salle arrivait à Paris, rue Princesse, pour y exercer dix-sept années consécutives son ministère de prêtre et d'éducateur (1688-1705).

¹ Ms Re, p. 46 [note marginale, 1683]. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 200 : « Dans le peu de séjour qu'[il] fit à Paris [...] il vit M. de la Barmondière alors Curé de S. Sulpice ».

² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201 : « Ce Traité conclu au gré de l'un et de l'autre, M. de La Salle laissa à Paris ses hardes comme pour gage de sa parole, dans l'espérance d'y revenir au plutôt l'exécuteur ».

³ Ms Ca, p. 31; ms Re, p. 46. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 201.

⁴ Ms Ca, p. 48; ms Re, pp. 70-71.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 287. L'année 1688 étant bissextile c'est donc le 24 février que M. de La Salle accompagné de deux de ses Frères « les plus instruits de sa communauté » arriva à Paris. J. GUIBERT, *op. cit.*, 1901, p. 166. — C'est la date qu'avait retenue, en 1874, Frère Lucard, *op. cit.*, 1874, p. 53.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 285. — Ms Ca, p. 44 : « Il refuse l'offre que lui fait son archevêque de fonder ses écoles de Reims ». — Ms Re, p. 66 : [Note marginale :] M. Le Tellier, archevêque de Reims, veut le fixer dans son diocèse.

N'étant pas prêtre du diocèse de Paris, il dut pour pouvoir exercer valablement et licitement ce ministère, présenter, outre les lettres d'ordination sacerdotale et le certificat de vie et de bonnes mœurs souscrit par le curé de Saint-Etienne de Reims ou tout autre personne digne de foi, les lettres commendatices de l'archevêque de Reims l'autorisant à quitter le diocèse, et son *celebret*. Les licences lui furent, sans doute, accordées en cette année 1688. *Ad nutum nostrum* ? Ce n'est pas impossible bien que les documents *ad rem* ne nous soient pas parvenus. A la mort de l'archevêque, 6 août 1695, les licences expirèrent. Jean-Baptiste dut les faire renouveler par le successeur de François de Harlay ¹.

Louis-Antoine de Noailles n'était pas un inconnu pour lui. Ayant fréquenté la Sorbonne et suivi les mêmes cours, nommé tout récemment évêque de Châlons-sur-Marne (1680-1695), de Noailles connaissait de La Salle et lui témoignait de l'estime ². Il avait, pour ainsi dire, vu naître et grandir son institution rémoise et était au courant des rapports de M. de La Barmondière, du bien immense qu'accomplissaient les écoles chrétiennes de sa paroisse. Aucune présentation n'était donc nécessaire pour l'expédition des pouvoirs demandés. Le 20 février 1696, Louis-Antoine de Noailles apposait sa signature au bas du formulaire que son secrétaire, M. Chevallier, le priait de valider. Voici le document en question :

[Sceau ovale aux armes]. *Ludovicus Antonius mise | ratione divina et sanctae Sedis Apostolicae | gratia Pariensis Archiepiscopus Dux Sancti | Clodoaldi Par Franciae, damus* ^{a)} | *Magistro* ^{b)} | *Joanni Baptistae de La Salle | presbytero dioecesis* ^{c)} | *Remensis, doctori | theologo, | licentiam excepiendi confessiones fidelium, cum* ^{d)} | *facultate absolvendi a casibus nobis reservatis, | et verbum Dei annuntiandi in nostra Dioecesi, | de consensu Rectorum vel Superiorum locorum | in quibus illae habendae fuerint. Sciat vero sibi | hoc instrumento non conferri facultatem excipiendi Confessiones Monialium, aut quemquam | absolvendi a casibus qui nobis sint reservati; nec | a se posse horum alterutrum praestari : nisi id |*

¹ Né à Paris, le 14 août 1625, il monta à l'âge de 16 ans, décembre 1651, sur le siège de Rouen laissé vacant par résignation de son oncle paternel, François de Harlay, et fut nommé archevêque de Paris après la mort de Hardouin de Péréfixe de Beaumont († 1^{er} janvier 1671). Il reçut ses bulles le 12 mars 1671, prit possession de son siège et « administra son diocèse avec plus de faste et d'habileté que d'édification ». A. JEAN, *op. cit.*, p. 284, 5. — M. FISQUET, *La France pontificale*, Paris [s. d.], pp. 428-444.

² Ms Ca, p. 36; ms Re, p. 99. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 349.

ipsi a nobis speciatim sit scripto concessum. | DATUM Parisiis Anno Domini millesimo sexcen | tesimo nonagesimo sexto ^{e)} die vero mensis | februaryi ^f vigesima.

[Signé] † *Lud(ovicus) Ant(onius) archiep(isco)pus Parisiensis. De mandato Illustrissimi et Reverendissimi | Domini mei D. Parisiensis Archiepiscopi. [Signé] Chevalier [paraphe].* 15

[*En haut, à gauche, d'une autre main :*] N^o 15. [*En haut, à droite :*] Pouvoirs pour Paris. [*Timbre rond, 30 mm :*] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

[v^o]

MONITA OBSERVANDA. I. *Sacerdos saecularis hujus Dioecesis qui approbationem obtinere vo | (l)uerit ^{g)} litteras authenticas Ordinationis suae Sacerdotalis, et te | stimonium authenticum vitae et morum a Parocho suo vel alio fide digno | duobus aut tribus ad summum 20 ante mensibus subscriptum. Si sit alterius | dioecesis, praeter litteras Ordinationis suae Sacerdotalis, et idoneum te | stimonium vitae et morum, afferat litteras commendatitias quibus et sibi | e Dioecesi sua exire sit concessum, et instrumentum quo pateat collatam | ipsi fuisse Missae hac in Dioecesi celebrandae licentiam. Nemo vero ex | aliena Dioecesi veniens in 25 qua diu fuerit commoratus, etiam si sit hujus | dioecesis, approbationem a nobis accipiet : nisi testimonium vitae et | morum habeat ab Ordinario loci, aut ejus Vicario Generali subscriptum, | vel saltem ab eodem Ordinario, aut ejus Vicario Generali recognitum. | Nemo approbationis pro certa Parochia obtentae prorogationem accipiet : | nisi habeat testimonium vitae et morum subscriptum a Pastore illius | Parochiae. 30*

2. *Sacerdos Regularis cujuscumque Ordinis, Congregationis, aut Monasterii existat, cum ad accipiendam approbationem aut approbationis | prorogationem accedet, afferat litteras obedientiales a Superiore suo | subscriptas, et sigillo Ordinis, Congregationis aut Monasterii sui munitas. 35*

3. *Qui approbationem aut approbationis prorogationem acceperit non | poterit Vicarii munus in Parochia obire : nisi specialem illius obeundi |*

40 *licentiam scripto datam obtinuerit. Antequam autem ad hanc licentiam |
petendam accedat, sese paratum curet ad examen subeundum de ritu |
administrandi Sacramenta Baptismi, Eucharistiae, Extremae-Uncionis,
et | Matrimonii, nec non de aliis functionibus quae ad Parochi munus |
spectam.*

45 4. *Approbatio aut approbationis prorogatio Sacerdoti sive saeculari,
sive | regulari concessa valebit tantum pro temporis, locis, et personis,
quae | in instrumento approbationis aut prorogationis unicuique concesso
defi | nita fuerint; nec ad alia tempora, alia loca, vel personas alias pro
acci | pientis libito extendi poterit.*

50 5. *Nullus Confessiones fidelium in Parochia excipiat, nisi de Pastoris
| consensu; aut in Ecclesia Regularium, hospitalis alicujus, aut alia
simili, | nisi de consensu Superioris, aut nisi aliud a nobis singulariter
statutum | et diserte permissum fuerit.*

6. *Nullius prorsus, nisi infirmi, confessio in privatis aedibus, aut | cu-
bicularibus excipiat; foeminarum autem confessiones non audiantur in |
Sacristia, sed tantum in patenti, conspicuo, et apto Ecclesiae locu.*

a) ad, bâtonné. b) Magistro ... Salle, d'une troisième main. c) Dioecesis ... Doctori
Theologo, même main. d) cum Facultate ... Dioecesi, même main. e) sexto, même main.
f) Februarii vigesima, même main. g) vouerit, correx. voluerit.

[Page 1 v^o, à droite, d'une autre main :] Pouvoirs pour Marseille. [Docu-
ment restauré par Dom Placido M. Bertolazo. Rome, 3 février 1978].

Si l'on pousse l'analyse de la teneur, celle-ci se décompose en trois élé-
ments : protocole, texte, eschatocole. Examinons-les séparément.

1. Protocole. Il se répartit comme suit :

a) *Intitulatio* (suscription, titulature) : *Ludovicus Antonius miseratione
divina et Sanctae Sedis Apostolicae gratia Parisiensis Archiepiscopus Dux
Sancti Clodoaldi Par Franciae.*

b) *Inscriptio* (adresse) : *Magistro Joanni Baptistae de la Salle Pres-
bytero dioecesis Remensis doctori theologo.*

c) *Salutatio* : manque.



*Universis suis
Paris*

LUDOVICUS ANTONIUS miseratione divinâ & sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Parisiensis Archiepiscopus Dux Sancti Clodoaldi Par Franciæ, ~~ad~~

Magistro Joanni Baptista de la Salle

Presbytero Diocesis Remensis Doctore
Theologo

licentiam excipiendi Confessiones fidelium, cum
facultate absolvendi à casibus nobis reservatis,
et Verbum Dei annuntiandi in nostra Diocesi

de consensu Rectorum vel Superiorum locorum
in quibus illæ habendæ fuerint. Sciat vero sibi
hoc instrumento non conferri facultatem exci-
piendi Confessiones Monialium, aut quemquam
absolvendi à casibus qui nobis sint reservati; nec
à se posse horum alterutrum præstari: nisi id
ipsi à nobis speciatim sit scripto concessum.

DATUM Parisiis anno Domini millesimo sexcen-
tesimo nonagesimo sexto die verò mensis
Februarii vigesima. /.

Lud. et Ant. Archiepiscopus Parisiensis

De Mandato Illustrissimi & Reverendissimi
Domini mei D. Parisiensis Archiepiscopi.

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre des cas réservés dans le diocèse de Paris. Paris, 20 février 1696.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-1, dos. 4.

Photo E. ROUSSET.

2. Contexte. Sans transition, sans préambule, nous arrivons au texte.

d) *Exordium* (préambule) : manque.

e) *Notificatio* (notification) : réduite au mot *damus* placé, chose peu courante, avant l'adresse.

f) *Narratio* (exposé des motifs) : manque.

g) *Dispositio* (dispositif) : manque.

h) *Clausulae* (clauses finales). Elles sont purement restrictives : de *consensu Rectorum vel Superiorum locorum... Hec instrumento non conferrī facultatem excipiendi Confessiones Monialium*, ni d'absoudre *a casibus qui nobis sint reservati*, sans pouvoir non plus *horum alterutrum praestari* à moins d'autorisation écrite.

3. Eschatocole.

i) *Datum* (date) : *Datum Parisiis anno Domini millesimo sexcentesimo nonagesimo sexto die vero mensis Februarii vigesima.*

j) *Apprecatio* (appréciation) : manque.

k) *Suscriptiones* (signes de validation) : sceau imprimé, signatures de l'archevêque et du secrétaire.

Quelques remarques s'imposent. Ce formulaire était imprimé pour la décennie 1690-1699. Il suffisait pour l'actualiser de mettre l'année, mois et jour en cours.

1. *L'inscriptio* indique le diocèse d'origine et la qualité de prêtre et de docteur de J.-B. de La Salle, titre, ce dernier, que les *litterae* de Reims, en 1682, ne mentionnaient pas. Quant à la *salutatio* elle n'existe pas, non plus que l'*invocatio* monogrammatique ou verbale.

2. D'emblée, sans préambule, le texte s'ouvre par un seul mot, *damus*, et, omettant l'exposé des motifs, on passe directement au dispositif et aux clauses finales restrictives qu'introduisent : *sciat vero, nec a se* et qu'atténue le *nisi* conditionnel.

3. Le *datum*, partie essentielle du document, énonce le lieu et la date. *Datum* fait référence à la délivrance du document écrit et *Parisiis* à la ville où il fut signé, l'année, mois et jours indiqués, éléments ajoutés à la main. La croix autographe précède la signature de Louis-Antoine, autographe elle aussi. Le secrétaire dont la souscription est accompagnée du paraphe, atteste avoir agi par mandement de l'archevêque. Par la *traditio* à Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur, le document acquiert valeur juridique et donne à celui-ci compétence légale pour l'exercice des pouvoirs expressément mentionnés.

Né à Paris le 27 mai 1651, fils d'Anne-André de Noailles († 15 février 1678), lieutenant général du royaume, sénéchal de Rouergue, premier capitaine des gardes de Louis XIV, duc de Noailles, et de vertueuse Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, Louis-Antoine de Noailles fut destiné de bonne heure à la carrière ecclésiastique où par le crédit de sa famille il atteignit rapidement les plus hautes dignités. Promu dès sa jeunesse à la dômerie¹ d'Aubrac (diocèse de Rodez), il fit ses études au collège du Plessis à Paris et soutint sa licence avec distinction, le 11 février 1676, ayant été classé premier, plus sans doute par sa qualité de prier de Sorbonne que par ses mérites réels². Le 24 mars 1676, il était reçu docteur.

Trois ans plus tard, le 3 mars 1679, un brevet royal le désignait à l'évêché de Cahors³. Préconisé au consistoire du 10 avril, il obtint les bulles le 10 mai et fut sacré le 18 juin par François de Harlay, archevêque de Paris, assisté de Dominique de Ligny, évêque de Meaux, et de Hardouin Fortin de la Hoquette, évêque de Saint-Brieuc. Moins d'un an plus tard, en juin 1680, le roi le transféra à l'évêché de Châlons-sur-Marne, pour remplacer Félix Vialart de Herse, « le gallican entêté, le janséniste perfide »⁴, qui venait de mourir. De Noailles fit son entrée dans son église le 22 mai 1681. D'une piété exemplaire il n'eut d'autre souci que de faire fleurir dans le clergé « la science, la régularité et les bonnes mœurs ». Appelé à succéder à François de Harlay de Champvallon († 6 août 1696), sur le siège de Paris⁵, à la faveur de Mme de Maintenon dont il était parent⁶, il essaya en vain d'éloigner ce fardeau écrasant. « Si j'avais connu un homme plus digne de cette place, l'évêque de Châlons ne l'aurait pas eue. »⁷ Ce propos attribué à Louis XIV en dit long sur les mérites de l'élu. Louis-Antoine de Noailles prit possession le 10 novembre 1695, et reçut ce même jour le pallium des mains de l'évêque de Chartres, Paul Godet des Marais : c'était en l'église des Jacobins, rue Saint-Honoré, à Paris. Le 13 du même mois il prêta le serment de fidélité au roi au Château de Versailles, prit place au Parlement le 9 mai 1696, et sacra, le 20, à Notre-Dame, Gaston-Jean-Baptiste-

¹ Bénéfice ecclésiastique fort riche dont le titulaire porte le titre de *dom*.

² *Arch. Saint-Sulpice*, ms 25 [BAUDRAND, *Acta Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis. Nomina et ordo Licentiatorum in sacra Facultate Theologiae*], an. 1676.

³ DE BOISLISLE, *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 358.

⁴ A. JEAN, *op. cit.*, p. 318, 88.

⁵ Ms Ca, p. 66; ms Re, p. 98. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 348.

⁶ En faveur auprès de Mme de Maintenon, de Noailles se brouilla avec elle au sujet de la Constitution. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XX, pp. 334-335; t. XXVIII, pp. 245, 290-296.

⁷ M. FISQUET, *op. cit.*, p. 446.

Louis de Noailles, dom d'Aubrac, son frère, désigné pour le remplacer comme évêque de Châlons-sur-Marne ¹. Dès le début de son pontificat, Louis-Antoine se trouva mêlé aux querelles doctrinales de son temps. « Embarqué dans toutes les affaires de quiétisme, de gallicanisme, de jansénisme, etc..., paraissant tout mener quand il étoit mené lui-même, [il] entrava les œuvres catholiques, embarrassa Louis XIV, compromit le Régent (...) contraria quatre Pontifes Romains, mit la division dans le clergé de France. » ² Il approuva les *Réflexions morales sur le Nouveau Testament* du P. Quesnel et l'*Exposition de la foi de l'Eglise romaine touchant la grâce et la prédestination* ³. Ce fut le début des hostilités avec les jésuites. Fallait-il lui faire payer « jusqu'à la lie le vase de la colère de la Société », comme aurait dit, le 20 août 1696, le P. de la Chaise ⁴? On lui attribua le *Problème ecclésiastique* dont l'auteur n'était autre que Thierry de

¹ Voici, d'après la correspondance de M. Tronson, quelques détails biographiques se rapportant à Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles :

1687. — Entrée au Séminaire de Saint-Sulpice. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 33, p. 414 [Lettre du 12 décembre 1687].

1689. — Reçoit les Ordres aux Quatre-Temps prochains. *Ibid.*, ms 33, p. 521 [Lettre du 30 avril 1689].

1690. — Habite au séminaire et à la Petite communauté. Godet des Marais en a dit du bien à l'archevêque de Paris en lui demandant un démissoire. Il va recevoir le sous-diaconat. *Ibid.*, ms 33, p. 637 [Lettre du 11 septembre 1690].

1690. — Eloigné de Paris par suite de la disparition de la petite communauté, se rend à Chartres. *Ibid.*, ms 33, p. 646 [Lettre du 10 octobre 1690].

1690. — Pensait demeurer chez M. Brenier. Peut-être la discipline avait-elle à souffrir par suite de sa présence. Faire une retraite au séminaire si sa santé le lui permet. *Ibid.*, ms 33, p. 679 [Lettre du 12 décembre 1690].

1690. — Sera reçu chez M. Brenier. *Ibid.*, ms 33, p. 688 [Lettre du 25 décembre 1690].

1695. — Est à la petite communauté avec divers. *Ibid.*, ms 34, p. 157.

1695, 21 novembre. — Assiste à la cérémonie de la Présentation présidée par son frère l'archevêque de Paris. *Arch. Saint-Sulpice*, ms 96 n° 790 [Journal des actions de M. Tronson].

1696, 10 mai. — Doit être sacré à Notre-Dame, dimanche 13. Il emprunte à Saint-Sulpice chapes et broderie. *Ibid.*, n° 911.

² A. JEAN, *op. cit.*, p. 284, 6.

³ Sur l'affaire du quiétisme et sa modération avec Fénelon, cf. DE BOISLISLE, *édit. cit.*, t. IV, pp. 66-67, 89-91; t. VI, pp. 147, 155; t. XVIII, p. 234. — Il fut très vite subjugé par l'influence de Bossuet : « M. de Paris craint M. de Cambrai et me craint également, écrit Bossuet à son neveu. Je le contrains, car sans moi tout irait à l'abandon, et M. de Cambrai l'emporterait. M.M. de Paris et de Chartres sont faibles, et n'agiront qu'autant qu'ils seront poussés ». Cité par M. FISQUET, *op. cit.*, p. 448.

⁴ M. FISQUET, *op. cit.*, p. 448. — P. François de La Chaise (1624-1709), jésuite, confesseur de Louis XIV. Son nom est resté attaché au célèbre « cimetière du P. La Chaise » à Paris, créé sur l'emplacement des magnifiques jardins qu'il possédait.

Viaixnes « janséniste des plus outrés »¹. Le Parlement, heureusement, vint au secours de M. de Paris et le libelle fut « lacéré et brûlé » par arrêt du 1^{er} janvier 1699.

Une accalmie suivit, de 1696 à 1700, que de Noailles mit à profit pour rendre plusieurs règlements touchant l'usage de la messe aux prêtres étrangers (1^{er} avril 1696), la préparation aux saints ordres (30 juin 1696) et l'admission à la tonsure (1^{er} octobre 1696). En décembre, il fonda le petit séminaire du diocèse, publia une instruction pastorale relative à « la vénération due aux églises » et « l'usage des chapelles domestiques » (10 décembre 1696)², suivie d'une lettre pastorale sur les conférences ecclésiastiques et leur utilité (9 février 1697). A la suite du synode diocésain tenu le 26 septembre 1697, il établit des conférences publiques de morale au séminaire de Saint-Sulpice, tous les mardis, à Saint-Magloire, les mercredis, et à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, les vendredis. Le 7 décembre 1699, il posa la première pierre du grand autel de Notre-Dame, fait construire par Louis XIV en accomplissement du vœu de son auguste père.

L'année suivante, 1700, de Noailles présida l'assemblée générale du clergé y faisant preuve de qualités remarquables³. « Sa ferveur, sa piété, son savoir, lui acquirent beaucoup de réputation », suscitant, par contre, à nouveau, hélas ! la colère des jésuites. Il approuva avec Charles-Maurice Le Tellier, Jacques-Bénigne Bossuet, Guy de Sève, Henri Feydeau de Brou la dénonciation du livre du cardinal Sfondrati, *Nodus praedestinationis dissolutus* (Romae, 1696), et fit condamner cent vingt-sept propositions de « différents casuistes parmi lesquels plusieurs jésuites ». Ce fut le déchaînement de la violence verbale. En contentant les uns, de Noailles attisait la colère des autres; pour apaiser ces derniers, il irritait les premiers : douleur des uns, triomphe des autres. A son interprétation du *Cas de conscience*⁴, Clément XI répliqua par la bulle *Vineam Domini Sab-*

¹ Bénédictin de Saint-Vannes, né à Châlons-sur-Marne en 1659. Exilé en 1689, enfermé à Vincennes (1703-1710) il fut relâché en 1714, encore exilé en 1721, puis banni, se retirant en Hollande. Mort le 31 octobre 1735.

² L'abus était tellement apparent et si fort à la mode « que le simple bourgeois comme le seigneur en voulait avoir une dans sa maison de campagne ». Ms Re, p. 99; ms Ca, p. 66. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 349.

³ D'après le chancelier d'Aguesseau, cité par M. FISQUET, *op. cit.*, p. 448. — T. de Viaixnes, moine de l'abbaye d'Hautvillers (Marne). — DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. VII, pp. 180-183.

⁴ « Pouvait-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le Formulaire en croyant dans le fond du cœur que le pape et même l'Eglise peuvent se tromper sur le fait ? » Pour de Noailles, on croit le droit d'une foi divine et le fait d'une foi humaine (Ordonnance du 22 février 1703). Souscrit par quarante docteurs de Sorbonne, le *Cas de conscience* fut condamné par le pape le 12 février 1703.

baoth ordonnant de croire le fait fût-il de foi divine ou de foi humaine. En introduisant, à sa demande, la clause « que les évêques l'acceptaient par voie de jugement », il indisposa le Souverain Pontife. En exigeant la signature de toutes les communautés religieuses, il précipita la ruine de Port-Royal¹ qui donna son approbation mais crut devoir rappeler les privilèges obtenus de Clément IX. Indigné, le roi obtint, le 27 mars 1708, la bulle de suppression de ce monastère, enregistré par le Parlement le 15 décembre. Six mois plus tard, le 22 janvier 1710, un arrêté du Conseil ordonna sa démolition. Du « séjour de l'innocence et de la piété » comme disait de Noailles, il ne resta pas pierre sur pierre.

Hier, les molinistes, maintenant les jansénistes et toujours affronté aux jésuites, l'archevêque de Paris recourt à des solutions de désespoir. La publication des *Réflexions morales* de Quesnel dont de Noailles prit la défense déclencha les attaques du P. Le Tellier². Il crut le faire taire en « ôtant aux jésuites le pouvoir de prêcher et de confesser dans son diocèse »³. Coup d'autorité qui loin d'apaiser les esprits, excita au contraire leur courroux. La bulle *Unigenitus Dei* venait d'être publiée par Clément XI le 8 septembre 1713. Elle sema le désarroi parmi les gens d'Église⁴. Convoquée par Louis XIV et présidée par le cardinal de Noailles, l'assemblée du 23 janvier 1714 constata le désaccord doctrinal de l'épiscopat français. Quarante évêques ou archevêques « furent d'avis de l'accepter »; sept, dont M. de Noailles, refusèrent l'approbation. Puisque des explications étaient nécessaires, autant en appeler au Pape. Louis XIV n'était point de cet avis et fit exiler M. de Paris. Victime, celui-ci n'eut que plus de partisans. Les grands corps de l'Etat, le Parlement, surtout, contre Rome, se joignirent à lui. La bulle fut cependant enregistrée le 15 février 1714 mais avec des modifications qui devaient déplaire au Pape et aux jésuites. Sous peine d'excommunication, le cardinal de Noailles défendit provisoirement d'accepter la bulle (25 février 1714). Ce fut l'affrontement général : « tumultes, exclusions, lettres de cachet, enlèvements »⁵. Fallait-il en venir aux voies de

¹ Son rôle dans la démolition de Port-Royal, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XVIII, pp. 274-276, 286.

² Sur son hostilité à de Noailles, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XX, p. 335. — Sur son complot contre l'archevêque de Paris, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXII, pp. 211-215. — M. PICOT, *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique pendant le Dix-Huitième Siècle*, t. II, Paris, libr. A. Le Clère, 1853, p. 147.

³ DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXII, pp. 64-68.

⁴ Commencement de l'affaire de la Constitution, attaques des jésuites et des évêques de Luçon et de La Rochelle contre l'archevêque de Paris, Louis-Antoine de Noailles. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XX, pp. 332-350.

⁵ Sur le projet des Rohans pour l'enlèvement du cardinal de Noailles, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXX, pp. 155-159. Ce fut Mlle de Chausserais qui le fit échouer. *Ibid.*,

rigueur ? Louis XIV y songea sérieusement. Il fut question de la déposition de M. de Noailles et des évêques récalcitrants et l'affaire fut instruite à Rome par Amelot, conseiller d'Etat. La mort de Louis XIV, le 1^{er} septembre 1715, remit tout en question ¹.

Le Régent, duc d'Orléans, éloigna le P. Le Tellier; de Noailles revint à la cour. « En vingt-quatre heures, dit Saint-Simon, l'opinion publique se retourna contre la Constitution. » ² Le changement fut immense et subit mais non parmi les jésuites qui continuèrent d'attaquer vigoureusement le cardinal de Paris ³. Celui-ci répliqua par la révocation générale des pouvoirs ministériels à tous les membres de la Compagnie de Jésus ⁴. Trois seulement furent épargnés : les PP. Gaillard, de la Rue et Trévoux.

Désireux de refaire l'unité des catholiques autour de la Constitution, le duc d'Orléans pressait de Noailles d'accepter le document papal. Vainement avait-il réuni au Palais-Royal, en janvier 1717, un assez grand nombre d'évêques pour répondre aux explications demandées par certains d'entre eux : l'assemblée ne put se mettre d'accord. Le 1^{er} mars les évêques récalcitrants — quatre au total — assemblés à la Sorbonne notifiaient l'appel de la Constitution au futur concile général. La rupture était consommée. Le cardinal appela, mais en secret, le 3 avril 1717 et rendit public son appel le 24 septembre 1718 ⁵ en même temps qu'il rejetait les lettres *Pastoralis officio* (28 août 1718) ⁶ promulguées par le Pape le 8 septembre précédent. En vain le duc d'Orléans s'efforçait-il de calmer

t. XXX, pp. 155-159. — P. BLIARD, *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier Confesseur de Louis XIV*, Paris, libr. Plon, 1891, pp. 342-346.

¹ Le cardinal de Noailles fut écarté du lit de Louis XIV. Cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXVII, pp. 268-271.

² *Ibid.*, t. XXIX, pp. 54-58.

³ *Ibid.*, t. VI, pp. 99-100; t. XIII, pp. 264-265; t. XVIII, pp. 270-271, 286; t. XX, pp. 79, 85, 232, 233.

⁴ *Ibid.*, t. XXX, pp. 183-184, 296.

⁵ Prépare son appel, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXI, pp. 148-149. Le rend public, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXXII, p. 220. La Sorbonne fit appel le 5 octobre 1718, mais il fut condamné par l'universalité des évêques. M. PICOT, *op. cit.*, t. II, p. 43. — *Acta appellationum ab eminentissimo D. cardinale Noaillo ..., interjectarum die aprilis 1717 ad Papam ..., et ad Concilium generale a Constitutione SS. DD. N. Papae Clementis XI data 8 septembris 1713 quae incipit : Unigenitus Dei Filius. Et die 3 octobris 1718, ad Consilium generale a Litteris ejusdem SS. DD. N. Clementis Papae XI ad universos Christi fidelis publicatis die 8 septembris 1718 quae sic incipiunt : Pastoralis officio*. Parisiis, J.-B. Delespine, 1718, in-8, 48 pp.

⁶ Il faut la regarder comme inséparablement liée à la bulle *Unigenitus*.

les esprits et d'éviter les querelles; en vain supprima-t-il le cas de conscience ¹; en vain imposa-t-il le silence autour de ces questions ², en vain... Il suffisait d'un geste de Noailles pour tout arranger ou tout perdre. Il eut finalement la sagesse de retirer son appel le 16 novembre 1720 ³, en donnant son adhésion à la déclaration du roi pour autoriser le corps de doctrine et l'accommodement. L'agitation janséniste n'en continua pas moins, mais de Noailles essaya de se tenir de plus en plus à l'écart des querelles. Il tint tête au premier ministre cardinal Dubois « dont les vices de cœur et d'esprit et les mœurs relâchées » lui semblaient incompatibles avec le sacerdoce, lui refusant les dimissoires pour les ordres sacrés ⁴. Il publia des livres liturgiques à l'usage du diocèse de Paris, et promulgua diverses ordonnances remarquables rassemblées dans le *Synodicon Ecclesiae Parisiensis*. Le 19 juillet 1728, il écrivait au Pape pour lui annoncer, qu'averti par l'âge, il se conformait aux dispositions du Saint-Siège et acceptait simplement la bulle *Unigenitus*. Le 11 octobre il publiait un mandement dans ce sens ⁵ et rendait aux jésuites les pouvoirs qu'il leur avait ôtés ⁶ : démarches qu'il ne rétracta plus, en particulier la première, nonobstant les pressions exer-

¹ Le cardinal de Noailles avait été nommé par le Régent chef du cas de conscience après la mort de Louis XIV. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXIX, pp. 54-56. — M. PICOT, *op. cit.*, t. I, p. 377.

² Déclaration du 7 octobre 1717. M. PICOT, *op. cit.*, t. II, pp. 33-34.

³ Ce ne fut pas sans une farouche résistance : « On l'exhorta vainement à terminer, enfin, tant de disputes. Ni le bien de l'Eglise, ni cet amour de la paix dont il se prétendait animé, ni les instances pressantes et les sollicitations réitérées de M. d'Aguesseau, ni même celles que le Régent voulut bien lui faire, ne purent l'engager à céder. Plus curieux de remplir des engagements répréhensibles que de réparer ses écarts, il semblait devenir plus difficile à mesure qu'on le recherchait davantage ». Ce furent finalement les magistrats du Parlement qui l'obligèrent à céder. M. PICOT, *op. cit.*, t. II, p. 68. — *Journal de Barbier*, nouv. éd., Paris, G. Charpentier, 1885, p. 82. — La douleur de Joachim Colbert, évêque de Montpellier, dans V. DURAND, *Le jansénisme au XVIII^e Siècle et Joachim Colbert Evêque de Montpellier (1696-1738)*, Toulouse, libr. E. Privat, 1907, p. 229.

⁴ L'ordination se fit dans le petit village de Chanteloup, près Triel-sur-Seine (Yvelines). Ce fut Lavergne de Tressan, évêque de Nantes, qui lui conféra les ordres mineurs et le sous-diaconat aux Quatre-Temps du Carême, le samedi, 24 février 1720, le diaconat le lendemain, dimanche, et la prêtrise le dimanche suivant, toujours à Chanteloup. DORSANNE, *Journal de M. l'abbé... contenant l'Histoire et les Anecdotes de ce qui s'est passé de plus intéressant à Rome et en France, dans l'Affaire de la Constitution Unigenitus*, t. I, 1756², p. 507. M. PICOT, *op. cit.*, t. II, p. 113. — S'il lui refusa le licet nécessaire pour être ordonné dans son diocèse, le cardinal de Noailles assista au service funèbre du défunt († 10 août 1723). DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XLI, p. 197.

⁵ Mandement d'acceptation (11 octobre 1728). M. PICOT, *op. cit.*, t. II, p. 242. — Il fut affiché à Paris « partout où besoin sera » le 23 octobre, à la diligence de M. Héraut, lieutenant de police. DORSANNE, *op. cit.*, t. V, 1756, p. 443.

⁶ Ordonnance du 16 mars 1729. M. PICOT, *op. cit.*, p. 246.

cées sur lui par les adhérents et la brouille semée par ses partisans. Tels furent ses derniers sentiments ¹.

Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit (31 mai 1697) ², cardinal-prêtre au titre de Sainte-Marie de la Minerve (3 janvier 1701) ³, puis de Saint-Sixte-le-Vieux (10 mars 1729), duc de Saint-Cloud, pair de France, proviseur de Navarre (1704), proviseur de Sorbonne (1710) ⁴, consécrateur de la plupart des évêques de France, ses contemporains ⁵, de Noailles eut tous les honneurs. L'église de Paris n'a pas oublié sa charité sans bornes, surtout pendant la terrible famine de 1709 allant jusqu'à fondre sa vaisselle d'argent pour le soulagement des pauvres ⁶. « Assidu dans la prière, infatigable dans le travail, modeste dans ses vêtements, frugal dans sa nourriture, économe pour lui-même, saintement prodigue pour les autres », avec des vertus et des qualités infiniment estimables, le cardinal de Noailles, écrit Bausset, « avait ce mélange d'entêtement et de faiblesse apanage ordinaire des caractères plus recommandables par la droiture des sentiments et des intentions que par la rectitude et l'étendue des idées. Il consuma tout son épiscopat à des discussions où il se voyait sans cesse obligé de reculer pour s'être trop imprudemment avancé, et dans lesquelles il finissait par mécontenter également tous les partis » ⁷.

Il perdit à Paris l'heureuse tranquillité de Châlons, vint chercher la paix, trouva la contradiction et sema en partie l'agitation. « Plein de bonne foi et

¹ « Son grand malheur fut d'avoir trop écouté de faux amis, et de s'être trop écouté lui-même. Sa résistance fit beaucoup de mal à l'Eglise et sa soumission vint trop tard pour opérer un très grand bien. » LAFITEAU, *Histoire de la Constitution*, t. II, Avignon, 1737, p. 168.

² DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. IV, p. 103. — *Gazette de France*, 4 janvier.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. VII, pp. 149-150 : nomination, imposition de la calotte et du bonnet. — *Gazette de France*, 11 décembre 1700, 8 janvier 1701.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. XIX, p. 48.

⁵ Parmi les plus importants, citons, par ordre chronologique :

8 février 1696 : Jean-Hervé de Flamainville, évêque de Perpignan, sacré à Saint-Sulpice;

4 mars 1696, chez les carmélites de la rue Saint-Jacques : Ignace de Foreste de Colongne;

1696, 1^{er} juillet : Jean Soanen, évêque de Senez;

1699, 22 novembre : André-Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, plus tard cardinal et premier ministre;

1708, 24 juin : Pierre Baglion de La Salle de Saillant, évêque de Mende;

1710, 30 mars : Henri-Xavier de Belzunce, évêque de Marseille;

1713, 9 juillet : Jean-François-Gabriel de Hénin-Liétard, évêque d'Alès.

Cf. H. FISQUET, *La France pontificale*, Paris, I [s. d.], p. 456.

⁶ De sa droiture et sa simplicité, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XXXI, p. 144. Très aimé à Paris, *ibid.*, t. XXX, p. 157.

⁷ H. FISQUET, *op. cit.*, Paris, I, p. 461.

des meilleures intentions, il n'étoit pas fait pour les luttes dans lesquelles il se trouva si longtemps engagé. » Il mourut à Paris, en son palais archiépiscopal, le 4 mai 1729, à 2 heures et demie du matin, à l'âge de 78 ans ayant été trente-quatre ans archevêque de Paris et vingt-neuf cardinal ¹. Il fut inhumé dans la grande nef de la cathédrale devant la chapelle de Notre-Dame. « Il compta ses jours par ses bienfaits », lit-on dans son épitaphe ². C'est sous les auspices du cardinal de Noailles que fut entreprise la réédition de la *Gallia christiana* ³.

Nous n'avons jusqu'ici parlé que des points les plus saillants de l'histoire fort agitée du pontificat de Louis-Antoine de Noailles omettant toute allusion aux Frères des Ecoles chrétiennes et à ses rapports avec M. de La Salle. Etranger à toute polémique sur les affaires du temps comme leur Instituteur le leur demandait, les Frères durent cependant se soumettre aux ordonnances de l'archevêque touchant la Constitution et celles, en particulier, relatives au cas de conscience et la désapprobation de la bulle *Vineam Domini*. Comment réagirent-ils ? L'histoire lasallienne ne dit mot : une question parmi tant d'autres qui demande explication.

Monsieur de La Salle, eut, on le sait péremptoirement, des contacts permanents avec l'archevêque de Paris tout en rejetant formellement ses opinions doctrinales. M. de Noailles, de son côté, estimait l'ancien étudiant de Sorbonne, comme lui ⁴. Il lui donna par écrit des licences ministérielles étendues ⁵ et pouvoir de gouvernement de sa société ⁶, lui manifestant une bienveillance en différentes occasions. Il autorisa l'érection de la chapelle du noviciat de Vaugi-

¹ DE GRANGES DE SURGÈRES, *op. cit.*, t. III, col. 743-744.

² Sur ses dernières années, cf. DE BOISLISLE, *op. cit.*, t. XVIII, p. 286. Portrait et caractère : *ibid.*, t. V, pp. 149-152; t. VII, pp. 182-184; t. XX, pp. 345-346. — Sur ses relations avec le comte du Charmel [Louis de Ligny], *ibid.*, t. XIII, p. 263 et sv. — D'après Voltaire, il fut « l'idole de Paris et de la France ». C'est manquer d'exactitude. Louis XIV se sentait attiré vers lui et Colbert l'appelait le « bon cardinal ». C'est « qu'il avait un fond de charité, de douceur et de piété bienveillante qui lui attiraient l'estime de tout le monde ». V. DURAND, *op. cit.*, 1907, p. 236.

³ *Circulaire des membres de l'assemblée générale du clergé de France à l'effet de favoriser Dom Denis de Sainte-Marthe de la Congrégation de Saint-Maur dans ses recherches pour une nouvelle édition de la Gallia christiana*. Signé : L.-A. cardinal de Noailles, président, l'abbé Turgot, secrétaire, et daté du 30 juin 1710. (S. l. n. d.), in-4, 3 pp.

⁴ Voir plus haut, p. 335.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 121. — SALVAN, *op. cit.*, 1852, p. 278. — Monsieur de Brou lui ayant demandé ses pouvoirs, « fut bien surpris quand M. de La Salle lui fit voir les amples pouvoirs que M. le cardinal de Noailles lui avoit donnés, sans obligation de les faire renouveler ». *Eloge historique*, p. 77.

⁶ Ms Ca, pp. 66, 98; ms Re, pp. 99, 152. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 349.

rard ¹, alors qu'il interdisait l'usage de la plupart des chapelles domestiques de son diocèse; demanda à M. de La Salle d'accueillir à la Grand'Maison cinquante jeunes Irlandais exilés en France ², leur rendit visite en compagnie de leur roi Jacques II ³; et donna son consentement à l'ouverture de l'école dominicale en 1709 ⁴. Toute sa vie, d'ailleurs, de Noailles aura de bons sentiments pour M. de La Salle. Ne pouvant croire de prime abord aux accusations portées contre ce dernier « par une personne de considération » qui demandait sa démission de supérieur ⁵, l'archevêque patienta, laissa traîner l'affaire ⁶, regardant le Mémoire accusateur comme non véridique ⁷; il reçut même avec amitié le supérieur des Frères venu le remercier de sa protection ⁸. Puis, faible, se laissant prévenir contre lui ⁹, cédant aux pressions, aux plaintes, à la calomnie, au rapport de M. Pirot, vicaire général ¹⁰, le cardinal communiqua à de La Salle la sentence de déposition ¹¹. Les Frères firent appel ¹² protestant tout à la fois de leur affection pour leur Fondateur et de leur fidélité à l'archevêque ¹³. Edifié par l'attitude courageuse des Frères, humilié devant l'attachement inébranlable de ceux-ci à leur supérieur, Pirot, opiniâtre dans ses préjugés, considéra comme révolte ce qui était la preuve la plus manifeste d'un grand esprit religieux ¹⁴. Plutôt que de

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 349, 350; ms Ca, p. 66; ms Re, p. 99. — Traduction autographe de J.-B. de La Salle de l'original latin (27 mars 1697). *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 503-1, dos. 5, coté 17. — *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 105, 129.

² Ms Ca, p. 86; ms Re, p. 130. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 367.

³ Ms Ca, p. 87; ms Re, p. 132. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 368.

⁴ Ms Ca, p. 82; ms Re, p. 206. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 389.

⁵ Ms Ca, p. 91; ms Re, p. 139. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 443; t. II, pp. 361, 381.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 404.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 406.

⁸ Ms Ca, p. 93; ms Re, p. 144. — BLAIN, *op. cit.*, p. 409.

⁹ Ms Ca, p. 91; ms Re, p. 140.

¹⁰ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 406.

¹¹ Sur conseil de M. Pirot (ms Ca, p. 92; ms Re, p. 143. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 417). Noailles veut le remplacer par un autre supérieur (ms Ca, pp. 91-92; ms Re, p. 140. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 410), puis lui communique sa sentence de déposition. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 409.

¹² BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 414.

¹³ Mais ils n'acceptent pas une ordonnance qui lui a été extorquée (ms Ca, p. 92; ms Re, p. 142. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 417). L'archevêque trouve extraordinaire que les Frères aient pu résister à M. Pirot mais ne croit pas que M. de La Salle soit l'inspirateur de cette résistance. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 420. Cette attitude des Frères plonge le cardinal dans l'embarras. Ms Ca, pp. 92-93; ms Re, p. 143. BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 417.

¹⁴ « Si tous les inférieurs étoient aussi attachés à leurs Supérieurs que les Frères l'étoient à M. De La Salle, les Communautés seroient un Paradis, et [...] on n'y verroit plus que des Saints. » Du rapport de M. Pirot à l'archevêque. Cité par BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 419.

reconnaître son erreur et son échec, il « laissa entendre à son Eminence que le déshonneur rejailissait sur son autorité »¹. La lâcheté se couvrit en cette circonstance du manteau de l'hypocrisie et Bricot entra dans le jeu prêtant son nom pour supérieur². Le cycle de la calomnie fut promptement déjoué. Enfin rassuré par les amis de La Salle, dont Charles de la Grange, curé de Villiers-le-Bel³ par l'enquête Madot, de Noailles désavoua son vicaire général⁴, lui reprochant de l'avoir engagé dans cette affaire⁵ et l'empêchant d'en référer au Parlement⁶. Détrompé de ses préventions⁷ revenant à son amitié première pour cet humble prêtre — ne l'a-t-il pas laissé les genoux ployés, visage contre terre, dans une seconde entrevue⁸? — il reçoit M. de La Salle⁹, refuse sa démission volontaire¹⁰, la résignation de ses pouvoirs¹¹ et lui rend ses bonnes grâces¹². Pour en donner des preuves, de Noailles appuie l'œuvre des Ecoles chrétiennes à Paris, donne son consentement pour louer la maison De Lâge¹³, appuie la fondation hors de Paris du séminaire des maîtres d'école¹⁴, approuve le Mémoire

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 416.

² Ms Ca, p. 92; ms Re, p. 141. — BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 415; t. II, p. 150.

³ Voir « Lettre de M. Charles Delagrangé, curé de Villiers-le-Bel (Val-d'Oise) à un ami [Pierre Guyart, chanoine de l'église Notre-Dame de Laon] », dans *Arch. Maison généralice*, BJ 503-1, dossier 13.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. I, pp. 420, 426.

⁵ *Ibid.*, t. I, p. 420.

⁶ *Ibid.*, t. I, p. 120.

⁷ Ms Ca, p. 96; ms Re, pp. 149-150.

⁸ BLAIN, *op. cit.*, t. I, p. 422; t. II, pp. 419, 447.

⁹ *Ibid.*, t. I, p. 421; t. II, p. 446.

¹⁰ Ms Ca, p. 98; ms Re, p. 152. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 149-150.

¹¹ Ms Re, p. 152.

¹² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 3. Au dire de Blain, « M. le cardinal l'aimoit », « le connoissoit de réputation » et en « avoit entendu parler comme d'un saint ». Cette réputation était fondée uniquement sur sa vertu et sur les « sacrifices et les vertus héroïques » dont toute la Campagne avait retenti. L'assistance commune aux soutenances en Sorbonne entraînait-elle pour quelque part? M. de Noailles s'en souvenait-il encore à vingt-trois années de distance? C'est principalement sur l'œuvre des Ecoles chrétiennes que la réputation de M. de La Salle s'était bâtie. L'évêque de Châlons, M. de Noailles, suffragant de l'archevêque de Reims, en avait l'assurance.

¹³ A Saint-Denis-en-France. Les Frères habitaient déjà une partie de cette maison; ils souhaitaient louer le devant de celle-ci, mais Mlle Lâge n'y consentit pas. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 74.

¹⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 74 : après avoir consulté l'abbé Vivant, grand-pénitencier aux Quinze-Vingt, il apprit de celui-ci l'étant allé voir le lendemain « que son Eminence n'agréoit pas qu'on mit dans Paris un Séminaire de Maîtres d'Ecole pour la Campagne, et qu'elle jugeoit à propos de le placer dans quelque Village proche Paris ».

Desplaces-Clément ¹, s'oppose à la direction de celui-ci par un ecclésiastique ², et obtient par le duc du Maine l'exemption du logement des soldats ³. En tournée de confirmation à Saint-Denis, il manifeste de la bonté aux Frères, fait paraître l'estime singulière qu'il avait pour M. de La Salle, demandant de ses nouvelles, son lieu de résidence — c'était en 1713, il habitait Grenoble — s'informant de sa santé, ajoutant « qu'il étoit un saint homme et un grand serviteur de Dieu » et chargeant les Frères de lui faire ses compliments ⁴. Respectueux de l'œuvre fondée par lui, il ne voulut rien changer de ce qui était établi ⁵ à l'encontre de La Chétardie et de Brou qui cherchaient à innover, recommandant au Frère Barthélemy et au Frère venus lui rendre visite de continuer à former de bons maîtres ⁶.

L'histoire lasallienne a retenu à des titres divers le nom de Louis-Antoine de Noailles. Il manifesta une bienveillance certaine aux Frères et davantage à leur Fondateur. Et cependant il ne l'épargna guère : pouvant le défendre contre d'injustes accusations, il n'en fit rien; il prit le parti de ses détracteurs et le menaça de bannissement. Imperturbable, de La Salle confiait en Dieu, et, rendant le bien pour le mal, témoignait à son archevêque, respect et vénération. Intransigeant sur l'obéissance due au Pape, il prit ses distances avec de Noailles dès que celui-ci se montra hostile aux directives du Pontife romain. Devoir se rétracter, comme il le fit, combien ce dut être pénible pour Louis-Antoine de Noailles, cardinal ! Triompher avec l'Eglise, quelle joie pour l'humble prêtre rémois !

¹ « Ils dressèrent un Mémoire qu'ils portèrent à M. le Cardinal qui y donna son agrément. » BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 75.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 124.

³ *Ibid.*, t. II, p. 75 : « M. le cardinal obtint de M. le Duc du Maine — Louis-Auguste de Bourbon (1670-1736), duc du Maine, prince souverain des Dombes, fils légitimé de Louis XIV et de Mme de Montespan — une exemption de soldats, par écrit, dès la même année 1709, dans laquelle il est marqué qu'elle étoit accordée par ordre du Roi ».

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 149.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 149.

⁶ *Ibid.*, t. II, p. 149.

72

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser — les moniales exceptées — et d'absoudre même des cas réservés dans le diocèse de Marseille.

Marseille, 12 décembre 1712.

A. Original sur papier aux armes de M. de Belsunce; un feuillet in-folio; sceau de papier aux armes de l'évêque de Marseille. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-2, dossier 1.

E. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [13].

e. *Boletín Bonanova*, III Epoca, n° 37 (junio-julio 1957), p. [13]. — *Documents biographiques* (1706-1740), ph. 8. Reims. Hôtel de La Salle. — *Documents biographiques*, 1706-1740, Album n° 3, ph. 5. *Rome. Arch. Maison généralice*.

e¹. *Arch. F. Ley*, Mi 3, 1-5. Rome. Maison généralice F. S. C. — Reims. Hôtel de La Salle, *Microthèque*, Mi 370, 4-6.

Réf. bibliographiques. Voir : *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 105, 128.

Contrairement aux pouvoirs très étendus donnés à Jean-Baptiste de La Salle pour le diocèse de Paris, les licences de Henri-François-Xavier Belzunce, évêque de Marseille, ne lui furent accordées que pour un an. Elles donnaient droit à entendre les confessions, celles des moniales exceptées, à absoudre des cas réservés expressément signalés, à prêcher en dehors du Carême et des Quatre-Temps après consentement des curés. C'est ce que l'on peut lire dans le document original ci-après :

[*Sceau aux armes*]. *Henricus Franciscus-Xaverius | de Belsunce, Miseratione Divina | et Sanctae Sedis Apostolicae gratia Episcopus | Massiliensis, Regi a consiliis. Dilecto | nostro ^{a)} Magistro ^{b)} Joanni Bap[tistae] De La Salle, presbitero dioecesis Remensis, doctori theologo. | Salutem in Domino : Ut in nostra Dioecesi, Fidelium, non ta | men 5*
Monialium Confessiones audire, Poenitentes ^{c)} | poteris ^{d)} a casibus nobis reservatis, absolvere atque extra tempus Ad | ventus et Quadragesimae Verbum Dei praedicare possis, et | valeas, tibi licentiam et facultatem concedimus per Praesentes | ad annum valituras; ea lege ut in Ecclesiis Parrochialibus absque | Parrochorum Consensu supra dicta munia non 10

exerceas. Datum | Massiliae die duodecima ^{e)} mensis decembris ^{f)} | anno millesimo septingentesimo duodecimo ^{g)}.

[Signé] † *Henricus, E(pisco)pus Massiliensis.*

De Mandato Illustrissimi et | Reverendissimi Domini mei. [Signé] Guérin, sacerdos et se(cretarius), [grille].

[Sceau de papier aux armes :] Sceau ovale, 50 × 45 mm. Ecartelé, au 1^{er} tranché d'or et d'azur à la bande de gueules, qui est de LAUZUN; au 2^e d'azur à trois léopards couronnés d'or, qui est LA FORGE; au 3^e écartelé d'or et de gueules qui est GONTAUT-BIRON; au 4^e de gueules à trois chevrons d'argent, qui est De LUXE. Sur le tout, écartelé, au 1^{er} et 4^e d'or à deux vaches de gueules, qui est de Béarn; au 2^e et au 3^e d'argent au dragon de sinople, qui est De BELSUNCE. Avec la légende de bas en haut : HENRICVS XAVERRIVS DE BELSVNCE EPISCOPVS MASSILIENSIS.

a) Fratri, *bâtonné*. b) Magistro [...] theologo, *manuscrit*. c) exceptis, *bâtonné*. d) poteris *pro poterit*. e) duodecima, *manuscrit*. f) decembris, *manuscrit*. g) duodecimo, *manuscrit*.

[v^o]

Casus reservati in Dioecesi Massiliensi :

I

Apostasia, Sortilegium, Divinatio et omnis Ars Magica ope doemonum facta.

5

II

Enormis in Deum vel in Sanctos blasphemia.

III

Falsum testimonium coram iudicem.

10

IV

Homicidium voluntarium.

V

Oppressio parvulorum.

VI

Incestus cum consanguineis vel affinibus in primo et secundo gradu.

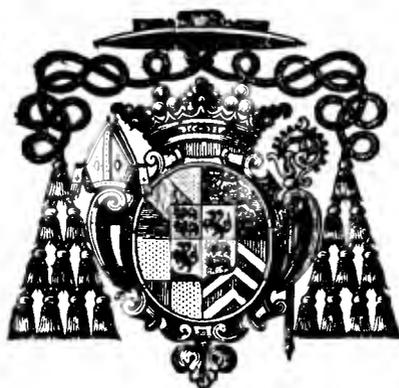
15

VII

Furtum rei sacrae in loco sacro.

Donnés Domus
à Marseille

1218
+



ENRICUS FRANCISCUS - XAVERIUS
DE BELSUNCE, Miseratione Divinâ,
& Sanctæ Sedis Apostolicæ gratiâ Episcopus
Massiliensis, Regi à Consiliis. Dilecto

nostro ~~Fratri~~ Magistro Joanni Baptista

de la salle presbitero diocesis Romensis doctori theologo

Salutem in Domino: Ut in nostrâ Diœcesi Fidelium, non ta-
men Monialium Confessiones audire, Pœnitentes, ~~exceptis~~
Casibus nobis reservatis, absolvere, atque extra tempus Ad-
ventûs, & Quadragesimæ Verbum Dei prædicare possis, &
valeas, tibi licentiam & facultatem concedimus per Præsentes
ad annum valituras; eâ lege ut in Ecclesiis Parrochialibus absque
Parrochorum consensu supra dicta munia non exerceas. Datum
Massiliæ die duodecima — mensis decembris

millesimo septingentesimo duodecimo. *poterit a canob*

+ Henricus Epus massiliensis

De Mandato Illustrissimi &
Reverendissimi Domini mei

Guerrin sacerdot. et sssss

Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre des cas réservés dans le diocèse de Marseille. Marseille, 12 décembre 1712.

Original. *Rome. Arch. Maison généralice*, BJ 503-2, dos. 1.

Photo E. ROUSSET.

VIII

Percussio Patris aut Matris, Avi et Aviae.

IX

Atrox et violenta percussio cum sanguinis effusione in Ecclesia vel Coemeterio. 20

X

Fornicatio in Ecclesia.

XI

Sodomiae et bestialitatis crimen. 25

XII

Simonia et confidentia occulta.

XIII

Duellum.

XIV

Raptus et violatio, seu Virginis seu Mulieris. 30

XV

Omne peccatum luxuriae Confessarii cum Poenitente, et Poenitentis cum Confessario; cujus quidem Casus absolvendi potestatem comprehendere non intendimus in concessione generali facultatis absolvendi a Casibus reservatis, nisi in ipsa concessione specialis mentio de eo facta sit. 35

[Fol. 1, à gauche, d'une autre main :] N° 18. Pouvoirs donnés à Marseille. [Timbre rond, 30 mm :] INSTITUT des FRÈRES des ÉCOLES CHRÉTIENNES. ARCHIVES.

[Fol. 2 v° :] De la Salle. Cest papier ne regarde Mr de Salle, ses lettres de prêtrise et autres [concert, bâtonné] concernant son chanoicat [D'une autre main :] Pouvoirs pour Paris.

Comme on s'en sera rendu compte, le formulaire est imprimé excepté l'adresse, les quantièmes du jour, mois et an et les souscriptions qui sont manuscrites. Le prologue contient l'*intitulatio*, l'*inscriptio* avec indication du diocèse d'origine du demandeur ainsi que sa qualité de docteur en théologie et la *salu-*

tatio. Le contexte manque du préambule, de la *corroboratio* et de l'indication des instruments de validation. La signature est autographe et précédée du *signum manus*. Le sceau de papier est plaqué sur un pain de cire rouge; le champ est fruste, mais il s'agit des armes de Henri-Xavier de Belzunce; la légende par contre, de gauche à droite et de bas en haut, dit textuellement : HENRICVS. XAV(ERIVS) DE BELZVNCE EPISCOPVS MASSILIENSIS ¹.

La demande des licences ministérielles fut précédée, d'après la législation en cours, s'agissant d'un prêtre extra-diocésain, de la présentation des lettres d'ordination et du *celebret* du diocèse de Reims. Ces dimissoires n'étaient valables que pour un an et il ne semble pas qu'elles aient été renouvelées.

Pourquoi pour un si bref espace de temps? Il nous faut revenir quelques années en arrière au temps où Jean-Charles Clément, plus tard abbé commendataire de Saint-Calais (Sarthe) et de Pourrières, dans le Var, s'intéressait aux écoles de M. de La Salle. Après avoir visité celles de la rue Princesse, en 1707, et examiné le travail et l'ordre qui y régnaient, il avait manifesté le désir de rencontrer de La Salle ². Conduit rue Saint-Honoré, il se jeta à ses pieds le priant avec instance de donner deux Frères pour une œuvre sainte qu'il projetait ³, lui disant même avoir fait « bonne provision de linge neuf à l'usage de plusieurs jeunes gens < une vingtaine > qu'il méditoit d'élever depuis l'âge de sept ans jusqu'à vingt en les appliquant à quelque métier » ⁴. Un élan juvénile dont il fallait se défier? L'œuvre des Frères ne l'intéressait guère, il n'avait en vue que la fondation d'un séminaire de maîtres d'école de la campagne et d'une école d'éducation annexe pour la formation de ceux-ci ⁵. Son entreprise, d'après lui, ne pouvant être différée il se fit, par la suite, accompagner de M. Langoisseur, son précepteur, détaillant à M. de La Salle la façon de financer le projet : il pouvait compter sur les revenus d'une abbaye et sept cent livres des huit cent de pension pour ses menus plaisirs. A ses pressantes instances, à ses ardeurs de jeunesse, de La Salle répondait par les délais d'une prudente lenteur. Craignait-il de s'engager et de faire quelques faux pas en sa compagnie? Pendant une année entière Clément revint à la charge renouvelant ses visites deux ou trois fois la semaine ⁶, multipliant ses démarches auprès de M. Boyer pour

¹ Abbé J.-H. ALBANES, *Armorial et Sigillographie des Evêques de Marseille, avec des Notes historiques sur chacun de ces Prélats...*, Marseille, Marius Olive imp., 1884, p. 174.

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 72.

³ *Ibid.*, t. II, pp. 72, 414.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 72.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 73. — *Eloge historique*, fol. 34.

⁶ *Ibid.*, t. II, p. 73. — *Eloge historique*, fol. 34 v^o.

l'achat de sa maison ¹. Il chercha l'approbation de son archevêque et pour garder l'anonymat pria de La Salle de sonder les intentions de celui-ci. L'abbé François Vivant, grand-pénitencier, servit d'intermédiaire. « Son Eminence n'agréoit pas qu'on mit dans Paris un Séminaire de Maîtres d'Ecole pour la Compagne » ², mais jugeait plutôt opportun de le placer dans quelque village proche de la capitale. Rencontrant par hasard, M. de La Salle, rue Saint-Denis, à Paris, Nicolas Patoillat, curé de Villiers-en-Brie, lui offrit une maison spacieuse qu'il venait d'acheter ³. De La Salle goûta la proposition, l'abbé Clément la rejeta ⁴; mais, obstiné dans la réalisation de son projet, il écrivait à celui-ci « qu'il ne manqueroit jamais de parole et qu'il vendroit plutôt jusqu'à sa chemise que de ne pas la tenir » ⁵.

Après plusieurs tentatives à Saint-Denis, des contacts avec le bailli de la ville et Mlle Lage, ce fut la maison de Mlle Marie Poignant qui fut achetée « des deniers de M. de La Salle », en partie. Le contrat fut arrêté le 24 octobre 1708 ⁶ pour la somme de treize mille livres. Un premier versement de quatre mille livres, puis un second de mille deux cents fut fait à Louis Rogier ⁷, « ami et confident » ⁸ et son prête-nom. Pourquoi refusa-t-il de lui donner reconnaissance du dépôt reçu ⁹? Avec l'acquisition régulière de la maison de Saint-Denis et le début des classes à Pâques 1709 tout semblait devoir fonctionner pour le mieux. Ainsi le croyait M. de La Salle qui, en février 1711 ¹⁰, partit pour la Provence pour visiter les écoles de son Institut. Il en fut vite rappelé.

¹ *Ibid.*, t. II, p. 73.

² *Ibid.*, t. II, p. 74. — *Eloge historique*, fol. 34 v^o.

³ *Ibid.*, t. II, p. 74. — Villiers-en-Brie aujourd'hui Villiers-sur-Marne (Val-de-Marne). Guibert [*op. cit.*, 1901, p. 472] l'a malheureusement confondu avec Villiers-le-Bel (Val-d'Oise). La confusion a été reprise par G. Rigault [*op. cit.*, t. I, p. 429]. La confusion des localités entraîne celle des curés. Ce ne fut pas Charles de La Grange, curé de Villiers-le-Bel, mais Nicolas Patoillat, curé de Villiers-en-Brie [Villiers-sur-Marne], de 1665 à 1709, qui fournit la possibilité de placer le séminaire des Maîtres d'école pour la campagne « à Villers en Brie, à quatre lieues de Paris, dans une grande maison dont le curé avoit fait l'achat ». BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 74. — Note de Frère Clément-Marcel Martinais dont nous tenons à souligner l'extrême obligeance.

⁴ Refus fondé sur l'éloignement de Paris. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 74.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 74.

⁶ Passé par-devant Charpentier et Renard, notaires au châtelet de Paris. *Arch. nationales. Minutier central*, CXVII-127. — Xérogaphie. *Rome. Arch. Maison générale*, BJ 506-2, dossier 20. — *Cahiers lasalliens*, 43¹¹¹, document 157.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 75. — *Eloge historique*, fol. 34 v^o.

⁸ *Ibid.*, t. II, p. 73.

⁹ Il s'agissait de la reconnaissance d'une somme de 5200 livres et non de 8200 livres (*Cahiers lasalliens*, 9, p. 72, col. 2 *in fine*) que Clément pressait Rogier de donner.

¹⁰ Ms Re, p. 218. — Un témoignage de sa présence à Grenoble, en 1713, dans « Livre de la dépense, fol. 4 ». *Arch. dép. Isère*, D 56.

« On l'attaqua, dit ms Re, sur l'acquisition de cette maison qu'on [Julien Clément] prétendit avoir été faite au préjudice d'un mineur qu'on l'accusait d'avoir suborné¹ et on « l'assigna en retraite lignagier »². L'accusateur se nommait Julien Clément³, père de Jean-Charles. Le prétexte? Subornation de mineur. La raison vraie? Entrer en possession de la maison achetée à Saint-Denis. Qui aurait pu croire au volte-face indigne de Jean-Charles Clément après ses instances réitérées, l'approbation obtenue de l'archevêque et ses véhémentes protestations de fidélité à M. de La Salle? Ne fut-il qu'une simple marionnette entre les mains « de l'ennemi secret de M. de La Salle » qui souhaitait le voir loin de Paris pour profiter de son absence et faire enfin la loi dans l'Institut? »⁴ Une telle rancune dans un ministre de Dieu?

Monsieur de La Salle haïssait les procès; mais pour ne point paraître abandonner une cause juste, il remit « entre les mains de quelques personnes de crédit et d'autorité, plusieurs papiers, un Mémoire et treize lettres de l'Abbé pour se justifier »⁵. Qui pourrait croire qu'ils furent remis à la partie adverse, à « son perfide protecteur », à « ses infidèles avocats » devenus des accusateurs cyniques? Condamné au Châtelet le 17 février 1712⁶, dépossédé d'une maison qui était sienne, en partie, trahi par son « intime ami »⁷, M. de La Salle n'eut d'autre recours qu'au silence et à la patience, « ses armes ordinaires dans les afflictions de la vie »⁸, laissant sans appel le verdict qui le flétrissait. Ne voyant plus que des persécuteurs, des amis lâches et perfides, il quitta Paris sans attendre les sentences des 31 mai⁹ et 15 juin¹⁰, et « alla se cacher dans le fond de la Pro-

¹ Ms Re, pp. 217-218. — *Eloge historique*, fol. 34 v^o.

² Ms Ca, p. 125.

³ Sur Julien Clément, chirurgien du roi et premier valet de chambre de Mme la Dauphine, cf. *Arch. Maison généralice*, BJ 505, dossier 13. *Ibid.*, BJ 503-2, dossier 14. — *Cahiers lasalliens*, 44¹¹¹, documents 190 et 191.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 77.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 77. — *Eloge historique*, fol. 34 v^o. — *Positio super Virtutibus...*, t. I, *Summarium*, n^o V, p. 103, § 180; *ibid.*, *Summarium*, n^o 10, p. 231 § 94.

⁶ Lettres de rescission en faveur de Jean-Charles Clément, mineur de Saint-Calais, à la requête de Julien Clément, son père et tuteur, demandeur. *Paris. Arch. nationales*, Y 4B 190 [à la date]. — C'est par erreur que G. RIGAUT [op. cit., t. I, p. 252] et F. LUCARD [*Annales...*, t. I, p. 287] les datent du 17 juin. — GUIBERT [op. cit., p. 477], F. LUCARD [*Vie du Vénéralble...*, t. II, 1656, p. 48], A. RAVELET [op. cit., 1888, p. 352], retiennent la date du 17 février sans avoir eu connaissance du document que nous avons eu la joie de découvrir. On peut le consulter dans *Cahiers lasalliens*, 44¹¹¹, document 190.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 78.

⁸ *Ibid.*, op. cit., t. II, p. 79.

⁹ Acte rescissoire du 31 mai 1712 obtenu par Julien Clément, écuyer, premier valet de chambre de Madame la Dauphine, père et tuteur de Jean-Charles Clément, clerc

vence »¹, pour se mettre à l'abri de l'ignominieux complot ourdi contre lui.

Il arriva en Avignon « vers la fin du Carême de l'année 1712 »², se mit en route pour Alès où l'évêque le reçut avec des marques de distinction, partit pour les Vans, visita l'école des Frères, passa par Gravières où M. le curé « lui marqua tous les sentiments de respect et de vénération qu'il avait conçus pour sa personne, se réservant l'honneur de lui servir la messe »³. Des Vans il alla à Mende, retourna en diligence aux Vans, fut à Uzès et sans d'autre délai « prit la route de Marseille [...], terme de ses visites dans cette partie de la France »⁴.

Avait-il l'intention d'y demeurer longtemps? Non, parce que « il se trouvoit de passage pour Rome »⁵. Ceci expliquerait que les pouvoirs ministériels ne lui fussent accordés que pour un an seulement. Son séjour d'ailleurs y fut écourté à cause, non de l'expiration de ses licences, mais par la persécution qu'on lui suscita. De toutes parts on chercha à lier société avec lui. Il avait établi un noviciat trouvant des facilités et des secours inattendus⁶. L'évêque, M. de Belzunce, la plupart des curés, nombre de personnes riches et généreuses lui apportaient leur soutien. « C'était à qui produirait des sujets pour composer le noviciat »⁷ : il était rempli, tout allait bon train.

Le zèle de La Salle s'étendait aux Frères à sa portée, les appelant régulièrement à la maison du noviciat. Mais quelques-uns d'entre eux « accoutumés depuis plusieurs années [...] à respirer un air de liberté »⁸ supportaient impatientement l'exactitude de vie qu'on leur exigeait. « Ceux de la paroisse Saint-

tonsuré du diocèse de Paris, abbé de Saint-Calais. *Paris. Arch. nationales*, Y 5556 [à la date]. — *Cahiers lasalliens*, 44^{III}, document 191.

¹⁰ Arrêt de la Cour à l'encontre de M. de La Salle, non comparant, à la requête de M^e Salomon Fernault, procureur du sieur Louis Rogier, bourgeois de Paris. *Paris. Arch. nationales*, Y 5556 [à la date]. — *Cahiers lasalliens*, 44^{III}, document 192.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 79.

² Ms Re, p. 217; ms Ca, p. 125. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 81. — Pâques tomba le 27 mars cette année-là. C'est donc dans la seconde quinzaine de mars qu'il atteignit la ville des papes.

³ Ms Re, p. 219; ms Ca, p. 126.

⁴ Ms Re, p. 220; ms Ca, p. 127.

⁵ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 93.

⁶ Ms Re, p. 222; ms Ca, p. 127. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 84.

⁷ Ms Re, p. 222; ms Ca, p. 127. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 84. — *Eloge historique*, fol. 35 v^o.

⁸ Ms Re, p. 224; ms Ca, p. 128. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 86. — *Eloge historique*, ff. 34 v^o, 36.

Laurent s'en dégoûtèrent les premiers.»¹ Ils indisposèrent contre M. de La Salle le curé de Saint-Martin, François Aubert, l'évêque et les meilleurs protecteurs des Ecoles chrétiennes. Leur admiration tourna en aversion. Le prêtre exemplaire que les uns et les autres avaient accueilli avec des marques de respect n'était plus qu'un « homme dur, sévère, inflexible, sur l'esprit duquel il n'y avait rien à gagner »²; un homme « qu'il fallait discréditer et rendre odieux »³. D'où le revirement d'opinion contre lui.

« La nouvelle doctrine, écrit Blain, avoit cours et avoit des Partisans d'éclat et en grand nombre » à Marseille; un homme en place dans la ville « d'un esprit supérieur et d'un mérite rare, étoit ennemi secret de M. De La Salle depuis qu'il n'avoit pas pu le faire ami de ses sentimens »⁴. Sous le couvert de l'amitié, ce loup déguisé en agneau entreprit une guerre clandestine contre M. de La Salle. Un libelle diffamateur circula contre lui⁵. Nombre de Frères furent ébranlés dans leur vocation; d'aucuns désertèrent l'Institut. Plus téméraires que les autres, quelques-uns eurent la hardiesse de lui dire « qu'il n'étoit venu en Provence que pour détruire au lieu d'édifier »⁶. Assailli de toutes parts, se sentant abandonné des siens, de La Salle se retira dans l'ermitage de Saint-Maximin, à quelque vingt km de Marseille. Il y jouit d'une paix et d'un calme qui lui faisaient « désirer d'y finir ses jours »⁷.

Il y fut découvert. Ne voulant rester dans une ville ameutée contre lui, il eut dessein d'aller à Rome, fit retenir deux places dans un bateau en partance pour l'Italie et acheta les provisions pour lui et son compagnon⁸. Etait-ce le Frère Timothée, son homme de confiance ? Il est permis de le supposer. De qui

¹ Ms Re, p. 225; ms Ca, p. 129.

² Ms Re, p. 229; ms Ca, p. 131.

³ Ms Re, p. 229; ms Ca, p. 131.

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 87. — Pour ms Re et ms Ca, il s'agit du curé de Saint-Martin qui avait « de la naissance, du crédit et de l'esprit ». Ms Re, p. 226; ms Ca, p. 129. — *Animadversiones R. P. Promotoris Fidei super Dubio an constat de Virtutibus theologalibus...*, t. II, [Romae, 1869], p. 660 § 84.

⁵ *Ibid.*, t. II, p. 91, note marginale, XII : « On fait courir contre lui un libelle diffamatoire. Il y répond d'une manière pleine de douceur et de charité ». — Dans une note précédente [p. 89, IX], Blain dévoile ses oppositeurs : « Les Partisans de la nouvelle Doctrine attirent M. De La Salle dans leurs conférences dont il est dégoûté par l'altercation qu'il y voit » et d'ajouter ensuite [p. 90, n. m. X] : Ils le persécutent. — *Eloge historique*, fol. 36.

⁶ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 93; ms Re, p. 231. — *Eloge historique*, fol. 36 v^o.

⁷ *Ibid.*, t. II, p. 97. — *Loc. par.* : ms Ca, p. 132; ms Re, p. 232. — Attestation du Frère Bernardin, directeur de Bourg-Saint-Andéol (6 mai 1742). *Arch. Maison générale*, BJ 503-2, dossier 17, coté n^o 33. — *Ibid.*, EH 701-2, dos. 29, 14.

⁸ Ms Re, p. 237. — *Loc. paral.* : ms Ca, p. 134. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 94.



Henri-François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille (1709-1755).
Photo E. ROUSSET.

Blain aurait-il recueilli tous ces menus détails, en échange de l'anonymat, sinon de celui qui, sur place, les avait vécus ? Il « mettait le pied dans le vaisseau » lorsque M. de Belzunce, se trouvant comme par hasard sur le quai, conseilla à de La Salle de retourner chez lui. Désir de l'évêque ? Voix du ciel et, sans d'autre commentaire, cet admirable : « Dieu soit béni ! Me voilà revenu de Rome... »¹ en réponse aux Frères étonnés de le voir sitôt rentré.

Persécuté à nouveau par ses ennemis d'hier, il se détermina à abandonner La Provence, se retirant à Grenoble². Il y goûta, enfin, une grande paix qu'augmentèrent ses trois jours de retraite à la Grande Chartreuse³ et ses entretiens avec Sœur Louise sur les hauteurs de Parménie⁴. Heures de profonde solitude où, enfin réconforté, son âme parut comme transfigurée !

Les pouvoirs reçus à Marseille le 12 décembre 1712 et accordés pour un an seulement ne permettent pas de préciser la durée du séjour de La Salle en cette ville : les derniers mois de l'année 1712 et les tout premiers de l'année 1713, sans doute, en y comptant les quarante jours passés à la Sainte-Baume⁵ : trop, vu le mauvais comportement des Marseillais, assez cependant pour apprécier les mérites de leur évêque, Henri-François-Xavier de Belzunce de Castelmoron.

Le Héros de la charité et de la vérité.

Né dans le calvinisme, au milieu des splendeurs du siècle de Louis XIV, le 9 décembre 1670⁶, au château de la Force, en Périgord, Henri-François-

¹ Ms Ca, p. 135. — *Loc. paral.* : ms Re, p. 238. BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 94.

² Ms Ca, p. 135 avec, en note marginale, la date 1714; ms Re, p. 238, donne la même chronologie. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 99, et en marge, 1713. C'est la date qu'il faut retenir.

Nous avons deux témoignages insignes de la présence de J.-B. de La Salle à Grenoble, en 1713 : sa copie autographe du privilège royal pour l'impression des *Devoirs d'un Chrétien envers Dieu par Discours suivis (9 août 1713)*, et le siège [*Maison générale, Salle des Reliques*] qu'il utilisa pour faire la classe en cette ville, à l'école Saint-Laurent. Cf. *Cahiers lasalliens*, 40¹, pp. 178, 288; *ibid.*, 40¹, pp. 257, 459.

³ « Sur les pas de St. Jean-Baptiste de La Salle. Son voyage dans le Midi », dans *Bull. Ecoles chrétiennes*, n° 127, 32^e an. (octobre 1951), pp. 255-251. — *Eloge historique*, fol. 37 v^o.

⁴ Cf. Lieux et milieux du Fondateur. Parménie. *Rome. Arch. Maison générale*, AB 158 : Ouvrages sur Parménie et sœur Louise (dos. 1). Essai historique sur Parménie (dos. 2). Parménie, haut-lieu dauphinois. Thèse (F. Leo Burckhard), (dos. 5). Sœur Louise de Parménie (dos. 6). — *Eloge historique*, fol. 38 v^o.

⁵ « Le saint Fondateur à la Sainte-Baume. » — « Plaque dévoilée en 1950 », dans *Arch. Maison générale*, BJ 505-2, dossier 15.

⁶ Fac-similé dans : Théophile BÉRENGIER, *Vie de Mgr Henry de Belzunce Evêque de*

Xavier était le second fils d'Armand de Belzunce, marquis de Castelmoron, baron de Gavaudun, seigneur de Vieille-Ville et de Born, grand sénéchal et gouverneur des provinces d'Agenois et de Condomois, et de haute et puissante dame Anne de Caumont de Lauzun, sœur du célèbre duc de Lauzun et nièce du maréchal de Caumont-la-Force et de la maréchale de Turenne. Henri-François-Xavier fit ses études à Louis-le-Grand à Paris, entra chez les jésuites, en 1691¹, mais sa faible santé le força de quitter la Compagnie (1701). Il embrassa l'état ecclésiastique, reçut les ordres mineurs, sous-diaconat et diaconat de Jules Mascarons, évêque d'Agen, et fut ordonné prêtre à Saintes. Docteur de l'Université de Cahors (Lot), abbé de Notre-Dame des Chambons (diocèse de Viviers), le 19 août 1706, ayant été auparavant abbé de celle de la Réole (diocèse de Lescar), il devint vicaire général de François Hébert, évêque d'Agen, sur recommandation de sa tante, la célèbre abbesse de Notre-Dame de Saintes, Mme Charlotte de Caumont-Lauzun². Envoyé à la Cour pour plaider la cause des protestants, il se fit remarquer par Louis XIV qui le nomma évêque de Marseille, le 5 avril 1709. Le Pape le préconisa au consistoire du 19 février 1710³. Pendant la tenue de l'assemblée du clergé, le quatrième dimanche de Carême, 30 mars 1710, de Belzunce fut sacré en l'église Saint-Louis par le cardinal de Noailles qu'assistaient les évêques de Troyes et de Digne, François de Chavigny et Henri de Puget. Après son serment de fidélité au roi, le 14 avril, il prit possession de son siège, par procureur, le 16, et, le 24 octobre 1710, et non le 5, comme on l'a écrit, il fit son entrée en sa ville de Marseille, sans cérémonie.

Son épiscopat devait durer près d'un demi-siècle (1710-1755) et fut des mieux remplis : visites des paroisses, missions diocésaines, publication des statuts synodaux et de nombreux mandements et ordonnances pour relever le culte de Dieu, de Notre-Dame et des saints et la défense de la foi catholique contre les protestants et les jansénistes, travaux historiques et ascétiques, prédications, retraites annuelles, conférences ecclésiastiques, sont autant de preuves éclatantes de son zèle pastoral.

Marseille, 1670-1755, t. II, Lyon, Paris, Delhomme et Briguet, 1887, hors texte. — Transcription, dans *ibid.*, t. I, p. 408. — C'est par erreur que la plupart des auteurs, dans le *Dictionnaire de Biographie universelle* (art. Belsunce de CASTEL-MORON, p. 605, col. 1), le font naître le 4 décembre 1671. — A. JEAN (*op. cit.*, p. 41) devance sa naissance au 4 décembre 1670. Né le 9 décembre 1670, Henry de Belsunce fut baptisé douze jours plus tard, le 21 décembre 1670.

¹ A. JEAN, *op. cit.*, p. 41.

² *Ibid.*, p. 41.

³ *Gallia novissima*, t. II, col. 650 n° 1044.

Ce qui l'a immortalisé c'est l'héroïsme de sa charité pendant la terrible peste qui affligea Marseille en 1720-1722¹. Isolée du reste de la Provence par un cordon sanitaire, la ville se convertit en un lieu d'horreur à l'aspect effrayant. Plus de cinq cents personnes mouraient tous les jours et le chiffre atteignit le millier pendant le mois d'août. « Pour moi, disait l'évêque, je me destine à demeurer avec les pestiférés, à les consoler, à mourir, s'il le faut, et de peste et de faim. »² Et encore : « Je n'ay jamais manqué de courage au milieu des cadavres pourris »³ dont les rues étaient jonchées, accompagnant les tombereaux et montant même dans « les véhicules de la mort ». Deux cent cinquante prêtres et religieux tombèrent à ses côtés. Le fléau le respecta.

Il y eut « un concert unanime d'amour, de louanges et d'admiration » dans le monde entier, de Louis XV, de l'assemblée générale du clergé (1725), du Parlement de Paris, en particulier, pour « le héros de la peste » de 1720 et 1722. Le roi le nomma à l'évêché-pairie de Laon en octobre 1723, puis à l'archevêché de Bordeaux (1728)⁴. Il refusa l'un et l'autre pour ne pas quitter son église pour laquelle il avait tant souffert. Il n'accepta que le *pallium* que lui offrit Clément XII⁵ en 1731 et l'abbaye de Montmorel (1721) qu'il résigna pour celle de Saint-Arnould de Metz (28 juillet 1729)⁶.

Héros de la charité, M. de Belzunce fut aussi le héros de la vérité. Il combattit sans quartier les hérétiques et fut l'adversaire redoutable et redouté des jansénistes, semeurs de zizanie et de calomnies. Avec raison l'avait-on sur-

¹ Cf. POPE, *Essay on Man*, Epist. IV et la traduction de Fontanes. Th. BÉRENGIER, *op. cit.*, vol. II, p. 314. — « L'éclatante piété de Belsunce, sa charité noble et austère, sa taille colossale en imposaient à la multitude. Durant la peste il se mêlait sans cesse, avec un courage héroïque aux morts et aux mourants. Il engagea, il vendit tout ce qu'il possédait pour secourir les pauvres. » SISMONDI, cité dans *Histoire des Français*, t. XXVII, pp. 429-430. — « Belsunce ou la Peste de Marseille » par Millevoye. Th. BÉRENGIER, *op. cit.*, t. II, p. 373.

² Th. BÉRENGIER, *op. cit.*, t. I, p. 224. — Lettre à l'archevêque d'Arles : 4 septembre 1720. *Gallia novissima*, t. II, col. 657 n° 1054.

³ *Ibid.*, p. 252.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 33. — « Je sçavois la répugnance de M. de Marseille pour sa translation à Laon. » Lettre du cardinal Fleury à M. de Villeneuve : 21 novembre 1723. *Gallia novissima*, t. II, col. 659 n° 1055.

⁵ Clément XI lui envoya une large provision de blé, lui fit parvenir, avec son portrait, le corps du martyr saint Clément et une croix couverte de magnifiques émeraudes contenant un fragment de la vraie croix. Il avait l'intention de le nommer cardinal et avait pressenti les cours souveraines. La mort du pape († 19 mars 1721) l'empêcha de réaliser ce dessein. — Bulle de Clément XI lui accordant le *pallium* : ... *Personam tuam nobis et apost(olicae) Sedi devotam et exigentibus meritis...* *Gallia novissima*, t. II, col. 662 n° 1058.

⁶ Bulles d'Henri-Xavier de Belsunce pour l'abbaye de S. Arnould de Metz : 3 octobre 1729. *Gallia novissima*, t. II, col. 661 n° 1057.

nommé « le désespoir des hérétiques ». Il attaqua sans ménagement l'évêque janséniste de Montpellier, Joachim Colbert et entra en lice avec Paul Hébert, son ancien évêque d'Agen, fustigea avec vivacité les dominicains Crozes, Jacquier et Robert, à cause des doctrines qu'ils professaient, le capucin Norbert, le jésuite Pichon, les *Nouvelles ecclésiastiques* et les francs-maçons dont l'influence commençait à se faire sentir en France¹. Jésuites², minimes, capucins, Frères des Ecoles chrétiennes, picpuciens, les bernardines, le Bon-Pasteur, les ermites de Saint-Antoine, les pénitents noirs et blancs, trouvèrent en lui un défenseur intrépide et un protecteur dévoué. De Belzunce avait contracté avec M. de La Salle une « étroite amitié »³ et donnait toute sa confiance à Frère Timothée, directeur du noviciat marseillais.

Peu à peu, Henri-François-Xavier de Belzunce avait vu disparaître ses émules de charité, les témoins de son long et glorieux épiscopat : le marquis de Pilles-Fortia († 1729), l'archivair Capus († 1731), le chevalier Roze († 1733) et l'échevin Jean-Pierre Moustiés († 1751). Les infirmités de la vieillesse ne purent arrêter les ardeurs de son zèle pastoral. L'apoplexie dont il fut frappé le 4 juin 1755, mit fin à ses jours. C'était à la maison de campagne des jésuites. Son corps fut inhumé à la cathédrale, en la chapelle Saint-Louis. « Toute la France gémit à la nouvelle de cette mort qui lui enlevait le plus bel ornement de son épiscopat. »⁴

¹ Voir la liste des écrits et des principales lettres pastorales ou ordonnances publiées par Henry de Belsunce, dans Th. BÉRENGIER, *op. cit.*, t. II, p. 389, XXVII.

² Il fonda le collège des jésuites (1727), le collège des minimes à la Ciotat (1733), la maison des jésuites de Saint-François-Régis (v. 1728), le couvent des capucins à Auriol (1737), le noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes (1712) et le pensionnat non loin de l'abbaye de Saint-Victor (1728).

³ Th. BÉRENGIER, *op. cit.*, t. II, p. 124. — BLAIN, *op. cit.*, t. II, pp. 94, 447.

⁴ *Ibid.*, t. II, p. 313. — Louis-Antoine de DORRETRUY, *Correspondance de Mgr de Belsunce Evêque de Marseille composée de Lettres et Documents en partie inédits*, Marseille, imp. J. et X. Aschero, 1911, in-8, 563 pp. — Inhumé le 10 juin 1755, « prélat d'un mérite extraordinaire devant Dieu et les hommes, abé de l'abaye royale de St Arnould de Metz et de celle de N. D. des Chambons, âgé de 85 ans, et après 45 d'épiscopat, mort le 4^e courant environ les six heures du matin, en présence de nous, curés soussignés, de messire Joseph Mathieu, prêtre, et d'Etienne Brieu, soudiacre, soussigné ». *Gallia novissima*, t. II, col. 665 n° 1062.

72²

Pouvoirs ministériels dans l'archidiocèse de Rouen.

Rouen, (s. d.).

E. BLAIN, *La Vie de Monsieur Jean-Baptiste De La Salle, Instituteur des Frères des Ecoles chrétiennes*, Rouen, Jean-Baptiste Machuel, t. II, 1733, pp. 30, 169. — J. GUIBERT, *Histoire de S. Jean-Baptiste De La Salle...*, 2^e éd., Paris, Ch. Poussielgue, 1901, p. 605. — F. LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*, t. I, Paris, Poussielgue-Tours, Mame et Fils, 1883, p. 379. — *Id.*, *Vie du Vénérable J.-B. De La Salle Fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes...*, Rouen, Fleury, lib., 1874, p. 425.

Aucun document ne nous a conservé l'autorisation des archevêques de Rouen, Jean-Nicolas Colbert et Claude-Maur d'Aubigné, à Jean-Baptiste de La Salle pour l'exercice de ses pouvoirs ministériels dans l'archidiocèse de Rouen. Force nous est de recourir au témoignage des contemporains, documents de seconde main.

Jacques-Nicolas Colbert (1655-1707)¹, en particulier, ami de J.-B. de La Salle et ancien séminariste à Saint-Sulpice², à Paris, lui manifeste une

¹ Fils de Jean-Baptiste Colbert, surintendant des finances et premier ministre, et de Marie Charron, né et baptisé à Paris, église Saint-Eustache, le 14 février 1655. A l'âge de 10 ans, il fut abbé en commende de l'abbaye du Bec en Normandie et du prieuré de La Charité-sur-Loire. Séminariste à Saint-Sulpice [1^{er} décembre 1678 — 18 avril 1679. Registre des Entrées, an. 1678] et étudiant en Sorbonne, il devint docteur et à 23 ans, membre de l'Académie française.

Nommé, le 2 février 1680, archevêque *in partibus* de Carthage et coadjuteur de Rouen, il reçut l'onction épiscopale, à la chapelle de la Sorbonne, des mains de François Rouxel de Médavy (1604-1691), et lui succéda sur le siège archiépiscopal, à sa mort, le 29 janvier 1691. Il présida à Gallon, le 30 juin 1699, un concile provincial qui condamna les *Maximes des Saints* de Fénelon, et tint par la suite d'autres conciles dont les conclusions figurent dans la collection des conciles de Normandie. « Son zèle, sa charité et sa science, le mirent au rang des plus illustres évêques du règne de Louis XIV » [FISQUET, *op. cit.*, *Métropole de Rouen. Rouen*, p. 255]. Jacques-Nicolas Colbert s'occupa principalement de la formation du clergé, prescrivit des conférences ecclésiastiques invitant les prêtres et curés à les suivre avec assiduité. Il contribua de ses propres deniers à l'érection du séminaire archiépiscopal, établit des cours de théologie et lui laissa la somme de soixante mille livres. Il visita régulièrement les doyennés et paroisses de son diocèse. Il mourut à Paris, en décembre 1707, à l'âge de 53 ans. FISQUET, *La France pontificale... Métropole de Rouen. Rouen*, Paris, E. Repos, (1866), pp. 253-257, 88. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 338, 88. — Ms MASIN, p. 156, 3^o.

² « An. 1678. Jacques-Nicolas Colbert, diacre du diocèse de Paris, abbé du Bec, prieur de la Charité et licencié de Sorbonne, est entré le 1^{er} décembre et avec luy M^r Feu,

docteur de Sorbonne, maintenant curé de S(ain)t-Germain des Prés; ils sont sortis le 18 avril 1679. M^r Colbert a été nommé coadjuteur de Rouen, en 1680, et avant son sacre il a encore demeuré cinq semaines au séminaire. Il est mort à Paris, le 11 décembre 1707. » *Arch. Saint-Sulpice, Registre des entrées*, p. 134.

Il n'appartenait donc pas à la même promotion que de La Salle. La *Correspondance de M. Tronson* et le *Journal* de ses actions font mention de Jacques-Nicolas Colbert à maintes reprises pour la période 1677-1681 :

— 1677, 24 décembre. — Apporte sa thèse à M. Tronson et revient le soir de 9 à 11 heures. *Journal*, n° 398. [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 96];

— 1677, 30 décembre. — Fait son acte auquel M. Tronson assiste. *Ibid.*, ms 96 n° 405;

— 1678, 24 juin. — Prêche à l'église de Sceaux; grande assistance. *Ibid.*, ms 96 n° 589;

— 1678, 27 novembre. — M. l'abbé Colbert s'est résolu de passer icy quelques mois et nous l'attendons aujourd'hui. *Correspondance de M. Tronson*, vol. XI, p. 88 n° 93. [*Arch. Saint-Sulpice*, ms 42];

— 1678, 9 décembre. — « Nous avons icy M. l'abbé Colbert qui se rend exact à tous les exercices. » *Ibid.*, ms 35, p. 92 n° 130;

— 1679, 18 mars. — « Nous avons toujours icy M. l'abbé Colbert qui se dispose à recevoir la prestrise le samedi saint. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, p. 99 n° 141;

— 1679, 10 avril. — « Nous eûmes icy, dimanche dernier, grande compagnie à la première messe de M. l'abbé Colbert qu'il dit dans nostre chapelle. Il fait aujourd'hui sa vespérie et remet sa doctorerie à vendredy. Vous pouvez croire comme l'on parle de sa demeure au séminaire qu'on ne pouvoit se persuader devoir estre si longue. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 42, p. 100 n° 114; *ibid.*, ms 32 n° 242;

— 1678, 14 avril. — Occupe au séminaire l'appartement épiscopal. *Ibid.*, ms 32 n° 243;

— 1679, 17 avril. — M. l'abbé Colbert s'en alla hier « après avoir officié aux premières et 2^des vespres et à la grand messe de l'intérieur ». *Arch. Saint-Sulpice*, ms 42, p. 100 n° 115;

— 1680, 24 février. — Passe une semaine à Saint-Sulpice et se rendra à Rouen aussitôt après ses bulles. « Aussitost après son sacre il ira travailler dans son diocèse. Il aura là une ample moisson et de quoy s'exercer. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 35, p. 148 n° 209;

— 1680, 12 avril. — « L'abbé Colbert qui fit icy il y a seize mois une ample retraite pour se disposer au sacerdoce y en a fait encore une depuis peu de huit jours d'abord que le roy luy eût accordé la coadjuterie de l'archevesché de Rouen. » *Arch. Saint-Sulpice*, ms 44, p. 189 n° 102;

— 1680, 14 avril. — Il occupe au séminaire l'appartement épiscopal. *Ibid.*, ms 32 n° 243;

— 1680, 18 avril. — « Mgr le coadjuteur [...] passe icy les festes et les autres occupations de la semaine sainte. » *Ibid.*, ms 41, p. 68 n° 75;

— 1680, 29 juin. — « Nous devons avoir icy en retraite au premier jour M. le coadjuteur de Rouen qui vient se disposer à son sacre qui se doit faire à la fin de juillet ou au commencement d'aoust. » *Ibid.*, ms 35, p. 156 n° 226;

— 1680, 3 août. — « On fera demain en Sorbonne le sacre de M. le coadjuteur de Rouen qui sera sacré par M. son métropolitain. » *Ibid.*, ms 35, p. 162 n° 237; *ibid.*, ms 38, p. 125 n° 254;

— 1680, 26 juillet. — « Nous avons icy Mgr le Coadjuteur de Rouen jusqu'au milieu du mois prochain. » *Ibid.*, ms 40, p. 129 n° 157;

— 1681, mars. — M. Tronson demande son appui dans le procès Daucher. *Ibid.*, ms 32 n° 419;

estime singulière. Il demande de ses nouvelles ¹, l'appelle de tous ses vœux à Rouen ², et le fait venir, triomphant, grâce à l'appui de M. de Pontcarré, de l'opposition ³ et des attermoiements du Bureau des administrateurs de l'hôpital général ⁴. Ravi de posséder les établissements des Frères dans son diocèse, J.-N. Colbert les honore toujours de sa faveur ⁵ et goûte leur manière d'enseigner ⁶. Sollicité de donner son approbation à l'ouverture du noviciat ⁷, l'archevêque donne une réponse satisfaisante ⁸ et prend à ses frais le transfert du noviciat de Paris à Saint-Yon ⁹. Fin août 1705, avant même le départ, le prélat rouennais donna à J.-B. de La Salle, « par écrit, tous ces pouvoirs de la manière la plus authentique » ¹⁰, sans « limite de tems », afin de « rendre utile à son Diocèse un mérite si peu commun et de l'y attacher » ¹¹. Lui faisant « de grandes caresses », — interprétons, compliments — « d'être le Patriarche d'une famille si vertueuse », il l'exhortait à se servir pour le bien de son diocèse « de l'étendue des pouvoirs qu'il lui avoit confiez » ¹². De La Salle ne s'en servit qu'avec réserve bornant son zèle pastoral, sauf des cas pressants, à la maison pluri-communautaire de Saint-Yon et plus spécialement au noviciat.

Jacques-Nicolas Colbert, le protecteur des Frères, mourut à Paris dans la nuit du 10 au 11 décembre 1707; il n'était âgé que de 53 ans. Il fut inhumé en l'église Saint-Eustache, auprès de son père, Jean-Baptiste, dit le *Grand Colbert*.

— 1681, 22 juin. — M. Tronson le remercie pour l'heureuse issue du procès. *Ibid.*, ms 32 n^o 445;

— 1690, 23 décembre. — Fondation de 45 000 livres de capital au séminaire de Bourges, au nom de sa mère pour six places de séminaristes dont cinq à la nomination de la fondation et un à la nomination du séminaire. *Ibid.*, ms 41 n^o 493;

— 1691, 23 décembre. — Si M. le coadjuteur vous donnait des rentes « pour la fondation de Madame sa mère, il ne faudrait pas les accepter qu'après avoir bien examiné la condition qu'on y pourroit mettre afin que vous ne fussiez pas chargé de payer cet amortissement ». Lettre à M. Le Tellier. *Ibid.*, ms 42, p. 300 n^o 493.

¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 17.

² *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 17. — *Eloge historique*, fol. 28.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, pp. 19, 21, 22. Ms Ca, p. 104; ms Re, p. 104.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, pp. 21, 22. — *Eloge historique*, fol. 28 v^o-29.

⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 25. — Ms Ca, p. 105; ms Re, p. 170.

⁶ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 25. — Ms Ca, p. 105; ms Re, p. 170.

⁷ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 29.

⁸ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 29.

⁹ Ms Ca, p. 108; ms Re, p. 175.

¹⁰ Ms Ca, p. 109; ms Re, p. 178.

¹¹ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 30. — *Eloge historique*, fol. 29 v^o.

¹² *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 34.

Claude-Maur d'Aubigné qui lui succéda en 1707¹ était né à Tigné (Maine-et-Loire), le 7 juin 1658 et fut baptisé le 12 juillet 1668, à l'âge de 10 ans signant lui-même, chose peu courante à cette époque, son acte de baptême avec son frère aîné et la marraine, Claude Leroux, dame de haut et puissant seigneur messire René Toussaint le Jumeau, seigneur des Aubiers et de Perrières. Par sa mère, Marie Gabriau, il était cousin de Mme de Maintenon. Docteur en théologie, grand-vicaire de Luçon et de Beauvais, évêque de Noyon, il reçut l'onction épiscopale à Saint-Cyr, des mains de Paul Godet des Marais, évêque de Chartres, le 24 juillet 1701. Il fut transféré à l'archevêché de Rouen, par brevet royal du 25 décembre 1707. « Son éloignement de tous les plaisirs du siècle, son exactitude à célébrer tous les jours la sainte messe, à ne jamais quitter l'habit ecclésiastique et à exercer les fonctions du ministère, montraient l'esprit épiscopal qui l'animait. »² Sa dévotion, sa charité, sa vigilance, son aversion pour le jansénisme complètent l'éloge qu'on vient de lire³.

Grand-vicaire de Godet des Marais, à Chartres, il semble avoir apprécié les Frères en ce temps-là et donné des preuves de bonté à M. de La Salle⁴. Mais à Rouen, s'il eut des entrailles pour les pauvres, il n'en eut guère pour les Frères⁵, et ne les aima pas jusqu'au point de ne pas vouloir en entendre parler⁶. Prévenu contre J.-B. de La Salle, il le traita avec rigueur⁷, le reçut « toujours très mal »⁸ et dans une occasion s'emporta dans ses paroles jusqu'au point de l'accuser d'imposture⁹. En vain « un chanoine ami » et on ne peut douter qu'il s'agit de Jean-Baptiste Blain, « essaya d'éclairer l'archevêque au sujet de l'innocence de M. de La Salle »¹⁰.

Ayant révoqué les pouvoirs à tous les prêtres du diocèse, M. d'Aubigné les obligea à se présenter devant lui ou ses grands-vicaires pour en demander

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 58.

² FISQUET, *La France pontificale. Métropole de Rouen. Rouen*, p. 258.

³ « Très attaché aux décisions de l'Eglise, il résida, visita son diocèse qui était fort étendu, mena une vie exemplaire, pieuse, ennemie de la frivolité. » A. JEAN, *op. cit.*, p. 339. — Ajoutons à cela l'éloge non moins explicite de Blain : « prélat de grand mérite » [*op. cit.*, t. I, p. 352], « religieux, zélé, vertueux » [*op. cit.*, t. II, p. 58].

⁴ BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 167. — *Eloge historique*, fol. 46 v^o.

⁵ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 58.

⁶ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 58. — *Eloge historique*, fol. 46 v^o.

⁷ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, pp. 167, 419. — « *Valde alienatum a pio Instituteore* ». *Animadversiones R. P. Promotoris Fidei...*, t. II, p. 633 § 42.

⁸ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 167. — *Eloge historique*, fol. 46 v^o.

⁹ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 168.

¹⁰ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 168. — *Eloge historique*, fol. 46 v^o.

la rénovation. M. de La Salle « se trouva fort embarrassé pour obtenir de M. d'Aubigné [...] les pouvoirs nécessaires pour confesser les Frères et les Novices de [la] Maison »¹. Il délégua Frère Barthélemy pour ce faire, mais son geste d'humilité ne fut guère goûté à l'archevêché et « fut obligé de paraître lui-même pour obtenir les pouvoirs qui lui furent accordez, tels qu'il pouvoit les désirer »². Comme prêtre, *ad nutum nostrum*, comme simple chapelain de Saint-Yon? Les historiens n'ont pas fait la distinction.

Lui furent-ils, par la suite, révoqués? Il semble que, contrairement à F. Lucard³, il faille répondre par l'affirmative. Une sanction d'une telle gra-

¹ *Ibid.*, *op. cit.*, p. 408.

² *Ibid.*, *op. cit.*, p. 409.

³ F. LUCARD, *Annales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes*. T. I, Paris, 1883, p. 378. — *Ibid.*, *Vie du Vénérable J.-B. De La Salle...*, Rouen, 1874, pp. 425-427. — Les archives de la Postulation [Rome, Maison généralice, cause du Vénérable Jean-Baptiste de La Salle, dossier 41] contiennent les pièces suivantes relatives à l'interdit :

1. Lettre du Frère Calixte au [Frère Anaclét]. Paris, 22 août 1865;
2. Frère Lucard, « Du prétendu interdit du vénérable de La Salle ». Rouen, septembre 1865; in-fol., 14 ff.;
3. 5. Mgr Mercurelli. Remarques sur l'écrit du Frère Lucard (original italien; pièce 3). — Traduction française (pièce 4). — *Ibid.* Copie Frère Anaclét. Note du Frère Calixte. Paris, 26 septembre 1865 (pièce 5);
6. Lettre du Frère Calixte au Frère Procureur général [Anaclét]. Paris, 9 octobre 1865;
7. « Motifs à l'appui de l'impression immédiate du 1^{er} volume de l'histoire de l'Institut ou Histoire du Vénérable de La Salle. » Rouen, 1^{er} octobre 1865;
8. F. Lucard. Lettre au très vénérable Frère [Philippe]. Rouen, 8 octobre 1865 (Copie);
9. Lettre du Frère Lucard au Frère Assistant [Calixte]. Rouen, 1^{er} octobre 1865 (Copie);
10. Lettre de M. Mercurelli al Carissimo Fratello Anacléto. [Roma], 16 octobre 1865. [Sur l'utilité d'une nouvelle publication de la Vie du vénérable de La Salle];
11. Lettre du F. Anaclét au très vénérable Frère [Philippe]. [Rome], 17 octobre 1865. — Contre-réponse de ce dernier;
12. Note du Frère Calixte au sujet des « observations infiniment sages » de M. Mercurelli, 24 octobre 1865;
13. De l'interdit. Observations [de M. Malleville], 5 pp. in-fol. Attestation de Frère Calixte. Paris, 21 décembre 1869. — Copie : « Touchant l'interdit lancé contre M. de La Salle ». — « Autres preuves évidentes de l'innocence de M. de La Salle » : translation des restes de M. de La Salle dans la chapelle des Frères de S(ain)t-Yon, par M. Bridel;
14. « Note sur ce qu'on appelle l'Interdit. Par le cher Frère Lucard, en novembre, année 1869. » Notes en réponse aux animadversions du promoteur de la foi (original et deux copies);
15. Lettre du Frère Calixte au Frère Postulateur [Anaclét]. Paris, 26 novembre 1869;
16. Attestation du cardinal Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, archevêque de Rouen au sujet de l'interdit. Rouen, 15 novembre 1868. — *Summarium additionalé*;

tivité ne s'applique pas inconsidérément. On ne peut, par ailleurs, l'inventer sans preuves certaines à l'appui. Nous ne les avons pas trouvées malgré nos persévérantes recherches ¹.

Jean-Baptiste Blain qui semble avoir été pressenti pour annoncer cette ignominie à M. de La Salle mourant « ne s'étoit pas voulu charger de faire l'office d'un sergent ». On envoya une autre personne — Urbain Robinet, grand-vicaire (?) — qui le fit, « et annonça au saint Prêtre la révocation de ses pouvoirs deux ou trois jours avant sa mort » ². On demeure stupéfait devant l'énormité commise à l'égard d'un malade à toute extrémité. De La Salle reçut l'affront « sans paroître en avoir le moindre chagrin, ni le moindre ressentiment » ³. Posture d'un homme ordinaire? Attitude d'un saint? Son accusateur, « celui qui venoit de faire décerner l'interdit » fut le premier à proclamer : « C'est un Saint : le Saint est mort » ⁴. Mais il ne disait pas, et pour cause, que c'était lui-même qui en avait mis le dernier trait.

17. Notes pour la cause du vénérable de La Salle : absence de preuve fondée sur la tradition, protestation non énergique contre ceux qui le rangèrent parmi les appelants, ignorance des Frères au sujet de sa retraite (1711-1713), soumission à l'autorité légitime, plaintes contre deux directeurs choisis par M. de La Salle;

18. « Question de l'Interdit. Extrait des recherches sur l'Instruction publique dans le diocèse de Rouen, avant 1789, par Cl. De Robillard de Beaurepaire. » Copie certifiée conforme. Rouen, 13 septembre 1872 (*signé*) Gaumont, vicaire général.

¹ Voici à ce sujet l'attestation de l'archevêque de Rouen : « Henri-Marie-Gaston de Bonnechose, Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de Saint-Clément, par la Miséricorde Divine et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Archevêque de Rouen, Primat de Normandie, etc., etc., Nous attestons : 1^o que de longues et minutieuses recherches ont été faites dans les Archives de l'Officialité et de l'archevêché déposées actuellement à la Préfecture, ainsi que dans celles de notre secrétariat, pour trouver trace de l'interdit dont on a dit que le vénérable de La Salle aurait été frappé; 2^o qu'on n'a trouvé aucune mention de cet interdit, bien que les registres de l'administration de Mgr d'Aubigné, l'un de nos prédécesseurs, ne paraissent pas présenter de lacune et qu'on y rencontre quelques actes analogues à celui qu'il s'agirait de découvrir. Donné à Rouen le 15 novembre 1868. (*Signé*) † Henri card(inal) arch(evêque) de Rouen. [*Sceau ovale en sec, 47 × 37 mm, avec la légende, de gauche à droite et de bas en haut*] : HENRICUS CARDINALIS DE BONNECHOSE ARCHIEPISCOPUS ROTHOMAGENSIS. »

² BLAIN, *op. cit.*, t. II, p. 169. — *Animadversiones R. P. Promotoris Fidei...*, t. II, pp. 635 § 44, 641 § 61.

³ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 169. — *Eloge historique*, fol. 47. — *Animadversiones R. P. Promotoris Fidei...*, t. II, p. 643 § 62.

⁴ *Ibid.*, *op. cit.*, t. II, p. 169 : souligné par l'auteur. — *Eloge historique*, fol. 47.

TABLE DE CONCORDANCE

NOUVELLE CLASSIFICATION DES DOCUMENTS
ET CLASSIFICATION PRÉCÉDENTE
AVEC INDICATION DU NUMÉRO DE SÉRIE DES DOCUMENTS

N° de série	C. L. 40 ¹	Intitulé du document
40	18	Jean-Baptiste de La Salle reçoit le sacrement de confirmation (a. 11 mars 1662).
41	19	Jean-Baptiste de La Salle. Imposition de la tonsure cléricale (11 mars 1662).
42	24	Palmarès de l'Université de Reims (12 avril 1665).
43	27	Jean-Baptiste de La Salle. Collation du canonicat (1666, 1667).
44	29	Jean-Baptiste de La Salle. Collation des Ordres mineurs (17 mars 1668).
45	32	Jean-Baptiste de La Salle. Lettres testimoniales d'écolier juré de l'Université de Reims (8 juillet 1669).
46	33	Jean-Baptiste de La Salle. Lettres de maîtrise ès-arts (10 juillet 1669).
47	37	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège de l'Université de Reims (15 juillet 1670).
48	36	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège de l'Université de Reims (15 juillet 1670).
49	40	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Incarnationis mysterio</i> (27 juillet 1671).
50	41	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Sanctissimae Trinitatis mysterio</i> (27 juillet 1671).
51	38 44	Entrée et séjour de Jean-Baptiste de La Salle au séminaire de Saint-Sulpice (1670, 18 octobre-1672, 19 avril).
52	46	Jean-Baptiste de La Salle. Lettres dimissoires pour le sous-diaconat : Robert Dey de Séraucourt (24 mai 1672).
53	47	Jean-Baptiste de La Salle. Lettres dimissoires pour le sous-diaconat : Chapitre métropolitain (27 mai 1672).
54	48	Jean-Baptiste de La Salle. Sous-diaconat : lettres d'ordination (11 juin 1672).
55	53	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité aux cours <i>De Sacramentis in genere</i> et <i>De Baptismo</i> (6 décembre 1672).
56	54	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Gratia</i> (6 décembre 1672).
57	56	Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège Saint-Denis (3 juillet 1673).
58	59	Jean-Baptiste de La Salle. Permutation de son canonicat pour la cure de Saint-Pierre-le-Vieil de Reims (20 janvier 1676).

N° de série	C. L. 40 ^I	Intitulé du document
59	60	Jean-Baptiste de La Salle. Dimissoires pour le diaconat : Charles-Maurice Le Tellier (9 mars 1676).
60	61	Jean-Baptiste de La Salle. Dimissoires pour le diaconat : Chapitre métropolitain (13 mars 1676).
61	62	Jean-Baptiste de La Salle. Diaconat : lettres d'ordination (21 mars 1676).
62	66	Jean-Baptiste de La Salle. Paronymphie de sa licence en théologie (26 janvier 1678).
63	67	Jean-Baptiste de La Salle, prêtre : lettres d'ordination (9 avril 1678).
64	70	Nomination de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-Champagne (Ardenne) sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle (8 août 1678).
65	75	Abjuration de Suzanne Périeux. Jean-Baptiste de La Salle ministre de l'Eglise (22 décembre 1678).
66	85	Jean-Baptiste de La Salle. Accusations contre César Thuret (26 avril 1680).
67	86	Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs ministériels dans le diocèse de Reims (29 juin 1678).
68	88	Jean-Baptiste de La Salle. Collation du doctorat (1680-1681).
69	93	Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs ministériels dans le diocèse de Reims (16 octobre 1682).
70	96	Jean-Baptiste de La Salle. Démission de son canonicat (16 août 1683).
71	128	Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs ministériels dans le diocèse de Paris (20 février 1696).
72	284	Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs ministériels dans le diocèse de Marseille (12 décembre 1712).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Jean-Baptiste de La Salle, jeune chanoine	1
Louis Tronson, supérieur de Saint-Sulpice (1676-1700)	83
Jean-Baptiste de La Salle. Imposition de la tonsure cléricale, 1662	143
<i>Martyre de Saint Timothée</i> . Tragédie présentée au Collège des Bons-Enfants de Reims (1663)	152
Palmarès du Collège des Bons-Enfants de Reims (1665)	161
Jean-Baptiste de La Salle, chanoine (1667)	169
Maison canoniale de J.-B. de La Salle (1679)	191
Jean-Baptiste de La Salle. Collation des Ordres mineurs (1668)	197
Jean-Baptiste de La Salle. Lettres d'écolier juré de la Faculté de philosophie de l'Université de Reims (1669)	207
Jean-Baptiste de La Salle. Lettres de maître ès-arts (1669)	213
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie à l'Université de Reims (1670)	219
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie à l'Université de Reims (1670)	233
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Incarnationis mysterio</i> , en Sorbonne (1671)	243
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Sanctissimae Trinitatis mysterio</i> , en Sorbonne (1671)	263
Jean-Baptiste de La Salle. Séjour à Saint-Sulpice (1670-1672). Témoignage de M. Leschassier	269
Jean-Baptiste de La Salle. Sous-diaconat : lettres dimissoriales de Robert Dey de Séraucourt, vicaire général (1672)	281
Jean-Baptiste de La Salle. Sous-diaconat : lettres dimissoriales du Chapitre métropolitain (1672)	287
Jean-Baptiste de La Salle, sous-diacre. Lettres d'ordination de Ladislas Jonnart, archevêque de Cambrai (1672)	303
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité aux cours <i>De Sacramentis in genere</i> et <i>De Baptismo</i> , à la Sorbonne (1672)	309
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité au cours <i>De Gratia</i> , à la Sorbonne (1672)	325
Séminaristes de Saint-Sulpice et compagnons d'études de J.-B. de La Salle (1668-1672)	329
Jean-Baptiste de La Salle. Attestation d'assiduité à un cours de théologie au Collège Saint-Denis de l'Université de Reims (1673)	369

Jean-Baptiste de La Salle. Diaconat : lettres dimissoires de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1676)	385
Jean-Baptiste de La Salle. Diaconat : lettres dimissoires du Chapitre métropolitain (1676)	395
Jean-Baptiste de La Salle, diacre. Lettres d'ordination données par François de Harlay de Champvallon, archevêque de Paris (1676).....	401
Jean-Baptiste de La Salle. Paronymhe de sa licence en théologie à l'Université de Reims (1678)	409
Jean-Baptiste de La Salle, prêtre. Lettres d'ordination de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims (1678)	421
Présentation de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-Champagne (Ardennes) sur proposition de Jean-Baptiste de La Salle (1678)	431
Pouvoirs donnés à Jean-Baptiste de La Salle pour recevoir l'abjuration de Suzanne Périeux (1678)	443
Dénonciation par Jean-Baptiste de La Salle de l'inconduite d'un chanoine. Procédure canonique (1679)	453
Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher et de confesser dans l'archidiocèse de Reims (1678)	463
Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs d'absoudre des cas réservés dans l'archidiocèse de Reims (1682)	475
Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre même des cas réservés dans l'archidiocèse de Paris (1696)	495
Jean-Baptiste de La Salle. Pouvoirs de prêcher, de confesser et d'absoudre même des cas réservés dans le diocèse de Marseille (1712)	511
Henri-François-Xavier de Belsunce, évêque de Marseille (1709-1755)	519

RÉPERTOIRE DES TABLEAUX

I. — Recteurs de l'Université de Reims (1660-1680)	23
II. — Recteurs de l'Université de Reims parents de Jean-Baptiste de La Salle	24
III. — Collège des Bons-Enfants. Programme d'études	27
IV. — Collège des Bons-Enfants. Règlement journalier et cours	30
V. — Faculté de théologie de Reims. Cours et horaire	44
VI. — Jean-Baptiste de La Salle étudiant en Sorbonne. Professeurs et cours; compagnons d'études (1670-1672)	49
VII. — Jean-Baptiste de La Salle. Etudes de théologie : chronologie, cours, attestations, soutenances, diplômes (1669-1680)	58
VIII. — Saint-Sulpice. Règlement journalier	73
IX. — Jean-Baptiste de La Salle au Collège des Bons-Enfants. Années de scolarité	147
X. — Chanoines du Chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims apparentés à la famille de La Salle	297
XI. — Licenciés et Docteurs de Sorbonne compagnons ou contemporains de Jean-Baptiste de La Salle (1651-1719)	336
XII. — Chapitre métropolitain de Notre-Dame de Reims. Transmission des prébendes entre parents	487

SOURCES MANUSCRITES

I. — BIBLIOTHÈQUES ET FONDS D'ARCHIVES DE PARIS

I. Archives nationales.

- F¹⁷ 1197 Manuscrits de la bibliothèque des cy devant religieux des Blancs Manteaux (*Alborum Mantorum*) de la Congrégation de Saint-Maur ¹.
- L 1226 Catéchisme des enfants de la paroisse Saint-Sulpice.
- M 71 199. Mémoire pour la Faculté de théologie de Paris. — Articles arrêtés entre les commissaires du clergé de France et les députés de la Faculté de théologie de Paris dans les conférences tenues le 28 juillet; 4, 11, 19 et 24 août 1785. In-fol., 6 ff.
- M 146 Inventaire des titres et papiers provenant du collège de Lisieux (1613-1742) .
- MM 254 Conclusions de la Faculté de théologie, 1683-1696.
- MM 261 « *Iuramenta Facultatis theologiae Parisiensis*. [Au dos :] Livre des Serments (1595). »
Fol. 12. — *Sequ(n)tur iuramenta pro cursorib(us) statutu(um) Univer-*
sitatis.
Fol. 14. — *Iuramenta pro baccalaureis dispositis ad legendum sententiam*.
Fol. 18. — *Iuramenta pro magistris quae in prima congregatione Facultatis post eorum magisterium facient*.
Fol. 26. — *Iuramenta a fratribus mendica(n)tibus apostolico diplomate recens obtento in Facultatis consortiu(m) cooptatus post eoru(m) magisterium praestanda*.
- MM 692 Recherche de la noblesse de Champagne.
- X^{1A} 8734 Lettres patentes pour les Ecoles des Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Meaux (mars 1729).
- X^{1B} 9021 *Ibid.* (Enregistrées le 28 mars).
- Y 5556 Acte rescisoire, sur requête, contre M. de La Salle, prêtre, obtenu par Julien Clément, écuyer, premier valet de chambre de Madame la Dauphine, père et tuteur de Jean-Charles Clément (31 mai 1712). — Arrêt de la Cour contre M. de La Salle (15 juin 1712).
- Z^{1A} 533 Lettres de provision pour l'Élection de Reims à Benoît Dozet (5 février 1596).

¹ Dom Claude de Bretagne, auteur de la vie de Bachelier de Gentes, y fut prieur. Cf. *Cahiers lasalliens*, 9, p. 65. Art. BRETAGNE, Claude.

2. Archives nationales. Minutier central. Etudes.

- II-532 Testament de Guillaume de Lestocq (15 juillet 1704). — Procuration (14 juillet 1704; Caron et Pelot, notaires au Châtelet).
- XXIX-195 Acte du 8 février 1659 passé par Jacques Despériers, principal du collège de Lisieux fondé en l'Université de Paris (Ricordeau et Corrozet, notaires au Châtelet).
- XLVI-178 Constitution par J.-B. de La Salle de deux cents livres de rente, au profit de deux Frères des Ecoles chrétiennes de la ville de Troyes (13 août 1703).
- LVIII-292 « Répertoire des Minutes de [Eustache-Louis] Meunier, notaire au Châtelet de Paris, commencé le 1 janvier 1725 et fini au dix-sept novembre 1747. » In-folio, 852 ff.
Fol. 496. — « Donation. M. Henry de Thiard cardinal de Bissy aux Frères de l'Institut des Ecoles chrétiennes » (7 mars 1729) ¹.
- CVII-127 Vente par Dlle Marie Poignant, fille majeure, au sieur Louis Rogier, bourgeois de Paris, d'une maison à Saint-Denis-en-France, rue Pimpensoit (24 octobre 1708, Charpentier et Renard, notaires au Châtelet de Paris).

3. Archives de la Seine et de la Ville de Paris.

- DC⁶ 209 Testaments (23 avril 1704-4 janvier 1706). Gr. in-fol., 409 ff.
Fol. 51. — [En marge :] Test(ament) De Lestocq, 15 juillet 1704.

4. Archives de Saint-Sulpice [6, rue du Regard].

- Ms 21 « Registre des Assemblées du Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et de ses quatre consultants. Commencé le dix-neufiesme juillet de l'année mil six cent cinquante-neuf. » Reg. XVII^e-XVIII^e siècle, papier, 859 pp. Table ².
- Ms 25 [BAUDRAND, *Acta Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis*] in quinque Tomos digesta... *Dicat et consecrat humillimus theologus Par. e Seminario*

¹ Papier, 8 feuillets in-folio sur papier à deux sols le feuillet de la Généralité de Paris. — Est annexée au document la procuration donnée par les Frères Timothée, supérieur général, et Irénée, premier assistant, au Frère Thomas (Rouen, 21 février 1729; M^e Mauduit, notaire royal à Rouen). — Les négociations furent conduites par le Frère Joseph, assistant, et son nom figure sur le document. Après sa mort (Paris, 21 février 1729), son nom a été barré et substitué par celui du Frère Thomas.

² En fin de table on consultera avec profit les articles suivants : Cure de Saint-Sulpice, Catéchismes, Communautés : de M. le curé de Saint-Sulpice, de M. de La Barmondière, Petite communauté, de Sainte-Anne, des pauvres clercs, d'ecclésiastiques, de M. Boucher, de Saint-Clément, des gentilshommes; Jansénisme, Livres de Port-Royal, Missions étrangères.

S. Sulpitii, die 14. Junii S. Basilio sacra anno 1673.

XVII^e siècle. Papier, in-fol., 11 ff. n. p.

1. — *Nomina et ordo Magistrorum Sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis [1683-1688]*, Parisiis, S. Mabré-Cramoisy, M.DC.LXXXIII, in-4, 29 pp.

2. — *Ibid...* [1689], Parisiis, G. et L. Josse, M.DC.LXXXIX, in-4, 35 pp.

3. — *Ibid...* [1694], Parisiis, G. et L. Josse, 1694, 38 pp.

4. — *Ibid...* [1702], Parisiis, L. Josse, 1702, in-4, 42 pp.

5. — *Ibid...* [1712], Parisiis, Vve A. Lambin, in-4, 54 pp. Tables.

6. — *Ibid...* [1723], Parisiis, Vid. Mazière, M.DCC.XXIII, in-4, 59 pp. Tables.

7. — [*Sans titre* (1733)], in-4, 60 pp. Tables.

8. — *Ibid.*, 1748, in-4, pp. 47-80. Tables.

9. — *Nomina et ordo ...*, 1770, Parisiis, Vid. Simon, 1770, in-4, 63 pp. Tables.

10. — *Ibid.*, 1786, Parisiis, Typ. Clousier, in-4, (58) pp. — Suivi de : *Nomina et ordo DD. Baccalaureorum licentiatorum*, 1776, 3 pp.

Nomina et ordo dioecesis et domicilia DD. Baccalaureorum presentem licentiam decurrentium, 1776, [4] pp. — *Nomina et ordo DD. Baccalaureorum licentiendorum*, [3] pp.

Ibid., 1780, [3] pp.

Ibid., 1784, [3] pp.

Ibid., 1786, [3] pp., suivi des « Noms des Sorbonistes encore vivants à l'époque du 14 novembre 1816 au nombre de 36 » [Ms, 2 ff.], et de la Thèse *pro Tentativa* de Jean-Jacques Baillard Dupinet (mercredi, 22 janvier 1744).

Ms, XVIII^e siècle. Recueil factice faisant suite à *Statuta sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis una cum conclusionibus ad ea spectantium*, Parisiis, typ. viduae Simon, M.DCC.LXXII, in-4, pp. XVI-67. Index rerum. — *Extractum e Comentaribus sacrae Facultatis*, typ. J.-G. Clousier, 1774, in-4, (7) pp. — *Ibid.*, 1782, (4) pp. — *Articuli circa librorum approbationem observandi ex decreto sacrae Facultatis Theologiae Parisiensis die 1. Junii anno Domini 1696*, 3 pp. — *Ordo missarum quae celebrantur in diversis aedibus Deo sacris per Magistros sacrae Facultatis Theologiae ... decreto 20 Junii 1721*, VI pp. et Index alphabeticus.

Ms 28

[BAUDRAND, *Acta Facultatis*], t. IV, (1643-1665).

XVIII^e siècle. Papier, in-fol. 591 ff., les ff. 20, 29, 30, 46-48, 59-66, 68-70, 86, 111 (8 ff. entre 111-120 non fol.), 176, 180-182, 192, 210, 366, 392, 412, 415-418, 420, 422, 471, 473, 500, 504, 588, 589, 589 bis et fol. non suivie.

Fol. 582-587. — « Mémoire fait par Monsieur Grandin qui démontre que l'infailibilité du Pape n'est pas de foi. » (Dimanche, 24 janvier 1677).

Ms 32

Tome I. — Correspondance de M. Tronson (1670-1683, 21 décembre), nn. 1-740.

[v^o]. Réflexions sur quelques maximes de M. [en blanc] < l'évêque d'Arras > touchant le sacrement de pénitence.

- Ms 33 Tome II. — Correspondance de M. Tronson (1689, 6 juin-1693, 23 août), nn. 1-953.
- Ms 34 Tome III. — Correspondance de M. Tronson (1693, août-1700, 7 février) et de M. Leschassier (1700, 24 mars-1709, 1^{er} août), nn. 1-401.
- Ms 35 Tome IV. — Correspondance de M. Tronson et de M. Leschassier avec les séminaires de Limoges et de Tulle (1676, 19 septembre 1676-1704, 5 avril).
- Mss 36, 37 Tomes V, VI. — Correspondance avec le séminaire d'Autun (1676, 14 juillet-1709, 6 août).
- Ms 38 Tome VII. — Correspondance avec le séminaire de Lyon (1676, 27 juillet-1709, 13 septembre).
- Ms 39 Tome VIII. — Correspondance avec le séminaire du Puy (1676, 17 juillet-1709, 26 juin).
- Ms 40 Tome IX. — Correspondance de M. Tronson (1695, 17 mai-1700, 26 janvier) et de M. Leschassier (1700, 14 avril-1709, 10 août).
- Ms 41 Tome X. — Correspondance avec le séminaire de Bourges (1679, 22 septembre-1709, 1^{er} juillet).
- Ms 42 Tome XI. — Correspondance avec le séminaire de Clermont (1691-1709, 11 août).
- Ms 43 Tome XII. — Correspondance de M. Tronson (1691, janvier-1700, 8 août) et de M. Leschassier (1700, 8 août-1709, 28 août) : Clermont (1691-1709), nn. 1-208; Viviers (1676, 16 août-1709, 28 août), nn. 1-378.
- Mss 44, 45 Correspondance avec le séminaire de Montréal (1675-1708, 6 juin)¹.
- Ms 96 [G. BOURBON, Journal des actions de Monsieur Tronson : dimanche, 24 janvier 1677-lundy, 5 août 1697].
XVII^e-XVIII^e siècle. Papier, pt in-4, non fol.
- Ms 474 GOSSELIN, Mémoires pour servir à l'histoire de la Comp(agn)ie de S. Sulpice.
T. II. — Supérieurs : MM. Leschassier, Le Pelletier, Cousturier, Bourachot, Le Gallic.
1. Mémoires sur Monsieur Leschassier quatrième supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice.
129. Pièces justificatives.

¹ « Ce volumineux recueil est un précieux répertoire de sages avis sur tous les détails de l'administration des séminaires et sur l'esprit dont les supérieurs et directeurs doivent être animés dans l'exercice de leurs fonctions. » Cf. *Vie de M. Emery*, t. I, p. 48 [L. BERTRAND, *Bibliothèque sulpicienne*, p. 54].

135. Appendice. Notice sur M^r Bourbon, secrétaire de MM. de Bretonvilliers, Tronson et Leschassier.
171. « Notice sur M^r Brenier, fondateur et premier supérieur du *Petit séminaire de Saint-Sulpice* et de la *communauté des Philosophes...* »
XIX^e siècle. Papier, in-fol. 1683 pp. Tables.
- Ms 475 GOSSELIN, « Mémoires pour servir à l'Histoire de la Comp(agn)ie de S. Sulpice ». — T. III. Curés de S.-Sulpice et supérieurs de la communauté des prêtres de la paroisse.
Ms XVIII^e-XIX^e siècle. Papier, in-fol., 469 pp. Tables.
1. Mémoires sur M. Poussé.
19. Mémoires sur M. de La Barmondière.
65. Mémoires sur M. Baudrand.
89. Mémoires sur M. de La Chétardie.
451. Appendice. Notices sur les supérieurs de la communauté des prêtres de la paroisse de S(aint)-Sulpice.
456 v^o. Claude le Bottu de La Barmondière (1676-1678).
457. François Leschassier (1682-1684).
- Ms 521 [P. 1]. — « Les Vies abrégées de plusieurs prestres et autres ecclésiastiques qui dans les siècles passez se sont distinguez par leur science, leur piété et leur zèle pour servir de modèle à ceux du nostre. »
Ms, XVIII^e siècle. Papier, 23 cahiers in-8, 713 pp.
P. 496 (n. p.). — Jacques Bauin.
- Ms 522 [P. 1]. — « Vies des prêtres et ecclésiastiques illustres. » Vol. II. XVIII^e siècle. Papier, pt in-4, 377 pp. Tables. — P. 375. — Charles Gobinet († 9 décembre 1690; 77 ans).
- Ms 1325 « Règles de la Compagnie des prestres du séminaire de S(ain)t-Sulpice. »
1. Chapitre 1. — « De la fin et de l'Institution de la Compagnie. »
23. Seconde partie. Chapitre I. De l'esprit de la Compagnie.
32. Chapitre II. De quelques sentiments et pratiques de piété qui doivent être ordinaires aux sujets de la Compagnie.
35. Chapitre III. Des moyens dont on doit se servir en entrant dans le séminaire pour y acquérir les vertus nécessaires à nostre état.
41. Chapitre IV. De la conduite que doivent tenir les étudiants.
91. Chapitre VII. Des conférences qu'on fait pour l'écriture sainte et sur le Catéchisme du Concile.
92. Chapitre VIII. Du soin qu'on doit avoir de former les séminaristes à faire le catéchisme.
« Règles de conduite pour les séminaires de S(ain)t-Sulpice. » *Monita spiritualia ad alumnos seminarii.*
- Ms 1342 « Règlement général du séminaire de Saint-Sulpice. »

- XVIII^e siècle. Papier, 19 cahiers montés sur un portefeuille en cuir, 250 × 185 mm, 77 ff.
- Ms 1343 [Fol. 4]. — « Règlement général du séminaire de S(ain)t-Sulpice. »
 Ms, XVIII^e siècle. Parchemin, 228 × 165 mm, 7 ff.
 [1]. — Préface dédicatoire à la mémoire de Monsieur Boyer, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice.
 [4]. — Règlement général.
 [6 v^o]. — Règles pour le service de table.
- Ms 1344 « Règlement général des pauvres ecclésiastiques de la petite communauté de Saint-Sulpice. »
 XVIII^e siècle, 235 × 172 mm, 57 pp.
- Ms n. c. Papiers Leschassier, 1^{re} liasse.
1. Généralités : Ecrit de M. Leschassier [Impr., pt in-8, 7 pp.]. — Pratiques de l'esclavage de Jésus vivant en Marie. — Maximes spirituelles. — Epitaphe de M. Leschassier. — Ecrit attribué à M. Bidet : « La manière dont on se comportoit autrefois au séminaire de S(ain)t-Sulpice » : pratiques de ferveur (fol. 1), pratiques de piété (fol. 3). — « La manière dont se comportoient les Messieurs du petit séminaire de Saint-Sulpice. » — Règles de conduite données de vive voix à un supérieur de séminaire par M. Tronson. — Règlements de retraite. — L'observance de la Règle. — « Pour la feste de l'intérieur de la T. S(ain)te Vierge. » — Epitaphes de M. Leschassier. — « Traits historiques de M. Leschassier, quatrième supérieur général de la Compagnie. » — Correspondance de MM. Tronson et Leschassier (1662-1709). — Papiers de famille (1719-1770; parchemin). — Procuration de M. Bourbon (1691). — Lettre de Sœur Marceline (1707).
 2. Fragments de la correspondance de M. Leschassier, n^o 58, 1701-1719.
 3. *Ibid.*, n^o 59, 1701-1724.
 4. Ecrits de M. Leschassier concernant le séminaire : règles et avis concernant les directeurs et les séminaires; des supérieurs, du directeur [*en annexe* : les vertus]; committimus accordé au séminaire de Saint-Sulpice et dépendance (1713).
 5. Ecrits et correspondance divers, 1705-1722.
 6. Lettres de M. Tronson à M. Bourbouf, ms 41 (1670-1685).
 7. « Lettres de M. Leschassier à M. Tronson sur les événements journaliers du séminaire. Les réponses de M. Tronson, de sa main ou de celle de M. Bourbon, son secrétaire, sont sur les lettres mêmes »; ms n^o 42 (1670-1694).
 8. « Notes sur divers directeurs de S. Sulpice, par M. Nagot »; ms, 9 pp. [n^o 81. Mémoire F].
 9. Divers : éloge de M. Tronson par Witasse; de la démission pure et simple des prébendes entre les mains du Chapitre; correspondance de M. G. Gauchet.

- Ms n. c. Papiers Leschassier, liasse 2.
 1. Entretiens de Monsieur Leschassier : paroles de M. Leschassier à l'ouverture de l'Assemblée de 1700. — De l'obligation qu'ont les ecclésiastiques de faire pénitence avant leur ordination. — Méditation pour la retraite des ordinands. — Sainteté de l'état ecclésiastique. — Perfection de l'état ecclésiastique. — Du poids du sacerdoce. — Du sacrement de pénitence. — Absoute. — Du repas. — Saint sacrement : visite. — La science. — Souffrances. — Nécessité de la perfection. — Du plaisir qu'on trouve dans la vie parfaite. — Des cérémonies. — De l'office divin. — Vocation à l'état ecclésiastique.
- Ms n. c. Registre des Entrées.
 XVII^e-XVIII^e siècle, in-fol., 131 ff. (1642-1695), plus 28 ff. n. n. (1696-1722).
 [A la page intérieure, r^o :] « Le commencement de ce registre peut être de la main de M. Barthélemy Monin, reçu à Vaugirard en 1642 [...] que M. Olier choisit pour son secrétaire *hac in parte* ».
 [Sur le v^o :] « Liste des extraits mortuaires enterrés dans le séminaire de S(ain)t-Sulpice ».
 In-fol. 23 ff. (1651-1792). Supplément.

5. Bibliothèque de l'Arsenal.

- Ms 2009 Recueil sur le jansénisme.
 Ce qui s'est passé en Sorbonne pour la condamnation de la seconde lettre de M. Arnauld à un duc et pair de France.
- Ms 3396 « La Vie de Monsieur René Divers prestre de la Congrégation de la Mission, mort à Chasteauneuf dans le diocèse d'Orléans où il faisait actuellement mission, l'an 1710, le 19 novembre. »
 P. 66. — Notice relative à « un maître d'Escole français de la communauté de Paris instituée par Monsieur de La Salle ». [Frère Gabriel DROLIN].
- Ms 6542 Recueil Tralage. Tome I :
 Fol. 48. — « Catéchisme à l'usage de la Cour ecclésiastique contre le Jansénisme. »
- Ms 6543 Recueil Tralage. Tome II :
 Fol. 344. — *Ibid.*
- Ms 6544 Recueil Tralage. Tome III :
 Fol. 134 v^o. — Décisions des Pères de l'Eglise sur la comédie, par M. [Charles] de La Grange.
- Ms 1021 *Domus et Societatis Sorbonnae historia.*
 41. *Provisorum et magistrorum omnium tam sociorum quam hospitem quotquot a primordiis reperiri poterunt nomina.*

6. Bibliothèque Mazarine.

- Ms 510 « Heures en latin à l'usage du diocèse de Reims. »
 [Dans le calendrier, en tête du volume : Calendrier]
 28 janvier : S. Charlemagne.
 7 juillet : *Memoria archiepiscoporum Remensium*.
 XVI^e siècle. Parchemin, 182 × 122 mm, 156 ff. longues lignes. [Au feuillet 104, ce nom écrit au XVII^e siècle : Jean Pussot].
- Ms 1242 « Entretiens sur toutes les actions de la journée qu'on pratique dans les séminaires de Saint-Sulpice. »
 XVIII^e siècle. Papier, 158 × 107 mm. [Note en tête :] « In seminario Lemovicensi, 15. junii 1669, die ordinationis. De La Chétardye ».
- Ms 3536 [Titre à l'intérieur :] « *Commentarii in libros Metaphysicorum et Physicorum Aristotelis auctore Magistro Despériers, baccalaureo theologo, socio Sorbonico et gymnasiarcha vigilantissimo collegii Lexoviensis a Remigialibus anni 1648, scribente et audiente Nicolao Petitpied, Parisino, priore ac domino Sancti Andrea e Deserto, in aula majori collegii Lexovicensis Parisiis fundati. Ita testor. Nicolaus Petitpied.* » [A la fin du volume :] « *Tractatus de mundi sphaera* ».
 XVII^e siècle. Papier, 328 × 222 mm., 262, 674 et 66 pp. [Exemplaire des thèses de théologie de Nicolas Petitpied (29 août 1649) imprimé avec frontispice gravé].

7. Bibliothèque nationale. Manuscrits.

- Ms fr. 2098 « Recueil sur le Jansénisme. »
 2^o. Fol. 1. — Examen d'un écrit qui a pour titre : « Traité de l'essence du corps et de l'union de l'âme avec le corps contre la philosophie de Descartes ».
 Fol. 89. — « Response de M. de Sainte-Beuve. Mars 1669. »
- Ms fr. 3183 Inventaire de la bibliothèque de Saint-Sulpice en 1791.
- Ms fr. 5845 HUREL. « Journal commençant le p(remi)er janvier 1689 et continuant jusqu'à la fin d'année en année, contenant les choses les plus remarquables qui se passeront sur diverses affaires et événements tant dedans que hors de France... », [1689-1692].
 XVII^e siècle. Papier, in-8, 95 petits feuillets.
 P. 79. — Le 16 [novembre], messire « Martin Grandin docteur de théologie et doyen de la Faculté de Paris mourut en Sorbonne, âgé de 88 ans, ayant professé la théologie dans les escolles de Sorbonne durant cinquante-trois ans. Il étoit natif de Picardie ».
- Ms fr. 6031 Registres de Charles-Maurice Le Tellier relatifs à l'administration de son diocèse. Visite : doyenné de la Chrétienté, 1684.

- Ms fr. 8626 Saint-Sulpice. [Résumé incomplet de Simon de Doncourt, 25 ff.]
Fol. 21. — Note sur le peintre Jouvenet [le maître de Pierre Léger]. Né à Rouen, en 1644; mort à Paris, en 1717; inhumé à Saint-Sulpice.
- Ms fr. 15775 Recueil de Mémoires sur les Récollets.
P. 228. — Lettres autographes de M. de La Chétardye (suite à deux requêtes dont la première du 10 juin 1710).
- Ms fr. 17155 Mélanges théologiques et philosophiques.
Fol. 292. — Lettre de Mons(ieu)r Rohault à Mons(ieu)r Guyard, syndic de Sorbonne au collège Boncour. Paris, 10 juin 1672.
Fol. 322. — Plusieurs raisons pour empêcher la censure ou la condamnation de Descartes.
- Ms fr. 11760 Saint-Sulpice.
1. « Mémoire sur la vie de Mr Olier et sur le séminaire de St Sulpice », par M. Baudrand, curé de S(ain)t-Sulpice (Suppl. fr., 2460,3).
43. « Jean-Jacques Olier, instituteur, fondateur et premier supérieur du séminaire de S. Sulpice à Paris. »
50 v^o. — « M. de Bretonvilliers, ancien curé de St Sulpice et second supérieur du séminaire de St Sulpice. »
53 v^o. — « Jacques Bauhin. »
61 v^o. — « Jean et Michel Bourdon, docteurs de Sorbonne. »
67 v^o. — « Mr. Picoté, prêtre, directeur au séminaire de St Sulpice. »
70. — « M. Tronson, troisième supérieur du séminaire de St Sulpice à Paris. »
91. — « Le Bottu de La Barmondière, curé de St Sulpice. »
94. — « Joachim Trotti de La Chétardie, curé de St Sulpice à Paris. »
104. — « Règlement général de St Sulpice. »
132-151. Copie des ff. 1-38 v^o, dont le Règlement, ff. 143-146.
- Ms fr. 17434 Fol. 6. — Lettre de Mme de Maintenon au Président M. de Harlay (3 juillet [1698]).
- Ms fr. 19205 Correspondance du P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, augustin déchaussé du couvent des Petits-Pères de Paris.
« Recueil des lettres que Monsieur Delaissement, professeur et son principal du collège de Navarre à Paris, m'a écrit depuis le 25 juillet 1701. [Signé] Fr. Léonard de S(ain)te-Cath(erine) de Sienne, augustin déchaussé indigne. »
- Ms fr. 19211 Correspondance du P. Léonard de Sainte-Catherine de Sienne, augustin déchaussé du couvent des Petits-Pères de Paris. — « Mémoires ecclésiastiques du temps » (1702-1703).
- Ms fr. 19212 *Ibid.* « Mémoires ecclésiastiques du temps » (1704-1709).
- Ms fr. 20732 Charles-Maurice Le Tellier. Diocèse de Reims.

- Ms fr. 21736 Fol. 125. — Accord entre le chantre et les curés de Paris (18 mai 1699).
- Ms fr. 22863 Notes sur les églises de Paris [Abbé Drouyn].
- Ms fr. 23968 Léonard de Sainte-Catherine. « Mémoires pour servir à l'histoire de la vie de plusieurs personnes illustres pour leur piété et leurs œuvres. »
P. 60. — M. de La Salle, 1693.
P. 61. — Monsieur de La Salle, an. 1697, 1700, 1704.
- Ms lat. 16573 *Nomina et ordo Magistrarum sacrae Facultatis theologiae Parisiensis* [(1624)-1656, 1 février-1701, 30 août], Parisiis, impr. S. Mabré-Cramoisy, 1683, in-fol. [*Additions manuscrites*].
Fol. 4. — « *Nomina Magistrorum sacrae Facultatis theologiae Parisiensis qui non subscripserunt censurae latae sententiae adversus Ma(gis)trum Antonium Arnauld, doctorem theologum Sorbonicum, die 31^a januarii 1656 et confirmatae die 1. februarii 1656.* »

Divers :

Collection de Champagne, t. XVI, fol. 124-125.

Collection des Cinq-Cents de Colbert, vol. 155, 157, 334, 342.

Vol. 155, publié dans GÉRIN (Charles), *Recherches historiques sur l'Assemblée du Clergé de France de 1682*, par ..., Paris, Lecoffre et Fils, 1869, in-8, XVIIII-575 pp.

Collection Dupuy, 619, 620.

Joly de Fleury, 2483.

Fol. 395. — Plainte des maîtres d'école.

Réserve Thoisy, 327.

8. Bibliothèque Sainte-Geneviève.

- Ms 677 Vincent BARLEUF, Discours chronologique de la fondation, privilèges, personnes illustres, rétablissement et autres choses remarquables de l'abbaye de Saint-Jacques lez Montfort..., située en l'évêché de Saint Malo, par ..., chanoine régulier prieur de ladite abbaye de S. J., dédié à Mgr d'Obeilh de La Grange, abbé de S(ainc)t Jacques, nommé à l'évêché d'Orange ¹.
XVII^e siècle. Papier, in-4, 72 ff.
- Ms 685 Catalogue des religieux existant vers 1772 avec indication de leur carrière postérieure à 1772 [Jacques Carbon].

¹ Clerc du diocèse d'Autun, il entra à Saint-Sulpice le 30 décembre 1661 et en sortit le 1^{er} novembre 1662. Il fut évêque d'Orange de 1675 à 1720. *Arch. Saint-Sulpice*, Registre des Entrées, p. 48. — E. LÉVESQUE, *op. cit.*, p. 45 n^o 695. — A. JEAN, *op. cit.*, p. 38, 72.

9. *Bibliothèque de la Sorbonne.*

Ms 720 *De Incarnatione.* Despériers. — *De Ecclesia*¹.

¹ Voici les principales têtes de chapitres — *quaestiones* — du cours dicté par Jacques Despériers et citées d'après les « cahiers » de François-Philippe Lalouette [*Bibl. Sorbonne*, ms 720].

P. 4 v^o. — QUAESTIO 1^a. De convenientia Incarnationis.

P. 9 v^o. — Articulus primus. An conveniens fuerit Deum incarnari. Conclusio : Deum incarnari hominemque fieri.

P. 12. — Articulus secundus. An ne(cess)ariu(m) fuerit ad humani g(ener)us repara(ti)one(m) Dei Verbu(m) incarnari.

P. 110 v^o. — Articulus tertius. An si non peccasset homo Ch(ristu)s incarnatus (n)o(n) esset.

P. 117. Articulus quartus. — An principaliter incarna(ti)o fuerit ad tollendam originale quam actuale peccatum.

P. Articulus quintus. — An conveniens fuerit incarnari Deum ab initio mundi.

P. 121. Articulus sextus. — An Incarna(ti)o defferri debuerit ad finem usque mundi.

P. 122 v^o. — QUAESTIO 2^{da}. De modo unionis incarnationis Verbi Dei.

P. 123. Articulus primus. — An unio Verbi incarnati facta sit in natura.

P. 127. An duae sint in C(hris)to na(tur)ae nec confusae nec permixtae.

P. 132. Articulus secundus. — An unio Verbi incarnati facta sit in persona.

P. 137. Articulus tertius. — An unio Verbi incarnati facta sit in hypostasi seu supposito.

P. 139. — Quod de hypostasi aut subsis(ten)tia.

P. 142 v^o. — Quomodo subsistentia dist(in)guatur a na(tu)ra.

P. 145. — An persona v(el) hypost(asis) (Chris)ti post incarna(ti)onem sit composita.

P. 148 v^o. — Articulus sextus. An humana na(tu)ra fuerit accidentaliter unita Verbo.

P. 151 v^o. Articulus septimus. — An unio na(tu)rae hu(man)ae et di(vin)ae sit creatum.

P. 152 v^o. — An unio Verbi Dei cu(m) humani(ta)te sit quid mediu(m) inter humani(ta)tem et Verbum.

P. 154. Articulus 7^{us}. — An unio duarum in Christo naturarum sit unio mesianica.

P. 156. Articulus octavus. — An unio Verbi incarnati sit idem ac assumptio.

P. 158. Ar(ticu)lus decimus. — An unio duaru(m) in (Chris)to na(tur)arum facta sit per gra(ti)am.

P. 160. Articulus 11^{mus}. An meriter praecesserint union(em) Verbi.

P. Ar(ticu)lus duodecimus. — An gra(ti)a unionis fuerit (Chris)to na(tur)alis.

P. 168. — QUAESTIO TERTIA. De modo unionis ex parte assumptis.

P. 168. Articulus primus. — An personae di(vin)ae conveniat assumere na(tu)ram creatam.

P. 169. Articulus secundus. — An naturae divinae co(nven)iat assumere.

P. 170. Articulus tertius. — An abstracta personaliter p(er) intellectu(m) natura divina possit assumere.

P. 170 v^o. Articulus quartus. — An una persona possit sine alia creata assumere na(tur)am.

P. 173. — An Deus aut deitas ut co(mun)is tribus personis ra(ti)one cujus-da(m) absolute possit alia(m) assumere na(tur)am.

Ex-libris D. Francisci Philippi Lalouette, p(res)b(yte)ri Laudunensis
 Doctoris Sorbonici.

XVII^e siècle, in-4, 483 pp. — Cote ancienne : M. S. t. III, 23.

- P. 173 v^o. Articulus quintus. — An quaevis persona di(vin)a potuerit huma-
 na(m) assumere naturam.
- P. Articulus sextus. — An plures di(vin)ae personae possint unam numero
 naturam divinam assumere.
- P. 175 v^o. Articulus septimus. — An una persona divina possit assumere duas
 naturas divinas humanas.
- P. 176 v^o. Articulus octavus. — An magis conveniens fuerit Dei Filium huma-
 nam assumere naturam quam Patrem et Filium.
- P. 177 v^o. — QUAESTIO 4^a. De modo unionis ex parte naturae assumptae.
- P. 177 v^o. Articulus primus. — An natura humana fuerit magis assumptibilis
 quam alia natura.
- P. 180 v^o. Articulus secundus. — An Dei Filius assumpserit personam.
- P. 181 v^o. Articulus tertius. — An persona divina hominem assumpserit.
- P. 182 v^o. — An persona creata possit absoluta Dei po(ss)e assumi a divina.
- P. 185. Articulus quartus. — An Dei Filius debuerit assumere naturam ab
 omnibus indivi(du)is abstracta.
- P. 186. Articulus quintus. — An Filius Dei debuerit assumere naturam in
 omnibus individuis.
- P. 186 v^o. Articulus sextus. — An conveniens fuerit Filius Dei naturam huma-
 nam assumere ex stirpe Adae.
- P. 187. — QUAESTIO 5^a. De modo unionis ex parte partiu(m) naturae suae.
- P. 187 v^o. Articulus primus. — An Filius Dei verum corpus assumpserit.
- P. 188. Articulus secundus. — An Dei Filius debuerit assumere corpus terrenus
 per carnem et sanguinem.
- P. 193 v^o. Articulus tertius. — An Filius Dei assumpserit animam.
- P. 195. Articulus quartus. — An Dei Filius assumere debuerit illam.
- P. 195 v^o. — QUAESTIO 6^a. Modo et ordine assumptionis.
- P. 195 v^o. Articulus primus. — An Dei Filius assumpserit carnem mediante
 animam.
- P. 196 v^o. Articulus 2^{us}. — An Dei Filius assumpserit naturam mediante spi-
 ritu seu mente.
- P. 197. Articulus 3^{us}. — An anima Christi fuerat a Verbo prius assumpta
 quam caro.
- P. 197 v^o. Articulus 4^{us}. — An caro assumpta sit prius a Verbo quam animae unita.
- P. 198. Articulus 5^{us}. — An tota natura humana sit assumpta median(ri)bus
 par(ti)bus a Verbo.
- P. 199. Articulus 6^{us}. — An Dei Filius assumpserit naturam humanam mediante
 gratia.
- P. 199 v^o. — QUAESTIO 7^a. An in anima Christi sit aliqua gratia habitualis.
- P. 200. Articulus 1^{us}. — De gratia Filii Dei ut singulis homo.
- P. 201. Articulus 2^{us}. — An in (Chris)to fuerint virtutes.
- P. 201 v^o. Articulus 3^{us}. — An in (Chris)to fuerit fides.
- P. 203 v^o. Articulus 4^{us}. — An in (Chris)to fuerint donos S. Spiritus.
- P. 204. Articulus 6^{us}. — An in (Chris)to fuerit donum G^o Timoris.
- P. Articulus 7^{us}. — An in (Chris)to fuerint gratiae gratis datae.
- P. 206 v^o. Articulus 9^{us}. — An in (Chris)to fuerit plenitudo gratiae.
- P. 207. Articulus 10^{us}. — Plenitudo gratiae sit propria Christi.
- P. 208. Articulus 11^{us}. — An in (Chris)to gratia sit infinita.

- Ms 807 MONTEMPUYS. « Journal des contradictions que j'ai eu à soutenir sur ma philosophie de la part de personnes de la maison de Sorbonne depuis l'année 1704 jusqu'en l'année 1707. »
 Ms XVIII^e siècle. Papier, in-8, 111 ff.
 P. 69. — « Mémoire fait par M^r De Précelle contre mes cahiers de Philosophie et présenté à S. E. Mgr le cardinal de Noailles, le 26 février 1705. »
 P. 85. — « Réponse à un Mémoire de M^r De Précelles présenté à M^r le Recteur, le 10 mars 1705, et envoyé par lui le dimanche, 15 du même mois, à S. E. Mgr le cardinal de Noailles. »

II. — BIBLIOTHÈQUES ET FONDS D'ARCHIVES DE PROVINCE

1. Archives départementales des Ardennes.

- 2 J 153 Répertoire des curés et des vicaires du diocèse de Reims (1663-1791).
-
- P. 210. Articulus 12^{us}. — An gratia (Chris)ti potuerit augeri.
 P. 211. Articulus 13^{us}. — Qualiter gratia (Chris)ti habitualis se habeat ad unionem.
 P. 212. — QUAESTIO 8^a. Gratia (Chris)ti ut est Ecclesiae caput.
 P. 218. — QUAESTIO 9^a. De gratia substantiali et ne aliqua sit in (Chris)to.
 P. 219. — QUAESTIO 9^a. Scientia (Chris)ti universim.
 P. 219 v^o. Articulus 1^{us}. — An (Chris)tus habuerit aliquam scientiam praeter divinam.
 P. 220. Articulus 2^{us}. — An (Chris)tus habuerit scientiam quam habunt beati.
 P. 221. Articulus 3^{us}. — An (Chris)tus habuerit scientiam inditam aut infusam.
 P. 221 v^o. Articulus 4^{us}. — An (Chris)tus habuerit aliquam scientiam acquisitam.
 P. 223. — QUAESTIO 10^a. Beata animae (Chris)ti scientia.
 P. 225. — QUAESTIO 12^a. De scientia animae (Chris)ti acquisita.
 P. 230. — QUAESTIO 13^a. De potentia animae (Chris)ti.
 P. 234. — QUAESTIO 14^a. De corporis defectibus assumptis a Filio Dei.
 P. 237. — QUAESTIO 15^a. De animae effectibus animae assumptis.
 P. 246 v^o. — QUAESTIO 16^a. De consequentib(us) unionis quae co(nven)iunt (Chris)to ad eum esse et fieri.
 P. 252. — QUAESTIO 17^a. De scientia indita vel infusa animae (Chris)ti.
 Articulus 1. — An secundum infusam scientiam (Chris)tus omnia scivit.
 Articulus 3. — An infusa (Chris)ti scientia collative fuit.
 P. 254 v^o. — An infusa Christi scientia fuerit maior angelorum scientia.
 P. 255 v^o. — An in (Chris)to scientia fuerit habitualis.
 P. 260 v^o. — QUAESTIO 18^a. De pertinentibus ad unitatem in (Chris)to quoad voluntatem.
 P. 261. — Conclusio.
 Pp. 279-483. — Tractatus de Ecclesia.

A l'instar de François Lalouette, J.-B. de La Salle prit le cours de Jacques Despériers détachant avec netteté les principales parties du traité, distinguant les questions, les articles, les points, les conclusions. Ses cahiers ne nous sont point parvenus mais leur contenu devait suivre assez fidèlement, nous le croyons volontiers, le canevas que nous avons transcrit.

2. Archives départementales de l'Aube.

D 107 Frères des Ecoles chrétiennes de Troyes (1688-1784).

3. Archives départementales du Gard.

G 1498 Notes biographiques concernant Guillaume-Ignace de Mérez (incomplet); 2 ff. in-4.

4. Archives départementales de l'Isère.

B 1382 Arrêts (1693). — Saisie de biens à la requête d'Antoine Brenier, prêtre et licencié de Sorbonne, contre Guillaume Lechère, banquier à Bourgoin.

5. Archives départementales de la Lozère.

G 396 Evêché de Mende. Chaudeyrac (1269-1753). — Bail emphytéotique d'un moulin par Mgr de Piencourt.

6. Archives départementales de la Marne.

C 322 Administration générale et police. Election de Reims. Pièces 23-25, 25-28. — Requête des administrateurs du Collège des Bons-Enfants requérant autorisation d'acquérir une maison pour agrandir les logements du collège (1759-1760).

C 2502 Bureau des finances : enregistrement des édits, lettres-patentes et arrêts du Conseil (1670-1684).
Fol. 227. — Lettres de naturalité à Daniel Egan (1^{er} juin 1678).

E n. c. Registres paroissiaux d'Heiltz-le-Maurupt. Registre de 1628-1670.

4 E 16870 1670, 16 juin. — Modification à une clause du testament de Pierre Dozet.

4 E 16871 Contrat de constitution de rente (5 août 1670).

4 E 16910 1760, 17 mars. — Testament de Gérard Josseteau.

6. Archives départementales de la Marne. Dépôt annexe de Reims.

B n. c. Baillage du Chapitre. Actes de succession, 1676.

B prov. 1900 Baillage ducal. Chapitre métropolitain. Actes de succession, 1690-1692; 1699-1703.

D 56 Fondation et dotation du Collège des Bons-Enfants (1192-1759).

D 57 Fondation de l'Université de Reims (1245-1717).

D 59 Fondations de bourses au Collège des Bons-Enfants (1624-1774).

- D 60 Collège des Bons-Enfants. Chapelle de Saint-Patrice : revenus, charges, obits (1473-1779).
- D 62 Collège des Bons-Enfants. Biens-fonds : maisons à Reims sur le Marché-aux-draps (1682-1772).
- D 83 Collège des Bons-Enfants de Reims. Biens-fonds : cense de Muizon (1324-1558).
Donation du cardinal de Lorraine de la cense de Muizon pour l'entretien de deux boursiers (29 juillet 1558).
- D 85 Collège des Bons-Enfants. Biens-fonds : Rethel (1606-1772).
Donation par Nicolas Frémyn au Collège des Bons-Enfants de la ferme de Rethel (26 novembre 1737).
- D 141 Collège des Bons-Enfants. Renseignements divers (1565-1784). Annonces d'exercices scolaires (1714-1784).
- D 142 Collège des Bons-Enfants. Renseignements divers (1380-1776).
Legs de 7000 livres par M. de Saulx, chanoine, pour la fondation de deux bourses (1774).
- D 205 Collège des Bons-Enfants. Procès des jésuites avec l'Université de Reims (1548-1723).
Acte de fondation de l'Université (1555). *Statuta Universitatis Remensis* (1664, impr.).
- G n. c. Livre rouge. [Annotations de Jean-Louis de La Salle].
- G 180 Recueil de pièces concernant l'Université de Reims et le Collège des Bons-Enfants (1245-1779).
4. « Principauté du collège des Bons-Enfants de la ville de Rheims » à M^e Louis Bonvent par résignation d'Henry Melot (Fontainebleau, 17 novembre 1661).
7. *Règlement de Monseigneur l'Archevesque [Charles-Maurice Le Tellier] pour le collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, Reims, Nicolas Pottier, 1692, in-4, 16 pp.
- G 191 Clergé de Reims. Décimes. Compte de la levée des aides royales dans la ville et le diocèse de Reims (1364-1710). — « Etat des changemens fais au département de la subvention extraordinaire » [16 novembre 1696].
26. Le curé de Saint-Timothé [Paul Picot].
27. Gérard Bouton, au lieu de Paul Picot.
28. *Procès-verbal de l'assemblée de Messieurs les évêques de la Province de Reims (24 may 1699)*, impr., pt in-4, 13 pp.
- G 194¹ Clergé de Reims. Rôle des départements des décimes dans le diocèse de Reims (1562-1711).
8. « Extraits des départements faits dans les assemblées générales du clergé contenant les sommes auxquelles le diocèse de Reims a été imposé

- depuis l'année 1580 qui est le temps de la première décime, jusques à présent 1697. »
- | | |
|--|--------------|
| Fol. 1 : le grand-archidiacre, J.-B. Dey de Séraucourt | 15 l (ivres) |
| Fol. 2 : Nicolas Rogier, supérieur du séminaire | 29. 15 s. |
| Joseph de Martigny, écolâtre | 26 l. |
| Fol. 2 v ^o : Jean Faubert | 22. 5 |
| Fol. 3 : Daniel Egan | 22. 5 |
| Jean-Baptiste de La Salle..... | 36. 10 |
11. Département de la subvention, 1702.
- | | |
|---|--------|
| Fol. 2 : grand-archidiacre, J.-B. Dey de Séraucourt | 30 l. |
| écolâtre, Louis-Joseph de Martigny | 10 l. |
| Fol. 2 v ^o : Jean-Baptiste Dey de Séraucourt | 60 l. |
| Joseph de Martigny | 39 l. |
| Fol. 3 : Jean Faubert | 34. 10 |
| Fol. 3 v ^o : Jean-Baptiste de La Salle | 60 l. |
- G 194² Clergé de Reims. Subventions. Décimes.
52. Liste des chanoines de Montfaucon suivant l'ordre de leur réception. Louis-Eléonor Tristan de Muizon.
- G 218 Provisions de bénéfices et de cures, 1669-1679.
208. Présentation de Nicolas Jouet à la cure de Vaux-Champagne sur nomination proposée par Jean-Baptiste de La Salle.
- Bourse fondée au collège de l'Université de Reims par Louis Bonvent, principal dudit collège.
- G 219 Provisions de bénéfices (1680-1687).
24. Nomination d'Antoine Lempereur à la cure de Saint-Hilaire de Reims (11 avril 1680).
137. Nomination de Michel de Blanzly comme chanoine de l'église collégiale de Saint-Timothée de Reims (30 octobre 1684).
199. Nomination de Nicolas Charlier à la cure de Saint-Maurice de Reims (10 août 1686).
- G 221 Provisions de bénéfices (1694-1704).
28. Nomination de Pierre Lévesque comme chanoine de la cathédrale de Reims (26 mars 1694).
55. Nomination de Jean Hardy à la cure de Saint-Etienne de Reims (30 mai 1695; insinué le 31 mai 1695).
58. Nomination de François Josseteau comme chanoine de l'église métropolitaine de Reims (5 janvier 1695).
70. Nomination de Nicolas Rogier à un canonicat de l'église métropolitaine de Reims (4 octobre 1695).
- G 253 Archidiocèse de Reims. Etat des paroisses (1573-1774). Saint-Hilaire. Testament d'Henri Melot, curé de Saint-Hilaire (27 décembre 1679).